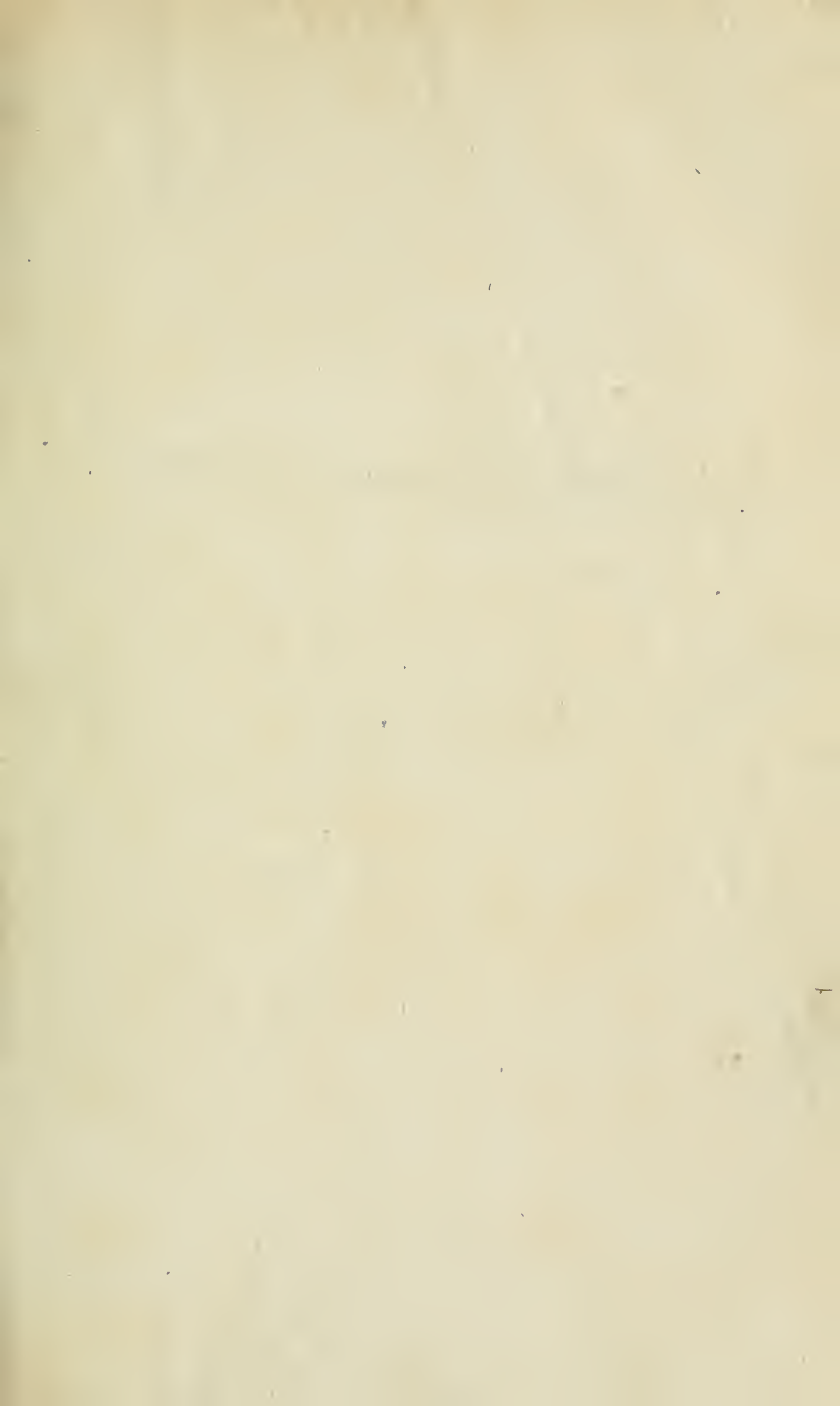












LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON

LETTRES
NORMANDES,

OU

CORRESPONDANCE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

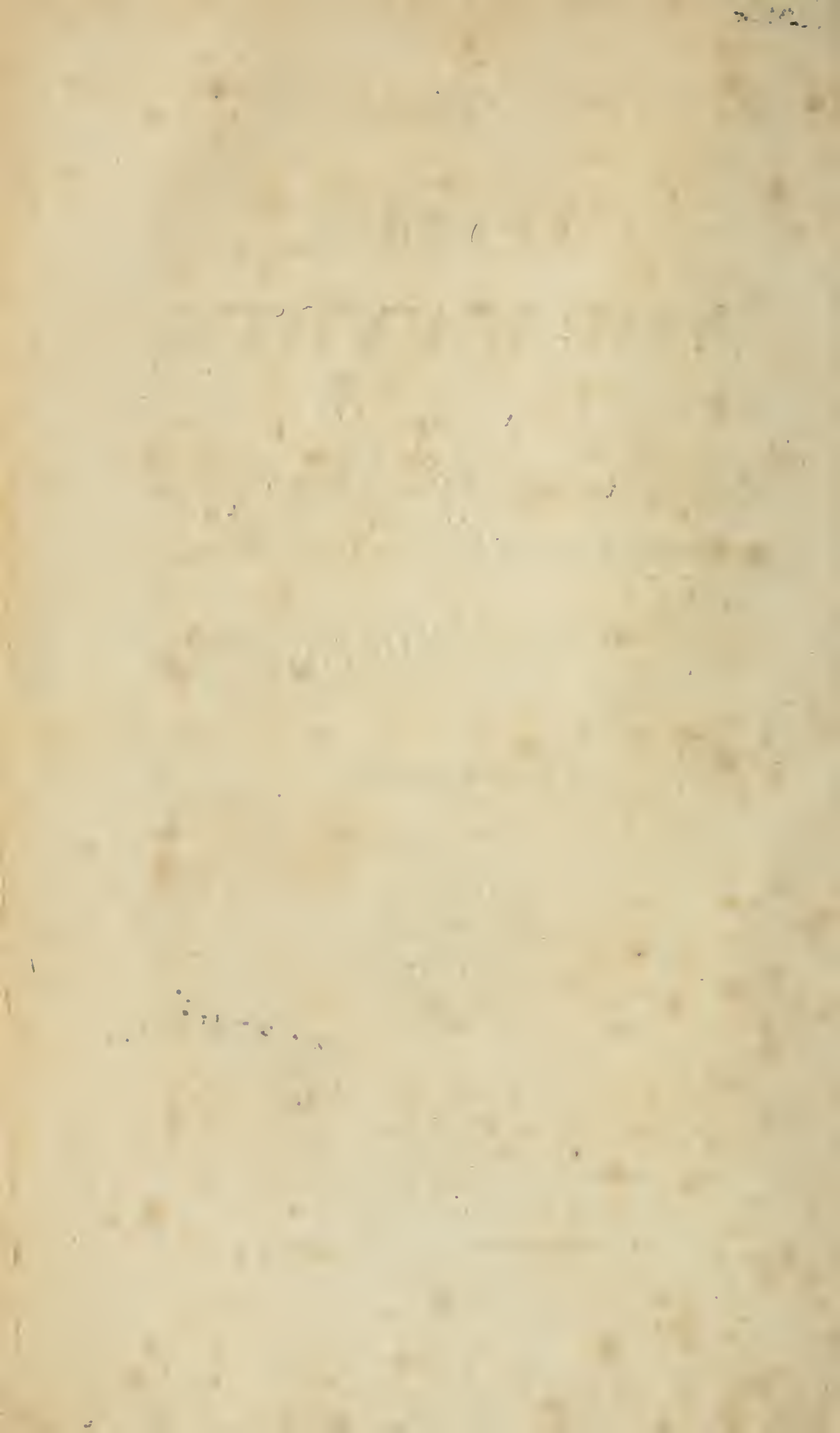
TOME HUITIÈME.



A PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.
Et chez FOULON et Comp., *même adresse.*

1819.



LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la Session de 1818. — *Spectacles.* — *De l'intérieur des Ministères.* — *Des Elections.* — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 1er septembre 1819.

De la Session de 1818.

(Troisième et dernier article.)

Je me hâte de terminer ce que j'avais à dire sur cette matière. Le temps me gagne; à peine les Chambres sont-elles dissoutes que les électeurs s'assemblent; à peine auront-ils achevé leurs travaux qu'une nouvelle législature sera convoquée. Nous existons si vite aujourd'hui que nous n'avons pas le temps de regarder en arrière. Une autre raison m'engage à tenir de

suite la promesse que j'ai faite d'examiner la conduite individuelle des députés. Cet examen peut devenir très-utile pour rendre les électeurs circonspects sur les choix qu'ils ont à faire. Leur montrer certains individus comme n'étant pas restés fidèles à leur mandat, c'est les avertir de ne pas trop se fier aux protestations libérales des hommes qui ne voient dans leur nomination qu'un moyen productif et brillant de se vendre au pouvoir, et qui sollicitent ce poste élevé pour être plus sûrs qu'il leur sera tenu compte de leur défection, lorsqu'ils passeront avec armes et bagages à l'ennemi. Les électeurs se persuaderont plus que jamais que des paroles ne signifient rien dans un candidat qui brigue son élection. C'est sa vie qu'il faut examiner. C'est par le passé qu'il faut le juger. Un homme a-t-il sacrifié à quelque despotisme que ce soit; a-t-il montré dans d'autres temps une lâche et vile soumission; en vain fera-t-il des déclarations de principes, il faut l'écarter. On peut comparer l'époque des élections à une espèce de carnaval; seulement les masques sont tous beaux et rians. Que les électeurs ne se laissent point tromper par l'apparence, mais se souviennent que tous les déguisemens tomberont d'eux-mêmes au mois de novembre prochain, et qu'alors chacun redeviendra ce qu'il a toujours été.

J'entre sans autre préambule dans la discussion des mérites et des torts qui ont éclaté à la dernière session. Sans me dissimuler la difficulté du rôle que j'entreprends, je vais m'exprimer avec ma franchise accoutumée. La franchise est le soutien, la sau-

ve-garde du gouvernement représentatif; celui-ci n'existe que par la vérité, et ne résisterait pas à un système de dissimulation et de ménagemens entièrement contraire à l'intérêt bien entendu de la liberté publique.

J'ai déjà fait observer que le côté droit avait cette année manqué de talens, que ses coryphées avaient ou gardé un silence opiniâtre, ou prononcé des discours qui ne se sont pas élevés au-dessus de la médiocrité. J'ai parlé successivement de M. de Villèle, le plus habile du parti, sans en excepter M. de Châteaubriand, mais qui cette année a joué le rôle d'Achille enfermé dans sa tente, et laissant battre l'armée des Grecs; de M. de la Bourdonnaye qui n'a fait voir qu'une haine sans talent, et n'a fait entendre que des déclamations sans but; de M. Cornet d'Incourt, le plus obscurant de son parti, et qui après avoir fait des pointes sur le budget, et du pathétique sur les missionnaires, est retourné triomphant dans le département de la Somme, où il environne les ignorantins de sa paternelle protection; de M. de Bonald, Hobbes nouveau, mais sans génie, Spinosa politique, qui nie la liberté, comme un philosophe niait le mouvement, mais qui plus incrédule encore que ce philosophe, ferme les yeux pour ne pas être obligé d'en voir la marche, et d'en suivre les progrès. Je n'ai rien dit de M. le marquis de Causans, parce qu'il n'y a rien à en dire; de M. Crignon d'Auzouer, qui a renoncé aux huées de ses collègues pour se livrer à celles des lecteurs du ci-devant *Ultra*, et du *Drapeau Blanc*, enrichis de ses pesantes diatribes. J'ai passé

également sous silence M. Barthe-Labastide, adversaire formidable de la loi des élections, qui cette année s'est efforcé de faire rire ses auditeurs, et y est en effet parvenu; je ne me suis pas occupé de M. de Villefranche, qui eût été fort touchant dans l'expression de ses regrets sur la perte de nos bois, si sa voix de Stentor n'eût pas offert un singulier contraste avec le style plaintif de ses discours. Qu'aurais-je dit de M. Benoît, dont le nom est devenu synonyme d'ennui, et qui porte avec un rare talent la métaphysique de Marivaux dans la discussion des matières administratives; de M. de Floirac, aussi féodal dans ses discours que dans sa figure; de M. Chabron de Solilhac, adversaire acharné de la presse; de M. Bellart, qui cette année a renforcé le côté droit, et s'est séparé du ministère, sans réfléchir qu'également odieux aux ultrà, à cause de la conspiration royaliste, et aux indépendans, à cause d'un autre procès plus fameux encore, il n'y avait de salut pour lui que dans la protection des ministres.

Si je quitte le côté droit pour m'avancer vers le centre, je rencontrerai sur ma route, tels que des bornes inamovibles, M. Mestadier, moins verbeux et aussi nul que l'année dernière, quoiqu'il soit monté en grade; grâce aux ministres; M. Mousnier-Buisson, ami opiniâtre des fonctionnaires publics, pour des raisons à lui connues, et mortel ennemi de la liberté de la presse, qui ne pardonne pas aux instrumens passifs de la tyrannie; M. Bourdeau, devenu d'avocat procureur-général par l'intervention de M. Pasquier, qui ce jour-là n'a point été ingrat; M. Avoyne Chantereyne, qui pro-

posera, dit-on, de rétablir les autels de la peur; enfin le même baron Pasquier, ex-ministre qui s'est montré envers ceux qui l'ont fait mettre à la retraite, vraiment fidèle au principe de l'oubli des injures ; modèle accompli de charité chrétienne, devenu ardent ministériel de ministre qu'il avait été ; homme essentiellement liant et maniable, qui pardonnera toujours tant que son intérêt le lui prescrira.

Nous voici parvenus au centre de gauche. Plus nous approchons de cette partie de la salle, plus nous faisons des progrès vers la liberté, plus nous rentrons dans la Charte. Sans doute il se trouve dans le centre de gauche nombre d'hommes qui hantent assiduement la table des ministres, dont le vote est subordonné à un verre de champagne, et pour lesquels il n'est point de raison d'état qui l'emporte sur une dinde aux truffes, ou sur un pâté de foie gras; mais du moins quand aucun motif de ce genre n'entrave la vérité, ils y sont assez volontiers accessibles. Accoutumés à entendre les ministres prononcer le nom de Charte, ils se sont persuadés que la Charte est respectable; et s'ils sont ministériels, ils le sont aussi bien quand le ministère est libéral, que lorsqu'il est ultrà-royaliste.

A leur tête on distingue l'honorable M. Courvoisier, homme d'esprit et de talent, sans doute, mais incapable de résister à un désir de ministre, et l'une des plus solides colonnes des salons ministériels. Cette année, M. Courvoisier avait paru incliner vers le libéralisme. Comme il y a toujours de la ressource avec un homme d'esprit, on semblait compter sur son retour à la raison, d'autant plus que l'on s'était efforcé

d'intéresser son amour-propre à ce changement. Cette espérance n'a pas duré long-temps. Sans doute M. Courvoisier a laissé voir des éclairs constitutionnels; mais on croirait qu'un mauvais génie l'ait conduit à porter à la liberté les attaques les plus violentes qu'elle ait reçues durant la session. On n'oubliera pas que M. Courvoisier a le premier calomnié les pétitions et les pétitionnaires qui ont exprimé leur vœu en faveur de la loi des élections; et qu'il s'est efforcé de dénoncer comme conspiratrice, une réunion qui s'occupe paisiblement des matières d'intérêt général, et qui dans toutes les circonstances a fait preuve de patriotisme et de modération.

Après M. Courvoisier paraissent successivement MM. Despatys, Siméon, le prince de Broglie, Begouen, Jollivet, Laisné de Villevêque, Brun de Villeret, Prosper Delaunay, Reibell, Calvet de Madaillan, etc. Tous ces honorables députés n'ont pas favorisé l'assemblée de leur ministérielle éloquence, ceux qui ont parlé se sont distingués par une soumission quelquefois mélangée de patriotisme. Tel a été, dans plusieurs occasions, M. Laisné de Villevêque. Mais cet orateur, dont le style est souvent si oratoire qu'il l'est trop, n'a malheureusement qu'une idée. C'est toujours Saint-Domingue qui revient dans ses ronflantes périodes. S'agit-il d'assurer la liberté de la presse? M. de Villevêque déplore la perte de Saint-Domingue. S'agit-il de conserver au capitaine Pourée la pension qu'il reçut en récompense de son dévouement à Bonaparte? M. de Villevêque ne trouve contre Bonaparte que cette accusation : Il a détruit Saint-Domin-

gue. Sans doute personne ne s'intéresse plus que moi au sort de nos colonies, mais j'avoue qu'un peu plus de variété ne nuirait pas à l'éloquence pleine de figures de M. Laisné de Villevêque.

M. Brun de Villeret mérite que l'on estime sa loyauté comme citoyen privé. Le plus grand reproche que l'on puisse lui adresser, c'est l'excès de son attachement pour Bonaparte, et son admiration pour l'attentat du 18 brumaire. M. Jollivet s'est montré fort peu positif cette année. Mais si le budget de sa gloire est comme le nôtre, s'il consiste surtout en passif, il n'en est pas de même du budget des places obtenues par son crédit à sa famille présente, et même future. M. Reibell a été libéral dans la seule question du tabac, attendu qu'il est de Strasbourg. Quant à l'éloquence de M. Duvergier de Hauranne, qui ne sera pas réélu, et au libéralisme de M. Ribard, qui ne le sera pas non plus, ce sont des choses dont il ne faut pas parler.

Entre le côté gauche et le centre de gauche, il s'est formé la subdivision des doctrinaires, espèce de section amphibie dont il est assez difficile de se faire une idée. Cette section s'est composée à la session dernière de MM. Camille Jordan, Royer-Collard, Beugnot, Froc de la Boulaye et Kératry. Le premier, retenu par une maladie cruelle, n'a pu prendre la parole; et nous l'estimons assez pour croire qu'il n'a pas approuvé la conduite des autres députés qui prennent le nom de doctrinaires. M. Royer-Collard, qui s'était fait une réputation honorable à la session de 1817, qui, en défendant le jury pour les délits de la presse, et le vote annuel du recrutement de l'armée, avait fait oublier

les erreurs constitutionnelles dans lesquelles il était tombé en 1815, a déchu de la manière la plus fâcheuse dans l'opinion des indépendans. Il a combattu la liberté absolue des journaux, le rappel des bannis, et la pétition des étudians en droit ; comme si l'égalité des droits, la compassion et le respect pour le malheur, l'examen constitutionnel des codes, n'étaient pas des points de doctrine. M. Beugnot s'est montré plus libéral que son collègue : s'il s'est cru obligé de voter pour les cautionnemens, et contre les bannis, du moins a-t-il eu l'adresse de ne pas compromettre sa logique dans la défense de propositions insoutenables. M. Beugnot a contre lui de s'être prononcé en faveur du monopole des tabacs ; mais les soins qu'il a portés dans l'examen de la loi de finances, les services réels qu'il a rendus alors, lui ont fait acquérir des droits à la reconnaissance des bons citoyens. Les électeurs chargés de prononcer sur sa réélection n'oublieront pas non plus que cet honorable député, peu satisfait de la couleur qu'avait prise le journal ministériel *le Courrier*, dit lui-même qu'il a refusé de prendre un intérêt dans cette entreprise ; conduite que M. Kératry n'a point imitée. Ce dernier n'est pas, à beaucoup près, aussi sûr d'être réélu que M. Beugnot. On a toujours mauvaise grâce de se faire doctrinaire quand on a promis de rester libéral : on a mauvaise grâce à se lever contre le rappel des bannis, lorsqu'on doit sa nomination aux électeurs du Finistère ; on est coupable de se prononcer pour les cautionnemens, lorsqu'on a reçu pour mandat la défense des principes de la Charte. Je sais que M. Kératry a prononcé quel-

ques discours louables, surtout celui qui est relatif à M. de Richelieu. Mais ce député avait contracté des obligations sévères; il avait été nommé par la loi des élections, et avait fait des sermens qu'il ne devait pas enfreindre.

Le côté gauche ne s'est pas montré cette année moins digne de l'estime et de la reconnaissance des hommes constitutionnels que les années précédentes; mais on ne doit pas dissimuler que plusieurs députés, qui s'étaient d'abord concilié la bienveillance publique par une conduite libérale, sont devenus les renforts du parti mitoyen. On ne sait comment expliquer la déplorable influence que cette session a exercée sur une multitude d'esprits. Qui comprendra jamais, par exemple, comment M. le général Grenier, membre de la commission du gouvernement avant le 8 juillet 1815, a été entraîné à se lever contre le rappel des bannis? Cette contradiction est bien propre à renverser toutes les idées. Comprendra-t-on mieux la même conduite de la part de M. le comte de Bondy, préfet de la Seine à la même époque? Les bannis actuels n'étaient-ils pas ou les collègues ou les amis de MM. de Bondy et Grenier? Au reste, cette double défection a été compensée par le retour de deux ministériels. M. Dumeilet, autrefois enchaîné au char des ministres, est rentré cette année dans la bonne voie avec une franchise et une loyauté qu'on ne peut trop admirer. On se souviendra long-temps, avec reconnaissance, des efforts qu'il a faits pour améliorer le droit de pétition. Le second député qui est revenu aux bons principes est M. Verneilh de Puyrazeau : long-temps ministériel, il a publié une

opinion en faveur des bannis; opinion un peu timide, sans doute, mais bien honorable dans un temps de lâcheté. Parmi les députés du côté gauche qui ont le mieux mérité de la patrie, on a compté une partie des membres élus de l'année dernière. MM. Manuel, Benjamin-Constant, La Fayette et Daunou, ont justifié le choix de leurs commettans. M. Manuel n'a négligé aucune occasion de prêter son éloquence élégante et facile à la défense des principes; jamais on ne l'a vu s'effrayer des vains murmures d'une assemblée prévenue. M. Benjamin-Constant a été à la Chambre ce qu'il est dans ses ouvrages, ingénieux et profond; M. de La Fayette, dont la présence à la tribune commande le respect, et dont l'opinion sera toujours d'un grand poids pour les hommes de tous les partis dignes d'admirer la réunion d'un beau caractère et d'une probité politique à toute épreuve, a su réserver l'ascendant de ses paroles pour les grandes circonstances, et n'a prononcé aucun discours qui ne fût digne du fondateur de la liberté américaine, et du défenseur persévérant de la liberté française. M. Daunou ne s'est pas moins distingué que les députés dont je viens de faire l'éloge : il est encore un de ces hommes dont la vieille réputation impose à la calomnie elle-même.

Si l'espace ne me manquait, je rendrais un juste tribut d'hommages à l'infatigable M. Chauvelin, l'un des hommes les plus habiles dans la polémique délibérative; sentinelle toujours vigilante, M. Chauvelin s'est chargé de cette petite guerre de détails qui finit par épuiser un ennemi. On lui doit une partie des améliorations que les lois sur la presse ont gagnées dans la discussion.

Si les contribuables paient un peu moins que l'année précédente, M. Chauvelin mérite une partie de la reconnaissance de ce bienfait. Cette justice que nous lui devons nous rappelle qu'un nouveau député, M. Rodet, est également digne des plus grands éloges. M Dupont (de l'Eure), victime toujours accusatrice d'un acte qui a signalé la mort politique de M. Pasquier, a soutenu dignement sa haute réputation de talent et de vertu : il est resté l'un des hommes les plus populaires de France. M. Voyer d'Argenson s'est maintenu au rang élevé qu'il occupait à côté de M. Dupont. M. Bignon, diplomate et écrivain distingué, n'a pas concilié moins de suffrages, malgré les insultes de toute la bande stipendiée qui s'est chargée du soin de noircir les réputations honorables. Je n'oublie pas dans mes éloges, MM. Guilhem et de Corcelle, noms nouveaux dans notre histoire représentative, mais dont la célébrité aura bientôt atteint les plus anciennement connus. M. Savoye Rollin, dont nous espérons la réélection, s'est montré digne de lui-même.

Telle est, en abrégé, la conduite que les députés des différens partis ont tenue. J'ai dit, et je répète, que le côté gauche n'a pas toujours paru cette année animé d'un même esprit. Cette censure, que la vérité m'oblige de faire, n'est nullement en contradiction avec les éloges que j'ai cru devoir adresser à la plupart des membres jugés individuellement. Les divisions qui se sont manifestées entre eux ne sauraient inculper leurs intentions personnelles; mais elles tiennent à des causes qui disparaîtront lorsque la politique des partis sera mieux connue en France. C'est dans ce moment l'étude

la plus utile, et cependant la plus négligée. Nous traiterons peut-être un jour cette importante et difficile matière, nous bornant actuellement à exprimer ce désir, qu'aucune des personnes dont nous avons cité les noms ne prenne en mauvaise part des jugemens qui nous ont été dictés par l'amour de la justice et de la liberté constitutionnelle.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Si j'étais auteur dramatique, je me garderais de manquer à une représentation gratuite, je me posterais dès le matin le plus près que je pourrais de l'entrée. Un solliciteur à la porte d'un ministre n'aurait pas plus de patience et d'audace; je braverais, pour arriver et pour être placé, les coups de coude de mes concurrens, les coups de sabre des gendarmes, et les ruades de leurs chevaux, et je ne croirais pas avoir trop payé de quelques meurtrissures et de la perte d'un pan d'habit, le plaisir de voir le spectacle *gratis*. Je me tiendrais pour amplement indemnisé si, à ce prix, je pouvais recevoir quelque bonne leçon, et découvrir quelques secrets de l'art inconnus d'Aristote, d'Horace et de nos rédacteurs de feuilletons. Heureux et trois fois heureux celui qui, dans une telle circonstance, peut enfin trouver place à la première banquette du balcon des Français, et qui, le dos tourné au théâtre, jouit d'un spectacle bien plus intéressant que celui de la scène, considère

l'effet du jeu dramatique sur cette foule d'hommes exempts de préventions, observe l'impression générale que produisent des traits jugés par un autre public, et recueille les expressions échappées à un spectateur naïf, et plus instructives souvent que les plus savantes dissertations! Rien ne prouve mieux la justesse de sens des hommes assemblés, que la manière dont les effets du théâtre sont sentis par la multitude : jamais d'applaudissemens donnés à faux, point de signes d'admiration pour les beautés convenues. Les antithèses ne sont pas comprises, les sentimens outrés ne touchent pas, le marivaudage paraît du jargon pur; mais Corneille transporte, Racine attendrit, Voltaire remue l'ame, Molière et Regnard font rire. Il est cependant des beautés véritables qui ne sont point aperçues par des hommes dépourvus d'éducation, et qui n'apportent au spectacle qu'une intelligence naturelle et pure de préjugés. J'ai entendu une femme parler avec dégoût et indignation de la tragédie de *Phèdre*. Son ame se révoltait à l'idée d'une épouse incestueuse qui accuse celui qu'elle n'a pu séduire; elle n'était point touchée de la *douleur vertueuse* de la fille de Minos, elle lui donnait des noms fort durs; en vain voulait-on rejeter la faute sur Vénus et sur Aurore, elle les envoyait toutes trois aux Madelonnettes. Le chef-d'œuvre de Dubelloy fut un jour exposé à de sanglans affronts. Pendant la guerre d'Espagne, quelques régimens français avaient été rappelés de la péninsule pour être envoyés en Allemagne : à leur passage à Paris on leur donna une fête; la salle des Français fut louée, la tragédie de *Gaston et Bayard* fut représentée devant nos vieux

grenadiers. C'était une grande épreuve pour les preux que de comparaître devant des spectateurs qui ne se connaissaient guère en poésie, mais qui se connaissaient en bravoure, et dont chacun était, comme Bayard, sans peur et sans reproche. Leur cause, ou du moins celle de leur interprète, fut perdue. Les vétérans de l'Espagne regardèrent en pitié ces chevaliers dont on leur offrait les pâles images, on les traita de conscrits et même de pékins, on se moqua de la mesquinerie de leurs exploits; il n'était pas un spectateur qui ne pût citer de plus beaux traits de valeur de son camarade ou de son colonel; mais ce fut surtout l'*abaissement auguste* de Bayard qui fit pouffer de rire : *tulerunt equites peditesque cachinnum.* Il fut unanimement reconnu que Bayard était un poltron, qui n'était pas fâché de se débarrasser d'une affaire d'honneur par une gasconnade. A ce trait, un grenadier sortit de sa loge, et alla demander à un officier si la consigne ordonnait de rester jusqu'au bout du spectacle. Enfin les deux héros de la chevalerie devinrent la fable de la grande armée. Il faut en convenir, la tragédie de Dubelloy n'avait peut-être jamais été aussi bien jugée.

Les spectacles *gratis* du 25 août dernier ont été dépouillés de leur véritable attrait : la cabale avait envahi d'avance tous les parterres et toutes les loges; et lorsque toutes les portes furent ouvertes au véritable public, il trouva ses places occupées; messieurs du lustre étaient à leur poste plus nombreux que jamais; et comme ils avaient mission d'applaudir et de crier *bis* à certains passages, les observateurs ont été privés

du plaisir d'entendre la pure voix du peuple. On donnait *Jeanne d'Arc* aux Français. M. Davrigny ne peut se flatter d'avoir obtenu ces suffrages populaires, beaucoup plus flatteurs que ceux des sociétés choisies; sa pièce a eu un succès de tous les jours. L'auteur a-t-il craint de s'exposer à une épreuve trop périlleuse? Il n'a peut-être pas eu tort. Il est douteux qu'un public libre et non privilégié eût vu d'un bon œil le brave Dunois rapetissé, et Talbot ennobli au préjudice du héros français; il se serait permis de bailler dans le cours d'un bon nombre de scènes sans action; mais il se serait probablement senti émouvoir aux passages du rôle de *Jeanne d'Arc,* qui expriment l'héroïsme, l'amour de la patrie, et la haine de la domination étrangère. Les vers suivans ont été vivement applaudis, et ils l'eussent été par tout spectateur français :

Soyez unis, Français!.... Et vous, fiers conquérans
Que Lancastre guidait jusqu'au sein de la France,
Le détroit qu'entre nous plaça la Providence,
Le détroit si souvent franchi par vos vaisseaux,
Va séparer enfin deux spectacles rivaux;
Et la France oubliant trois siècles de ravages,
Reverra nos drapeaux ombrager ses rivages.

MÉLANGES.

De l'intérieur des Ministères.

On s'occupe beaucoup des ministres : l'opinion publique interroge leur vie privée, leur conduite antérieure, les idées qu'ils ont le plus souvent manifestées : de là les conjectures, l'attente du bien, l'espoir de réformes utiles. Qu'arrive-t-il? on se trompe. Les choses restent dans le même état, par une raison fort simple : les ministres passent ; les bureaux restent. Grâce à ce principe d'immobilité, l'administration marche toujours dans le même sens, lorsqu'elle marche, s'entend.

Jetons un coup d'œil rapide sur les devoirs d'un ministre. Quand il n'aurait que des signatures à donner, ce serait déjà une tâche considérable. Le ministre actuel de l'intérieur, qui a le malheur d'être comte, est obligé, sur toutes ses dépêches, de faire écrire ce titre par la main d'un expéditionnaire, afin de n'avoir plus que son nom tout juste à signer. Il est clair qu'un ministre qui entend à ce point le système des économies, est capable de toutes les réductions possibles dans son budget.

Cependant la signature n'est pas le seul fardeau qui pèse sur un ministre. Il a encore des occupations nombreuses : il faut qu'il aille respirer fréquemment l'air de la campagne ; qu'il soit dans un mouvement con-

tinuel vers le château des Tuileries ou de Saint-Cloud; qu'il donne des soirées, et de nombreux dîners pendant la session. C'est là surtout le grand moment de l'activité ministérielle. Son excellence se prépare à un dîner, comme un général à une bataille. Dès cinq heures du matin, enfermée dans son cabinet, elle fait provision d'affabilité pour le soir; elle étudie devant une glace les sourires gracieux, les airs de protection, les gestes d'amitié; elle emprunte à sa bibliothèque une certaine somme d'amabilité, de bons mots et d'historiettes; car un ministre doit faire, outre les frais du dîner, les frais de la conversation, métier assez pénible avec les députés du ventre, qui sont dans l'habitude de laisser toujours parler. De ce que nous venons d'établir, résultent deux conséquences rigoureuses : la presque nullité des ministres dans les affaires administratives, et l'importance des commis.

Ils sont en effet les chevilles ouvrières de la machine. Les employés sont autant de fractions dont la réunion présente la masse des lumières, de la sagesse, et de l'expérience ministérielles. Ils ont le privilége de penser et d'écrire pour toutes les excellences passées, présentes et futures : ils ne sont pas autant à dédaigner qu'on voudrait le faire croire.

Un homme qui s'y connaissait, disait qu'on n'était jamais assez puissant pour échapper à la vengeance d'un commis. Nous pensons qu'il avait raison.

La composition des bureaux ministériels ne saurait donc être une chose indifférente : essayons d'en donner une idée.

Les bureaux organisés avec soin par les ministres de

Napoléon, devinrent l'asile de tous ceux qui ne pouvaient pas mieux faire. La révolution et les guerres continuelles avaient détourné beaucoup de gens d'embrasser un état : ils se jetèrent dans les bras de la bureaucratie, comme un pis aller. Ils y restèrent par l'impossibilité d'en sortir. Bientôt il y eut encombrement. Les tarifs ministériels se resserrèrent devant la concurrence; on offrit quinze cents francs au mérite, et douze cents francs à la probité.

Cependant comme les talens n'excluent pas forcément l'ambition, il se trouva parmi les hommes que le hasard avait jetés là, des gens qui voulurent avancer. Leur imagination parvint à féconder la terre ingrate qu'ils labouraient. Ils inventèrent de nouvelles complications pour les rouages administratifs; ils firent éclore de nouveaux bureaux; ils obtinrent de meilleures places; les choses n'en allèrent pas plus mal.

D'ailleurs la volonté manifestée par le gouvernement impérial, de tout centraliser à Paris, favorisait l'essor des imaginations bureaucratiques de la capitale. On n'était pas gêné par le budget. Les créations de chefs et de sous-chefs étaient à l'ordre du jour, depuis que Napoléon lui-même avait improvisé un beau matin un ministère du commerce.

La bureaucratie avait atteint la plénitude de ses développemens, lorsque les évènemens de 1814 arrivèrent. La paix était faite : on déclara la guerre aux employés. Les ministres, pour faire le contraire de ce que l'on avait fait précédemment, s'occupèrent de la réduction des bureaux. Ils enflèrent leurs joues et grossirent leur voix pour annoncer des réformes immen-

ses : les contribuables attendirent : le projet parut ; on fit quelques malheureux, et fort peu d'économies.

A l'époque du 20 mars, on était trop occupé pour songer aux employés : on les laissa tranquilles. Quelques-uns se retirèrent ; une vingtaine, qui voulaient en même temps espionner pour les Prussiens, furent chassés.

La seconde restauration amena des modifications dans le système suivi à l'égard des commis. On exigea qu'ils eussent, ce qu'un employé ne doit point avoir, une opinion. Les plus mauvais commis furent les plus empressés à se saisir de ce mérite. Ne pouvant dire qu'ils étaient utiles, ils crièrent qu'ils étaient *ultrà*. Au besoin ils auraient pu facilement prouver qu'ils n'avaient jamais rien fait.

Les épurations commencèrent alors. Tous les commis incapables, que la pitié du chef avait maintenus dans leur emploi pendant nombre d'années, se mirent à dénoncer leurs camarades. Ils se firent ainsi une réputation de dévouement et de probité ; on les compta parmi les dignes soutiens de la bonne cause ; on leur donna des gratifications.

Cependant l'administration qui avait sommeillé pendant quelque temps, laissant les alliés, les circonstances et l'arbitraire gouverner la France, parut vouloir se réveiller après l'ordonnance du 5 septembre. Les ministres qui avaient prescrit quelques travaux importans, reconnurent l'incapacité des auxiliaires que la dénonciation leur avait laissés : ils rappelèrent plusieurs de ceux qu'elle avait écartés. Il se forma ainsi deux partis parmi les employés ; et lorsqu'on procla-

mait l'unité dans le ministère, l'unité cessa d'exister dans les bureaux.

Les choses en sont toujours là. Fidèles au système de fusion, les ministres ont souvent réuni dans le même cabinet, à la même table, le dénonciateur et le dénoncé, comme s'il n'existait pas entre eux une barrière insurmontable.

Le nombre des hommes de 1815 est encore très-considérable dans les bureaux. Qu'en résulte-t-il? que ces messieurs réduisent à rien les velléités constitutionnelles des ministres. Les lois les plus libérales reçoivent dans leur application des entorses continuelles. On ignore jusqu'où peut s'étendre l'influence des circulaires. Les décisions interprétatives sont une arme terrible qui tue souvent la loi. Ces messieurs ont encore adopté une autre tactique : c'est de conserver dans les réponses un sens tellement ambigu, que l'autorité départementale puisse agir comme elle l'entend, et suivant l'esprit qui l'anime : c'est ce qu'on appelle, en termes de bureau, du style jésuitique.

Ce simple exposé peut servir à faire connaître les circonstances qui embarrassent la marche de l'administration : si elle ne fait pas plus de chemin dans les routes constitutionnelles, il ne faut pas en attribuer exclusivement la faute à la personne des ministres.

Il est question, dit-on, de nouvelles réformes, de réductions dans le nombre des employés : les ministres profiteront-ils de cette occasion pour nettoyer les écuries d'Augias, et expulser des hommes voués au mépris? Il est probable que non. Les réformes n'ont lieu en temps ordinaire que sur les notes et les propositions

des chefs de bureaux; or, les chefs de bureaux tiennent à leur place avant tout ; et comme leur inquiétude, tournée sans cesse vers l'avenir, prévoit toujours la possibilité d'un changement de système et d'un retour aux idées de la chambre introuvable, ils seront sans doute bien aises, dans cette hypothèse, de se ménager la protection des dénonciateurs de 1815.

A.

VARIÉTÉS.

Elections.

Il n'est plus question aujourd'hui d'offrir aux électeurs une discussion didactique de la nature de leurs devoirs et des principes constitutifs de notre système électoral; les élections précédentes ont fait naître à cet égard toutes les lumières que l'on pouvait désirer. Il est peu d'électeurs qui ne sachent ce que la patrie attend d'eux; il en est peu qui ne soient convaincus que l'intérêt de la liberté est le premier de tous, et que cet intérêt doit les guider dans les choix qu'ils sont appelés à faire. Quoiqu'il fût à désirer que le gouvernement s'interdît toute influence dans les élections, attendu que chez un peuple constitué le gouvernement n'est point un parti dans la société, mais doit être au contraire l'instrument direct et efficace de la liberté publique, cependant, comme cette abnégation de la part du pouvoir serait une utopie, il est impossible de l'espérer,

et il faut se résigner à combattre de toutes ses forces l'influence fâcheuse qu'il cherche à exercer.

Quelques départemens exceptés, il est reconnu que la faction ultra-royaliste n'a point de chances en sa faveur, et que, plus tôt ou plus tard, son importance à la Chambre des députés sera réduite à rien. En conséquence, et malgré la ferme opinion où je suis que, dans l'alternative, les ministériels sont moins mauvais que les ultras, je pense que le principal déploiement de nos forces doit être dirigé contre les candidats du pouvoir : c'est de ce côté que l'attaque est plus redoutable, que la milice en réserve est plus nombreuse; et en se bornant à ne point perdre de vue les hommes monarchiques, il est utile d'appliquer tous ses efforts à combattre les ministériels.

On peut d'ailleurs calculer assez bien les résistances et les forces de nos adversaires par le ton qu'ils prennent dans leurs factums électoraux; les ultras ne font entendre que des déclamations furibondes; on en doit conclure que leur cause est perdue. Les ministériels affectent de se montrer calmes et modérés; c'est qu'ils croient pouvoir compter sur leurs forces.

Ce qu'il faut surtout régulariser, c'est le mécanisme électoral. Il faut mettre les électeurs en garde contre les piéges que l'intrigue va leur tendre; il faut les prémunir contre les séductions de tout genre que l'autorité va employer pour tromper leur religion. On leur dira que tel candidat refuse, que tel autre n'est pas éligible. Le ministère ira plus loin, il s'emparera de quelques candidats pour les déconsidérer; il s'efforcera de montrer comme lui appartenant des hommes dont il re-

doute l'élection. Les électeurs doivent, avant d'ajouter foi à aucune de ces assertions, attendre des preuves irrécusables.

L'ordonnance de cette année a renversé le système adopté jusqu'ici pour la répartition des sections électorales dans les villes où le nombre des électeurs est trop considérable pour qu'ils puissent être réunis en une seule assemblée. Jusqu'ici on avait divisé les électeurs par quartier; mais on a craint de mettre ensemble des hommes connus l'un de l'autre, et l'ordre alphabétique a été choisi. Ce nouveau moyen d'empêcher les influences qui n'émanent pas du pouvoir sera sans force, si les électeurs se montrent inaccessibles à toutes les fausses nouvelles, aux insinuations des intrigans, et aux perfidies des candidats ministériels.

Un autre soin non moins nécessaire, c'est celui de se faire d'avance une liste qui contienne juste le nombre de candidats requis. Il est encore indispensable de se réunir après le premier tour de scrutin sur le libéral qui offrira le plus de chances. C'est aujourd'hui qu'il faut mettre de côté les amours-propres. Depuis le commencement de la révolution, l'amour-propre a exercé une influence bien funeste sur la liberté publique.

Nous allons offrir la liste des candidats que notre correspondance nous a fournis pour chaque département, et qui offrent le plus d'espérances à la liberté. Cette liste doit servir de point de ralliement aux électeurs constitutionnels, attendu qu'elle est l'ouvrage de la majorité de ces électeurs.

Aisne. MM. Labbey de Pompières, membre de la Chambre des représentans; Joly, ancien maire de

Saint-Quentin; Lecarlier, membre de la Chambre des représentans; et Méchin, ancien préfet de Caen. (Les électeurs de l'Aisne désignent un cinquième candidat, mais comme il n'y a que quatre députés à élire, nous croyons utile de ne point les exposer à diviser les votes.)

ALLIER. MM. d'Alphonse, ancien préfet; Burelle, ancien conseiller de préfecture.

ARRIÈGE. MM. le général Lafitte, membre de la Chambre des représentans; Gévaudan, administrateur des diligences.

CANTAL. MM. Ganilh, député sortant; Guittard, membre de la Chambre des représentans.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le général Tarayre; Audry-Puyraveau, propriétaire; Christin, *idem;* Thénard-Desmousseaux, ancien préfet.

DOUBS. MM. Clément, ex-législateur; Prud'hon, doyen de l'École de droit.

EURE-ET-LOIR. MM. le général Rey (le même qui défendit Saint-Sébastien); Compain, médecin.

HAUTE-GARONNE. M. Durand de Saint-Gaudens.

ISÈRE. MM. Savoye-Rollin, député sortant; Flory, banquier à Paris; Sapey (1), ex-député; Grégoire, ancien évêque de Blois.

HAUTE-MARNE. MM. Étienne, homme de lettres; Lesperut, maître de forges, député des cent jours.

---

(1) On attend de M. Sapey une déclaration de principes. Elle lui conciliera une foule d'électeurs qui éprouvent des doutes à son égard.

Mayenne. MM. Paillard Du Cléré, député sortant, membre de la Chambre des représentans; Prosper Delaunay Lepêcheux, propriétaire.

Morbihan. MM. Ponsard, député sortant; Villemain, ancien maire de Lorient; le général Julien, ancien préfet; Le Bohellec, propriétaire.

Basses-Pyrénées. MM. Basterrèche, banquier, membre de la Chambre des représentans; le général Lamarque; Etcheverry, propriétaire.

Bas-Rhin. MM. Lambretchs, ancien ministre de la justice; Champy père, maître de forges; Muller Soehnée, négociant; Sagli (Florent), *idem*

Tarn. MM. Corbière, ancien procureur-général à Toulouse; Balette, médecin à Sorèze.

Vaucluse. MM. Puy, ancien maire d'Avignon; de Billioti, propriétaire.

Vienne. MM. le général Demarçay; Boncenne, avocat à Poitiers.

Seine-Inférieure. (Dans un des précédens numéros des *Lettres Normandes*, j'ai fait connaître la liste primitive des candidats désignés par l'opinion publique dans le département de la Seine-Inférieure; je me suis attaché à caractériser chacun des hommes sur lesquels les libéraux de Rouen paraissaient alors réunir leurs suffrages. Depuis la publication de mon article rédigé dans le temps sur les renseignemens les plus anthentiques, il semble que les intentions de quelques indépendans de la Seine-Inférieure aient varié sur plusieurs points: quelques noms, qui n'avaient encore paru sur aucune liste, se trouvent dans celle que *la*

Minerve, et plusieurs autre feuilles de la même opinion ont insérée; d'un autre côté, il est des noms honorables qui ont disparu. Ma correspondance m'apprend de plus que tous les électeurs libéraux ne sont pas encore d'accord sur le changement que la première liste a subie, et que d'autres noms se prononcent. Dans cette incertitude, il m'est impossible d'imiter les journaux qui ont donné une liste difinitive, parce que je ne crois pas que les électeurs qui sont unanimes sur les principes, le soient encore sur les hommes. Je me borne à faire observer à ceux qui ont formé le projet de porter M. Lambretchs, que ce candidat est déjà porté dans le Bas-Rhin où il a beaucoup de chances, plus même, peut-être, qu'il n'en a dans notre ville. En conséquence, il est urgent de le remplacer par quelque autre. Quant aux citoyens, tous honorables, que je lis sur les diverses listes, je ne puis les approuver également; je supplie seulement les électeurs de l'une des provinces les plus constitutionnelles de France de ne pas diviser leurs votes; je les supplie, au nom de la liberté et de la patrie, de s'armer contre les suggestions de l'amour-propre, de réunir en un faisceau des voix, dont le nombre triomphera si elles s'accordent. Qu'ils se rappellent toujours que les ultrà-royalistes et les ministériels les observent, qu'ils épient leurs démarches, qu'ils cherchent à troubler leur bonne intelligence. Quelle humiliation pour un département tel que la Seine-Inférieure, si les hommes qui ne représentent pas la dixième partie de ce département, remportaient non pas la victoire, cela est impossible,

mais seulement un avantage ! L'honneur du département est aujourd'hui entre les mains des électeurs; qu'ils repoussent les conseils qui tendraient à les désunir, et les Normands seront dignement représentés.

Tels sont les candidats que l'opinion publique porte cette année à la Chambre des députés. Sans doute, si la Charte, moins sévère sur les conditions, laissait plus de latitude aux choix, si les ministres consentaient au doublement du nombre des mandataires du peuple, il serait plus facile de composer une assemblée forte et patriotique. Mais ne formons point de vœux pour un mieux imaginaire. Telle que nous pouvons aujourd'hui la posséder, la Chambre doit achever de consolider nos institutions, et d'asseoir la liberté sur une base inébranlable. La conquête du bien sera plus lente, sans doute; mais, après tout, nous devons prendre courage, en songeant que la lenteur est la garantie de la durée.

Léon Thiessé.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Il y a long-temps que nous n'avons entretenu nos lecteurs de la situation politique des peuples étrangers. L'intérêt que présentaient nos affaires intérieures nous avait ordonné de porter plus spécialement notre attention sur la France ; mais cette partie de l'ancien plan des *Lettres Normandes* était plutôt suspendue qu'abandonnée. Aujourd'hui, que des évènemens politiques de la plus haute importance se passent autour de nous, il nous paraît utile d'offrir, comme nous le faisions jadis, un bulletin politique des nouvelles étrangères. C'est un beau spectacle de voir les peuples marcher de concert vers l'amélioration de leurs institutions, secouer peu à peu le joug héréditaire de la tyrannie, et reconquérir une liberté que leur disputent en vain quelques rois, des nobles et des prêtres. On a dit que la révolution française ferait le tour du monde ; cette vérité se réalise tous les jours, et recevra bientôt son entier accomplissement. L'observateur éclairé qui saisit l'enchaînement des choses humaines, ne remarque pas sans une profonde admiration le soin avec lequel la providence a fait sortir la liberté de la tyrannie elle-même. Qui eût jamais dit que l'affranchissement de l'Europe ne serait accompli que lorsque la France, deux fois envahie, aurait répandu la lumière sur les instrumens mêmes de ses calamités? C'est cependant de cette époque, si funeste à notre patrie,

que l'histoire fera dater la liberté de l'Allemagne et de la Russie. Etrange rapprochement de la vérité duquel il n'est pas permis de douter.

Tandis que les souverains, réunis à Carlsbad, cherchent dans les ruses de la politique les moyens de donner le change aux peuples qu'ils gouvernent, et s'appliquent à créer un ordre de choses qui n'enlève rien au pouvoir, et qui puisse cependant être orné du beau nom de liberté, les Allemands, impatiens du joug, se préparent à repousser tout ce qui ne présentera que l'apparence du bien. Il s'établit entre les peuples et les rois un combat d'adresse. Nous n'ignorons pas qui serait le plus fort, mais il nous reste à savoir qui sera le plus fin.

Parmi les souverains du nord, il en est un auquel il paraît que la politique de la légitimité ne pardonne point la double irrégularité de son avénement. Le roi de Suède est le premier de sa famille; il a été choisi par le consentement du peuple; voilà les deux griefs. On assure que l'empereur de Russie, qui ne peut les lui pardonner, est aujourd'hui brouillé avec lui d'une manière qui laisse peu d'espérance de racommodement. La faction nobiliaire et despotique répandue dans toute l'Europe, et qui veut le renversement de Bernadotte, en tire un bon augure pour le succès de ses desseins; mais on est bien fort quand on a toute une nation pour soi. Bernadotte doit redoubler de soins pour se concilier l'affection de ses sujets; il sera inébranlable tant que leur amour soutiendra son trône. Chef d'un peuple libre, il no craindra point la haine impuissante de ses voisins. Tyran d'un peuple esclave, il serait

bientôt tombé. On assure que le roi de Suède a vainement recherché pour son fils l'alliance de plusieurs souverains allemands. Si cela est, pourquoi ce prince s'affligerait-il des orgueilleux refus qu'il avait éprouvés? Ignore-t-il que les alliances royales ou impériales, n'ont jamais garanti la sûreté d'un trône quand la politique en conseille le renversement? Qu'il consulte là-dessus la duchesse de Parme. Elle lui conseillera, comme nous, de choisir pour son fils une Suédoise; de s'écarter de l'usage anti-national d'introduire des étrangères dans le gouvernement d'un peuple. La Suède n'a-t-elle pas de femme digne d'occuper le trône, et faut-il être né dans la pourpre pour faire le bonheur d'une nation?

— C'est avec joie que nous apprenons la conduite des réformateurs anglais; leurs déclarations sont dignes d'un peuple qui veut être libre: malheur à ceux qui continueraient de verser leur sang! On n'ignore pas que les premières hostilités de la révolution française ont commencé au champ de Mars.

— Il paraît certain que les indépendans de l'Amérique méridionale sont sur le point de consommer l'affranchissement de leur patrie. La dernière victoire de Marino peut être considérée comme le coup de grace des royalistes. Déjà le gouvernement de l'Amérique méridionale se constitue. Dans peu de temps l'Espagne, changeant de rôle, recherchera l'alliance des peuples qu'elle traite aujourd'hui de rebelles; on dit même que déjà elle songe à renoncer à ses colonies : si elle s'y

fût pris quatre ans plus tôt, elle n'aurait point sur la conscience des flots de sang dont jamais les absolutions du grand-inquisiteur ne pourront laver le règne de Ferdinand VII.

— On parle toujours d'un changement de ministres. M. Roi a, dit-on, l'espérance de ressaisir le porte-feuille qu'il a tenu juste pendant une semaine. Il disait dernièrement à un de ses amis : « On m'a offert le ministère des finances : je n'ai dit ni oui, ni non ; j'accepterai cependant, si on me met avec des hommes qui marchent dans la bonne route ; au reste, c'est mercredi que la chose doit se décider. » Il paraîtrait, d'après ce discours, que nous tenons de bonne part, que notre future destinée sera définitivement fixée le premier septembre. On désigne MM. Mollien, Daru et Mathieu Dumas comme devant occuper le ministère de la guerre, et deux ministères que l'on va rétablir, celui du trésor et celui de l'administration de la guerre. M. Pasquier postule la place de M. de Serre, mais on ignore encore ce qu'on fera de ce personnage.

— Nous recommandons aux électeurs qui veulent s'instruire de leurs devoirs, et de la nature du droit qu'ils vont exercer, le *Manuel électoral à l'usage de MM. les électeurs des départemens de la France*, par M. A. Jullien, de Paris (1). Ce recueil contient la charte constitutionnelle, la loi des élections, des ordonnances relatives à cette loi, et une instruction fa-

(2) Chez Eymery, rue Mazarine, n° 30; et chez Foulon et comp.

milière à l'usage des électeurs. Cette instruction divisée en cent articles, mérite d'être méditée profondément. En suivant les préceptes qui s'y trouvent, on se formera une juste idée de ce que la France attend des hommes chargés de nommer les représentans du peuple.

— On assure que M. l'abbé Louis, voulant donner une nouvelle garantie aux acquéreurs de biens nationaux, a imaginé de proposer à M. le comte d'Artois d'acheter un bien d'émigré. On ne dit pas sur quels motifs le prince s'est excusé!

— On nous écrit de Bouville les détails suivans :

« Le dimanche 25 juillet 1819, la Sainte-Anne, patrone de la paroisse de Bouville, a été célébrée en cette commune.

» L'abbé Q.....f, de Rouen, officiait. Il a rendu les honneurs seigneuriaux à M. Grossin de Bouville, ex-seigneur de ladite paroisse. Il lui a présenté l'eau bénite, l'a encensé, et ensuite l'a recommandé aux prières des fidèles, comme seigneur de la paroisse.

» Le même abbé Q.....f a prêché. Le sujet de son sermon était la mauvaise éducation que l'on donne maintenant à la jeunesse. « Cette mauvaise éducation, » a-t-il dit, éloigne la jeunesse du respect *dû aux mi-* » *nistres de la religion et aux chefs seigneuriaux.* »

» Le ci-devant seigneur a témoigné sa reconnaissance à l'abbé Q.....f, et au curé de la paroisse, son intime ami. Il leur a donné un dîner splendide, où l'on a *trinqué* au triomphe prochain des bons principes, que M. de Bouville continuera de soutenir à la

chambre des députés, où il doit siéger comme député de la Seine-Inférieure, si les *niais* se laissent endormir. »

— On parle d'un procès fort original. L'auteur du *Banc de sable* va, dit-on, plaider en plagiat contre celui de la *Fille de l'Exilé*, attendu que celui-ci lui a, dit-il, dérobé son inondation. Le public est encore *flottant* entre les deux parties.

— *Petit dialogue entendu dans le bureau d'un journal ministériel, le jour où M. Decazes a fait une chute, dont heureusement il n'a point été blessé.*

Un garçon de bureau entre, les larmes aux yeux. Savez-vous la fatale nouvelle ! Son Excellence....

Le rédacteur en chef. Eh bien !

Le garçon de bureau. Est tombée de cheval !

Le rédacteur (levant les mains au ciel). Grand Dieu ! de cheval !

Le garçon de bureau. Il est trop vrai.

Le rédacteur. Mais a-t-il été blessé ? Parlez ; je brûle d'apprendre !... ce cher... ô ciel !

Le garçon. On dit qu'il s'est foulé l'orteil du pied, et qu'un peu plus....

Le rédacteur (attendri). Le ciel soit béni ; nous le conserverons. Vite un article.

Un autre rédacteur (à un jeune homme qui se trouvait là par hasard). Jeune homme, vous ne savez pas la perte que vous auriez faite ! La France n'eût pas survécu à une mort si fatale.

Le rédacteur en chef. Organisons-nous en députation pour féliciter Son Excellence. (Au garçon.) Allez

chercher tous les rédacteurs, pour nous rendre de suite au ministère....

Le prote (entrant). Je viens demander de la copie. Il manque deux colonnes.

Le rédacteur en chef. Nous avons bien le temps de cela. Prenez sur mon bureau le premier papier que vous trouverez; ce sont des articles d'esprit public. Cela passera aujourd'hui.

Le prote prend au hasard. Il tombe sur une diatribe contre la Minerve, *et l'emporte.*

Cependant les rédacteurs arrivent avec un lis au côté; ils se mettent en marche et se rendent au ministère (1), etc.

— Nous avons eu plus d'une fois occasion de signaler les petites vexations auxquelles les officiers en demi-solde avaient été en butte pendant long-temps. On semblait leur envier la faveur qu'ils avaient payée de leur sang; comme on n'avait aucun moyen légal de leur retirer le traitement que les lois leur assuraient, on tâchait de provoquer leur démission par toute sorte de dégoûts. Cet état de choses est un peu changé depuis l'avénement au ministère de la guerre, d'un homme qui n'est ni Anglais ni Irlandais; mais il existe encore un étrange abus, qu'il serait cependant à propos de détruire. Lorsqu'un officier en non activité désire se

---

(1) Cette scène n'est pas d'invention. C'est ce qui nous a engagé à la rapporter. Néanmoins nous croyons devoir protester contre les personnes qui verraient autre chose qu'une plaisanterie dans ce dialogue. Nous ne désirons la mort de personne.

marier (ce qui arrive souvent, vu les loisirs que son état lui laisse), il est obligé de demander la permission au ministre de la guerre. Son excellence, ou plutôt les bureaux écrivent pour obtenir des renseignemens sur la personne à laquelle l'officier se propose d'unir son sort : ils arrivent; et l'on répond au bout de deux mois à l'impatient militaire, » que l'intention du » ministre, étant que tous les officiers soient conve- » nablement pourvus, Mademoiselle *** ne paraît pas » présenter dans sa fortune, des gages de sécurité suf- » fisans à celui qui veut être son époux : qu'on ne peut » en conséquence accorder l'autorisation demandée.» Qu'arrive-t-il? l'officier donne sa démission et se marie; autant de gagné pour le budget. Il faut convenir que voilà un système d'économie bien ingénieux!

— Nous venons de lire dans les journaux une circulaire assez plaisante de M. le ministre de l'Intérieur. Il s'agit des expériences aérostatiques que son excellence permet dans toute l'étendue de la France, sauf de légères restrictions. M. le comte Decazes veut que tout le monde puisse s'élever aussi haut que possible; mais il exige en pareil cas que l'on soit muni d'un parachute : M. Decazes a sans doute ses raisons pour cela.

— On représente au Vaudeville, sous le titre du *Drapeau Français*, une pièce de circonstance dans laquelle il y a, dit-on, douze couplets sur la gloire, et vingt-quatre sur le dévouement.

— Le *Journal de Paris*, qui depuis long-temps s'est

signalé par son ineptie, paraît depuis quelques semaines au-dessous de lui-même : en cela il paraît faire l'impossible. Les abonnés désertent en foule, malgré l'attrait piquant de la petite chronique, et l'exactitude avec laquelle un homme de lettres indique aux lecteurs les variations du thermomètre. On s'informait auprès d'un des rédacteurs, des causes de cette désertion : « Cela n'est pas étonnant, répondit-il ; comment » voulez-vous qu'un journal se soutienne, quand il » n'est rempli que de l'éloge des ministres et des chè» vres du Thibet? »

— M. Dunoyer, rédacteur du Censeur, vient d'être condamné pour diffamation envers un caporal dont la baïonnette avait tué un citoyen. Les journaux, jusqu'ici, avaient fait leur devoir, en signalant les excès assez fréquens auxquels se sont portés des soldats envers des bourgeois désarmés. Désormais il faudra y regarder à deux fois, et attendre pour publier de pareils événemens que les tribunaux en aient légalement constaté les circonstances. Il paraîtrait d'après la conclusion du jury, que *le Censeur* n'aurait pas raconté les faits avec exactitude. D'un autre côté, plusieurs témoins les ont présentés sous un jour qui serait propre à légitimer la version de ce journal. Tout ce qui est inséré dans les feuilles publiques, est sujet à discussion et peut être contesté; il y a des gens qui vont plus loin, et qui prétendent qu'un journal ne dit jamais la vérité. Il est toutefois certain qu'un rédacteur est exposé à être trompé, et qu'il est excusable quand il s'appuie sur le témoignage de gens qui disent : *J'ai*

vu la chose se passer ainsi. Si toutes les lignes des feuilles qui paraissent, étaient marquées au coin de l'authenticité, ce ne serait pas la peine que le gouvernement eût un journal officiel.

— Les Collèges électoraux sont convoqués pour le 11 septembre : quelques *ultrà* ont remarqué que cette époque coïnciderait presque avec celle de l'ouverture de la *chasse*.

— On prétend que Madame la duchesse d'Angoulême s'est excusée poliment de porter sur les fonts de baptême, le fils nouveau-né de M. le Ministre de l'Intérieur.

— On annonce comme devant paraître dans trois ou quatre jours, la première livraison d'un ouvrage sur le *salon de* 1819, par M. Landon. Les planches seront au trait. Le talent connu de M. Landon ne permet pas de douter que cet ouvrage n'obtienne un grand succès. La souscription est ouverte chez l'auteur. (1)

— Les quatre académies ont tenu le 24 de ce mois leur séance solennelle pour la distribution du prix de poésie proposé par l'académie française. Le sujet était *l'institution du jury*. Sur 50 pièces, aucune n'a été jugée digne du prix, attendu, a dit M. le secrétaire perpétuel, que tous les concurrens ont loué le présent aux dépens du passé. On les a engagés dorénavant à louer l'un et l'autre ; et s'il leur est permis de vanter le jury, il leur est défendu de blâmer les parlemens. Un second prix devait

---

(1) L'ouvrage formera deux volumes contenant 144 planches. Le prix sera de 30 fr.

être décerné à l'auteur de la meilleure pièce sur *l'enseignement mutuel* Le même motif a empêché la distribution de ce prix. Les concurrens sont avertis pour l'année prochaine, que s'ils louent la méthode lancastérienne, il leur est interdit de blâmer les ignorantins.

M. Daru, président, a fait sur le rétablissement du prix de vertu, un discours très-touchant. Il a été couvert d'applaudissemens.

On a baillé et dormi pendant la lecture d'un long fragment de l'*Histoire des Croisades*, de M. Michaud. *La Quotidienne* prétend que le style de M. Michaud est d'un goût antique. Elle a ses raisons pour cela. L'auditoire a aussi les siennes pour n'être pas de l'avis de *la Quotidienne*. Un sentiment de prévoyance très-louable avait inspiré à M. Michaud de ne pas assister à la séance.

M. Lemercier a lu ensuite des fragmens d'un poëme de *Moïse*. A quelques incorrections près, ces fragmens sont dignes de nos grands poètes. M. Lemercier a réchauffé les glaces de son collègue M. Michaud; et les dormeurs, se sont réveillés au bruit des bravos.

Le nombre des académiciens présens était de trente. Il y en avait six le matin à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois pour écouter M. l'abbé Montès, chargé du panégyrique de St.-Louis.

— L'ARRACHEUR DE DENTS, ET LE MÉNÉTRIER SON COMPÈRE. *Fable.*

Aux Français libres par la loi,
Egaux sous sa juste puissance,
Donner la paix et l'abondance,
Des ministres voilà l'emploi.

Le bien remplir mérite récompense:
Aussi nos gouvernans se soldent-ils d'avance
En beaux louis de bon aloi.
Pourquoi donc aux Français, s'ils donnent une fête,
Paris voit-il des malheureux
S'arracher un pain vil qu'on leur jette à la tête;
S'élancer l'un sur l'autre, et par des coups affreux,
D'un broc de vin grossier disputer la conquête.
Les gendarmes sont encor là :
Mais y sont-ils pour mettre le holà?
On n'entend que des cris, on ne voit que des larmes!
Et les pains et les brocs se sont changés en armes.
Les vaincus enivrés tombent sur les vainqueurs;
Et la terre avec peine
Boit les flots du Surène,
Et le sang des buveurs.
Quels ignobles combats sur les bords de la Seine!
Craint-on que la famine assiége encor nos murs?
Oh! de s'en garantir nos gouvernans sont sûrs.
Chez eux de cuisiniers une intrépide armée,
Recrutant des flatteurs la cohorte affamée,
Prépare les succès de leurs budgets futurs.
Voudrait-on, pour former les mœurs de la jeunesse,
Etaler à ses yeux les fureurs de l'ivresse?
Mais il n'est pas, je crois, de Lycurgues chez nous;
D'ilotes encor moins!.... — Plaintes mal avisées,
Me dit un mien ami; ridicule courroux!
Dans quel pays, mon cher, vous croyez-vous?
Critiquez moins nos mœurs civilisées,
Et les plaisirs naïfs de nos Champs-Elysées.
Respectez un abus dont se trouvent si bien
Nos auteurs de budgets qui veulent notre bien.
Des impôts il nous rend le poids plus supportable,
Etourdissez le peuple; il souffre, et ne dit rien.
A ce propos écoutez une fable.

Un charlatan pour tout trafic

Arrachait les dents au public.
Il répétait un jour aux badauds de la foire :
« Ne me confondez pas avec un bateleur.
» A votre argent, Messieurs, je tiens moins qu'à la gloire.
» Si quelqu'un parmi vous refuse de me croire,
» Qu'il parle, et dans l'instant, gratis et sans douleur,
» Je lui démeuble la mâchoire. »
Bouche béante on l'écoutait ;
Mais pas un ne se présentait.
Un bruit courut dans l'auditoire
Que l'arracheur de dents mentait ;
Et que la veille encor, séduit par son exorde,
Un pauvre patient criait miséricorde.
Que fait notre jongleur? A Pierrot son ami :
« Je ne savais, dit-il, mon métier qu'à demi.
» Prends ton violon, et qu'il ronfle aux oreilles
» Du premier qui viendra réclamer mon secours.
» Surtout râcle bien fort : tu verras des merveilles. »
Comme il finissait ce discours,
Passe un manant, qui depuis quinze jours
Du mal de dents souffrait la rage.
A le guérir sans douleur il s'engage.
L'homme y consent. Sa tenaille à la main,
L'opérateur fait bailler le vilain,
A l'édenter travaille avec courage,
Et paraît fier comme un Romain.
Le patient fait la grimace.
Mais c'est en vain qu'il crie et qu'il demande grâce ;
Les spectateurs n'entendent cette fois
Que l'accompaguement qui lui couvre la voix.
Lui-même, au bruit joyeux qui lui remplit la tête,
Croit que s'il a souffert, c'est qu'il n'est qu'une bête.
Il paie en s'efforçant de sourire à Pierrot.
Sa sottise en ce piége attira plus d'un sot

Tel peuple qu'on écorche est pris à cette ruse :
Et dès qu'il veut crier, on lui dit qu'il s'amuse.

FEBVÉ.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la terreur de 1793, et de la terreur de 1815. — Spectacles.. — Du dernier article de M. de Châteaubriand. — Trois Messéniennes sur les malheurs de la France, augmentées de deux élégies sur la vie et la mort de Jeanne d'Arc, par M. Casimir de Lavigne. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE II.

Paris, le 10 septembre 1819.

De la terreur de 1793, et de la terreur de 1815.

La révolution a eu sa terreur; la contre-révolution a eu la sienne: des excès de même nature ont signalé ces deux époques. Mais les amis de la liberté avaient combattu la première terreur; ils en avaient été les victimes; ils en ont désavoué les horreurs: les

fauteurs des priviléges, au contraire, loin de désavouer les forfaits de 1815, s'en font presque un titre de gloire; ils s'en déclarent hautement les apologistes. Bien plus; à les entendre, il n'y eut point de terreur en 1815: la France était heureuse et tranquille sous le glaive des Trestaillon : tous les *honnêtes gens* bénissaient le régime paternel des lois d'exception : il y eut bien quelques *rigueurs nécessaires*; mais les *traîtres* seuls furent punis; les *méchans* seuls furent consternés. C'est ainsi qu'une faction brave le cri public, et cherche à légitimer ses violences : 1815 nous avait appris qu'elle ne savait point pardonner; 1819 nous apprend qu'elle ne sait point rougir.

C'est par les mêmes discours qu'ils justifiaient leurs fureurs, ces hommes dont 93 nous a légué l'effrayant souvenir: eux aussi, à les en croire, usaient des *rigueurs nécessaires*; eux aussi appelaient ceux qu'ils frappaient des *méchans* et des *traîtres*. Les mots ne manquent jamais aux passions : toujours les partis ont justifié leurs attentats en accusant leurs victimes : toujours dans la langue des persécuteurs, *traître, méchant*, ont voulu dire, *homme qui ne pense pas comme nous.*

Mais l'homme dont le cœur et les mains sont restés purs, n'est point dupe de ce langage. Il déteste toutes les cruautés, quels qu'en soient le prétexte ou les auteurs; il n'a point deux poids et deux mesures pour des crimes semblables : que les bourreaux portent la cocarde blanche ou la cocarde tricolore, que les proscriptions s'exécutent aux cris de *vive la république!* ou aux cris de *vive le roi!* il abhorre également les

oppresseurs ; il plaint également les opprimés. Républicain, il frémit des massacres de Lyon ; royaliste, il s'indigne des assassinats de Nîmes et d'Avignon : la terreur de 1793 le révolta ; la terreur de 1815 le révolte de même.

Ce rapprochement, commandé par l'inflexible vérité, importune les hommes de 1815 : ils se récrient contre la comparaison des deux époques ; ils cherchent à établir une balance entre les crimes anarchiques et les crimes oligarchiques ; ils voudraient ouvrir un compte entre 93 et 1815, et prouver, par additions et soustractions, par doit et avoir, qu'ils restent créanciers d'une somme assez considérable de meurtres et d'exécutions. Etrange emploi de l'arithmétique ! Mais, pour mettre en défaut ce singulier calcul, il suffit d'ouvrir l'histoire, et d'interroger les annales des derniers règnes. Qu'est-ce que la Saint-Barthélemy, les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes ? Ne sont-ce pas des fruits des maximes professées par les Montluc et les Baville de 1815 ? Ne sont-ce pas des conséquences directes de leurs principes ? Que dis-je ? n'essaient-ils pas tous les jours d'affaiblir l'horreur due à ces forfaits politiques ? Héritiers des Médicis, des Letellier, des Louvois, faites donc entrer en compte les charges de leur succession !

Est-il même besoin de remonter si haut ? Sans sortir des temps de la révolution, qu'on nous dise qui doit répondre du sang versé dans la guerre civile, si ce n'est le parti qui, *dans son intérêt*, alluma la guerre civile ? Sur qui doit retomber le sang versé dans vingt batailles, si ce n'est le parti qui, *dans son intérêt*,

arma l'étranger contre la France, et donna le signal des combats? Osera-t-il donc vanter son humanité, celui qui ne craint pas de mettre à des millions d'hommes le fer à la main pour le soutien de ses prétentions injustes, et la défense de ses priviléges illégitimes?

Au surplus, qu'importe aux libéraux cette prétendue compensation? Étrangers aux violences de l'une et de l'autre époque, qu'ont-ils à établir? Qu'à toutes les deux l'ordre social fut troublé par les excès des factions. Qu'importe à l'exilé de 1815 qu'il y ait eu plus ou moins d'exils en 1793? Qu'importe à la famille de Fualdès que Robespierre ait commandé plus ou moins d'assassinats? Vexés sous les deux régimes, les constitutionnels sincères et modérés ont acquis le droit de les détester tous les deux, surtout lorsque, parmi leurs persécuteurs de 1815, ils retrouvent, ils reconnaissent leurs persécuteurs de 1793.

Il est pourtant une réflexion que commande la vérité historique. Sans doute l'ancienne terreur fut encore plus sanglante que la nouvelle; mais à quoi tient cette différence? A celle des moyens d'exécution : la première terreur avait atteint son terme et rempli sa carrière; la seconde fut arrêtée dans son cours par la sagesse royale. Maîtres du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, les auteurs de la première ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu. Bornés à l'influence d'un seul des trois pouvoirs législatifs, contrariés dans leur marche par le pouvoir exécutif, les auteurs de la seconde n'ont pu agir avec la même puissance et la même liberté. Mais si, comme ils y tendaient de tous leurs efforts, ils se fussent emparés

du ministère, jugez par ce qu'ils ont fait, de ce qu'il eussent fait alors. Par les ravages qu'a produits le torrent lorsqu'il avait encore des bornes, jugez de ceux qu'il eût exercés lorsqu'ils aurait eu brisé ces digues. Ah! les hommes de la contre-révolution ne savent point épargner leurs ennemis : la générosité ne fut jamais leur vertu. J'en atteste les cruautés qu'ils ont commises toutes les fois qu'ils se sont trouvés les plus forts ; j'en atteste et les attrocités dont *les premiers* ils donnèrent le signal dans la Vendée, et ces compagnies de *Jésus* et du *Soleil*, et leurs mystérieuses vengeances, et les jours de 1815, et les jours que 1815 avait promis à la France consternée.

Mais, si la seconde terreur n'a pas eu le temps de devenir aussi meurtrière que la première, elle fut, à d'autres égards, plus odieuse encore et plus intolérable. D'abord, elle fut gratuite : ce ne fut point pour se défendre, ni pour défendre le territoire que ses auteurs déployèrent l'appareil des vengeances. Leur parti était triomphant; le territoire était envahi par des légions qu'eux-mêmes avaient appelées. Ce ne fut donc que la haine seule, l'orgueil, le ressentiment, qui les poussèrent à ces extrémités La terreur de 1793 eut lieu pendant le combat; celle de 1815 après la victoire. Ce seul trait peint la faction anti-libérale.

En second lieu, si le gouvernement de 1793 fit éprouver à la France d'affreuses calamités, du moins il sut défendre et conserver l'indépendance nationale. Il fut un fléau, mais il préserva la France d'un autre fléau, non moins désastreux et plus humiliant, l'invasion étrangère; et c'est par là qu'il pût se soutenir

pendant quelques mois, malgré l'horreur qu'inspiraient ses excès. Les hommes de 1815 peuvent-ils invoquer la même compensation, eux, qui, loin de repousser les armées ennemies, leur ouvrirent l'entrée de la France; eux qui firent peser à la fois sur leur malheureuse patrie les maux de la conquête et les maux de la tyrannie? L'histoire n'oubliera pas que, lorsque nos armées étaient détruites, nos places prises, nos champs ravagés, lorsqu'un vainqueur insolent insultait au nom français, dévastait nos monumens, vexait nos citoyens, dévorait notre substance, et nous imposait des tributs accablans, le parti oligarchique était dans l'allégresse, et proclamait son triomphe, ses tables de proscription à la main.

Épouvantés eux-mêmes d'une responsabilité morale si terrible, les hommes de ce parti cherchent à la rejeter sur le ministère d'alors. « Ce que nous avons fait, lui disent-ils, c'est vous qui l'avez proposé : nous avons décrété des lois rigoureuses, mais c'est vous qui les avez demandées : nous avons suspendu la liberté individuelle et la liberté de la presse, créé des cours prévôtales, enchaîné les écrivains par la loi du 9 novembre, mais c'est vous qui avez sollicité ces mesures sévères. »

Cet argument pourrait être spécieux contre le ministère de 1815 : mais que peut-il conclure contre les libéraux? Que vos excès aient eu le ministère pour complice, pour adversaire ou pour témoin, qu'importe aux paisibles amis de la justice, de la modération et de la liberté? Quand il faudrait le condamner, faudrait-il pour cela vous absoudre? Je suis loin de

rendre les ministres d'alors solidaires dans ma pensée des violences commises par les *introuvables* : quoique fort éloigné d'approuver leur système de conduite à cette époque désastreuse, je ne leur impute ni les forfaits du midi, ni l'invention des catégories, ni cette loi dite d'*amnistie* qui, à elle seule, viola cinq ou six articles de la Charte constitutionnelle, ni les *amendemens* qui ont rendu plus mauvaises la plupart des lois qu'ils avaient présentées : je crois que l'initiative même de ces actes doit être principalement reprochée à la faction qui réclamait à grands cris des mesures de rigueur. Mais encore un coup, le débat est ici entre les *introuvables* et les ministres. Quant aux indépendans, la chose leur est fort indifférente, et l'excuse ne signifie rien vis-à-vis d'eux.

Nous serions heureux de pouvoir écarter à jamais de si pénibles souvenirs. Mais lorsqu'un parti ose s'enorgueillir de ses fureurs, et nommer *justice* ses attentats, la vérité doit se faire entendre. Il importe à la morale publique, il importe à l'ordre social que l'audace n'insulte pas impunément à l'opinion, et qu'on ne donne point le change au jugement des contemporains et de la postérité. Point de vengeances, point de réactions, point même d'attaques personnelles. Laissons les individus, ne voyons que les choses; mais ces choses, que l'histoire s'en empare, qu'elle en conserve la mémoire, pour servir de sauve-garde au présent, et de leçon à l'avenir.

S. B.

SPECTACLES.

On accuse la Comédie Française d'inaction et d'apathie : cette inaction n'est qu'apparente ; ce calme n'existe qu'à la surface ; une agitation fébrile règne derrière la toile du fond et dans le foyer ; le volcan bouillonne au fond du cratère, et l'éruption s'annonce à peine par quelques signes précurseurs.

Un schisme funeste est près d'éclater ; les doubles sont ligués contre leurs chefs d'emplois, et préparent le spectacle des Titans armés contre les dieux. D'un côté, sous la bannière de Talma, s'avancent Lafon, mademoiselle Mars et mademoiselle Duchesnois ; de l'autre, on voit se presser autour de Michelot le peuple innombrable des valets et des confidens. Comme le dernier des sociétaires a sa voix au comité aussi-bien que le premier sujet, et que le scrutin décide de tout, la victoire ne saurait être douteuse ; et le résultat de ces démêlés, dans lesquels les intérêts du public ne sont comptés pour rien, sera d'écarter la minorité qui, là, comme ailleurs, est la partie saine de l'assemblée. Bientôt nous verrons Joad représenté par Desmousseaux, et Abner par Saint-Eugène. J'ai souvent réclamé contre le despotisme aristocratique des chefs d'emplois ; mais à Dieu ne plaise que je fasse des vœux pour une révolution qui ferait passer le sceptre dans les mains des doubles. Tyrannie pour tyrannie, j'aime mieux celle du talent que celle de la médiocrité. Ce-

pendant toutes les délibérations du comité tendent à cette révolution : tantôt on décide qu'il ne sera plus donné de billets de faveur pour la reprise de *Jeanne d'Arc;* on a soin de donner cette tragédie au milieu des chaleurs de juillet : tantôt on veut démontrer à mademoiselle Duchesnois que son nom sur l'affiche n'est point un talisman infaillible, et qu'il ne *fait point recette*; mais, malgré tous les efforts de la ligue, les bureaux sont assiégés dès cinq heures; les musiciens sont forcés d'évacuer l'orchestre, sans tambours ni trompettes; et la bannière de Jeanne triomphe sans le secours d'aucun auxiliaire stipendié. Que font alors les vaincus? Le beau Dunois médite une défection, ou du moins il refuse à la guerrière opprimée le secours de son bras, procédé discourtois et peu digne d'un preux tel que lui. Enfin, Michelot abandonne un rôle trop au-dessous de ses moyens, et qu'il n'a accepté, dit-il, que par considération pour l'auteur. Voilà encore une fois la pièce et l'actrice à la réforme.

Talma se propose de reparaître dans le rôle d'Auguste; toutes les loges sont retenues. Personne ne doute qu'il ne rende à ce personnage la physionomie que lui donna Monvel : dans un danger aussi pressant le comité arrête que M. Nanteuil débutera préalablement. Un passe-droit est accordé à M. Nanteuil au préjudice de Talma!

Il y a quelques jours que mademoiselle Mars devait jouer dans la *Nièce supposée :* au moment du lever du rideau, le robuste Cartigny est atteint d'une indisposition subite que l'on passerait à peine au délicat Armand. Le projet était, dit-on, de forcer le public à

se contenter d'une autre pièce; mais le parterre n'a pas pris le change, il a demandé que le rôle du paysan fût lu par Faure; il a fallu céder à cette voix toute-puissante; et le jeu charmant de mademoiselle Mars a fait passer sur l'insipidité d'un rôle débité le livre à la main.

S'il faut en croire certains bruits, l'admission et le succès un peu exagéré de madame Paradol seraient encore le résultat d'une intrigue : cette fois du moins le public s'est mis de la cabale; il s'y mettra toutes les fois que la cabale travaillera au bien de l'art. Qu'elle inspire à la médiocrité une émulation généreuse, qu'elle oppose au talent une rivalité active, que pour diminuer l'influence de quelques acteurs trop favorisés, elle ouvre la carrière aux débutans, et surtout aux auteurs, et nous applaudirons à ses efforts. Mais nous la sifflerons si elle se borne à de stériles débats de comité, et à de ridicules tracasseries.

Que deviendraient les théâtres du boulevart s'il n'y avait pas plus d'accord entre les acteurs ? Je faisais cette réflexion en assistant à la représentation des *Chefs Ecossais,* chef-d'œuvre d'ensemble et de mise en scène, seul mérite qui, avec celui des décorations, ait sauvé ce mélodrame d'une chute complète. Il serait difficile d'y trouver l'apparence d'une intrigue; s'il y en a une, le fil en est si léger, qu'il échappe à l'œil ébloui par l'éclat des décorations, et se perd au milieu des danses, des évolutions et des combats. Le sujet est le même que celui de cent autres mélodrames. Le jeune Robert, héritier du trône d'Écosse usurpé par Édouard Ier, roi d'Angleterre, recouvre

sa couronne et renverse le tyran. On conçoit qu'avant d'arriver à ce dénouement infaillible, il lui a fallu subir toutes les épreuves d'usage, traverser des souterrains, rendre des combats sans nombre, échapper à ses ennemis par des déguisemens, braver deux ou trois fois la mort, et assister à un ballet. Sa naissance lui a long-temps été cachée; avant que le secret lui en fût révélé, il s'en doutait bien un peu; il en était averti de temps en temps par le sentiment de ces vertus innées, caractère indélébile d'une ame royale, héritage qui se perpétue dans les races illustres de père en fils, et par ordre de primogéniture. Le jeune Robert a pour compagnon et pour mentor ce Wallace déjà célèbre par un opéra comique joué à Feydeau. Wallace est le principal personnage de la pièce, c'est-à-dire celui qui débite les plus longues phrases, et qui se demène le plus des pieds et des mains dans des combats à outrance : car c'est en cela seulement que consiste l'action; les personnages n'agissent qu'en donnant de coups de sabre et en grimpant à l'assaut. On parle fort peu dans le troisième acte, où l'auteur nous a montré le tableau d'un siége en règle; des postes surpris, des sentinelles égorgées, des machines de guerre de toute espèce, des assaillans repoussés deux ou trois fois, et enfin arrivant dans la place au moyen d'une brèche pratiquée à coups de bélier. Un assez grand nombre de spectateurs qui avaient apparemment assisté à des siéges véritables, n'ont pas trouvé l'image fidèle, ils ont ri et même sifflé.

POLITIQUE.

Du dernier article de M. de Châteaubriand.

Depuis que nous possédons une loi des élections qui nous garantit une représentation forte et vraiment nationale, l'époque à laquelle les colléges électoraux se réunissent, est régulièrement signalée par un manifeste des hommes féodaux. Nous ne devons pas nous étonner de ces clameurs impuissantes. Interdirons nous un cri de détresse au coupable qui subit un juste châtiment; un dernier gémissement au malade abandonné de l'art lui-même? Laissons les ultrà-monarchiques se livrer à leur désespoir. Cherchons seulement si dans ces déclamations furibondes, il n'y a point de leçon à puiser pour la cause de la liberté.

N'offre-t-il pas une leçon très-énergique, le spectacle des aberrations dans lesquelles l'esprit de parti peut entraîner des hommes que l'élévation de leur esprit et la hauteur de leur talent auraient pu rendre dignes de toute notre estime, s'il eussent été dirigés par le goût, et fécondés par la raison?

Quel écrivain, par exemple, serait plus utile aux bonnes doctrines que M. de Châteaubriand, si un vain et orgueilleux amour propre n'avait altéré son jugement, si l'amour des distinctions et la passion de la célébrité ne s'étaient emparés de son cœur et de sa tête, et n'avaient corrompu le principe de ses ouvrages?

Son exemple est bien instructif pour les hommes qui se sentiraient portés vers l'extraordinaire, vers cette originalité monstrueuse qui entraîne dans de pareils écarts. M. de Châteaubriand aurait pu devenir un écrivain illustre, une des lumières de son siècle. La manie de faire du bruit l'en a rendu la fable. Doué d'une ardente imagination, d'un talent facile et brillant, il pouvait suivre les principes de style de nos grands écrivains; il pouvait prendre son rang après Rousseau et Buffon; mais c'eut été trop de docilité pour cet esprit âpre et sauvage. Il lui a fallu inventer une doctrine nouvelle; ouvrir des chemins inconnus; se faire à lui-même un style qui tient à la fois de l'allemand et de l'hébreu, s'abandonner à toutes les hardiesses d'une poésie également éloignée de nos vers et de notre prose; et cependant comme il est un grand nombre d'esprits que l'extraordinaire subjugue, que l'obscurité et l'entortillage séduisent, il s'est fait une secte; il trouve des admirateurs, au besoin il aurait des martyrs; il rencontre des hommes qui parlent de ses ouvrages comme Lambin et Richelet parlaient des vers de Ronsard.

C'est peu de chose que d'écrire en style bouffi et rocailleux. M. de Châteaubriand a compris que cela ne suffirait pas pour lui faire jouer un rôle proportionné à son ambition. Le Lycophron de la littérature a voulu être quelque chose en politique. De même qu'il eût pu suivre d'assez près les traces de nos bons auteurs, son jugement formé de bonne heure eût été capable de servir la vérité et la raison. Mais il y avait tant d'écrivains sur les rangs! une gloire si partagée n'était pas

digne de lui. Les ténèbres et l'erreur n'avaient plus pour apologistes que quelques fanatiques obscurs; M. de Châteaubriand prit en main cette cause perdue. Il se fit le chef-de-file des nobles pour le devenir lui-même. Il prit le parti des prêtres pour s'entourer d'eau bénite. Ainsi se faussa sans retour le jugement de cet écrivain. Chez lui l'ambition a détruit le sens commun; comme son but était le triomphe de l'erreur, ses raisonnemens ont été la logique de l'erreur. L'esprit le plus fort n'eût pas résisté à une pareille épreuve.

Voilà la clef de toute la conduite politique et littéraire de l'auteur d'*Atala*. Ainsi s'expliquent tous ses ouvrages; ainsi s'explique le *Conservateur*. Nul moyen n'était praticable pour le faire revenir aux vrais principes du goût; un seul lui eût peut-être donné des idées plus saines en politique. C'eût été de le faire ministre. On s'en est gardé, et l'on a bien fait.

C'est en général M. de Châteaubriand qui se charge des diatribes annuelles lors des élections. La dernière qu'il a publiée est peut-être la plus violente de toutes. Elle est si furieuse que le *Journal de Paris* a renoncé lui-même à la réfuter en détail, attendu, a-t-il dit, qu'on ne saurait *analyser la rage*. Sans justifier le bon goût de cette locution, j'avoue que je suis à peu près de cet avis. Comment, en effet, répondre à un écrivain qui commence par nous dire que la loi des élections est funeste et *sotte;* qui ensuite propose de sang-froid aux électeurs le général Canuel et le général Donnadieu comme ayant *sauvé la France* à Lyon et à Grenoble; qui voudrait placer à la Chambre MM. d'Arbaud-Jouques, préfet de Nîmes pendant les massa-

cres; Trouvé, tour à tour jacobin, napoléoniste et royaliste; Fiévée, dont on connaît la constance politique, et une foule d'hommes aussi rassurans. Voyez-vous de quel ton, avec quelle dédaigneuse hauteur M. de Châteaubriand menace le gouvernement de le priver de la fidélité des royalistes. Ce serait en effet une grande perte pour la Charte et la monarchie constitutionnelle. Combien il serait étonné si on le prenait au mot; si le Roi lui répondait : « Reprenez-la cette fidélité farouche qui n'a travaillé pendant vingt ans qu'à isoler le peuple et les Bourbons, cette fidélité qui a teint de sang les plaines de la Vendée, qui a rendu la noblesse française la fable de l'Europe; cette fidélité, qui depuis mon retour en France a mis vingt fois le trône en péril, a vingt fois allumé la guerre civile, et s'efforce encore aujourd'hui d'appeler la guerre étrangère. Reprenez-la; le Roi de France ne veut pas de la fidélité qui a massacré à Nîmes, à Toulouse, dans les murs d'Avignon. La fidélité au Roi, c'est l'obéissance à la Charte; la fidélité au Roi, c'est l'amour de l'ordre; la fidélité au Roi, c'est le respect pour la liberté intérieure et pour l'indépendance nationale. » Quel prince en effet a payé plus cher la prétendue fidélité de sa noblesse! Si Louis XVIII fût rentré seul en France, si toute cette fantasmagorie de fidélité n'eût éloigné souvent les cœurs de son trône; quel roi de l'Europe serait plus chéri du peuple qui lui doit la Charte, plus inébranlable sur son trône, plus indépendant de l'étranger. Ah! que ces royalistes se dépouillent de cette fidélité trompeuse; qu'ils s'éloignent des marches du trône; qu'ils abandonnent une dynastie qui les re-

pousse, et cette dynastie n'excitera plus de méfiances, même aux cœurs plus prévenus; que les nobles, que les prêtres refusent leur protection au prince, et la patrie sera sauvée.

LÉON THIESSÉ.

LITTÉRATURE.

Trois Messéniennes sur les malheurs de la France, augmentées de deux Elégies sur la vie et la mort de Jeanne d'Arc, par M. Casimir de Lavigne (1).

On répète chaque jour que la politique détourne aujourd'hui les écrivains du culte des muses : j'avoue que je ne comprends guère cette incompatibilité que l'on suppose entre les idées utiles, généreuses, constitutionnelles, et la poésie qui elle-même n'est qu'une forme brillante donnée à la vérité. Je ne sais quel écrivain a dit que si le langage de la prose convient en général aux idées positives, la raison en vers est admirable. Il résulte de cette pensée extrêmement juste, que la poésie non seulement s'accorde avec les grandes notions politiques, mais qu'elle peut en les traduisant dans son dialecte les agrandir, et s'agrandir elle-même. La liberté, la philosophie n'ont-ils rien de poétique? Les nobles et constans efforts d'un

---

(1) Chez l'Advocat, au Palais-Royal.

peuple qui lutte contre les dernières résistances du despotisme, l'aurore de la liberté qui se lève pour les nations, la marche triomphante de l'esprit humain vers un état plus digne de lui; sont-ce là des sujets rebelles à la poésie, et propres à glacer l'imagination des hommes qui la cultivent? Etait-il poète, cet Homère qui nous offre dans ses admirables vers l'égalité et la liberté déjà en honneur parmi les premiers peuples civilisés? Concevait-il froidement, cet Alcée dont la haine des tyrans avait trempé le génie? Lucain et Juvénal sont-ils dépourvus de cette heureuse inspiration qui seule fait les grands poètes? La politique qui domine dans leurs écrits, l'amour de la liberté qui les anime et leur sert d'Apollon, ont-ils glacé leur pinceau, endormi leurs accords? Concluons donc que si nous voyons paraître moins de bons vers qu'autrefois, ce ne sont pas les sujets, mais les talens qui nous manquent.

Ce n'est pas qu'il ne nous reste quelques écrivains qui nous rappellent, quoique de loin, nos grands poètes, et de brillantes espérances pour l'avenir. A la tête des jeunes auteurs qui promettent des fruits précieux quand l'âge et le travail les auront mûris, on place M. Casimir de Lavigne. Tout le monde se souvient des succès que ses premiers ouvrages ont obtenus. On n'a pas oublié qu'après la mort de M. Delille, un prix ayant été proposé par M. Tissot, digne successeur de ce grand poète, pour la meilleure pièce en l'honneur du traducteur des Géorgiques, ce prix fut adjugé à M. de Lavigne, et à un autre concurrent qui dut s'applaudir de l'honneur d'une telle association. On se rappelle également que depuis M. de Lavigne

obtint successivement deux mentions honorables à l'Institut, l'une pour une pièce de vers sur la vaccine, l'autre pour une pièce sur l'étude. Mais jusqu'à ce jour, il n'avait rien fait de mieux que *les Trois-Messéniennes*, sur les malheurs de la France; publiées il y a plusieurs mois.

Lorsque des hommes aussi désavoués d'Apollon que de la patrie insultaient à nos infortunes, lorsque des Français rentrés à la suite de l'étranger répudiaient insolemment la France, il fut noble et courageux à M. de Lavigne d'élever une voix libre, et de parler le langage d'un poète citoyen. Ma muse, disait-il aux dévastateurs des galeries du Louvre,

> Ma muse de nos maux flétrira les auteurs,
> Dussé-je voir briser ma lyre
> Par le glaive insolent de nos libérateurs.

Il fut également patriotique de jeter des fleurs sur les héroïques victimes de Waterloo, et de prêcher ensuite aux Français l'union contre les étrangers. Tels ont été les trois sujets des premières Messéniennes. La critique trouva sans doute quelque chose à reprendre dans ces dithyrambes. On y découvrit quelques traces d'affectation; mais combien de beautés compensent ces légers défauts! C'est dans ces vers surtout que l'on trouve une noble réponse aux hommes qui prétendent que les idées de liberté ne conviennent pas à la poésie.

La représentation de la tragédie de *Jeanne d'Arc* a inspirée deux pièces nouvelles à M. de Lavigne. La vie et la mort de Jeanne d'Arc ont été célébrées par le

poète, jaloux d'exercer son talent sur des sujets nationaux. On ne peut se dissimuler cependant qu'il n'ait été moins bien inspiré que dans les premières Messéniennes : il y a plus de feu, de pensées, d'images dans l'élégie sur la bataille de Waterloo, et dans celle sur la dévastation du Musée, que dans *la Vie et la mort de Jeanne d'Arc.* Malgré cela, on y trouve encore des beautés du premier ordre, et des mouvemens très-lyriques.

Personne n'a mieux peint l'indifférence coupable de Charles VII envers celle qui avait vaincu ses ennemis, et qui s'était sacrifiée pour lui. « Il est étonnant, dit Villaret, après avoir raconté la prise de Jeanne d'Arc, que personne ne se soit empressé d'offrir quelques prisonniers en échange de la généreuse et infortunée Jeanne d'Arc. Après de si grands services, un pareil oubli fait peu d'honneur à la mémoire du prince dont elle avait rétabli la fortune. » Voici comment le jeune poète a traduit la même idée :

Après quelques instans d'un horrible silence,
Tout à coup le feu brille ; il s'irrite, il s'élance.....
Le cœur de la guerrière alors s'est ranimé :
A travers les vapeurs d'une fumée ardente,
Jeanne, encor menaçante,
Montre aux Anglais son bras à demi consumé.
Pourquoi reculer d'épouvante,
Anglais ? son bras est désarmé.
La flamme l'environne, et sa voix expirante
Murmure encore : O mon roi bien-aimé !....
Que faisait-il, ce roi ? Plongé dans la mollesse,
Tandis que le malheur réclamait son appui,
L'ingrat, il oubliait, aux pieds d'une maîtresse,
La vierge qui mourait pour lui.

Voilà bien les rois, ces *illustres ingrats*, suivant

l'expression d'un autre poète. Au reste, un éditeur du P. Daniel pense qu'Agnès Sorel, qui avait beaucoup d'empire sur Charles VII, l'empêcha de faire aucun effort pour sauver Jeanne d'Arc dont elle était jalouse. Si ce fait est vrai, il est également honteux pour le prince et pour la favorite.

M. Casimir de Lavigne est digne d'entendre la vérité. Il est du devoir de la critique de l'avertir que ses dernières élégies accusent la rapidité de son travail. Le talent, et il en a beaucoup, ne suffit pas; le génie lui-même a besoin d'art; il faut de la patience et du temps pour arriver à la perfection : c'est ce qui nous a paru manquer quelquefois à M. de Lavigne. Lorsqu'il s'imposera la loi de soigner assidument ses ouvrages, il sera étonné lui-même des pas qu'il aura faits.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les scènes tumultueuses qui se passent aujourd'hui en Angleterre présentent un spectacle instructif pour les princes dignes de s'éclairer. Elles prouvent que le machiavélisme des gouvernemens ne triomphe que pendant un temps; elles démontrent la toute-puissance des peuples lorsque l'excès de leurs maux les force à ressaisir le droit naturel. En vain les gouvernemens s'appuient-ils sur des principes abstraits, sur des droits prétendus, l'évènement fait voir que la tyrannie ne repose ni sur des principes, ni sur de

droits ; il prononce sans appel et offre au monde un nouvel exemple de cette vérité tant de fois prouvée, et cependant contestée tous les jours : la liberté seule a des droits.

Quelle que soit notre aversion nationale pour l'Angleterre, nous sommes forcés de reconnaître sa supériorité, relativement à l'administration de la justice. Qu'un homme tel que Hunt soit arrêté en France ; que son délit soit d'avoir présidé un rassemblement, harangué la multitude : quelle issue pense-t-on qu'aurait son procès ? Quel jugement prononcerait notre jury, si bien composé par les préfets ? De quel côté se tourneraient les juges dans le cas d'incertitude ? L'accusé serait jugé digne du dernier supplice. Les journaux aristocratiques se seraient acharnés contre ses derniers momens ; ils eussent poursuivi le tombereau, comme autrefois *les furies de la guillotine ;* le patient eût d'abord perdu la main droite ; nos sensibles royalistes, étincelantes de diamans, se seraient rendues à la place de Grève ; on les eût vues comme au supplice de Lally :

Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

En Angleterre, au contraire, Hunt traduit devant la cour d'assises a parlé au président avec la fermeté de l'innocence, sans que cette hardiesse lui ait attiré l'animadversion des jurés. D'abord mis en liberté sous caution, il a été enfin absous, et triomphalement reconduit dans sa maison. Bientôt ce chef des réformateurs va reprendre sa place au milieu de la multi-

tude, et ses discours enflammeront de nouveau le zèle des amis de la liberté anglaise.

Hunt une fois acquitté, il ne manque plus à la justice que la punition exemplaire des magistrats qui ont égorgé des citoyens sans défense. Doit-on espérer de la puissance de l'opinion qu'elle obtienne cette nouvelle victoire. Dans le cas contraire, consolons-nous en pensant que dans ce monde le bien est souvent le résultat de l'excès du mal. Si les magistrats ne sont pas aujourd'hui réprimés, une peine plus sévère les attend plus tard. La justice populaire est comme la justice divine. Si elle est tardive, elle n'en est que plus sûre : *Tantò districtiorem justitiam exiget, quantò longiorem patientiam prorogavit* (1).

Un journal anglais, *le Courrier,* a eu la lâcheté d'applaudir au massacre du peuple réuni à Manchester, et le peuple indigné a brûlé la feuille coupable. *La Quotidienne* et *la Gazette* ont répété les invectives du journal de Londres ; elles sont dans l'attente de la même justice.

— Le sort de l'Espagne devient chaque jour plus malheureux. Il semble qu'un esprit de vertige inspire toutes les résolutions du cabinet de Madrid. A l'extérieur ses colonies sont pour jamais perdues, et l'Amérique septentrionale se prépare à lui porter les derniers coups. A l'intérieur ses provinces sont dévastées par la

(1) Sa justice sera d'autant plus sévère, que sa patience aura été plus longue. (*Saint-Grégoire*, 3e Homélie.)

guerre civile. Le nord de l'Espagne est devenu une espèce de Vendée patriotique, où des troupes sans discipline combattent de faibles légions royales. Cependant le roi, suivant toujours avec une opiniâtreté inconcevable le système ruineux de ses ministres, ne ressemble pas mal à un moine couronné. Entouré de la très-sainte inquisition, il gagne le ciel et perd son royaume.

— On assure que l'ambassadeur d'Espagne a présenté une note diplomatique tendant à se plaindre au nom de son souverain, de ce que le ministère français permet l'exposition publique du portrait de Bolivar, et à demander que ce portrait d'un rebelle à l'autorité légitime disparaisse des étalages; on ajoute que M. le comte Decazes a fait répondre à l'ambassadeur qu'il pouvait s'adresser aux tribunaux.

— La mort de l'empereur de Russie a été annoncée par plusieurs journaux. On la dément dans les salons, mais il n'y a rien encore de certain à cet égard. Au reste, nous pensons que dans l'état actuel de l'Europe, cette mort serait un malheur.

— Il n'est bruit dans Paris que de la démission de M. Royer-Collard. On parle aussi de MM. de Serre et Guizot, l'un ministre de la justice, l'autre rédacteur en chef du *Courrier*. Quelques personnes répétées par la *Minerve* prétendent que le motif de la retraite du président de la commission d'instruction publique, est le projet formé

de rappeler les jésuites. Si cette assertion est vraie, nous serons obligés de regretter M. Royer-Collard, malgré le *son prolongé* et M. Bavoux. Les fautes de cet honorable janséniste ne seraient en effet que des peccadilles, en comparaison du rappel des apôtres du régicide. Si au contraire, et cela est plus probable, la disgrâce des doctrinaires tient à une combinaison politique, l'affliction des amis de la liberté doit être beaucoup moindre. Quoi qu'il en soit, on fait une troisième version. Il est des gens qui ne voient dans toutes ces manœuvres qu'une tactique, dont le but serait de préparer la nomination de M. Royer-Collard à un ministère, en jetant de l'intérêt sur sa personne. Cette nouvelle manière d'envisager les choses s'appuierait sur une lettre du correspondant privé de la gazette d'Augsbourg, dans laquelle on annonce l'élévation prochaine de M. Royer-Collard au département de l'intérieur, et celle de M Decazes à la présidence du conseil des ministres. Pour nous, qui, dans tout cela, ne démêlons pas la vérité, nous attendrons pour nous former une opinion; nous nous contenterons d'observer que c'est une situation étrange que celle d'un état où les ministres restent en place six jours au moins et six mois au plus.

— Nous apprenons qu'un grand dignitaire de la couronne fait les frais de 1500 exemplaires du *Conservateur;* sans cette circonstance, messieurs les écrivains monarchiques auraient plié bagage.

— Voilà une lutte sérieuse engagée entre M. le vi-

comte Donnadieu et M. le comte Decazes. La brochure de M. Donnadieu accuse le ministre d'avoir ordonné la mort d'un nombre considérable de personnes à Grenoble; on dit même qu'il va le traduire devant les tribunaux. Que répondra M. Decazes? Le silence seroit bien dangereux ; la défense sera fâcheuse. En vérité c'est un terrible état que celui de ministre.

— Parmi les ouvrages d'érudition et d'art tout à la fois qui obtiennent aujourd'hui un succès mérité, on distingue la *Numismatique du Voyage d'Anacharsis*, par M. Landon. Cet artiste habile a exécuté avec un rare talent les médailles des beaux temps de la Grèce, et son ouvrage doit rester comme un monument précieux pour les antiquaires et les savans qui s'occupent de numismatique. Les planches sont accompagnées de descriptions et d'un essai sur les médailles, par M. Dumersan, le même, dit-on, qui compose des vaudevilles, et qui prouve ainsi que les matières sérieuses ne sont pas au dessus de sa portée. Nous sommes persuadés que toutes les personnes qui possèdent le Voyage d'Anacharsis, achèteront cet utile complément, et que beaucoup d'autres trouveront dans la numismatique un intérêt réel et indépendant de cet ouvrage (1).

— Ce n'est pas sans étonnement que l'on a vu l'ordonnance qui accorde la Légion-d'Honneur à M. Frays-

(1) Deux vol. in-8°. 32 fr. au Bureau des Annales du Musée, quai Conti, n° 16; et chez Foulon et comp.

sinous, figurer au milieu des ordonnances qui récompensent nos meilleurs manufacturiers. M. le ministre de l'intérieur s'est trompé dans ce classement. Qu'a de commun l'église avec l'industrie ? Je ne sache point qu'il soit sorti de la *fabrique* de M. Frayssinous autre chose que des missionnaires, des chapelets et des agnus : il ne fallait pas confondre cette industrie avec celle qui enrichit la France.

— Les ultrà, qui veulent à toute force des nouvelles favorables à leur cause, quand ils ne peuvent s'en procurer à Paris, vont en chercher dans les départemens, et se chargent, par ce moyen, d'approvisionner la capitale lorsque la disette d'absurdités se fait sentir. C'est ainsi que les journaux du parti annonçaient ces jours derniers que des lettres de Bordeaux ne laissaient aucun doute sur le remplacement du maréchal Saint-Cyr au ministère de la guerre, par le maréchal Macdonald. Nous ne croyons pas un mot de cette nouvelle, par la raison toute simple que nous l'avons lue dans *la Gazette* et dans *les Débats.*

— Les décroteurs du Pont-Neuf ont fait à leurs établissemens en plein vent une amélioration sensible : ils ont presque tous pris un abonnement au *Journal de Paris*. Déterminés à cette dépense, ils ne pouvaient hésiter sur le choix de la feuille qui leur convenait. Quel autre journal eût autant mérité que *le Journal de Paris* de se trouver dans la boue?

— M. de Castelbajac vient de publier une lettre

adressée aux électeurs toulousains. Il annonce qu'ayant appris que l'intention de ces messieurs était de le nommer député, il est résolu à accepter. Voilà sans doute qui est bien flatteur pour Toulouse : mais ce qui l'est encore plus, c'est que le noble candidat laisse voir qu'il ne serait pas fâché d'être choisi. Indépendamment de son excessif dévouement, il a plusieurs circonstances qui militent en sa faveur. Il a des biens dans le département de la Haute-Garonne; il a une très-bonne opinion de la conduite que la ville de Toulouse a tenue à deux époques ; il a de l'affection pour tout le département. Il est impossible que les électeurs résistent à l'estime de M. Castelbajac. Nous ajouterons que Toulouse aura en lui un défenseur éloquent et fort : car plus d'une fois, presque seul, il a soutenu le poids du lourd *Conservateur*.

— Quelques accidens arrivés sur la route de Rouen dans les voitures de nouveau modèle, avaient un peu ralenti le zèle des voyageurs qui se rendent dans cette ville; l'approche des élections a rendu au service des messageries toute son activité. La route est encombrée d'agens ministériels qui vont bride abattue débiter des choix, au risque de se rompre le cou. Dans les voitures publiques, ils occupent toujours le centre ; dans les auberges, ils font bonne-chère, et boivent le meilleur vin ; c'est le gouvernement qui paie. Un de ces messieurs a dernièrement invité toute une diligence où il soupçonnait le cousin d'un électeur; il aurait au besoin abreuvé les postillons et les chevaux. On voit que l'administration a aussi des *sans-*

gène qui disposent fort généreusement de l'argent qui n'est pas à eux.

— Le jour où la revue des gardes nationaux devait avoir lieu, quelques-uns de ces messieurs se sont réunis chez un traiteur du boulevard du Temple à un banquet somptueux, auquel plusieurs dames avaient été invitées. Mais pour empêcher que ce repas militaire n'eût quelque chose de trop citadin, on avait fait venir un tambour de la légion en grande tenue. Il ne buvait ni ne mangeait, mais battant sans cesse de la caisse, dispensait les convives de parler. Les dames ont été étourdies de la galanterie de cette fête, à laquelle la présence d'un si singulier orchestre donnait un caractère tout-à-fait chevaleresque.

— Lundi dernier, un de ces individus en livrée qui sont chargés de se promener dans les salles où l'on a exposé les produits de l'industrie, pressé sans doute d'aller dîner, voulait faire sortir le public avant quatre heures. Il s'autorisait de sa montre qui avançait de plusieurs minutes, et s'adressait fort cavalièrement à deux dames, lorsqu'un inspecteur est accouru pour lui faire entendre raison, et l'inviter à déjeuner une autre fois plus copieusement. J'en suis désolé pour messieurs de l'antichambre ; mais la livrée, quelle qu'elle soit, ne peut plus être un brevet d'insolence : aujourd'hui l'on n'a pas même de respect pour un huissier.

— Les ultrà citent souvent, d'un air de triomphe, le

langage trivial ou le style incorrect de quelques fonctionnaires publics d'une certaine époque de la révolution. S'ils étaient curieux d'augmenter leur répertoire, on pourrait leur citer aussi la plupart des discours et des actes, nous ne dirons pas des hauts fonctionnaires de la terreur de 1815 (en apprenant à écrire ils eussent cru déroger à la noblesse), mais d'un grand nombre d'autres qu'ils ont choisis dans leurs antichambres, et qui par cela seul restent, comme leurs maîtres, immobiles dans des places qui n'ont pas cessé d'être vacantes.

Voici un certificat pour la prime accordée aux individus qui tuent des loups :

Arrondissement de Metz, mairie de L.....

« Nous soussigné maire de la commune de L... certifions que le nommé Michel cultivateur et preféseur
» a la destruxion des bètes puante et habitant de ce
» village, nous a déclaré avoir tué une louve près de
» la lisiere du bois dont il avait rencontré les pattes.
» Nous nous sommes transporté de suite sur lesdites
» pattes assisté de notre adjoint qui a de suite reconnu
» la bête assommé non pas d'un coup de fusil mais
» bien avec un brain de fagot venant à constater
» exactement le sehxe de lanimal, avons reconnu
» que ladite louve était un loup pour laquelle raison
» nous n'avons pas extrait les louvetots de son cor. Nt
» accordé la prime que pour le lou seulement toujour
» avec notre adjoint auquel nous avons coupé les oreil-

» les pour être annexhé au présent certificat et servir
» à M. le préfet pour la prime.

» Et avon signé avec ladjoint

» Louis P.... Nicolas P....
» Maire. Adjoint. »

Nous sommes autorisés à regarder cette pièce comme authentique, et nous la donnons comme telle jusqu'à ce que M. Louis P..., maire de L.., nous fasse parvenir une réclamation, que nous nous empresserons de faire connaître.

—Le rédacteur du *Galignani's Messenger* avait attribué à lord Byron un poëme intitulé : *le Vampire*. Le noble lord a réclamé de la manière suivante :

A l'éditeur du *Journal de Galignani.*

Monsieur, dans plusieurs numéros de votre journal, j'ai vu que vous faites mention d'un ouvrage qui a pour titre : *le Vampire*, et que vous ajoutez que j'en suis l'auteur. C'est une erreur, et c'est par vous seulement que j'ai appris l'existence de ce poëme. Dans un de vos derniers numéros, j'ai lu l'annonce formelle du *Vampire*, à laquelle on a ajouté des détails sur ma résidence à Mitylène, île que j'ai aperçue dans mes voyages au Levant, où je n'aurais pas été fâché de résider, mais que je n'ai jamais habitée. Il n'est ni injuste ni offensant de vous inviter à contredire le paragraphe que vous avez inséré à mon égard. Si *le Vampire* est un bon ouvrage, il serait peu généreux de priver l'auteur, quel qu'il soit, de la gloire qu'il

mérite : si au contraire il est mauvais, je ne veux prendre sur mon compte les sottises de personne; c'est assez de répondre des miennes.

Vous me pardonnerez la peine que je vous donne; l'imputation ne tire pas à conséquence; et si l'on se fût contenté de dire qu'on soupçonnait que j'étais l'auteur de ce poëme, je me serais contenté d'agir comme en beaucoup d'autres occasions, j'aurais gardé le silence. Mais annoncer formellement comme de moi un livre que je n'ai point écrit, et donner des détails sur ma résidence dans une île que je n'ai point habitée; cela me paroît passer les bornes de la plaisanterie. Je ne connais pas même cette production littéraire, et en outre, j'ai une aversion naturelle pour les *Vampires*. Le peu qu je sais d'eux ne saurait m'engager à publier leurs secrets.

Vous m'avez beaucoup moins offensé en publiant un paragraphe sur ma dévotion, dans lequel vous avancez que la religion m'a engagé à me séquestrer du monde, assertion qui n'est pas exacte, et que, comme vous voyez, je ne contredis pas, parce qu'elle m'est personnelle, tandis que les autres intéressent le public.

Je vous serai obligé d'accueillir ma demande en rétractation, vous assurant de nouveau que je suis parfaitement étranger à toutes ces productions littéraires que vous avez bien voulu m'attribuer.

J'ai l'honneur d'être (comme disent les correspondans des journaux), votre abonné, et très-humble serviteur. *Signé* BYRON.

Venise.

Le Vampire, faussement attribué à lord Byron (1), a été traduit en français, et se vend chez le libraire Chaumerot jeune, Palais-Royal, galerie de Bois, n° 188.

— C'est avec plaisir que j'apprends que les libéraux de Rouen sont d'accord sur le choix qu'ils ont à faire. Voici une lettre que je viens de recevoir.

Rouen, 2 septembre 1819.

Les électeurs du département de la Seine-Inférieure ont vu avec la plus grande surprise que les journaux aient annoncé qu'ils avaient changé d'opinion relativement à M. Lambrechts, ancien ministre de la justice. Ils peuvent vous assurer que ces feuilles ont été totalement trompées; ils n'ont jamais varié sous ce rapport, et n'ont point pensé à lui substituer M. De Salverte, dont ils savent d'ailleurs apprécier tout le mérite. Ils persistent toujours à le nommer à la députation. Cependant ils observeront que comme le sort d'une élection est toujours douteux, ils invitent les électeurs du département du Bas-Rhin à porter également M. Lambrechts. Ils mettent un tel prix à sa nomination, qu'ils préfèrent le voir nommer dans deux départemens que de courir les risques qu'il ne soit pas du tout nommé.

Un *Électeur* de la Seine-Inférieure.

---

(1) Les œuvres complettes de lord Byron viennent d'être traduites en français. La première livraison, composée de deux volumes, paraît chez Ladvocat, au Palais-Royal. Prix 2 fr. 50 c. le volume; et chez Foulon et comp.

— Beaucoup de personnes pensent que la dénomination d'*ultrà* est une dénomination nouvelle, adoptée pour désigner un parti nouveau. Ce parti absurde et dangereux existe depuis le règne de Louis XI. Richelieu le comprima un moment sous Louis XIII. Il releva la tête après la mort de ce ministre, et n'a cessé depuis de faire valoir ses ridicules prétentions. Lorsque Molière fît son Tartufe, il avait devant les yeux les *ultrà* de son temps. Voici comme il s'exprime dans le placet qu'il présenta à Louis XIV, pour faire lever la défense de représenter sa pièce.

« J'avois eu, Sire, la pensée que je ne rendrais pas » un petit service à tous les honnêtes gens de votre » royaume, si je faisais une comédie qui décriât les » hypocrites, et mît en vue comme il faut toutes les » grimaces étudiées de ces *gens de bien à outrance*, » toutes les friponneries de ces faux-monnoyeurs de » dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un » zèle contrefait, et une probité sophistiquée. »

L'expression du grand homme, *gens de bien à outrance*, est certainement le synonime d'*ultrà*, et les libéraux doivent se féliciter de s'être rencontrés dans leur nomenclature avec notre comique philosophe.

— *Elections.* Le moment fatal approche : encore deux jours, et les amis de la liberté vont se trouver en présence avec ses ennemis. Voici l'heure où il faut redoubler de zèle; toutes les peines que les électeurs ont prises seraient perdues, s'ils se décourageaient aujourd'hui. La crise et arrivée; il ne s'agit plus que de la supporter avec constance. Intrigues, mensonges,

injures, diffamations, tout va être mis en usage. Les agens ministériels sont sur pied; déjà ils mentent et donnent à dîner. Les hommes monarchiques et leur grosse cavalerie, composée de missionnaires et de journalistes, communient et prêchent; enfin, c'est une bataille qui se prépare; les uns marchent armés de la Charte et de la loi des élections; les autres n'ont pour armes que des chapelets; tandis que les troisièmes ont des cuisiniers et des commissaires de police.

Electeurs de la troisième série! c'est pour la première fois que vous allez exercer un droit sacré qui vous est garanti par la Constitution. Vous avez reçu de la patrie le noble mandat de lui choisir des représentans. Nous ne cherchons point à tromper votre religion; nous n'employons pas pour vous séduire ou pour vous effrayer, ces figures violentes, ces menaces audacieuses dont tant d'autres cherchent à poursuivre votre conscience. Ce n'est point une obéissance passive que nous vous demandons, à l'exemple de la faction monarchique; nous vous conseillons l'examen sévère des candidats que l'on vous présente. Si les uns ont prouvé, dans toutes les circonstances, qu'ils ne veulent de liberté que pour eux-mêmes, qu'ils sont les adversaires du système actuel de propriété, qu'ils désirent le retour des priviléges et des corporations, l'anéantissement de l'industrie et des manufactures; si, toujours hostiles contre votre liberté individuelle, ils ont emprisonné, vous, vos frères; s'ils ont dressé des échafauds aux citoyens qui combattent depuis vingt ans pour la liberté : choisirez-vous de tels hommes pour défendre vos droits, pour garantir vos proprié-

tés, pour maintenir vos franchises, pour être les sentinelles de votre indépendance? Si d'autres candidats ont à toutes les époques vendu leur conscience, aliéné la dignité de leur personne; si leur lâche soumission a favorisé les excès du pouvoir; si Bonaparte, après Louis XVI, les a retrouvés dans les antichambres; si dans les assemblées où ils ont figuré ils n'ont jamais résisté à la faction dominante : élirez-vous pour soutiens de vos droits, des hommes qui ont vendu les leurs, et qui vendront les vôtres? des hommes qui s'uniront au fisc pour vous dévorer, et qui au jour du danger fuiront le combat? Mais si, au contraire, il est des citoyens honorables qui aient traversé les révolutions sans abandonner leurs principes; qui aient rendu, soit par leurs écrits, soit par leurs exemples, d'éminens services à votre liberté; qui à la tribune soient toujours montés à la brèche : balancerez-vous à les élire? Tels sont les candidats que les amis de la liberté vous offrent. Examinez leur vie; et si vous avez des doutes, tâchez de choisir mieux encore. Mais, surtout, éloignez l'esprit de faction et la vénalité. Jetez les yeux sur l'Angleterre : voyez les deux tiers de la nation dépouillés de toute propriété foncière; voyez l'industrie étouffée, la dette publique devenue colossale, l'absence du numéraire, la cherté immense des denrées, le travail de l'homme insuffisant pour le nourrir, des milliers de pauvres, et des milliers de crimes; voilà où conduit la corruption des chambres. La vénalité des députés a détruit en Angleterre ce beau système représentatif dont vous commencez à jouir. Elle a détruit cette liberté anglaise qui fit si long-temps l'admira-

tion de l'Europe esclave. Profitez d'un tel exemple : choisissez des hommes indépendans; et que bientôt, lorsque la nation britannique subira les conséquences funestes des fautes de son gouvernement, elle soit forcée de jeter sur la France un regard de repentir et d'envie.

ÉPIGRAMME.

Pour avoir sans respect médit d'un caporal,
L'avocat Dunoyer est puni d'importance.
S'il voulait, sain et sauf, sortir du tribunal,
Eh! que n'outrageait-il un maréchal de France!

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

M. Decazes et M. Donnadieu. — Salon de 1819. *— De l'Election de M. Grégoire. — Des Directeurs-Généraux. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE III.

Paris, le 19 septembre 1819.

M. Decazes et M. Donnadieu.

Une première impression frappe l'homme qui cherche à porter un jugement dans le débat nouvellement élevé entre MM. Decazes et Donnadieu : c'est celle d'une profonde douleur. S'il est incertain encore sur le côté vers lequel doit se diriger son animadversion, il est malheureusement trop convaincu d'une triste vérité : c'est qu'une population tout entière a subi la peine d'un délit qu'elle n'avait pas commis; c'est que ce délit, s'il a existé, a été grossi par les

passions; c'est que le sang français a été versé à flots pour une faute encore problématique; c'est que les supplices, quels qu'en soient les auteurs et les ordonnateurs, ont été multipliés dans une proportion désastreuse. Ce premier résultat qui se présente à l'homme exempt d'esprit de parti, est déjà un résultat capital. Le reste n'est plus qu'une question de personnes. Qu'importe en effet aux victimes que leur supplice soit l'ouvrage d'un ministre ou d'un homme de 1815? Ce qui les touche, c'est l'existence de ce supplice, c'est son poids, c'est son iniquité.

Cependant la justice publique ne peut rester dans l'incertitude. Son ministère commence au moment où le crime a reçu son exécution. Il faut qu'elle sache à qui elle doit infliger des peines qui ne réparent pas les forfaits, mais qui en préviennent de nouveaux. Il faut définitivement que l'opinion soit éclairée, qu'elle connaisse le coupable, qu'elle avertisse les organes de la loi. L'éclat de cette scandaleuse querelle en est venu au point, qu'il n'y a plus de silence ou de suspension possible. Il faut que la justice prononce entre M. Donnadieu et le ministre. Le premier a sollicité la faveur d'une enquête; il a offert de paraître devant les tribunaux ; c'est un service qu'on doit lui rendre.

L'attaque de M. Donnadieu a été sévère. Il n'a ménagé ni les expressions, ni les menaces. Cette violence qu'il a mise à dessein dans l'acte d'accusation prouve de deux choses l'une. Ou M. Donnadieu a juste droit, et alors la vigueur de son agression est le symptôme d'une loyale indignation, ou il s'est proposé d'effrayer le ministre en faisant un appel aux passions,

et, dans ce cas, la fureur de son style ne serait que l'effet d'un calcul bien connu. Pour se prêter à la première supposition, il faudrait repousser comme mensongers tous les documens authentiques qui prouvent que la conspiration de Grenoble ne fut qu'une échauffourée dont les hommes de 1815 ont exagéré l'importance, afin de se rendre utiles, et de justifier l'oppression qu'ils ont exercée. Il faudrait rejeter comme calomnieuse la plainte intentée contre M. Donnadieu par plusieurs habitans de Grenoble; plainte qui doit surtout paraître fondée en raison du silence que l'on s'est efforcé d'imposer à l'avocat qui avait prêté son ministère aux plaignans ; il faudrait enfin, indépendamment de la réalité de la conspiration, justifier les mesures illégales et ultrà-révolutionnaires employées par M. Donnadieu pour la réprimer. La seconde supposition, celle qui consisterait à regarder la violence du style de M. Donnadieu comme l'effet d'un calcul, aurait en sa faveur l'usage constant, et pour ainsi dire, la jurisprudence des hommes monarchiques qui, dans tous leurs écrits, comptent parmi leurs moyens de succès, le système des menaces et des déclamations ; elle serait conforme à toutes les notions que nous avons des troubles de Grenoble ; elle justifierait la conduite du gouvernement envers M. Donnadieu et le général Canuel. Dans l'une et dans l'autre de ces suppositions, il serait à propos de faire subir au commandant de Grenoble l'épreuve des tribunaux, dont le jugement déciderait définitivement la question.

Quoi qu'il en soit, au reste, de l'intention qui dirige

M. Donnadieu, il faut avouer que le ministre attaqué ne montre pas dans sa défense toute la vigueur et toute la suite qu'on devait attendre. Je n'en tire cependant aucune induction contre lui. Je sais que les ministres constitutionnels retiennent encore de l'héritage des ministres de l'ancien régime, et de l'empire, une idée exagérée de la dignité de leur rang, et de ce qu'ils lui doivent; je sais qu'ils sont fortement imbus de la fausse opinion qu'un ministre ne doit pas descendre dans l'arène, et se mesurer comme un simple citoyen; opinion qui, je l'espère, s'évanouira lorsque nos hommes d'état connaîtront mieux le gouvernement représentatif; c'est à ce préjugé que j'attribue l'espèce de réserve avec laquelle M. Decazes oppose quelques pièces officielles aux attaques d'un adversaire acharné. Cependant, je n'en regrette pas moins que par cette apparente indifférence, il se place dans une situation équivoque, et paraisse justement tomber dans l'écueil où l'attirait M. Donnadieu. Sa conduite, en effet, peut aisément prendre la couleur de la crainte; et si M. Donnadieu a calculé sur l'effroi qu'il inspirerait, il peut se croire autorisé à chanter victoire. Que si M. Decazes, mieux instruit des devoirs d'un ministre constitutionnel, n'eût pas cru déroger en publiant une justification que nous voulons croire facile, il eût déjoué les espérances des agresseurs; et telle est la fausse idée qu'il paraît s'être faite, que le silence presque absolu qu'il a gardé a plus enlevé à sa dignité que n'aurait pu faire la publication d'un exposé justificatif, même dans le cas le plus défavorable. En effet, il se fut épargné l'humiliation de voir les journaux aristocra-

tiques se répandre contre lui en assertions fâcheuses et non contredites, et porter dans toute l'Europe des accusations auxquelles il perdra, quoiqu'il fasse, de sa considération. Il reste toujours quelque chose de la calomnie.

A quoi se réduit en effet la défense de M. Decazes? On l'accuse d'avoir envoyé à Grenoble l'ordre de *faire tuer sur-le-champ* les condamnés, et *le Moniteur* répond qu'il a simplement écrit : *aucune grâce ne doit être accordée*. On l'accuse d'avoir, dans une lettre du 6 mai, donné à M. Donnadieu toute la *latitude possible*, et le même *Moniteur* répond que cette faculté lui fut retirée le 10 juin, c'est-à-dire, trente-quatre jours après par une circulaire. On sent bien que de telles justifications sont insuffisantes. Je répète que je n'en tire aucune conclusion, mais il n'en est pas moins vrai que l'opinion attend et exige quelque chose de plus. Au reste, je ne vois pas que la lettre même dans laquelle M. Decazes conseille d'employer tous les moyens que donnait la loi cruelle du 29 octobre, justifie en rien l'ordre émané de M. Donnadieu, et d'après lequel on devait raser des maisons, etc. En vain M. Donnadieu nous dira-t-il que ceci n'était qu'une menace ; on pourrait défendre ainsi une foule de mesures révolutionnaires. Ainsi, la culpabilité du ministre, s'il était possible qu'elle existât, n'absoudrait pas M. Donnadieu ; d'où on peut tirer cette nouvelle conséquence que peut-être M. Decazes et M. Donnadieu sont tous deux coupables.

Que ce dernier ne vienne donc plus nous placer dans l'alternative de prononcer entre lui et le minis-

tre? Les torts de l'un sont problématiques, le crime de l'autre est réel, puisque la pièce coupable existe. Quelles que soient les lumières que nous devions recueillir, il est aujourd'hui évident aux yeux des gens honnêtes, que M. Donnadieu a ressuscité à Grenoble les mesures de la terreur. Lorsque Joseph Lebon et Carrier décimaient nos provinces, ils pouvaient dire aussi qu'il existait une conspiration contre la république. Elle été réelle cette conspiration, elle était flagrante; les moindres villages cachaient un traître, une multitude de brigands allumaient la guerre civile; et cependant les mesures des proconsuls, plus justifiées que celles de M. Donnadieu, ces mesures sont en horreur à la France, et épouvanteront la postérité. C'est que lors même que la révolte est portée à son comble, lors même que les conspirations sont le plus criminelles et le plus redoutables, les hommes qui par devoir sont appelés à les réprimer, sont encore assujettis à des règles générales d'humanité et de légalité; c'est que lorsque l'on punit la violation des lois, il ne faut pas les violer soi-même; c'est que les magistrats qui enfreignent les principes en vertu desquels ils exercent leurs fonctions, sont mille fois plus coupables envers la société, que les citoyens qui bravent des lois à la garde desquelles ils n'étaient point spécialement appelés.

Quant à M. Decazes, il n'a contre lui que des soupçons. A Dieu ne plaise qu'ils deviennent des réalités. Il est temps encore qu'il conjure l'orage dont sa tête est menacée. Qu'il attaque M. Donnadieu devant les tribunaux, ou qu'il publie une justification. Telle

est la double voie qui lui est ouverte. Quel que soit, au reste, le parti qu'il prenne, il faut qu'il demeure convaincu que si, sous un régime absolu, un Louvois peut se maintenir long-temps, malgré le mépris public, dans un état représentatif où la presse est libre, la déconsidération est mortelle; il faut alors ou que le ministre tombe, ou que le gouvernement soit avili.

Léon Thiessé.

BEAUX-ARTS.

Salon de 1819.

Platon, que les charmes de la philosophie arrachèrent autrefois à ceux des beaux-arts, avait banni les poètes et les peintres de sa république. Il craignait que leurs ouvrages, inspirés par les muses, ne fissent sur l'ame des citoyens une impression trop profonde.

Si, après vingt-deux siècles, Platon revoyait la lumière, et qu'il visitât aujourd'hui dans la moderne Athènes l'exposition des tableaux de nos peintres vivans, il pourrait, sans déroger à ses principes, excepter de la proscription la plupart de nos artistes qui tapissent de leurs peintures les vastes salles du Louvre. Mais à coup sûr, ce peintre qui, dirigé par les sages conseils de Vien, et nourri par l'étude des monumens antiques, a porté la peinture en France à un point de perfection qui fait la gloire de notre école dont il est le père; ce peintre dont la seule présence électriserait ses élèves, dont les successeurs vont s'égarer dans une

route qui mène à la décadence de l'art ; ce peintre dont les tableaux excitent l'admiration, impriment la terreur ou font verser des larmes, serait jugé dangereux par le philosophe, serait banni de sa patrie, et réduit à porter sous un autre ciel un génie que tant de siècles envieront au nôtre.

Sont-ils donc imbus des principes trop austères de Platon, ces hommes qui ont rebanni par leurs cris les malheureux proscrits français au nombre desquels on compte ce peintre célèbre? Non. Ils ne sont ni platoniciens, ni philosophes, ni moralistes; ils sont ministériels, doctrinaires ou ultrà; et qu'ont de commun, je vous prie, des frêlons politiques avec l'homme sage et ingénieux que Socrate appelait l'abeille de l'académie?

Ecoutez les gouvernans, entendez les administrateurs : tous méritent de l'encens et des actions de grâces pour la protection bienveillante qu'ils accordent aux arts. Ils ont, et je n'en veux point douter, puisque leur propre intérêt le leur conseille, ils ont le désir de favoriser les arts; mais les moyens qu'ils y emploient promettent-ils quelque succès? Pour être convaincu du contraire, il suffit d'ouvrir les yeux.

Veut-on en effet conserver à l'art de la peinture un éclat qui commence à s'obscurcir? Veut-on long-temps encore faire fleurir l'école française? Que l'on fasse d'abord fleurir les lois et la liberté ; la liberté qui est au génie de l'homme ce que le soleil est à la végétation ; que l'école cesse demain d'être veuve de son maître ; que ses élèves les plus habiles dont les ateliers recèlent des compositions qui ajouteraient peut-être

à leur célébrité, se hâtent d'en orner l'indigente opulence du salon ; que des tableaux ne soient pas commandés sur tel sujet et pour tel jour à nos peintres d'histoire, comme une enseigne à un barbouilleur ; que les administrateurs soldés pour accueillir nos artistes dont ils sont rarement les égaux en mérite, ne les traitent pas comme des subordonnés; que les encouragemens distribués aux frais de la nation, le soient toujours au talent qui se développe, jamais à la faveur qui vient tout étouffer ; que d'une exposition qui doit parler à l'imagination d'un peuple jaloux de toutes ses libertés, on ne fasse point presque uniquement une galerie d'*ecce homo,* de martyrs, d'*ex-voto,* de saints et de capucins; que l'on traite moins de sujets anti-nationaux par ordre supérieur; et qu'à la même muraille où étaient noblement suspendus ces chefs-d'œuvre qui retraçaient pour la postérité les fastes de la gloire française, on ne cloue point avec effronterie les images des hommes qui ont combattu contre la France; qu'enfin les administrateurs, les ministres, les princes, regardent comme des flatteurs mauvais plaisans ceux qui osent leur dire en face : *Vous honorez les arts de votre protection;* car se sont au contraire les hommes qui favorisent les arts, qui sont honorés par eux.

La nature naïve, embellie par l'étude sévère de l'antique, voilà ce qui constitue la belle peinture, voilà ce qui rend si admirables les tableaux de notre grand peintre banni; voilà aussi la condition indispensable que n'ont pas toujours scrupuleusement observée ceux

de ses élèves qui, après lui, se trouveront placés à la tête de l'école française.

Quelle autre voix que celle de ce grand maître aurait assez d'empire sur eux pour les persuader qu'il manque quelque chose à la perfection de leurs tableaux dont tous ceux qu'on expose à nos yeux sont encore si loin ? Est-ce la voix de la critique dont plus d'un prend soin d'émousser, de dorer d'avance les traits qui lui sont destinés, tandis qu'il aiguise avec complaisance ceux qu'il aidera à lancer contre ses émules ?

Si l'homme aux savantes leçons duquel ils doivent toute leur gloire, était dans sa patrie, qui lui doit une partie de la sienne, il pourrait dire à tel peintre : Conservez précieusement ce goût ingénieux, ce sentiment vrai et touchant qui répandent tant de charmes dans vos compositions, et vous donnent tant d'avantages sur vos rivaux ; mais ne négligez jamais cette pureté, cette fermeté de dessin, cette vérité, cette force d'exécution qui créent des modèles pour l'école, et des chefs-d'œuvre pour la posterité ; à tel autre : Faites circuler l'air dans vos belles compositions. Il dirait à celui-ci : Voulez-vous rendre parfaits vos ouvrages que le public a déjà l'habitude d'admirer ? dessinez avec plus de fermeté ; donnez plus de verve à votre composition, plus de chaleur à votre coloris ; à celui-là : N'abusez point de votre esprit trop ardent ; rappelez-vous qu'une fois ou deux vous avez été sage ; et pour rendre la nature grande et imposante, ne la faites pas gigantesque.

Mais ce sont les artistes que l'on semble vouloir donner pour guides à la nouvelle génération de nos peintres; ce sont surtout ceux-là dont la réputation commence à s'élever, qui auraient besoin que le prince de l'école leur donnât ces leçons qui, déguisées d'ordinaire sous un trait vif et mordant, ont été plus d'une fois pour le peintre auquel la nature a donné le germe du talent, ce qu'est, pour le noble coursier appelé à remporter le prix, l'utile aiguillon qui lui fait dévorer la carrière.

Si du moins, à défaut de ces puissantes leçons, quelque bon tableau indiquait à nos artistes la route de la perfection, mes justes regrets pourraient s'exprimer d'une manière moins vive; mais quel modèle nous offre le salon de 1819?

Est-ce le tableau dans lequel M. Gros a représenté *S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, s'embarquant à Pouillac, près Bordeaux*? Le talent de l'artiste s'y montre, en effet, presque tout entier; mais la tournure noble qu'il a donnée à son principal personnage, la vigueur avec laquelle il a peint ces deux bateliers qui attendent son départ, la touchante expression de ces deux figures de femmes plébéiennes, plusieurs autres parties parfaitement exécutées, font regretter davantage que les perspectives linéaire et aérienne ne soient pas venues mettre chaque figure à son plan, et débrouiller la confusion fatigante de tous ces personnages entassés les uns sur les autres.

Et voyez le danger des fautes appuyées de l'autorité d'un rare talent. M. Horace Vernet, que la nature a

doué des plus précieuses qualités, a voulu suivre la même route ; il est tombé dans les mêmes défauts.

Dans ce *Massacre des Mamelucks dans le château du Caire, ordonné par Mohamed-Ali-Pacha*, qui attire au salon les premiers regards, chacun loue d'excellentes expressions de têtes, la fermeté de ton, l'entente générale du coloris, une surprenante facilité de pinceau ; mais chacun regrette aussi que le défaut absolu de perspective l'empêche de comprendre d'abord un sujet que le livret seul explique. Une exécution dont la rapidité est un tour de force, rend les mêmes défauts encore plus sensibles dans *Ismayl* et *Maryan*, ensevelis ensemble par le Sémoum sous des flots de sable.

> Travaillez lentement quelqu'ordre qui vous presse,
> Et ne vous piquez point d'une folle vîtesse.

Ce seul précepte de Boileau, s'il était suivi par M. Horace Vernet, nous donnerait un artiste d'un mérite solide et brillant.

La dernière scène des malheurs inouis du radeau de la Méduse que M. Géricault n'a indiqué que comme *scène de naufrage*, lui a été inspirée par un sentiment d'indignation et de pitié dont tous les spectateurs sont encore pénétrés. Avec quelle fougue d'intelligence, avec quelle force d'exécution il a représenté cette scène terrible ! Souhaitons que l'incorrection du dessin, le défaut d'unité, de variété et de goût, ne soient que les fautes de sa jeunesse.

Le Saint-Germain de M. Steuben est d'une belle

couleur et d'un brillant effet ; ses têtes ont de la finesse d'expression ; mais que son sujet est vaguement rendu ! que son évêque est lourdement ajusté ! et que l'artiste a besoin encore des conseils du maître célèbre qui le guide !

Que M. Granger ordonne sagement ses tableaux, qu'il les peigne avec talent, qu'il vise même à la perfection, la critique lui en dira-t-elle moins à l'oreille? Je vois bien votre *Saint-Charles-Borromée* emporportant un enfant entre ses bras; mais où est la peste qu'il brave pour le sauver? Je m'intéresse à votre *Homère*, attaqué par les chiens du berger Glaucus; mais pourquoi, comme dans votre autre composition, y trouvé-je un ton général qui refroidit un sujet simple, noble et touchant? Au reste, la même critique, en lui reprochant cette couleur violette que l'auteur trouvera monotone, ne se sentira pas moins désarmé par les beautés qui compensent ces légers défauts ; elle n'en regardera pas moins M. Granger comme l'un des peintres qui sont le plus dignes d'honorer l'école actuelle.

La grâce et le fini du tableau de M. Picot représentant *l'Amour quittant Psyché pendant son sommeil pour n'être pas connu d'elle*, lui mérite les suffrages flatteurs de toutes les femmes; mais une remarquable faiblesse de ton lui est reprochée par les connaisseurs.

L'habile exécution du *saint Pierre guérissant un boiteux*, de M. Léon Pallière, lui fera-t-elle pardonner le ton roux qui règne dans son tableau ?

Une certaine force de ton que l'on remarque dans le tableau de M. Guillemot, *Jésus ressuscitant le fils*

de la veuve de Naïm, empêchera-t-elle qu'on soit frappé de la confusion et de la froideur de la composition? Pourquoi dans son tableau de commande de *Mars attiré par l'Amour, et surprenant Rhéa Sylvia endormie*, son dieu de la guerre a-t-il des jambes si frèles et un teint si décoloré?

Est-ce d'après quelque tradition particulière, que, dans son tableau de *l'Assomption de la Vierge*, M. Blondel a fait de sa vierge une modeste grisette, de ses anges de petits enfans maigres, et de ses apôtres de bons bourgeois bien nourris?

Comment M. Bergeret se fera-t-il pardonner ce tableau qui, dit-il, représente *Renaud et Armide servis par une nymphe*, et qui ne nous offre, comme certaine caricature, que le contraste ridicule d'une princesse trop grasse et d'une suivante trop maigre? Ne laisse-t-il apercevoir quelques appas de cette grosse Armide que pour faire désirer qu'ils soient tous recouverts d'une officieuse draperie, et pour justifier d'avance l'infidélité de Renaud?

Comment M. Mauzaisse espère-t-il se justifier d'avoir peint ces filles jonflues et rebondies qu'il nous donne pour un *groupe de Danaïdes?*

Et M. Robert Lefèvre, déjà recommandable par son beau *portrait de M. Phocion*, aura-t-il cette fois le talent de faire prendre au gouvernement ses portraits en pied d'*Héloïse* et *d'Abailard*, pour des tableaux d'histoire?

Voilà pourtant, laissant M. Gros au rang élevé où il s'est placé depuis long-temps, voilà, sauf quelque omission involontaire, parmi les peintres d'histoire qui

ont exposé cette année, ceux que leur talent ou la faveur désigne comme devant marcher en première ligne.

Que dirait David si, du fond de son exil, il pouvait apercevoir notre nouvelle exposition de peinture? Et que diraient, s'ils pouvaient l'entendre distribuer à chacun l'éloge ou la critique, les auteurs des meilleurs tableaux de notre médiocre exposition? Que de prétentions mal satisfaites! que d'amours-propres blessés au vif! Mais une exposition nouvelle revèlerait bientôt à tous l'heureuse influence du génie qui d'un mot encourage le talent, et d'un sourire stimule la médiocrité.

F....

VARIÉTÉS.

De l'Election de M. Grégoire.

L'élection de M. Grégoire est un événement notable. Ce sont les journalistes ministériels et ultrà qui l'ont dit, et ce n'est pas nous qui le contesterons. Le *Courrier* a cru entendre un coup de canon, et le *journal des Débats* nous a raconté les rêves sanglans de son affreux cauchemar. Pour nous, nous croyons avoir entendu d'une manière bien claire et bien distincte la voix de la France. Elle s'est expliquée par l'organe des électeurs d'un département dont la population est nombreuse, éclairée et vraiment patriote. Le jour des élections est le jour de l'appel au peuple, et le peuple

a cassé l'ordre du jour du 17 mai, et prononcé dans le débat du 19 juin; à l'exemple de ses fidèles mandataires qui siègent au côté gauche, il a reclamé l'exécution de l'art 11 de la Charte! .

Le choix de M. Grégoire, bien que très-significatif, n'a rien d'hostile contre la dynastie régnante. Le désespoir où l'on se trouve de ne pouvoir contester ses vertus, est cause que l'on s'opiniâtre à vouloir faire peser sur lui-même une responsabilité qu'il n'a point encourue. Absent de la Convention à l'époque du jugement de Louis XVI, M. Grégoire avait eu à s'expliquer quelque temps auparavant au sein de cette assemblée sur le sort futur du monarque détrôné, et il avait saisi l'occasion pour déclarer formellement que la peine de mort était contraire à ses principes moraux et politiques, « Il suffit à la société que le coupable ne puisse » plus nuire. » Il avait manifesté le vœu que Louis fût *condamné à l'existence.* (1) Si ces expressions considérées de notre époque et de notre position actuelle, paraissent choquantes, je demanderai pourquoi les paroles de M. Grégoire seraient traitées avec plus de sévérité que celles de plusieurs autres membres de la Convention qui votèrent en faveur de Louis XVI l'exil ou la prison (en quoi ils ont été plus loin que M. Grégoire, lequel n'a émis aucun vote) et qui proclamèrent leur opinion en des termes qui peuvent paraître maintenant non moins impropres que ceux dont se servit

---

(1) *Moniteur* du 17 novembre 1792, pag. 1366, colonne 3, et 1367, colonne 1re.

alors l'évêque de Blois. Cependant ils siégent aujourd'hui par la volonté du Roi dans la Chambre des pairs, ou dans des corps de magistrature moins éminens, et nul homme sensé n'a songé à les constituer malgré eux, en état d'hostilité flagrante et irréconciliable contre la dynastie régnante. Un tel système ne tendrait à rien moins qu'à envelopper dans une vaste réprobation politique, cette multitude si considérable de Français qui, du sein des 44,000 municipalités de la république, du sein des clubs si nombreux répandus sur toute son étendue, du sein de tous les corps judiciaires et administratifs, envoyèrent leur adhésion par des adresses, à l'acte déplorable qui signala les premiers pas de la Convention; adresses dont un grand nombre est consigné dans les journaux du temps, et dont le ton, par une inévitable nécessité est monté sur le diapason politique de l'époque. Ainsi nous sommes loin de vouloir préconiser les expressions dont a pu se servir M. Grégoire; mais nous ne voulons pas qu'elle lui fassent rien perdre de l'estime publlque; de même que des expressions analogues n'ont pas affaibli le mérite du discours courageux par lequel le député Morisson vint proclamer à la tribune son incompétence pour juger Louis XVI, déclaré inviolable par une constitution librement consentie, et d'ailleurs déjà mis en accusation par la même assemblée qui se préparait à le juger séparé de son vote. Le discours de Morisson paraîtrait aujourd'hui très-irrévérentieux, et cependant les journaux ultrà l'ont plus d'une fois outragé de leurs éloges; ce n'est point des éloges qu'on réclame d'eux, on demande seulement qu'ils se souviennent que si la loi dite

d'amnistie, a violé l'art. 11 de la Charte en ce qui concerne les *votes*, elle l'a du moins laissé intacte pour ce qui concerne les opinions.

Il nous reste encore une autre objection à détruire relativement à l'élection de M. Grégoire. Mais celle-ci n'est guère qu'une question d'étiquette, ou si l'on veut de convenance; c'est le journal des *Débats* qui l'a soulevée; il ne supporte pas l'idée que le sort puisse amener le nouvel élu de l'Isère à faire partie de la grande députation qui portera au Roi l'adresse de la Chambre. La justification de M. Grégoire que nous venons d'établir répond surabondamment à l'objection; mais d'ailleurs l'art. 11 de la Charte est là, qui dans tout état de cause lève les difficultés, puisque cet art. contient le mot *oubli*, pour des opinions et votes émis jusqu'à la restauration; il faut supposer que ce mot ne s'y trouve pas simplement pour arrondir la période, mais qu'il doit avoir quelque valeur et produire quelque effet; les rois, dans l'intérêt des nations, à la tête desquelles ils sont placés, ont été affranchis de la plupart des règles qui gouvernent les simples particuliers; mais aussi, par une compensation inhérente à la nature des choses, ils ont été condamnés à subir des privations et des rigueurs qui semblent réservées pour eux seuls. L'histoire nous les montre fréquemment contraints de briser les liens de famille et de faire taire la voix du sang; de sacrifier leurs affections individuelles. On sait la répugnance qu'éprouvait Georges III pour le grand ministre (Fox) que l'opinion lui imposa. Mais qu'ai-je besoin d'aller chercher loin de nous des exemples de cette abnégation personnelle, qui est

le premier devoir des rois? N'avons-nous pas vu celui dont la France applaudit plus d'une fois la sagesse, et qui préside aujourd'hui à ses destinées, consentir, par de puissans motifs politiques, à choisir pour son ministre un homme qui avait voté dans ce trop célèbre procès où M. Grégoire ne vota pas? Toute la France n'a-t-elle pas su que par une éclatante application de l'article d'*oubli*, la signature royale a été apposée au bas du contrat de mariage du conventionnel ministre? Or, je le demande. Un pamphlétaire sera-t-il meilleur appréciateur des convenances politiques que le roi de France? Et quand le roi de France a juré d'oublier, les électeurs seront-ils coupables d'avoir ajouté foi à son royal serment? Et cependant quelle énorme différence entre les deux hommes? M. Grégoire est innocent du sang de Louis! Il ne fut point envoyé en mission à Lyon en 93; car alors il rendait gloire à Dieu en présence de l'échafaud dressé devant lui; il n'était point ministre de la police quand le duc d'Enghien expirait dans les fossés de Vincennes; mais il résistait dans le sénat à celui que d'autres secondaient dans le conseil. Electeurs de l'Isère, soyez glorieux de votre choix, à proportion qu'il vous attirera des reproches plus amers. On envie à la révolution cette renommée si pure, ce nom si inviolable, ce caractère si généreux, cette vertu que nous appelons antique, parce que nous ne voyons rien autour de nous qui puisse lui être comparé; il vous appartient désormais plus qu'au reste de la France, et il est digne de fermer les blessures douloureuses dont vous portez encore les cicatrices sanglantes.

Y.

MÉLANGES.

A MM. les Rédacteurs des Lettres Normandes.

Messieurs,

J'ai entendu dire que des députés à la Chambre, des négocians, des ex-administrateurs et autres gens malintentionnés, ou sans aveu, adressaient des pétitions, faisaient imprimer des mémoires, prononçaient des discours à la tribune, se livraient enfin à mille manœuvres sourdes, à des intrigues malhonnêtes pour faire rétablir *les administrateurs* à la tête des administrations. Ils prouvaient, dit-on, qu'il en résulterait économie, avantage pour l'état, repos et sûreté pour une centaine de mille employés, sujets tremblans *du bon plaisir directorial.* Il est très-possible que tout cela soit vrai; mais voyez un peu, Messieurs, quel tort ce changement ferait à tous les directeurs-généraux du royaume, qui la plupart sont de pauvres pères de famille, sans autre ressource que leur emploi! D'abord ils perdraient les trois quarts de leurs appointemens; et ensuite, obligés de ne faire leur volonté que d'accord avec celle des autres (ce qui est dur, lorsqu'on a pris l'habitude de la faire tout seul), ils en mourraient probablement de chagrin.

J'ai le bonheur et l'honneur d'avoir un cousin directeur-général : le bel emploi! Mon cousin est propriétaire d'environ vingt mille hommes, sans compter les

femmes et les petits enfans. Ces individus lui appartiennent tout aussi bien que jamais serf appartint à son seigneur, et encore un peu mieux, car les serfs d'autrefois nourrissaient leur seigneur, au lieu que ceux de mon cousin vivent à ses dépens, de ses propres deniers, et je vous réponds qu'ils lui coûtent gros. Malgré son titre de propriétaire, mon cousin n'a pas eu le droit jusqu'à présent de tuer ses sujets, ce qui n'est pas juste, puisqu'ils sont à lui, et que dans un état libre la propriété est la chose la plus sacrée; à cela près, il en dispose entièrement, il les fait aller, venir, avancer, reculer, marcher, courir, sauter, rire ou pleurer; il les place, les déplace, les replace, les engraisse, les maigrit, les élève, les abaisse, les habille, les déshabille, etc., etc. En un mot, il peut en faire, au moral comme au physique, tout ce qu'il veut; mais il n'en fait jamais que ce qu'il doit, car il a encore l'avantage d'être *infaillible*. Oui, Messieurs, il ne peut pas se tromper, ou si cela lui arrive par hasard, aucun de ses sujets n'étant autorisé à l'en avertir, il n'en fait pas moins ce qu'il a dit, c'est comme s'il ne se trompait pas. Mon cousin, qui connaît l'avantage de sa position, ne troquerait pas sa place contre telle ou telle principauté souveraine d'Allemagne ou de tout autre pays *où il s'en trouve*, même contre un petit royaume constitutionnel; certes il perdrait au change. Dans un état de cette nature, les sujets sont maîtres de leurs biens, au lieu que mon cousin est maître de celui de tous ses sujets, qui n'ont rien que ce qu'il leur donne; aussi il faut voir comme il est respecté, comme on tremble dès qu'il dit un

mot, comme ses paroles sont répétées et recueillies avec admiration. Ah! il faut entendre ce que racontent ceux qui ont le bonheur de le voir face à face!

» Mon cousin, par je ne sais quel caprice, a envie d'être *ministre;* il a raison de le vouloir, puisqu'ainsi qu'il le dit, *il est infaillible.* Je crois cependant qu'il ferait mieux de rester où il est; ministre, il sera responsable, au lieu que maintenant il ne répond de rien; et de quoi dispose un ministre? de quelques centaines de places. Mon cousin en a quinze ou vingt mille à sa disposition, qu'il ôte et donne sans en rendre compte à personne; c'est à lui, c'est son bien; un maréchal de France ne peut pas faire un sous-lieutenant, mon cousin fait de tout.

Dansle gouvernement de mon cousin, il n'y a ni a ni tribunaux, ni juges, ni avocats, lui seul est tout cela: voyez l'économie! Il ne fait ni décrets, ni ordonnances, il ne prend pas d'arrêté; arrête-t-on ce que fera son valet? ordonne-t-on à son chien? On leur fait faire; on leur dit: va! Ainsi fait, mon cousin est toujours content; et ses sujets! .... On leur prescrit circulairement d'être aussi contens, et ils le sont. Que c'est une belle chose qu'un corps bien discipliné! qu'un corps où il règne une obéissance machinale qui ne permet ni observation, ni réflexion! Quel ordre! quelle harmonie! Une administration doit être comme un clavecin; les employés en sont les touches, le directeur général les fait jouer; lui seul doit penser, le reste est mécanique.

N'allez pas croire qu'avec ce vaste pouvoir, mon cousin soit méchant; ah! c'est le meilleur homme du

monde; il est par fois un peu insolent, mais il ne faut pas lui en vouloir; ce n'est pas sa faute : comme on répond régulièrement *bien obligé* à chacune de ses paroles, il peut facilement dire une injure en croyant faire un compliment.

Quelques-uns des esclaves de mon cousin ayant entendu dire qu'il y avait en France un gouvernement sage, juste, libéral, qu'il y existait une charte, où les droits de chacun étaient établis, s'imaginèrent qu'ils étaient Français comme mon cousin; il y en eut même qui poussèrent l'irrévérence jusqu'à croire que, vivant comme lui du pain de l'état, ils étaient les serviteurs de l'état et du roi, et non pas ceux de mon cousin; que la place qu'ils avaient gagnée par un long travail leur appartenait bien autant qu'à mon cousin qui ne la leur avait pas donnée; et qu'enfin, quand on les déplaçait, on devait au moins leur dire pourquoi. Où en serions-nous, Messieurs, si chaque commis allait se mettre de pareilles idées dans la tête? Comment serait-il possible d'administrer? Quel immense travail n'en résulterait-il pas? Que d'écritures! Que d'embarras! Il faudrait autant de formalités pour chasser un commis que pour condamner un fraudeur. Je ne finirais jamais si je déduisais toutes les raisons qui rendent les directeurs généraux préférables aux administeurs; je serais même d'avis qu'on étendît ce système au militaire. On supprimerait lieutenans généraux, maréchaux de camp, colonels, majors, etc. L'armée ne dépendrait que d'un généralissime, qui n'aurait sous son commandement que

des sergens, des caporaux, le tout à sa nomination; on ne peut douter que la subordination n'en fût plus grande, et que chaque soldat ne fût plus dévoué au général.

Si vous appréciez mes motifs, veuillez, Messieurs, dire un mot en faveur des *directeurs généraux*, et dégoûter le public et MM. les employés *des administrateurs*. Ce pauvre cousin a, comme je vous l'ai dit, le plus grand besoin *de sa place* et *du commandement absolu*. Si l'on réduisait son pouvoir à celui des souverains ordinaires, il en mourrait; et que deviendrais-je alors, moi, à qui MM. les employés ont fait tant de politesses jusqu'à ce jour? Ah! Messieurs, au nom de l'humanité, dites un mot de ma lettre et de la position de mon cousin, vous pourrez compter sur la reconnaissance éternelle

De votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier Bonoeil de la Ratière.

Paris, le 14 septembre 1819.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été très-féconde en nouvelles étrangères. La grande affaire des élections a d'ailleurs occupé tous les esprits ; et les événemens qui se passent hors de France ont été momentanément oubliés. Il paraît que les assemblées populaires de Londres continuent leurs travaux, quelle que soit la conduite tenue par le grand jury qui a refusé de recevoir les dénonciations contre des magistrats teints du sang du peuple ; la conduite de ces magistrats est désormais jugée. Il ne reste plus qu'à la punir. La situation de l'Allemagne est toujours la même. Toujours un ardent désir de la liberté, toujours une ferme volonté de la conquérir. Le roi de Suède qui paraît rentrer dans les bonnes grâces de sa sainte alliance, est dans ce moment l'objet des éloges de nos feuilles ministérielles. L'un est la conséquence de l'autre. L'Espagne, dont le roi mérite chaque jour les louanges du *Drapeau blanc*, continue de suivre la route qui lui est tracée par le fanatisme, et de s'avancer vers l'anarchie, résultat nécessaire du système de son gouvernement. Le pape s'amuse à faire des allocutions, et à entretenir avec les évêques de France des correspondances diplomatico-religieuses ; et cependant ces Français s'égaient sur le Concordat, et s'indignent de la conduite du clergé. La Suisse, après avoir accueilli les jésuites, reçoit l'enseignement mutuel dont ces bons

pères se font les protecteurs; politique dont nous ne pénétrons pas encore la profondeur. Voilà en peu de mots ce qui se passe en Europe. C'est bien peu de chose pour les nouvellistes; mais patience, attendons.

— Il y a quelques mois, tous les journaux *ultrà* qui rattachent la religion à ce qui s'y rapporte le moins ne parlaient que des succès que le ciel préparoit à la brillante expédition de Cadix. Ils annonçaient au nom du père et du fils un massacre général des patriotes du Nouveau-Monde; c'était la plus sainte des causes: Dieu lui-même était intéressé à ce que les Américains rentrassent sous le joug de Ferdinand : la Providence en a décidé autrement. Cette armée si terrible a refusé de s'embarquer; un complot, qui paraît prendre sa source dans les calculs de l'ambition, l'a désorganisée; on lui a donné un général qui ne peut avoir sa confiance; pour comble de disgrâce, la fièvre jaune a éclaté dans les environs de Cadix, et paraît avoir déjà étendu ses ravages à plusieurs régimens. Que l'on dise après cela que le ciel ne protége pas la cause de la liberté.

— La démission de M. Royer-Collard paraît avoir pour cause son improbation formelle de l'arrêté qui a cassé le jugement du jury à l'égard de M. Bavoux. Seul dans la commission d'instruction publique, il a pensé que M. Bavoux ne pouvait être sans injustice privé de ses fonctions après la décision des jurés; cet avis n'ayant pas prévalu, il s'est retiré, et a cédé le fauteuil à M. le chevalier Cuvier, qui cumule presque autant de places qu'il a fait de découvertes. Les autres membres de

la commission sont MM. Guénaud de Mussy, et Sylvestre de Sacy, tous deux jansénistes, et cependant ultrà royalistes. On assure que les doctrinaires dont M. Royer-Collard est le chef, s'éloignent peu à peu de lui depuis qu'il n'est plus en place. Cela est dans l'ordre. Ils disent partout que M. Royer-Collard est un homme instruit, mais que néanmoins c'est une tête mal faite. Ils commencent à lui trouver de graves défauts ; c'est un homme violent, un métaphysicien obscur et paradoxal ; enfin il n'est pas possible de marcher avec lui. Il y a quelque temps, on le traitait avec plus de révérence ; mais le moyen que MM. les doctrinaires, essentiellement imbus de la doctrine des places, continuent leur estime à un homme qui a donné sa démission !

— On parle toujours beaucoup du procès élevé entre M. Decazes et M. Donnadieu. Rien n'égale la fureur du *Journal des Debats* et de *la Quotidienne* envers un ministre qui s'est attiré l'animadversion des hommes monarchiques. M. Decazes doit s'apercevoir de la faute qu'il a commise en s'éloignant des libéraux ; au jour du danger il trouve mille ennemis, et à peine un défenseur. Pour nous, qui pensons que, dans tous les cas, les crimes doivent être punis de quelque part qu'ils viennent, nous désirerions beaucoup que M. Decazes se justifiât ; nous avouons qu'en nous supposant même portés à le défendre, les moyens qu'il nous offre sont hors de toute proportion avec la gravité de l'attaque. Nous lui conseillerions, si nous avions l'honneur de le connaître, de publier, en forme de *rapport au Roi*,

des éclaircissemens que l'opinion réclame et qu'elle se lasse de ne pas obtenir : s'il ne prend pas ce parti, ou s'il ne poursuit pas M. Donnadieu devant les tribunaux, il doit craindre que cette indifférence ne passe pour un aveu tacite.

— On assure que M. Fiévée, désespéré de n'avoir pas obtenu plus de quinze voix dans le département de Vaucluse, où il était recommandé par *le Conservateur,* va se faire trapiste, sous le nom de frère Dominique.

— Il se forme dans ce moment une ligue défensive et offensive composée d'écrivains monarchiques. Le but de cette société secrète est de combattre le système soutenu par madame de Staël de la perfectibilité humaine, et de la supériorité du temps présent sur l'ancien régime. M. de Bonald, l'un des membres, est chargé de soutenir la thèse monarchique dans *la Quotidienne;* M. Malte-Brun a reçu la même mission dans le *Journal des Débats;* M. de Châteaubriand se charge du *Conservateur,* et M. O'Mahoni du *Drapeau Blanc.* On va jusqu'à dire qu'un recueil infiniment petit, qui a nom *le Mercure,* a promis de militer de concert avec les gros bonnets de l'ordre. Il a été convenu entre les ligueurs de publier chaque jour un article, afin d'entretenir le public, et de ne donner aucun relâche à l'opinion. Une des premières propositions qui seront démontrées jusqu'à l'évidence, c'est que le temps qui a produit les Guignard, les Hardouin et les Garasse, était incontestablement supérieur à celui qui a donné naissance aux Buffon, aux Rousseau et aux Montes-

quieu. On prouvera ensuite que les parlemens étaient infiniment préférables aux jurys, et la roue valait certainement mieux que la guillotine. Nous tiendrons e lecteur au courant des travaux de cette société.

— Nous recommandons aux ames pieuses l'histoire miraculeuse et véritable de *la grande mission de Marseille en* 18**, *par le révérend père Rablot, récollet* (1); elles y trouveront une sainte pâture. Cette histoire leur fera connaître d'abord une vision prophétique, ensuite les sept douleurs du père Janin, martyrisé par le moyen d'un mulet; puis la conversion d'un homme qui avait lu Rousseau; puis le détail des tribulations réservées aux missionnaires qui prêchent la sainte parole; enfin elles y trouveront un récit véridique de l'effet produit à Marseille par la dernière mission.

— Dans une petite ville de province, en 1815, un professeur avait donné à ses élèves pour sujet de composition la description de la fleur appelée *pensée;* la matière de cette description était ce vers, tiré du poëme des Jardins, du père Rapin :

Flosque jovis varius, folii tricoloris, et ipsi
Par violæ (2).

Le maire de la ville ayant eu connaissance de ce

---

(1) In-8°. Chez Delaunay, Corréard et madame Lemoult, au Palais-Royal; et chez Foulon et comp.

(2) Livre I, vers le milieu.

sujet de composition, jugea dans sa sagesse que le professeur était coupable de provocation à la révolte, et le fit arrêter, en vertu de la loi du 9 novembre. Voici comment il établit la culpabilité du prévenu : *Flos Jovis,* la fleur de Jupiter, c'est-à-dire la fleur de Napoléon; *folii tricoloris* signifie évidemment le *drapeau tricolore; et ipsi par violæ,* et *le père La Violette lui-même :* cette explication est claire.

Il faut ajouter, pour l'intelligence de ce qui précède, que le maire était de nouvelle création, qu'il avait émigré, et en conséquence oublié le latin, aussi bien que le français, dans ses courses à Coblentz, à Londres et à Vienne.

Le professeur n'eut pas de peine à prouver son innocence; il fut mis en liberté. Quant au maire, il est encore en fonction, et il serait facile de le nommer.

— Dès le commencement des élections, les ministériels avaient senti que leurs espérances devaient être circonscrites dans une limite assez étroite, qu'il fallait rabattre de leurs prétentions et choisir parmi les candidats qu'ils avaient choisis. Mais comment déterminer cette préférence? Comment éliminer monsieur tel, plutôt que monsieur tel? Les droits étaient parfaitement égaux : il n'y en avait pas plus d'un côté que de l'autre. Dans cette circonstance difficile les agens du ministère ont reconnu qu'il fallait suppléer à la quantité de voix par la qualité. Ils ont convoqué tous les candidats, les ont réunis dans une salle sonore, et ont invité chacun d'eux à crier de toutes ses forces : *L'ordre du jour! la question préalable!* La supériorité

des poumons a tranché la difficulté. Ceux qui sont parvenus à prononcer le mieux ces deux phrases ont été reconnus dignes d'être les orateurs du ministère. On voit que l'épreuve électorale a porté sur la poitrine et non pas sur l'estomac, comme quelques personnes le prétendaient.

— C'est vainement que l'on cherche à égarer l'opiniopublique : on peut un moment lui imposer silence ; mais tôt ou tard elle ressaisit ses droits. On a beaucoup calomnié les membres de la Chambre des représentans qui sut prendre une attitude si courageuse devant Napoléon vaincu, mais encore redoutable. On ne se souvenait ni de leurs services, ni des talens qu'ils avaient montrés. La nation prend soin aujourd'hui de les venger de cette injustice : c'est parmi eux qu'elle reprend ses mandataires; elle repouse au contraire les hommes de 1816, qui, sur les listes de 1819, sont tout-à-fait les introuvables.

— Le mélodrame n'est plus seulement un cours de morale où l'on bâille presque autant qu'au sermon : le genre s'est perfectionné, et l'on y professe la politique, au milieu des machines, des coups de sabre et des ballets. C'est principalement à M. Guilbert de Pixérécourt que nous devons cette heureuse innovation : lorsque Napoléon fut déchu, cet illustre auteur s'empressa de nous signaler les inconvéniens des conquêtes dans un mélodrame qui fit une chute aussi lourde que celle du conquérant. Cependant *Charles le Téméraire*, voulant justifier son titre, tint ferme contre le

public, et parvint à le repousser avec succès pendant une trentaine de représentations. L'auteur, qui a passé un marché pour l'approvisionnement de tous les théâtres du boulevart, vient encore d'avoir recours à la politique pour bâtir un de ces mélodrames à dépenses, qui coûtent beancoup plus au caissier du théâtre qu'à l'imagination de l'auteur. Il a donné à la porte Saint-Martin *les Chefs Ecossais*, dont le sujet est tiré d'un roman fort intéressant : je dis cela pour ceux qui n'auraient vu que la pièce. Il s'agit dans ce mélodrame d'un jeune prince dépouillé du trône par un usurpateur : l'usurpateur est vaincu et la légitimité triomphe. Ce dénouement est fort bon en politique; mais il a sans doute été trouvé trop simple pour un mélodrame, où l'on aime ordinairement les événemens contre nature. Aussi le public, en approuvant le fond de l'ouvrage, en a blâmé la forme, et à prodigué à l'auteur un mélange d'applaudissemens légitimes et de sifflets mérités.

— *Le Journal de Paris*, qui voudrait aussi avoir des articles à la manière de M. Étienne, a chargé du soin de les faire un M. L. B...., littérateur, qui débute sans doute dans la carrière. Nous ignorons quels sont les ouvrages de ce rédacteur; nous ne le connaissons nullement. Mais si, comme l'a dit Buffon, le style est tout l'homme, nous pouvons affirmer à nos lecteurs que M. L. B.... est fort lourd.

— Dans ces livres utiles, intitulés *Secrétaires de*

poche, où l'on trouve des modèles curieux pour les lettres à écrire dans une foule de circonstance, et où l'on n'a pas même oublié les invitations de bal, nous ne croyons pas cependant que l'on se soit jamais avisé d'insérer un modèle de billet d'invitation pour la procession de la Fête-Dieu. En voici un écrit par un curé de la ville de Metz, et qui pourra remplir cette fâcheuse lacune. Nous nous croyons obligés de copier avec une exactitude religieuse.

« Billet d'invitation pour la procession de la Fête-
» Dieu.

» Monsieur, Jésus-Christ ayant prouvé sa divinité
» pour une foule et multitude de prodiges, les hon-
» neurs divins, dimanche prochain 15, lui seront
» rendus de la manière la plus solennelle, ce sera le
» genoux en terre, que la force armée lui présentera
» les armes, à huit heures commencera la procession
» de ma paroisse, dans laquelle il sera porté en
» pompe au milieu de son peuple, vous êtes invités
» ainsi que MM. vos collégues à marcher à sa suite,
» rangés sur deux rangs cette marche étant bien
» conforme à la piété éclairée de notre auguste mo-
» narque.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
« considération distinguée,

» Le curé de Notre-Dame. »

P. S. « Il dépendera de vous, Monsieur, de vous
» réunir à MM. vos collégues chez moi avant le ser-

» vice divin, et je désire que cela soit assez tôt pour
» que le suisse et le bédeau qui vous attendront de-
» vant la porte de l'église, vous conduissent au chœur,
» quelques minutes avant huit heures.

» Metz, le 1819.

» A. M. D'...., conseiller à la cour royale. »

— Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

A M. le Baron Louis, Ministre des Finances,

Il n'y aurait jamais de révolutions dans les états s'ils étaient bien gouvernés. Mais, lorsque des administrateurs méprisent leurs administrés, au point de laisser écouler plusieurs années sans leur répondre, il est à craindre qu'affectés de ce mépris, des administrés s'indignent, et se révoltent même contre leurs administrateurs. Accoutumé aux injustices des hommes, je ne causerai ni troubles ni désordres dans ma patrie. Mais, si je n'ai pas sous un mois votre réponse à la pétition que j'ai eu l'honneur de vous présenter le 20 décembre 1814, je ferai imprimer la présente, afin que ceux qui auraient des pétitions à vous présenter ne s'en donnent pas la peine.

J'ai l'honneur de vous saluer,

HU, quai d'Orléans, n° 24, île Saint-Louis, à Paris.

— *Élections.* Les élections sont à-peu-près terminées. Leur résultat justifie les espérances des amis de la liberté, et ne peut qu'accroître notre amour pour

la loi de salut dont l'exécution prête un si solide appui à la Charte constitutionnelle. De tous côtés les choix sont dictés par un discernement éclairé; si quelques ministériels apparaissent encore dans la foule des libéraux, leur petit nombre en comparaison des années précédentes montre combien s'est affaiblie l'influence ministérielle, et quel pas immense ont faits les idées généreuses.

A la tête des départemens qui ont bien mérité de la patrie, on place la Seine-Inférieure. Il était digne de l'une des provinces les plus industrieuses de France de donner l'exemple au reste du royaume. Là, nul sacrifice n'a été fait pour obtenir la victoire; tous les efforts ont réussi. Aucun candidat qui ne fut pas sur les listes des indépendans n'a été écarté. Si M. Beugnot a été balloté avec M. Cotterelle, c'est qu'il s'est trouvé des indépendans parmi les défenseurs de tous deux. La députation de l'année dernière a été rejetée tout entière, à l'exception d'un seul homme; punition juste et frappante qui doit instruire ceux qui seraient tentés d'imiter les anciens députés de la Seine-Inférieure. Armé de la loi des élections, le peuple est aujourd'hui constitué juge de la conduite parlementaire de ses commettans. La venalité est enfin punie, et une réprobation éclatante atteint la faiblesse elle-même.

Après le département de la Seine-Inférieure vient le département de l'Aisne; second exemple de la justice populaire. MM. de Courval, de Gaëte, de Sainte-Aldegonde et Paporet, dont les habitudes ministérielles étaient passées en proverbe, ont été mis à l'écart sans

exception. A leur place les électeurs ont choisi pour les représenter des hommes forts et surtout indépendans. Il faudra que messieurs les députés à la demi-solde se résignent moyennant quelque prefecture, ou quelque emploi judiciaire. La porte de la Chambre leur est absolument fermée.

Le département du Bas-Rhin n'est pas moins digne d'éloges que les deux précédens. Il en est de même encore du département de l'Isère. Au nombre des députés nommés par ce dernier, on en distingue un dont les journaux ministériels paraissent épouvantés, et qui depuis quelques jours est devenu le continuel objet des plus sales injures. Le nom de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, est donc bien terrible. Un ecclésiastique dont personne ne révoque en doute la haute vertu, les sentiments religieux et surtout les lumières, est donc un adversaire bien redoutable du trône! un patriote éprouvé qui dans tous les temps a résisté à la tyrannie, qui en 1789 combattit un despotisme de 15 siècles, qui en 1793 se leva contre la sanguinaire impiété de la Convention, qui sous l'empire résista sans cesse au pouvoir impérial, est sans doute effrayant pour les hommes qui prêchent le retour de l'ancien régime, qui admirent la Convention de 1815, et pour ceux qui exploitent l'héritage de Bonaparte; mais il est rassurant pour tout véritable ami de la liberté et de la patrie. Au reste, cette nomination doit servir de leçon au gouvernement. Au mépris d'une loi qui commande l'oubli, on a proscrit une foule de citoyens; lorsque le peuple français a demandé leur rappel, on a étouffé sa

voix. Ce peuple s'assemble pour nommer ses députés. Son tour est arrivé d'exercer une légitime vengeance; il a dit au gouvernement : On avait condamné, vous avez exilé les conventionnels au mépris de la Charte, votre punition sera de voir un conventionnel à la même tribune où vous les avez proscrits. Si les électeurs ont agi et parlé de la sorte, à qui la faute ?

Voici l'état des élections qui ont été faites jusqu'à ce jour :

AISNE. MM. Lecarlier, fils d'un ex-conventionnel; le baron Méchin, ex-préfet; le général Foy; Labbey de Pompières, membre de la Chambre des représentans.

ALLIER. MM. d'Alphonse, ancien préfet du Gard, Burelle, membre de la Chambre des représentans.

BAS-RHIN. Brakenoffer; Lambretchts; le baron de Turkeim; Florent Saglio, négociant.

CANTAL. MM. Ganilh, député sortant; Guittard, candidat libéral.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. Admirauld, député sortant; Faure et Beauséjour, candidats libéraux.

DOUBS. MM. Courvoisier, député ministériel; Clément, député des cent jours.

EURE-ET-LOIR. MM. Busson, candidat libéral; Lacroix-Frainville, avocat ministériel.

HAUTE-MARNE. MM. Becquey, ultrà-ministériel, député sortant; Toubot de Bevaux, vice-président du tribunal de première instance, opinion inconnue.

ISÈRE. MM. Savoye-Rollin, député du côté gauche, sortant; Français de Nantes, ancien directeur des droits

réunis; Sapey, député des cent jours; Grégoire, ancien évêque de Blois.

Mayenne. MM. Prosper Delaunay, député sortant, semi-ministériel; Paillard du Cléré, député libéral, sortant; Lepêcheux, membre de la Chambre des représentans.

Morbihan. MM. le contre-amiral Halgan, candidat libéral; Villemain, ex-directeur des contributions indirectes, candidat libéral; Robert-Lefebvrier, opinion inconnue.

Seine-Inférieure. MM. Delaroche, négociant au Hâvre; Cabanon, négociant à Rouen; Lesceigneur, négociant à Saint-Valery en Caux; Stanislas Girardin, préfet de la Côte-d'Or; Lambretchs, ministre de la justice; Beugnot, député sortant.

(Tous ces députés sont libéraux.)

Vaucluse. MM. Puy, ancien maire d'Avignon, député libéral; le contre-amiral Daugier, député ministériel.

Vienne. MM. Fradin, député libéral; le général Demarçay, candidat libéral.

Tarn. M. Castel-Bajac, ultrà-royaliste.

Arriége. MM. Calvet de Madaillan, semi-ministérielle; Fornier de Clauzelles, *idem*.

Haute-Garonne. MM. de Lastours et Cardonnel, députés sortans, tous deux ultrà-royalistes.

ÉPIGRAMME.

Le Roi et les Royalistes.

J'aime sincèrement le Roi;
Mais j'aime peu les royalistes.
Vous savez tous ce qu'est le Roi,
Et qui j'entends par royalistes.
Les plus grands ennemis du Roi
Sont d'*immobiles* royalistes.
Voir un jacobin dans le Roi,
C'est avoir des yeux royalistes.
La Charte que jura le Roi
Est une œuvre anti-royaliste.
Avilir la France et le Roi,
Telle est la gloire royaliste.
Que deviendrons-nous si le Roi
Se faisait jamais royaliste?
Et quel serait le sort du Roi
Si la France était royaliste?
Dans Nîme on adorait le Roi,
Lorsqu'on pillait en royaliste.
Pour faire des amis au Roi,
Meurtre ou vol était royaliste.
Satan grillant au nom du Roi,
Serait le dieu des royalistes.
Oh! s'ils se défaisaient du Roi,
Que vous verriez les royalistes
Crier sans fin : Vive le Roi!
Laissez agir les royalistes,
Et bientôt vous verrez le Roi

Renversé par les royalistes ;
Car, s'ériger chacun en Roi,
Tel est le vœu des royalistes.
Je serais content comme un Roi,
Si je voyais les royalistes
Partout repoussés par le Roi.
Pour n'être jamais royalistes,
Soyons toujours amis du Roi.

Par un ami du Roi, qui n'est pas Royaliste.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la démission de M. Decazes. — Spectacles. — Les Animaux parlans, poëme traduit librement de l'italien en vers français, par M. L. Mareschal. — *Projet d'un ministère de l'instruction publique. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IV.

Paris, le 29 septembre 1819.

De la démission de M. Decazes.

C'est une chose remarquable que l'état du gouvernement français depuis la restauration. Chaque trimestre, chaque mois, chaque semaine, les ministres et le système changent : tantôt la balance penche du côté des hommes monarchiques, tantôt elle semble incliner vers les hommes constitutionnels. Une sorte d'affection de cœur porte vers les premiers, la nécessité ramène vers les seconds; comme on aime trop

ceux-là pour les abandonner tout-à-fait, comme on a trop besoin de ceux-ci pour les aliéner entièrement, on veut transiger avec les uns et les autres; on prend une espèce de mi-parti qui ne favorise personne. La tête de nos hommes d'état n'est pas forte sur la prévoyance, elle n'a pas songé à ce qui devait résulter de l'abandon commun des deux partis; elle n'a pas pu s'élever jusqu'à prévoir le délaissement nécessaire où se trouverait le gouvernement; et aujourd'hui que cet effet se réalise, messieurs les ministres se regardent entre eux, s'accusent mutuellement, et sentent enfin qu'ils vont succomber s'ils ne s'attachent à quelque opinion : la grande difficulté est de savoir si quelque opinion voudra s'attacher à eux.

De tous les ministres qui ont apparu sur la scène depuis trois ans, un seul a su se maintenir dans la possession du porte-feuille; mais comme en général un changement de ministère est suivi d'un changement de système, ce ministre n'a pu rester dans sa place, qu'en imitant la mobilité des circonstances. Pour demeurer en fonction sous le régime ultrà-royaliste de 1815, il a dû donner des gages à ce régime; pour surnager en 1816, il lui a fallu en donner au parti libéral; il a été contraint de sacrifier tour à tour à toutes les religions; mais on ne tient point cette conduite sans perdre un peu de sa considération; chaque parti tour à tour délaissé a été naturellement pourvu d'armes, fournies par le ministre lui-même. L'abandon des ultrà lui a valu la haine de M. Donnadieu, celui des libéraux lui a aliéné la plupart des constitutionnels. Le premier lui a reproché sa complicité dans les

crimes de 1815; les seconds, qui pensent que tous les crimes sont punissables, quels qu'en soient les auteurs, ne se sont point hâtés de le défendre. De telle sorte que sa longue existence à travers la diversité des systèmes, est devenue un obstacle insurmontable à son maintien actuel dans les affaires. Si en effet le reste des ministres sent que désormais il doit prendre un point d'appui, il ne peut partager l'autorité avec l'homme qui serait une barrière continuelle opposée à toute réunion franche et solide avec un parti ou avec l'autre.

Attaqué par les ultrà, si M. Decazes avait pu être défendu par les libéraux, sa position fût devenue très-avantageuse pour amener une réunion entre les constitutionnels et le ministère. Honoré de la haine des hommes monarchiques, et de la considération des amis de la liberté, M. Decazes se fût trouvé dans les conditions requises pour former un ministre libéral. Mais, je le demande, quel indépendant peut se décider à plaider la cause d'un accusé qui lui-même semble par son silence se déclarer coupable ? Ce qui domine avant tout les hommes constitutionnels, c'est l'autorité d'une conscience inflexible; s'ils sont portés à protéger l'un des conseillers de l'ordonnance du 5 septembre, l'un des auteurs de la loi des élections, la sévérité de leurs principes peut-elle fléchir en faveur du ministre qui a proposé la loi du 9 novembre, qui ne s'est pas retiré, lors de la loi d'amnistie, qui a écrit la circulaire du 6 mai? Je ne le pense pas. Ce n'est point l'animosité qui me fait parler ainsi. Je n'ai aucune raison particulière de haine contre M. Decazes. Je me plais même à reconnaître qu'il s'est opposé de toute sa force au

système de dénonciations de 1815 ; mais enfin je ne vois pas de bonne réponse à cette proposition : si M. Decazes est resté dans le ministère depuis 1815 jusqu'à ce jour, il y a eu dans sa conduite machiavélisme ou faiblesse. Le mal s'est fait sous son ministère, il est donc coupable ; il fallait ou le prévenir, ou se retirer.

Je sais que l'on va me dire qu'il n'est guère politique aux libéraux d'abandonner un homme poursuivi par la haine des ultrà ; que par leur silence ou même par leurs discours, les indépendans s'unissent de fait aux monarchiques ; et qu'enfin il n'y a rien de pire dans un état de choses pareil au nôtre, que de parler comme ses ennemis. Ces difficultés ne paraissent point insolubles. On peut au premier coup d'œil regarder comme une circonstance défavorable que la chute de M. Decazes passe pour le triomphe de l'aristocratie ; on peut craindre d'abord que ce parti ne tire de cette victoire des forces nouvelles ; mais on reconnaît bientôt, en y réfléchissant, que telle est la situation de l'opinion publique en France, que cet avantage apparent ne peut exercer aucune influence sur la destinée des ultrà-royalistes. Ne voit-on pas que, d'un côté, la chute de M. Decazes, loin d'entraîner celle du reste du ministère, assure son affermissement dans les affaires ; et que, d'un autre, le maintien du ministre de l'intérieur étant incompatible avec l'existence de ses collègues, ceux-ci tombent, s'il demeure ? Si la chute de M. Decazes paraît faire triompher les ultrà, ce n'est qu'une illusion, puisque cette disgrâce sera le signal d'une marche plus ferme vers la liberté ; s'il se soutient, au contraire, l'aristocratie aura beaucoup de

chances dans le choix des ministres dont il faudra l'entourer. Nous serons menacés de MM. Lainé, Pasquier et Roy; on conviendra qu'entre ces ex-hommes d'état et les ministres actuels, le choix n'est pas douteux. Il n'est donc pas si impolitique de solliciter le renvoi de M. Decazes; et les ultrà-royalistes qui insistent pour ce renvoi, ne peuvent qu'empirer leur situation. La conduite des libéraux, en laissant tomber le ministre, est conforme à l'intérêt bien entendu de la liberté. Que si la démission de M. Decazes devait être le signal de celle des autres ministres, évènement qui serait une étrange contradiction, alors on aurait encore une légitime espérance dans la loi des élections, ou plutôt dans la Chambre que cette loi nous a faite. Nommer des ultrà-royalistes au ministère, lorsque cette Chambre existe, ce serait déclarer que l'on renonce à gouverner; ce serait mettre en péril un trône dont l'existence n'est désormais compatible qu'avec la liberté, et qui ne peut impunément se soustraire à l'utile direction de l'opinion publique. Cette supposition est trop dénuée de probabilités pour qu'elle puisse nous faire reculer devant l'idée du renvoi du ministre de l'intérieur.

Voyez à quel degré de déconsidération est aujourd'hui parvenu M. Decazes. Les journaux ultrà-royalistes ne ménagent plus à son égard ni les accusations, ni même les convenances. Rien n'est trop odieux pour lui être imputé. Quelle fureur d'invectives! souvent quel cynisme d'expressions! Il est vrai que l'infamie du style de cette foule méprisable de pamphlétaires qui donnent un coup de pied à l'homme qui chancèle,

retombe sur elle-même, et ne peut recevoir aucune espèce de justification. Cependant, qui ne conviendra qu'il faut qu'un ministre soit tombé bien bas, pour que des écrivains comme les rédacteurs du ci-devant *Journal de l'Empire*, l'accusent d'avoir créé et fait punir une conspiration qui a coûté des poignets, et jusqu'à des têtes; sans que cette horrible accusation conduise ceux qui l'osent proférer devant les tribunaux. On reproche à M. Decazes un crime inoui, et il ne fait que cette réponse : « Un rédacteur du *Journal des Débats* était secrétaire de la police à l'époque de la conspiration de Pleignier »; comme si cette raison était de quelque force, comme si lors même que le propriétaire du *Journal des Débats* aurait trempé dans le crime, cette complicité enlèverait rien à la culpabilité du ministre? si le secrétaire de la police d'alors, connut les détails de la conspiration de Pleignier, et que cette conspiration soit en effet une trame ourdie par cette police, M. Decazes n'en sera pas moins coupable; seulement, nous aurons vu encore une fois un complice trahir son complice. La question n'est pas là. Elle est dans la vérité du fait; la conspiration de Pleignier est-elle ou non une conspiration réelle? Voilà à quoi il fallait répondre. Si elle fut réelle, le rédacteur du *Journal des Débats* est un imposteur, un calomniateur; et l'intérêt du ministre, comme celui de la France, réclame sa prompte condamnation. Si le contraire pouvait exister, le ministre serait digne du dernier supplice; le rédacteur du *Journal des Débats*, en supposant la

complicité prouvée, se serait accusé lui-même et devrait le suivre de près.

Quoiqu'il en soit, le reste du ministère est innocent de ces erreurs ou de ces crimes; aucune accusation de ce genre ne peut l'atteindre; et en conséquence, son existence est incompatible avec celle de M. Decazes. Comme il faut, sous peine de mort, que le ministère fasse enfin choix d'un parti, M. Decazes, brouillé avec tous les partis, ne peut plus être l'instrument d'aucun ordre de choses possible. Les divisions qui se manifestent entre ses collègues et lui sont un résultat nécessaire, inévitable des élections. Il est indispensable de prononcer dans cette lutte à qui doit rester la victoire. Si la majorité du ministère l'emporte, nous pouvons encore espérer l'affermissement du système constitutionnel. Si M. Decazes renverse encore une fois les autres ministres, il faudra s'agiter péniblement pendant quelque temps encore entre les partis opposés, continuer avec effort le système de bascule, jusqu'au jour très-prochain où les deux armées de plus en plus irritées s'élanceront l'une contre l'autre, renverseront les intermédiaires, et allumeront en France le feu de la guerre civile.

Il serait beau à M. Decazes de ne plus se faire illusion sur l'imminence du danger, sur l'exaspération d'un parti encouragé trop long-temps, et qui marche aujourd'hui tête levée, armé des mots magiques de religion et de monarchie, devenus entre ses mains des flambeaux de discorde. Il serait digne d'un homme d'état qui a commis des fautes de ne pas aggraver le

mal par une obstination funeste. Qu'il contemple la situation de la France, et celle de la monarchie constitutionnelle. Avec lui, l'une et l'autre se trouvent remises en question; la charte qu'il a défendue et qu'il a violée, qu'il a protégée et qu'il a laissée détruire, n'a plus de soutien; les royalistes, dont ses fautes ont relevé l'insupportable orgueil, renouvellent leurs honteuses clameurs; sans lui, la charte reprend sa force, le parti monarchique est désarmé, la liberté refleurit, et la monarchie avec elle. M. Decazes a joué un assez grand rôle enEurope depuis quatre ans; l'expérience lui apprend que la grandeur passe. Nous connaissons de plus grandes infortunes que les siennes. Qu'il renonce à l'autorité; qu'un abandon généreux lui mérite de reconquérir la bienveillance des Français, alors ses fautes ne paraîtront que des erreurs; la nation essentiellement oublieuse lui tiendra compte de son sacrifice; et peut-être un jour, rendu aux affaires, éprouvera-t-il que dès long-temps les Français ont pris l'habitude de pardonner.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

La Comédie-Française distribue avec une grande économie les richesses dont elle est la dépositaire et la dispensatrice. Elle a trois grandes ressources à sa disposition, pour attirer le public : les représentations nouvelles, les débuts et les rentrées ; mais elle n'a garde de faire jouer en même temps deux de ces ressorts, dont un seul suffit pour manifester sa puissance, et remuer tout son empire : c'est le mouvement de sourcil de Jupiter. Les débuts ont donné abondamment cette année ; aussi point de rentrées, point de pièces nouvelles. Les grands acteurs se tiennent à l'écart, et l'on fait, comme on dit, reposer les auteurs. Celui de *Jeanne d'Arc* et celui de l'*Irrésolu* reposent profondément ; en seront-ils plus frais et plus dispos après leur sommeil? je n'en sais rien, et la Comédie-Française ne s'en soucie guère. Ce qu'il lui importe, c'est de gagner le plus d'argent possible, sans fatiguer ses sujets. Or, lorsqu'un débutant fait chambrée, que servirait de présenter au public un double appât? La chambrée serait-elle double aussi? Madame Paradol suffit depuis quelque temps pour les bons jours. Ses débuts sont terminés, et elle a évité le sort commun qui condamne la plupart des débutans à descendre du trône au rang des simples confidens. Elle va devenir chef d'emploi : mais si elle est bien conseillée, elle se bornera aux rôles à grand caractère, tels que ceux de

Cléopâtre (dans *Rodogune*), de Léontine, d'Agrippine, d'Athalie; et elle laissera à mademoiselle Duchesnois les mères et les amoureuses. Madame Paradol manque des qualités nécessaires pour exprimer les sentimens tendres et passionnés.

Nanteuil n'a pas tenu tout ce que ses élèves avaient promis pour lui. Il n'a montré qu'une science impuissante et des intentions sans effet. C'est le sort de la vieillesse; la force l'abandonne quand l'expérience lui vient, et elle perd en moyens d'action ce qu'elle gagne en sagesse. Nanteuil n'a obtenu, dans les rôles d'Auguste et d'Agamemnon, qu'un *succès d'estime*, s'il est permis d'appliquer à un acteur cette expression inventée pour la consolation des auteurs qui n'ont point de succès.

Déricourt, dont les premiers pas avaient été accompagnés d'un certain éclat, est retombé dans une obscurité complète. Peut-être s'est-il trop pressé de sortir du Conservatoire, pour s'exposer aux regards sévères du public. Ce jeune homme est doué de dispositions remarquables ; mais il n'est point assez formé pour subir la grande épreuve de la scène; le parterre ne paie pas pour assister à des exercices d'écoliers, et pour donner des leçons de déclamation.

Voici une débutante qui sort de l'ordre commun : madame Hervey ne vient pas essayer un talent travaillé à l'ombre, façonné par la main d'un professeur; elle apporte à la scène française une expérience, une maturité acquises par une heureuse pratique de l'art, sans être le fruit tardif d'une lente vieillesse. Elle a quitté le Vaudeville, lorsqu'elle y brillait de tout son

éclat, et lorsqu'elle s'élevait fort au-dessus du genre qu'elle avait adopté. Madame Hervey a débuté dans l'emploi des caractères avec une foule d'avantages. Précédée d'un nom chéri du public, elle se présentait avec l'assurance d'une actrice accoutumée aux succès. Elle donne aux personnages de son emploi une physionomie toute nouvelle. Les qualités qui la distinguent sont la finesse et la variété. Elle prononce avec netteté, débite avec beaucoup de naturel, et n'a point appris des maîtres à saccader les vers de Molière, à rompre toutes les mesures, de façon à en faire de la prose. C'est un grand art que celui de conserver à la phrase poétique sa cadence harmonieuse, sans tomber dans la psalmodie.

Entre les deux excès la route est difficile.

Je ne sais quel guide on pourrait offrir à madame Hervey, si elle en avait besoin. Ce ne serait pas Baptiste cadet, qui a joué à contre-sens le rôle de Chrysale, dont il fait un Cassandre ridicule; tout ce que Molière a mis dans la bouche de ce personnage est plein de raison; c'est un homme comme il y en a tant, qui voient le bien, et qui n'ont pas la force d'empêcher le mal. Un homme faible n'est pas un niais, il n'est pas nécessaire qu'il fasse des lazzis, et surtout qu'il bégaie, qu'il parle du nez, et qu'il ajoute des syllabes et des mots aux vers qu'il récite. Le jour où Baptiste écorchait Molière, dans *les Femmes savantes,* madame Hervey paraissait, pour la première fois, dans le rôle de Philaminte : elle y a été piquante, spirituelle et femme de bonne compagnie; je l'aurais voulue un peu plus

emportée et plus pédante. Elle est mieux placée dans Arsinoé du *Misanthrope*. Il est impossible de saisir avec plus d'art le caractère de ce tartufe féminin, de cette *prude à son corps défendant*, qui enmielle si bien ses aigres propos, et dont la méchanceté et la perfidie sont accompagnées de tant de charité. Madame Hervey a depuis joué deux fois le rôle important d'Orphise, dans *la Coquette corrigée*, avec le plus grand succès. Son talent souple et varié se prête à tous les genres : elle a saisi de la manière la plus heureuse les différentes nuances de ce rôle difficile, qui depuis long-temps n'avait pas été aussi bien joué. Les débuts de madame Hervey sont une bonne fortune pour la Comédie. La salle s'est trouvée pleine chaque fois que la débutante a paru sur la scène où sa place était marquée depuis long-temps.

J'avais raison de dire, dans mon précédent article, que l'année de la comète serait fameuse dans l'histoire des débuts au Théâtre-Français. A madame Hervey a succédé madame Derudder, qui vient aider madame Paradol à soulager mademoiselle Duchesnois du faix de la couronne. Elle a débuté dans Cléopâtre (de *Rodogune*) et dans Sémiramis. Elle a brillé, dans ces deux rôles, d'un éclat inégal et de beautés incorrectes, signes auxquels on reconnaît un talent plein de sève et d'énergie, mais sans culture. Le parterre, le plus équitable et le plus intègre des tribunaux, a observé à l'égard de la nouvelle reine, la règle d'Horace : *Ubi plura nitent*.... il a excusé ses faiblesses, et lui a prodigué les encouragemens pour les brillantes inspirations auxquelles elle s'est quelquefois abandonnée.

Il faut que madame Derudder se garde des conseils timides qui chercheraient à la détourner de la route où elle est entrée; la nature lui a donné les moyens de produire de grands effets; qu'elle ne craigne pas de dépasser le but. Le public aime l'audace, et il pardonne aux écarts produits par un exès de chaleur d'énergie; il a trop peu d'occasions d'exercer son indulgence pour ce genre de fautes.

Comment le second Théâtre-Français soutiendra-t-il la concurrence du premier? Il aura d'abord un avantage incontestable, celui d'une salle neuve et fraîche. Rien de plus brillant que le nouveau temple de Thalie. L'or y brille de toutes parts; il est même à craindre que l'éclat des toilettes ne soit effacé par celui des lambris. Le beau foyer, que les flammes ont respecté, a subi de grands changemens : peut-être regrettera-t-on la noble simplicité de sa première architecture, qui a fait place à une profusion d'ornemens, de statues, de cariatides, de peintures et de dorures. Le premier coup-d'œil est ravissant, mais la sévère critique détruira-t-elle ce prestige?

Feydeau n'a pas, comme la Comédie-Française, une surabondance de moyens de succès : tout lui manque à la fois, auteurs, acteurs, public. Toutefois Martin, qu'une suite de malheurs domestiques avait éloigné du théâtre, a reparu avec un grand succès. L'accueil qu'il a reçu était d'autant plus vif, qu'on n'espérait pas de jouir long-temps encore de ses talens. Martin reste presque seul de cette brillante génération d'acteurs, si tristement renouvelée. Il a joué et surtout chanté dans *Lulli et Quinault* et dans

Picaros et Diégo, de manière à nous faire sentir vivement le prix de ce qui nous reste de tant de richesses, et à former un fâcheux contraste avec les débutans appelés à lui succéder. Le public s'était porté en foule à la première représentation du *Testament et les Billets doux,* opéra en un acte. Le titre promettait de l'originalité; mais la pièce, fondée sur un quiproquo bizarre, est un petit imbroglio des plus obscurs et des plus compliqués, qui se développe péniblement dans un acte étroit. La musique est vague et sans caractère, quoique les connaisseurs la trouvent *bien écrite.* Je ne ferai pas aux auteurs le mauvais compliment de les nommer.

M. *Touche-à-tout* faisait les honneurs du Vaudeville. La *Pluie d'or* l'a mis un instant à l'écart. C'est un prétendu *à-propos* qui arrive quand la circonstance est passée. La pluie d'or a cessé dans la rue du Bouloi, depuis que la police a mis à l'abri les badauds qui étaient venus se faire mouiller sous la gouttière. Elle est venue aussi calmer l'orage qui a grondé au parterre le jour de la seconde représentation: car c'est toujours la police qui fait la pluie et le beau temps.

Le parterre des Variétés aurait peut-être eu besoin aussi qu'elle interposât son *quos ego,* si les auteurs des *Bolivars et des Morillos* n'eussent pris la précaution d'annoncer, avant la première représentation, que la politique était étrangère à leur ouvrage, et qu'ils n'avaient pas le dessein de dire leur mot sur la question de l'indépendance américaine. Il ne s'agit en effet, dans la pièce nouvelle, que de la forme des coiffures; c'est le

sujet d'un démêlé dont l'histoire ne parlera pas, si ce n'est dans le chapitre des chapeaux.

Potier a fait sa rentrée solennelle à la Porte-Saint-Martin : une pièce nouvelle l'attendait, et il y a reparu avec la perruque de M. Bonnardin. Les auteurs ont eu soin de le faire parler presque seul, et de le faire beaucoup parler de lui. C'est un moyen de succès désormais infaillible. Qui pourrait ne pas rire en entendant Potier dire : « Que ne donnez-vous le rôle de geolier à cet acteur maigre?.... N'est-ce pas Potier que vous l'appelez? — Il n'est pas à Paris, répond un interlocuteur, il fait sa tournée départementale. — Il pense à son affaire, il a raison. » Voilà tout ce qu'il y a d'amusant dans les *Frères féroces,* mélodrame pour rire, qui a été sifflé pour l'honneur d'un genre dont il ne faut pas rire à la Porte-Saint-Martin.

On a sifflé aussi au même théâtre l'*Heureuse Nouvelle, à-propos* qui avait été composé lors de la première grossesse de madame la duchesse de Berri, et qu'il avait fallu ajourner d'année en année, en attendant que la circonstance se renouvelât. Le public a trouvé l'*à-propos* par trop plat, et son indulgence de circonstance n'a pas tenu contre tant de niaiserie.

Le parterre de l'Ambigu a été de meilleure composition; il a entendu jusqu'à la fin le *Panorama du Boulevart du Temple,* et sa patience a résisté à des couplets de la force de ce quatrain :

> Cette enfant saura réunir
> Candeur, beauté, bienveillance,
> Grâces, douceur, bienfaisance,
> Elle aura de qui tenir.

POÉSIE.

Les Animaux parlans, poëme épique en vingt-six chants, de J. B. Casti, *traduit librement de l'italien en vers français, par* L. Mareschal (1).

C'est un singulier poëme que celui de *Casti*. Avant cet écrivain, l'apologue ne s'était exercé que sur des sujets privés, n'avait produit que des ouvrages de peu d'étendue. L'auteur des *Animaux parlans* s'est frayé une route nouvelle; il nous a donné un apologue EN VINGT-SIX CHANTS. C'est beaucoup; c'est même trop, il faut l'avouer. L'allégorie fatigue, pour peu qu'elle dure : resserrée en deux pages, elle plaît par sa finesse; étendue en deux volumes, elle lasse par son affectation et sa monotonie. Mais si quelque chose peut dissimuler le vice du genre, c'est la verve du style, c'est l'originalité piquante des détails, c'est la nouveauté des objets que le poète expose à notre risée. Casti avait beaucoup voyagé; il avait visité beaucoup de pays; c'est-à-dire, qu'il avait vu beaucoup de sottises. Il ne leur fait point de grâce, et les plus sérieuses sont celles qu'atteint de préférence sa gaîté satirique. Institutions, dogmes, monarchie, république, nobles, plébéiens, tout passe par son étamine : il poursuit le ri-

(1) Deux vol. in-8°. A la librairie de Brissot-Thivars; et chez Foulon et comp.

dicule jusque sous la pourpre, dans les cabinets des ministres, dans les palais des grands, dans le tumulte des assemblées populaires, dans le mystère des cloîtres. Nous retrouvons dans sa comique épopée, presque tout ce que nous voyons chaque jour dans le monde : n'en soyons pas surpris; les acteurs du poëme sont des bêtes.

Les animaux sont assemblés pour se choisir un gouvernement. La monarchie obtient la préférence : le cheval, qui est l'*honnête homme* du poëme, le voudrait tempéré ; mais le chien fait pencher les suffrages en faveur de la monarchie absolue. Il ne s'agit plus que d'élire un roi : le chien fait encore donner la préférence au lion. A peine ce dernier est-il revêtu de la suprême puissance, qu'un changement miraculeux s'opère dans toute sa personne. Une auréole lumineuse brille sur son front, les fleurs naissent sous ses pas. C'est peu :

Il parut fait d'une nouvelle essence :
Il discourait, et chaque expression
Etait choisie, était sage, était claire.
Bien plus encor, chaque sécrétion
Etait plus cuite, était plus régulière ;
Et de sa peau les royales vapeurs
Se répandaient en suaves odeurs.

Le chien, comme de raison, devint premier ministre. Sa Majesté ne pouvait faire un meilleur choix.

Il était bien un peu provocatif,
Un peu voleur, un peu fier, un peu traître,
Un peu hargneux, un peu vindicatif,
Un peu mordant; mais, quoi qu'il en puisse être,
Au demeurant, c'était bien en total
Un bon ministre, un Colbert animal.

On sent que, dans un état bien constitué, il faut nécessairement des distinctions de castes, des nobles et des roturiers, des seigneurs et des vilains. Le roi lion, profond politique, n'eut garde de l'oublier, et fit avec un rare discernement la division de ses sujets.

La classe noble engloba les rapaces,
Les vigoureux, les cruels, les pillards,
Tigres, lions, panthères, léopards;
Les indomptés, les forts et les voraces,
Rhinocéros, giraffes, éléphans,
Du peuple brut espèce de géans.
On leur donna mainte prérogative,
Exemption, titre, charge exclusive,
Héréditaire, et chacun fut soudain
En grand'faveur auprès du souverain.
C'est dans leurs rangs que lion, par la suite,
Des courtisans prit la gent favorite.
L'ignoble classe eut un autre destin.
On y rangea les animaux utiles,
Faibles, petits, timides ou tranquilles,
Brebis, agneaux, chevreuils, hermines, daims,
Les écureuils, les lièvres, les lapins,
Gens qui jamais ne causent de dommage,
Dociles tous, ennemis du tapage.
Qu'arriva-t-il? Bientôt aux seuls puissans
La basse classe en propre fut donnée.
Loin d'être admise aux emplois éclatans,
Par les seigneurs elle fut condamnée
A les nourrir; peine, travail, sueur,
Fatigue, soins, les cinq sens de nature,
Tout fut pour eux; elle eut enfin l'honneur
A tous ces grands de servir de pâture.

C'est un bon prince qne ce seigneur lion! Voilà comme on gouverne. Demandez au *Conservateur*.

Ce n'est pas tout : il faut que l'empire ait un culte; il faut que ce culte ait des ministres, et il faut que ces ministres aient beaucoup de choses. L'auteur consacre un chant tout entier à nous instruire de la mythologie des animaux. Il y donne des détails très-curieux sur le grand *Houhou*, leur divinité principale et mystérieuse; sur le corbeau, son prophète; et sur les hiboux sacrés, prêtres du grand *Houhou*. On y apprend à connaître les rites pieux, la liturgie de ces saints oiseaux.

> Tantôt leurs voix, en chorus réunies,
> Hurlaient en chœur; tantôt séparément,
> Persuadés que ce saint hurlement
> Avait pour Dieu des douceurs infinies.

Rien n'affermit une croyance comme les miracles : aussi messieurs les hiboux ne s'en faisaient faute; c'était un vrai plaisir.

> L'un a des ours multiplié les dents;
> L'autre a changé les mouches en bec-figues :
> Un autre encor sur un poteau hurla
> Cent vingt-cinq ans, et puis après creva.
> L'autre, touchant du bout des ailes
> Un bois tout sec, lui fit (le trait est fort)
> Porter soudain des nèfles, des prunelles,
> Et mut le bec dix ans après sa mort.
> Un autre encor, ô facultés heureuses!
> En un seul jour féconda dix mille œufs;
> C'est le patron de toutes les couveuses.
> Un autre encor, de qui les malheureux
> Atteints de rogne, ou de rage, ou de gale,
> Tôt obtenaient leur cure radicale.....
> Et tant et tant de miracles parfaits,
> Tous constatés, mais qu'on ne vit jamais.

Il paraît que, chez ce peuple, les miracles étaient d'un très-bon rapport. Voici du moins ce que nous apprend l'historien :

Tout autour d'eux, ces graves cénobites
S'étaient encor emparés d'un terrain
Vaste, exclusif; et nul, en ces limites,
N'aurait touché, dût-il mourir de faim,
Un seul brin d'herbe, une paille, un seul grain.
Que tourbillon, soleil, grêle, froidure,
Détruise au loin la commune pâture,
Parbleu, messieurs, souffrez, ou mourez tous,
Mais respectez le terrain des hiboux.
Malheur cent fois, malheur au téméraire
Qui, par la faim poussé, désespéré,
Ferait un pas dans cet enclos sacré!
O sacrilége! un supplice exemplaire
Serait le prix de sa témérité.

Les hiboux jouissaient d'un grand crédit auprès des chefs de l'état. En veut-on savoir la raison?

Ces saints oiseaux, qui se montraient toujours
Fiers avec l'humble, humbles avec les cours,
Bien soutenaient le pouvoir despotique.
Que veuille un roi, de quelques lourds fardeaux
A son profit charger les animaux,
Ou les pousser à quelque guerre inique,
Pour éviter les cris et les propos,
Un hibou monte en la chaire publique,
Et de son bec la touchante onction,
Porte les cœurs à la soumission.

Aussi le renard, devenu premier ministre à la place du chien, n'avait-il pas manqué de revêtir le masque dévot. Il avait ses raisons pour cela.

Pourvu, dit-il, qu'on en vienne à sa fin,

Que soit un dogme ou véritable ou feint,
Peu nous en chaut; pour nous le point unique
Est qu'il maintienne un pouvoir despotique.
Hibou, renard, et toujours et d'accord,
Sur ce principe allaient toujours d'abord;
Bien que renard fût partout à la ronde
Dûment connu, cité pour esprit fort,
Sous l'air dévot il imposait au monde.

C'était un grand ministre que ce renard! Demandez encore au *Conservateur.*

J'aurais grande envie de dire un mot de la belle cérémonie du *lèche-pate*, qui signala l'avènement du lion. Mais de citation en citation, mon article s'allonge; et, puisqu'il faut se borner, j'aime mieux parler de la visite rendue par le monarque à sa bibliothéque animale. Le rat, nommé par lui bibliothécaire, lui fait passer en revue toute sa collection, et lui donne un extrait des ouvrages les plus remarquables composés par les bêtes, desquels le nombre est fort grand. Voyez, dit-il, entre autres choses:

. . . . . Voyez cette œuvre singulière.
. . . . . . C'est un certain traité
Parlant au long de la nécessité
De maintenir une ignorance entière;
Œuvre d'auteur ancien, fort, absolu,
Qui fut, dit-on, dans un autre hémisphère,
Usurpateur d'un empire étendu.
Convenant fort aux despotes d'Asie,
Telle morale, en leurs vastes états,
Au temps passé fut par eux établie,
Puis s'affaiblit. Mais d'autres potentats,
Plus avisés, un jour la ranimèrent;
Et cette fois, le soin ils en laissèrent

À leur clergé. Celui-ci, méditant,
Créa bientôt un plan de propagande
Fait pour charmer tout être qui commande,
Et faire aller l'ignorance croissant;
Plan admirable, et basé de manière
À démontrer l'abus de la lumière.
On le sent bien, la raison, le savoir,
Sont ennemis de l'absolu pouvoir.
Partout, dès-lors, choses abominables, etc., etc.

Pour le coup, c'est un profond penseur que cet écrivain ! Demandez encore au *Conservateur*.

Il faut finir, quelque envie que j'eusse de raconter, et les faits de Lion 1er, dont le poète fait l'oraison funèbre par ce vers, qui renferme une louange rarement méritée chez les grands :

Il ne fit pas tout le mal qu'il pouvait;

et l'éducation de Lion II, et la régence de la Lionne, et les sottises de la cour, et la guerre civile qui s'ensuivit, et le congrès qui devait la terminer et qui ne la termina pas. Ceux qui seront curieux de connaître ces mémorables évènemens n'ont qu'à lire la traduction de M. Mareschal. Les fragmens que nous en avons rapportés suffisent pour donner une idée de son travail. Si l'on n'a pu y trouver beaucoup de précision, beaucoup d'éclat poétique, on a dû au moins y remarquer de la facilité, et quelquefois du trait : elle ne fera point connaître tout le mérite de l'original, mais elle sera lue avec plaisir; et si son auteur la retouche avec soin, elle pourra devenir un ouvrage fort agréable.

S. B.

VARIÉTÉS.

Projet d'un ministère de l'instruction publique.

Il est probable que l'organisation de l'instruction publique sera l'un des objets dont les Chambres s'occuperont dans leur prochaine session. Quelle sera la forme de son administration? Le titre de *commission* ne suppose pas une existence permanente, et l'on voudrait des institutions qui portassent le caractère de la stabilité. D'un autre côté, le titre d'*université* rappelle tant de prétentions qui ont été funestes à l'état, et même aux progrès des sciences, qu'on ne verrait point, sans quelque inquiétude, en renouveler l'emploi.

Convient-il de créer un *ministère de l'instruction publique?* Cette branche de l'administration est-elle assez importante pour mériter cette dénomination? pour se mettre directement en rapport avec le Roi et avec les Chambres? Je me prononce pour l'affirmative. N'en doutons point, l'instruction publique est la base d'un bon gouvernement; car il ne peut y avoir de bon gouvernement que chez un peuple qui a reçu une sage éducation.

Quid leges, sine moribus,
Vanæ proficiunt?....
(Horace, Odes.)

Et l'éducation est-elle autre chose, aux yeux du phi-

losophe, que la culture des mœurs, *cultura morum*, comme l'appelle Bacon (1)? Le titre de *Ministère de l'Instruction publique* aurait la dignité convenable, et la direction que lui donneraient le Roi et les Chambres, feraient bientôt oublier les vaines prétentions, les antiques parchemins de *la fille aînée des rois de France*, qui fut aussi *la fille aînée de l'empereur*, grâce aux sollicitations de son dernier grand-maître.

Mais ce n'est pas tout de créer un ministère, il faut trouver le ministre; et l'époque où nous vivons nous prouve, d'une manière péremptoire, que ce n'est pas une chose facile. Quel est l'homme d'état assez lettré; quel est l'homme de lettres assez administrateur, pour seconder dignement le Roi et les Chambres, pour donner, dès son origine, à cette administration son véritable caractère, et lui faire prendre l'influence qu'elle doit avoir sur toutes les institutions?

Si vous demandez un homme dont l'esprit ait parcouru l'échelle des êtres; qui connaisse toutes les modifications de la matière, à la surface du globe; qui, par le pouvoir de l'analogie et de l'analyse zoologique, ait, pour ainsi dire, refait des êtres dont la nature n'a pu conserver l'espèce, et qui ait fait sentir tout ce que peut l'observation pour deviner les causes des révolutions qu'ont éprouvées les terrains de notre continent; M. Cuvier se présente, et il obtient votre suffrage. Mais malheureusement, dans l'instant que votre voix l'appelle, il monte en voiture, se rend au conseil d'état,

---

(1) *Novum organum.*

flatte les passions des grands, et semble oublier que ses talens le dispensent de ces soins auxquels l'ambition condamne les hommes médiocres.

Quelques personnes seraient disposées à craindre que M. Cuvier ne crût à la *roture de la science*, et qu'il ne pensât s'anoblir par le titre de comte ou de marquis. On pourrait craindre aussi que *S. Excellence* ayant passé la plus glorieuse partie de sa vie à classer les animaux, ne voulût établir une classification trop méthodique entre les hommes, et qu'elle ne rappelât, en quelque sorte, ce principe d'un homme célèbre dans les siècles de la féodalité : *Quantum à belluis homines, tantùm distant à laïcis litterati* (1). (Nicolas de Clairvaux.)

Désirez-vous mettre dans le ministère de l'éducation un homme d'un goût classique, un poète aimable, un orateur plein d'agrémens et de finesse? M. de Fontanes sera l'homme que vous choisirez. Mais, hélas! tout meurtri de ses succès et de ses chutes politiques, voudra-t-il s'établir dans un poste difficile, où la confiance et le respect qu'on inspire sont les premiers moyens de conjurer les tempêtes? La beauté de quelques discours de M. de Fontanes a fait douter si les anciens ne s'étaient pas trompés, en disant que *l'esclave ne pouvait être orateur*. Mais ce ne sont point de pareils titres qu'il faut présenter à un peuple qui veut une éducation libérale. Laissons à M. de Fon-

---

(1) Autant les hommes sont élevés au-dessus des bêtes, autant lettrés l'emportent sur le vulgaire des hommes.

tanes le doux loisir nécessaire pour terminer son poëme de *la Grèce sauvée :* les amateurs des beaux vers y trouveront leur compte, aussi bien que les libéraux.

Je ne pense pas qu'il soit impossible à l'opinion publique de désigner d'autres hommes moins célèbres, mais non moins dignes d'occuper cette place importante. Mais, quel que soit celui qui doit y être appelé, combien d'obstacles il lui faudra vaincre pour faire le bien !

Il existe en France un parti qui préférerait le rétablissement de la *Sorbonne* à celui de l'*université,* ou qui ne veut le rétablissement des statuts de l'université, que dans l'espoir de voir renaître avec eux toutes les antiques institutions. Ces hommes ne voient de jeunesse vertueuse que celle qui tremble devant une robe noire, et qui est bien plus fidèle au *dixit, dicam* (1), qu'aux devoirs les plus sacrés. Oubliant que les jésuites ont été exclus de la France, par un arrêt qu'ils n'est point révoqué, ils voudraient voir cette illustre compagnie diriger, seule, l'éducation. Cette *épée, dont la lame était partout, et dont la poignée était à Rome,* leur semble le palladium de toute notre jeunesse. Les coryphées de ce parti feignent de croire que le triomphe de l'Évangile suppose celui des prêtres et des moines : on les voit tour à tour stimulant le pauvre frère Ignorantin, et stimulés par l'opulent apôtre, qui

« Fait au dos d'un carrosse,
Au-dessous de sa mitre, armorier sa crosse. »

(Boileau. Lutrin.)

---

(1) Térence.

Il n'est pas une idée utile à l'éducation qui ne leur paraisse une innovation barbare, si elle tend à faire sentir aux hommes qu'ils ont les mêmes droits au bonheur, et si elle les écarte du sentier où le despotisme guide l'aveugle routine. L'existence éphémère de la *commission d'instruction publique* a été sans cesse agitée par cette secte de fanatiques égoïstes. Aussi, quels sont les services que cette administration a rendus à l'État? Si l'établissement de l'*Enseignement mutuel* en France est un bienfait, c'est à la *Société d'encouragement* que nous le devons; et les statuts de l'antique *université* auraient été consultés, pendant vingt années, par tous les administrateurs et *sinécures* de la *commission d'instruction publique*, avant qu'on y trouvât un seul mot favorable à l'établissement de ce nouveau mode d'enseignement, qui cependant était connu de Quintilien. (*Inst.* lib. I.)

La *gymnastique* était regardée, par les peuples célèbres de l'antiquité, comme une des parties les plus importantes de l'éducation. Les héros de Plutarque, Socrate lui-même, reconnaissaient qu'ils devaient aux exercices gymnastiques cette énergie de l'ame, qui la rend susceptible d'aimer et d'acquérir la vertu. Sans doute nos mœurs diffèrent à tel point de celles des Grecs, qu'il est naturel de penser que les exercices gymnastiques ne peuvent plus avoir sur nous l'influence qu'ils eurent sur ces peuples. Mais fallait-il repousser avec un bras de fer les hommes (1) qui ont

(1) M. Amoros, etc.

voulu, dans ces derniers temps, essayer de créer un *gymnase* approprié à nos mœurs, susceptible de développer les forces et l'adresse des enfans, et de faire disparaître les vices de l'ame, qui résultent trop souvent des exercices du corps mal dirigés?

Mais c'en était trop pour une même époque. Quoi! vouloir faire participer toutes les classes de la société aux bienfaits de l'éducation primaire! vouloir former des hommes, sans être vêtu d'une robe noire! quel crime de lèze-université! Ce n'est pas tout : exercer les jeunes gens à des jeux où une soutane serait un objet de risée, et où l'on apprend plutôt à servir la patrie et à secourir ses semblables, qu'à tendre la main devant la férule d'un régent! quelle abomination! quel oubli des convenances et des statuts universitaires!

L'éducation, les mœurs et le gouvernement sont entre eux dans une dépendance réciproque. Nos mœurs et notre gouvernement sont si différens de ceux de nos pères; que l'éducation le soit aussi. Qu'elle ne soit esclave, ni de *la fille aînée des rois de France,* ni de *la fille aînée de Napoléon;* qu'elle soit dirigée par un ministère sage, qui lui laisse prendre l'allure de notre siècle, et suivre la marche de l'esprit humain.

Aujourd'hui le plan des études laisse beaucoup plus de place qu'autrefois aux sciences exactes. Les études littéraires, proprement dites, ont elles-mêmes une direction différente. Dans le quinzième et le seizième siècle, l'homme de goût ne pouvait diriger ses méditations que sur les œuvres des génies de l'antiquité. Aujourd'hui la littérature française présente presque

autant d'ouvrages classiques que les siècles anciens nous en ont laissé. Dès-lors, les classiques nationaux deviennent l'objet d'une étude longue et indispensable. Il en est à peu près de même dans les sciences de la philosophie méthodique : l'homme qui ne cherche point à briller par une érudition quelquefois futile, préfère la lecture de Buffon à celle de Pline. *L'Art de Penser* de Condillac, la *Logique* de Destut Tracy, plus utiles que la *Logique de Port-Royal*, quelque excellente qu'elle pût être pour l'époque où elle parut. L'*Anatomie de Bichat, la Physiologie de Magendie*, initient bien plus promptement dans les mystères de notre organisation que les traités des Riolun, des Winslou et des Duncan. Que deviennent donc les statuts de l'Université? en quoi peuvent-ils être applicables à nos études? Mais, ne pouvant plus trouver leur application, peut-être penserez-vous qu'il faut du moins en conserver l'esprit comme le feu sacré.

Et quel est-il cet esprit? Faut-il ici présenter son caractère? faut-il suivre son développement? L'histoire s'est chargée de présenter ce tableau : tantôt cet esprit est celui de la rébellion; tantôt il arme le fanatisme, et poursuit Ramus à travers les massacres de la Saint-Barthélemi : pendant un siècle, donnant à Aristote la même autorité qu'à la Bible; pendant un autre siècle, il condamne au feu quiconque ose admirer l'auteur des traités *de Legibus*, et *de Usu partium*. Enfin, c'est animés de ce feu sacré que les membres de la *commission d'instruction publique* viennent d'arracher M. Bavoux de la chaire, où ses talens lui avaient attiré la haine des méchans, des sots et des

esclaves. N'en doutons point, le génie de l'homme eût marché d'un pas plus rapide en France, s'il n'eût pas été retenu par tant de contradictions et d'entraves.

Oublions donc d'anciennes méthodes, comme nous laissons les Capitulaires de Charlemagne et l'Établissement de Louis IX, pour obéir à la Charte. Que le système d'éducation soit libéral, comme le système du gouvernement. Le despotisme, dit Montesquieu, *fait un mauvais sujet, pour faire un bon esclave* (1). Faisons de bons sujets pour avoir de bons citoyens. Si tous les hommes sont appelés par la Charte à remplir les fonctions publiques, que le gouvernement les en rende dignes, en répandant l'instruction dans toutes les classes de citoyens.

Virgile était fils d'un potier de terre : s'il n'eût existé des bourses dans les colléges, Rollin serait peut-être resté inconnu dans la boutique de son père. Honneur aux villes qui prélèvent sur leurs revenus les fonds nécessaires pour ouvrir à la jeunesse studieuse et sans fortune, les portes du sanctuaire des sciences !

On assure, mais j'ai peine à le croire, que le conseil municipal de Paris a voté, il y a quelques mois, la suppression totale des bourses qu'il entretenait dans les colléges royaux. Quoi ! l'Athènes moderne, la capitale du monde civilisé, aurait été la seule grande ville de France, peut-être de l'Europe, qui ne fît aucun sacrifice pour l'éducation classique de ses enfans ! Si ce fait est vrai, espérons que le mal qu'il a produit

---

(1) *Esprit des Lois.*

sera bientôt réparé; espérons surtout que ce funeste exemple ne sera pas suivi. Les Athéniens voulaient condamner à mort quiconque proposerait d'employer à un autre objet les fonds destinés à l'entretien des spectacles (1). Que dire de ceux qui détournent les fonds consacrés à l'instruction de la jeunesse? Notre époque sera remarquable par la suppression des bourses de la ville de Paris, et par la transformation du collége d'Harcourt en une prison : ce sont des traits caractéristiques de l'*époque des réquisitoires*.

Qui pourrait croire qu'en France, même après les efforts pour la propagation de l'*Enseignement mutuel*, à peine le dixième de la population apprend à lire et à écrire? Un grand nombre des communes qui composent le département de la Seine, est privé de toute espèce d'école. Quelle plaie dans un état, aux yeux du véritable philosophe! Et nos ministres croient la France arrivée au plus haut point de civilisation, lorsque la tribune retentit de phrases sonores, ou lorsqu'on accorde une médaille aux marchands qui font venir à Marseille les chèvres du Thibet!

Tout appelle, tout réclame une sage réforme et de nobles efforts dans l'éducation; mais pour que cette réforme soit réelle, pour que ces efforts soient utiles, il faut qu'ils soient dirigés par des hommes qui ne regardent point comme un axiome suranné, ce principe général du bonheur des peuples : qu'il faut de la vertu aux gouvernemens. *Si tu veux donner du crédit*

---

(1) Démosthènes. Olynt.

à tes maximes, fais-les prononcer par une bouche pure.

J. P. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La nominatiou de M. l'abbé Grégoire a fait rougir de colère, et *le Drapeau Blanc* et les autres journaux de même couleur. Ils se sont livrés aux plus dégoûtantes diatribes, contre un homme qui semblerait avoir droit à quelques ménagemens par son double caractère de député et de prélat. Cette nomination également désagréable aux ministériels et aux ultrà, est un nouvel argument en faveur de la loi des élections. Elle prouve aux ministres qu'un département ne saurait être impunément en butte à l'arbitraire, et aux vexations les plus outrageantes, et qu'il peut se venger sans implorer l'autorisation du conseil d'état. Au surplus, le pouvoir dont les citoyens sont armés par la loi des élections, est uniquement défensif : il ne saurait être dangereux pour le trône. Mais il est un obstacle insurmontable au retour de 1815 : c'est un tort que les hommes monarchiques ne sauraient oublier; c'est un bienfait dont la nation sent tout le prix. Laissons vociférer les journalistes *ultrà*, et que M. l'abbé Grégoire leur applique ce précepte évangélique : *Pardonnez-leur, Seigneur, ils ne savent pas ce qu'ils font.* En effet, il est impossible de pousser plus loin l'absurdité. Je ne sais ce que *le Drapeau Blanc* n'a pas vu dans la

nomination de ce prélat : il y a vu la révolution ; il y a vu le tigre révolutionnaire, le renversement du trône, et par conséquent du ministère ; le rédacteur, comme un autre Cassandre, prédit à sa patrie, des maux sans nombre ; puis faisant le prophète avec les ministres, il leur annonce l'approche du danger : « Vous périrez ; s'écrie-t-il ! quant à nous, nous saurons nous *sauver*. » Que messieurs les hommes monarchiques se rassurent, ils ne seront pas obligés de chercher dans leurs jambes un moyen de salut peu honorable : la sagesse du gouvernement les protége contre leurs propres fureurs.

— L'exposition des produits de l'industrie française semble avoir donné à la capitale une figure encore plus animée. On se pousse, on se presse aux portes d'entrée, et si le service n'était pas fait par la garde nationale, probablement nous aurions eu déjà plusieurs accidens. Ce ne sont pas seulement les provinces qui recrutent en cette circonstance la population de la capitale : les étrangers affluent de toutes parts. Dernièrement un Anglais qui arrivait de Londres en toute hâte pour contempler les merveilles de nos fabriques, se rend à Paris ; il descend à un hôtel du faubourg Saint-Germain : c'était le jour où le fameux Coignard, si long-temps annoncé par les journaux, était exposé aux regards du public. Notre Anglais, impatient de remplir le but de son voyage, demande à une des domestiques de l'hôtel où avait lieu l'exposition ; on lui indique la place du Palais de Justice ; il s'y rend en toute hâte, et la trouve encombrée d'une multitude

de curieux qui semble en assiéger toutes les avenues. Sans se laisser décourager par cet obstacle, il s'élance, il pousse, il coudoie, et parvient à traverser dans tous les sens cette foule stationnaire. Peines inutiles, efforts superflus : il ne peut découvrir ce qui fait l'objet de ses recherches; enfin, il s'adresse à un bourgeois : « Monsieur, lui dit-il, je suis étranger ; » ne pourrais-je pas voir ici l'exposition des produits » de 1819? — Non, monsieur, lui répond le bour- » geois, ce n'est ici que l'exposition des produits » de 1815. »

— On assure de nouveau que les ministres s'occupent de présenter à la prochaine session des réductions dans leurs dépenses, et qu'ils songent à diminuer le nombre de leurs employés. La difficulté consiste à déterminer sur quels individus doivent porter les réformes. Aura-t-on égard aux protecteurs? Aura-t-on égard aux services? Nous nous permettrons d'indiquer à MM. les ministres un moyen que probablement ils ne suivront pas, mais qui concilierait les intérêts de la justice avec ceux de l'économie : c'est quelque chose quand il s'agit de réforme. Que leurs Excellences se fassent représenter la liste des individus admis en 1816, à la suite des épurations ; et que l'on congédie ces donneurs officieux de notes et de renseignemens, sauf à les mettre à la disposition de la préfecture de police ; ils y seraient employés comme espions : il faut que chacun vive de son état.

— Nos grands peintres ont voulu cette année pren-

dre un peu de repos : aussi l'exposition n'offre, à quelques exceptions près qu'une assez satisfaisante médiocrité. Les salons du Louvre sont tapissés d'une foule de portraits d'hommes d'état et de militaires également inconnus. C'est inutilement que dans l'excès de votre bonne volonté, vous recourez au livret indicateur dans l'espoir de faire connaissance avec eux : trois étoiles funestes, reproduites de page en page et de ligne en ligne, conservent l'incognito de tous les personnages offerts aux regards du public. Dernièrement un maître des requêtes se rend au salon pour juger de l'effet que devait produire son image. Après avoir passé une demi-heure à s'admirer tout seul, il apostrophe un bourgeois qui passait : « Que pensez-vous, » lui dit-il, de cette tête? Ne trouvez-vous pas de l'es» prit dans les yeux, de la profondeur sur le front, et » dans tous les traits un je ne sais quoi qui annonce » l'amour du travail et un talent distingué. — « Il » faut alors, répondit le bourgeois, que ce portrait » soit bien flatté : car je sais de bonne part que l'o» riginal n'a rien de tout cela. »

— On dit que M. Baour-Lormian, avant de publier sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, voulut pressentir le succès de cet ouvrage, et réunit chez lui quatre ou cinq hommes de lettres, dont quelques-uns étaient ses collègues à l'académie, afin d'obtenir leur jugement. Arrivés dans le salon de M. Baour, ces messieurs sont munis chacun d'un exemplaire de l'original, et l'auteur commence la lecture. Il s'arrêtait après chaque phrase, et demandait l'opinion des auditeurs. Il lut

ainsi deux chants sans recevoir aucune observation ; tout le monde admirait la fidélité avec laquelle il rendait les beautés du Tasse. Cette épreuve terminée : « Je vois, Messieurs, dit le poète, que j'ai été assez heureux pour rendre fidèlement mon auteur; le suffrage de personnes aussi éclairées que vous, me confirme dans l'opinion où j'étais que ma traduction deviendrait un monument national digne du Tasse et de l'épopée. Je vais donc la livrer avec confiance à l'impression. » L'auteur congédie alors ses amis en jouissant de leur satisfaction. En descendant l'escalier, l'un des invités prend son voisin à part. — Est-ce que vous savez l'italien ? lui dit-il. — Moi, pas du tout, mais je n'ai pas voulu le faire paraître, pensant qu'il y avait assez de personnes sans moi qui le sussent. — Eh bien ! reprend le premier interlocuteur, je vous avoue que je suis comme vous, et que le même motif m'a retenu. Alors il interroge tour à tour chacun des auditeurs, et chacun répond en protestant de son ignorance. Aucun de ces messieurs ne savait l'italien. Voilà ce que c'est que les jugemens d'amis.

— En apprenant la nomination de M. Grégoire à la chambre des députés, les ultra ont jugé nécessaire d'amener dans leurs rangs, à la chambre, un cardinal ou au moins un évêque. N'ayant pu réussir à en faire nommer un aux dernières élections, ils ont engagé un des membres du côté droit à entrer dans les ordres, et lui ont promis un évêché. On dit que M. de Marcellus a accepté la proposition, et qu'il vient d'être tonsuré ; on ajoute qu'on lui réserve l'évêché de

Nîmes. Nous l'engageons à ne pas faire de sa croix épiscopale l'usage qu'on l'accuse injustement, sans doute, d'avoir fait de sa médaille de député.

— *Grand combat entre les libéraux et les ultrà.* Tel est le titre d'une caricature que l'on vend depuis peu de jours, chez les marchands d'estampes. Les ultrà, que l'on reconnaît dès le premier coup d'œil à la supériorité de leurs oreilles, s'efforcent de lancer des bonnets rouges sur la tête des libéraux qui, postés sur un rempart sacré, celui de la Charte, rient des efforts impuissans des premiers, dont les bonnets rouges retombent dans la boue. De leur côté, les libéraux qui n'aiment pas plus le bonnet de 93 que celui de 1815, font tomber une grande quantité d'éteignoirs sur les têtes des ultrà, qui, par ce moyen, se trouvent coiffés à l'air de leur visage, mais dont la fureur augmente à mesure que leurs forces diminuent. *En dépit de Minerve, nous vous appellerons Bonnets rouges !* dit un ultrà en habit vert. *A défaut de raisons, disons-leur des injures !* dit un autre. *Ils aiment la justice, ce sont des libellistes*, crie un furieux, de la poche duquel sortent des papiers où on lit : *Avignon, Nîmes;* 1815. *Ils aiment leur pays, ce sont des brigands*, crie un champion, qui a cousu des épaulettes sur son habit bleu de Prusse. *Ils veulent la tolérance, ce sont des athées*, crie encore plus fort un abbé qui lance aussi son bonnet rouge aux défenseurs de la Charte. Mais Minerve, qui descend du ciel, couvre les libéraux de son égide, et leur annonce qu'ils seront vainqueurs.

— On dit que MM. les doctrinaires, à l'imitation des *frères de la doctrine chrétienne*, vont changer leur nom en celui de *frères de la doctrine politique.*

— Les huit articles de quatre colonnes chacun, sur l'exposition de cette année, insérés dans le *Courrier*, sont de l'honorable M. Keratry ; ils sont signés KK.

— M. Cousin d'Avalon, l'illustre père de mille un *ana*, postule dans ce moment une rédaction au *Mercure ;* il disait dernièrement dans le bureau de ce journal peu connu : « Si l'on veut me donner dix-huit cents francs par an, je promets de poursuivre l'auteur des *Lettres Normandes*, jusqu'à *sueur et sang.* » Ce sont ses expressions. On assure que les propriétaires du *Mercure* ont accepté cette offre, sur laquelle ils comptent pour assurer le succès de leur journal.

— Nous n'avons rien dit encore d'un petit poëme héroïque-comique, qui vient de paraître, et dont le sujet est l'action de cette jeune Violette qui, sans doute, inspirée du ciel, déchira trois mille exemplaires du *Conservateur*, et qui fût traduite par M. le Normant fils, devant les tribunaux. Le poëme de *Violette*, ou *le Conservateur déchiré* (1), est l'ouvrage de M. Gouriet, écrivain estimable, qui rédigeait l'ancien Mercure, qu'il faut bien distinguer du nouveau. Ses vers sont en général faciles, et il y a dans sa fable beaucoup d'invention et de mouvement. Sans doute la critique y trouverait quelquefois à reprendre, mais la gaîté comique des détails lui ferait pardonner beaucoup de choses. *J'ai ri, me voilà désarmé.*

— Une ordonnance royale qui permet l'exportation des marrons et des châtaignes, garde le silence sur les truffes : on craint les réclamations du ventre.

— Je suis fâché, disait hier un médecin, que la chambre n'ait pas pensé à confier aux corps électoraux un choix non moins important que celui des députés... Lequel ?... Celui des *cuisiniers du ministère.* Ceci n'est point une plaisanterie. L'influence des alimens sur le cerveau ne peut être niée ; et puisque

---

(1) Chez Ladvocat, Palais-Royal ; et chez Foulon et comp.

nos ministres connaissent si bien les propriétés *législatives* des truffes et des vins généreux, j'aimerais mieux trois ou quatre libéraux de moins dans la chambre, et six cuisiniers patriotes chez les ministres. Des mets moins épicés échaufferaient moins le côté droit; des alimens moins succulens rendraient le centre moins lourd; le jugement des ministériels moins offusqué par les vapeurs du Champagne et du Bourgogne, apprécierait mieux les bonnes raisons du côté gauche. Je vous le répète, dans un gouvernement représentatif, les cuisiniers du ministère devraient être nommés par les assemblées électorales; et recevoir leurs instructions des médecins et des chimistes; car, il est bien prouvé que toutes les lois d'exception sont dues à la mauvaise cuisine des ministres.

— LE PERROQUET. *Conte.*

Vous savez tous, en notre belle France,
Combien de cris éclatant tour à tour,
Ont exprimé notre foi, notre amour,
Notre respect, nos vœux pour la puissance.....
Quelle puissance!.... Eh! mais, celle du jour.
Or, en ce temps de désastres extrêmes,
Si peu semblable au temps de nos aïeux,
Quand par les soins d'un sort capricieux
On nous voyait en dépit de nous-mêmes
Grands et puissans, riches et glorieux,
Ma vieille tante, habile politique,
D'un perroquet, son entretien unique,
Formait la voix, et pour toute leçon
Lui répétait : Vive...........
L'oiseau docile apprit bientôt ce nom;
Et s'y plaisant plus qu'on ne saurait croire,
Tel qu'un Français qui vole à la victoire,
Cent fois le jour en son rauque jargon,
Il redisait : Vive...........
C'était plaisir alors que de l'entendre!
Mais le temps change; et nos prudens concerts
D'un autre cri font retentir les airs.
Le bon Jacquot n'y pouvait rien comprendre;
Et seul encor, ne changeant point de ton,
Criait bien haut : Vive...........
Tant il cria, qu'un jour de sa fenêtre
Par un mouchard l'oiseau fut entendu.
« Le scélérat! le conjuré! le traître!
» Qu'il soit saisi, lié, jugé, pendu! »

Ma tante accourt : du limier de police
L'argent en main elle endort le courroux.
« Pardon, Monsieur, il l'a dit sans malice. »
« Vive le Roi ! Que ne l'instruisez-vous ?....
— J'ai commencé : je ferai tant, qu'en somme
— De ce cri là je veux le corriger :
Mais, en deux jours, pouvait-il en changer,
Le pauvre oiseau ! ce n'est pas comme un homme. »

S.

— On vient de mettre en vente un ouvrage qui a pour titre : *Carnet d'un Voyageur*, ou Recueil de notes curieuses sur la vie, les occupations, les habitudes de Bonaparte à Longwood ; sur les principaux habitans de Sainte-Hélène ; la description pittoresque de cette île, etc., prises sur les lieux, dans les derniers mois de 1818, avec trois vues coloriées de l'ancienne et de la nouvelle maison de Bonaparte, dessinées d'après nature. Un vol. in-8° ; prix, pour Paris, 3 francs 75 cent., et par la poste, 4 fr. 50 cent. A Paris chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, éditeur de la collection des *Mœurs françaises*, rue Christine, n° 5.

— Le 26 du mois dernier un négociant de Rouen était allé avec sa famille et quelques amis à Saint-Léger, village voisin, où l'on célébrait la fête du lieu. La paisible famille, après avoir assisté à la danse, s'arrête devant une roulette ambulante. Deux gendarmes arrivent, brisent la table, et en lancent les débris sur les assistans. L'un de ceux-ci reçoit un coup violent près de l'œil gauche, un autre est blessé au genou. On se plaint ; le juge de paix adresse, devant leurs officiers, quelques reproches aux deux gendarmes de service ; mais comment les punir ? Ils étaient ivres.

ÉPIGRAMME.

D'un petit homme, aimable de bêtise,
Beau d'ignorance, et de fatuité,
Sottise un jour, tout à coup fut éprise,
Et succombant, se trouva prise ;
Condamnée aux douleurs de la maternité,
Pour les menus plaisirs de la société ;
Après neuf mois de crise en crise,
Elle accoucha du petit La F......

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Sur la résolution prise par la diète de Francfort, contre la liberté de la presse, les sociétés secrètes, et les étudians. — Spectacles. — Des Décorations — Sur la restauration de l'Odéon. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE V.

Paris, le 8 octobre 1819.

Sur la résolution prise par la diète de Francfort, contre la liberté de la presse, les sociétés secrètes, et les étudians.

L'EUROPE est aujourd'hui dans un état violent qui ne peut être durable. De tous côtés se préparent des révolutions rendues nécessaires par le cours progressif des lumières, et accélérées par les fautes des souverains. L'Angleterre, jadis l'asile de la liberté, expie, par des fureurs révolutionnaires, le pacte sanglant que

ses ministres ont fait avec le despotisme. Le roi d'Espagne, après avoir perdu ses colonies par sa faute, remet chaque jour en question l'existence de son royaume; une révolution s'y prépare à la lueur des torches de l'inquisition, et au bruit des prédications du fanatisme. L'Italie porte plus impatiemment que jamais le joug papal, et les principaux états de l'Allemagne demandent aux rois, d'une voix impérative, l'accomplissement de leurs promesses; ils se lassent des insultes que le despotisme prodigue à la majesté des peuples. Seule, la France se distingue des autres nations; après avoir cherché la liberté par des routes d'abord difficiles et sanglantes, elle a mis enfin à profit les leçons du passé, et lorsque l'Europe se montre avec les mêmes passions, les mêmes désirs, la même inexpérience que nous eûmes en 1789, nous nous présentons aux peuples, comme un exemple vivant, une leçon énergique que ceux-ci devraient consulter et suivre. Nous eûmes aussi des rois aveugles, une aristocratie machiavélique et cruelle, une religion ignorante et barbare. Nos rois se sont éclairés; notre aristocratie a été vaincue, notre religion deviendra raisonnable et sainte; mais les infortunes que la France a souffertes devraient être le patrimoine du monde. La série de vérités jusqu'alors inconnues qu'elle a fait découvrir, devrait guider les peuples qui désirent des révolutions, et les rois que des révolutions menacent. La puissance de l'opinion publique, vérité première et féconde en résultats, devrait être appréciée; et le pouvoir, s'il n'était pas aveugle, devrait lui obéir. Mais il semble qu'il soit écrit que l'ins-

truction ne peut tenir lieu d'expérience. Ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne nous prouve que le passé est sans autorité, et que qui n'a point souffert, ne profite pas des souffrances des autres.

Est-ce l'opinion publique que suivent les souverains allemands, et l'empereur jadis électif d'Autriche, lorsqu'ils envoient à la diète de Francfort des ministres imbus des principes du despotisme; lorsqu'ils ne répondent aux demandes des peuples, que par des menaces; lorsqu'ils promettent la liberté et forgent des chaînes; lorsqu'enfin ils s'apprêtent à créer une olygarchie puissante et centrale qui réalisera en Allemagne un vaste système de terreur? Est-ce l'opinion publique qui a dicté ces résolutions oppressives contre la liberté de la presse, contre les gouvernemens représentatifs, et enfin contre la liberté individuelle des citoyens? Que signifie cette création d'un comité de salut public dont les émissaires, pareils aux menins de l'inquisition, iront épier les sentimens cachés des citoyens, pénétrer dans les divers états, établir entre ce comité et les légitimes souverains un conflit d'autorité, qui opprimera également les trônes et les nations? Jamais invention plus machiavélique est-elle sortie de la tête d'un oppresseur du monde? Venez, Charlemagne, Paul IV, et toi, bienheureux Dominique; venez fondateurs des armées tyrannicides, la diète de Francfort vous est ouverte; on vous demande les statuts de la loi veimique, ceux du saint-office, le glaive qui a frappé les Albigeois; on veut appliquer à l'intérêt des rois une invention créée jadis dans l'intérêt apparent des peuples. Ce ne sont plus des tyrannicides, ce sont

des liberticides que l'on organise. Et vous, souverains des états libres de l'Allemagne, il ne vous reste plus qu'à humilier vos fronts, qu'à trahir vos peuples pour conserver vos trônes ; vous ne régnerez plus que sous le bon plaisir de l'inquisition de Mayence. Insensés, qu'avez-vous fait? Vous avez cru devoir sacrifier à la raison; vous avez mis en honneur le nom révolutionnaire de liberté ; vous avez permis à la presse de faire parvenir la vérité jusqu'à vos oreilles. N'êtes-vous pas bien coupables, et une erreur aussi grossière que la vôtre ne mérite-t-elle pas que votre dynastie soit détrônée, en vertu du principe de la légitimité?

Tandis que le roi de Bavière, après l'ouverture des Chambres bavaroises recevait les félicitations d'un peuple reconnaissant, la diète de Francfort méritait les malédictions des amis de la liberté. Mais est-il vrai que cette diète, composée de tous les suppôts de despotisme qui se trouvent dans les cours de l'Allemagne, soit munie des pouvoirs suffisans pour s'emparer ainsi de l'autorité colossale qu'elle exerce? Où sont les lois qui lui donnent droit de vie et de mort sur la liberté de toute l'Allemagne; et si ces lois existent, ne sont-elles pas annullées par leur absurdité même? Quel état déplorable est-ce, que celui qui livre les peuples à la merci de quelques hommes; et jamais le tribunal des Amphictyons, sur le modèle duquel devrait être constituée la diète, s'arrogea-t-il des pouvoirs aussi exagérés? Celui qui donne tout, et ne reçoit rien en échange, fait un marché nul, dit Rousseau, parce qu'il n'est pas en état de raison. Les pouvoirs de la diète, fussent-ils légaux, sont donc usurpés.

Si la résolution prise par la diète s'observe sans contradiction, que va devenir l'Allemagne? On ne verra plus paraître ni un livre utile, ni une idée généreuse : chaque citoyen, sous le prétexte qu'il fera partie d'une association secrète, pourra être sans cesse inquiété, poursuivi; et c'est en vain que son gouvernement, qui n'aura plus que le pouvoir de l'oppression, voudra le défendre : distrait de ses juges naturels, il sera soumis à une juridiction injuste et tyrannique. La cour prévôtale de Mayence ira faire trembler le citoyen le plus obscur de Weimar ou de Bavière. C'est dans la source même que l'on veut corrompre les générations. Le comité s'empare de l'éducation de la jeunesse : tout professeur qui voudrait penser, et se montrer homme, sera jeté dans un cul-de basse fosse; tout étudiant qui aura une opinion sera frappé d'interdiction politique. Il ne manque plus pour corollaires aux résolutions de la diète qu'une loi des suspects, un code pénal, et quelques Donnadieu pour veiller à leur exécution.

C'est ainsi que les leçons données par la révolution française sont mises en oubli; c'est ainsi qu'un esprit de vertige inspire les hommes qui sentent le pouvoir prêt à leur échapper. Mais croit-on que ces souverains trouveront les moyens d'accomplir les mesures tyranniques de la diète? On peut faire des lois cruelles et oppressives; mais les exécuter n'est pas si facile. Trouvera-t-on en Allemagne des troupes disposées à servir d'instrument au despotisme; et ces mêmes Prussiens, qui réclament avec une si noble énergie des

droits qu'on leur refuse, consentiront-ils à devenir leurs propres janissaires? Le tyran de la Suisse, Gesler, périt autrefois pour avoir voulu contraindre les Helvétiens à bâtir eux-mêmes leur prison; eût-il fait marcher les Suisses contre les Suisses?

On est pénétré de douleur lorsqu'on voit les efforts que les princes eux-mêmes font pour renverser leurs trônes. On gémit en les trouvant si rebelles à la raison, à la liberté qui seraient leur ouvrage et leur gloire s'ils le voulaient, et qui peuvent devenir malgré eux les instrumens de leur perte. Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans toutes ces fautes, c'est l'avenir de malheurs qu'elles annoncent. L'expérience nous apprend combien les révolutions sont redoutables, et cependant nous voyons les rois qu'elles doivent atteindre les premiers, ne rien négliger pour précipiter leur cours, et pour les rendre plus terribles. Si la révolution anglaise fut si longue et si sanglante, à qui l'attribuer si ce n'est à l'obstination avec laquelle Charles Ier refusa de souscrire aux volontés de la nation? Qui pourrait s'empêcher de reprocher aux nobles, aux prêtres, l'intensité des maux produits par la révolution française? Après tant de leçons et d'expériences réciproques, faut-il que nous soyons forcés de reconnaître que si les révolutions d'Angleterre, d'Espagne et d'Allemagne produisent des malheurs irréparables, ce sera la faute des princes qui gouvernent ces malheureux pays. N'ont-ils pas cependant été assez souvent avertis par l'histoire, par les hommes sages, et déjà même par les évènemens?

Pour nous, sortis de l'abîme des révolutions, quelles que soient les fautes des gouvernemens étrangers, nous n'avons rien à craindre. Qui pourrait arrêter la marche progressive et triomphante de la liberté française? Après avoir vaincu l'Europe, elle a vaincu dans l'ame d'un sage roi les préjugés du pouvoir, et les séductions de la flatterie. Un pacte solide et glorieux lui garantit un avenir que n'empoisonneront point les intrigues ténébreuses, mais impuissantes, d'un parti qui s'éteint chaque jour. Elle n'a point d'autre diète que les Chambres, et celles-ci n'ont pas le droit de porter atteinte à la loi fondamentale qui la régit. Plaignons donc, libéraux européens que nous sommes, les nations que le despotisme accable ou menace; mais pour nous-mêmes ne concevons nul ombrage des derniers frémissemens du parti qui voudrait que le roi de France fût comme les rois des peuples d'Allemagne, placé sous la tutelle de l'étranger.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Les vœux des amis de l'art dramatique sont comblés, ou du moins ceux qui ont pensé que le seul moyen d'arrêter la ruine du théâtre était de lui donner deux appuis, n'ont plus rien à demander à la main à qui il appartenait de commencer l'œuvre. Si désormais nous ne voyons pas éclore de grands talens, à qui en sera la faute? Après un an de travaux, la salle du second Théâtre-Français est enfin reconstruite. Le premier soin de l'architecte a été de préserver l'édifice d'un troisième incendie. L'ancienne construction avait déjà séparé le foyer de la salle, de façon à ne laisser aucune communication aux flammes dans le cas d'un accident semblable à celui qui avait déjà détruit toutes les parties du bâtiment. Les malheurs, en se multipliant, éveillent la prévoyance, et la rendent féconde en moyens de salut. L'architecte chargé de relever pour la seconde fois les ruines de l'Odéon, a considéré qu'il était possible d'isoler entièrement le théâtre proprement dit du reste de l'édifice : c'est dans cette partie que l'incendie trouve le plus d'alimens et qu'il se manifeste d'ordinaire. Un grand mur s'élève des fondemens jusqu'au-dessus du comble, et sépare la scène de la salle, aussi-bien que les parties du comble qui correspondent à l'une et à l'autre. Au premier signal du feu qui éclaterait dans l'enceinte du théâtre,

un double châssis garni de tôle descendrait à la place du rideau, et fermerait l'ouverture de la scène.

J'ai déjà parlé de la salle et du foyer; il m'a semblé dès le premier coup d'œil que les ornemens trop multipliés nuisaient à l'ensemble, et produisaient un défaut d'harmonie : un plus long examen a confirmé l'effet de cette première impression. La loge du Roi, placée en face du théâtre, rend surtout ce défaut saillant. La grandeur disproportionnée de cette loge, qui forme un corps d'architecture à part, sans aucune liaison avec le reste, rompt l'unité d'une manière choquante : on croit voir une chapelle, et pour peu qu'on ajoute de draperies et de décorations aux quatre cariatides dorées qui l'ornent déjà, ce sera un véritable reposoir.

Le plus bel ornement d'une salle de spectacle, ce sont les spectateurs. L'architecte a fait preuve de goût en distribuant les places de façon à les rendre capables d'en contenir le plus grand nombre possible. Le défaut de l'ancienne salle était de paraître déserte, même quand elle était pleine; et il arrivait trop souvent que cet effet n'était point une illusion : maintenant il ne tiendra pas à l'architecte que la caisse ne s'emplisse. Les quatre rangs de loges séparés comme les étages d'une maison, ont fait place à trois rangs doubles, divisés en loges de devant et en loges de fond, et qui offrent, quand elles sont garnies, l'aspect de trois amphithéâtres circulaires : l'effet en est magnifique.

Mais qui remplira ces galeries spacieuses de femmes élégantes et de spectateurs enthousiastes? Qui renou-

vellera chaque soir cette foule avide qui assiégeait l'entrée le jour de l'inauguration? Cette question s'adresse aux acteurs qui composent la seconde Comédie-Française; et ils ne peuvent se flatter d'y avoir encore répondu. La curiosité du public du premier jour n'est point absolument leur fait. L'attrait de la nouveauté n'a qu'un moment; le charme du talent est seul durable, et seul toujours nouveau. Les acteurs ont adressé au public un compliment en vers fort spirituels, dont l'auteur est, dit-on, M. Casimir Delavigne, et dans lequel ils annoncent des prétentions modestes, tout en promettant beaucoup de zèle et d'efforts. La première représentation se composait de *Venceslas* et de *l'École des Maris*. Ce choix était un hommage que les nouveaux acteurs croyaient devoir rendre au plus vieux de nos poètes tragiques, au *père* de Corneille. Molière devait être salué le second. Le spectacle du lendemain était uniquement consacré à la comédie; on a joué *l'École des Femmes*, et *l'Esprit de Contradiction* de Dufresny. Le jour d'après, c'était le tour de la tragédie. Nous avons vu *Iphigénie en Aulide;* un grand nombre des personnes qui ont assisté à ces trois premières représentations se croient fondées à donner la préférence aux acteurs tragiques sur les acteurs comiques du nouveau théâtre. Il est vrai que le public s'est montré plus empressé pour la tragédie que pour la comédie : c'est que l'une était une nouveauté plus piquante que l'autre; mais il me semble que les deux genres y sont représentés d'une manière également digne d'encouragement : on devait peu s'attendre à des essais aussi heureux. Si l'on ex-

cepte les trois ou quatre principaux sujets du premier théâtre qui sont hors de toute comparaison, la balance me paraît tellement égale entre les deux troupes rivales, qu'ils suffirait pour la faire pencher du poids de quelques-uns de ces grands acteurs. Que Talma vienne jouer la tragédie à l'Odéon, que mademoiselle Mars s'y présente dans la comédie, et je demande de quel côté sera l'avantage. Eric Bernard et Lafargue me paraissent d'une supériorité incontestable pour l'emploi des rois. Le premier a montré dans le rôle de Venceslas toutes les qualités d'un bon tragédien; il a bien fait ressortir le double caractère de roi et de père, surtout au cinquième acte. Les situations des premiers actes offrent plus de difficultés; l'acteur y est moins soutenu, le personnage y est faible et incertain; Eric Bernard n'a peut-être pas assez relevé le rôle. Lafargue, plus heureusement partagé dans *Iphigénie*, a représenté Agamemnon beaucoup mieux qu'on ne le représente au premier théâtre depuis la retraite de Saint-Prix. Lafargue n'a rien qui rappelle l'école du boulevart; il ne laisse rien à désirer sous le rapport do l'intelligence du rôle; il lui manque de l'élan et de la chaleur; ce défaut est peut-être en partie l'effet de la timidité. Victor est doué de plusieurs qualités heureuses; mais les succès exagérés qu'il a obtenus en province lui ont fait contracter des défauts graves. Il faut qu'il renonce à chercher des effets hors de la portée de ses moyens, et à imiter les intonations de Talma. Avec plus de sagesse et de mesure, il réussira mieux. Nous n'avons point encore vu Joanny, dont le premier début aura lieu dans le rôle

de Vendôme. David qui n'a encore paru que dans le rôle du duc de Curlande de *Venceslas*, y a fait voir les seules qualités que ce personnage demande, de la tenue, un débit juste, et un beau mouvement au cinquième acte. Mademoiselle Petit et mademoiselle Guérin sont les seules tragédiennes qui se soient produites jusqu'à présent. Toutes deux ont des moyens qui demandent à être réglés par l'usage de la scène. J'oubliais mademoiselle Perroud, qui a paru faible dans *Iphigénie*.

La comédie se compose d'une partie de l'ancienne troupe, à laquelle se sont joints plusieurs auxiliaires. Chazel et Perroud sont fort bien placés dans le grand répertoire comique : la bonhomie et le naturel du premer conviennent à l'emploi des financiers, mais son débit manque de netteté, et son jeu de cette élégance nécessaire même pour cet emploi.

Le genre le moins noble a pourtant sa noblesse.

Perroud a fait plaisir dans Arnolphe de *l'Ecole des Femmes* : le rôle a été bien entendu, et le ton de comédie excellent : les moyens ont quelquefois secondé faiblement les intentions. Samson est un valet qui a de la verve et du comique. Mademoiselle Falcoz ne tient pas tout ce que promettait sa renommée. On dit que sa timidité lui a fait tort, qu'elle vaut mieux qu'elle ne paraît ; attendons.

Il faut que le premier théâtre mette en œuvre ses grands moyens. Il vient de faire jouer un ressort dont l'effet ne peut manquer : Talma est enfin rentré ; il a reparu dans le rôle d'Oreste. Il avait quelques raisons

de craindre la sévérité du public; Il n'en a reçu que des témoignages d'affection, on pourrait dire d'indulgence. C'est un fait de plus à l'appui de cette vérité exprimée dans le compliment adressé au parterre du second théâtre :

Souvent un fils unique est un enfant gâté.

VARIÉTÉS.

Des Décorations.

Cette manière de récompenser les actions d'éclat et les services rendus à la patrie était tout-à-fait inconnue chez les Romains. On offrait au guerrier qui s'était signalé un couronne de chêne : ce frèle témoignage de la reconnaissance publique ne suivait pas dans les rues ni dans le Forum ceux qui s'en étaient rendus dignes; il n'était point suspendu à la toge; il demeurait modestement dans la maison du citoyen, qui n'offrait cette couronne qu'aux regards de ses enfans, pour les engager à imiter un jour son exemple.

Cela tenait à un système d'égalité bien entendu, auquel la création de distinctions permanentes aurait nécessairement porté atteinte. L'élévation d'un citoyen n'était jamais que provisoire; et l'individu dépossédé ne conservait aucune trace de la dignité qu'il n'avait plus. Après avoir investi le dictateur d'une autorité souveraine, au bout de quelques mois on le renvoyait à la charrue; on n'en agit pas de même aujourd'hui à

l'égard de nos ministres : en quittant le porte-feuille ils ne peuvent pas tomber plus bas que ministres d'état. C'est un avenir assez rassurant.

Les décorations ne sont qu'un mode de récompense plus économique que les emplois; un état où il y aurait assez d'emplois pourrait se passer de décorations; un état où il y aurait assez de patriotisme, pourrait se passer de l'un et de l'autre.

Jamais guerre ne fut plus féconde en prodiges que celle de la révolution : cependant le système des décorations était inconnu dans les armées françaises; mais un noble enthousiasme pour la liberté et pour la patrie électrisait tous les cœurs : on n'aspirait à se distinguer des autres que par ses exploits, et les circonstances avaient établi entre les chefs et les soldats une égalité de bravoure qui semblait exclure l'application individuelle des récompenses. Non-seulement les guerriers français n'avaient pas alors de décorations, mais ils manquaient d'habits : ils faisaient tout pour la patrie sans lui rien demander : le désintéressement et l'oubli de soi-même étaient portés à leur comble parmi nos braves.

Quand Napoléon voulut établir son trône sur les ruines de la liberté, il sentit la nécessité de remplacer l'amour de la patrie par l'amour des distinctions. Il créa un nouvel ordre qui devait bientôt devenir l'objet de l'ambition de toutes les espèces de mérite. L'institution de la Légion-d'Honneur avait encore dans son essence quelque chose de républicain : quoiqu'on eût établi dans cet ordre des grades différens, la simple croix de chevalier se retrouvait sur la poitrine du gé-

néral comme sur la poitrine du soldat. Un lieutenant pouvait être officier de la Légion-d'Honneur, et un colonel simple chevalier. La récompense ne s'attachait qu'aux actions et non aux hommes : et les signes extérieurs qu'elle avait adoptés ne se calculaient pas sur les développemens de l'épaulette.

On a reproché à Napoléon d'avoir attaché un revenu à la Légion-d'Honneur ; on a prétendu que cette pension de deux cent cinquante francs tournait au détriment de la gloire ; qu'une récompense honorifique devait être dégagée de tout accompagnement pécuniaire, et qu'elle perdait nécessairement de son prix quand elle vous mettait en rapport avec les payeurs et les caissiers. Je sens toute la force de ces raisons, et je pense qu'en effet ce système était vicieux quand il s'appliquait aux officiers supérieurs et aux grands fonctionnaires : il était ridicule qu'un homme fût récompensé avec de l'argent de ce qu'on l'avait récompensé avec un cordon ou un crachat. Mais si l'on considère que la même faveur s'étendait aussi aux soldats sans moyen d'existence, qui pour obtenir la décoration faisaient souvent le sacrifice d'une jambe et d'un bras, on conviendra que cette modique pension devenait un secours nécessaire, qui mettait hors des atteintes du besoin le défenseur de la patrie, et rassurait le courage contre le danger de la misère.

Cette ressource, dans les mains habiles de Napoléon, était féconde en résultats. La croix d'honneur, répartie avec une économie sévère et bien entendue, était devenue précieuse aux yeux de tous les Français : elle avait reçu une illustration européenne de tous les

exploits dont elle était le prix. Lorsque les évènemens de 1814 eurent fait passer le gouvernement de la France en d'autres mains, les ministres reçurent avec empressement l'héritage de cette richesse nationale, qu'ils eurent bientôt dissipée par une absurde prodigalité. Ils commencèrent par abolir la pension, qui, dans cette circonstance, eût mis un frein nécessaire à des promotions trop nombreuses. Chaque ministère se saisit du droit de créer ses chevaliers : le chancelier de l'ordre, dépouillé de ses attributions, ne fut plus chargé de concourir à l'examen des services : ses fonctions se réduisirent à signer de confiance tous les brevets qu'on lui présentait. On avait, dans les bienfaits de cette institution, un moyen de rattacher l'armée au nouvel ordre de choses : les militaires furent les seuls qu'on oublia. Les ministres, obsédés par cette foule d'intrigans, produit impur de toutes les révolutions, perdirent de vue les intérêts de l'état, pour céder aux désirs de leurs créatures et de leur entourage. C'est ainsi que dans les listes de proposition qui furent dressées, les finances présentèrent des receveurs; l'intérieur, des chansonniers; et la guerre, des chefs de bureau. Ces nouveaux frères ne furent adoptés qu'à regret par leurs aînés. Bientôt la multiplication de la famille devint tellement productive, qu'on pût avec raison y soupçonner l'introduction de quelques enfans illégitimes. Les premiers venus qui rougissaient de cette parenté, cherchèrent les moyens d'éviter les méprises. Ils enjolivèrent leur ruban du souvenir de leurs exploits; et pour rendre à la récompense tout son mérite, se bornèrent à rappeler les lieux où ils l'a-

vaient obtenue : l'aiguille ingénieuse se chargea de graver en caractères glorieux les noms de *Saragosse*, de *Vienne* et de *Moscou;* et l'intrigue dut pâlir devant cette invention de la bravoure offensée.

Les premiers mouvemens de la restauration avaient aussi fait éclore une espèce de décoration : on devine que je veux parler du lis. C'était très-bien, si l'on se fût borné à le considérer comme un signe de ralliement : mais quelques personnes voulurent donner à cette création trop d'importance; c'était un contre-sens. Les décorations du lis se distribuaient en masse; il suffisait de demander cette faveur pour l'obtenir; chaque général, chaque préfet de département était un petit chancelier, dépositaire de brevets *en blanc* qu'il remplissait à son gré, qu'il jetait à la tête de tout le monde. Grâce à cette prodigalité, bientôt toutes les familles furent pourvues d'une dose de chevalerie, et tout le monde, depuis le grand-père jusqu'au jeune élève de cinquième, eut une décoration à sa boutonnière. Mais le lis ainsi tombé à l'enfance, ne pouvait résister à cette épreuve : une distinction cesse d'en être une, quand on la partage avec tout le monde. Peu à peu cette décoration devint aussi rare qu'elle avait d'abord été commune; et les *ultrà* eux-mêmes qui avaient montré beaucoup d'empressement pour s'en parer, finirent aussi par quitter un ruban qui n'offrait à la noblesse aucune prérogative, et que leurs intendans avaient le droit de porter comme eux.

Le gouvernement qui voyait cette décoration atteinte d'une maladie mortelle, essaya d'y suppléer en créant un ordre nouveau pour la garde nationale. Cette idée

ne fut guère plus heureuse que la première. Une récompense ne peut avoir du prix que lorsqu'elle est accordée à des services éclatans : c'est ce qui avait élevé si haut la Légion-d'Honneur dans l'opinion, nos armées trouvaient sur tous les points de l'Europe des occasions de signaler leur bravoure. La garde nationale, remplie de dévouement et de courage, est ordinairement appelée à un service plus utile que brillant. Deux circonstances lui ont cependant permis de déployer sa valeur, et les bourgeois de Paris ont rivalisé d'intrépidité avec les troupes de ligne, pour la défense de la capitale. Malheureusement les Prussiens et les Anglais étaient alors considérés comme nos meilleurs amis, et je doute fort que les coups de fusil tirés sur ces messieurs aient été des titres de recommandation auprès des chefs de légion. En refusant aux gardes nationaux de leur tenir compte de cette époque, que leur laisse-t-on à faire valoir? Une grande exactitude à monter la garde, beaucoup d'empressement pour l'acquisition d'un bonnet à poil, une propreté rigoureuse dans l'uniforme : tout cela sans doute est fort louable, mais ne semble pas suffisant pour faire un chevalier.

En général, la paix ne doit être fertile en récompenses que pour l'industrie et les beaux-arts : ce sont eux qui font alors la gloire de la patrie. Sa Majesté elle-même semble avoir proclamé cette vérité lorsqu'elle vient d'honorer plusieurs fabricans français d'une distinction qui conserve pour eux tout son prix.

La guerre paraît éloignée pour long-temps. Que la sagesse du gouvernement ne prodigue pas à nos mili-

taires des décorations que leurs exploits réclameront un jour. Il faut conserver pour le moment du danger ce puissant aiguillon offert à la valeur. La Légion-d'Honneur devrait être le prix exclusif des actions d'éclat : chaque bataille deviendrait le signal de promotions nombreuses. Il importe de ménager cet utile ressort, auquel nous avons dû tant de triomphes. La bonne conduite des militaires, les services qu'ils auront rendus dans les garnisons, ne seront pas perdus. Ils en seront récompensés par un avancement proportionné à leurs efforts et à leur zèle. D'ailleurs, si la paix devait toujours enchaîner leur courage, leurs longs services ne seraient-ils pas un jour honorés de la croix de Saint-Louis? D'après le principe constitutif de cet ordre, tout officier qui compte vingt-cinq années passées dans la carrière des armes, a des droits incontestables à cette récompense. C'est un excellent moyen d'éviter qu'elle ne soit prodiguée, et de lui conserver le genre de mérite qui lui est propre.

A.

MÉLANGES.

Sur la restauration de l'Odéon.

En rendant compte plus haut de l'ouverture du second Théâtre-Français, l'espace nous a manqué pour les détails de la restauration de l'édifice. La beauté, nous dirons même la magnificence de la salle, mérite cependant quelque mention, ne fût-ce que pour rendre aux artistes qui ont exécuté cette restauration la justice qui leur est due.

Les premiers travaux qui ont eu pour objet, soit de réparer, soit de prévenir les ravages du feu, sont plus remarqués par les gens du métier que par le public. La construction du grand mur qui, montant d'en bas jusqu'au-dessus du toit, sépare la salle et les combles mêmes en deux parties sans communication l'une avec l'autre, est néanmoins un ouvrage essentiel, dont le mérite particulier résulte de la solidité qu'il a fallu lui donner, tout en l'ouvrant en arc sur l'avant-scène, à-peu-près comme une immense porte cochère. Cette ouverture se ferme par des châssis de fer garnis de tôle qui montent et descendent comme une décoration : cet appareil a été désigné par le nom de *rideau de tôle.* Ce que nous en disons suffit pour en indiquer le service et en faire sentir les avantages. Les murs intérieurs, formant l'enceinte de la salle, ont été exhaussés jusqu'au grand comble; par-là, ce comble se trouve

séparé des petits toits qui règnent de ces murs intérieurs à ceux de l'extérieur, et qui correspondent à la partie au-dessus des galeries où se trouvent les salles, logemens et loges des acteurs; ainsi, on a isolé autant que possible chaque partie de l'édifice; ce qui, en cas de feu, rendrait la conservation des parties non attaquées plus facile, et donnerait plus d'assurance aux travailleurs. Dans ce système, on a été conduit à élever sur la galerie du fond, ou de la rue de Vaugirard, l'attique qui lui manquait; l'édifice y gagne à l'intérieur, plusieurs pièces de plus; à l'extérieur, plus d'ensemble et de régularité.

La salle, ainsi que nous l'avons dit, présente au premier aspect une éblouissante magnificence. Les ornemens examinés en détail sont en général de fort bon goût; mais la dorure y est un peu trop prodiguée; et comme elle n'est pas toujours bien éclairée, elle ne produit pas tout l'effet que l'artiste en attendait sans doute.

Autour de cette salle, divisée en douze sections par des pilastres qui soutiennent la coupole, règnent les loges d'en-bas ou baignoires, le balcon, en avant des premières loges, les trois rangs de loges, dits de premières, secondes et troisièmes, et les loges du cintre.

Les trois rangs principaux sont doubles, c'est-à-dire qu'en avant sont des loges découvertes, et en arrière, des loges grillées.

Les dégagemens sont commodes; rien n'embarrasse la circulation.

On a pris le parti de placer la loge du Roi au mi-

lieu des premières. Sur cette innovation les avis se sont partagés. Plusieurs ont regretté l'espèce de régularité et de symétrie qui résulte, dans les autres salles, de l'aspect non interrompu des trois rangs de loges ordinaires; d'autres l'ont trouvée trop grande; d'autres enfin ont critiqué les quatre cariatides qui la soutiennent.

Quant au reproche qui tombe sur l'interruption de la ligne des loges, cette interruption est réelle sans doute; mais est-elle un défaut? Cette ligne est-elle une forme tellement consacrée, une beauté si essentielle à une salle de spectacle, qu'on ne puisse s'en écarter? Cette disposition, critiquée à l'Odéon, n'existe-t-elle pas dans beaucoup de salles d'Italie, pays qui ne passe pas pour barbare en ce qui concerne les arts? Au reste, tout en n'aimant pas cette disposition, on ne peut nier qu'il était impossible de mettre plus d'art, plus d'élégance et plus de goût dans la manière dont elle a été exécutée. Ceux qui trouvent cette même loge trop grande, ne font pas attention à la suite du Roi, quand il se rend au spectacle. Ces mêmes loges, placées de côté dans les autres grands théâtres, sont autant et plus spacieuses; mais elles sont moins apparentes, et personne ne songe à les trouver trop grandes. Quant aux cariatides, le choix de cet ornement était le seul convenable, pour ne pas trop rompre la symétrie. Ces figures ont été composées avec soin; mais il est vrai que la dorure les écrase; aussi l'avis général est qu'on ferait bien de mettre au moins les *nus* en blanc, comme à celles du foyer. Cet avis est essentiellement applicable aux figures groupées sur

le devant du balcon, et qui se perdent sous l'or qui les couvre. La décoration de ce balcon offre, au centre, Apollon et les Muses, et sur chaque côté, les poètes dramatiques français, accompagnés de figures allégoriques représentant les personnages des pièces qui assurent leurs titres à l'immortalité.

Nous persistons à penser que, très-différentes en cela de plusieurs autres personnages tragiques ou comiques qui brillent sur une autre scène, ces figures gagneront tout à perdre leur dorure.

Le plafond, divisé en douze parties, est peuplé par les douze dieux, suivant l'ordre des mois qui leur sont consacrés; entre chaque loge du cintre, un médaillon représente un des principaux poètes dramatiques de l'antiquité. L'effet général de cette coupole est noble et imposant; cependant on ne peut disconvenir que l'ordre nécessaire dans le placement des dieux selon la marche des mois, a empêché de mettre une certaine harmonie dans l'opposition des figures, et que, dans quelques-unes, l'exécution se ressent un peu de la *presse* des derniers travaux.

Le rideau, d'une composition remarquable, a enlevé tous les suffrages. L'architecte a imaginé d'y représenter une décoration monumentale, dont les principales parties se rattachent à celles de la décoration de la salle. Sous un pérystile majestueux, un grand escalier conduit à des temples antiques; un ciel brillant éclaire cette riche architecture.

Ce rideau a été peint par M. Daguerre.

Après la salle, la partie la plus importante à la restauration intérieure est celle des foyers.

On y a rétabli la distribution donnée par le premier architecte, M. de Wailly; ainsi l'on a supprimé les mesquines cloisons vitrées qui séparaient le grand foyer en trois compartimens, et en rompaient la majestueuse unité, et l'on a rouvert la galerie qui sert aujourd'hui, comme autrefois, de foyer aux troisièmes loges, et communique à la terrasse au-dessus du pérystile.

Cette galerie a été généralement admirée par son élégance et sa légéreté. Huit cariatides la soutiennent; c'est la pensée du plan primitif, mais rendue avec infiniment plus de goût et de bonheur. On peut dire qu'il n'y a qu'une voix sur la beauté de ces foyers.

Après avoir fait de bonne foi la part de l'éloge et de la critique, nous ajoutons avec plaisir que la première part l'emporte de beaucoup sur la seconde, et il ne nous reste plus qu'à nommer les artistes entre lesquels elle doit se distribuer.

L'architecte qui a été chargé de ces travaux est M. Baraguey, architecte du palais des pairs; il a pris, pour les diriger, M. Provost, inspecteur de ce même palais du Luxembourg, ancien pensionnaire du Roi à Rome; nous avons déjà dit que le rideau était peint par M. Daguerre. Les ornemens ont été exécutés par M. Roure, et les figures du plafond, par M. Lesueur, d'après la composition de M. David, sculpteur, qui a aussi composé le grand bas-relief du balcon et les cariatides.

Pour ne rien omettre, ajoutons que les lustres ont été exécutés par M. Vivien, sur les dessins de M. Clé-

ment, architecte particulier de l'administration, de qui sont aussi les décorations théâtrales.

G.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Depuis plus d'une semaine les affaires ministérielles sont dans un calme plat. On n'entend plus parler des divisions qui règnent entre les ministres. Ce n'est pas qu'elles soient éteintes; mais il paraît que, d'un côté, un certain esprit de timidité retient la majorité du ministère, et que de l'autre, M. Decazes fait quelques démonstrations libérales. On assure que dernièrement il promettait de se ranger entièrement du parti des indépendans. Il y a bien long-temps que M. Decazes a tenu ce discours pour la première fois. *La Quotidienne* annonce aujourd'hui que M. Pasquier a présenté au roi un mémoire tendant à prouver que le trône courait les plus grands dangers, et que l'esprit révolutionnaire faisait les plus funestes progrès. Si M. Pasquier a écrit en effet ce mémoire, il faut l'attribuer à l'impatience avec laquelle il supporte sa disgrâce. Il est bien difficile qu'un ministre destitué voie les choses d'un œil satisfait. Le jour où il quitte le porte-feuille, il doit penser que tout va tomber en dissolution. Au reste, que M. Pasquier se console dans la solitude en faisant des mémoires, à lui permis. Ce n'est pas à nous à censurer le choix qu'il fait de ses

distractions. Jadis il faisait des vers, c'était fort bien ; aujourd'hui il fait de la prose, c'est mieux encore.

La même *Quotidienne* ajoute qu'un vieillard royaliste a fait une visite au Roi pour le supplier de venir au secours de la monarchie. Cela est possible : on sait que ce n'est pas la première tentative de ce genre qui a été faite par le parti aristocratique. M. Ferrand a déjà essayé d'effrayer le Roi, et n'a pu y parvenir. Nous nous rappelons à ce sujet une anecdocte qui mérite de trouver ici sa place. Lorsque M. Decazes vint annoncer, en tremblant, au Roi la nomination de M. Grégoire, M. Dambray était présent, et probablement plaidait la cause ultrà-royaliste. Sa Majesté, loin de faiblir en apprenant la nouvelle que lui apportait son ministre, se tourna vers le chancelier. « Voilà, monsieur, lui dit-il, voilà votre ouvrage; c'est vous, et ce sont vos pareils qui ont produit cette élection ; » et en même temps le Roi renouvela avec force l'ordre qu'il avait déjà donné depuis long-temps, d'interdire à M. Donnadieu l'entrée du château.

Tel est le succès qu'obtiennent les royalistes auprès d'un Roi sage et expérimenté. Tel doit être encore le résultat des démarches de M. Pasquier, dont les mémoires iront rejoindre les notes secrètes dans les cartons des chambellans. M. Pasquier en sera quitte encore une fois pour sa courte honte. Au reste, c'est un homme cuirassé contre ces sortes d'accidens.

Puisque j'ai rapporté une partie des *on dit* qui circulent, je dois faire part aux lecteurs d'une autre nouvelle fort importante. On prétend qu'une réunion de

monarchiques a, dans un comité, rédigé une pétition sous la dictée du *Conservateur*. Dans cette pétition, qui sera présentée au Roi, on supplie Sa Majesté d'accéder par une déclaration diplomatique aux dispositions de la résolution de la diète de Francfort; attendu que les mêmes dangers qui se sont manifestés en Allemagne menacent la France. On dit que lorsque cette pétition fut rédigée, un des membres du comité proposa un amendement, dont le but aurait été de prier le Roi de borner aux écrits libéraux les restrictions à porter à la liberté de la presse. Cet avis n'a pas prévalu; on a craint que le bout de l'oreille ne fût trop visible. Les royalistes attendent beaucoup de cette pétition.

— M. Becquey, président du collége électoral du département de la Haute-Marne, avait prononcé à l'ouverture de ce collége, un discours dans lequel il avait engagé les électeurs à se défier des orateurs, et à ne pas en nommer. Il suffit, disait-il, d'avoir des gens qui votent. Le collége a répondu à cette exhortation, en choisissant, pour le représenter, M. Becquey, dont tout le monde connaît l'éloquence, et M. Toupot, qui est bègue.

— Tout le monde sait que M. Duvicquet, rédacteur du *Journal des Débats*, prononça contre les émigrés jetés sur nos côtes par la tempête, un discours dans lequel il demandait leur prompte mort, et que ce discours lui a mérité le surnom assez plaisant de *Thoas-Duvicquet*. C'est à ce propos qu'une personne de beaucoup d'esprit s'écria, l'autre jour, après la lecture d'un

article virulent dirigé contre notre grand tragique Talma : Comment voulez-vous que M. Thoas-Duvicquet, à son âge, perde ses anciennes habitudes; ne faut-il pas qu'il ait toujours quelque *Oreste* à proscrire?

— On parle, dans le monde, d'une courte brochure intitulée : *Mémoire justificatif pour Pointu, d'Avignon, dédié à son honorable ami Trestaillon, de Nimes,* avec cette épigraphe : « *Il est difficile d'accepter la réputation d'assassin, par cela seul qu'on a tué une douzaine de libéraux* » (1). Pointu se justifie dans cet écrit, non pas en niant ses crimes, mais en les avouant avec orgueil. Il est curieux d'apprendre les détails des divers assassinats de cet homme monarchique. Il apostrophe, en terminant, la philosophie, et promet de la combattre, le pistolet et le poignard à la main. Un noble pair a prétendu qu'il suffisait de sept hommes par département, pour asservir les habitans; Pointu se récrie beaucoup contre cette assertion. Il est certain, dit-il, que le noble écrivain ne me connaissait pas. Il eût appris qu'il suffisait d'un Pointu pour faire régner la terreur dans une province. Quoique M. de Châteaubriand ne s'attendît pas à un démenti pareil, il doit s'en applaudir. En effet, d'après ce nouveau calcul, supposons qu'il y ait en France quatre-vingt-huit Pointus, ou autrement quatre-vingt-huit royalistes, et la religion sera sûre de la victoire. Ceux qui ne voudraient pas se rendre de bonne grâce seront

---

(1) Chez les marchands de nouveautés.

convertis l'évangile et la carabine à la main. *Compelle intrare.*

— La *Revue encyclopédique* (1), dont nous avons annoncé l'apparition dans le temps, continue de se publier de mois en mois, avec un succès toujours croissant et toujours plus mérité. Ce journal, qui manquait à la France, et qui, destiné à établir des relations philosophiques entre notre patrie et les états civilisés du globe, doit l'honorer aux yeux de l'Europe, est rédigé par ce que la littérature française compte de plus considérable. On y trouve tour à tour des articles de science, d'érudition et de littérature. Des nouvelles littéraires, puisées tant dans une correspondance très-étendue, que dans les journaux étrangers, ajoutent encore à son intérêt. C'est, pour ainsi dire, une encyclopédie périodique, et qui a, sur l'ancienne, l'avantage immense d'être toujours au niveau des connaissances humaines.

La 9ᵉ livraison a paru ces jours derniers. Elle se distingue entre les autres par des articles remarquables. On y lit un article très-savant du docteur Flaurens sur le système du docteur Gall; un premier article sur l'*Histoire de Venise*, de M. Daru, nous fait attendre le second avec une juste impatience. L'auteur, M. Lan-

---

(1) On s'abonne au bureau, chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, nº 36. Le prix est de 42 fr. pour Paris, 45 fr. pour les départemens, et 50 fr. pour l'étranger. Il paraît chaque mois un cahier d'environ 12 feuilles.

juinais, s'est élevé aux considérations les plus élevées sur la république de Venise, sur les altérations progressives que ce gouvernement a subies, jusqu'au moment où il est devenu la proie de la plus oppressive olygarchie. Un article de M. A. Jullien, de Paris, fondateur de la *Revue*, nous donne des renseignemens très-intéressans sur l'état des Israélites. Nous ne dirons rien d'un examen critique de *Jeanne-d'Arc à Rouen*, tragédie de M. Davrigny. Cet article est de M. Léon Thiessé.

Terminons en désirant que tous les esprits éclairés soutiennent une entreprise qui intéresse la cause des lumières et de la philosophie, qui a rendu et qui doit rendre encore les plus grands services à la raison et à la liberté.

— Il paraît, depuis quelque temps, le prospectus d'un nouvel écrit périodique éminemment utile. Il est intitulé : *Annales protestantes, recueil spécialement destiné à la religion réformée*. Les auteurs se proposent de défendre les intérêts religieux et politiques des protestans. Ils s'attacheront à combattre le système exclusif et intolérant des catholiques ultramontains. Leur ouvrage sera écrit dans de sages principes libéraux. Forts et modérés, ils offriront un double contraste avec *l'Ami de la Religion et du Roi*, et avec *la Quotidienne* qui les a déjà honorés de ses injures (1).

---

(1) Les *Annales protestantes* paraissent chaque mois par livraisons de cinq à six feuilles. Le prix de l'abonnement pour trois

— Nous avons annoncé que le journal inédit intitulé *le Mercure*, avait pris un rédacteur à 1,800 fr., spécialement chargé d'injurier l'auteur des *Lettres Normandes*. Ce rédacteur est en effet entré en fonction; on peut voir dans le numéro, qui se donne *gratis* comme les autres, qu'il a commencé à mériter ses appointemens. Outre ce déploiement de forces contre un homme aussi redoutable que l'auteur des *Lettres Normandes*, on a pris la détermination de ne pas insérer un seul article dans lequel on ne lui adressât l'injure d'obligation. On accuse cet écrivain malhonnête d'avoir promis d'étouffer *le Mercure*, en imprimant qu'il est ultrà-royaliste. Il n'est pas possible qu'il ait formé ce dessein. Si MM. du *Mercure* se connaissaient eux-mêmes, ils sauraient se rendre assez de justice pour croire qu'il est impossible de les tuer. Les appeler ultrà-royalistes, c'est mentir au moins autant que si on les qualifiait de libéraux. On dit qu'un libraire de leur connaissance, est ainsi noté à la police : *Sans opinion; veut gagner de l'argent.* Cette note leur irait à merveille. Le même libraire, s'étant trouvé dans un mauvais pas, et n'ayant pas été assez soutenu à son gré des libéraux, s'écria un jour : « Les » libéraux sont tous des ingrats, je ne veux plus les » servir. » On assure que c'est à la suite de cette résolution qu'il s'est fait propriétaire du *Mercure*.

---

mois est de 6 fr.; il est de 11 fr. pour six mois, et de 20 fr. pour l'année. Au bureau, chez Foulon et comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

— Il est des jeux de mots auxquels on attache peu d'importance, mais dont les gens les plus sérieux s'amusent un moment. Les rois et les papes, dans les noms desquels des gens mal avisés ont osé trouver le nom de la bête indiqué par l'Apocalypse, n'ont peut-être pas été les derniers à vérifier, en riant, ce calcul singulier.

Les hommes monarchiques qui entrent périodiquement dans une sainte fureur contre les progrès triomphans des lumières, et qui se consument en ridicules efforts pour ébranler les inébranlables institutions du siècle, sanctionnées par le monarque, ne manqueront pas de trouver plaisant que l'anagramme de ces deux mots, *les conservateurs,* produise *colères sans vertu;* et ils regretteront qu'il ne leur manque qu'un *é,* pour que, dans *le conservateur,* on trouve *esclave retourné.*

— Encore un bourgeois qui vient d'être blessé par un lancier et un soldat suisse de la garde royale. C'est tout simple : puisque tous ces messieurs ont un sabre au côté, il faut bien qu'ils s'en servent : et dans ces sortes d'affaires, les seuls qui aient tort sont les citoyens qui se trouvent là.

— Si l'on en croit maintenant les conversations, les changemens à faire à la loi des élections se réduiront à très-peu de chose. Les ultrà, fiers de la nomination de M. Castelbajac, se persuadent que le collége de la Haute-Garonne renferme des élémens favorables à leur cause : ils demandent que le nombre des députés soit augmenté dans ce département. Le ministère y con-

sent, mais à condition que l'on grossira aussi la députation du Doubs et de la Haute-Marne, afin de multiplier les exemplaires de MM. Courvoisier et Becquey,

Arcades ambo
Et cantare pares.

— *Le Drapeau Blanc* a laissé dernièrement échapper, dans un accès de gaîté, une plaisanterie qui mérite d'être conservée. « Depuis, dit-il, la nomination »des députés de l'Isère, Feydeau ne veut plus jouer »*Richard Cœur-de-Lion*, ou bien on sera obligé d'y »changer le couplet qui se termine ainsi : *Moi, je pense* »*comme Grégoire.* » Est-ce que le *Drapeau blanc* aurait quelque poète de circonstance pour lequel il voudrait trouver de l'occupation? Il est sûr que cette feuille a, dans ses rédacteurs, plus d'un individu qui a donné des preuves de son habileté pour les changemens.

— Munito est rentré dans la capitale avec la modestie qui convient au vrai mérite. Ce chien célèbre arrive de Londres, où il a fait non-seulement des tours, mais encore une bonne action. Une jeune Anglaise s'était laissée tomber dans l'étang du parc : Munito s'étant aperçu de ce malheur, s'est jeté à l'eau, et est parvenu à sauver la victime. Il y a bien des savans *hommes* qui n'en auraient pas fait autant. M. Castelli, propriétaire et instituteur de Munito, prend des chiens en pension, et se charge de dresser pour la chasse ceux que l'on ne veut pas pousser dans les mathématiques : c'est ce qui s'appelle savoir se plier aux circonstances. On fait maintenant tous les métiers pour vivre. N'as-

sure-t-on pas que les ignorantins s'occupent de former une compagnie d'aboyeurs pour le service des journaux ultrà?

— Un homme de lettres à qui l'auteur de *Marius à Minturnes* vient de donner son portrait, y a inscrit les vers suivans :

Alors qu'il fut puissant, Arnault fut généreux.
J'ai chéri ses bontés, et j'ai fui sa puissance.
Il daigne encor m'aimer quand il est malheureux!....
Ah! ce trait comble tous mes vœux,
Et double ma reconnaissance.

— Messieurs du *Mercure*, las sans doute des injures qu'ils adressent périodiquement au principal rédacteur des *Lettres Normandes*, injures qui leur causent un dommage notable, en ce qu'elles usurpent une trop grande place dans leur recueil, ont cherché à établir une négociation entre eux et celui qu'ils calomnient. Ils ont imaginé de lui faire demander une réunion mangeante chez un restaurateur très-peu connu; cette espèce de réconciliation n'a pas semblé nécessaire au rédacteur des *Lettres Normandes*, qui ne garde pas de rancune à messieurs du *Mercure*, et qui d'ailleurs n'a pas encore pris l'habitude de se griser.

— Voici un acte dont le style n'est pas tout à fait celui que l'on trouve dans le formulaire suivi par MM. les notaires de Paris; mais que ceux-ci pourront prendre pour modèle lorsqu'ils auront l'honneur de cumuler autant de places, de titres et de dignités que M. le notaire royal de Villers-la-Montagne :

« Nous soussignés, Nicolas-Melchior Lambert, notaire royal, certificateur, membre des notaires de l'arrondissement, du collége électoral, inspecteur des chemins vicinaux, visiteur des poudres, adjoint municipal du bourg de Villers-la-Montagne, y demeurant, canton de Bricy, arrondissement de Longwy, département de la Moselle; d'après la proposition qui nous a été faite par notre bien-aimé frère François-Ignace Lambert, chirurgien-major de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou, chef-lieu d'arrondissement, département d'Eure-et-Loire, d'être le parrain de son premier-né; avons accepté et acceptons, et donnons pouvoirs par ces présentes à Chrysostôme-Mathurin-Boniface Tipon, économe dudit hôpital, de nous représenter dans la cérémonie du baptême dudit premier-né, aussi bien qu'à la rédaction de tous actes constatans sa naissance, signer lesdits actes pour nous et en notre nom, et si l'enfant est du sexe masculin, lui faire donner les prénoms de Melchior-François-Achille-Parfait; tel est notre désir.

» Donné en notre domicile, à Villers-la-Montagne, le 10 octobre 1817, et scellé de notre sceau notarial. »

LAMBERT.

— LES DEUX MATOUS ET LA SOURIS. *Fable.*

Deux matous, seigneurs du logis,
Se chamaillaient, j'en ignore la cause.
Ah! les grands comme les petits
Se fâchent pour si peu de chose!
Non loin de là, demoiselle souris
Voyait d'un œil content cette noble querelle :

« Messieurs les chats, battez-vous, se dit-elle,
» Pour moi, je vais profiter du moment. »
Elle sort à ces mots, et s'approche en trottant
D'un jambon gros et gras, odorant, succulent;
C'était un mets de prince, un vrai morceau d'église;
Jugez si ma souris le trouvait à sa guise!
Cependant qu'elle ronge; un adroit combattant
La voit, s'apaise, et l'autre en fait autant.
C'en est fait: contre la pauvrette,
L'intérêt les a réunis;
Elle veut, mais en vain, regagner sa retraite:
Ils la cernent; et qui fut pris?
La souris.

La liberté séduit les hommes;
L'espoir nous offre un avenir plus doux;
Mais nous comptons, malheureux que nous sommes,
Sur les querelles des matous.

BAYARD.

— Louis XI disait que son royaume produisait en abondance toutes les choses nécessaires; mais que la vérité y était rare.

C'est au sujet de cette remarque, que M. Camus, évêque du Bellay, racontait l'anecdote suivante :

« Je prêchais aux Incurables; monseigneur le duc d'Orléans entra dans l'église, avec M. l'abbé de Rivière, son flatteur et son favori, et M. Tubeuf, intendant des finances. Celui-ci me fit dire de recommencer mon sermon, qui était déjà-très-avancé. Au lieu d'obéir, je dis : « Monseigneur! dimanche je prêchai le triomphe de Jésus-Christ dans Jérusalem; vendredi dernier, je prêchai sa mort; hier sa résurrection; et aujourd'hui, je prêche son pélerinage à

Émaüs, avec deux de ses disciples. Vous avez triomphé du temps de la reine Marie de Médicis; depuis, on vous a vu mort par des arrêts, vous en êtes revenu par la bonté du Roi, votre frère; et il semble que vous soyez aujourd'hui en pélerinage, sous le ministère. D'où viennent des révolutions si étranges pour les princes? Ah! Monseigneur, c'est qu'ils n'ont auprès d'eux que des flatteurs; que la vérité n'entre ordinairement dans leurs oreilles, que comme l'argent entre dans les coffres du Roi, un à un. »

Avis à M. l'abbé J......., chevalier de l'ordre royal et militaire de la Légion-d'Honneur, prédicateur très-ordinaire, etc., etc., etc. »

— *A M. Anatole V...., ex-maire de C., département de la Côte-d'Or.*

Vous avez tort, mon cher Anatole, de craindre l'effet des saintes prédications de nos missionnaires; loin de redouter leur jonglerie et l'exagération de leur doctrine, félicitez-vous de leur inflexible rigorisme: ils m'épouvanteraient s'ils étaient calmes et tolérans, s'ils prêchaient le respect pour la Charte, et la soumission aux lois; ils acquièreraient un crédit qu'ils perdent tous les jours. Le souverain de ces énergumènes n'est point Louis XVIII, c'est le pontife ultramontain, ou plutôt c'est l'église dissidente et schismatique de France. Le fanatisme religieux ne sait pas plus s'arrêter que le fanatisme politique. Aujourd'hui les missionnaires prêchent contre les libertés de l'église gallicane, contre l'enseignement mutuel, contre la

vaccine, contre les ventes de biens nationaux, un ministère imprudent rit de leurs hostilités, et les laisse faire; bientôt ils prêcheront le retour des Jésuites; ils solliciteront toutes les institutions qui peuvent amener les Français sous le joug de la théocratie romaine; alors, les ministres s'apercevront du terrain qu'ils ont perdu, et les missionnaires seront réprimés, non parce qu'ils auront abruti, égaré, révolté le peuple; mais parce qu'ils auront osé prétendre à gouverner. Écoutez une anecdote qui vient à l'appui de mon opinion.

En 1428, pendant que Charles VII s'oubliait dans les bras d'Agnès Sorel, que le beau Dunois, bâtard d'Orléans, forçait les Anglais à lever le siége de Montargis, et que Jeanne d'Arc fesait reconnaître sa mission divine, un carme breton, nommé *Thomas Connecte*, se mit dans la tête qu'il était apôtre, et partit de son couvent pour prêcher la pénitence en France et dans les états voisins. Après avoir édifié plusieurs de nos provinces, il se rendit en Flandre: ce pays a toujours été très-superstitieux. Ses prédications eurent le plus grand succès: en Belgique, les femmes lui portaient leurs bijoux, leurs parures, et il les brûlait au pied de la croix dans les places publiques. Ses disciples, comme ceux de M. l'abbé de Rauzan, vendaient à la porte des églises des chapelets et des amulettes. La réputation du missionnaire le devançait, et partout on lui offrait de l'argent qu'il acceptait, et des honneurs qu'il refusait avec humilité. Les seigneurs et les magistrats favorisaient ses prédications, parce qu'il ne tonnait que contre les vices du peuple et du bas clergé.

Il passe en Italie, corrige la règle, trop peu sévère, des carmes de Mantoue, et se rend à Venise, où il est accueilli comme le digne successeur des Ambroise et des Augustin. Il suit les ambassadeurs de cette république à Rome, et son rôle change à l'aspect du Vatican : ce n'est plus la licence des moines qu'il censure, ce sont les mœurs des prélats et de la cour du saint-père. Ce zèle indiscret irrite le pape Eugène IV, qui jusque-là l'avait encouragé dans son apostolat. *Thomas Connecte* est mis en prison.

En vain il réclame et demande à prouver qu'il est orthodoxe; les cardinaux de Rouen et de Navarre reçurent ordre de faire son procès : on l'accusa d'hérésie et de rébellion. Oser douter des vertus de la chambre apostolique, quel crime abominable ! Dire que des cardinaux vivent dans la débauche, quand la ville entière en est témoin, quelle calomnie ! Le pauvre missionnaire fut condamné à être brûlé vif, et exécuté en 1434.

Si cet honnête prédicateur n'avait attaqué que la liberté et le bon sens, on en eût fait un saint : il voulut réformer les vices des grands, et il fut brûlé. Nos missionnaires actuels aiment mieux être canonisés que livrés au feu; ils agissent en conséquence.

Tout à vous, C. de G.

EPIGRAMME.

*Dialogue entre M*** et un bouquiniste.*

Les *OEuvres de Piis*..... Combien..... sans marchander?
—Trois francs.—Comment, trois francs?—Je n'en puis rien rabattre..
Nous les vendions parfois, l'an dernier, jusqu'à quatre.
Tenez, Monsieur, ouvrez, et daignez regarder.
Vous avez pour trois francs..... vers de toute mesure,
Odes, contes, sonnets, vaudeville, opéra,
Épîtres, madrigaux, poëme, *et cætera*.....
Chansons d'une longueur!.... et puis cette figure..... (1)
La comptez-vous pour rien?.....— Vous ne comprenez pas.
En deux mots dites-moi ce que je dois conclure
De vous voir étaler, pour un prix aussi bas,
Cet auteur qui naguère eut tant d'apologistes,
Qui dans tous les quartiers fit courir maintes listes,
Où chaque souscripteur moyennant un louis.....
— Il avait donc alors un grand nombre d'amis?
— Non pas, le chevalier était de la police.
Presque tous à la peur ont fait ce sacrifice;
Mais aujourd'hui, Monsieur..... — Suffit, je vous entends.
— De côté, mon ami, mettez-moi votre livre,
Je viendrai vous revoir, car dans peu je prétends
Vous trouver trop heureux de l'offrir à la livre.

Certifié conforme,
FLANARD (Tranquille-Côme-Baptiste.)

---

(1) Les Œuvres de M. le chevalier de Piis, ex-secrétaire de la police, sont *ornées* de son portrait.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des Tyrans. — Spectacles. — De l'exposition au Louvre des produits de l'industrie en 1819. — *Du congrès de Carlsbad,* par l'auteur du *Congrès de Vienne,* M. de Pradt. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VI.

Paris, le 16 octobre 1819.

Des Tyrans.

A ce mot, je vois tel lecteur sourire, et tel autre froncer le sourcil; je vois les figures prendre l'expression de l'humeur ou de la satisfaction, suivant la nature des opinions dont chacun est dominé. Celui-ci craint que je n'insulte à la magistrature la plus auguste, que je n'attente à la majesté suprême. Celui-là se flatte, au contraire, que je ferai courte et bonne justice des abus de pouvoir, et que cet article ira jus-

que sous le dais punir les oppresseurs de l'humanité, quand il y en aura; les uns et les autres sont dans l'erreur. Je n'aime ni les lieux communs, ni les *alibi forains;* comme tout ce qu'il est possible de dire sur les tyrans couronnés est dit depuis long-temps, je ne reprendrai pas ce thème rebattu. Ce n'est pas qu'on ne puisse traiter ce sujet aujourd'hui sans inconvénient, même en France. Mais où en est l'utilité? Depuis l'établissement des gouvernemens constitutionnels, on sait bien que les chefs de ces gouvernemens sont impuissans pour le mal, et que, grâce à la droiture et à la fidélité avec lesquelles les ministres interprètent et exécutent les constitutions, il n'y a plus lieu à la tyrannie. Comme je ne suis pas plus flagorneur que frondeur, je laisse donc de côté la tyrannie proprement dite; et, à propos de tyrans, je traiterai de tout, excepté de ce que ce titre annonce.

Il y a des tyrans ailleurs que sur le trône; il n'est pas nécessaire pour l'être d'avoir la couronne sur la tête. Que de tyrans en bonnets de nuits, en cornettes, en bonnets carrés et même en bourrelet! pas une famille, pas une maison, pas une société qui n'ait son tyran.

Ce nom appartient à tout individu qui exerce une autorité usurpée, ou abuse d'une autorité légitime.

Regarde autour de toi, mon ami, toi qui te crois indépendant parce que tu vis sous une constitution libre; tu es entouré de tyrans, et peut-être es-tu tyran toi-même.

Rien de moins rare que les *tyrans domestiques;* hommes qui réservent pour leur famille tous les effets

de l'humeur impérieuse qu'ils sont obligés de réprimer dans la société; hommes dont l'indocilité se révolte à l'observation la plus juste, si elle émane de quelqu'un des leurs, et dont le despotisme exige d'eux une obéissance aveugle à tous leurs caprices. Un des plus recommandables auteurs de l'époque, a mis un de ces personnages dans une comédie. J'y renvoie le lecteur. S'il n'est pas toujours égayé, il sera souvent intéressé; et peut-être l'un vaut-il bien l'autre.

Un enfant, comme on sait, gouvernait Aspasie, qui gouvernait Périclès, qui gouvernait Athènes. Cet enfant était le véritable tyran de la république.

Il est rare qu'entre deux individus liés d'affection, il n'y ait pas tyrannie. Dans ce cas-là, l'esclave est celui qui aime le plus. Il y a tyrannie même entre le maître et le chien, et ce n'est pas toujours la bête à quatre pates qui obéit.

Ce sont des tyrans aussi que ces gens qui abusent de la faiblesse du corps ou de l'esprit pour nous asservir à leurs volontés. Et ce docteur, dont l'autorité est dans votre ignorance, et ce directeur, dont l'autorité est dans votre sottise, pauvres malades, pauvres dévotes, comment voulez-vous qu'on les nomme? La tyrannie entre partout où s'introduit soit M. *Purgon*, soit M. *Tartufe*.

Je connais un homme qui n'est ni l'un ni l'autre. Il n'a jamais endossé soit la robe doctorale, soit la soutane apostolique; docteur en tout néanmoins dans l'art de dominer partout où il se trouve, il ne le céderait à qui que ce soit au monde. Sans titre, sans mission, sans fonction, sans caractère, il affecte partout le ton

et les airs de l'autorité ; il enseigne à l'administrateur ce qu'il doit faire, à l'orateur ce qu'il doit dire, au journaliste ce qu'il doit écrire, à une femme ce qu'elle doit lire, à un législateur ce qu'il doit penser. D'office et sans en être prié, il fait les honneurs ou la police de votre salon ; il vous indique, et qui vous en devez exclure, et qui vous y pouvez admettre, et qui vous y devez attirer. Critiquant vos opinions, censurant vos affections, distribuant au gré de ses intérêts présens le blâme ou l'éloge, prononçant en dernier ressort sur les personnes et sur les choses, ce personnage auguste, dont vous n'êtes ni le fils, ni la nièce, ni le frère, ni la femme, ni le subordonné, ni l'ami, veut, entend et prétend que ses avis, tant qu'ils sont les siens, soient les vôtres, et qu'ils aient chez vous force de loi. Si ce n'est pas un tyran, qu'est-ce donc que cet homme-là ?

Sortons-nous de nos familles pour nous mêler à la société, c'est la même chose : tyrannie partout. Dans quelle réunion d'hommes, de quelque nature qu'elle soit, n'y a-t-il pas des *meneurs*, un *faiseur?* synonymes de tyrans.

Aux bals, ils forment les listes, reçoivent les souscriptions, inspectent le costume, désignent les places, appareillent les contre-danses, ordonnent le buffet, dirigent l'orchestre, distribuent les bougies, apurent les comptes, et donnent des billets.

Vous qui n'allez pas au bal, allez-vous aux spectacles? Là, vous trouverez encore des tyrans, et ce n'est pas de ceux dont on fait justice sur la scène, que je veux parler ; les tyrans dont il s'agit sont mêlés aux

spectateurs. C'est l'abbé Geoffroi qui vous soutient que la pièce doit être mauvaise, parce que l'auteur ne lui a pas envoyé une écuelle d'argent; c'est l'abbé D.... qui vous affirme, par une raison différente, que la pièce est bonne; c'est le danois M....., c'est l'espagnol M...., qui veulent vous forcer à répéter ce qu'ils disent d'un ouvrage français; c'est je ne sais quel homme, qui, juge suprême en matière dramatique, du milieu du parterre où il établit son tribunal, vous indique qui et quand vous devez siffler, quand et qui vous devez applaudir, et de sa banquette exerce sur le public, au nom du public, une véritable tyrannie. Et qui de nous ne le connaît, ou plutôt ne l'a connu, ce chevalier la *Mortière* qui, pendant quarante ans, dictateur à Paris dans les trois théâtres, entreprenait à juste prix les chutes et les succès? Comme il faisait à volonté sur ces mers le calme et la tempête, il n'avait rien hasardé en se mettant à la tête d'une compagnie d'assurance pour ces sortes d'expéditions. Tout mort qu'il est, ce chevalier est *immortel encore* sous le nom de chevalier *Claque*.

Je prie le lecteur de ne pas trop me chicaner sur ce rapprochement des mots *immortel* et *encore :* ils se repoussent moins qu'on ne croit. Qu'il lise la liste des prédestinés tour à tour dotés du titre d'*immortel* par leur admission à l'académie française; quand il y verra tant de grands hommes morts de leur vivant, il conviendra qu'on n'est pas toujours *immortel* pour toujours. ...

Une tyrannie bien autrement redoutable est celle qu'exercent les bretailleurs, les tirailleurs, les batteurs,

de fer, les tireurs de pistolet. Vingt duels qui ont eu lieu en moins de vingt jours, dans la seule banlieue de Paris, prouvent à quel point ce genre de tyrannie préjudicierait aux plus grands intérêts de la société, s'il ne portait en lui-même son correctif; si dans un temps où le maniement des armes est familier à tous les Français, le danger n'était pas égal entre l'attaquant et l'attaqué, ainsi que le fait l'a plus d'une fois démontré. Cela fait faire des réflexions au plus étourdi : si un corps, pour se défaire d'une dixaine d'hommes qui raisonnent, se détermine à sacrifier dix, vingt ou trente de ses membres qui ne raisonnent pas, chaque membre en particulier, instruit par l'expérience, renonce bientôt à une guerre dans laquelle il peut succomber sans honneur, et ne peut vaincre avec profit.

Au reste, si les champions des vieilles idées s'étaient obstinés à garder leur attitude tyrannique, d'autres champions se seraient bientôt présentés volontairement aussi pour défendre l'excellence des idées nouvelles, et protéger l'indépendance des opinions.

Au temps de l'assemblée constituante, des jeunes gens, soit par fanatisme de parti, soit par calcul d'ambition, se constituant ainsi redresseurs des torts, s'étaient faits Don Quichottes de l'aristocratie : plusieurs hommes respectacles, à commencer par *Mirabeau*, avaient été injurieusement provoqués par ces messieurs pour opinions émises, soit à la tribune, soit dans les journaux, qui sont aussi une tribune. Ne pouvant les réfuter, on voulait les égorger, et, pour leur couper la parole, *leur couper le sifflet*.

Cette tyrannie révolta plus d'une ame indépendante.

Le brave Boyer, entre autres, qui n'était pas alors colonel de hussards, mais qui n'en était pas moins une des meilleures lames, et des plus mauvaises têtes qui fussent au monde, rêvant, tout en prenant de la limonade, au moyen d'arrêter le mal, n'en trouva pas de plus efficace que celui d'opposer terreur à terreur : le voilà donc qui, en son propre et privé nom, rédige sur la table d'un café, et publie dans les journaux, une proclamation par laquelle, «vu l'inviolabilité dont tout représentant du peuple est investi, lui soussigné, déclare qu'à dater du présent jour, il prendra fait et cause pour tout député insulté ou provoqué, de quelque parti qu'il soit. » Il tint parole : apprenait-il qu'un délit prévu par lui avait été commis, il courait au délinquant, exhibait sa proclamation, la lui faisait lire, ou la lui lisait, suivant qu'il avait affaire à un vilain ou à un gentilhomme, l'invitait à se mettre en garde, et le reste s'en suivait. Le plaisant de la chose est que ce champion de l'inviolabilité y allait si fort en conscience, que la première personne qu'il étendit sur le carreau, en conséquence de sa proclamation, fut un homme de son parti, un patriote, un ami, qui s'était permis de rire au nez de l'abbé Maury. Voilà ce qui s'appelle être homme d'honneur.

Qu'il y ait des tyrans dans les monastères, dans les colléges, dans les ateliers, cela doit être; mais dans les sociétés libres, dans des réunions dont l'égalité fait la base, dans des loges maçonniques où l'un vaut autant que l'autre, dans des académies où l'un ne vaut pas plus que l'autre, cela devrait-il être?

Le duc de Richelieu, c'est de l'homme d'esprit, c'est

du père et non du fils du duc de Fronsac que je veux parler; le duc de Richelieu, malgré l'égalité qui existe à l'académie française, dont il était membre né, avait bien tenté d'y introduire quelque tyrannie; mais Duclos, mais d'Alembert et leurs amis, n'étaient pas gens à se laiser tyranniser. L'académicien duc était là sans crédit. Aussi dit-il un jour en sortant avec humeur au milieu d'une séance où il avait été contrarié : *Il n'est plus possible de tenir ici. C'est un* DESPOTISME *insupportable; chacun y fait ce qu'il veut* (1).

Aujourd'hui ce n'est plus la même chose. Le *despotisme* règne sans doute dans les académies; mais chacun n'y fait pas toujours ce qu'il veut : quelquefois même la volonté générale fléchit devant la volonté particulière. D'où vient cela? C'est qu'en fait de tyrannie, nos vieux ducs en apprendraient de nos nouveaux marquis. Voyez comment un certain géomètre, pour qui égaux et pairs ne sont pas toujours synonymes, en use avec ses pairs de l'institut; voyez comment il relève ceux de ses confrères qui parlent contre son avis, ou sans son agrément. La tyrannie que ce marquis exerce dans les sociétés savantes, n'est, au reste, que la conséquence de la patience de ceux de ses collègues qui l'endurent. En pareil lieu, pair ou non, on est égal à tout homme à qui l'on tient tête, comme d'Alembert l'a si bien démontré. Messieurs des sciences ne savent-ils plus que *les angles opposés au sommet sont égaux?*

---

(1) Historique.

A propos de tyrans, ne parlerons-nous pas des journalistes? Pourquoi non? parce que nous sommes un peu du métier. Raison du moins pour en parler pertinemment, et puis on n'est trahi que par les siens.

S'il y a de la tyrannie à contrarier sans cesse les jugemens publics, à s'efforcer continuellement de faire prévaloir sa propre opinion sur l'opinion générale, à promulguer, depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier, des lois et des jugemens sur toutes les matières, qu'on les entende ou non, les journalistes ont droit sans doute à un petit article dans le chapitre des tyrans; mais convenons qu'il y a peu de tyrans dont la tyrannie soit aussi supportable que la leur. On peut appeler de leurs arrêts; on peut les casser, on peut même en rire : tous les jours nous en avons la preuve. Mes chers lecteurs, pardonnez-nous donc notre tyrannie. Eussions-nous la pleine science de notre collègue *Chateaubriand*, nous en convenons, notre autorité, notre infaillibilité, ne sont guère plus positives que celles du pape.

Par un ancien collaborateur du Journal de l'Empire.

SPECTACLES.

Chaque jour la concurrence s'établit entre les deux Théâtres-Français; Talma et mademoiselle Mars n'ont pas trop de tout leur poids pour rompre l'équilibre. Quoi qu'en puissent dire les détracteurs du nouveau théâtre, le public et l'art dramatique commencent à ressentir d'heureux effets de cette rivalité, et doivent des actions de grâces à ceux qui ont opéré cette révolution si long-temps demandée. Que rien ne manque au complément de l'œuvre, c'est ce que je ne prétends pas, c'est ce que personne n'a pu espérer; mais tout le succès qu'il était raisonnablement permis d'attendre est obtenu; et les défauts qui restent dans l'ouvrage ne sont point de nature à faire condamner l'ouvrage même. Premier résultat favorable, MM. de la rue de Richelieu commencent à sentir la nécessité de faire quelques efforts pour soutenir avec honneur ce titre de *Comédie-Française*, qui, dans la bouche du dernier des sociétaires, a toute la pompe qu'avait jadis le *civis romanus sum* dans la bouche d'un portefaix romain. On parle d'un grand nombre de nouveautés qui vont être mises à l'étude : le comité a reçu une tragédie de *Turnus* après une seconde lecture. Cet ouvrage avait d'abord été reçu à correction (accueil à peu près équivalent à un refus). On dit que le premier théâtre s'en est ensuite emparé, crainte qu'il ne tombât entre les mains du second. Talma se montre plus souvent que jamais;

les succès de Joanny l'ont guéri de sa goutte aux jambes et semblent avoir augmenté son talent. Jamais il ne s'est peut-être élevé plus haut dans le rôle d'Œdipe qu'à la dernière représentation ; jamais il n'avait donné une physionomie plus antique et plus vraie à ce personnage, modèle accompli du malheur; jamais il n'avait mieux fait voir la main du destin qui conduit aux plus grands crimes et aux plus grandes infortunes ce fils parricide et incestueux. Si Voltaire avait pu le voir, il eût éprouvé tous les transports de joie que Lekain excitait en lui ; il se fût écrié, comme à la première représentation d'Oreste : *Courage, Athéniens, c'est du Sophocle.* Il se fût empressé surtout de déchirer la préface dans laquelle composant avec la critique, il lui fait des concessions trop graves, et passe condamnation sur une foule de chicanes. Presque toutes les prétendues invraisemblances qui lui ont été reprochées, ces explications et ces réminiscences tardives, qui s'expliquent en effet difficilement, si l'on sort de la donnée principale du sujet, se justifient très-bien si l'on n'oublie pas que le sujet est fondé sur la croyance de la fatalité. Œdipe est une victime du destin ; il est dominé par l'irrésistible ascendant de cette puissance tyrannique, à laquelle la mythologie des Grecs soumettait l'Olympe même. Il suffisait au poète d'annoncer la présence de cette fatale divinité ; c'est ce qu'a fait Voltaire. Le destin voulait qu'Œdipe consommât tous ses crimes, sans se croire criminel ; il lui ouvre ensuite les yeux par degrés : voilà le sujet de la tragédie. Il est vrai qu'il est difficile de pénétrer des spectateurs français de cette superstition mytho-

logique; c'est en partie la tâche de l'acteur chargé du personnage d'Œdipe; et quel prodigieux talent cette tâche exige! Talma accomplit cette espèce de prodige; dès son entrée sur la scène, on reconnaît l'homme possédé du destin. Il est sublime dans la scène de la double confidence; il fait frémir à chaque secret qu'il découvre, à chaque trait de lumière qui pénètre dans son ame; il est impossible de prononcer avec un accent plus pathétique et plus terrible ce beau vers, par lequel toute sa destinée est dévoilée:

> Laïus était mon père, et je suis votre fils.

Il y a un sentiment profond de bienséance et de dignité dans le ton dont il s'excuse vis-à-vis de Jocaste du meurtre de son époux :

> J'étais jeune, superbe, et nourri dans un rang
> Où l'on puisa toujours l'orgueil avec le sang.

Il ne faut pas que le second Théâtre-Français espère de sitôt trouver un tragédien capable de faire ressortir comme Talma les beautés du chef-d'œuvre de Voltaire. Que Joanny et Victor se gardent d'une ambition qui les perdrait, en se montrant dans un rôle que Talma seul est en état de jouer. Ces deux tragédiens sont doués de talens très-estimables, qu'ils doivent, l'un à une étude profonde de l'art, et l'autre à d'heureuses dispositions; mais ils ont tous deux le tort de vouloir imiter un modèle dont l'exemple est pernicieux. Les copistes de Talma ne parviendront jamais à reproduire des effets dont le secret et la puissance sont dans une organisation qui lui

est propre ; ce qu'ils imitent de lui, ce sont de véritables défauts qu'il connaît lui-même, et dont chaque jour il se corrige. Un acteur doit s'étudier lui-même, consulter son intelligence et ses forces, et fonder ses succès sur les qualités que la nature lui a départies. C'est ce qu'a fait Talma ; c'est ce que Victor ne fait pas assez : je m'adresse particulièrement à lui parce qu'il est jeune, et que les conseils d'une critique bienveillante peuvent lui être utiles. Qu'il se compare donc avec Talma : la muse tragique lui a-t-elle fait don des mêmes traits, du même organe, de la même complexion nerveuse ? Non, sans doute ; pourquoi donc, dans *Oreste,* par exemple, affecte-t-il de se traîner sur ses traces, et de poser en quelque sorte les pieds sur l'empreinte de chacun de ses pas ? Qu'il cherche d'autres routes, ou plutôt qu'il évite les rôles où Talma est supérieur.

Mademoiselle Guérin est une enfant remplie de zèle, d'ame et d'expérience : elle a joué le rôle d'Andromaque sans le comprendre ; elle a fait à tort et à travers une grande dépense des trésors dont la nature l'a dotée abondamment ; on pourrait la comparer à un riche orphelin échappé des mains de son tuteur, et qui jette l'argent par les fenêtres. Si elle paraît une seconde fois dans ce rôle, je l'engage à se le faire expliquer d'avance : son professeur lui apprendra que la veuve d'Hector doit conserver de la noblesse dans ses pleurs, et même dans ses humiliations ; que les douleurs et les alarmes d'une mère ne doivent pas ressembler aux transports d'une amante jalouse ; qu'enfin sa mélancolie ne doit jamais cesser d'être grave et austère. Si

mademoiselle Guérin consulte quelque artiste sur son costume, on lui dira sans doute qu'il n'est pas de rigueur que la veuve d'Hector soit habillée de crêpe ou de mérinos. Connaît-elle le tableau d'un peintre célèbre qui porte son nom, lequel représente Andromaque aux pieds de Pyrrhus? Dans ce tableau la mère d'Astyanax est vêtue de blanc et couronnée de cyprès. L'autorité de M. Guérin, en pareil cas, vaut bien celle de mademoiselle Volnais. Du reste, cette jeune actrice mérite d'être applaudie à titre d'encouragement.

Tous les journaux ont parlé du cruel traitement qu'a éprouvé mademoiselle Laroche, qui représentait Hermione. Cette injure était évidemment l'ouvrage d'une cabale armée contre le second théâtre. Mille bruits en courent à la honte de..... Je ne m'explique pas; mais on assure que le même soir le poste de dessous le lustre était abandonné dans une autre salle. Le véritable public, qui d'abord avait laissé le champ libre aux siffleurs, a été touché de la douleur de l'actrice outragée; il a imposé silence aux intrus, et de vifs applaudissemens ont cicatrisé les blessures du sifflet. Mademoiselle Laroche ne méritait pas une telle cruauté; elle a beaucoup d'intelligence et d'usage de la scène; elle ne manque ni d'énergie ni de chaleur; sa taille est haute, et ses traits réguliers : elle est maigre, il est vrai; mais il serait aussi déraisonnable de siffler de la maigreur que d'applaudir de l'embonpoint.

Joanny a fait preuve d'un très-grand talent dans les

rôles de Vendôme et de Coriolan. Je reviendrai sur son compte une autre fois.

La comédie n'a point été aussi négligée par le nouveau théâtre, comme quelques personnes le prétendent. *Le Misanthrope, la Métromanie* et *le Tartufe,* ont été joués avec ensemble, et l'effet général a été satisfaisant, bien que plusieurs rôles laissassent quelque chose à désirer. Valmore, très-bien placé dans le personnage de Damis, de la *Métromanie*, a des formes trop juvéniles pour les premiers rôles; il avait plutôt l'air dans Tartufe d'un abbé de boudoir, et d'un galant prestolet, que d'un profond hypocrite. Sa figure est trop douce pour exprimer les noirs chagrins d'Alceste. Il faudrait qu'il se bornât à l'emploi des amoureux. Mademoiselle Grassau n'a ni la figure, ni la taille, ni les grands airs de Célimène. Qu'elle laisse ce rôle à mademoiselle Délia, et qu'elle descende au second rang où elle pourra jeter un certain éclat. Mademoiselle Délia annonçait déjà dans plusieurs pièces du répertoire de l'Odéon, des talens propres à la haute comédie : elle avait joué la Femme jalouse avec une verve entraînante. Elle a obtenu un succès fort honorable dans le rôle d'Elmire, rôle d'autant plus difficile, qu'il y a peu d'applaudissemens à y chercher. Mademoiselle Mars, qui le joue parfaitement, y est peu applaudie; il faut que l'actrice mette tout son talent à adoucir ce que les situations et les traits du dialogue ont de trop vif; il faut qu'elle renonce à exciter le rire dans la scène si comique du quatrième acte. Mademoiselle Délia conçoit très-bien toutes les

intentions de l'auteur; elle a mis dans son jeu beaucoup de décence et de bon ton : elle fera bien de se charger de Célimène, et de tous les rôles du même emploi. Mademoiselle Perroud est beaucoup mieux dans la comédie que dans la tragédie; elle se bornera, si elle est sage, au culte de Thalie.

BEAUX-ARTS.

Sur l'exposition au Louvre des produits de l'industrie en 1819.

La figure singulièrement allongée des Anglais sortant du Louvre, nous eût seule fait deviner les heureux progrès de l'industrie française; de même que le désappointement d'un ministre recevant par le télégraphe la nouvelle du résultat des dernières élections, eût suffi pour nous apprendre que la plupart des choix sont libéraux, et que le moment approche où il faudra enfin qu'on exécute la Charte.

Depuis l'époque à laquelle le monde vit éclater avec plus de force l'amour de la France pour la liberté, et la haine de l'Angleterre pour la France; depuis cette époque remarquable, où nos phalanges nationales se trouvèrent approvisionnées de poudre, armées de sabres, de fusils et de canons sortis comme par enchantement des ateliers qui couvrirent tout-à-coup notre sol menacé, la gloire des arts et de l'industrie ne nous a pas plus manqué que la gloire des batailles.

Aujourd'hui, plus que jamais, la France a le droit d'être fière de la prospérité de ses arts et de ses manufactures. Si cette prospérité a été d'abord le fruit de son enthousiasme, elle est maintenant le fruit de son génie et de sa courageuse persévérance.

Quel courage, en effet, n'a-t-il pas fallu à ces honorables manufacturiers dont les Anglais, nos libérateurs, ont pris soin de démolir ou de brûler les ateliers, de séduire ou de disperser les ouvriers, d'enlever ou de briser les mécaniques? A ces ingénieux inventeurs dont les découvertes utiles, méprisées et repoussées par plus d'un ministre, n'avaient d'autre défaut que de donner à la France des armes pacifiques pour vaincre plus sûrement l'industrie étrangère?

Malgré tant de revers et tant d'obstacles, quelle est la branche de l'industrie française qui ne fleurisse pas? Quelle est celle qui ne promette pas une abondante récolte, si le gouvernement se persuade enfin qu'il faut bannir du monde industriel, ainsi que du monde politique, le charlatanisme et la nullité, les intrigues et les priviléges?

Telle que nous l'avons vue, l'exposition de 1819 fera époque dans les annales de l'industrie française. Il n'est peut-être pas de département dont les mécaniciens ou les fabricans n'aient envoyé au Louvre le tribut de leurs travaux, de leur émulation et de leurs succès.

Mais c'est à eux seuls qu'en appartient l'honneur. Pourquoi la modestie, ou, pour parler avec plus de franchise, pourquoi l'inhabileté du gouvernement s'est-elle opposée à ce qu'il le partageât avec eux? Pour-

quoi la vérité veut-elle qu'on lui adresse des reproches graves sur le défaut d'ordre dans le classement des produits exposés, de justice dans les distributions des médailles, d'intelligence dans les moyens d'encouragement?

Cette exposition des produits de l'industrie n'étant pas une invention du ministre d'aujourd'hui, ne devait-il pas au moins se donner le mérite du perfectionnement? Et parce que des dispositions prises pour la précédente exposition, il est résulté une confusion dont chacun reconnut alors l'inconvénient, était-ce une raison pour qu'en 1819, imitateur servile, on suivit strictement le mauvais classement de 1806?

Au milieu de la confusion fatigante qui régnait cette année dans les objets exposés au Louvre, comment retrouver les produits de même nature? Comment établir entre eux les comparaisons si utiles à leur perfectionnement, si nécessaire pour les progrès du commerce?

A quoi ont servi ces trois livrets successivement vendus au public, avec des corrections nouvelles qu'il fallait aussitôt corriger? Est-ce pour entretenir ce bon public dans la dure habitude de payer toujours trois fois plus qu'il ne faut? Dans le premier livret, les numéros ne se rapportent pas aux objets exposés. Dans le deuxième, on a réparé cette bévue; mais une trentaine d'exposans y ont été oubliés. Dans le troisième, ils s'est trouvé moins de fautes, quoiqu'il y manque encore plusieurs objets importans. Peut-être, si l'on en avait fait un quatrième eût-on songé à désigner les objets d'une manière moins vague. Peut-être n'eût-on

pas indiqué sous le seul titre de *schals*, des schals tissus avec une matière indigène, et qui mériteraient une mention particulière; comme sous celui de *coutellerie*, un instrument aussi simple qu'ingénieux pour *baguer* la vigne, opération importante qui l'empêche de couler.

Chaque article pris au hasard nous fournirait l'exemple d'un exposant, dont les produits déguisés sous une désignation vague et commune, ont été réservés aux regards des seuls explorateurs auxquels rien n'échappe. On doit pourtant en excepter MM. Ternaux et Breguet, membres du jury, auxquels il faut rendre la justice de dire, que grâce à leurs soins, leurs tissus et leur horlogerie ont occupé une place très-étendue et très-distinguée.

Rendons également hommage à l'habileté de tout le jury, pour le peu de temps qu'il a mis à voir, à comparer et à juger cette multitude d'objets, et pour désigner, comme en courant, les inventeurs et les fabricans dignes d'obtenir des prix et des médailles.

On aurait pu désirer, il est vrai, qu'un péu plus en garde contre quelques-uns de ses membres, trop habitués à voir les gens en place, pour ne pas croire que la faveur doit bien souvent l'emporter sur le mérite, il mît dans ses décisions plus d'attention, de maturité et de justice. Il n'eût pas exposé un prince qui honore le trône en voulant honorer l'industrie, à donner à certains protégés de tel juré ou de tel ministre, des médailles destinées toutes à encourager les hommes honorables, dont le génie, dont les travaux sont appelés à réparer en partie les maux que nous ont apportés

les ennemis, et que nous conserve précieusement l'administration.

On n'eût pas vu des hommes dont tout le mérite se réduit à exposer, sous leur nom, des objets commandés en secret, et payés à vil prix à d'industrieux ouvriers, recevoir la récompense due à ces ouvriers habiles, mais cachés sous une honnête indigence.

On n'eût pas confondu avec des libraires, fort estimables d'ailleurs, mais qui ne font que donner leurs soins à la publication de beaux ouvrages typographiques, des artistes tels, par exemple, que notre célèbre Redouté, inventeur de l'art d'imprimer en couleur sur une seule planche, art si précieux aux artistes, si utile au commerce, et par le moyen duquel il a reproduit et multiplié à grands frais dans des ouvrages magnifiques, ses aquarelles qui le disputent à la nature, et qui contribuent à la gloire de l'école française. On n'eût pas donné, par distraction, une médaille d'argent au peintre des liliacées et des roses, que par distraction aussi on a oublié dans la dernière distribution des décorations de la Légion-d'Honneur.

On n'eût pas souvent oublié en faveur de la médiocrité, qui produit des objets dont pourraient se passer les classes opulentes de la société, le talent modeste qui fabrique à bas prix des objets indispensables à la classe indigente.

La classe indigente mérite d'autant plus d'attention aujourd'hui, qu'elle devient plus nombreuse à mesure qu'on voit augmenter en France les noirs bataillons de ces pieux fainéans qui consomment toujours et qui ne produisent jamais.

C'est à la parure de ceux-ci que sont destinés ces riches étoffes, ces riches ornemens d'église fabriqués à la mécanique, et qui, en éblouissant mes yeux, m'inspirent un regret.

Pourquoi tout à côté de ces objets d'industrie n'a-t-on pas exposé quelques séminaristes, quelques pères de la foi (c'est-à-dire, quelques jésuites), quelques capucins, quelques missionnaires d'échantillon?

Pourquoi, au moins, n'y a-t-on pas exposé, comme objets d'une industrie encouragée par les maires et les préfets de 1815, et par un ministre qui les soutient d'une main incertaine, ces chapelets, ces crucifix, ces scapulaires, ces amulettes, articles assortis dont nos convertisseurs forains font un si avantageux commerce à l'aide des circulaires qu'ils font descendre du ciel, et des menaces qu'ils font monter des profondeurs de l'enfer? Oh! certes, cette pieuse industrie n'eût pas manqué de valoir plus d'une médaille d'or aux utiles spéculateurs qui l'exercent par privilége.

Le public, qui a encore l'étrange manie de se plaindre, quoique l'autorité ait pris le parti de ne plus l'écouter, a trouvé que cette exposition destinée à montrer à tous les yeux les progrès glorieux de nos arts et de nos manufactures, à exciter une émulation nouvelle, et à faire naître l'idée de nouveaux perfectionnemens, a été de trop courte durée.

Pour la justification de l'autorité, ne pourrait-on pas dire que cette exposition n'a été qu'une cérémonie d'apparat destinée à donner une preuve éclatante de la protection accordée à l'industrie française. On assure d'ailleurs que la séance royale pour l'ouverture

de la session de 1820, ne devant pas avoir lieu cette année dans la salle des séances des députés de la nation, il a fallu faire des dispositions particulières au Louvre. Qu'on me demande le motif de ce changement d'un ordre établi : le ministre a sans doute de fortes raisons pour innover. Mais, s'il a décidé en effet que cette solennité aura lieu dans les mêmes salles où viennent d'être exposés les produits honorables de l'industrie nationale, de quel œil croit-il qu'on y voie ces hommes qui croient avoir voté selon leur conscience, lorsqu'ils ont voté selon leur appetit, produits avariés de l'industrie ministérielle?

F....

VARIÉTÉS.

Du Congrès de Carlsbad, par l'auteur du *Congrès de Vienne*, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Première partie (1).

L'Allemagne était envahie par nos armées; les trônes humiliés s'abaissaient devant la victoire, et l'antique orgueil des dynasties ployait avec indignation sous le fer d'un guerrier. En ce moment, un cri se fait entendre; les princes, jaloux d'affranchir leurs sceptres, appellent toute une population sur les champs de ba-

---

(1) Chez F. Béchet, quai des Augustins, n° 15; à Bruxelles, chez Lecharlier, libraire; et chez Foulon et comp.

taille, au nom magique de *liberté*. « Donnez-nous la » victoire, s'écrient-ils, et nous vous paierons en indé- » pendance : émancipez nos palais, nous émancipe- » rons vos chaumières : faites triompher nos droits, et » nous proclamerons les vôtres : vous invoquez des » constitutions libérales, la suppression des priviléges, » une représentation nationale, enfin tous les bienfaits » de la civilisation; levez-vous, et venez les conquérir » le fer à la main..... » Les peuples répondent à cet appel : un million de bras s'est armé sur la foi de ces promesses solennelles : l'héroïsme même de nos guerriers cède à l'enthousiasme de la liberté, seul capable d'un tel prodige ; nos légions, long-temps invincibles, ont repassé le Rhin ; et, délivrée du joug étranger, la patrie d'Arminius dépose le glaive, et demande les lois qu'on lui a promises.

Mais le danger avait disparu, et déjà les vents emportaient les promesses fugitives qu'il avait arrachées.

L'aristocratie dominait dans les cours, dans les cabinets; mille voix trompeuses, assiégeant à toute heure l'oreille des princes, étouffaient la voix de la vérité et de l'opinion publique. Les sermens faits pendant l'orage furent oubliés. Les peuples réclamèrent ; on ferma l'oreille : ils murmurèrent; on résolut de leur imposer silence, et d'opposer encore une fois *la puissance des baïonnettes à la volonté du peuple :* le congrès de Carlsbad fut convoqué.

Aucune de ses résolutions n'était encore proclamée, et déjà l'un de nos plus spirituels écrivains, l'un de nos publicistes les plus éclairés, M. de Pradt, prophé-

tisait ses résultats, et signalait pour les combattre les fautes qu'il allait commettre.

« Si je n'ai pas eu l'honneur de faire partie *intrà* » *muros* d'aucun des congrès qui se sont succédés en » Europe depuis plus de vingt ans, dit M. de Pradt, » du moins ne me contestera-t-on pas d'y avoir pris » part, *extrà muros*: témoin l'*antidote au congrès de* » *Rastadt, le congrès de Vienne; l'Europe après le* » *congrès d'Aix-la-Chapelle*. Il y a ici une espèce de » prescription qui semble m'adjuger ces questions; je » serai donc fidèle à ma vocation, et le congrès de » Carlsbad me retrouve à mon poste; mais avec cette » différence que jusqu'ici je me suis borné à suivre, et » qu'aujourd'hui je précède, et pour cause; car beau- » coup de chutes donnent au moins à ceux qui en » souffrent le droit de montrer les écueils, et peut-être » même la route. »

Avant d'arriver à Carlsbad, l'auteur passe en revue les congrès que l'Europe a vus depuis trente ans. Il s'exprime ainsi sur le congrès de Pilnitz (1791) : « Là » commença la fermentation, source et prélude de » l'épouvantable détonation dont le monde a retenti » pendant vingt-cinq ans; là commencèrent les grands » dangers de Louis XVI; là, à la vue du glaive qui se » levait sur elle, la France s'ébranla, serra ses rangs, » aiguisa ses armes, et comme tout être en danger, » brisa tout ce qui pouvait allanguir sa défense, et ne » marchanda pas plus sur les agens que sur les moyens de » sa résistance : épreuve cruelle, chance inévitable de » la part de tout peuple attaqué à-la-fois dans son

» honneur et dans son existence! alliance terrible de
» l'orgueil et de la crainte, qui jette l'homme hors de
» toutes les voies connues dans l'ordre de l'humanité
» et des sociétés!.... Les chefs d'alors, mis hors de la
» loi des nations, cherchèrent et eurent le malheur de
» trouver, comme cela ne pouvait manquer d'arriver,
» dans une nation nombreuse, exaspérée, novice en
» affaires politiques, tout ce qui fait à-la-fois le crime
» et l'éclat, l'opprobre et la victoire, tout ce qui fait
» admirer et détester, tout ce qui conduit à l'horreur
» et au triomphe : époque unique dans les annales du
» monde, épouvantable monument de la force de la
» résolution, éternelle leçon pour quiconque ose me-
» nacer une nation!..... »

» Le congrès de Rastadt commença sous les auspices
» de la peur, continua par des contre-sens, et finit par
» un assassinat dont une nuit profonde couvrit l'exé-
» cution. La France, tant accusée, n'eut point à rou-
» gir d'un pareil attentat.

» A Lille, la politique anglaise s'abaissa à une ridi-
» cule comédie....

» Le congrès de Vienne, ce grand encan des peu-
» ples, a faussé à jamais la politique de l'Europe,
» en la plaçant entre deux colosses, l'un sur terre et
» l'autre sur mer; il lui a préparé des embarras inex-
» tricables; il a substitué la suprématie de la Russie à
» celle de la France, échange dommageable; il a sa-
» crifié le seul point de défense qui lui restait encore,
» au dogme inintelligible de la *légitimité extra-natio-
» nale*, en même temps que dans le nord on renver-
» sait les autels que l'on venait de lui élever à si grands

» frais dans le midi. Le congrès de Vienne a montré
» qu'il était plus facile de s'adjuger des *ames*, que de
» s'attacher des *cœurs*.....

» Le congrès d'Aix-la-Chapelle avait un double ob-
» jet : 1°. évacuer la France; 2°. s'assurer de son état
» intérieur : le premier a été rempli avec loyauté....;
» le second article a eu moins de succès; l'apparition
» à Paris d'une partie des négociateurs d'Aix-la-Cha-
» pelle ne dut pas laisser de doutes sur les intentions
» qui les y amenaient, et lorsqu'on vit le plénipoten-
» tiaire français se jeter dans une route écartée de celle
» qu'il avait suivie jusques-là, il fut clair qu'il était à
» Paris l'exécuteur des intentions secrètes d'Aix-la-
» Chapelle. Après avoir paru l'homme de la France à
» l'égard de l'Europe, il se manifestait l'homme de
» l'Europe à l'égard de la France : rôle dangereux, et
» hors de tout succès possible en France ».....

» Le premier objet du congrès de Carlsbad est l'ac-
» complissement, ou le complément des stipulations
» du congrès de Vienne, relativement à l'organisation
» intérieure de l'Allemagne; ceci est une affaire de fa-
» mille.... Le second objet l'état moral de l'Allemagne,
» et par une conséquence invincible, celui de l'Eu-
» rope et du monde; car l'Allemagne n'est ni un État
» séparé du reste du monde, ni affectée d'un esprit pri-
» vatif; mais elle fait partie de l'Europe, elle en oc-
» cupe le centre, elle en ressent toutes les commotions,
» elle est emportée dans le tourbillon général : par con-
» séquent, pour juger de l'état de l'Allemagne, il faut
» commencer par considérer l'état du monde même...
» Cet ordre est nouveau, il est vrai, mais il existe; il

» provient des relations qui se sont formées entre tou-
» tes les parties du globe, relations qui ont créé parmi
» les peuples un esprit général, à la fois produit et
» source des communications qui les tient ensemble,
» et qui force, en examinant l'esprit de l'un, à tenir
» compte de celui de tous. C'est une immense sauve-
» garde que l'univers a acquise là, et qui force par-
» tout l'autorité à des ménagemens dont l'ancienne
» séparation des hommes la dispensait auparavant... »

» C'est donc de l'état de l'esprit humain que le con-
» grès de Carlsbad, bon gré mal gré, aura à s'occuper,
» et sera amené à le faire sans l'avoir soupçonné.... Cette
» position est toute nouvelle et sort du cercle ordinaire
» des spéculations diplomatiques. *Peut-être des diplo-*
» *mates civils et militaires ne sont-ils pas seuls com-*
» *pétens en pareille matière; et si l'esprit humain*
» *pouvait être personnifié et entendu à son tour,*
» *peut-être aurait-il aussi quelque chose à deman-*
» *der de son côté,* ET SURTOUT QUE PARMI SES JUGES ON
» LUI MONTRAT DES PAIRS.

» Si, par malheur, ajoute M. de Pradt, le pouvoir se
» fie sur lui-même pour restreindre cette question
» dans un cercle tracé par lui seul, c'en est fait; il ne
» faut pas être fort habile pour dire à l'avance que le
» congrès est manqué, et que son inefficacité ne sera
» pas sans conséquence. A l'époque de la réformation,
» il ne manqua, ni d'assemblées princières, ni de con-
» grès forts en savoir et en pouvoir, et cependant,
» qu'arrêtèrent-ils? Il en est de même ici. Que veut-
» on? Examiner des idées, faire une croisade contre
» des principes à l'usage des croisés eux-mêmes, dire

» à l'esprit humain, *non ibis ampliùs*, poser des sen-
» tinelles autour de l'enceinte qu'on lui permet de bat-
» tre de ses flots, en se réservant de l'y refouler s'il
» tente de la franchir; espèce de prison semblable à
» celle dans laquelle le dieu des vents tient renfermés
» ses bruyans sujets. Certes, voilà du curieux, du
» nouveau; il sera divertissant de voir des soldats en
» faction contre des idées..... Mais si, par hasard,
» continue l'auteur, ces soldats et les conducteurs de
» ces soldats étaient eux-mêmes atteints par des
» idées..... ? »

Tous les ouvrages de M. de Pradt sont remplis d'aperçus neufs, rendus encore plus saillans par la piquante originalité de l'expression. Aussi n'y a-t-il pas d'autre moyen d'en rendre compte d'une manière fidèle que de multiplier les citations. Le passage que nous allons transcrire n'est pas moins remarquable par la profondeur des idées que par la vigueur du style.

« On ne peut plus régner comme autrefois, parce
» que l'on n'est plus sujet à la manière dont on l'était
» autrefois : l'obéissance se rapporte à d'autres prin-
» cipes; elle n'a point perdu de son intensité, seule-
» ment elle a changé d'objets; on obéissait parce que
» l'on adorait; on obéit parce qu'on réfléchit : l'obéis-
» sance portait alors sur l'absence de la raison; au-
» jourd'hui elle porte sur sa présence, et plus elle s'é-
» pure, plus l'obéissance est assurée et facile; on obéis-
» sait dans l'intérêt d'autrui, on obéit dans le sien :
» on obéissait à des émanations réputées supérieures
» au reste de l'humanité, on obéit à l'ordre des socié-
» tés et aux principes qui les conservent : on s'abaissait

» devant les fantasmagories de la superstition, de l'or-
» gueil, de la crédulité; on s'associe à l'évidence des
» démonstrations élémentaires de l'ordre social. »

Il est impossible d'observer avec plus de finesse, et de rendre ses observations dans un langage plus pittoresque et plus vivement colorié. M. de Pradt n'est pas moins heureux, lorsqu'après nous avoir montré l'influence générale de l'esprit humain agissant de la même manière dans la révolution anglaise et dans la nôtre, il trouve que les mêmes circonstances doivent amener en Allemagne de semblables résultats « Des
» scènes terribles, des guerres prolongées dit-il, en
» parlant de la révolution française, ont formé des
» épisodes cruels ou décevans dans le tableau; mais
» le fond est resté inaltérable, et la clôture du drame
» a reproduit exactement son ouverture, c'est-à-dire la
» tendance uniforme et invincible à l'établissement d'un
» gouvernement régulier : car la France n'a jamais
» demandé que cela, et aujourd'hui encore elle n'as-
» pire pas à autre chose. Tout ce qui se fait remarquer
» de mouvement parmi elle, ne provient que des re-
» fus ou des craintes qu'elle subit ou qu'elle conçoit.
» Franchissez les obstacles, hâtez-vous d'arriver au
» but, et vous verrez quel sera son repos. Il en est de
» même dans l'Allemagne et dans le reste de l'Europe :
» partout les gouvernemens sont plus ou moins arbi-
» traires, irréguliers, le produit du hasard ou la con-
» tinuation du passé; presque nulle part il n'y a des
» principes fixes et un ordre régulier. L'état est un fait
» et non pas un calcul. »

Ce mot est remarquable; il exprime une grande vérité. « En Allemagne, poursuit M. de Pradt, il est » peu d'états auxquels la révolution n'ait donné une » existence nouvelle, de nouveaux titres aux chefs, et » une nouvelle formation aux choses. De grands efforts » ont valu à la plupart de ces états l'affranchissement » de la dépendance de l'étranger; ils voient la France » et l'Angleterre régies par les principes épurés de » l'ordre social; ils assistent à toutes leurs discussions: » par elles, les principes applicables à toute l'humanité » ne cessent pas de retentir à leurs oreilles..... L'im- » mense changement de l'Amérique vient ajouter son » poids décisif à cette masse d'innovations : là, tout » s'organise sur des plans puisés dans la nature; là » tout est liberté, égalité; là tout s'accroît, tout » prospère sur un sol exempt de la routine des vieilles » institutions, sous un gouvernement qui ne coûte rien... » On proclame devant eux que le droit le plus sacré » des nations est celui de s'imposer elles-mêmes, et ils » se sentent taxés sans leur consentement; ailleurs ils » voient environner l'accusé des formes protectrices du » jury et de l'instruction publique; à quatre pas d'eux » le citoyen repose en paix dans un asile que la loi » rend inviolable; et chez eux l'occupation fond sur » l'homme, l'instruction l'accable, on le laisse interdit » dans les ténèbres, la violence envahit son domicile » et le secret de ses pensées; et ils resteraient insensi- » bles au spectacle de la différence de leur sort d'avec » celui de leurs voisins! Non, cela n'est pas possible; » non, condamnez-vous à des mouvemens et à des in-

» quiétudes de tous les instans jusqu'à ce que la dis-
» tance qui sépare ces hommes soit comblée, car ils
» ne cesseront point de travailler à l'effacer. »

Nous pensions qu'un seul article nous suffirait pour rendre compte de cette courte brochure; mais les pensées, les mots piquans se pressent tellement sous la plume de M. de Pradt, que nous n'avons pu résister au désir de citer des morceaux de son ouvrage. Nous avons beaucoup cité, et à peine sommes-nous à moitié du livre, et une foule de considérations importantes s'offrent encore à notre analyse. Nous donnerons donc un second article : aussi bien le sujet est important. Les droits des nations méconnus, la civilisation menacée, l'humanité entière engagée dans une lutte sérieuse contre les priviléges de l'aristocratie, tel est le spectacle que Carlsbad vient de nous offrir. Nous ne craignons pas de lasser nos lecteurs en ramenant encore leur attention sur de si graves intérêts.

S. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les nouvelles d'Espagne sont alarmantes. Un fléau plus terrible encore que la tyrannie pèse sur ce pays, qui semble dévoué à tous les genres d'infortunes. La fièvre jaune dévaste les provinces méridionales, et commence déjà à remonter vers le septentrion. *Le Journal des Débats* s'est imaginé nous rassurer en offrant le calcul, jour par jour, des victimes enlevées par l'épidémie. Ce calcul prouve, plus que tout ce qu'on avait dit, la violence du mal, et l'immensité du danger pour les contrées voisines. On assure que des Français imprudens sont allés tenter en Espagne des entreprises commerciales, et l'on pense que le péril les engagera à revenir dans leur patrie. Personne ne désire plus que nous que nos concitoyens échappent à la contagion; mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement français doit prendre les mesures les plus sévères et les plus énergiques pour prévenir toute communication funeste avec l'Espagne. C'est ici que le sentiment de la conservation doit parler seul et dans toute sa force. Il n'est plus question d'opinion, ni de partis. La fièvre jaune ne respecte pas plus les ministériels que les ultrà-royalistes et les libéraux :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
> N'en défend pas nos rois.

C'est dans une telle occasion qu'il y a unanimité d'in-

térêt. Nous sommes donc persuadés que les ministres ne seront pas les derniers à comprendre leurs devoirs, et ce que réclame le salut de la France. Il leur appartient de montrer que si le despotisme produit et entretient tous les fléaux, le gouvernement constitutionnel prévoit le mal, y remédie, et fait marcher de front la prudence et la liberté.

— Il a paru en 1791, à Rome, un recueil intitulé *l'Abeille aristocrate, ou Etrennes aux honnêtes gens.* Cet ouvrage, composé par des émigrés qui déjà s'intitulaient les *honnêtes gens,* peut être regardé comme un monument de leur amour pour la France ; et servir à faire juger de la tendre affection qu'ils ont apportée dans leur patrie, et qu'ils lui *conservent* aujourd'hui comme autrefois. Le lecteur nous saura gré de lui mettre sous les yeux une parodie des *imprécations de Camille,* qui se trouve à la fin de l'*Abeille aristocrate,* page 140.

France, l'unique objet de mon ressentiment ;
France, qu'un vil sénat abuse lâchement ;
France, qui me vis naître, et que mon cœur abhorre ;
France, qu'un Mirabeau, qu'un Menou déshonore,
Puissent tous tes voisins ensemble combattans,
Assaillir tes *cantons* et tes départemens !
Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Contre toi que l'Espagne aux Allemands s'allie :
Que l'Anglais triomphant, que l'Anglais roi des mers,
Pour te reconquérir trouve tes ports ouverts !
Que ton sang odieux coule dans cent batailles,
Et que tes propres mains déchirent tes entrailles !
Que le courroux du ciel, provoqué par mes cris,

Sur toi fasse pleuvoir un déluge d'écrits!
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir le *manége* en cendre, et ses décrets en poudre;
Voir tous les enragés à leur dernier soupir,
Moi seul en être cause, et mourir de plaisir!

— C'était une heureuse idée d'avoir réuni aux Petits-Augustins les produits de la sculpture française pendant plusieurs siècles. Ce musée offrait aux yeux une histoire complète des progrès de l'art. La révolution, dont on proclame si haut les désordres, avait respecté cet établissement : il n'a pu échapper au vandalisme de 1816. Les églises se sont empressées de réclamer des statues et des tombeaux, et le musée a perdu une partie de ses richesses, qui sont allées s'enfouir dans plusieurs sanctuaires, où elles ne sauraient attirer l'attention des fidèles en présence de la Divinité. MM. les ecclésiastiques ont commis une faute grave dans cette circonstance : il fallait laisser aux arts ce qui leur appartient. Le temple du Seigneur ne devrait être décoré que par les vertus de ses prêtres et par la piété de ceux qui le fréquentent. Pourquoi faut-il que MM. les curés, vicaires et desservans aient cru devoir appeler à leur secours un autre genre de parure?

— Puisque nous en sommes sur les monumens, nous ferons observer, en passant, que la statue de Henri IV attend sur le Pont-Neuf, depuis plus d'un an, l'inscription qu'on lui a promise. On assure que la première qui avait été composée n'ayant pas généralement paru satisfaisante, on a chargé l'Institut d'en faire une nouvelle. On ajoute que ce lot est échu à la commission

du dictionnaire, qui, procédant toujours avec beaucoup de méthode, doit terminer son premier travail avant de s'occuper du second.

— Il va, dit-on, paraître très-prochainement une feuille sémi-périodique intitulée : *l'Observateur du ventre.* L'auteur promet de suivre toutes les démarches des ministériels, de compter les dîners qu'ils recevront, les places qu'ils feront obtenir à leurs créatures. Il doit même supputer le nombre d'*ordres du jour,* et de *questions préalables* que ces acolytes fidèles du ministère demanderont, soit contre nos libertés, soit contre nos bourses. Si *l'Observateur du ventre* tient ce qu'il promet, cette feuille doit être assurément fort piquante. Au reste, comme nous désirons être utiles aux rédacteurs, nous leur apprendrons ce qu'ils ne savent peut-être pas, que, dans ce moment, des ouvriers payés par le trésor public s'occupent de pratiquer deux escaliers dérobés et deux portes de derrière à l'hôtel du ministre de l'intérieur. Cette construction est faite dans l'intérêt des ministériels honteux.

— On dit que M. le prince de Bénévent, duc de Talleyrand-Périgord, a fait une visite à Son Éminence le cardinal de Talleyrand, archevêque de Paris, dans le but de le féliciter de son heureux avènement au siége épiscopal, en remplacement de M. le cardinal Maury, décédé il y a deux ans loin de son troupeau. M. l'archevêque de Paris, qui se propose de profiter de l'influence que lui donnent ses nouvelles fonctions,

pour convertir les pécheurs, a fait son coup d'essai dans la personne de son parent, le prince de Bénévent. Dans un sermon en trois points, il lui a représenté, avec une éloquence pleine d'onction, que c'était un scandale pour l'église qu'un archevêque marié, et par conséquent apostat. Il lui a représenté que le saint ministère ne pouvait pas s'accorder avec les hautes dignités de ce monde, que c'était un devoir pour ceux qui en étaient revêtus de ne pas servir les usurpateurs; que sans doute sa conduite envers Bonaparte en 1814, réparait bien des choses: mais que cependant le péché ayant été immense, une longue pénitence était nécessaire pour l'effacer. On assure que M. le prince de Bénévent a paru goûter ces remontrances, et quelques personnes imaginent que bientôt nous verrons une éclatante abjuration. Après la conversion de M. de Talleyrand, l'archevêque de Paris doit, dit-on, tenter celles de MM. de Châteaubriand, de Fontanes et Fiévée. Il songera ensuite aux libéraux.

— Il est dans l'ordre physique et dans l'ordre social, des lois qui semblent dériver de la nature des choses, et qu'on ne pourrait en séparer. Telle est, dans le premier cas, le besoin de se nourrir, de se vêtir; tel est, dans le second, celui d'obéir aux lois de la société, et aux convenances morales. Il est cependant des exceptions que notre civilisation a fait naître. Le ministre qui disait à un pauvre diable qui lui demandait du pain, *je ne vois pas la nécessité que vous viviez*, mettait par ce propos le malheureux hors de la loi commune. Voici encore des exceptions à la règle

générale. A la rigueur, un grand seigneur peut se passer de jambes, un prélat catholique de tolérance, un ministre de politesse, *le Courrier* d'abonnés, et *le Journal de Paris* de lecteurs.

— On annonce d'un côté que le ministre de la justice a refusé une pension de retraite à M. Dupont (de l'Eure), et de l'autre que M. Dupont (de l'Eure) va être nommé garde-des-sceaux. On peut dire de ces deux nouvelles que l'une est la conséquence de l'autre.

— Nous recommandons à nos lecteurs le *Salon de* 1817, par M. Landon. Les deux premières livraisons de cet ouvrage, qui se distingue par un grand mérite d'exécution, viennent d'être mis en vente.

— Le *Journal des Débats* vient d'enrôler un nouveau rédacteur, fraîchement sorti de l'école Normale. Il est spécialement chargé d'attaquer MM. Léon Thiessé et Loyson. Voilà, dira-t-on, une étrange association; nous pouvons dire avec le poète :

. . . . Nous n'avons mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

— *Le Constitutionnel* a dernièrement rendu compte des bruits que l'on fait circuler dans les foyers des *différens spectacles*, relativement à un changement de ministère. Le *Journal de Paris* nomme cette révélation *un machiavélisme de coulisses.* Il faut avouer qu'il était difficile de se servir d'une expression plus appropriée à la chose.

— Nous recommandons aux amateurs d'excellens cho-

colats, un nouvel établissement, situé *rue du Bac, n° 40*, où l'on trouve du chocolat fabriqué par des Basques venus de Bayonne. Toutes les bouches s'accordent à faire l'éloge de cet établissement ; toutes feront également celui des hommes qui l'ont formé : ce sont de braves officiers de l'ancienne armée qui, toujours prêts à reprendre l'épée si la voix de la patrie les rappelait sous les drapeaux, la servent en attendant par une utile industrie.

— Rien de facile à prendre comme les mauvaises habitudes. Depuis que mademoiselle Minette a joué la pucelle dans la parodie de *Jeanne d'Arc*, elle se croit presque une princesse du Théâtre-Français; elle affecte une certaine dignité, elle refuse des rôles, et parle de son talent. Nous conseillons à mademoiselle Minette de ne pas oublier sur quel théâtre elle se trouve; qu'elle fasse comme par le passé : qu'elle tâche de chanter, et qu'elle évite les grands airs : ils ne lui conviennent pas.

— *Au rédacteur des* Lettres Normandes.

Monsieur, le zèle avec lequel vous consacrez vos talens à signaler les actes arbitraires, m'enhardit à vous supplier, au nom d'une quantité d'artistes recommandables, de vouloir bien dire deux mots dans votre estimable journal, de l'arbitraire révoltant que le jury des arts fait peser sur eux, en refusant leurs productions avec un caprice inconcevable et une odieuse partialité : dans l'espoir que vous voudrez bien faire un article pour signaler cet abus, je vais vous présenter quelques réflexions.

Le ministre de la maison du Roi invite les artistes à exposer leurs ouvrages, sans exiger d'eux aucune espèce de mérite, ou de perfection précisée et caractérisée.

L'exposition publique est un bienfait de la révolution que le monarque a conservé : il paraît naturel de penser que tous les ouvrages doivent être admis, sauf ceux qui sont contre les mœurs ou contre le gouvernement.

En 1817, et cette année, le jury a refusé des ouvrages dignes de l'exposition, faits par des artistes qui exposaient depuis plus de vingt ans, qui ont une réputation, et il a admis des ouvrages de la plus grande médiocrité.

Ces injustes partialités ont excité en 1817, et excitent encore cette année, les plus vifs mécontentemens, et les plaintes les plus graves.

On se plaint extraordinairement du jury, et peut-être le jury n'est-il pas aussi coupable qu'il paraît l'être.

L'amour-propre abuse singulièrement les artistes et les amateurs; ils placeraient volontiers, et avec complaisance, leurs essais informes et barbares à côté des chefs-d'œuvre de leurs maîtres.

Il est très-difficile de préciser, de caractériser le degré de mérite que doit avoir un tableau pour être reçu à l'exposition, et celui de médiocrité nécessaire pour être refusé.

Il faut donc ou admettre indistinctement toutes les productions, ou faire un choix, et s'en rapporter pour ce choix aux lumières et au goût du jury.

Mais dans cette dernière supposition, qui paraît la plus raisonnable, il convient que ce jury soit organisé de manière a offrir aux artistes une garantie quelconque de leur impartialité, de leurs connaissances, de leurs talens.

Chaque artiste est naturellement porté à croire qu'il fait un bon tableau.

Chaque juré est natruellement porté aussi, à ne trouver bon que ce qui est peint dans sa manière.

Il importe donc que le jury soit le plus nombreux possible.

Il importe que ce jury soit nommé à chaque exposition par la masse des artistes qui concourent à cette exposition, et non pas par le ministre ou par l'administration du musée.

Il importe pour l'instruction des élèves et artistes, que ce jury tienne ses séances publiques, et qu'il motive ses refus si l'artiste le requiert.

Le jury actuel, dont l'organisation n'est point con-

nue, n'a reçu aucune instruction du ministre; plusieurs de ses membres ne sont point artistes (comme M. Boulard); le directeur du jury en fait partie, et il me paraît que c'est un vice, à cause de la trop grande influence qu'il peut exercer : c'est comme si le président du tribunal était un des jurés.

Lorsque le jury sera nommé par les artistes concurrens pour l'exposition, ceux qui seront refusés n'auront aucune raison de se plaindre, et de suspecter l'équité des jurés qu'ils auront nommés eux-mêmes.

Il est affreux, odieux, révoltant, d'humilier les artistes par des refus qu'on ne motive pas, de flétrir leur réputation, et de récompenser d'une manière aussi cruelle leurs travaux opiniâtres, leurs efforts, et leur zèle pour répondre à l'appel du ministre qui les invite à exposer leurs ouvrages.

Si vous daignez, M. le rédacteur, d'après ces réflexions, faire un article dans votre journal, vous êtes sûr de rendre un service signalé à tous ceux qui s'occupent des beaux-arts, et en particulier aux artistes qui, victimes du caprice et de la partialité du jury, éprouvent en ce moment le désespoir de voir des ouvrages de la dernière médiocrité occuper au salon une place à laquelle ils avaient droit de prétendre, et qui leur a été refusée par la plus révoltante injustice.

Veuillez agréer, M. le rédacteur, les sentimens respectueux de votre très-obéissant serviteur,

DUPUIS, *avocat, et artiste amateur.*

EPIGRAMME.

Quatrain sur un jeune doctrinaire qui fait de gros articles et de petits vers.

Au Pinde pourquoi voltiger,
Lorsque toujours vous y rampâtes?
N'essayez plus d'être léger;
Même quand *l'oison* vole, on sent qu'il a des pates.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des Bannis. — Spectacles. — Les Trappistes. — Le péché des ultrà-monarchiques. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE VII.

Paris, le 23 octobre 1819.

Des Bannis.

Il est remarquable que tous les ans à l'époque de l'ouverture de la session des Chambres, les ministres font répandre de tous côtés la nouvelle du rappel des bannis. Si c'est une tactique, il semble qu'elle est fort usée; il serait utile que le ministère eût, comme on dit, plus d'une ruse dans son sac : si c'est l'expression d'un désir sincère, on se demande pourquoi jusqu'à ce jour ce désir est demeuré sans effet. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'il existe aujourd'hui un motif de plus d'espérer que les bruits favorables aux bannis se

réaliseront. On assure que M. Decazes, las du rôle pénible et impolitique qu'il joue depuis quatre ans, veut s'efforcer de ressaisir quelque popularité, et que le moyen de réhabilitation qu'il a l'intention de mettre en usage, est le rappel des bannis. On ajoute que les doctrinaires ne s'opposent pas à cette mesure commandée par la justice et par l'humanité. En effet, ce n'est pas sans une sorte de satisfaction que l'on a lu dans le *Courrier* des expressions qui laissent percer une intention de plaider la cause du malheur. On sait que les colonnes du *Courrier* sont semi-officielles, et l'on peut croire que lorsqu'il hasarde des opinions de ce genre, il ne le fait qu'après avoir consulté le comité de rédaction, séant place Vendôme, hôtel de la Chancellerie.

Mais, en même temps que l'on parle de rappeler les proscrits par ordonnance, on éloigne plus que *jamais* l'idée d'adoucir le sort des conventionnels : on continue de regarder quelques faibles vieillards comme les représentans de la révolution de 1793, comme les fléaux des rois. On va plus loin : les journaux ministériels s'épuisent en apologies des séances du 17 mai et du 19 juin ; ils décernent périodiquement une couronne civique au ministre qui s'est dépopularisé à ces séances trop fameuses. Insensés que vous-êtes ; quelle est cette fureur de prolonger l'animadversion des Français envers un homme dont ils estiment le talent, et dont ils désireraient pouvoir estimer le caractère? Pourquoi vous acharner à le louer précisément de ce qui l'a perdu ; à transformer en une belle action ce qui fut une faute? Imprudens apologistes! lorsque les Français

ne demandent qu'à oublier des torts passés, voulez-vous leur rendre cet oubli impossible? voulez-vous fermer tout accès à la réconciliation? voulez-vous élever une limite éternelle et invincible entre le ministre et la nation? Si vous gardiez au moins le silence sur une erreur funeste; si vous nous présentiez M. de Serre par les beaux côtés; si vous nous faisiez seulement voir en lui l'orateur qui a proclamé à la tribune, avec une rare éloquence, les principes de la liberté, l'homme d'état qui eut le courage de signaler les assassins de Nîmes, et la franchise d'avouer l'impuissance de la justice pour les punir, nous pourrions trouver dans le silence que vous garderiez sur le reste de sa carrière ministérielle, l'expression du regret, du repentir; mais en vain croiriez-vous soutenir ce ministre, en rappelant la tache de sa vie : si le peuple, semblable à l'Être-Suprême, ne connaît point de péché irrémissible, il ne connaît pas non plus de pardon sans repentir; et celui qui fait trophée de ses fautes; celui qui s'en pare comme d'un manteau de fête, celui-là ne sera jamais pardonné.

C'est une règle en politique, que toute rigueur est funeste quand elle est inutile. La proscription de quelques individus n'est permise que lorsque la sûreté de l'état serait compromise par leur impunité. Se départir de ce principe, ce serait s'exposer à des haines sans compensation; ce serait amasser des inimitiés à pure perte. Tel est absolument le cas des votans. D'abord leur exil est contraire à la Charte, qui les couvrait de sa protection; on n'a pu le prononcer sans s'exposer à faire naître des doutes sur la stabilité de la cons-

titution ; on ne peut le prolonger sans être, aussi long-temps qu'il durera, suspect de mauvaise foi relativement au maintien de nos lois. C'est une défaveur que l'on s'est attirée sans que rien puisse en dédommager. En second lieu, l'exil des votans est contraire à l'humanité, puisqu'il est inutile. Quel intérêt peut être menacé par quelques hommes essentiellement inoffensifs, dont leurs ennemis mêmes louent le caractère privé, et qui, lors même qu'ils auraient l'intention de conspirer, seraient destitués de tous les moyens de le faire? On répond, je le sais, qu'il n'est pas ici question de proscrire quelques individus, mais de proscrire un principe, celui de régicide. Proscrire un principe ! Etrange inexpérience que la vôtre ! Savez-vous ce que c'est qu'un principe? savez-vous que les efforts qu'on fait pour l'étouffer, sont précisément le véhicule de son succès? savez-vous qu'il n'est pas de doctrine absurde ou funeste à laquelle la persécution n'ait donné du crédit, des sectateurs, des enthousiastes? Un principe étant surtout une production de la raison, droite ou fausse, la raison seule peut la détruire. La force des armes, la terreur des supplices, ne peuvent rien contre tout ce qui dérive des facultés intellectuelles. En proscrivant des hommes qui, selon vous, représentent une doctrine funeste, vous produirez justement l'effet contraire à celui que vous espérez. Les familles, les amis des hommes que vous bannissez, seront naturellement portés à adopter les doctrines que vous leur attribuez parce qu'elles leur paraîtront solidaires avec leurs parens, et le nombre toujours considérable de citoyens pour lesquels le malheur a des droits,

grossira encore la secte que vous voudrez éteindre, et qui sera d'autant plus forte qu'elle aura été plus persécutée.

Si vous regardez la doctrine du régicide comme funeste, et je partage cet avis, ne travaillez pas en sens contraire de ce qui peut amener son affaiblissement et sa destruction. Il faut d'abord avouer un fait : tant qu'il y aura des tyrans, il naîtra des hommes qui méditeront leur perte ; tant qu'il existera des rivalités de puissance, les passions auront des principes de violence à leur service. La doctrine du régicide, comme toutes les doctrines dangereuses, est aussi vieille que le monde. Avant qu'elle eût été appliquée d'une manière si déplorable à l'infortuné Louis XVI, elle avait traversé l'antiquité ; et, pour ne parler ici que de l'ère moderne, n'avait-elle pas frappé une foule de rois? ne fut-elle pas invoquée contre Charles VII par un prêtre, par le cordelier Jean Petit contre Henri III ; et Henri IV par les Jésuites, contre Charles Ier par les Niveleurs? Cela ne veut pas dire que cette doctrine soit bonne, qu'il faille l'approuver ; cela ne veut pas dire non plus que les juges de Louis XVI soient excusables ; cela tend seulement à montrer que les persécutions sont un mauvais remède contre les principes.

Il est si vrai que la persécution est impuissante quand elle s'adresse aux doctrines, que celle du régicide a survécu à tout ce qu'on a fait pour la détruire. Elle se trouve presque professée dans la Bible, et c'est au nom de l'Ecriture que des écrivains, du temps de la réformation, l'ont défendue. Elle faisait partie des maximes de l'ordre des Jésuites ; on a proscrit les

Jésuites, et elle a survécu. Elle fut prêchée en 1649 dans les temples de Londres. Charles II voulut l'étouffer; il profana des tombes, dressa des échafauds, et ces vengeances préparèrent la chute de son successeur, sans rien faire contre le principe, qui se retrouva plus fort que jamais à la révolution française. Tirons donc cette conséquence de tout ce qui précède : la doctrine du régicide se retrouve dans toutes les convulsions politiques, et doit être mise au rang des erreurs qui signalent ces temps de désordre; elle n'est qu'une forme donnée par les factions aux vengeances qu'il est dans leur nature d'exercer. Quand on veut terminer les révolutions, il faut fermer les yeux sur toutes les fautes commises; il faut oublier le passé, et surtout les acteurs souvent obligés et involontaires de ces hideuses tragédies. C'est le meilleur moyen d'endormir ces principes qui veillent quand on les poursuit; qui prennent de nouvelles forces quand on les persécute. Charles II oublia cette règle de conduite; il fit poursuivre les juges de son père. Qu'arriva-t-il de cette impolitique vengeance? Les juges de Charles I[er] montèrent à l'échafaud sans témoigner le moindre regret de leur conduite; ils se présentèrent tous comme des victimes de l'héroïsme républicain; ils se montrèrent au peuple comme autant de Brutus, et professèrent, en présence de la mort, les doctrines qui avaient dirigé leur vie. Le peuple qui les entendit, regarda leur exécution comme un assassinat; les idées que ce supplice réveilla en eux, fermentèrent; ils crurent assister aux funérailles de la république; et l'observateur silencieux vit déjà dans l'avenir le principe que l'on per-

sécutait chasser Jacques II du trône, appeler Guillaume III, et fonder sur l'illégitimité les droits du peuple et la liberté publique.

Hommes d'état, apprenez par cet exemple qu'il est des doctrines que l'on ne doit point combattre de face. N'oubliez pas que celle dont nous parlons, quelque funeste qu'elle soit dans ses conséquences, est loin d'être sans séduction pour le peuple ; elle fut de tous temps défendue par des argumens spécieux ; l'histoire nous prouve que le mot de liberté peut lui donner une puissance redoutable. Cessez donc de l'attaquer par le raisonnement, après l'avoir punie par les supplices. Oubliez ; dans ce seul mot sont compris tous les devoirs que la raison vous enseignerait, si la loi ne vous les avait imposés.

Aux moyens de justification que les circonstances et les lois fournissent aux conventionnels, on peut en ajouter un autre dont jusqu'ici l'on n'a point fait usage en leur faveur. Leurs accusateurs invoquent contre eux l'article de la constitution de 1791 qui rendait le Roi inviolable. Ils tirent de cet article la conséquence que, quelle que fût la conduite du Roi, juste ou injuste, innocente ou coupable, il ne pouvait être recherché ni poursuivi par aucune autorité quelconque. Sans doute ils n'ont pas deux poids et deux mesures. S'ils couvrent le Roi, coupable même, de l'égide de la constitution, peuvent-ils refuser la même protection aux représentans du peuple, en les supposant criminels. La constitution de 1791, qui garantit le Roi de toute poursuite par l'article deux du second chapi-

tre du titre 3, déclare les députés inviolables par l'article 7 du chapitre premier du même titre. Or, est-il possible de les priver du bénéfice de la constitution que l'on invoque contre eux? S'ils ont violé cette loi fondamentale : n'est-ce pas les justifier que de les imiter? Si d'ailleurs l'on rend des assemblées légalement responsables de leurs actes, que tarde-t-on de mettre en jugement la Chambre de 1815? Celle-là aussi a violé les lois constitutionnelles. Les conventionnels ont enfreint la constitution de 1791, ils sont proscrits pour cette infraction. Les députés de 1815 ont violé la Charte, pourquoi restent-ils impunis? Toutes choses sont pareilles. Il y a égale violation des deux côtés, la peine doit être égale. Il faut faire une loi d'amnistie qui exile les députés de 1815, ou une loi d'amnistie qui rappelle les votans.

Cette nouvelle tentative que nous hasardons en faveur de nos concitoyens, sera, nous n'en doutons pas, aussi mal interprétée que les autres. Le témoignage d'une conscience qui a rempli un devoir, nous rassure suffisamment contre les calomnies. Que l'on continue de poursuivre les défenseurs des votans, que l'aristocratie leur prodigue des injures, que le ministérialisme les persécute, que même quelques constitutionnels timides les condamnent, ils auront toujours cette réponse à faire à leurs adversaires : Nous demandons l'oubli du passé, et vous en exhumez le souvenir; nous parlons au nom de l'humanité, et vous au nom de la vengeance; nous sollicitons la suspension des exils, et vous les prolongez; nous supplions l'autorité de hâter

la réconciliation entre les citoyens, et vous répondez *jamais*. Lequel des deux partis est le plus pacifique, le plus conservateur, et le plus honorable?

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Les premiers débuts de madame Derudder avaient donné des espérances aux véritables connaisseurs, à ceux qui examinent avant de décider, et qui savent distinguer dans les essais d'un acteur, les erreurs de l'inexpérience, des vices d'une nature pauvre. On avait trouvé dans la jeune débutante un grand fonds de richesses, qui avaient besoin d'être employées avec plus de sagesse et de mesure. Laissez-la, disaient les vieux amateurs, laissez-la se remettre de son premier trouble, assurer ses pas, se familiariser avec les usages de la scène, qui est encore pour elle un pays étranger, bientôt vous verrez ses moyens se développer, et se régler : mais gardez-vous de les comprimer par une sévérité hors de saison. Si ces conseils eussent été suivis, madame Derudder aurait sans doute, avant la fin de ses débuts, déployé toutes les ressources d'un talent véritable : du moins le public l'aurait vraiment jugée. La manière dont elle avait joué le rôle si difficile de Cléopâtre, permettait de présumer que ce jugement aurait été favorable. Une violence barbare vient de l'éloigner peut-être pour toujours d'un théâtre dont elle aurait pu devenir un des ornemens (et

les ornemens y sont rares). Madame Derudder, après une indisposition qui avait suivi son second début, reparaissait dans Clytemnestre, rôle qui exigeait moins d'étude que ceux de Cléopâtre et de Sémiramis ; elle a été interrompue aux premiers mots qu'elle a prononcés, par les huées et les sifflets de quelques spectateurs placés aux premières banquettes du parterre, et qui semblaient s'être promis de ne pas lui laisser achever un vers. Elle n'a bientôt fourni que trop de prétextes aux cris de la cabale ; sa mémoire s'est troublée, elle a perdu toute contenance, et ses ennemis n'ont cessé de la poursuivre de hurlemens que lorsqu'ils l'ont vue tomber évanouie. Il est difficile d'expliquer comment dans une réunion de Français une telle brutalité est tolérée. Déjà mademoiselle Laroche avait éprouvé un traitement semblable au second théâtre ; mais du moins la majorité du parterre a fini par prendre sous sa protection la victime que la cabale allait immoler. Le sifflet est une arme mortelle dont le public ne devrait user qu'aux dernières extrémités, et dont il faudrait, ce me semble, s'abstenir entièrement à l'égard des débutans. L'acteur qui se soumet au jugement du parterre, devrait être inviolable, comme un accusé devant ses juges. Rien de plus injuste qu'une exécution préalable. Écoutez avant de condamner, et surtout avant d'infliger le plus cruel des châtimens ; quelle ressource laissez-vous au débutant, déjà intimidé par votre présence, si vous le sifflez pour éprouver son talent ?

La torture interroge, et la douleur répond.

Celui qui résiste à une pareille épreuve ne prouve pas qu'il a beaucoup de talent, mais qu'il a beaucoup d'audace et d'effronterie; et ce n'est pas précisément faire preuve de goût et d'équité que d'outrager une femme au point de lui ôter l'usage de ses sens. Que madame Derudder se console d'un malheur qui n'est pas irréparable; si elle renonce à l'espoir de doubler madame Cosson, elle est capable d'occuper le premier rang à l'Odéon; et l'Odéon n'est pas au premier théâtre, ce qu'une bicoque est à Rome. Elle s'y trouvera en bonne compagnie; qu'elle appelle à un véritable public du jugement d'une aveugle cabale.

Le jour où madame Derudder succombait à une condamnation au moins anticipée, Joanny ravissait les spectateurs de l'Odéon dans le rôle de Vendôme. Chose remarquable! il était en concurrence avec Talma qui jouait Achille, et l'affluence se déclarait pour lui. Le caissier du premier théâtre a reçu 2,500 fr., et celui du second plus de 4,000 fr. Joanny l'emporter sur Talma! Que sera-ce donc quand il aura des concurrens que je n'ose nommer? Je veux croire que Joanny a encore pour les spectateurs parisiens le charme de la nouveauté; mais on en pourrait dire jusqu'à un certain point autant de son rival, qui a presque autant de titres que le héros de l'Odéon au surnom de *Talma de la province*. Joanny est un tragédien plein d'originalité : ses défauts (et il en a sans doute) ne sont pas du moins le résultat d'un système d'école. J'avais cru d'abord remarquer en lui l'intention d'imiter Talma; j'ai reconnu depuis que je m'étais trompé. Loin de se régler sur aucun modèle,

il m'a paru au contraire qu'il ne suivait pas toujours directement sa propre règle, et que content de se pénétrer de l'esprit d'un rôle, il s'abandonnait ensuite au souffle de l'inspiration. Il s'est montré deux fois dans le personnage de Vendôme, et deux fois il y a produit des effets différens. Cette marche est hasardeuse; il faut pour la suivre renoncer aux appuis ordinaires de la médiocrité, et courir la chance de s'élever à une grande hauteur ou de tomber. Joanny est inégal dans Vendôme : faible dans quelques parties du rôle, qu'il semble même négliger à dessein, il en *attaque* d'autres, pour me servir du terme technique, avec des traits profondément pathétiques. A la dernière représentation, il avait réservé toute sa force pour le quatrième et le cinquième acte ; il a rendu avec l'accent le plus vrai et le plus tragique les mouvemens si variés, si subits qui agitent l'ame de ce fougueux personnage; il a passé avec rapidité de la colère à l'attendrissement, de la rage au remords. C'était Vendôme tel que Voltaire l'a fait. Sa physionomie, sans être régulière, est si mobile, si expressive, que l'acteur sait au besoin la rendre belle. Son organe est sonore et flexible. J'ai dit qu'il avait de nombreux défauts : le plus grave de tous est un vice de prononciation qui ne lui permet pas d'articuler nettement certaines syllabes. Sa taille manque de noblesse, et ses gestes d'élégance; il néglige beaucoup trop l'art des poses et des belles attitudes, si propres à frapper la multitude, et nécessaire pour donner de la vraisemblance à la pompe du langage héroïque. Il y a quelque chose de choquant et de bizarre a entendre la fastueuse versification de Vol-

taire dans la bouche d'un héros dont les manières sont dépourvues de dignité. C'est l'effet que produit quelquefois Joanny ; il est sujet à jouer le drame dans des scènes de tragédie. Les spectateurs auront quelque peine à se faire à sa prononciation ; ils finiront peut-être par s'y accoutumer, et à y trouver de la grâce ; et les jeunes élèves du Conservatoire croiront avoir surpris le secret de son talent, quand ils seront parvenus à dire comme lui :

She trouve auprès de vous, *sha*rmante Adélaïde.

MÉLANGES.

Les Trappistes.

L'origine du monachisme doit, ce me semble, être attribuée à une cause fortuite. Sous l'empereur Dèce, les chrétiens cherchèrent dans les déserts de la Haute-Égypte un réfuge contre la persécution. La peur les avait conduits là, la peur les y retint. N'eussent-ils eu d'ailleurs d'autres motifs pour y rester que le besoin de pratiquer en paix un culte proscrit dans les villes, la prolongation de leur retraite s'explique et se justifie. C'est la conséquence de leur attachement à leurs opinions. Cette constance ne peut se blâmer. Dans un homme de cœur elle accompagnera toujours la conviction. Ce n'est pas là du fanatisme. C'est du courage et de la piété.

Les premiers solitaires avaient embrassé cette vie malgré eux; leurs imitateurs s'y vouèrent par volonté. Pacôme, Paul, Antoine, Hilarion, prirent la route du désert pour aller au ciel. Ils eurent bientôt de nombreux disciples : bientôt les solitudes se peuplèrent aux dépens des cités. Dans la seule Thébaïde, on comptait au quatrième siècle plus de cinquante mille solitaires ou moines, car le mot moine, μονος, n'a pas originairement d'autre signification.

Quelques-uns de ces moines, qui enchérissaient les uns sur les autres en austérités, se distinguaient par des pratiques particulières. De là leur noms différens. Par celui de *silentiaires*, on désigna les moines qui s'étaient interdit l'usage de la parole; on appela *paissans*, βοσκοι, ceux qui en Syrie broutaient l'herbe des montagnes. D'autres qui croyant aller plus vite au paradis à cloche-pied, ne se tenaient que sur une jambe, furent nommés *stylites;* d'autres *hésycartes*, ou *quiétistes*, parce qu'ils se donnaient moins de peine et qu'ils faisaient leur salut plus doucement; d'autres enfin étaient appelés *philosophes*, c'est-à-dire, amis de la sagesse, ce qui prouve qu'il *y a fagots et fagots*, comme dit Sganarelle. Quelle différence en effet de Socrate et de Voltaire à Saint-Siméon *Stylite*, ou à Saint-Dominique *l'encuirassé!* Les moines avaient d'abord vécu indépendans. « *Sicut pellicanus in solitudine*, *sicut nicticorax in domicilio*, *sicut passer solitarius in tecto* (1), comme le pélican dans le

(1) Psaume 101.

désert, comme le hibou dans son trou, comme le moineau sous son toit. »

Les monastères, dans les temps primitifs, ne possédaient rien. Quand le nombre des moines se fut accru, la terre qui les entourait ne fournissait plus à leurs besoins, si restreints qu'ils fussent; ils furent obligés de la fertiliser par la culture. Ils se mirent à la défricher; et le travail dont, avant leur règle, la nécessité leur avait fait un devoir, leur appropria petit à petit les déserts qu'ils fécondèrent. C'est ainsi qu'ils se créèrent des domaines, et que des hommes qui faisaient vœu de pauvreté, habitèrent des bicoques d'où dépendaient des contrées entières. Telle est la source de l'opulence dont jouissaient dans les derniers temps les disciples de Saint-Benoît et de Saint-Bruno.

Avec l'opulence le relâchement s'introduisit insensiblement dans ces saintes maisons; mais, de temps à autres, s'élevèrent des réformateurs qui rendirent la discipline à sa première vigueur.

Le plus fameux d'entre eux est sans contredit Armand le Boutillier de Rancé, qui, après avoir traduit et même imité Anacréon, fatigué de la vie mondaine, se retira au couvent de la Trappe, dont il était abbé. Au milieu du dix-septième siècle il y établit une règle plus austère que celle à laquelle les cénobites des premiers temps s'étaient assujettis. Ce saint homme, qui en expiation de sa vie joyeuse astreignait ses moines à tous les genres d'austérités, ressemble un peu à ces dames du grand monde, qui, après avoir fait le carnaval, font faire le carême à leurs gens. Quoi qu'il en soit, l'exa-

gération même de cette réforme en assura le succès.
C'était à qui vanterait

. . . . Ces enfans de Rancé,
Qui tous morts au présent, vivans dans le passé,
Entre le repentir et la douce espérance,
Vers un monde à venir prennent un vol immense. »

DELILLE (1)

C'était à qui irait admirer à la Trappe

Ses pâles habitans, leur rigide abstinence,
Leur saint recueillement, leur éternel silence,
Et la bêche à la main, la pénitence en deuil,
Anticipant la mort et creusant son cercueil.

DELILLE (2).

La révolution dispersa les cénobites de la Trappe, mais elle ne détruisit pas leur institut. En Suisse et même en Angleterre, on leur permit d'être misérables à leur guise; et depuis que la Belgique a été une seconde fois détachée de la France, des Trappistes sont venus s'y établir.

Ils habitent, au milieu des bruyères et des sapins de la Campine, une maison assez propre, entre Anvers et Turnhout. Curieux de juger des choses par moi-même, j'ai voulu voir, j'ai vu que la poésie est une grande magicienne; que la réalité est loin de répondre à l'idée, qu'en dépit de la raison, l'imagination se forme de ces sortes d'institutions.

---

(1) *Poëme des Jardins*, chant 2.
(2) Même poëme, même chant.

J'ai vu des hommes vigoureux se séquestrant de la société à l'âge où ils doivent la servir, exténuer par de stériles pratiques des forces que l'état réclame.

J'ai vu des hommes en âge de raison absorber en méditations superflues la faculté de penser, dont on ne saurait faire un usage plus agréable à Dieu qu'en l'employant à approfondir des questions importantes pour l'intérêt public, pour celui de toutes ses créatures.

Certes, il vaut mieux se refuser l'usage de la parole que d'en abuser pour déchirer les bons et scandaliser les faibles. Mais consacrer à l'instruction des ignorans, à l'expression des sentimens honnêtes et généreux, à la propagation de la saine morale, cet organe que Dieu nous a donné pour communiquer nos idées et nos sentimens, n'est-ce pas remplir son but, dont on s'écarte évidemment en se contraignant à un éternel silence?

Vivre sobrement, se contenter de ce qu'on trouve, ne regarder les alimens que comme un moyen de réparer des forces à défaut desquelles nous serions incapables de tout travail, rien de plus raisonnable sans doute. Mais n'est-il pas insensé de se condamner à des privations qui épuisent en nous toute vigueur, altèrent notre santé, et rendent l'homme inhabile à supporter toute fatigue utile?

Le sage, j'en conviens, ne doit pas perdre de vue notre fin commune. Nous ne sommes que des passagers sur la terre. Nous le rappeler de temps en temps est chose utile. Horace qui a quelquefois vécu comme un moine, nous parle souvent de la mort au milieu des plaisirs; les bonnes têtes, les bons cœurs, ne trouvent dans cette idée qu'un motif de se hâter à faire le

bien, à multiplier leurs droits aux regrets des contemporains, à la reconnaissance de la postérité. Tendent-elles à cela ces stations oisives faites sur des tombes? Quoi de plus stérile en bien réel que ce travail d'un moine qui, tous les jours, creuse sa fosse, supposé qu'il s'occupe plus de la grande idée de la mort que le fossoyeur, qui tous les jours fait machinalement la même besogne? L'imagination finit par ne plus être à ce qu'elle a sans cesse sous les yeux. On ne pense guère plus à ce qu'on voit toujours qu'à ce qu'on ne voit jamais. Un trappiste, pendant que je faisais ces réflexions, arrachait tranquillement les herbes du cimetière qu'il appropriait avec le rateau. Il n'avait pas l'air plus occupé de cette lugubre tâche qu'un jardinier qui sarcle une fosse d'asperges.

Je fus assez étonné de trouver cinquante moines dans le couvent que j'ai visité. Je croyais, sur la foi de Voltaire, que notre temps n'était plus

. . . . Ce ridicule temps,
Où le capuce, et la toque à trois cornes,
Le scapulaire et l'impudent cordon,
Ont extorqué des hommages sans bornes.

VOLTAIRE (*le Pauvre Diable*).

Je me trompais; les jésuites ne reviennent-ils pas nous remontrer leurs cornes? De retour en France, n'y dirigent-ils pas, sous le nom de Pères de la Foi, des séminaires où les jeunes gentilshommes reçoivent une éducation tout aussi libérale, tout aussi militaire qu'il convient à des soldats du pape? et, en attendant les

capucins, ne voilà-t-il pas les trappistes rentrés dans leur maison aussi peuplée que jamais?

Quelque soit l'esprit du siècle, il y aura des moines tant qu'il y aura des monastères; cela tient à plusieurs causes très-étrangères à la dévotion. Tous les gens qui se vouent à cette vie pénible n'ont pas quitté une condition plus douce que celle qu'ils embrassent; quelques-uns y ont été poussés par des spéculations plus relatives à leurs intérêts en ce monde qu'en l'autre, et n'y entrent que pour s'assurer une existence certaine et supportable. Tels sont ces hommes qui, nés dans la classe indigente et doués d'une faible industrie, ne peuvent combattre la misère que par un travail qui n'est pas toujours fructueux. Ces hommes-là se croient sortis de peine dès que le pain quotidien leur est assuré. De plus, d'une condition méprisée, ils passent dans un état respectable encore aux yeux de trop de personnes; et ils revêtent avec orgueil ce froc que l'homme d'une classe supérieure n'endosse que par humilité.

Les cloîtres se peuplent aussi de certains individus qui ayant compromis leur honneur et leur sûreté par des actions peu conformes à la morale, fuient la société parce qu'ils la redoutent, pour l'avoir offensée. En se jetant dans ces prisons, ils se font justice. Leur résolution est une sentence prononcée par leur conscience. Elle équivaut à une déclaration de jury, à un arrêt de tribunal. Je ne serais pas étonné de rencontrer un de ces jours, sous le capuchon, le chevalier M.... en frère lai, sous le nom de frère Ambroise, et sous le nom de don Raphaël, l'abbé Daviquet en frère

clerc. Combien je serais édifié de voir ces bons folliculaires s'entre-confesser, s'entre-fesser, en récitant les psaumes pénitentiaux, entre lesquels ils ne négligeraient pas de répéter pour antienne ce verset qui semble avoir été fait pour eux : *Delicta juventutis meæ, et ignorantias meas ne memineris.* Puissiez-vous oublier mes fredaines et mes âneries (1) !

L'auteur du *Richardet* nous apprend que le paladin Renaud rencontra dans un ermitage le paladin Ferragus qui avait échangé sa cuirasse contre un froc. Cela est dans la vraisemblance ; il y a plus d'analogie qu'on ne croit entre la manie chevaleresque et la manie monacale. Ce sont deux maladies de l'imagination qui jettent dans une extravagance égale les têtes qui en sont affectées. Ignace de Loyola fut, pendant la première partie de sa vie, un vrai chevalier errant. Pendant la dernière, l'affection de cet esprit romanesque n'était pas calmée, elle avait seulement changé d'objet ; le soldat de la vierge Marie se retrouve tout entier dans le frère de la compagnie de Jésus. Les moines sont les don Quichotte ou plutôt les Sancho-Pança de la religion. M. de Châteaubriand est tout autant capucin que chevalier.

Des esprits sévères se sont alarmés de la tolérance que quelques gouvernemens montrent aujourd'hui pour les associations monastiques. Cette tolérance est, je pense, moins dangereuse, et conséquemment moins blâmable qu'on ne croit. Dès que les monastères ne

(1) Psaume 24, v. 7.

sont plus des lieux privilégiés, dès que l'homme qui végète là n'est plus lié que par sa propre volonté, dès que les vœux par lesquels il s'engage ne sont plus reconnus obligatoires par la puissance séculière, un monastère peut n'être considéré que comme une maison de fous tranquilles, lesquels rentreront dans le monde quand leur accès sera passé. D'après cette manière de voir, on ne peut regretter comme homme utile tout moine qui aujourd'hui s'obstine à rester moine. Il faut le plaindre, c'est un incurable. Il est à sa place dans cet hôpital. *Requiescat in pace.*

X.

VARIÉTÉS.

Le péché des ultrà-monarchiques.

Si vous voulez faire la généalogie des vices, à l'exemple de quelques philosophes, vous trouverez aisément que la *souche de tout vice*, le vice primitif, et duquel tous les autres *viennent à la file*, comme dit La Fontaine, c'est l'*égoïsme*. Triste généalogie, que La Rochefoucauld et Helvétius voudraient en vain faire regarder comme celle des vertus. J'aimerais autant croire que les grands fleuves qui fécondent la terre, prennent leur source dans les volcans.

Chysippe, philosophe stoïcien, assurait que l'âme était dans notre estomac, parce que lorsque nous prononçons le mot grec *ego*, *moi*, la mâchoire infé-

rieure se dirige vers cet organe : voilà un système qui ne déplaira point aux gastronomes. L'*âme*, le *moi*, est donc l'estomac, et l'égoïsme sera celui qui prendra le plus de soin pour satisfaire son appétit.

Mais il est d'autres appétits bien plus difficiles à satisfaire que les besoins de l'estomac ; tels sont l'*auri sacra fames*, dont parle Horace, et

Les vastes appétits d'un faiseur de conquêtes,

que dépeint La Fontaine dans ses fables ; enfin, cette soif des honneurs qui tourmente depuis le maître des requêtes jusqu'au prélat, dont la tête se lasse de la mître, et ne peut trouver le repos que sous le poids de la tiare.

Les anciens regardaient l'homme comme un *petit monde*, *microcosme* ; et c'est ainsi qu'il faut le considérer pour ne pas être surpris de tous les vices qu'il met en jeu pour satisfaire ses désirs. L'égoïste est donc *un petit univers*. Mais il ne peut penser que les autres hommes soient dans le monde d'une importance égale à la sienne : il se croit un univers entouré d'atomes. Lorsque Caligula s'écriait : *Je voudrais que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour pouvoir l'abattre d'un seul coup*, pensez-vous que cet empereur crût que chaque Romain était un *petit monde ?*

Ces hommes qui, sous le dernier gouvernement, avaient fait un chemin si rapide dans la carrière des honneurs à la cour ; qui faisaient observer, avec tant de scrupule, tout le cérémonial de leur rang, ne voyaient qu'avec une sorte de surprise les prétentions

et les titres de leurs co-sociétaires dans l'espèce de négoce qu'ils firent de la liberté nationale. Le baron du mois dernier ôtait à peine son chapeau devant le comte d'hier. Ils riaient réciproquement de leurs armoiries; tant la noblesse est dans la nature des choses! Un jour M. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely témoignait au cardinal Maury son indignation de lui voir prendre le titre d'*éminence*. *Je ne suis rien, quand je me considère*, lui répondit le prélat; *mais je suis beaucoup, quand je me compare*. Ce mot est plein de sens. Cependant il ne manquait à M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, pour avoir raison, que de n'être pas un comte de l'empire, c'est-à-dire un *ultrà* de 1811.

L'égoïsme, en concentrant toutes les affections de l'individu sur lui-même, lui donne quelquefois une idée sublime de son être. L'homme peut se figurer alors qu'il est nécessaire à l'état, au monde entier, et que sa perte couvrirait de deuil toutes les contrées du monde civilisé. Si cet homme survit à sa puissance, il est sans doute fort désappointé de voir avec quelle facilité l'autorité passe dans d'autres mains.

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

fait dire Corneille à l'un de ses héros : voilà ce que l'orgueil et l'égoïsme peuvent dire de plus extraordinaire.

Louis XIV devait admirer ce vers, lui qui disait : *L'état, c'est moi :* mot d'un orgueil sublime dans la bouche d'un roi sur son trône, et qui devient ridicule, si le roi se place sur une chaise percée.

L'égoïsme offre quelquefois des traits comiques, bien que Barthe et Cailhava n'aient pu réussir à y puiser le sujet d'une bonne comédie.

Nous sommes les plus nombreux et les plus éclairés, dit le coryphée du parti ultrà-monarchique : c'est que l'ivresse de l'égoïsme est semblable dans ses effets à celle du vin ou à la fureur de Penthée :

Eumenidum veluti demens videt agmina Pentheus,
Et solem geminum, et duplices ostendere Thebas.

Virg., *Æneïd*, lib. IV.

On a remarqué que, dans le *Conservateur*, il n'est pas jusqu'à l'imprimeur qui ne concoure à donner du relief au *parti le plus nombreux et le plus éclairé :* il a soin de mettre au mot les *Grands* une lettre majuscule, tandis que les *libéraux*, les *indépendans* et même les *ministériels*, comme de raison, sont écrits en petit caractère.

Les GRANDS, en effet, ont la prérogative d'offrir plusieurs des objets qui sont en rapport avec eux dans de plus grandes proportions : c'est surtout dans leurs vices qu'on peut faire cette remarque ; et c'est là que l'égoïsme triomphe. Molière les peint en ces mots :

Ils veulent que pour eux tout soit dans la nature
Obligé de s'immoler,
Jour et nuit, grêle, vent, péril, chaleur, froidure,
Dès qu'ils parlent, il faut voler.

Amphyt., scène I.

Le despotisme n'est que le pouvoir devenu égoïste. L'égoïsme est dans le vice des états despotiques. Cha-

cun des personnages qui entoure le prince dit volontiers comme Antoine à César:

Content d'être après toi le premier des humains,
Je prépare la chaîne où tu mets les Romains.

VOLTAIRE, *Mort de César*, scène I.

Ainsi, de proche en proche, l'égoïsme répand sa funeste influence sur toutes les classes de la société. L'égoïsme a été le vice capital du dernier gouvernement : c'est lui qui créa cette noblesse, qui eut bientôt acquis tous les vices qui accompagnent des prérogatives que désavoue la nature.

Il est de la nature du pouvoir, comme de celle de la lumière, de détruire les êtres sur lesquels il se réunit en trop grande masse. Les *ultrà-impériaux* produisirent bientôt les mêmes malheurs que les *ultrà-royalistes* brûlent de voir tomber sur la France.

Si l'égoïste fait le malheur des peuples, dès qu'il devient le principe du gouvernement, il n'est nulle part plus hideux que dans les organes d'une religion qui doit le sublime de sa morale à l'esprit de charité. Le jeune abbé qui monte en cabriolet en refusant de donner au pauvre le denier qui lui est dû, est indigne d'entrer dans le sanctuaire du Dieu qui consent à le nourrir du produit de l'autel, mais non à le faire courir Paris en cabriolet. Rien de moins édifiant que la conduite des jeunes catéchumènes échappés à leur séminaire, et qu'on voit souvent errer dans le faubourg Saint-Germain : certes, ce n'est point pour y donner l'exemple de la charité! Mille exemples!...

Mais l'égoïste sacerdotal n'est-il pas le même que

celui du despotisme? L'histoire des papes n'est-elle pas le tableau des malheurs que peut causer cette passion? Le onzième siècle est le plus curieux épisode de l'histoire de l'égoïsme des prêtres : toutes les richesses passèrent entre leurs mains. La *monarchie universelle* de Grégoire VII est sans doute ce que l'égoïsme a inspiré de plus grand.

Voulez-vous voir un exemple fort remarquable de l'égoïsme du clergé? Lisez *l'Histoire de la Famine lors du siége de Paris par Henri IV*. Je copie le texte d'un historien contemporain.

« Les prélats s'assemblèrent et ordonnèrent qu'on » ferait une visite par toutes les maisons des ecclésiasti- » ques, pour, puis après, en ordonner selon la quantité » des vivres qui se trouveraient auxdites maisons.... On » commença la visite par la maison des Jésuites, en » laquelle on trouva quantité de blé et de foin, et du » biscuit pour les nourrir pendant plus d'un an. On » trouva aussi grande quantité de cher salée, laquelle » ils avaient fait sécher pour la mieux garder, si bien » qu'il y avait plus de vivres en leur maison qu'aux » quatre meilleures maisons de Paris. On ne visita mai- » son des ecclésiastiques, en laquelle il n'y eût biscuit » au moins pour un an. Même celle des capucins » (lesquels on dit ne vivre d'autre chose que de ce qu'on » leur donne tous les jours, et ne réserver rien au » lendemain, ains tout leur reste le distribuer aux » pauvres), se trouva bien munie. » Les autres détails de cette histoire ne sont pas moins remarquables que ceux que je viens de citer.

Cet esprit d'égoïste a trouvé quelquefois dans

ecclésiastiques eux-mêmes de sévères censeurs : telle a été l'origine de la réforme en Europe. Le clergé français lui-même eut quelquefois honte de ses excès en ce genre. Il me semble que l'abbé Devilliers, dans son poëme de l'*Art de Prêcher*, nous présente un épisode qui mériterait d'être cité, sous le double rapport du sujet et de la manière dont il est traité : le voici. Je laisse aux critiques de profession le soin de souligner le second hémistiche.

Certain predicateur, homme, dit-on, habile,
Et qui, d'un air touchant expliquait l'Évangile,
Contre l'excès du luxe ayant un jour prêché,
Un bourgeois, homme simple, en eut le cœur touché;
Et sortant du sermon, alla dire à sa femme
Qu'il voulait tout quitter pour mieux sauver son ame:
Tout quitter, reprit-elle? Oui, c'est ce qu'il a dit;
Il faut, pour se sauver n'avoir qu'un seul habit.
J'en ai deux, j'en garde un; pour l'autre, va le prendre,
Et porte à l'Hôtel-Dieu l'argent qu'on peut le vendre.
Ne peut-on adoucir ce sévère docteur,
Dit-elle, et voir un peu ce beau prédicateur?
Elle va donc chez lui. Mais : Monsieur est à table,
Lui répond un valet d'un ton peu charitable.
J'attendrai.... D'aujourd'hui vous ne sauriez le voir;
Dès qu'il se met à table, il en a jusqu'au soir.
Ce soir je reviendrai... Non, c'est peine inutile :
Monsieur n'y sera pas, il va jouer en ville.
Ne peut-on pas du moins l'entretenir demain?
Venez; mais gardez-vous de venir trop matin.
Elle vient à midi.... Vous demandez mon maître,
Dit le valet, bientôt vous l'allez voir paraître :
Attendez.... Quoi! si tard! il est encore au lit?
Non, pour aller aux champs, monsieur change d'habit.
Change d'habit! dit-elle; adieu, je me retire.

Puisqu'il a deux habits, je n'ai rien à lui dire.
Elle sort aussitôt, et va faire au logis
Le conte du festin, du jeu, des deux habits;
Et l'exemple aisément dissipa le scrupule
Que donnait le sermon à ce bourgeois crédule.

J. P. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'ordonnance qui convoque les Chambres pour le 15 novembre a été publiée ces jours derniers. Déjà une foule de députés se disposent à partir; quelques-uns sont arrivés à Paris : plusieurs ont trouvé tout prêts des appartemens que la courtoisie de leurs excellences leur avaient fait préparer d'avance. Rien de plus prévenant que des ministres qui ont des lois à faire passer. On prétend que M. Decazes est décidé, s'il est encore en place à l'ouverture de la session, de faire tous les sacrifices possibles pour se créer une majorité. Il a déjà commencé de faire des dispositions. Des employés vont être mis à la retraite ou congédiés sous divers prétextes, afin qu'il se trouve des places disponibles entre les mains des ministres. La création de quatre nouveaux ministères doit en outre fournir un immense réservoir à l'usage des députés du centre ou de leurs protégés. Quelques plaisans ajoutent que le ministre de l'intérieur a fait retenir pour son usage personnel la moitié de la récolte des truffes de cette année. Il eût pris tout, si son collègue de la justice

n'eût réclamé contre un accaparement qui l'aurait laissé au dépourvu.

On ne dit presque rien des projets de loi qui seront présentés à la Chambre pendant cette session. Quelques personnes comptent toujours sur la réforme du jury, et sur le système municipal. Mais il est à craindre que les graves occupations du ministère ne lui ait pas encore permis de préparer le travail. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le projet de loi de finances sera présenté cette année plus tôt que de coutume. On a senti que la tardive discussion du budget embarrassait singulièrement nos finances, qui ne sont pas très-fortes sur les fonds de réserve. M. Louis est le ministre qui fait aujourd'hui le moins parler de lui, et qui travaille le plus. Hors une espèce d'arrêté qu'il a, dit-on, pris relativement au timbre des feuilles périodiques, arrêté qui dépasse tant soit peu les pouvoirs ministériels, il n'a rien fait pour se dépopulariser depuis la session. Il a même donné peu de dîners : nous l'en félicitons. Il serait à désirer que ses collègues dînassent un peu moins, et travaillassent un peu plus : une foule de choses en iraient mieux. On ne recevrait pas chaque jour de fâcheuses nouvelles de l'étranger et des départemens. La confiance renaîtrait. Le midi ne continuerait point d'être agité. Nîmes ne serait plus épouvanté par des placards incendiaires contre les protestans, et le *Journal des Débats*, enhardi par l'impunité des Trestaillon et des Boissin, ne donnerait pas le signal d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Le ministre de l'intérieur paraît avoir pris des mesures justement sévères pour empêcher que la peste qui désole

l'Espagne ne pénètre en France. C'est un zèle louable dont il faut lui savoir gré ; mais pourquoi ne complète-t-il pas son ouvrage en prenant des précautions pareilles contre un fléau non moins dangereux qui s'introduit dans le royaume, et menace d'y porter le désordre et la sédition? Je veux parler des pères de la Foi, autrement dit, des jésuites, qui chaque jour forment parmi nous de nouveaux établissemens. Comment qualifier l'insouciance vraiment extraordinaire des ministres à cet égard? Le mal est réel, il est patent; mille exemples sont là pour attester sa présence. Attendra-t-on pour y porter remède qu'il ait fait d'irréparables progrès? En conscience, il semble qu'un esprit de vertige s'est emparé de nos hommes d'état; séduits par une ombre de pouvoir, enivrés de leur grandeur d'un jour, ils s'endorment sur des abîmes : Dieu veuille que le réveil ne soit pas terrible!

— Depuis deux jours il est question, dans les réunions ministérielles et doctrinaires, de la démission, ou plutôt du renvoi de M. Gouvion-de-Saint-Cyr. Le *Courrier*, rallié sous les étendards de M. Decazes, avait voulu nous préparer à la destitution du ministre de la guerre, en le faisant malade. Aujourd'hui il le congédie. Il est certain que M. Gouvion-de-Saint-Cyr a contre lui des préventions très-puissantes. Il est militaire, et brave; il a combattu dans les rangs de l'armée française; enfin, il est auteur de la loi de recrutement. De pareilles taches ne sont pas aisées à effacer; aussi craignons-nous beaucoup que le *Courrier* n'ait dit la vérité. Au reste, si M. de Saint-Cyr est ren-

voyé, que les ministres, aujourd'hui les conseillers de «renvoi, songent à l'avenir. Si l'auteur de la loi de recrutement est coupable, l'orateur qui a dénoncé Trestaillon, et qui a défendu la liberté de la presse, est-il innocent? et le ministre qui a concouru à la loi des élections, quels que soient son repentir et ses efforts pour rentrer en grâce, obtiendra-t-il jamais un pardon sincère? Il est des crimes de parti qui ne trouvent point de miséricorde?

— Les journaux sont remplis depuis quelques jours des détails de l'entrée de la nouvelle reine d'Espagne dans son royaume. J'avoue qu'il n'est guère possible de penser à cette cérémonie, sans éprouver une profonde tristesse. Sous quels auspices la nouvelle reine entre-t-elle en Espagne? On ne peut s'empêcher de songer à cette Henriette de France, reine d'Angleterre, dont Bossuet a fait l'éloge, qui fut destinée à tant d'infortunes, et pour laquelle le trône ne fut qu'une source de malheurs. On dit qu'à la nouvelle de son arrivée, les frères inquisiteurs ont illuminé leurs couvens. Ce sont là les feux de joie qui signalent son avènement à la couronne.

— Que dirons-nous de la nouvelle de l'extradition de vingt-huit écrivains libéraux, réclamée par la commission prévôtale de Mayence? Quelqu'un nous assurait hier que le principal rédacteur des *Lettres Normandes* était le neuvième sur la liste : c'est lui faire beaucoup d'honneur. Il a la modestie de croire que, si la chose est vraie, on l'a gratifié d'un tour de faveur.

Certes, il est en France beaucoup plus de huit écrivains qui ont plus de titres que lui à l'honorable haine des francs-juges de Francfort. Après tout, cette nouvelle est si absurde, qu'elle mérite seulement d'être attaquée par des plaisanteries. Si jamais les étrangers se montraient à ce point ennemis de nos institutions et de notre indépendance, il faudrait que le gouvernement français eût bien peu le sentiment de sa dignité pour le souffrir. Un état soumis à la tutelle de l'étranger n'est plus un état; il n'est qu'une province du royaume dont il dépend. Nous ne croyons pas qu'il prenne de sitôt envie à Louis XVIII, de troquer son trône contre une préfecture de l'empire d'Autriche, et nous ne supposons pas M. Decazes assez humble pour se contenter du rôle de membre d'un conseil de département.

— On parle beaucoup dans les cercles doctrinaires de la nomination de M. Royer-Collard au nouveau ministère qui doit être créé sous le nom de ministère de l'instruction publique. Il paraît que cette place doit être le gage de la réconciliation nouvellement opérée entre les doctrinaires et M. Decazes. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Royer-Collard, qui n'avait donné sa démission que parce qu'il ne voulait pas signer des actes contraires à son opinion, demande comme la condition indispensable de son acceptation la destitution de M. Delvincourt. On négocie dans ce moment la pension de retraite du vénérable doyen, qui insiste pour qu'on assure à sa cuisinière Nanette une existence pour le reste de ses jours, attendu, dit-il, qu'il

sera forcé de la réformer, et qu'elle ne peut plus espérer de trouver de condition, M. Pardessus ayant déjà deux cuisinières.

— Les journaux ultrà s'amusent chaque jour à répéter que les libéraux sont très-contens de ce que la fièvre jaune dépeuple l'Espagne. Nous répondrons à MM. les journalistes espagnols que ces sortes de joies conviennent beaucoup plus aux apologistes des dragonnades, de la Saint-Barthélemy, et des massacres de la Vendée, qu'à ceux qui ont été victimes de ces fureurs religieuses et royalistes. Sans doute si un fléau aussi déplorable règne en Espagne, *la Quotidienne* ne se trompe pas quand elle dit que les libéraux en accusent le despotisme. La liberté est mère de l'ordre et de la conservation. La fièvre jaune et les jésuites ne sont pour elle que des produits exotiques; et si jamais ces deux fléaux pénètrent en France, *la Quotidienne, la Gazette* et *les Débats* pourront se vanter de tenir les principaux comptoirs de l'importation.

— On dit que dernièrement un des propriétaires du *Courier* est venu visiter le rédacteur en chef. — Savez-vous, lui a-t-il dit, que définitivement il y a une faute d'orthographe dans votre titre. *Courier* s'écrit avec deux *r*. Il faudrait.... — Cela pourrait bien être, répond le rédacteur en chef; je commence à croire que vous dites vrai. Mais comment faire? Si nous changeons, on nous accusera de ne pas savoir la grammaire, et pour des hommes qui professent des doctrines?.... — Je le sens, mon ami; cependant il faudrait trouver quelque expédient. — J'en connais un, inter-

rompit un rédacteur qui n'avait point pris part à la conversation; laissons passer encore deux mois comme cela, et au jour de l'an, nous dirons *qu'à la demande d'un grand nombre d'abonnés, nous avons ajouté une r à notre titre.* — Soit, répondit le rédacteur; il est convenu que nous donnerons ce changement pour étrennes à nos lecteurs.

Il a donc été décidé qu'à dater du 1er janvier, *le Courier* s'écrirait *le Courrier.*

— Il est question parmi les doctrinaires assez bien nommés le *parti du sopha,* attendu qu'il peuvent tenir tous sur un canapé, de faire une épuration dans leur sein. Quelques-uns des membres de ce parti paraissent ou trop ministériels, ou trop libéraux. M. Froc de La Boulaye est dans le premier cas, et M. Beugnot dans le second. On dit que M. Kératry redevenant libéral, pourrait bien aussi être éliminé. A ce moyen, le parti ne tiendra plus sur un *sopha,* mais sur une *causeuse.* Il se formera de MM. de Serre, Guizot et Royer Collard.

— *Le Censeur,* journal dont nous estimons les principes et les rédacteurs, contenait dernièrement un article dont le but était de prouver que les écrivains utiles ne doivent point chercher les succès de l'esprit; que c'est à tort que l'on demande aux journaux d'amuser en instruisant. « Ce n'est pas de l'esprit, dit le *Censeur,* c'est de la raison qu'il nous faut. » Avouons que voilà, d'un trait de plume, Molière, La Fontaine, Boileau, La Bruyère, Montesquieu, Voltaire et une foule d'écrivains mis à l'index. Un poète n'a-t-il pas

dit que l'esprit n'était autre chose que la *raison assaisonnée?*

— Le *Courrier* annonce que les *Frères féroces* viennent d'être attachés à la rédaction du *Constitutionnel* et du *Drapeau Blanc*. Il a oublié d'ajouter que M. *Bonardin*, juge éclairé des *Frères féroces*, vient de se faire doctrinaire, et se charge des petits articles du *Courrier*.

— Il est difficile de lire sans un profond dégoût les injures et les calomnies qui poursuivent depuis quelque temps le respectable M. Grégoire. Les journaux aristocrates ont publié simultanément une prétendue lettre d'un prétendu député du centre, dans laquelle on s'efforce de faire croire qu'il s'élevera dans la Chambre des discussions sur l'admission de l'évêque de Blois. Le libelliste auteur de cette épître prétend que toutes les fois qu'une assemblée le veut, elle se débarrasse des membres qui ne lui conviennent pas, Voilà une doctrine essentiellement constitutionnelle : on la croirait renouvelée de la Convention qui savait aussi se défaire des membres qui ne lui convenaient pas. Le pamphlétaire poursuit en prétendant qu'alors même que M. Grégoire remplirait les conditions exigées par la Charte, on pourrait encore l'exclure par la question préalable. Un tel principe est fécond en heureuses conséquences. Si nous établissons que la majorité puisse expulser aujourd'hui M. Grégoire, qui lui es odieux, qui l'empêchera demain d'expulser M. Chauvelin qu'elle n'aime guère plus? en supposant que cette majorité soit ventrue, d'après le système de bascule,

ne peut-elle pas chasser après demain M. de Villèle? insensiblement, il n'y aura plus que des ministériels, dans la Chambre. En supposant, au contraire, une majorité royaliste, il n'y aura que des royalistes; en la supposant libérale, il n'y restera que des libéraux. Le système représentatif sera détruit de fond en comble. Il n'y aura plus qu'olygarchie, et le gouvernement constitutionnel ne sera plus. Ces conséquences prouvent que la Chambre n'a pas le droit d'expulser un seul de ses membres; si elle l'avait, la liberté serait détruite.

Le prétendu député du centre compare M. Grégoire à un pestiféré, et demande si les députés admettraient auprès d'eux un homme atteint d'une maladie contagieuse. On peut dire qu'il n'y a pas ici lieu à la question. Les malades gardent le lit, et ne siégent pas. D'ailleurs, en supposant ce qui n'est pas, que M. Grégoire ait voté la mort de Louis XVI, est-ce que le régicide se gagnerait comme la fièvre jaune? et messieurs les ultrà sont-ils si peu confians en eux-mêmes, qu'ils puissent en craindre le contact? Il faudrait alors qu'ils évitassent soigneusement les jésuites.

Toute cette fantasmagorie ne mérite qu'un profond mépris. M. Grégoire, élu par les électeurs de Grenoble, est un honnête homme, un homme éclairé; il n'a pas voté la mort du roi; s'il l'avait fait, la Charte lui aurait remis sa faute : il siégera à la chambre; il y portera le tribut de ses lumières, de son courage, de ses vertus. Que si d'insensés factieux voulaient faire un scandaleux éclat, et répéter à la tribune les cris de rage dont retentissent les journaux, ces imprudentes clameurs

ne feraient qu'élever de plus en plus M. Grégoire dans l'opinion des amis de la liberté; et celui-ci, député admis ou député banni, n'en demeurerait pas moins l'un des plus respectables prélats de France, et l'un des plus courageux philantropes du monde.

— On dit que plusieurs électeurs de Grenoble vont intenter une action en calomnie contre les journaux qui ont rapporté une lettre dans laquelle on prétend que le collége électoral qui a nommé M. Grégoire, a commis un crime.

— Nous recommandons à nos lecteurs la nouvelle traduction des *Bucoliques de Virgile*, par M. Henri de Villodon, chef d'institution. Nous reviendrons sur cette production qui est loin d'être sans mérite.

— La multiplicité des matières nous a empêché jusqu'à ce jour d'entretenir le public d'un ouvrage de M. A. de Carion Nisas fils, qui vient de recevoir les honneurs d'une seconde édition. Cet ouvrage, intitulé : *De la Nation et des Factions*, prouve dans son auteur des connaissances historiques fort étendues, et un talent d'exécution remarquable. Nous croyons que le meilleur éloge que l'on puisse en faire est de citer, et nous avons choisi le passage suivant; les vérités qu'il renferme plairont à tout le monde, excepté aux ministres. « Quelques hommes, dit M. de Carion Nisas, en » petit nombre il est vrai, s'écrient : *Nous sommes les* » *seuls modérés, les seuls sages, car nous nous tenons* » *à une égale distance des ultrà et des libéraux; et* » *les libéraux et les ultrà sont deux partis extrêmes*

» *et exagérés, car nous marquons autant d'aver-*
» *sion pour l'un que l'autre.*

» Mais qu'entendent-ils par *exagération* ou *extrê-*
» *me*, et par *sage milieu* ou *modération?*

» Laisser toutes choses en France dans le vague, tous
» les esprits dans l'incertitude; ne prendre pour point
» de départ, ni l'ancien régime, ni la Charte, et vivre
» au jour le jour; c'est le sublime de la sagesse. Ne pas
» être excessivement tyrannique, mais se réserver la
» faculté de le devenir dès que la fantaisie en prendra;
» renoncer même par fois à l'exercice de l'arbitraire,
» mais comme par un acte de bonté, sur lequel on pourra
» revenir dès qu'on le voudra : c'est là le comble de la
» modération. Le désir d'une contre-révolution, qui ne
» pourrait être que fort sanglante, en supposant qu'elle
» fût possible, est un extrême; donc le désir opposé,
» celui de voir enfin des institutions libérales garantir à
» la France les bienfaits de la révolution, est un ex-
» trême aussi; et il faut considérer comme factieuse,
» comme jacobine, cette grande masse nationale qui
» a reçu la Charte avec tant de reconnaissance, qui
» en sollicite les conséquences avec tant d'ardeur. Le
» parti qui projette le rétablissement de l'ancien ré-
» gime a tort; donc celui qui veut la liberté a tort
» aussi.

» Autant vaudrait donner raison à tous deux; cela
» reviendrait absolument au même, et se prouverait
» avec le même succès.

» Direz-vous que vous avez pris pour règle le pro-
» verbe italien *il meglio è l'inimico del bene?* Il
» serait possible qu'en effet le mieux fût l'ennemi du
» bien; mais l'arbitraire et le vague ne sont jamais
» le bien; c'est le mal, c'est le pire. Le bien, c'est la
» Charte; et quant au mieux (si toutefois il existe),
» qui vous en parle?

» Eh quoi! vous traitez en ennemis ceux qui ne
» veulent pas la Charte, et vous traitez pareillement en
» ennemis ceux qui la veulent! Vous ne voulez ni l'an-
» cien régime, ni le nouveau; que voulez-vous donc?
» Il est temps de vous expliquer à cet égard; quel est
» donc ce secret que vous taisez si obstinément? Quel

» est donc ce système auquel vous prétendez que nous
» nous attachions. et que vous ne faites pas connaître?
» Est-ce le despotisme Impérial, ou quelque chose de
» semblable? En ce cas, vous avez raison de ne pas en
» convenir. »

— LA MALADIE INCURABLE.

LE DOCTEUR.

Ça, monsieur le marquis, de grâce calmez-vous,
Et permettez enfin qu'on tâte votre poulx.
Je suis un médecin fameux dans la contrée.
Je guéris les douleurs d'ambition ventrée;
J'ai sauvé du tombeau, par ma précaution,
Deux *ventrus* qui mouraient d'une indigestion.
Je puis par les secrets de ma vaste science,
D'un ministre, en deux jours, purger la conscience.
Fiez-vous donc à moi. Quelle est votre douleur?

LE MARQUIS.

Quand on parle du Roi, je sens un mal au cœur...

LE DOCTEUR.

Fort bien.

LE MARQUIS.

Si des Français quelqu'un vante la gloire,
Si j'entends prononcer le seul mot de victoire,
J'éprouve des dégoûts qu'on ne peut concevoir:
Tout ce qui n'est pas blanc, docteur, je le vois noir.
Je crois tout renversé, tandis que rien ne bouge;
Mon barbier me paraît coiffé d'un bonnet rouge;
Les nuages sont pleins d'affreux conspirateurs;
La plume est un poignard qu'aiguisent nos auteurs.

LE DOCTEUR.

Le nom de libéral agite-t-il votre ame?

LE MARQUIS.

Je suis, pour ce seul mot, séparé de ma femme.

LE DOCTEUR.

Parlez plus doucement. Dites, que sentez-vous,
Quand on cite la Charte?

LE MARQUIS.

Un horrible courroux.

LE DOCTEUR.

Fort bien. Et le sommeil arrive-t-il sans peine?

LE MARQUIS.

C'est *le Conservateur* qui près de moi l'amène :
Quelquefois il me plonge en un délire heureux ;
Tous les droits féodaux semblent tomber des cieux.
Sur le banc du seigneur, dans l'église on m'encense.
Les filles du canton, d'un air plein d'innocence,
M'offrent des fleurs, disant : Gardons bien notre honneur,
Pour payer dignement notre droit du seigneur.

LE DOCTEUR.

Fort bien. A votre poulx, je juge que vous êtes
D'humeur à les forcer à bien payer leurs dettes.

LE MARQUIS.

Eh ! Eh !... Bref, mon délire est un plaisir des dieux.
J'y deviens, cher docteur, ce qu'étaient mes aïeux.
Aux murs de mon château, chaque jour, je fais pendre
Autant de libéraux que nous en pouvons prendre ;
Je rétablis la dîme et la corvée ; enfin
Je suis, ne vous déplaise, un petit souverain....
Mais, sandis, le réveil à mille maux me livre.
Plus de vassaux, docteur ! il faut cesser de vivre.

LE DOCTEUR.

D'après ce que je vois par mon diagnostic,
Je ne puis vous donner un fort bon pronostic.
Votre mal, qu'on prendrait pour une névralgie,
Est ce que, dans ce temps, nous nommons *ultralgie ;*
Et ce n'est pas un mal que l'on traite en deux jours :
En vain, depuis quatre ans, nous l'attaquons toujours.
Nous ordonnons d'abord, à de courts intervalles,
Beaucoup d'eau du Léthé, les feuilles libérales....

LE MARQUIS.

Qui ! moi ! l'eau du Léthé ! vous moquez-vous, docteur ?
Les noires eaux du Styx me feraient moins de peur.

LE DOCTEUR.

Oh ! vous êtes plus mal que je n'avais pu croire.
Un malade est perdu quand il ne veut plus boire.

J. P. B.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la réunion des amis de la liberté de la presse. — Spectacles. — De l'influence étrangère. — Des missions dans l'intérieur. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE VIII.

Paris, le 30 octobre 1819.

De la réunion des amis de la liberté de la presse.

NOTRE siècle est celui des inconséquences. Nous en sommes venus au point de demander si nous avons des lois, et quelles sont ces lois. Un code pénal, ouvrage du despotisme, avait été fait par Bonaparte dans l'intérêt de son usurpation des droits nationaux ; la restauration donne naissance à une Charte qui promet de faire succéder au gouvernement impérial un régime plus digne de la patrie et de la liberté. Cette Charte abroge toutes les lois antérieures, contraires

non pas seulement à ses dispositions écrites, mais à l'esprit de son ensemble. En créant parmi nous le système représentatif, il paraît clair qu'elle veut toutes les conditions comme toutes les conséquences de ce système. En proclamant la liberté de la presse, sans doute elle n'entend pas que la censure établie par les lois existantes soit maintenue; en reconnaissant le principe de la liberté individuelle, il est évident qu'elle n'a pas compris qu'on laisserait exister concurremment avec elle les lois qui permettent la violation du domicile des citoyens, celles qui enlèvent aux individus le droit de faire de leur maison l'usage qui leur convient, celles qui défendent à plus de vingt personnes de se réunir dans un but pacifique et innocent, sans la permission de la police. La Charte est en France la règle fondamentale de toute jurisprudence, et de toute législation quelconque; le seul fait de sa publication doit anéantir toute loi formellement contraire aux droits qu'elle garantit; autrement, elle ne serait qu'un principe abstrait sans application, et il faudrait la reléguer parmi les nombreuses et insignifiantes constitutions dont on a successivement depuis trente ans leurré le peuple souverain.

Une réunion de citoyens a eu le malheur de croire aux promesses. Elle s'est imaginé qu'une loi qui proclamait les libertés naturelles de l'homme, devait garantir aux Français le droit de se consulter mutuellement sur leurs intérêts réciproques; que dans un état de choses où il est permis de publier ses pensées par la voie de la presse, on ne saurait interdire aux citoyens de discuter entre eux des questions qu'ils ont le droit

de résoudre en public. En conséquence, cette réunion s'est formée sous les auspices de la Charte; elle s'est entretenue paisiblement des lois que la France réclame; elle s'est occupée de discussions essentiellement utiles à l'éducation constitutionnelle des Français. Ces tranquilles conversations ont duré plusieurs années; les journaux en ont rendu compte, et jamais ils n'ont pu leur reprocher le moindre oubli des plus rigoureuses convenances. Bien plus, l'autorité avertie parla renommée, ou instruite par des révélations que les amis de la liberté de la presse ne repoussaient point, et dont ils ne blâmaient pas même l'indiscrétion, a donné une espèce de sanction à leurs travaux, en demandant à profiter du résultat de leurs lumières. On a vu le gouvernement se retirer près d'une commission sortie de leur sein, solliciter d'elle la communication de son travail, et, après l'avoir obtenu, en faire la base fondamentale des lois sur la presse qu'il a proposées à la Chambre des députés (1); chose étrange, sans doute, que l'on ait entendu dans cette dernière assemblée d'honorables membres attaquer, calomnier les amis de la liberté de la presse, même en acceptant le

(1) Lorsque le gouvernement demanda à la commission chargée de présenter des principes généraux sur la liberté de la presse, le travail qu'elle avait fait, deux projets seulement étaient terminés. Celui qui concerne les journaux est tout entier de l'invention ministérielle. Les bases des deux premiers appartiennent à la réunion; mais le ministère y a joint un assez grand nombre de dispositions empruntées à la loi du 9 novembre, et dont celle-là est fort innocente.

fruit de leurs travaux, et se montrer ainsi prodigue à la fois envers eux d'invectives et d'hommages.

Une société existe dans Paris ; elle se réunit de temps en temps chez quelques-uns de ses membres. Le gouvernement en parle dans ses feuilles ; il la connaît donc ; le gouvernement lui demande communication de ses travaux ; il les autorise en conséquence. Si c'était une société secrète, telle que celles dont les despotes de Carlsbad poursuivent les débris, l'autorité ne remplirait pas ses journaux du récit de ses séances, et elle n'existerait pas depuis près de deux années. Si c'était une société illicite, les ministres ne présenteraient pas à la chambre des projets de loi nés au milieu d'elle. Par son silence et même par ses actions, le ministère a donc prouvé de deux choses l'une, ou qu'il regardait l'article 292 du Code pénal, comme abrogé par la Charte, ou qu'il avait tacitement autorisé les réunions de la Société de la presse. Un autre argument peut servir à confirmer cette preuve ; où les articles 291 et suivans du Code pénal existent, ou ils n'existent pas : s'ils existent et que la société ne soit pas tacitement autorisée, le ministère est coupable de la non exécution des lois ; s'il n'existe pas, il est coupable d'un abus de pouvoir ; les lois ne sont pas des règles que l'on puisse laisser dormir pour un temps, sauf à les réveiller quand on le croit nécessaire. Il faut les exécuter quand elles sont en vigueur ; il ne faut pas les ressusciter quand elles sont abrogées. Le ministère, sous quelque point de vue qu'on examine la chose, est coupable, et, si l'on veut rendre à

chacun bonne justice, il faut commencer par le mettre en jugement, nous verrons après.

Si à des raisonnemens tirés de la nature même des choses et de l'esprit de nos institutions constitutionnelles, il était besoin d'en ajouter d'autres qui fussent tirés du personnel de la société, nous demanderions quelle inquiétude peut faire naître raisonnablement une réunion formée des membres les plus honorables du côté gauche de la Chambre des députés, de membres éclairés de la Chambre des pairs; de négocians et de banquiers dont la vie commerciale est une preuve sans cesse renaissante de leur confiance dans l'esprit constitutionnel du gouvernement, de militaires de distinction, d'officiers-généraux couverts de blessures, et que l'on vit toujours fidèles à l'honneur comme au drapeau de la patrie; d'avocats et de jurisconsultes distingués, la gloire ou l'espérance du barreau français, enfin de l'élite des écrivains qui cultivent avec succès les sciences politiques et littéraires. Croit-on que si réellement il n'était pas évident que la réunion est légale, ces députés, ces pairs, ces jurisconsultes, se seraient exposés à violer les lois qu'ils défendent, et dont ils réclament sans cesse la fidèle exécution. Cette preuve morale a plus de force qu'on ne pense. Réunie avec celles qui résultent du long silence des ministres, et des communications qu'ils ont demandées à la société, elle me semble compléter d'une manière irrécusable, la solution de la question législative.

Les métaphysiciens du *Courrier*, soutiens naturels de toutes les mesures prises par le gouvernement,

n'ont pas plutôt appris que la réunion des amis de la liberté de la presse était persécutée, qu'ils se sont empressés d'apporter le tribut de leurs injures contre cette réunion. Ils ont reconnu qu'en effet elle avait compté des hommes recommandables parmi ses membres les plus assidus; mais ils ont ajouté que ceux-ci s'étaient retirés depuis long-temps. Cette assertion est fausse. La plus légère notion de l'état présent de la société suffit pour en fournir une preuve sans réplique. Parmi ses membres actuels la réunion distingue toujours des citoyens tels que MM. Lafayette, Lameth, de Grammont, Dupont (de l'Eure), Bignon, Chauvelin, Benjamin-Constant, Tarayre, Jobez, de Corcelle, etc. Il est exact de dire que nul d'entre ses membres n'a manifesté le désir de la quitter, et si quelques-uns, si par exemple MM. de Broglie et de Staël n'y ont point assisté depuis l'hiver dernier, elle ne l'attribue qu'à leur absence prolongée de Paris. Le *Courrier* prétend que la société a presque sans choix multiplié ses membres; nouvelle imposture qui nous confirme dans l'opinion que ce rédacteur n'a point de relations avec elle. Il est si faux de dire que la société a multiplié ses membres sans choix, qu'au contraire ses scrupules et sa sévérité à cet égard, se sont beaucoup accrus depuis l'année passée; et loin qu'elle ait été portée le moins du monde à se relâcher de cette rigueur, un grand nombre de ses membres ne sont pas à regretter la facilité avec laquelle dans l'origine certains hommes alors mal connus se sont glissés dans son sein. Le même *Courrier* fait un troisième reproche aux amis de la liberté

de la presse. Il prétend que le cercle des travaux qu'ils s'étaient prescrits s'est élargi, et embrasse aujourd'hui un bien plus grand nombre de questions que dans l'origine. Ce reproche n'est pas plus fondé que les deux autres. Les amis de la liberté de la presse se sont maintenus rigoureusement dans les attributions qu'ils s'étaient faites, lorsque les hommes recommandables dont parle le *Courrier* assistaient assiduement à leurs séances. Leur but a toujours été de s'éclairer mutuellement sur les questions qui intéressent la liberté. Ils n'en ont jamais dévié. Bien plus, je défie qu'on cite une seule occasion où la société ait adopté une proposition dont l'intention fût seulement équivoque. Je défie que l'on prouve que jamais elle s'est écartée des bornes de la modération. On ne peut se dissimuler cependant que parmi ses membres, on trouve un bon nombre d'hommes injustement dépouillés de fonctions qu'ils exerçaient avec honneur, et qui pourraient avoir de légitimes raisons de ne pas aimer l'ordre actuel des choses, si l'amour de la patrie n'avait étouffé en eux tous les ressentimens particuliers.

Au reste, si l'on décide que les articles du code pénal sont encore en vigueur, il faudra sévir contre tous les membres qui ont reçu les amis de la liberté de la presse, et qui, j'en suis sûr, brigueront comme un honneur la condamnation dont on les menace. Il ne faudra s'arrêter devant aucune considération de rang, de fortune, de naissance. Il ne faudra reculer devant aucun nom; les hommes recommandables du *Courrier* se seraient en vain retirés; s'ils

ont dans un temps quelconque reçu la société, la loi veut être exécutée. Il n'y a point de prescription ; à la tête des illustres prévenus, qu'honorera sans doute une telle accusation, il faudra placer MM. de Broglie et Auguste de Staël. Le *Courrier* a-t-il réfléchi à toutes les conséquences de sa dénonciation ?

Mais, dit le ministère, pour justifier les mesures qu'il a prises, si nous tolérons la société, les ultrà vont en faire une pareille, et ce sont les conséquences de cette imitation qui nous font peur. Nous ne voulons pas persécuter les amis de la liberté de la presse, nous sommes de leur parti; mais nous voulons éviter les dangers d'une réunion ultrà-monarchique. Les libéraux eux-mêmes doivent applaudir à la détermination que nous prenons. Si les ministres ont tenu ce langage, si tel est le mobile de leur conduite, ils sont dans une grande erreur sur les sentimens des hommes constitutionnels. Ils craignent, disent-ils, une réunion d'hommes monarchiques ? Et pourquoi cette crainte? Quels sont donc les moyens d'influence des royalistes? Où est la puissance qu'ils exercent ? Ont-ils pour eux la vérité, la raison, le bon droit? Cette question est décidée. Ont-ils le nombre? Eux seuls l'assurent sans le croire. Quel sera l'effet de leurs conciliabules? De mettre en circulation quelques déclamations usées, quelques sermons fanatiques, quelques appels à l'étranger, quelques menaces qui ne trompent personne ? Exerceront-ils de l'influence sur les élections? Mais pour obtenir de l'influence dans les provinces, il faut y compter des partisans, et les royalistes n'en ont nulle part. Ils auront beau former

des assemblées, des sociétés même délibérantes, ils ne changeront les sentimens de la nation à leur égard, que s'ils changent eux-mêmes.

Croit-on que les libéraux demandent pour eux seuls les conséquences de la liberté constitutionnelle? croit-on qu'ils veuillent refuser aux ultrà des droits qu'ils sont eux-mêmes jaloux d'exercer? non sans doute; ils n'ignorent pas d'ailleurs que persécuter un parti quel qu'il soit, c'est lui donner du crédit.

Les ultrà-royalistes n'ont d'influence que celle qu'on veut bien leur attribuer. Leur force consiste dans la crainte que les ministres témoignent. Laissez-les demain à eux-mêmes, ils retomberont dans le néant; le moyen de détruire ce parti, ce n'est pas de le réprimer, c'est de le laisser faire. Si les monarchiques étaient dangereux, si leurs déclamations étaient redoutables, leurs journaux si furibonds n'auraient-ils pas atteint le but qu'ils se proposent, bien mieux que toutes les réunions possibles. Le peu de succès de ces feuilles a prouvé que désormais les royalistes n'ont plus aucune influence sur la nation. Qu'ils s'assemblent, qu'ils discutent, qu'ils déclament, ils ne feront qu'accroître, s'il se peut, leur désespérante nullité. Tel est le point où sont arrivés les ultrà-royalistes, que l'indignation même a cessé de les poursuivre. Ils n'inspirent plus que le mépris.

LÉON THIESSÉ, *membre de la réunion des amis de la liberté de la presse.*

SPECTACLES.

Le succès que vient d'obtenir la tragédie des *Vêpres Siciliennes* consolide l'existence du second Théâtre-Français. Cet ouvrage avait essuyé les dédains des rois fainéans de la rue de Richelieu : il appartenait au théâtre fondé pour remédier à des abus si souvent, si justement condamnés, de signaler son inauguration par la réparation d'une injustice. Ce fait prouve à lui seul combien étaient légitimes les plaintes des amis de l'art dramatique, et avec combien de raison ils réclamaient en faveur des auteurs un moyen de recours contre des arrêts dictés le plus souvent par l'ineptie et l'intérêt personnel, arrêts jusqu'alors sans appel : car les lecteurs ne daignaient guère reviser un procès perdu devant le tribunal souverain du comité. C'en était fait de l'ouvrage de M. de Lavigne, condamné par M. Baptiste et par mademoiselle Leverd. Sans le Second-Théâtre, une production brillante de beautés du premier ordre était perdue pour le public, et peut-être un jeune poète de la plus grande espérance, abreuvé de dégoûts, abandonnait le théâtre, et se vouait à l'inaction et à l'oubli. Quelques défauts que puisse reprocher la critique aux *Vêpres Siciliennes*, cet ouvrage n'en porte pas moins le caractère d'un talent supérieur. Ce talent était inexpérimenté quand il l'a conçu; mais il semble qu'il se soit formé en l'exécutant. On pourrait dire que le plan est d'un

jeune homme, et le style d'un écrivain près de sa maturité.

Un jeune homme a pu seul être séduit par un tel sujet. Les Français, conquérans de la Sicile, abusent de la victoire, et se rendent insupportables par leur orgueil et leurs violences. Les vaincus secouent le joug, et triomphent de leurs ennemis par un massacre. Sur qui l'auteur fera-t-il reposer l'intérêt de sa fable, sur les Français oppresseurs, ou sur des opprimés qui se vengent lâchement? L'héroïsme n'est d'aucun côté; et l'on rougirait presque également d'être Français ou d'être Sicilien. Toutes ces difficultés qui eussent peut-être fait reculer un poète qui aurait eu plus d'expérience. M. de Lavigne ne les a sans doute pas aperçues d'abord; il n'a vu dans ce sujet qu'une catastrophe terrible, un grand tableau historique, des idées que la Muse tragique n'avait pas encore exprimées. Mais ce ne sont là que les moindres élémens d'une tragédie; c'est dans la nature, c'est dans le cœur humain qu'il faut chercher les ressorts d'une action dramatique. Quelques ressources brillantes que l'histoire paraisse offrir, elle ne fournit en quelque sorte que des costumes aux personnages, et un paysage au tableau.

Voyons donc quels sont les ressorts inventés par l'auteur des *Vêpres Siciliennes*. Il a commencé par éloigner de la scène l'odieux personnage qui l'aurait souillée, ce Charles d'Anjou, ce prince régicide, qui après avoir vaincu le jeune Conradin, fils de Mainfroi, roi de Sicile, le fit périr sur l'échafaud, ainsi que Frédé-

ric, duc d'Autriche. Charles est allé porter la guerre à l'empereur grec Paléologue, dont il espère usurper le trône comme il a usurpé celui de Naples. Il est représenté par Roger de Montfort, chevalier provençal, brillant troubadour, guerrier généreux et imprudent. Le poète s'est plu à peindre en lui le modèle des français du moyen âge :

> Superbe, impétueux, toujours sûr du succès,
> Il éblouit la cour par sa magnificence,
> Pousse la loyauté jusques à l'imprudence ;
> Il pourrait immoler, sans frein dans ses désirs,
> Sa vie à son devoir, son devoir aux plaisirs.
> Son premier mouvement loin des bornes l'entraîne,
> Aisément il s'irrite et pardonne sans peine,
> Ne saurait se garder d'un poignard assassin,
> Et croirait l'arrêter en présentant son sein.....
> Épris de l'art divin qui fleurit en Provence,
> Poète, il a chanté les succès de la France ;
> Guerrier, près de Louis, son courage naissant
> Fit triompher les lis de l'orgueil du croissant.

Ce portrait, si brillant de couleurs, n'est point ici un hors-d'œuvre ; il est placé très-heureusement au premier acte pour préparer l'action. La conduite de Montfort est en effet d'une loyauté poussée jusques à l'imprudence. Il dort au milieu des conspirateurs ; il ordonne des fêtes quand on lui conseille de prendre des mesures de sûreté ; on lui dit de s'armer contre des factieux, il va se jeter aux pieds de sa maîtresse : enfin il se présente désarmé devant un assassin, et présente son sein au poignard qu'il arrête en effet. Il

me semble que le portrait de Montfort répond d'avance aux reproches que plusieurs critiques ont faits à ce personnage. Ces reproches me paraissent injustes. Il suffit qu'un auteur fasse agir ses personnages selon le caractère qu'il leur a donné, et qu'il les montre jusqu'à la fin tels qu'on les a vus d'abord. Dès que Montfort est présenté aux spectateurs comme un imprudent, on ne doit pas s'étonner qu'il commette des imprudences, on aurait même raison de se plaindre s'il n'en commettait pas. D'ailleurs la conduite de Montfort est justifiée par une foule d'exemples historiques; et, pour en citer un qui se rapporte au sujet de la tragédie nouvelle, la Saint-Barthélemi n'a-t-elle pas été exécutée au milieu des plaisirs et des fêtes? Les assassins dansaient dans les maisons de ceux qu'ils allaient massacrer. Le roi de Navarre avait à peine quitté ses habits de bal qu'il était déjà assailli par les poignards. Coligny dormait paisiblement, bien qu'il eût reçu une foule d'avis sur les desseins de ses ennemis. L'histoire de nos guerres de religion est remplie de faits semblables.

Montfort n'a point trempé dans les crimes qui ont souillé la victoire de Charles d'Anjou : il commande à Palerme; il ferait chérir la domination française, s'il ne fermait les yeux sur les excès coupables des jeunes seigneurs de la cour du roi.

Cependant Procida, noble Sicilien, a fui sa patrie opprimée, et lui a partout cherché des vengeurs. Il arrive à Palerme après une longue absence, et lorsqu'il a tout préparé pour l'exécution d'un complot qui doit éclater le jour même de son arrivée. Il ra-

conte à Salviati, un des conjurés, tout ce qu'il a fait pour perdre les oppresseurs de la Sicile.

> Invisible aux tyrans de ce peuple opprimé,
> J'ai su, sans irriter leurs fureurs inquiètes,
> Ourdir les premiers fils de nos trames secrètes.....
> En vain, pour s'étayer du nom de mes aïeux,
> J'ai fui de nos vainqueurs le superbe visage.....
> Pour qu'un chemin plus libre à mes pas fût ouvert,
> J'ai porté le cilice, et de cendre couvert,
> Tantôt, durant les nuits, debout, sous un portique,
> Je réveillais l'ardeur d'un peuple fanatique;
> Tantôt d'un insensé, dans mes accès fougueux,
> J'imitais l'œil hagard et le sourire affreux,
> Et des ressentimens qui remplissent mon ame,
> Dans la foule, en secret, je répandais la flamme.
> Par ces déguisemens j'échappais aux soupçons.
> Ma haine sans péril distilla ses poisons.
> Si quelque citoyen se plaignait d'une injure,
> D'un soin officieux j'irritais sa blessure;
> Tu connais le pouvoir de nos transports jaloux,
> J'allumais leur fureur dans le sein des époux:
> Partout dans tous les cœurs j'ai fait passer ma rage.

Mais pendant l'absence de Procida, quelques liens se sont formés entre les vainqueurs et les vaincus. Son fils, Lorédan, charmé des qualités de Montfort, est devenu son ami: il a été armé chevalier par lui; il est prêt à le suivre dans la guerre contre l'empereur d'Orient, sous la bannière de Charles d'Anjou. Amélie, sœur de l'infortuné Conradin, a oublié des malheurs qu'elle n'a vus qu'à peine. Il y a dix-huit ans que son frère est mort; elle n'a point connu sa patrie libre. Elle doit devenir l'épouse de Lorédan;

mais elle est secrètement éprise des grâces du brillant Français. Voilà le nœud de l'action. C'était peut-être le seul possible, le seul qui ne fût point contraire à la donnée historique, et aux convenances théâtrales. Il était naturel de supposer qu'à la faveur d'une longue paix, les deux peuples aient commencé à se fondre ensemble: l'arrivée de Procida, qui vient rompre ces nœuds, produit l'effet le plus dramatique. Éloigné de sa patrie, il ne s'est pas accoutumé à considérer sans colère le visage des vainqueurs : rien n'a pu altérer son farouche patriotisme : rien n'a pu amollir sa haine. Il doit s'indigner de la faiblesse de son fils, et la traiter de trahison. Cette combinaison est heureuse; mais il me semble que M. de Lavigne n'en a point tiré tout le parti qu'elle présentait; peut-être, s'il eût approfondi sa première idée, il eût trouvé des ressorts plus puissans, une source d'intérêt plus abondante. L'amitié de Lorédan pour Montfort est un sentiment trop faible pour combattre les grandes passions qui doivent l'agiter; aussi n'y résiste-t-elle guère. Procida tente d'abord de détruire cette amitié, en retraçant avec des couleurs éloquentes le tableau des crimes de Charles d'Anjou, et de l'avilissement de la Sicile : ce premier moyen est impuissant; mais bientôt Lorédan devient jaloux; il apprend que Montfort lui dispute Amélie, il épouse alors toutes les fureurs de son père. Dès le second acte, ce premier ressort est détendu. Il en reste un autre, c'est l'amour d'Amélie pour Montfort ; mais cet amour n'est pas passionné, il ne fait que de naître, et sa faiblesse le rend condamnable. Amélie cesse d'être intéressante lorsqu'elle

trahit son pays, la mémoire de son frère, la foi qu'elle devait garder au fils de Procida, qui l'adore et qui est digne d'être aimé. Lorsqu'au troisième acte, elle est avertie par un billet de Lorédan des desseins des conjurés, elle livre à Montfort ce billet, qui est l'arrêt de mort de son amant et de Procida ; elle commet une trahison infâme, que rien ne peut excuser, pas même la passion qui excuse tout au théâtre : car, je l'ai dit, son amour n'est point passionné ; aussi quand Lorédan lui reproche son crime, elle ne répond rien, et elle n'a rien à répondre, elle n'a qu'à mourir de honte et de remords, et c'est ce qu'elle ne fait pas. Sa présence sur la scène jusqu'à la fin de la pièce est fatigante. Au commencement du cinquième acte, elle reparaît pour entendre le récit des *Vêpres*, qui est magnifique ; mais il est trop évident qu'elle l'écoute, parce qu'il faut qu'il soit écouté par quelqu'un. Ce rôle est le plus faible de l'ouvrage, j'ajouterai que c'est le seul qui soit faible. Il me semble que M. de Lavigne aurait pu facilement l'élever à la hauteur des autres. Pourquoi Amélie, au lieu d'être une jeune coquette éprise des fleurettes d'un galant chevalier, n'est-elle pas une autre Zaïre, attachée par les liens les plus forts à l'homme que son devoir est de haïr ? pourquoi ne brûle-t-elle pas au lieu de soupirer ? je crois que l'intérêt dramatique serait porté au plus haut degré si Amélie était l'épouse de Montfort ; et si le patriotisme implacable de Procida avait à lutter contre les sentimens les plus respectables, je voudrais que ce farouche conspirateur fût obligé à son retour de reconnaître un allié dans l'oppresseur de sa patrie,

qu'il lui fallût rompre des nœuds de famille, et non de simples relations de société. Quelle serait la situation d'un homme du caractère de Procida, si après une absence de dix-huit ans, il trouvait les deux peuples unis par des mariages, si ces mariages avaient produit des fruits, et si, parmi les personnages du drame, on voyait un enfant né d'un Français et d'une Sicilienne, et dont le cœur fût partagé entre son père et sa patrie !.... Mais je m'aperçois que je trace le plan d'une tragédie, au lieu de m'occuper de la tragédie de M. de Lavigne.

Le personnage de Procida est admirable : il est toujours en situation, et son caractère ne se dément pas un moment. L'amour de la patrie, le désir de la vengeance, n'admettent chez lui aucun adoucissement; rien ne le désarme, rien ne peut le détourner de son grand dessein. Son rôle se termine par un trait de caractère, dont nos plus grands poètes eussent été jaloux. Il voit son fils expirer après le massacre des Français; il est près de succomber à la douleur, mais la voix de la patrie fait taire la nature; il se souvient que la vengeance n'est pas complète, qu'il y a encore des Français en Sicile, et il dit aux conjurés :

Soyez prêts à combattre au lever de l'aurore.

Son discours aux conjurés dans le quatrième acte, me paraît être un modèle d'éloquence, un chef-d'œuvre d'habileté oratoire. Ses amis sont découragés, leur complot est découvert, ils viennent dans le palais de Montfort implorer leur grâce. Procida semble d'abord approuver leur dessein, il va se joindre à

eux; mais peu à peu il leur fait entrevoir la honte et le danger d'une telle démarche, il les échauffe par degrés, et finit par les transporter. L'heure de vêpres se fait entendre, c'est le signal convenu.

> Écoutez.... L'airain sonne, il m'appelle, il vous crie
> Que l'instant est venu de sauver la patrie.
> Vous frémissez, amis, d'un généreux transport;
> Je le vois, ce signal est un arrêt de mort.

Quoique ce discours tienne une grande place, il n'est pas long parce qu'il est en action, et qu'il précipite l'évènement. Tout est perdu quand Procida commence à parler; tout est sauvé quand il a fini.

Le quatrième acte est sans contredit le plus beau de la pièce. Il est terminé par une scène du plus grand intérêt. Les conjurés partent en tumulte au son de la cloche de vêpres qui les appelle au carnage; Lorédan reste sur la scène, il s'est chargé d'immoler Montfort; il veut non, l'assassiner, mais l'appeler au combat. Montfort, qui reposait dans son appartement, est éveillé par le bruit. Il se présente désarmé devant Lorédan. Celui-ci voit ainsi sa vengeance trompée. Il avertit Montfort du danger qui le menace, et lui donne son épée et lui dit:

> Va mourir pour ton maître, et moi pour mon pays.

Victor, chargé du rôle de Lorédan, a failli compromettre le succès de cette belle scène, par un jeu de théâtre tout-à-fait déplacé. Au moment où Montfort lui présente sa poitrine et lui dit: *frappe donc*, il lève son épée, et fait un geste comme pour frapper en effet. Ce mouvement est contraire au caractère du

personnage, et à l'intention qu'il vient d'annoncer de combattre loyalement son ennemi. M. de Lavigne paraît avoir trouvé l'idée de cette scène dans un épisode de la Saint-Barthélemi. Vesins, gentilhomme catholique, avait pour ennemi un calviniste appelé Regnier; il crut que le massacre général lui offrait une occasion favorable de se venger. Il court à la maison de Regnier, le fait sortir de Paris; après l'avoir mis en lieu de sûreté, il lui donne une épée, tire la sienne, et lui ordonne de se mettre en garde. Regnier, confondu par tant de grandeur d'âme, refusa de se battre, et s'engagea à réparer tous ses torts.

Le style de la tragédie nouvelle en est la partie la plus brillante. Il est plein de verve, de chaleur, et d'originalité; l'auteur avait à exprimer des idées nouvelles, à peindre des mœurs jusqu'alors étrangères à la scène tragique; il lui a fallu créer en quelque sorte la langue de son sujet, il l'a fait avec un admirable talent. Joanny chargé du beau rôle de Procida, le joue en grand acteur. Bernard représente bien le brillant et fougueux Montfort. Victor montre dans le personnage de Lorédan de belles qualités et quelques défauts. Mademoiselle Guérin, qui a de la chaleur, de la figure et de l'organe, ne sait point avec tout cela donner de physionomie au rôle un peu pâle d'Amélie.

VARIÉTÉS.

De l'influence étrangère.

Un parti qui s'appuie sur l'étranger, trahit par cela seul le secret de sa faiblesse ; car, s'il était fort, qu'aurait-il besoin d'appeler à son secours ?

En dévoilant sa faiblesse, il fait l'aveu de son illégitimité ; car, dans toute société humaine, l'intérêt légitime étant l'intérêt de la majorité, un parti qui se compose de la minorité des intérêts ne peut être légitime.

Enfin, en même temps qu'il révèle et sa faiblesse et son illégitimité, il commet un crime envers la patrie ; il soulève contre elle, ou il introduit dans son sein une cause de dommage et de destruction.

Qu'a fait depuis trente ans le parti aristocratique ?

L'histoire nous répond : depuis trente ans ce parti n'a cessé d'être l'allié de l'étranger ?

Dès le commencement de la révolution, la faction qui luttait contre le vœu public et l'intérêt général, ne trouvant plus d'appuis en France, chercha chez l'étranger des appuis contre la France. Lorsqu'elle vit l'immense majorité de la nation se prononcer contre elle, et proscrire sans retour les abus qu'elle voulait défendre, elle se jeta hors de la nation ; elle forma, pour ainsi dire, une nation particulière, qui, par ses vœux, ses espérances, sa politique, son langage même, se

détacha entièrement de la commune patrie. Dès lors, sacrifiant la patrie à son propre triomphe, elle acheta l'alliance de l'étranger au prix de l'honneur et de l'indépendance nationale ; et cet appel coupable à des intérêts rivaux des nôtres, en détournant le cours d'une révolution commencée sous d'heureux auspices, fut la première cause de nos déchiremens politiques et de nos longs malheurs.

Livrée à elle-même, une société tend toujours à se régir dans son plus grand intérêt. Sans doute sa marche n'est pas exempte de déviations ; mais comme la force morale réside dans la majorité, l'intérêt de la majorité, qui est le véritable intérêt social, écarte bientôt les résistances passagères, et l'onde, un instant agitée, reprend peu à peu son niveau.

Il n'en est pas de même quand l'étranger se met de la partie. Alors entre dans la balance sociale un poids qui n'y est pas mis par l'intérêt social. L'équilibre est dérangé; il n'y a plus de règle certaine; la faiblesse peut espérer de dompter la force; la minorité, d'imposer des lois à la majorité.

L'influence étrangère est donc l'auxiliaire naturel des minorités. C'est par ce secours extérieur qu'elles parviennent à contre-balancer la puissance du vœu général. Or, comme le vœu des minorités n'est point le vœu social, comme l'intérêt des minorités n'est point l'intérêt social, l'influence étrangère, superflue si elle agissait en faveur du plus grand nombre, devient pernicieuse si elle agit contre lui. Notre révolution offre la triste preuve de cette vérité.

Sans force par lui-même, et hors d'état de résister

avec ses propres ressources à la volonté nationale, le parti aristocratique trouva, dans l'alliance de l'étranger, les moyens de soutenir et d'ensanglanter la lutte. Sans cette intervention déplorable, la puissance de la majorité eût tranché, sans effort et sans violence, le procès des priviléges contre les droits et de quelques-uns contre tous: mais des tiers, sans qualité, sans titre, intervinrent dans la querelle pour soutenir une cause prête à succomber; dès-lors, tout fut remis en problème, et ce problème ne fut résolu que dans des flots de sang.

Sans l'influence étrangère, quels beaux jours se levaient pour notre patrie, au moment où fut juré le pacte qui devait, en consacrant tous les devoirs et tous les droits, placer enfin l'ordre social sur ses bases légitimes! La France, représentée par une assemblée à jamais glorieuse, venait de poser les bases de la liberté légale. La royauté, un moment enveloppée dans les piéges de l'aristocratie, avait ouvert les yeux et sanctionné généreusement son alliance avec les intérêts populaires : une faction, réduite à l'impuissance, protestait en vain contre un accord qu'elle ne pouvait plus empêcher. C'est en ce moment qu'appelé par elle, l'étranger, au mépris du droit des gens, ose prétendre à nous dicter des lois, et déploie contre notre constitution intérieure l'appareil de ses menaces, de ses trésors, de ses armées. Fatale intervention! quels en furent les fruits? La chute du trône, l'éclipse de la liberté, les longues souffrances de l'humanité. Le sang coula dans les combats, il coula sur les échafauds.... O vous, qui, méconnaissant les lois des sociétés et

l'indépendance des nations, voulûtes punir un grand peuple d'avoir réformé les institutions qui présidaient à son existence, et le forcer à vivre sous un régime qu'il repoussait, si vous aviez pu lire dans l'avenir les suites d'une résolution si funeste, ah! sans doute, vous eussiez reculé d'effroi devant votre propre ouvrage. Etrangers, l'histoire vous sera sévère : c'est au milieu des tombeaux de cinq millions d'hommes ; c'est sur le mausolée d'un roi, victime plaintive de la tempête que vous avez excitée, qu'elle vous demandera compte de votre conduite envers la France.

Trente années de vicissitudes et de si terribles leçons, n'ont point corrigé la faction aristocratique. Elle n'a point cessé de former sur le sol de la France un peuple ennemi du peuple français. Pendant nos longues épreuves, elle n'a point détaché ses regards de l'étranger. C'était là que résidaient toutes ses espérances. Elle triomphait de nos défaites; elle pleurait de nos victoires; elle exagérait nos pertes; elle ravalait nos avantages ; elle grossissait le nombre de nos ennemis; elle atténuait celui de nos soldats; elle exaltait leur valeur; elle rabaissait nos exploits. Qu'une puissance nous déclarât la guerre, qu'une coalition se formât contre nous, que nos places fussent prises, que la fleur de notre jeunesse fût moissonnée dans les combats, tout allait bien : que la victoire nous couronnât de lauriers aux champs de Fleurus, d'Arcole, de Marengo, d'Hohenlinden, cela n'irait pas toujours ainsi, et puis on ne nous disait pas tout ce que cela nous avait coûté; les troupes étrangères, qui valaient bien les nôtres, nous avaient chèrement vendu la

victoire. Parlait-on d'un traité qui consolât l'humanité en assurant la gloire de la France, tout était perdu. O bizarrerie déplorable! les mots même de la langue avaient changé d'acception. *Les ennemis*, ce n'étaient plus les ennemis, c'étaient les Français. Trahir sa patrie et ses sermens, livrer le territoire à l'ennemi, c'était *servir la bonne cause;* déserter à l'ennemi s'appelait *loyauté*. En un mot, toutes les fois que la France triompha, le parti fut en deuil; toutes les fois que la France fut en deuil, le parti triompha. Aujourd'hui sa tendance est toujours la même; c'est encore dans l'étranger qu'il a mis sa confiance; c'est lui qui, par des *notes secrètes*, sollicite l'étranger de se mêler de nos affaires; c'est lui qui s'oppose, à la tribune, à ce que nous ayons une armée, afin que l'étranger puisse, à l'occasion, avoir meilleur marché de nous; c'est lui qui s'oppose à l'organisation des vétérans, qui doivent être le second boulevart de notre indépendance; c'est lui qui introduit des étrangers dans les rangs des défenseurs de la patrie, et jusque dans la garde du monarque; c'est lui qui correspond avec une cour ecclésiastique étrangère, et proteste devant elle contre les actes du gouvernement; c'est lui qui veut livrer la direction des consciences et l'institution de la jeunesse à des corps qui reconnaissent un supérieur étranger, et qui déclinent à son tribunal les lois de leur pays; et lorsque dans Carlsbad indigné, la violence forge des chaînes pour la pensée, et tranche avec le glaive les liens des promesses les plus solennelles, c'est encore lui qui traduit son pays devant les juges de Carlsbad. Dans tout ce qu'il fait, dans tout

ce qu'il attend, dans tout ce qu'il appelle, on voit l'étranger. Condamné au tribunal de la nation, il a pris la nation à partie : sa cause est perdue en France, eh bien! qu'elle soit gagnée contre la France; voilà ses vœux et son espoir.

Ah! la France est indulgente et généreuse; elle est prête à pardonner le mal qu'on lui a fait, pourvu qu'on cesse de lui en faire. Aux prises avec un parti toujours hostile, elle ne veut que se défendre et non se venger. Enfans égarés, abjurez vos erreurs, rentrez au sein de la patrie, ses bras sont ouverts pour vous recevoir : mais si vous persistez à rester séparés de la nation, ne vous étonnez pas si la nation reste séparée de vous.

Dans un prochain article, nous examinerons sous combien de formes diverses peut se métamorphoser l'influence étrangère pour s'introduire dans le corps politique.

J. P. B.

MÉLANGES.

Des missions dans l'intérieur.

Je ne viens pas ici parler des missionnaires; ils sont jugés : si le ministère les tolère encore, il n'y a plus que les ultrà qui osent les prôner : toutes les personnes raisonnables, tous les véritables amis de la patrie élèvent une voix unanime contre ces prédicateurs en poste qui semblent avoir été lâchés sur nos provinces, non dans l'intérêt de la religion, mais afin de rallumer le fanatisme ; non pour enseigner l'évangile, mais pour prêcher le *Conservateur*. Assez d'autres, sans moi, ont gémi sur les divisions qu'ils ont semées, les haines qu'ils ont fait revivre, les scandales dont ils ont environné la chaire divine; assez d'autres se sont joués de leurs dévotions mondaines, de leurs cantiques grivois, de leur apostolat mercantile : la matière était belle. Il y a dans ces bons pères je ne sais quel ridicule effroyable : au travers de leurs bouffonneries religieuses, l'imagination ne peut s'empêcher d'entrevoir les bûchers de l'inquisition, les poignards de la Saint-Barthélemi, et le sang hérétique qui fume encore dans les Cévennes. Affreux pressentiment, et qui seul rendrait légitime l'aversion de quelques personnes contre eux ! Mais ne voulant exciter ni le rire, ni l'indignation, je ferai abstraction des individus, pour examiner

la chose en elle même. Laissons donc les missionnaires, et occupons-nous des missions.

Sont-elles en harmonie avec notre système constitutionnel? Sont-elles utiles ou funestes à la morale? Voilà les deux questions que je me contenterai d'effleurer, me reposant sur des esprits plus habiles du soin de les approfondir.

La Charte, ouvrage d'une profonde sagesse, a formellement consacré la liberté des cultes; le code pénal inflige un égal châtiment aux outrages faits à toutes les religions, et n'établit aucune différence entre Jéhova et le divin fils de Marie; partout, le législateur a voulu que les diverses croyances, sous l'abri de la même loi, se partageassent en paix les temples et les consciences. Vers quel but tendent ces dispositions équitables? Ne veulent-elles point établir une parfaite harmonie entre tous les Français, de quelque manière qu'ils adorent Dieu? Ne veulent-elles point prévenir ces haines fatales qu'engendrent les préférences religieuses, et fermer désormais les portes à toutes ces disputes théologiques qui commencent par des paroles et finissent par être ensanglantées? Sans doute; et l'expérience a trop prouvé que les religions favorisées étaient insolentes, despotiques et cruelles, pour que le dix-neuvième siècle accorde à la croix des priviléges exclusifs. Une politique savante proclama que tous les cultes étaient libres; et la philosophie, c'est-à-dire, la morale, s'en est félicitée: ses vœux triomphaient enfin. Alors, juifs, catholiques, protestans, habitèrent, dans une profonde concorde, le même sol, la même ville, la même maison; per-

sonne n'eut à s'humilier, ni à gémir : les églises, les temples, les synagogues s'ouvrirent à tous les hommes, et il fut permis à la dévotion d'y porter son encens et ses prières : on ne vit plus aucune religion mendier avec pompe dans les rues les hommages publics, ni s'exposer aux insultes de l'impie. Tout fut pesé dans une juste balance : l'autel eut ses droits, et la liberté individuelle conserva les siens.

Or, je le demande, cet édifice constitutionnel si habilement construit, n'est-il pas ébranlé dans sa base, lorsque le catholicisme, se dressant tout à coup, parcourt à grand bruit les provinces, s'empare de toutes les rues, campe sur toutes les places, et convertit en chaires les toits et les balcons des hérétiques eux-mêmes? Que deviennent les dispositions conciliatrices du législateur, si une croyance prétend s'élever sur les autres, et cherche ouvertement à les étouffer? Quoi! tous les cultes sont libres, et moi je n'aurai pas un asile où me recueillir vis-à-vis de mon Dieu! J'entendrai jusque dans le fond de ma synagogue, les airs retentir d'anathèmes lancés contre moi et mes pères! partout, des emblèmes ennemis poursuivront mes regards! partout, je rencontrerai la haine et l'aversion! Est-ce bien là le but de la Charte? Remplit-on ainsi les vues sublimes de son auteur? A-t-on oublié que si toutes les tyrannies engendrent des révolutions, il n'en est point de plus fécondes en haines et en vengeances que le despotisme théologique? Est-il un seul pays où la hache n'ait brillé à côté de la croix? où l'autel ne se soit changé en bûcher? où le sanctuaire n'ait servi de champ de bataille? Ah! que le ciel éloigne

de nous ce malheur! Mais l'homme le plus patient s'indigne enfin de sentir le poids d'une ignominie non méritée, et d'être sans relâche poursuivi jusque dans sa conscience : comprimé long-temps par diverses considérations, il se tait; il rassemble silencieusement sa colère; mais ne voyez-vous pas qu'il est comme ces instrumens de guerre qui, paraissant impassibles et inanimés, renferment dans leurs entrailles la foudre toute prête à sortir? Oui, je frémis de le penser, les querelles religieuses pourraient encore déchirer la France, si le ministère ne sortait enfin de sa longue léthargie, et, d'une main ferme, ne renversait ces croisades intérieures qui ne sont aujourd'hui que des sujets de scandale, et qui, demain peut-être, seraient des sources de calamités.

Mais, dira-t-on, quels sont ici les droits du ministère? La Charte ne déclare-t-elle point la religion catholique, apostolique et romaine, *religion de l'État*? Pourquoi cette distinction, si elle ne renfermait en elle aucune prérogative? ne serait-ce que de vaines paroles?

A peu près. J'avoue qu'il me serait difficile de regarder ces expressions autrement que comme une mention honorable en faveur de la religion du monarque et de ses ancêtres : si j'y trouvais le germe d'un privilège quelconque, je ne saurais plus comment les concilier avec la disposition de la Charte, qui établit en principe que tous les cultes sont libres.

La liberté n'est autre chose que l'égalité des droits. Quelques charges qui pèsent sur les citoyens, quelques obligations qui les enchaînent, si elles sont légales et que personne ne puisse impunément s'y soustraire, ils

sont libres, du moins autant que les Spartiates. Par la raison contraire, on est esclave, dès que l'on est courbé sous des devoirs qui n'atteignent pas tous les membres de l'État, et privé des avantages que quelques-uns se sont exclusivement arrogés, comme par exemple dans l'empire de Russie; car, dans cet état des fortunes, la douceur même du gouvernement n'empêche pas la servitude. Ce principe n'est pas moins vrai pour les choses que pour les personnes, et doit s'appliquer aux religions. Qu'on me montre en faveur d'une d'elles des prérogatives inacessibles aux autres, et dès-lors il est évident que celles-ci ne sont plus libres; elles ne peuvent faire ce que la loi ne défend pas à leur rivale; elles n'ont pas les mêmes droits. L'égalité disparaissant, la liberté périt, et la Charte est violée.

Pour rendre la chose plus sensible à de certaines gens, je me permettrai une hypothèse (1).

Je suppose donc que, par une révolution inouïe, il montât au trône de France un monarque Juif, qui, soigneux du repos de ses sujets, déclarât tous les cultes libres, en donnant néanmoins à la religion de ses pères le titre de *religion de l'État*. Jusqu'ici tout est bien. Mais ce roi a de mauvais ministres qui, par faiblesse, ou par calculs d'intérêt, laissent les rabbins interpréter à leur gré ces paroles, et profiter de l'avan-

(1) Je n'ai pas besoin de répéter que ceci n'est qu'une pure hypothèse : le système des interprétations n'est pas en crédit auprès des jurés. M. Vatismenil, aujourd'hui, n'est ridicule qu'en pure perte.

tage de leur position. Grands projets dans les synagogues : il y est bientôt arrêté que la France est perdue, si elle n'est toute juive ; on décrète qu'il faut la convertir. Par quels moyens? Sous un prince humain, on ne peut guère frapper les personnes ; il faut donc se contenter de détruire les choses. Aussitôt des missions israélites inondent les départemens ; l'arche du tabernacle est pompeusement promenée dans les voies publiques, et les chrétiens sont obligés de se couvrir devant elle, en signe de vénération. Ce n'est pas tout : la voix des prédicateurs insultera en plein air à votre croyance : vous entendrez dire avec onction que le Messie n'est pas encore venu ; qu'un imposteur a usurpé sa mission ; et que, hors de la foi hébraïque, il n'y a point de salut : imaginez-vous en outre des larmes, des vociférations, des figures de rhétorique, des miracles, et un peu de fantasmagorie ; n'en est-ce point assez pour séduire une multitude plongée dans l'ignorance? Que dis-je? On ira bien plus loin encore, si par malheur votre préfet est ultrà-israélite. Les conséquences découlent naturellement ! Les fidèles des divers dogmes chrétiens ne sauront plus dans quels lieux retirés exercer leurs pratiques pieuses : les protestans seront obligés d'aller prier dans les bois ; et les catholiques, veufs de leurs cérémonies, se feront aussi petits qu'il leur sera possible ; heureux, s'ils trouvent le repos derrière leur tardive humilité ! — Autres conséquences : le nombre des fidèles diminuant, les canonicats s'évanouissent, les cures tombent, les évêchés s'écroulent, les..... — Ici, j'entends un cri s'élever : « *Est-ce ainsi que les cultes sont libres ?* » Non, il ne seraient pas

libres. Mais répondez! n'êtes-vous pas aujourd'hui ces rabbins despotiques? Ce qu'ils feraient peut-être, ne le faites-vous pas? Et nous aussi, nous pouvons nous écrier : « *La Charte est violée!* »

De toutes les raisons présentées, concluons que les mots : *religion de l'État*, n'emportent avec eux l'idée d'aucun privilége, et que les missions intérieures sont entièrement incompatibles avec l'esprit de la constitution.

(*La suite au numéro prochain.*)

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'époque de l'ouverture de la session s'approche. Il semblerait que ce dût être une raison pour que les ministres fissent un pas vers la liberté. Loin de là, ils se rapprochent du centre de droite. Celui sur lequel reposaient les plus grandes espérances, quoiqu'il eût commis une faute énorme, M. de Serre, paraît être gagné au profit de l'aristocratie ministérielle, s'il est possible d'unir ces deux mots. Cest lui qui a ordonné la violation du domicile du respectable M. Gévaudan. C'est lui qui s'épouvante de la réunion de plus de vingt amis de la liberté, et qui inspire aux doctrinaires les colonnes d'injures qu'ils adressent à des citoyens réunis pour discuter et fixer les doctrines. M. Decazes, qui, sans se mettre en évidence, est l'âme toute-puissante de ces intrigues, renouvelle son système, et cherche à tirer profit de la déconsidération de ses col-

lègues. Il est certain que M. de Serre commençait à paraître trop populaire ; les libéraux commençaient trop à oublier son premier *jamais* ; M. Decazes a pourvu à ce qu'il en prononçât un *second ;* on lui a fait sentir que la réunion des amis de la liberté de la presse, avait depuis trop long-temps joui de la faculté de s'assembler, et que le besoin de la bascule demandait qu'on les persécutât un peu. M. de Serre avec sa prévoyance ordinaire a goûté fort ces conseils, et des gendarmes ont été dépêchés par son excellence chez des citoyens paisibles, qui ont commis le crime de permettre que l'on s'entretint dans leur salon sur la liberté de la presse, et même sur les élections.

On dit que M. Dessole, conservant le noble caractère qu'il a constamment montré depuis son avènement au ministère, n'approuve point les mesures anti-nationales de son honorable collègue. M. Louis ne s'occupe que des affaires d'argent; il n'approuve ni ne désapprouve, il laisse faire.

Depuis quelques jours, il paraît que le ministère s'occupe spécialement de satisfaire aux notes diplomatiques des hommes de Carlsbad. On sait que le bruit de l'extradition de vingt-huit libéraux, est sorti dernièrement des bureaux de l'intérieur. C'était une adroite préparation pour arriver à proposer quelque chose qui pût satisfaire nos voisins, et peut-être pour s'élever jusqu'à les imiter.

Le gouvernement a non-seulement dans ce moment une tendance étrangère, il montre un penchant décidé vers la bigotterie. M. Decazes ne paraît plus dans

son salon qu'entouré d'évêques, et M. Mirbel ne donne plus d'audience qu'à des curés. Si cela continue, dans peu nous verrons le ministre faire ses délices de M. de Rauzan, chef des missionnaires, et les conseillers d'état se choisir un cortége d'ignorantins. Dans quelques jours peut-être, M. Guizot imitera M. Cuvier ; il se repentira d'être protestant. Le *Journal de Paris* parlait hier des jésuites avec une complaisance remarquable; il s'étonnait des clameurs du *Constitutionnel* et des journaux libéraux. On assure que les rédacteurs du *Journal de Paris* ont reçu l'ordre de ne plus manquer la messe ; le rédacteur en chef est seul astreint à communier.

— Un négociant vient de monter un établissement destiné à procurer aux citoyens tous les moyens de transport qu'ils pourraient désirer. Déjà son atelier se remplit de voitures de tous genres, et ses écuries de montures de toute espèce. Il nous a prié d'annoncer qu'il tenait prêts des moyens de transport appropriés à chaque classe de citoyens. Il offre, par exemple :

Des *dormeuses* pour MM. les pairs de France.

Des *charrettes* et des *tombereaux* pour les ultras.

Des *diligences* pour les libéraux.

Des *vélocifères* pour nos braves.

Une *voiture de retour* pour les proscrits.

Des *chaises* pour les ministres.

Des *pots de chambre* (1) pour les ministériels.

---

(1) Voitura de Paris à Versailles.

Des *malles-postes* pour les directeurs généraux, et un *coucou* réservé.

Un *mulet* pour les doctrinaires.

Un *âne* pour le *Courrier.*

Des *vis-à-vis* pour les jésuites.

Des *tapes-culs* pour les ignorantins.

Un *fiacre* pour le *Journal de Paris.*

Un *corbillard* pour la *Quotidienne.*

Des *chaises à porteur* pour le *Conservateur.*

Une *charrette de blanchisseur* pour le *Drapeau-Blanc.*

Une *litière* pour la *Gazette de France.*

Une *voiture anglaise* pour le *Journal des Débats.*

— Les journaux royalistes annoncent que le fils de Napoléon (le duc de Reichstadt) va être fait cardinal : ils ont oublié d'ajouter que l'ex-roi de Suède se fait trapiste, afin de répondre aux révolutionnaires royalistes, qui ont prétendu que ce prince songeait à remonter sur le trône.

— Dans une conférence du directoire de la république française, on agita la question de savoir quel emblème on donnerait au sceau de l'état; l'un voulait qu'on représentât le peuple français sous la figure d'un Hercule appuyé sur un faisceau ; l'autre proposait un lion couché près d'un coq qui veille; un troisième une femme regardant un joug brisé et montrant les tables de la loi ; un quatrième disait que le cachet du directoire devait être un pentagone avec ces cinq mots:

Dieu, liberté, force, justice, humanité; enfin vint le tour de Carnot. Vous voulez une allégorie, dit-il, et je ne crois pas qu'un gouvernement puisse avoir d'emblêmes plus expressifs qu'un ballon et un boulet de canon. Ses collègues ne devinaient pas ces symboles. Eh! bien, dit-il, le ballon veut dire, *personne n'a pu encore me diriger;* et le boulet, *j'arrive au but sans qu'on m'ait vu partir ou passer.* Les directeurs se regardèrent ne sachant si c'était une plaisanterie ou une épigramme.

— On parle aussi de politique à la Halle. Nous en avons eu hier la preuve. Un bourgeois qui sans doute avait de puissantes raisons d'économie, offrait un prix trop modique d'un poisson qu'il marchandait; la poissarde se tournant du côté de sa voisine, lui dit : Vois-tu, Javote, comme le particulier est sévère; on dirait qu'il revient de ce congrès de *Calbasse!* Les assistans ne purent tenir leur sérieux à cette citation diplomatique, et s'en allèrent en répétant! Ah! *Calebasse, calebasse!*

— On a vu ces jours derniers un nouveau capucin rue Saint-Antoine. Hier, un théatin s'est montré sur le quai Voltaire. Aujourd'hui, deux augustins ont paru sur le quai de la volaille. Il est probable que demain on rencontrera un carme au Palais-Royal.

— Un voyageur Anglais, se trouvant dernièrement dans une ville de province, où s'évertuaient les missionnaires, fut fort étonné de les entendre censurer nos institutions, nos lois fondamentales et les actes les

plus sages de notre gouvernement. Demain, dit-il, demain je veux prouver à ces apôtres ce que l'on doit penser de leur conduite. Le lendemain il se rend effectivement auprès de l'orateur missionnaire qu'il avait entendu. Faites-moi, lui dit-il, la satisfaction, monsieur, de lire ce que je vous présente. C'était un extrait du sermon prêché le 30 janvier 1700, devant la Chambre des pairs d'Angleterre, par l'archevêque d'Yorck. Le missionnaire prend le livre, et lit ce qui suit :

» Si un prédicateur en chaire avait la sotte présomp» tion de donner son opinion sur l'administration des » choses publiques ; s'il exposait comme venant de » J.-C, des doctrines relatives à la forme ou à l'organi» sation des royaumes et des républiques ; s'il posait » des bornes soit aux prérogatives du prince, soit aux » libertés de la nation ; si dis-je, un prêtre traitait de » semblables matières dans ses sermons, il devrait exci» ter une indignation générale, et je ne sais comment » il échapperait au juste reproche de se mêler de cho» ses qui ne le regardent pas. C'est en effet intriguer » dans les affaires politiques et s'arroger une fonction » qui appartient à une profession et à des hommes dif» férens. Il est aussi inconvenant pour un ecclésiasti» que de s'ingérer dans de pareilles affaires qu'il le se» rait pour lui de prononcer en chaire sur des titres de » propriété qui sont en litige à Westminster-Hall. »

Eh! bien, monsieur l'abbé, dit l'anglais, que pensez-vous de ce passage ? — Je pense, monsieur, je pense.... que l'archevêque d'Yorck et vous, n'êtes que des hérétiques, et qu'un gouvernement dont nous ne sommes pas les premiers directeurs est reprouvé par le ciel.

L'anglais en se retirant s'écria : *La France est bien malade !*

P. S. Le second Théâtre-Français dont le début a été si brillant, et qui donne tant d'espérances aux amis de l'art dramatique, et aux gens de lettres, est aujourd'hui menacé dans son existence. MM. les comédiens français, soutenus par des protecteurs passionnés, et au moyen d'intrigues que nous nous abstenons de qualifier, ont circonvenu Joanny, qui a eu la faiblesse d'oublier des promesses solennelles faites au second Théâtre. Cette défection ravira à l'Odéon son plus ferme soutien, et découragera certainement le reste d'une troupe à peine formée, si l'autorité n'intervient pour rompre un engagement surpris à Joanny; si le Roi dont la volonté a créé le second Théâtre-Français, n'empêche que son ouvrage ne soit détruit. C'est en effet la question de la mort ou de l'existence du théâtre du Faubourg-Saint-Germain, c'est la cause de l'art et des écrivains dramatiques. La ruine d'un établissement dont l'utilité est déjà si bien prouvée, l'annihilation des efforts assidus de l'homme de lettres distingué qui a réuni la troupe tragique de l'Odéon, enfin l'abandon d'une salle qui a coûté un million, tout cela est inévitable, si l'on ne prévient de suite l'effet des intrigues d'une société de comédiens qu'épouvante la rivalité, et qui veut à tout prix pouvoir se jouer encore des auteurs et du public.

— LA GERMANIE,

ODE

dédiée à leurs excellences les plénipotentiaires assemblés à Carlsbad.

« Le danger nous environne :
» Un ennemi menaçant
» Veut arracher la couronne
» De notre front pâlissant.
» Peuples, repoussez sa rage.
» Vous dont la foi, le courage,
» En tout temps furent vantés;
» Vous, notre unique espérance,
» Sauvez des fils de la France,
» Nos trônes épouvantés!

» Sur le champ de la victoire,
» A vos yeux est présenté
» Un prix plus beau que la gloire;
» Conquérez la liberté!
» Oui, nos sermens authentiques,
» De vos libertés antiques
» Vous font à jamais jouir :
» Vos chefs ne sont plus vos maîtres;
» Meure de la mort des traîtres
» Qui voudra vous asservir! »

Du sol où s'imprime encore
Le soc que guide son bras,
Cadmus voit soudain éclore
Une moisson de soldats.
De cette moisson guerrière,
Dans la Germanie entière,
Quel dieu, dotant les sillons,
Au bruit d'un long cri de guerre,
Fait au loin frémir la terre
Sous le poids des bataillons?

Liberté! de la vieillesse
Tu réchauffes la langueur;
Liberté! de la jeunesse
Tu centuples la vigueur;
Des plaisirs, des arts tranquilles,
Dans les hameaux, dans les villes,
Le séjour est déserté;
Altérés d'indépendance,
Tous n'ont qu'un vœu : La vengeance.
Qu'un espoir : La liberté.

Rois, dont le trône chancelle,
Rois, sur le trône affermis,
Voyez le sang qui ruisselle
Dans les guérêts ennemis.
D'une teinte ineffaçable,
Tracés par lui sur le sable,
Vos serments frappent nos yeux;
Et les héros magnanimes,
Que Mars choisit pour victimes,
Les inscrivent dans les cieux.

Il a lui le jour prospère
Qui doit les voir s'accomplir.
Liberté! ton sanctuaire
Pour les Germains va s'ouvrir;
Des peuples la confiance,
Des rois la reconnaissance

En ont frayé le sentier;
Et la paix déjà s'apprête
A déposer sur ta tête
Sa guirlande d'olivier.

Dans sa double impatience,
La femme appelle à grands cris
Le terme de sa souffrance,
La naissance de son fils:
Telle, ô Germanie altiere!
S'élève au ciel ta prière.....
Les jours succèdent aux jours;
Ta prière est impuissante;
De ta douloureuse attente,
Cinq ans prolongent le cours.

D'où partent les voix plaintives
Que redisent tes échos?
Et, sous leurs portes massives,
Pour qui s'ouvrent les cachots?
On punit de justes plaintes;
Des promesses les plus saintes
On proscrit le souvenir;
Les rois, resserrant leur ligue,
D'un passé qui les fatigue
Deshéritent l'avenir.

Au sein d'un torrent sauvage,
Un rocher précipité,
De l'un à l'autre rivage
Contient le flot irrité.
Mais, sous l'onde amoncelée,
Bientôt la roche ébranlée
Voit ses efforts renversés;
Et les vagues en furie
Couvrent au loin la prairie
De ses débris dispersés.

E. S.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

M. Grégoire doit-il donner sa démission? — Spectacles. — Manufactures d'armes, séminaires, renouvellement du clergé. — Suite de l'article sur *les missions dans l'intérieur. — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IX.

Paris, le 9 novembre 1819.

M. Grégoire doit-il donner sa démission?

DEPUIS que le collége électoral de l'Isère a fait choix de M. Grégoire pour le représenter à la Chambre des députés, ce respectable prélat est poursuivi par les écrivains du ministère et du côté droit, avec un acharnement sans exemple. Messieurs les libellistes ont reculé pour lui les bornes de la diffamation, de la calomnie ; et il est certain que si ce vertueux député ne regardait pas comme au-dessous de lui de descendre dans l'a-

rène judiciaire avec ses calomniateurs, ceux-ci seraient condamnés sans pouvoir se défendre au maximum de la peine portée par les lois protectrices de la réputation des citoyens. Ce concert d'invectives qui, après avoir retenti dans les feuilles publiques, trouve autant d'échos dans les journaux étrangers, est, au reste, peu redoutable en lui-même, et l'on aurait tort d'y attacher la moindre importance. Mais ce qui mérite toute notre attention, ce sont les intrigues que le ministère emploie pour surprendre à M. Grégoire une démission que tous les amis de la liberté ne pourraient que déplorer. Il paraît certain que les ministres ont député vers le nouveau représentant du peuple, un grand seigneur, jadis libéral; la mission de ce personnage avait pour but de faire sentir à M. Grégoire que son introduction dans la Chambre y pourrait causer des troubles, et qu'il était digne de son caractère de les prévenir. On va jusqu'à dire, mais nous nous refusons à le croire, que le négociateur avait été chargé de faire à M. Grégoire des offres matérielles de nature à offenser sa délicatesse. Quoi qu'il en soit, la tentative du ministère n'a point eu de succès. Ce n'est pas que celui qui en était l'objet manquât de ce sentiment d'abnégation personnelle dont il a donné tant de preuves; mais il a dû penser, et tous les libéraux ont pensé avec lui, qu'une démission, dans un moment où toutes les voix stipendiées poussent des hurlemens contre sa nomination, pourrait paraître, et paraîtrait en effet, une faiblesse indigne de son caractère, nuisible à la cause de la liberté, et mériterait la désapprobation des électeurs dont M. Grégoire tient

ses pouvoirs. L'opinion de M. Grégoire ne l'a point trompé, et dès le lendemain il en a reçu des félicitations de son honorable ami M. Lanjuinais, de MM. d'Argenson et Fradin, ses collègues. Ainsi ont échoué les entreprises des ministres, et le négociateur en a été pour ses avances.

Il est probable que cette tentative ne sera pas la seule que l'on fera. Je ne sais quels scrupules se sont emparés du ministère ; il répand de tous côtés avec affectation que le Roi ne peut supporter l'idée de l'admission de M. Grégoire ; comme si le Roi, qui sacrifia ses inclinations jusqu'à faire son ministre du trop fameux Fouché, pouvait s'irriter de voir à la Chambre un conventionnel qui n'a point voté la mort de Louis XVI, dont toutes les erreurs, s'il en a commis, se réduisent à quelques paroles, que les passions du moment rendent bien excusables, et qui, ses ennemis eux-mêmes en conviennent, unit à toutes les vertus privées, une érudition immense, et des connaissances aussi variées que profondes. S'il est vrai que l'on ait fait à M. Grégoire une réputation de républicanisme, et qu'il ait proféré des paroles qui ne chatouillent pas agréablement les oreilles superbes du pouvoir, le nouveau titre qu'il vient d'acquérir l'oblige-t-il à faire au Roi une cour assidue? Non, sans doute. Quelle impression pénible ce prince peut-il éprouver, en apprenant qu'un honnête homme, qu'un citoyen éclairé siégera dans la Chambre des députés? Le prince régent aime-t-il sir Francis Burdett? N'a-t-il pas même contre lui de justes sujets d'animosité ou de haine? Cependant que lui importe que sir Francis Burdett

siége d... la chambre des communes. Je ne parle ici que des sentimens qui, si l'on en croit le ministère, appartiennent au Roi. S'il était question de raisonner sur la légalité, sur le devoir, je pourrais dire que la Charte, pour être un joug volontairement imposé, n'en est pas moins un joug pour le Roi qui nous gouverne, et qu'en conséquence Louis XVIII, depuis la promulgation de cette loi, ne doit plus voir dans les Français, de quelque parti qu'ils aient été, que des citoyens égaux dans son cœur, comme ils le sont devant la loi. La Charte a rendu à M. Grégoire toute la bienveillance du trône : il a droit à la réclamer ; et le prince, sans tomber dans une inconséquence trop incompatible avec l'équité de son jugement et la force de son caractère loyal, ne peut envisager M. Grégoire d'un autre œil qu'il envisage tous les autres représentans du peuple.

Il résulte de ces considérations que le ministère, lorsqu'il suppose que le Roi repousse M. Grégoire, calomnie Louis XVIII. Ce n'est pas la première fois que cela lui arrive.

Ce point accordé, qui serait donc intéressé à la démission de M. Grégoire ? Les ultrà-royalistes ? C'est précisément pour cette raison qu'il ne faut pas qu'il la donne. La religion ? M. Grégoire est l'un de ses ministres les plus éclairés. Depuis quarante ans, il prêche la tolérance. Depuis quarante ans, il sacrifie chaque matin la victime sans tache. La liberté publique ? M. Grégoire est un de ses plus constans et de ses plus fermes appuis. Il la soutient avec d'autant plus de succès qu'il lui trouve une origine céleste, et que c'est

dans l'Évangile qu'il en lit les préceptes. Ne serait-ce pas le ministère? Mais si les ministres ont besoin d'obtenir la démission de tous les députés qui ne les aiment pas, qui les repoussent, qui sont préparés à les dénoncer à la tribune, il faudra dépeupler toutes les banquettes du côté gauche et du côté droit. Je ne pense pas que nos hommes d'état poussent encore jusque-là leurs prétentions.

Certains hommes qui se disent quelquefois libéraux, ont regardé la nomination de M. Grégoire comme l'expression d'une opinion trop peu modérée, et j'en ai entendu même quelques-uns manifester leurs regrets de cette nomination. J'avoue que je ne puis partager un tel avis. Je considère, au contraire, l'élection de M. Grégoire comme une des leçons les plus énergiques que les amis de la liberté aient pu donner à des ministres qui méprisent la volonté du peuple, et semblent trouver un secret plaisir à se jouer de notre confiante crédulité. Des crimes ont été commis à Grenoble : on en demande la répression; elle est refusée: les électeurs de Grenoble se vengent en choisissant M. Grégoire. Des milliers de pétitions demandent le rappel des bannis sans exception : un ministre calomnie ceux qui les ont signées: une chambre sanctionne un refus inhumain. Les électeurs de Grenoble répondent au nom de la France, en choisissant un conventionnel pour les représenter dans la même assemblée qui proscrit les conventionnels. Qu'on ne s'y trompe pas : il n'y a dans cette conduite ni exagération, ni inconvenance; il n'y a que représailles. Certaines gens ont dit que c'étaient les jacobins qui avaient nommé

M. Grégoire; d'autres ont prétendu que c'étaient les ultrà-royalistes. Ce ne sont ni les uns ni les autres qui ont fait cette élection : c'est le ministère.

La démission de M. Grégoire serait donc un contre-sens. Elle irait directement contre les intentions de ceux qui l'ont nommé. Elle serait un triomphe accordé au ministère et aux ultrà qui, dans cette occasion se sont unis contre le nouveau député de l'Isère. Ceux qui pourraient la conseiller ne seraient que de faux amis de la liberté, ou s'ils croyaient la servir par ce conseil, ils tomberaient dans une erreur funeste. Il ne s'agit ici que de savoir si le ministère doit ou non remporter la victoire sur les libéraux, après les avoir exilés, après avoir laissé leurs bourreaux impunis.

La question de la démission de M. Grégoire épuisée, il me reste quelques mots à dire sur une menace qui chaque jour se répète, et semble prendre un caractère de gravité. Les ultrà prétendent que M. Grégoire, bien qu'il remplisse toutes les conditions requises par la Charte et par la loi des élections, peut être expulsé de la Chambre, et ils préparent, disent-ils, cette expulsion. Déjà nous avons appris que les ministres ont cru devoir s'abstenir de lui envoyer une lettre d'invitation pour la séance royale, et cet oubli confirme les bruits qui se sont répandus sur leur alliance prochaine avec les royalistes. On espère donc que M. Grégoire ne viendra point à la séance royale. On ajoute ensuite que lorsque le rapport sur la vérification de ses pouvoirs aura été fait, le centre et le côté droit se leveront contre les conclusions du rapporteur, et déclareront

par ce mouvement qu'à leurs yeux M. Grégoire ne remplit pas les conditions exigées par la Charte. Le ministère laissera faire; comme Pilate, il se lavera les mains. Il est probable qu'il s'élèvera des réclamations, mais on n'en tiendra compte ; et si le côté gauche demande aux opposans de motiver leur refus, ils répondront par les cris violens de *v ive le Roi!* les tribunes disposées d'avance partageront cet élan spontané, un tumulte s'ensuivra, et la délibération sera enlevée.

Ceux de nos lecteurs qui ont assisté aux funestes séances du 29, du 30 et du 31 mai, doivent reconnaître qu'elles ont servi de modèle à la conjuration dont je viens de raconter les détails. Ce devait être ainsi que l'on mettait hors la loi les girondins; il ne manque que les pistolets et les poignards pour que la comparaison soit frappante. M. Grégoire sera proscrit, comme autrefois Vergniaud, Rabaut et Lanjuinais. Heureux si sa tête n'est pas mise à prix! car nous savons que les hommes de 1815 ne s'arrêtent pas en si belle route.

Voilà donc ce que le ministère, uni avec les royalistes, prépare à la France! voilà donc le scandale dont nous devons être témoins! La Charte sera déchirée; la loi des élections sera mise à l'index; la représentation nationale sera mutilée! Mais ont-ils réfléchi, ces hommes qui conspirent la perte de la liberté, que l'acte violent qu'ils méditent changera leur caractère de représentans du peuple en celui de décemvirs, d'olygarques, de tyrans? Ont-ils pensé que l'assemblée qui rejette hors de son sein des élémens sans lesquels elle n'est plus complète, et en conséquence constitutionnelle, n'a plus ni mandat, ni force d'opinion, ni

caractère légal? Ont-ils pensé que la représentation nationale une fois morcelée, les lois qu'elle vote ne sont plus des lois; que le peuple est légitimement autorisé à refuser de leur obéir, d'acquitter les impôts; que son obéissance n'est plus que l'effet passif de la force; que s'il résiste, il exerce un droit inaliénable? D'où tireraient-ils en effet leurs pouvoirs? de la Charte? Ils l'auraient violée; de la volonté du peuple? ils l'auraient méconnue; de la puissance royale? elle n'a pas le droit de leur en conférer; d'eux-mêmes? il n'y a que les conspirateurs et les brigands qui tirent d'eux-mêmes le droit de tout faire.

Nous n'avons plus qu'une réflexion à ajouter. Le 31 mai fut suivi du 9 thermidor.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Depuis l'ouverture du second Théâtre-Français, et surtout depuis le succès des *Vêpres Siciliennes*, le public a été témoin d'un phénomène qui eût paru impossible et que cependant j'avais prévu : les spectateurs n'ont manqué ni au premier ni au second théâtre. Je suis plus convaincu que jamais, que la concurrence loin d'être nuisible à l'un d'eux, sera favorable à l'un et à l'autre, toutes les fois qu'ils voudront bien faire quelques frais pour mériter la faveur publique. L'effet de cette émulation ne sera préjudiciable qu'aux petits spectacles, et en somme tout sera bénéfice pour le pu-

blic qui y gagnera des plaisirs variés, pour les auteurs qui ne seront réduits à ne faire que des œuvres posthumes, enfin pour l'art que cette heureuse activité vivifie et améliore. L'astre de *Jeanne d'Arc*, celui de la *Fille d'honneur* celui de *Manlius*, ont reparu plus brillans que jamais, et ont fait rentrer dans la nuit les pâles satellites qui depuis trop long-temps régnaient sur l'horizon du Palais-Royal. Leur éclat n'a point nui à celui du second théâtre : il est donc vrai qu'il y a des spectateurs pour tous deux. Le comité a fait sortir des cartons *les titres* de plusieurs tragédies nouvelles, de *Louis IX*, de *Clovis*, de *Marie Stuart*. Enfin Talma a pris possession du sceptre des rois. Il a commencé par le role d'Auguste un des plus beaux de l'emploi, un de ceux qui lui conviennent le mieux. Talma étudie long-temps un rôle avant de s'y montrer tel qu'il doit être; il le dessine et l'ébauche avant de lui donner son dernier coloris. Vouloir le juger sur un premier ou sur un second essai, ce serait décider de l'effet d'un tableau en voyant l'esquisse. Ce long travail qui lui est nécessaire, explique le petit nombre des rôles de son répertoire : on peut dire qu'il n'a pas encore mis la dernière main à celui d'Auguste. Je ne doute pas qu'il ne parvienne dans ce personnage au degré de perfection qu'il a atteint dans ceux d'Œdipe et de Néron: il ne sera pas obligé pour y développer tous ses moyens, de changer sa physionomie habituelle, et de combattre son naturel. Auguste, tel que Corneille nous le représente, est un monarque soucieux et mélancolique; arrivé à la fin de sa carrière, il n'a recueilli de tant de périls et de crimes, que le dégoût des grandeurs dont

il a vu tout le néant et une foule de chagrins inséparables du rang suprême. Ce caractère s'annonce dès le début:

> J'ai souhaité l'empire, et j'y suis parvenu;
> Mais en le souhaitant, je ne l'ai pas connu :
> Dans sa possession j'ai trouvé pour tous charmes
> D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes,
> Mille ennemis secrets, la mort à tout propos,
> Point de plaisir sans trouble, et jamais de repos.

La physionomie de Talma, siége ordinaire d'*effroyables soucis*, est donc merveilleusement propre à exprimer les sentimens de ce personnage. La situation où Corneille a placé Auguste est bien différente de celle où nous le voyons dans l'histoire, lorsqu'au commencement de son règne il consulte Agrippa et Mécène, pour savoir s'il doit renoncer à l'empire. Alors il était dans toute l'ardeur de la jeunesse, et d'une ambition qui n'était point encore assouvie. Il demandait conseil, résolu d'avance à suivre celui qui flatterait cette ambition. Dans la tragédie, au contraire, il est évident qu'il penche pour l'abdication, et qu'il écoute plus favorablement l'avis de Maxime que celui de Cinna: il fait sur lui-même un véritable effort pour rester sur le trône, et il doit dire avec l'expression d'une tristesse profonde et sincère.

> Mon repos m'est bien cher, mais Rome est la plus forte;
> Et quelque grand malheur qui m'en puisse arriver,
> Je consens à me perdre afin de la sauver.

J'ai toujours vu sourire le spectateur à ces vers. Ce

sourire annonçait qu'il n'ajoutait pas foi au sentiment exprimé par le personnage ; c'était la faute de l'acteur qui ne les prononçait pas d'un ton assez pénétré, avec un accent assez mélancolique. Ce passage est plein de vie et de vérité. Quelle situation vraiment dramatique! Comme ce pressentiment d'Auguste est touchant! Comme il motive cette résolution soudaine d'assembler ses amis! Voltaire a trouvé cette résolution trop peu préparée : n'y a-t-il point quelque légèreté dans ce reproche? Il faut en convenir, la délibération d'Auguste est plus solennelle, plus intéressante, plus naturelle dans la tragédie que dans l'histoire. Tel est le caractère des créations du génie ; ici la fiction est plus vraisemblable que la vérité même.

Je n'ai vu encore Talma qu'une fois dans ce rôle : il y a produit de beaux effets de détails ; mais l'incertitude et l'hésitation se font sentir dans l'ensemble : les études ne sont pas achevées. Attendons encore. Lafon joue le rôle de Cinna en acteur découragé, accablé par la supériorité d'un rival. Qu'il se persuade cependant que Talma lui a laissé beaucoup à faire.

Le premier théâtre aurait pu se borner, pour soutenir son rang avec honneur, des moyens indiqués par une louable émulation ; il paraît déterminé à recourir à des moyens beaucoup moins nobles. L'embauchage est à peine toléré par le droit des gens qui tolère beaucoup d'iniquités; de graves publicistes l'ont condamné : quoiqu'il en soit, si ce moyen est de bonne guerre, personne ne soutiendra qu'il soit généreux et loyal ; il annonce dans ceux qui le pratiquent plus d'astuce que de force et de courage. Quant à ceux qui se lais-

sent séduire par les embaucheurs, ils n'ont d'honneur à attendre ni dans les rangs qu'ils abandonnent, ni sous les nouveaux drapeaux qu'ils adoptent. Joanny a cédé à un mouvement de faiblesse. Sa défection eût été pour l'Odéon l'équivalent d'un troisième incendie. Il s'est figuré qu'il pouvait y avoir pour lui un sort plus heureux, plus honorable, que d'être le soutien d'un théâtre désigné comme le second sur l'affiche, mais auquel il n'est pas défendu par l'ordonnance de s'élever au premier rang dans l'opinion par les talens et les succès. Il est certain que Joanny se perdrait s'il paraissait sur la même scène que Talma et Lafon. Le goût, l'élégance, la noblesse, sont des qualités communes à ces deux tragédiens, qui diffèrent en beaucoup d'autres points. Joanny en est trop souvent dépourvu. La nature, qui lui a donné de l'ame et de l'intelligence, lui a refusé les traits, la taille, l'accent d'un héros tragique. L'habitude a encore augmenté ces défauts naturels. Aussi est-il réduit à travestir la plupart de ses rôles en personnages de drame. Que deviendrait Joanny s'il cédait à de pernicieuses suggestions? Il aurait le sort d'un pair de l'opposition, qui laisserait faire de lui un doctrinaire. L'indépendance est comme la vertu d'une femme; on la perd sans profit pour personne, et il ne reste à qui ne sait pas la conserver, que les dédains de ceux-mêmes qui la lui ont ravie. Avis au pair et au tragédien.

P. S. Louis IX vient d'obtenir du succès au premier théâtre. Le sujet de cette tragédie nouvelle est la captivité de Saint-Louis. La fable est faiblement tissue

et l'action est languissante : des fautes graves se font remarquer dans l'ensemble de la composition. Le caractère de Louis IX est peint avec noblesse : le style est élégant et élevé, quoique chargé de sentences et de pensées ambitieuses. Les personnages parlent souvent pour parler, et rarement selon leurs caractères et leurs positions; aussi le dialogue est-il généralement plus brillant que vif et naturel. L'auteur est M. Ancelot, qui n'était connu par aucun ouvrage. Je parlerai en détail, dans le prochain numéro, de cette représentation.

VARIÉTÉS.

AU RÉDACTEUR DES LETTRES NORMANDES.

Manufactures d'armes, séminaires, renouvellement du clergé.

Réjouissons-nous, Monsieur, le temple de Janus est fermé; nos baïonnettes vont se changer en hoyaux, et nos sabres en socs de charrues, car nos manufactures d'armes se transforment en fabriques de prêtres. Celle de Versailles, si renommée en Europe par les chefs-d'œuvre sortis de ses ateliers, et par les nombreux produits qui ont armé les bras de nos guerriers, vient d'être convertie en un séminaire; on y a même ajouté une grande maison contiguë, pour contenir la multitude des jeunes lévites qu'on y formera, *sans*

doute, à la science, à la piété, et aux mœurs ecclésiastiques; car je ne suis point de ces hommes moroses qui diront : cette manufacture n'a pas changé de destination; le but seul en est différent : elle fournissait naguère à nos braves des armes pour combattre et repousser les ennemis de la patrie; aujourd'hui, elle formera des soldats d'un autre genre, qui vont faire la guerre aux lumières du siècle, aux idées libérales, et jeter sur les peuples le vaste éteignoir de l'ignorance, des préjugés et de l'ultramontanisme. Je ne partage point cette opinion, et d'après l'idée que je me suis faite depuis des années, du vénérable pasteur qui régit ce diocèse, et qui l'édifie par ses vertus, je suis convaincu que, nourri comme il l'a été, à l'école de Port-Royal, il développera dans l'ame des jeunes clercs confiés à sa houlette, les vrais principes de la religion si bien connus, pratiqués et défendus par les solitaires et les vierges de cette maison célèbre, dont la destruction accuse l'intolérance religieuse de Louis XIV, et la haine des jésuites. Il se gardera donc bien de faire endoctriner les aspirans au sacerdoce, dans ces théologies scholastiques uniquement propres à fausser le jugement et à dessécher le cœur. L'Évangile et l'*Histoire ecclésiastique* seront les livres qu'ils auront entre les mains; il veillera à ce qu'ils méditent jour et nuit le premier, selon le commandement de l'apôtre! *Scrutamini scripturas*. Les jeunes lévites y apprendront du Divin maître, qu'ils ne doivent point se livrer à la vengeance, mais *tendre la joue gauche, si on les frappe sur la joue droite;* que, détachés des biens de ce monde, ils doivent donner *encore leur*

robe si on leur demande leur manteau; ce que leurs prédécesseurs n'ont pas tout à fait exécuté en 1788.

Il y apprendront que l'or et les richesses sont réprouvés par le Souverain maître, qu'ils doivent ne *point avoir d'argent dans leur bourse,* ne *marcher qu'un bâton à la main,* et que l'apôtre Paul, de la colère duquel nous menace très-sérieusement l'évêque de Rome si nous nous opposons au retour des jésuites, *vivait du travail de ses mains,* afin de n'être pas à charge aux fidèles, et ne levait pas sur eux des annates, des décimes, des casuels, etc., pour fournir à son luxe, à ses voitures, à ses palais.

Ils y apprendront qu'ils *sont le sel de la terre,* et que *si ce sel vient à perdre de sa force, il n'est plus bon qu'à être foulé aux pieds;* ce qui s'est vu quelquefois depuis plus de quinze cents ans.

Ils y apprendront qu'ils sont *la lumière du monde,* et que si *cette lumière s'éteint, leur flambeau ne répandra plus qu'une fumée* épaisse, celle du fanatisme et de la superstition; et que c'est ainsi que la religion du Christ, si simple et si belle, a été défigurée par leurs devanciers, de manière à être méconnaissable aujourd'hui; que l'Eglise, son ouvrage, était déjà, au rapport de saint Grégoire, pape, couverte de son temps des rides de la vieillesse, et que notre grand Bossuet la comparait à un arbre dont les branches desséchées ne portaient plus de fleurs, de fruits, ni de feuilles, parce que l'esprit de vie s'en est retiré.

Ils y apprendront de Pierre, apôtre, à l'occasion du centenier romain et payen Corneille, que Dieu ne

fait acception de personne, *qu'il n'a point d'égard aux diverses conditions des hommes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lui est agréable.* (*Act. des Ap.*, ch. 10, vers. 34 et 35); et que par conséquent ce prétendu principe : hors de l'Eglise point de salut, est une erreur et une injure à la bonté divine, contraire aux paroles précitées de l'apôtre.

Ils y apprendront qu'étrangers aux affaires de ce monde, *ils doivent rendre à César ce qui appartient à César,* et ne point s'enquérir, à l'exemple des premiers chrétiens, si ce César est légitime ou non, mais s'il règne; et que c'est dans ce sens que doit s'entendre ce fameux passage, *toute puissance vient de Dieu,* c'est-à-dire que, quelle que soit la forme de gouvernement que les peuples se donnent, démocratique, aristocratique, despotique, constitutionnelle, etc., les prêtres, à l'exemple des premiers chrétiens, doivent se soumettre à ce gouvernement, comme s'il était l'ouvrage de Dieu, parce que, d'après leurs principes, rien n'arrive dans ce bas monde que par son ordre ou sa permission, et que la religion qu'il a établie s'accommode de toutes les espèces de gouvernemens; d'où il suit qu'ils doivent prêcher d'exemples et de paroles l'obéissance aux lois, annoncer le dogme et la morale *évangéliques*, ne pas déclamer en chaire contre ceux qui, s'occupant des affaires politiques, lisent certaines feuilles libérales qui leur déplaisent, et que, conformément à cette parole de l'apôtre Pierre, *obedite prepositis vestris etiam discolis,* ils doivent obéir à leurs supérieurs civils, fussent-ils d'une religion diffé-

rente, et ne pas imiter cet archevêque fanatique d'un pays voisin, qui, naguère, s'est fait chasser de son siège, pour avoir refusé de prêter le serment d'obéissance au roi, parce qu'il est protestant.

Ils y apprendront qu'ils doivent prier pour leurs bourreaux, et n'être pas bourreaux eux-mêmes; qu'ils doivent souffrir la persécution et ne pas être persécuteurs, et qu'ils ne doivent pas, le poignard d'une main et le crucifix de l'autre, exciter les Français à s'entr'égorger, comme on en a vu des exemples dans la Vendée, et ailleurs depuis.

Ils y apprendront qu'ayant reçu gratuitement les pouvoirs spirituels, ils doivent les exercer gratuitement, et ne pas pressurer les peuples pour des dispenses qui ne sont que des moyens d'avoir de l'argent. *Gratis accepistis, gratis date.*

Ils apprendront que si les princes de la terre dominent les peuples, ce qui ne doit plus être aujourd'hui, il ne doit pas en être de même parmi les successeurs des Apôtres, *non ita erit inter vos;* et que celui d'entre eux qui serait tenté de se croire le premier, doit bien vite descendre à la dernière place.

Ils y apprendront que le culte que Dieu demande de nous, est le culte du cœur; que l'amour de Dieu et du prochain est l'accomplissement de toute la loi; et que d'après la touchante parabole du Samaritain, ce prochain que nous devons aimer, est tout homme, *quel qu'il soit,* parce que tous enfans de Dieu, nous sommes tous frères.

Ils s'appliqueront à eux-mêmes ces paroles du Christ; « n'imitez pas ces *Pharisiens hypocrites* qui

» aiment à prier dans les lieux publics, afin d'être vus
» et loués par les hommes; mais quand vous voudrez
» prier, entrez dans votre chambre, fermez-en la porte,
» et Dieu, qui voit dans le secret, entendra votre prière; »
ils y apprendront, qu'en conséquence, ils ne doivent pas dire leur bréviaire dans les promenades publiques, s'agenouiller dans les bois romantiques des environs de Paris et de Versailles, exposés aux regards des passans, qui se moquent d'eux; planter des croix, faire des pélérinages et des stations au Mont-Valérien, ou à la chasse reconstruite de Sainte-Geneviève; transformer les cérémonies de la religion, essentiellement mystérieuses, en représentations théâtrales, ni promener dans les rues nos redoutables mystères, de peur de les exposer à la dérision des non croyans et qu'on ne dise que c'est eux qu'ils veulent qu'on adore, et non celui qui, porté dans leur mains, leur adresse ces paroles foudroyantes : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est bien loin de moi.*

Ils y apprendront que Dieu, dont ils se disent les représentans, *fait lever son soleil sur les bons comme sur les méchans;* qu'il fait mûrir également les récoltes du mahométan, du protestant et du catholique; et qu'en conséquence, dans la dispensation des aumônes que la charité des fidèles et l'autorité, peut-être imprudente, leur confie, ils doivent, à son exemple, ne consulter que le besoin et la misère de ceux qui, comme eux, sont créés à l'image de Dieu, et ne pas exiger, pour être secourus, qu'ils apportent des billets de confession, et qu'ils se marient à l'église : chose horrible dans tous les temps et dans tous les pays, et bien plus

encore dans un royaume où la Charte non-seulement tolère, mais admet, mais protège tous les cultes. Les musulmans eux-mêmes leur donnent, à cet égard, une leçon dont ils ne profitent guère ; car dans les aumônes abondantes qu'ils répandent dans le sein des pauvres, ils n'exigent point des juifs, des chrétiens-grecs et autres, qu'ils aillent à la mosquée, ou se fassent mahométans.

Ils y apprendront que ce ne sont point les prêtres pharisiens qui payaient exactement la dîme du *cumin*, et qui, comme ceux de nos jours, faisaient consister leur religion dans un fatras de prières, de cérémonies et de pratiques extérieures, que le Christ justifie au sortir du temple, mais bien le publicain dont les mains étaient vides de ces prétendus bonnes œuvres, et dont le cœur était plein du sentiment de sa misère : que ce n'était point les riches béates et dévotes juives que sa charité allait chercher, mais la Samaritaine, qui avait eu sept maris, la Cananéenne, étrangère et payenne, qui, s'avouant indigne de partager le pain des enfans, ne réclamait que les miettes qui tombaient de la table, et qu'on abandonnait aux petits chiens ; mais la femme pécheresse qu'en présence de ces pharisiens, et à leur grand scandale, il admettait à lui oindre les pieds de parfums ; mais la femme adultère, que les docteurs dévots avaient accusée auprès de lui, et qu'il dispersa par les mots sans réplique : *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre.*

Ils y apprendront que le Christ, armé d'un fouet vengeur, chassa les vendeurs du temple, en leur disant

Vous avez fait de la maison de mon père une maison de trafic, une caverne de voleurs. Ils s'appliqueront ses paroles foudroyantes, et se garderont bien d'imiter leurs devanciers dans le sacerdoce, qui n'ont point, comme chez les juifs, vendu dans les temples des bêtes pour le sacrifice, mais qui y ont trafiqué du sang du Christ, de ses mystères, de sa vérité, de son Évangile, de sa parole. Aussi le Christ, par la main des révolutionnaires, les a-t-il chassés comme les pharisiens des temples; et, aveugles qu'ils ont été, ils n'ont pas vu la main de Dieu qui les frappait par celle de ses instrumens : ils n'ont pas vu que ces profanations des vases et des temples matériels qu'ils leur reprochent, n'ont été permis par la Divinité, que pour leur remettre sous les yeux les profanations bien autrement criminelles, que depuis des siècles ils ont faites des choses saintes, en les vendant à prix d'argent, depuis la cour de Rome, jusqu'au plus petit desservant de paroisse.

Ils apprendront dans le *Nouveau Testament* et dans l'*Histoire ecclésiastique*, que l'épiscopat est un ; que l'évêque de Rome n'est qu'un évêque comme les autres; qu'il n'est que le premier entre ses égaux; que l'apôtre Pierre ne s'est pas prévalu de cette primauté pour dominer ses frères; qu'il ne se disait pas le *servus servorum*, mais qu'il l'était; que Paul lui a résisté en face; qu'il ne s'arrogea point le droit de présider le concile de Jérusalem, au préjudice de Jacques, apôtre comme lui, mais évêque de cette ville, comme ont fait si souvent les papes, et notamment au concile de Trente; que le successeur de Pierre sur le siége de

Rome, ne doit pas élever ses prétentions plus haut que lui; qu'il n'est pas la source des pouvoirs spirituels, comme l'a dit, sans doute par inadvertance, un ex-ministre français, en présentant, en 1817, à la Chambre des députés, le concordat renouvelé de 1516, assertion que n'eût pas osé se permettre le chancelier, depuis cardinal, Duprat, d'odieuse mémoire; que les pouvoirs spirituels dont les évêques ont besoin pour gouverner leurs diocèses, ils ne les tiennent pas du pape, mais de Jésus-Christ lui-même dans leur ordination; que le pape n'en reçoit pas une portion plus abondante que ses collègues, et que le surplus qu'il a empiété, n'est que d'institution humaine; que le gouvernement de l'Eglise n'est ni monarchique, ni despotique, mais représentatif; que l'évêque de Rome, comme chef, est chargé de veiller à l'observation des canons, mais qu'il ne peut en faire, pas plus qu'un roi constitutionnel ne peut rendre de lois sans le concours de ses Chambres; avec cette différence énorme néanmoins, que le roi exerçant une portion de la souveraineté nationale, peut apposer son *veto* aux résolutions des Chambres, au lieu que les papes, soumis aux décisions des conciles généraux qui leur sont supérieurs, doivent s'y conformer, lors même que, comme ceux de Constance et de Bâle, ils se sont assemblés sans leur consentement et malgré une opposition; que l'institution canonique, dont on se fait une si fausse idée, n'ajoute rien au pouvoir de l'évêque; qu'elle n'est qu'un certificat d'idonéité, conférée par le supérieur ecclésiastique au candidat élu par le clergé et le peuple du diocèse; que jusqu'en 1516, cette institu-

tion était donnée, non par les papes, mais, d'après le canon du premier concile général de Nicée, par le métropolitain; que les papes ont souvent, et notamment de nos jours, abusé de ce pouvoir par eux usurpé, pour étendre leur domination, satisfaire leurs passions, et remplir leurs vues politiques; qu'en Portugal, ils l'ont refusée pendant vingt ans à tous les évêques nommés, par la maison de Bragance, après sa restauration sur le trône, usurpé par Philippe II, parce que la cour de Rome ne voulait pas déplaire à celle de Madrid; qu'en France, ils l'ont refusée pendant dix ans aux évêques nommés par Louis XIV, qui s'étaient trouvés dans la fameuse assemblée de 1682, pour se venger de la part qu'ils avaient prise à la proclamation des quatre articles de nos libertés; que si dans ces derniers temps, les églises de France et d'Allemagne ont été et sont encore veuves d'évêques, la cause en est dans la même source, que si les papes se sont montrés difficiles à accorder l'institution dans les cas où leur politique était intéressée à la refuser, ils ont fait preuve d'une facilité scandaleuse à la donner, lorsqu'il ne s'agissait ni de l'honneur de la religion ni de l'édification des fidèles; témoins les certificats de vie et de mœurs donnés par eux à l'infâme cardinal Dubois, et à cet autre cardinal, président ridicule du brigandage d'Embrun, Tencin, dont on disait de lui dans le temps, *pas tant saint*. Ont-ils refusé cette institution à cette foule d'évêques nommés sous l'influence scandaleuse des maîtresses d'un de nos rois, et en remontant plus haut, à ceux que nommait le régent, lequel, après une promotion nombreuse d'évêques et autres bénéficiers,

disait, avec autant d'esprit que de raison : *Pour le coup, les jansénistes seront contens de moi ; j'ai tout donné à la grâce et rien au mérite.*

Partout l'Evangile condamne le fanatisme, l'intolérance et l'esprit de domination du clergé romain, et partout les monumens de l'histoire ecclésiastique attestent que, depuis plus de quinze cens ans, ils ont foulé aux pieds la règle évangélique. C'est sans doute pour cela que la cour de Rome a mis à l'*index* l'*Histoire ecclésiastique* de notre judicieux Fleury, les ouvrages de notre grand Bossuet, et les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire ; voilà pourquoi nos prêtres français, dont M. l'abbé Lamennais s'est rendu l'organe, ne veulent pas que les fidèles la lisent, comme si l'Esprit-Saint, qui en a dicté les paroles, n'avait pas eu assez d'intelligence pour se mettre à la portée des simples.

Voilà ce que les jeunes lévites de Versailles apprendront dans l'Evangile et dans l'Histoire ecclésiastique, dont l'étude fera jour et nuit leurs délices. Je ne sais si je me fais illusion ; mais, pour me consoler du présent, je m'élance dans l'avenir, et je me figure que de ce nouveau séminaire va sortir la petite pierre détachée de la montagne, vue par le prophète Daniel, laquelle ira frapper au pied le colosse à la tête d'or, aux bras d'argent, aux pieds d'argile, élevé à si grands frais, depuis quinze cents ans, par l'orgueil, l'ambition et la domination du clergé romain ; et que sur ses ruines, réduites elles-mêmes en poudre, s'élèvera ce nouveau culte annoncé par le Christ, dans lequel on *adorera partout Dieu en esprit et en vérité ;* et

qu'alors s'accomplira cette prophétie : *Il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Fiet unum ovile et unus pastor.*

Ainsi soit-il.

MÉLANGES.

Des missions dans l'intérieur.

(Deuxième article.)

Les missions dans l'intérieur sont-elles utiles ou funestes à la morale?

Nous le disons avec franchise, si cette question était résolue en faveur des missions, peut-être cela suffirait-il pour les absoudre de leur illégitimité; car, aux yeux du philosophe, si non à ceux du politique, il est plus important de former des hommes que des citoyens: mais qui ne sait que les vertus privées, dont le germe est dans tous les cœurs, ne s'y développent qu'en silence, échauffées par l'exemple, nourries par la méditation, encouragées par l'exercice et l'expérience? C'est dans l'école des familles que l'on puise cette précieuse instruction : la vie des pères, voilà la première leçon des fils; où les filles étudieront-elles-mêmes leur devoir que dans la conduite de leurs mères? Le bon exemple est le meilleur de tous les livres, le plus éloquent des sermons, le missionnaire par excellence. Croit-on sincèrement que des étrangers, quelque touchantes que soient leurs exhortations, quelque solen-

nelles que parraissent leurs cérémonies, puissent, en passant, soumettre des esprits jusqu'alors rebelles, et féconder des ames stériles? La vertu n'entre point brusquement dans les cœurs non plus que les vices; et c'est un axiome en morale comme en physique, que tout ce qui est violent n'est ni durable, ni naturel. Une conscience emportée d'assaut n'en est ensuite que plus effrénée.

Mais les missions actuelles n'ont pas même obtenu ce triomphe passager. Sans doute, elles se seront élevées contre le luxe, la débauche, les divisions domestiques; sans doute elles auront prêché la modestie, le repect filial, l'union, toutes les vertus : eh bien ! le dirai-je? jamais les vices n'ont levé une tête plus effrontée que durant leur séjour. La foule accourt en costume de bal aux cérémonies sacrées, et les toilettes les plus magnifiques éblouissent les yeux dans le sein des cathédrales où l'on exalte l'humilité; les femmes redoublent de coquetterie et les hommes de séduction; un commerce galant s'établit jusque sous la chaire; l'antique basilique est un vrai boudoir; et cependant on préconisait la pudeur ! — Tel est sur les jeunes gens l'effet de tout ce qui porte un caractère trop éclatant de publicité : c'est un stimulant de plus à ce désir de briller, si naturel au jeune âge. Les spectacles sacrés ne sont pas moins dangereux que les représentations profanes. Quand la vertu pénétre dans une ame, ce n'est point par la porte des sens.

Les liens de famille ont-ils été resserrés? Voici ce qui est arrivé en plusieurs endroits : la mère, revenant du sermon comme une furie, interdit le gras à toute

la maison : en vain le mari objecte-t-il son goût, son habitude, sa santé ; on ne l'écoute point, il faut qu'il fasse maigre. De-là des querelles sans fin ; des scènes scandaleusement déplorables en présence de leurs enfans consternés ; de-là, des injures, des menaces, et jusqu'à des voies de fait : le tout, pour savoir si l'on mangera du bœuf ou du poisson ! — Ainsi cette insensée croit s'ouvrir le chemin du ciel : elle oublie que, si c'est un péché énorme de faire gras le vendredi, c'en est un bien plus grand de rompre en visière à son époux. Parlerai-je de ces filles dénaturées qui s'arrachent des bras de leurs parens, et qui, sourdes à tous les cris, insensibles à toutes les larmes, vont s'ensevelir dans des congrégations clandestines, et s'anéantissent pour leurs familles? Est-ce là, grand Dieu! vous aimer?

Je pourrais rapporter cent autres faits, confirmés non-seulement par des témoins oculaires, mais encore par plusieurs écrits piquans, dont le plus remarquable est intitulé : *Histoire des Missionnaires dans le midi de la France* (1). Mais ce serait fatiguer l'attention du lecteur, et dépasser les bornes qui nous sont prescrites.

Et qu'on ne dise pas que les faits ne prouvent rien : ils prouvent tout, au contraire, quand ils sont une conséquence naturelle de la chose. Ce qui est arrivé

---

(1) Cette brochure curieuse qui a pour second titre : *Lettre d'un Marin à un Hussard*, se trouve au Palais-Royal, chez Delaunay, Corréard, et tous les marchands de nouveautés.

ici émane presque nécessairement du système des missionnaires, et arrivera toujours lorsqu'en fait de morale on parlera à l'imagination plutôt qu'à la raison. Cette méthode est impuissante à faire le bien ; elle échoue contre les esprits habitués à réfléchir; seulement elle pourra parvenir à changer la faiblesse de quelques personnes en superstition, et la chaleur de quelques autres en fanatisme.

Malheureuses quand elles combattent en plein jour, les missions ne le sont pas moins dans leurs tentatives secrètes, et, pour ainsi dire, nocturnes. Au tribunal de la pénitence, elles deviennent nulles quand elles ne sont point nuisibles. En effet, pour diriger une conscience, ne doit-on pas la connaître à fond? Le plus grand criminel a toujours quelque endroit par où il est homme: mais avant de surpendre cette fibre heureuse, que de temps ne faut-il point! quelles recherches! combien de prévenances! J'ai souvent eu à admirer de ces bons et dignes prêtres, qui, n'ayant point la folle ambition de catéchiser tout un royaume, emprisonnent leur laborieuse et modeste vie dans une étroite paroisse, qu'ils s'efforcent de rendre sainte par leur exemple journalier, ainsi que par leurs paternelles exhortations. A leur pauvre confessionnal viennent expirer les vices, s'éteindre les haines, et s'allumer tous les nobles sentimens. Leurs noms, il est vrai, ne brillent point sur des feuilles publiques, mais ils sont écrits dans le cœur des fidèles du lieu ; ils sont écrits sur les registres de l'Eternel, qui élève les humbles. Voyez comme autour de ces vénérables pasteurs règnent tous les plaisirs délicats et simples, avec toutes les vertus austè-

res ! cet amour de Dieu qui éclate de toutes parts, cette affection pour le prochain, ce respect filial, cette union charmante, cette adorable charité ! Croyez-vous qu'un ouvrage aussi parfait soit le résultat de quelques discours et de quelques processions ? c'est le fruit d'une vie entière, immolée à d'obscures fatigues.

O missionnaires ! gardez-vous d'approcher de ce hameau ! vous en emporteriez avec vous le bonheur, et même la religion. Si une fois ces êtres simples touchent à vos solennités, je crains qu'après votre départ, la pompe de la paroisse ne leur semble fade et sans aucun goût ; je tremble que vos éclatantes prédications ne paralysent pour toujours les conseils incultes d'un curé de campagne. Apprenez que, partout où l'on vous a vus, les cathédrales sont désertes, et les églises abandonnées : qu'irait-on y faire ? quelles émotions y trouverait-on ? Vous n'y êtes plus !

Ah ! croyez-moi, dépouillez vos habitudes vagabondes ; adoptez un coin de terre pour le cultiver avec fruit ; faites-vous une famille de prédilection ; créez des attachemens à vos cœurs solitaires ; enfin, devenez les pasteurs de quelques troupeaux ! C'est par-là que vous plairez à Dieu, en servant les hommes.

J. J. Réda.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Notre horizon s'obscurcit de plus en plus ; des nuages s'amoncèlent ; déjà l'on entend des bruits sourds, précurseurs de l'orage. S'il en faut juger par ces symptômes, la tempête sera violente. Il paraît que le gouvernement incline décidément vers les hommes monarchiques. Une circonstance qui aurait dû le ramener vers les libéraux, a produit un effet entièrement contraire. Des missionnaires, encore poursuivis par la haine des familles qu'ils ont divisées, arrivent à Brest. Le peuple, instruit par la renommée, des desseins et des fureurs de ces énergumènes, s'oppose à une prédication qui n'a d'autre but que de réveiller le fanatisme; les autorités constituées, plus éclairées que dans beaucoup d'autres départemens, reconnaissent dans la manifestation de la volonté du peuple, un vœu qu'il est de leur devoir de respecter. Le sous-préfet, le maire, le conseil municipal prononcent le renvoi des missionnaires de discorde, et l'arrêt est exécuté, malgré les protestations de l'évêque de Quimper, qui soutient les missions comme un officier soutient l'honneur de son corps. Quelle conséquence de cet évènement devait-on tirer avec un jugement sain et un esprit exempt de passion? que les missions et les missionnaires sont pour la France un objet d'indignation et de scandale ; qu'il est urgent d'arrêter des croisades qui soulèvent les citoyens, qui les poussent à la ré-

volte, qui les excitent à s'armer les uns contre les autres. Un esprit juste eût approuvé la conduite d'un sous-préfet, d'un maire, d'un conseil municipal, qui ont pensé que le vrai moyen d'apaiser une sédition, c'était d'en détruire la cause. Mais c'était là le parti raisonnable, et on juge bien que le ministère n'a eu garde de s'y arrrêter; loin de là, il a pris en main la cause des missionnaires, il a cédé aux protestations de l'évêque, et les fonctionnaires qui avaient fait leur devoir ont été destitués. Ce n'était jusque-là qu'une iniquité locale. Il appartenait à nos ministres de la changer en une affaire d'état; il leur appartenait de faire retomber sur la France entière les conséquences d'une sédition partielle, et de se fonder sur elle pour changer le système. M. Decazes, qui depuis sa conversion paraît avoir étudié la Bible, a décidé que ceux qui avaient été abaissés seraient relevés, et en conséquence nous allons voir les missionnaires monter aux grands emplois. On parle déjà de M. de Rauzan pour premier ministre; M. de Marcellus occupera les fonctions de garde-des-sceaux, et le cardinal de la Luzerne sera ministre de la marine; le département de la guerre sera dévolu au premier aumônier de la chambre, et les finances seront remises entre les mains de l'abbé Fayet, qui en fera l'usage que l'on sait.

— On assurait hier que les ministres avaient tous donné leur démission. Il faut ici répéter le mot de Bonaparte au Conseil des anciens, le 18 brumaire : *nous sommes sur un volcan.*

— Si le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a déjà obtenu

dans son ministère plusieurs économies utiles, son patriotisme et la fermeté connue de son caractère, donnent lieu d'espérer qu'il continuera de faire la guerre aux abus. Une occasion se présente de diminuer les charges de l'état; ne doutons point qu'il ne s'empresse de le saisir. C'est en 1816 que la plupart des Suisses ont contracté des engagemens pour être soldés et nourris par la France : ces engagemens étaient de quatre ans; ils expirent dans le courant de 1820. Le ministère se trouve donc dans la nécessité de les renouveler, et alors c'est pour douze mille hommes une dépense de 2,400,000 fr. Si l'on adopte le parti contraire, les Suisses regagnent leurs montagnes : c'est une économie considérable. Je sais bien que pour cela nous n'en serons pas encore quittes, qu'il faudra leur payer un traitement de réforme, car tout est prévu dans les capitulations; on devra même leur tenir compte, pour la fixation de leur retraite, des services qu'ils ont rendus sous les drapeaux du roi de Sardaigne : il serait difficile de pousser plus loin la générosité. Peut-être bien l'article du traité qui place ainsi à notre charge la reconnaissance de sa majesté piémontaise, pourrait être susceptible de révision; la diplomatie aurait, je crois, quelque peine à justifier cette clause; je me trompe, l'excuse des circonstances serait là. Ce prétexte usé n'est plus de mise aujourd'hui. Nous avons une armée nationale, et ce n'est point à des étrangers qu'appartient l'honneur d'entourer la personne du Roi et de défendre nos institutions. Ne doit-on pas compter plus sur les affections de famille que sur le dévouement qui s'achète? M. le ministre de la guerre, dont le nom

est cher à l'armée française, et qui sait ce qu'on peut attendre d'elle, cherchera à débarrasser son pays de ces soldats dont les uniformes et les traitemens nous reportent tous les jours aux souvenirs de l'invasion étrangère.

— On assure qu'un frère de M. le ministre de l'intérieur vient d'être tonsuré, et d'entrer dans les rangs des missionnaires. Ce respectable ecclésiastique doit prêcher le carême cette année à la cour. C'est, dit-on, aux conseils de M. l'abbé Decazes que l'on est redevable de la conversion rapide de son frère.

— Depuis que M. Decazes s'est fait dévot, le *Courrier* a changé de ton. On n'accepte plus que des rédacteurs catholiques pour la confection de cette feuille. Il est déjà question d'évincer M. Guizot qui a le malheur d'être hérétique. Les autres rédacteurs remplissent déjà si bien leur mission ultramontaine, que l'abbé Frayssinous leur a demandé la permission de prêcher cet avent à St.-Sulpice quelques-uns de leurs articles, particulièrement celui qui a été inséré contre les *Annales protestantes*, et dont l'auteur, craignant qu'on ne le suppose impartial, prévient en commençant qu'il est catholique romain par sentiment et par conviction. L'*ami de la Religion et du roi*, dont la frêle existence est comme

> La feuille séchée,
> Qui de sa tige arrachée
> Devient le jouet des vents (1).

(1) J.-B. Rousseau.

parle déjà de projets de mariage avec le journal des doctrinaires. MM. Decazes, ministre de l'intérieur, et de Rauzan, chef des missionnaires, doivent être les témoins de cet hyménée.

— Ces jours derniers un grand seigneur rencontra un homme assez bien vêtu qui travaillait dans la galerie du Louvre. Il s'approche de lui, et lui frappant sur l'épaule : — Qui es-tu ? que fais-tu ? lui demande-t-il. — Je suis tailleur de pierre, lui répond l'ouvrier qui ne connaissait pas l'interrogateur. — Ah ! tu es tailleur de pierre, et tu portes des bottes ; eh ! bien, prends courage, dans cinq ans tu porteras des sabots. — Et vous, reprend l'ouvrier sans se déconcerter, vous ne porterez ni l'un ni l'autre. — On prétend que l'inconnu était un personnage de très-haute distinction. Si cela est, il en faut conclure que la fortune et la naissance ne donnent pas toujours l'esprit et le bon sens.

— Les hommes d'état de Carlsbad viennent de publier une note diplomatique justificative de leur conduite. On dit que cette pièce leur a été envoyée du bureau du *Conservateur*, et que le rédacteur est le même émigré qui a fait la note secrète.

— M. de Chateaubriand prétend, dans le dernier numéro de son journal, que les royalistes, aussitôt qu'ils seront arrivés au pouvoir, vont devenir des modèles de clémence, que l'on n'entendra plus parler que de paix, de concorde, d'amnistie. Le règne d'Astrée va renaître, des ruisseaux de lait vont couler dans les champs ; le général Canuel deviendra l'Auguste des

Lyonnais; M. Donnadieu sera le Titus des habitans de Grenoble; M. de Villèle changera son nom en celui de l'Hôpital second; M. de Châteaubriand saluera quand on nommera Fénélon, et M. Trestaillon tirera son chapeau quand on parlera de ce commandant de Bayonne du temps de la Saint-Barthélemy, qui, sollicité d'ordonner le massacre des protestans, répondit à Charles IX : *Sire, je n'ai trouvé dans mes soldats que des Français, et pas un assassin.*

— La *Quotidienne* prétend que les poursuites contre les amis de la liberté de la presse se rallentissent; elle tance très-vivement les ministres à ce sujet. La *Quotidienne* se trompe; il est question de présenter cette affaire comme un crime de haute trahison, de conduire MM. Gévaudan et Simon devant la cour d'assises. Les ministres ont dans ce moment besoin d'une petite conspiration pour soutenir leur crédit.

— Nous avons déjà eu l'occasion de faire l'éloge de l'institution musicale de M. Massissimo, le premier qui ait appliqué l'enseignement mutuel à la musique. Nous nous félicitons, dans l'intérêt de cet art, de pouvoir apprendre à nos lecteurs qu'il vient de donner à son établissement tout le développement désirable, en s'adjoignant M. Zimmermann, professeur distingué du conservatoire. La réputation de ce dernier qui vient de commencer un cours de piano, d'harmonie, et d'accompagnement de la partition, assure le succès d'une école qui manquait de cette partie essentielle de l'éducation musicale.

— On annonce comme devant paraître par souscrip-

tion un nouvel ouvrage de M. J. Ch. Bailleul, ancien député, auteur de l'excellent examen du dernier écrit de Mme. de Staël. Cette publication, qui paraîtra par livraisons à diverses époques, est intitulée : *Situation de la France considérée sous les rapports politiques, religieux, administratifs, financiers, commerciaux* (1), etc. Personne n'est plus capable que l'auteur de nous offrir, sur un tel sujet, des vues neuves, intéressantes et profondes. Le même écrivain doit publier, avant deux mois, des Élémens méthodiques de géographie, disposés d'après un ordre absolument nouveau (2).

— On assure que les révérends pères de la mission vont publier un mémoire apologétique, dans lequel ils prouveront que s'ils avaient eu à leur disposition deux ou trois cents gendarmes, autant de sbires, avec de forts détachemens des bandes royales du Midi, ils auraient converti, par la persuasion, tous les incrédules de la ville de Brest. Ce n'est pas la faute de ces bons pères si l'on ne leur donne pas ce qu'il leur faudrait pour faire aimer la religion chrétienne et pour opérer des miracles. On assure qu'ils ont demandé que la ville

---

(1) Un vol. in-8° qui paraîtra par cahiers de 100 pages au moins. Prix 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 75 c. pour les départemens.

On souscrit chez M. Ant. Bailleul, imprimeur-libraire au Commerce, rue Sainte-Anne, n° 71; et à l'agence géné[illegible] des placemens temporaires et viagers dans les fonds publics, rue du Sentier, n° 6.

La souscription est payable d'avance.

(2) Chez Ant. Bailleul, rue Sainte-Anne, n° 71.

de Brest fût considérée comme pestiférée, et qu'un cordon fût établi autour d'elle pour empêcher les progrès de la contagion.

— Lorsqu'en 1816, tous ceux qui n'avaient rien fait jusqu'alors se croyaient appelés à remplir tous les emplois, un M. S***, que sa nullité rendait recommandable, fut nommé chef de bureau dans un ministère. Fort des circonstances qui l'avaient porté là, il crut devoir prendre un air capable et un ton important propres à cacher son insuffisance; il avait pris pour système d'être grossier avec tous ceux qui avaient des titres antérieurs à 1815. Un jour, un chef de la même administration, que les épurations avaient oublié, demandait à M. S*** une chose qu'il était impossible de refuser. Celui-ci refusa net, en ajoutant : « Où en se» rions-nous s'il fallait écouter le premier venu?.... — «Qu'appelez-vous, répliqua le collègue, irrité? Appre» nez qu'un premier venu tel que moi vaut mieux qu'un » dernier venu tel que vous. » M. S*** sut s'armer dans cette occasion d'un imperturbable silence.

— Un rédacteur prétendu d'un prétendu journal, s'étant permis une sortie déplacée contre un homme estimable, a reçu ces jours-ci une leçon dont il se souviendra ; l'individu offensé a commis à sa canne le soin de venger son injure, attendu que M. ******, qui bégaye, n'a pu lui donner assez promptement une explication satisfaisante. Cette correction salutaire a produit le meilleur effet; depuis ce moment M. ****** n'est plus bègue : il est muet.

— Saint Barthélemy était depuis long-temps en

bonne odeur auprès de nos ultrà; il leur rappelait le doux temps du massacre des huguenots. Un pair de France, qui s'est fait remarquer par une proposition aussi absurde que dangereuse, a donné une nouvelle faveur à ce saint, son patron. Les ultrà ne jurent plus maintenant que par saint Barthélemy, comme les Anglais jurent par saint George; enfin c'est sous la rubrique de saint Barthélemy que M. le général Donnadieu adresse au *Journal des Débats* sa correspondance justificative.

— *Le Drapeau Blanc,* qui vise à l'originalité qu'il trouverait difficilement chez ses rédacteurs, a imaginé un moyen neuf et économique de remplir ses feuilles : il donne fréquemment à ses lecteurs un article intitulé *citations,* et composé de lambeaux pris à droite et à gauche dans Machiavel, Confucius, Montesquieu, etc..... Le public ne saurait trop apprécier l'attention délicate que mettent les propriétaires à lui épargner le plus possible la prose de MM. les rédacteurs.

— Un académicien, qui s'était chargé de rendre compte, dans le *Journal de Paris,* de l'*Histoire de Venise,* a prétendu que l'auteur, M. le comte Daru, en disait plus dans une phrase que d'autres dans une page. Or cet ouvrage se compose déjà de sept gros volumes *in-octavo :* nous désirerions savoir ce qu'ils peuvent au juste contenir, en leur appliquant l'estimation de M. Laya. C'est un calcul que nous proposons à Messieurs de l'Académie des Sciences.

— Ces jours passés, un petit scandale a eu lieu dans

l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : il s'agissait de la célébration d'un mariage. La famille se rend à la sacristie, pour y donner les renseignemens nécessaires à la rédaction de l'acte. Par un oubli, très-excusable en pareille circonstance, on n'avait point apporté la pièce qui constatait la publication des bancs dans la paroisse du jeune homme. Le prêtre s'assure auprès des parens que cette formalité n'a point été omise; il a l'air de se contenter de leur parole, touche avec beaucoup d'exactitude les droits qui sont dus à l'église dans ces cérémonies, et s'achemine vers l'autel avec toute la famille. Il commence la célébration du mariage; mais son scrupule le reprenant tout-à-coup, il lui faut la pièce absente; il daigne à peine s'expliquer, interrompt brusquement son ministère, et laisse au pied des autels la mariée, interdite, confuse, exposée aux interprétations d'un public qui n'est pas toujours charitable. Nous ne disons point que ce prêtre ait eu tort de réclamer l'exécution d'une formalité, peut-être indispensable; mais alors il aurait pu ne pas oublier son devoir quand il s'agissait de toucher le prix de la cérémonie; il se serait épargné des reproches assez désagréables, que lui attirait avec raison son rigorisme un peu tardif.

—Il n'est question, dans les conversations, que d'une aventure récente qui semblerait appartenir à l'époque de 1816. Un *ultrà* voulait être sous-préfet; ses prétentions étaient fortement appuyées auprès du ministère. Il avait la promesse formelle d'obtenir ce qu'il demandait. Pour le satisfaire, on n'attendait qu'une vacance, mais elle n'arrivait pas. Ces gens en place ont une santé de fer : il n'y a rien qui fasse vivre comme un emploi. Notre ultrà était impatient : il avait tâté d'un régime plus expéditif; il avait vu marcher les épurations; mais maintenant les dénonciations n'ont plus cours; les accusations sont examinées : il n'y a plus d'avancement; impossible de faire son chemin. Notre homme a cependant en vue une sous-préfecture qui serait parfaitement son affaire; elle est confiée à un fonctionnaire ami des institutions nouvelles, assez mal avec la haute société de l'endroit, et pas très-bien avec le curé. Cette place

lui conviendrait beaucoup mieux à lui, qui pourrait marcher l'égal du plus noble de l'arrondissement. Un beau matin le ministre reçoit une lettre par laquelle le titulaire donnait sa démission. Un moment après, l'aspirant arrive comme par hasard, demande l'emploi vacant, l'obtient, et part avec l'ordre de le remplacer sur-le-champ. L'étonnement du démissionnaire prétendu est à son comble; il ne conçoit rien à cela; mais il faut obéir. Il part pour Paris, après avoir remis sa succession au nouveau venu. On lui montre, dans les bureaux, la lettre de démission; elle était supposée: on avait imité son écriture. Il demande que l'on revienne sur la décision dont il est victime; on convient qu'il est à plaindre, qu'on lui a joué un tour perfide; mais on lui fait observer que son successeur étant en fonction, on ne peut pas bouleverser l'administration par des changemens continuels; on promet de le dédommager, et on l'invite à prendre patience. « Il faut »que tout le monde reste en place. » Telle est la devise des ministres, qui ont sans doute leurs raisons pour mettre ce principe à l'ordre du jour.

LE MANDAT

DES ELECTEURS DU DEPARTEMENT DE L'EURE,

Couplets chantés dans un repas offert à MM. Dupont, Bignon et Dumeilet, par les habitans du Neufbourg, le 31 *octobre* 1819.

Vous nous quittez; avant peu la tribune
Retentira de vos mâles discours;
Et votre voix, au pouvoir importune,
De l'arbitraire arrêtera le cours.
Ah! puisqu'ici l'amitié nous rassemble,
Il faut, avant d'engager le combat,
Il faut, messieurs, bien convenir ensemble,
Et de nos vœux et de votre mandat.

Conservez bien, en dépit des ministres,
Le droit sacré de blâmer leurs erreurs;
Portez le jour sur les complots sinistres,
Qu'ont inventés d'infâmes délateurs;
En liberté que chacun puisse écrire,
Tant qu'il respecte et le trône et l'état,

Et que des sots en paix on puisse rire :
Voilà nos vœux, voilà votre mandat.

Abandonnez des noms et de vains titres
A ces ultrà si grands par leurs aïeux ;
Mais si des lois ils voulaient être arbitres,
Ah ! renversez leurs projets odieux.
Veillez aux droits des arts, de l'industrie ;
Les leur ravir serait un attentat ;
Car c'est par eux que fleurit la patrie :
Voilà nos vœux, voilà votre mandat.

Il est hélas ! sur de lointaines plages,
Des malheureux exilés..... *à jamais!*
Rappelez-les sur de plus doux rivages,
Ainsi que nous ces bannis sont Français :
Qu'ils ne soient plus de contrée en contrée
Chassés, proscrits par chaque potentat,
Ah ! rendez-leur cette France adorée !....
Voilà nos vœux, voilà votre mandat.

Il est aussi des braves qui naguère
Avaient rangé l'Europe sous leurs lois ;
Mais aujourd'hui l'abandon, la misère,
Sont le seul prix de leurs nobles exploits :
On gorge d'or des troupes étrangères,
Ah ! tant qu'en France il nous reste un soldat,
Repoussez-en ces hordes mercenaires ;
Voilà nos vœux, voilà votre mandat.

Vous remplirez dignement notre attente,
Et le passé répond de l'avenir ;
Votre vertu sortira triomphante
Des vains efforts qu'on fait pour la ternir ;
Purs des dîners qu'on donne aux ministères,
A ce banquet modeste et sans éclat,
Vous reviendrez, fidèles mandataires,
Sûrs de nos vœux, prendre un nouveau mandat.

Par l'auteur du *Dernier cri de la Garde.*

TABLE

Des Matières contenues dans ce Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F, G.

H, I.

J, K.

L, M.

N, O, P.

Q, R.

S.

T.

U, V.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON

LETTRES NORMANDES,

OU

CORRESPONDANCE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

TOME NEUVIÈME.



A PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, n° 27.
Et chez FOULON et comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

1820.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Du ministère dont la France est menacée. — Spectacles. — Des Missions de Brest. — Les Torpilles politiques. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 18 novembre 1819.

Du Ministère dont la France est menacée.

J'AI long-temps traité de fable la nouvelle du changement de ministres, et de l'érection d'un ministère ultrà-royaliste. Il est un degré d'aveuglement que l'on ne doit pas supposer, il est des absurdités si palpables, que l'on craint d'être absurde soi-même si l'on ajoute foi à leur existence. Je ne croyais pas qu'il fût permis de penser que le ministère actuel, quelque inexpérimenté, quelque ignorant même qu'il soit, portât cependant la folie jusqu'à se faire l'instrument

d'une révolution qui serait ridicule, si elle n'était pas funeste. Que les ultrà-royalistes se croient les plus forts, les plus nombreux, les plus éclairés, ils ont leurs raisons pour rester dans cette opinion; mais qu'un ministre qui leur a fait une guerre opiniâtre et mortelle pendant quatre ans, dont un des titres est la loi des élections, loi qui frappe de mort le parti royaliste; qu'un homme d'état, qui l'année dernière redevint populaire un moment malgré tant de torts, de palinodies, seulement pour avoir résisté aux aristocrates, qu'un ministre abhorré des ultrà qui cherchent à tirer parti de ses services, comme on emploie ceux des hommes de police, et méditent de l'abandonner, alors même qu'ils le caressent, et le déshonorent, se tourne vers ses implacables ennemis, qu'il leur offre le pouvoir, lui qui connaît si bien leur inutilité, leur aveuglement, leur néant, c'est ce que je ne comprendrai jamais, c'est ce qui m'a forcé long-temps à ranger la nouvelle du changement de ministres parmi ces mille et un bruits qui se répandent chaque jour, ou peut-être parmi les mensonges semés à dessein pour faire baisser les fonds, et favoriser l'agiotage.

Il a fallu cependant sortir de cette incrédulité. La nouvelle s'est soutenue, elle s'est confirmée; et quoique l'on essaie aujourd'hui de la démentir faiblement, il paraît que nous sommes encore menacés de la voir se réaliser. Le *Courrier* lui-même est atteré; les doctrinaires sentent déjà l'effet naturel des persécutions. Leur nombre grossit. Ils étaient six; les voilà huit dans ce moment. On croit que leur nombre pourra bien aller jusqu'à douze. Le *Journal de Paris*

n'imite pas son collégue. Il suit la fortune de M. Decazes; mais s'il a déserté avec armes et bagages le camp des ci-devant ministériels, le *Journal des Débats*, par un revirement naturel, est devenu l'apologiste du grand ministre. On va jusqu'à prétendre que la *Quotidienne* a consenti à recevoir parmi ses rédacteurs un délégué du ministère de l'intérieur. Si *le Conservateur* vivait encore, son rédacteur, M. le vicomte de Châteaubriand, consacrerait sa brillante éloquence à faire le panégyrique de M. Decazes. Il se contenterait, pour satisfaire sa conscience, d'oublier quelques traits de la vie politique de son héros. On prétend qu'un faiseur de caricatures doit en publier une d'un genre nouveau, et qui paraîtra sans doute assez piquante. Elle représentera l'auteur d'Atala, tenant à la main l'histoire de M. Decazes, et arrachant quelques pages. Ainsi jadis Clio traitait le grand Condé.

On attribue à deux causes le changement présumé du système de gouvernement. La première serait la nomination de M. Grégoire; la seconde serait l'expulsion des missionnaires de Brest. Alors même que la nomination de M. Grégoire serait contraire à l'intérêt bien entendu de la liberté, était-ce là un motif bien valable pour changer le système. Quelle est donc l'influence d'un homme sur une grande assemblée? et si l'on pouvait craindre d'ailleurs un retour vers 1793, serait-ce un bon moyen pour nous en éloigner que de nous ramener vers 1815? Être persécuté par les jacobins ou par les ultrà-royalistes, quelle est la différence? Être exilé par les Bouville et les Labourdonnaye, ou par les Marat et les Robespierre, cela ne revient-il pas au même? et

croit-on que le peuple aime mieux le tombereau conduit par MM. C.... et D...., que la charrette menée par Fouquier-Tinville, et par Billaud-Varenne? Observez que nous supposons ici la nomination de M. Grégoire, funeste à la liberté, supposition évidemment fausse; si nous établissons au contraire que cette élection est favorable à la liberté, comme elle l'est en effet, un des termes de notre raisonnement va changer; ce ne sera plus aller à 1815 pour éviter 1793, ce sera courir vers l'arbitraire, pour éviter le règne des lois et de la Charte.

L'expulsion des missionnaires de Brest ne paraît pas non plus une juste cause pour retourner vers 1815. Les missionnaires sont, en France, ce qui nous reste de plus positif de cette époque de fanatisme politique et religieux. Les missionnaires sont un fruit de 1815. Ils sont les héritiers directs de la Chambre introuvable. Pieux énergumènes, ils vont, dans les départemens, prêcher les discours de M. Roux-Laborie et de M. de Marcellus. Leurs sermons ne sont que les commentaires de la loi d'amnistie, et de la loi qui rend au clergé des dotations et des biens. Vouloir que l'on respecte les missionnaires, lorsque ceux-ci viennent répandre la discorde dans les familles, la haine dans les cœurs, c'est demander que l'intolérance et le fanatisme triomphent. Changer le système de gouvernement, parce qu'un département a témoigné de l'aversion pour des saltimbanques qui déclament contre les lois, qui ébranlent la Charte, qui lancent des anathèmes contre les acquéreurs de domaines nationaux, contre les hommes qui ont coopéré à la révolution française,

c'est déclarer que l'on se fait le champion de ces déclamateurs; c'est presque annoncer que l'on embrasse les principes qu'ils professent, que l'on repousse les lois qu'ils décrient, que l'on méprise les droits qu'ils veulent remettre en question. Je concevrais peut-être que, par une interprétation mal-entendue de la Charte qui garantit la liberté des cultes, on soutînt que les missionnaires ont droit d'envahir les églises, d'épouvanter les faibles, de diviser les familles; je concevrais, en conséquence, qu'on abusât de la loi jusqu'à reprimer le peuple de Brest, jusqu'à destituer les fonctionnaires qui ont eu le courage de céder aux vœux du peuple; mais je ne conçois pas qu'une fois la loi vengée, on fasse rejaillir, sur toute la France, une erreur locale, que l'on aille jusqu'à changer un système de gouvernement, jusqu'à renverser toutes les lois existantes. Si l'on a trop mal mené les missionnaires, vengez-les comme citoyens. Un filou qui se plaindrait d'avoir été friponné par un autre filou, aurait droit à la protection de la loi; mais celle-ci, en lui rendant justice, ne se porterait pas l'apologiste de sa conduite. Si les missionnaires ont été insultés, réprimez ceux qui se sont rendus coupables, mais arrêtez-vous là; et par un imprudent appui, n'allez pas vous porter les apologistes des insultes qu'eux-mêmes prodiguent chaque jour aux citoyens et aux lois.

Le premier acte du nouveau ministère, s'il était définitivement créé, serait de changer la loi des élections. On nous ramènerait aux deux degrés, et au renouvellement septennal, qui fait, comme on sait, le bonheur de l'Angleterre, attendu qu'avec un minis-

tère monarchique, il faut des élections monarchiques; attendu ensuite que, sous un régime religieux, il faut rendre au clergé de la consistance et de la splendeur, on changerait l'article de la Charte qui défend la restitution des biens du clergé. Sous un régime juste, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, on changerait l'article qui défend la restitution des biens d'émigrés. Un ministère royaliste devant ramener de l'unité dans l'administration, on renouvellerait toutes les fonctions; et comme c'est à la fidélité que les emplois sont dus, on peuplerait les ministères de vendéens et d'hommes du Midi : or, ceux-ci pourraient, comme par le passé, se permettre des écarts très-excusables envers les patriotes; il faut bien faire la part de leur longue irritation ; s'il arrivait par malheur quelques petits égorgemens royalistes, il faudrait jeter un voile sur des fautes commises pour le service de la bonne cause : on se déferait de cet incommode jury qui juge sans considération de personnes, et on le remplacerait par ces indulgentes cours prévôtales qui ont acquitté M. de Trestaillon, mais qui ont en revanche décimé les Lyonnais. Il est probable que d'insolens écrivains oseraient critiquer cette conduite toute royaliste. Il est impossible de gouverner avec de tels obstacles; en conséquence, la liberté de la presse serait confiée à la direction de quelques censeurs bien choisis, et la condamnation des écrivains serait rendue à la police correctionnelle, assistée de MM. Hua et Marchangy. Tout le reste suivrait cette route si favorable à la liberté; les bouches bâillonnées ne diraient rien; les royalistes crieraient que *tout va bien;* ils seraient seuls entendus ; et cette

touchante unanimité irait réjouir jusqu'à la chambre ardente de Mayence. Voilà notre avenir pour l'année prochaine, si le ministère devient ultrà-royaliste. Je ne dis rien de ce qui arriverait les années suivantes. Il n'est pas toujours permis d'avoir trop de prévoyance.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Je me suis engagé à reparler de la tragédie de Louis IX, sur laquelle j'ai exprimé en peu de mots mon opinion; mais j'ai quelque raison de me croire délié d'un engagement dont personne n'a probablement intérêt à réclamer l'exécution. Cet ouvrage, trop exalté par l'esprit de parti, est redescendu par l'effet de son propre poids fort au-dessous du rang où un public factice l'avait haussé; il n'y a même eu, entre ce mouvement de gravitation et une véritable chute, que la différence de la forme. La salle est vide de spectateurs payans : à la seconde représentation la recette ne s'est pas élevée à plus de 1600 francs, et l'on ne parvient à garnir les loges pour former un simulacre de public qu'en distribuant des coupons au rabais. La Comédie Française avait fait un effort d'activité pour opposer Saint-Louis aux *Vêpres Siciliennes*. Mais c'était un faible obstacle à présenter au farouche Procida que ce *sage héros toujours en oraison*. Saint-Louis, prisonnier des musulmans, est un personnage assez noble dans l'histoire : on oublie la pieuse extra-

vagance de son entreprise pour admirer son courage et sa résignation. La philosophie prend en pitié un prince intrépide, juste, éclairé, qui avait montré un caractère indépendant et ferme en résistant aux prétentions pontificales, et qui, se laissant enflammer d'un zèle suranné pour les croisades, sacrifie les plus chers intérêts de son royaume au désir d'accomplir un vœu insensé, et au puéril espoir de convertir un prince musulman. Je ne puis songer à la ridicule expédition de Saint-Louis sans me rappeler le burlesque héros de Michel Cervantes. Louis IX, sage sur tout autre point, raisonnable même quelquefois dans sa soumission à l'église, perdait entièrement l'usage de sa raison quand il s'agissait de certains articles de dévotion, et particulièrement de croisades. Les malheureuses entreprises de Louis-le-Jeune et de Philippe Auguste avaient désanchanté l'Europe sur ces expéditions lointaines : la mode en était passée du temps de Saint-Louis. Son dessein fut condamné par tous ses conseillers et même par la dévote Blanche de Castille, et il ne trouva point d'alliés pour l'accompagner, dans la Terre Sainte excepté quelques Italiens. M. Ancelot ne s'est pas dissimulé combien il était difficile d'intéresser les spectateurs à un monarque dont les infortunes avaient pour cause la plus haute imprudence qui jamais peut-être ait été commise par un prince doué de quelques lumières. Il a supposé à Louis des motifs d'une politique profonde; il a glissé sur le vœu du saint roi dont cette croisade était l'accomplissement. Il a craint sans doute que ce vœu ne parût pas très-raisonnable aujourd'hui; cependant il aurait

pu se souvenir qu'un descendant de Saint-Louis, dans un siècle plus éclairé, fit aussi un vœu qui n'était guère moins singulier, et qui seulement était beaucoup moins héroïque; la croisade pacifique de Louis XIII ne diffère qu'en ce point de la sanglante procession de Louis IX. Il y a cela de remarquable que nous payons encore aujourd'hui la dette de Louis XIII, et que nous avons renouvelé en Egypte les exemples de courage et de patience des compagnons de Saint-Louis. Serions-nous si peu différens de nos aïeux? après avoir prouvé que nous ne leur cédions pas en héroïsme, il nous restait à nous montrer aussi dévôts qu'eux.

Saint-Louis, dans la tragédie de M. Ancelot, cherche à persuader à Joinville qu'il n'est venu en Egypte que pour abaisser les grands vassaux, pour délivrer son peuple du joug féodal, et pour faire fleurir en France le commerce et les arts. Il est possible que les croisades, au milieu des maux qu'elles ont amenés en Europe, aient aussi produit quelques effets heureux; et quand elles n'auraient fait que ruiner quelques barons bannerets, faciliter l'affranchissement de quelques communes, et établir des relations commerciales avec l'Orient, c'eût été une sorte de compensation; mais de supposer que Saint-Louis ait prévu et calculé ces résultats, c'est user trop largement du droit donné aux poëtes. Le bon Joinville n'aurait probablement rien compris aux grandes spéculations politiques de son maître : on ne voyait pas si loin à cette époque, et c'était déjà un assez grand acte de prévoyance et de sagesse que de condamner les croisades comme des folies : l'expérience du passé le prouvait, et ce que

les Français étaient le plus assurés de gagner dans leurs rapports avec les habitans de la Palestine, c'était la lèpre. La tirade dans laquelle le Saint-Louis de M. Ancelot cherche à justifier son entreprise est donc, selon moi, une déclamation brillante, mais invraisemblable : elle a de plus l'inconvénient de détruire le seul ressort dramatique de la fable, l'enthousiasme religieux. Une folie héroïque est susceptible de beaux effets au théâtre; mais Saint-Louis, maître de toutes ses passions, et qui n'est même pas animé d'un zèle sincère pour la croisade, est un bien froid héros. Aussi n'inspire-t-il aux spectateurs qu'un intérêt fort languissant, soit qu'il réponde à Châtillon qui lui reproche, avec trop de raison, les souffrances et les périls auxquels son imprudence expose les malheureux Français, soit qu'il gourmande le renégat Raimond, et l'exhorte à prendre le froc et à faire pénitence pour expier son apostasie.

La Comédie Française ne peut pas compter beaucoup sur cette nouveauté. Que va-t-elle faire après cet effort infructueux? Ce qu'elle a coutume de faire en pareille circonstance; elle se repose :

> Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
> Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Elle vient de publier un *factum* en réponse aux journaux qui ont parlé diversement de ses négociations avec Joanny. Elle prouve qu'elle ne s'est point écartée des formes de l'ordonnance du 21 juillet 1818, dont l'article 6 porte : « Nonobstant ce qui est dit aux

» articles 3 et 4 ci-dessus, il est dès-à-présent et par
» nous statué :

« 1°. Que les directeur et sociétaires du théâtre an-
» nexe de la Comédie Française ne pourront à l'avenir,
» sous aucun prétexte, admettre dans leur société, ou
» au nombre de leurs pensionnaires, aucun acteur
» ayant exercé sur le théâtre de la Comédie Française
» à titre de sociétaire ou de pensionnaire ;

» 2°. Que les sociétaires de l'Odéon ne pourront re-
» cevoir de leurs pensionnaires d'engagement qui in-
» terdirait à ceux-ci la liberté de passer au Théâtre
» Français, après toutefois en avoir donné avis à la
» direction de l'Odéon, six mois d'avance, et de telle
» manière que l'expiration de ce délai coïncide avec
» celle de l'année théâtrale lors courante. »

S'il en résulte en effet de cet article que le premier Théâtre a le droit d'enlever au second tous les sujets que celui-ci possédera, il en résulte aussi évidemment que l'ordonnance détruit par un article ce qu'elle établit par l'autre, et qu'il faut ou fermer l'Odéon ou réformer l'ordonnance qui l'a ouvert. Depuis le peu de jours que ce Théâtre existe, il a rendu un grand service aux lettres en ouvrant un asile à un jeune poète, l'espoir de la scène tragique, dont le premier ouvrage avait été condamné par les juges suprêmes du Palais-Royal.

Si l'auteur des *Vêpres Siciliennes* n'eût trouvé un refuge à l'Odéon, il est probable que méconnaissant son propre talent, et prenant en dégoût un art dont il sera peut-être un jour l'honneur, il eût dépensé les richesses poétiques dont il est doué à faire des *Messé-*

niennes; heureux encore si la nécessité ne l'eût porté à dégrader sa muse par des ouvrages d'un genre réprouvé par le goût et indignés de son esprit. Au surplus, l'exemple de M. Delavigne n'est pas le premier et le plus éclatant qu'on puisse citer pour prouver la nécessité des deux théâtres rivaux. Que fût devenu Racine après s'être brouillé avec la troupe de Molière, s'il n'avait pu faire jouer ses chefs-d'œuvre à l'hôtel de Bourgogne? La rivalité de deux théâtres est un principe d'émulation, et l'émulation est la mère des talens.

Delà je conclus que l'ordonnance du roi qui soumet l'un des deux théâtres à la tyrannie de l'autre, détruit toute rivalité, et n'atteint nullement le but de l'autorité qui l'a dictée. Si cette ordonnance n'est promptement amendée, c'en est fait de l'Odéon et de l'art dramatique. Ce théâtre est digne d'encouragement, et donne plus d'espérances qu'il n'eût été permis d'en attendre. Les sujets de la troupe tragique, particulièrement, sont animés d'un zèle actif et travaillent avec ardeur. La dernière représentation d'Iphigénie a fait voir des progrès sensibles. Lafargue a joué le rôle si embarrassant d'Agamemnon avec une justesse d'intentions qui n'a laissé rien à reprendre; tout a été parfaitement senti. Cet acteur studieux et intelligent paraît être timide et défiant de lui-même; de-là un défaut de développement de ses moyens qui nuit quelquefois à l'effet de la scène. Victor pèche par l'excès opposé. Il fait toujours trop de bruit dans le rôle d'Achille; qu'il tâche de mettre dans son débit et dans son action le goût et l'élégance qu'on remarque dans son costume. Mademoiselle Petit a tiré profit de la sévère leçon qu'elle

a reçue. Elle a joué Clytemnestre avec ame; elle n'a manqué aucun des effets : elle a encore des études à faire pour sa tenue et son action théâtrale. J'engage mademoiselle Volnais à venir apprendre de mademoiselle Gersay comme il faut jouer Éryphile. Thénard serait bien dans Ulysse s'il ne le jouait pas trop en premier rôle, et s'il donnait à son débit plus de largeur et de simplicité. Mademoiselle Falcoz, chargée du personnage d'Iphigénie, a seule nui à l'ensemble de cette représentation. Mademoiselle Perroud, quoique faible, convient mieux à ce rôle.

VARIÉTÉS.

Mission de Brest.

Les ames pieuses et timorées sont indignées de la manière un peu brusque avec laquelle les habitans de Brest ont chassé les Jésuites missionnaires qui venaient, ainsi qu'ils le font ailleurs, leur apporter la paix et la bonne intelligence. Ces bons pères, pour les prévenir avantageusement, et les disposer à écouter favorablement la parole divine, débutaient par leur dire que leur ville était une *nouvelle Sodôme* souillée de tous les crimes, de toutes les prostitutions, et que le feu du ciel aurait dû la consumer depuis long-temps. Cette harangue, qui n'était que le prélude des belles choses que les Brestois auraient entendues, n'a pas été de leur goût, et les Brestois ont eu tort; il fallait

bien que les médecins spirituels, qui accouraient à eux, leur dîssent où ils étaient malades, et leur fissent voir combien étaient nécessaires les saints médicamens qu'ils leur apportaient.

Au lieu de courber le front, et de dire *meâ culpâ*, les Brestois, qui ont la tête bretonne, et qui ne veulent pas que leur ville soit *une Sodôme*, ont chassé bien vite les benoits pères, à la grande mortification des fidèles, et se sont ainsi privés des secours extraordinaires qui leur arrivaient d'en haut.

Bien des gens du monde, bien des jésuites même nouvellement affiliés à l'ordre, et à qui l'on cache soigneusement les fredaines de leurs prédécesseurs, croient que l'expulsion des missionnaires n'a d'autres motifs que l'éloquence un peu acerbe des pères et la susceptibilité hors de saison des habitans de Brest. Il serait possible qu'ils se trompassent, un pieux levain de haine pourrait bien avoir fermenté, d'anciens souvenirs pourraient bien s'être éveillés et contribuer autant que la pieuse indignation des jésuites à faire chasser de la ville les hommes apostoliques qui venaient la catéchiser.

Les jésuites ont eu une maison à Brest, et là comme ailleurs, ils se sont conduits en jésuites. Les Brestois, qui sans doute veulent qu'on se conduise en honnêtes gens, pourraient bien leur avoir gardé rancune pour les deux traits que je vais rapporter :

Un homme d'Apt en Provence, nommé Ambroise Guys, passa au Brésil en 1661, y habita pendant quarante ans, et y fit une fortune immense. Agé de 89 ans, infirme, il désira revenir en France, il s'em-

barqua sur le navire *le Philippeaux*, commandé par le capitaine Beauchêne, aborda, le 6 août 1701, à la rade de la Rochelle avec tous ses trésors.

Désirant se rendre au Havre, le vieillard s'embarqua sur un petit bâtiment; mais les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Brest, où il arriva presque mourant, et alla loger chez un aubergiste appelé Guimar, sur le quai de Recouvrance.

A peine arrivé, il fit demander un ecclésiastique pour mettre ordre aux affaires de sa conscience, et comme depuis quarante ans il n'avait vu dans le Brésil que des jésuites, ce furent les secours d'un jésuite qu'il réclama.

On lui dépêcha le père Chauvel, procureur de la maison de Brest, homme alerte, expert, et jésuite s'il en fût. Ce père ayant reçu la confession du malade, et ayant vu par les lettres que celui-ci avait apportées des jésuites du Brésil quel homme était son pénitent, jugea qu'il avait un excellent coup à faire.

Ambroise Guys manifesta le désir de faire son testament; le père Chauvel, chargé de lui amener un notaire, fut d'abord embarrassé; mais il se tira d'affaire en homme d'esprit. Il revint avec le jardinier de la maison, travesti en notaire, quatre pères jésuites habillés en bourgeois, pour servir de témoins, et le testament fut fait et clos avec toute la régularité possible.

Le père Chauvel, tranquille de ce côté, chercha les moyens d'attirer chez lui le moribond. Pour cela il lui fit envisager qu'ayant été absent depuis bien des années, il était réputé étranger, et que s'il

plaisait à Dieu de disposer de lui, le fermier du domaine s'emparerait de sa fortune par droit d'aubaine ; pour éviter ce malheur, il lui offrit une retraite dans la maison de l'Ordre, où, s'il venait à mourir, ses richesses ne seraient pas séquestrées mais seraient fidèlement remises à ses héritiers.

Le vieillard fut facilement persuadé, et le troisième jour après son arrivée, il transporta et sa personne et ses trésors dans la maison où on lui offrait si charitablement l'hospitalité.

Quand le père Chauvel se vit en possession de l'objet de sa convoitise, il soigna si bien le malade, que celui-ci, peu de jours après, passa, bien confessé, bien absous, de ce monde-ci dans un meilleur, et les Jésuites de Brest se trouvèrent ainsi héritiers d'une fortune de plusieurs millions.

Quinze ans se passèrent, et les héritiers légitimes d'Ambroise Guys eurent connaissance du retour de leur parent, de sa mort, et des richesses dont les Jésuites étaient dépositaires; ils chargèrent un prêtre appelé Guérin de prendre des informations à Brest. Les Jésuites attaqués à l'improviste, cherchèrent d'abord à capituler, et offrirent 150,000 fr. qui furent refusés. M. de Nérac commissaire de la marine, instruit de l'affaire, fit appeler un jésuite nommé père Rigor, et lui demanda des explications.

Le père Rigor convint de tout, mais il dit que si les héritiers d'Ambroise Guys n'acceptaient pas l'offre qui leur avait été faite, tous les Jésuites présens et futurs, et lui, père Rigor, à leur tête, nieraient le dépôt; qu'il était de maxime parmi eux, de nier un dépôt jusqu'à

ce qu'il fût prouvé, par la raison, qu'il est contre la nature de se détruire soi-même.

Un nommé Esprit Bérenger, qui avait épousé une descendante et héritière d'Ambroise Guys, vint à Brest, vers le milieu de 1716, réclamer contre la spoliation dont il était victime. Un procès s'engagea, et pendant vingt ans qu'il dura, les jésuites employèrent toutes les ruses d'un esprit vraiment diabolique, pour éviter une juste condamnation. Bérenger mourut avant que l'affaire fût terminée; enfin, un arrêt du conseil, du 11 février 1736, condamna les jésuites à une restitution de huit millions.

On croit que les jésuites vont payer. Ils ne sont pas gens à lâcher ainsi leur proie. Ils ourdirent de nouvelles intrigues, semèrent l'or, et firent si bien que l'arrêt ne reçut jamais son exécution, et que la veuve Bérenger, après avoir vécu trente ans à Paris, réduite à la mendicité, y mourut le 16 février 1748, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et fut enterrée par charité.

Voilà une autre aventure qui n'intéresse qu'une famille, et dans laquelle les jésuites se montrèrent hommes de tête, hommes d'esprit, et gens de guerre.

En 1686, les jésuites ayant appris que le roi avait formé le dessein d'agrandir la ville de Brest, songèrent à y former un établissement. Ils débutèrent par se faire donner la direction du séminaire des aumôniers de la marine, jusqu'alors confiée à des prêtres séculiers d'un mérite reconnu et d'une vie exemplaire. Indépendamment d'un grand terrain, d'un jardin magnifique, de plusieurs maisons, de 10,000 livres pour des meubles, de 10,500 livres de rentes, ils reçurent plus de

120,000 livres des États de Bretagne pour bâtir une église et deux corps-de-logis.

L'abbaye de Daoulas, à trois lieues de Brest, leur parut à leur convenance; ils se la firent donner, et accrurent leur revenu de 47,000 livres. Enfin, par différentes manœuvres, ils portèrent le revenu de cette seule maison à 75,000 livres, à la charge par eux d'entretenir douze jésuites et vingt aumôniers toujours prêts à monter sur les vaisseaux.

Une fortune si rapide et si belle ne leur suffit pas, ils formèrent le projet de s'approprier la cure de Brest.

Avant l'agrandissement de la ville, les habitans de Brest n'avaient que l'église de Notre-Dame, leur ancienne et unique paroisse, laquelle avait été comprise dans les fortifications du château, et démolie sans que la ville ait obtenu de dédommagement. Réduits à l'église succursale des Sept-Saints, trop petite pour la population, les habitans de Brest résolurent d'en élever une autre.

Ils se taxèrent à une somme de 75,000 francs; le Roi, par lettres-patentes du 16 février 1681, leur permit de frapper d'un octroi quelques objets de consommation; les jésuites, par arrêté du conseil du 2 février 1687, se firent exempter des charges communes: avec ces moyens, on commença l'édifice.

Les fondemens de l'église furent jetés dans un emplacement pris par M. Vauban sur la place Kravel: ce lieu était le plus commode pour les habitans et le mieux choisi pour l'ornement de la ville. Le bâtiment avait déjà six ou sept pieds d'élévation, quand les jésuites prétendant qu'il nuirait à la vue de leur jardin, gè-

neroit un observatoire qu'ils disaient vouloir élever pour l'instruction des aumôniers de la marine, ils intriguèrent à la cour et manœuvrèrent si bien qu'ils firent démolir tout ce qui avait été bâti.

Le nouvel emplacement que l'on fut forcé de choisir était bien moins favorable que le premier; le terrain n'offrait pas de solidité : il fallut jeter les fondemens beaucoup plus bas ; 50,000 francs furent dépensés en pure perte. Enfin le bâtiment fut achevé tout entier aux frais des habitans de Brest, et sans que les jésuites eussent contribué en rien aux frais qu'il avait nécessités.

Cet édifice si neuf et si beau fit envie aux jésuites de Brest, et ils songèrent à se l'approprier. Ils firent entendre au Roi par Decluseaux, intendant de la marine, que les habitans de Brest désiraient que la cure fût réunie au séminaire dont ils étaient directeurs ; et aux habitans, que le Roi voulait cette union. M. de Seignelay trompé par cette manœuvre jésuitique, écrivit à Descluseaux que le Roi trouvait bon qu'il s'entendît avec l'évêque de Léon sur l'union de la cure de Brest au séminaire des jésuites.

Le 9 mars 1688, il fut fait une enquête *de commodo et de incommodo*, par le sieur Taillard, substitut du procureur du Roi au siége de Brest ; et une opération qui aurait dû se faire à la vue de toute la population, fut faite en présence de dix-huit officiers de terre et de marine, qui déclarèrent que, puisque c'était la volonté du Roi que l'union eût lieu, ils le trouvaient très-bon et fort avantageux au séminaire des missionnaires.

En conséquence de cette belle procédure, le 25 juin

1688, l'évêque de Léon supprima le titre de la cure, l'érigea en vicariat pour être desservi par un aumônier des vaisseaux, qui serait présenté par le recteur des jésuites de Brest et ses successeurs, avec pouvoir de le changer et destituer, quand bon leur semblerait. En septembre de la même année, des lettres-patentes confirmèrent le décret d'union prononcé par l'évêque de Léon.

Voilà les jésuites arrivés où ils en voulaient venir; il fallait mettre à exécution le décret ecclésiastique de l'évêque : c'est ici qu'il faut admirer la fermeté, le courage et la tête des bons pères.

Les armes qu'ils venaient d'amasser furent mises dans leur arsenal, pour s'en servir en temps et lieu. Pendant ce temps, l'évêque de Léon, leur protecteur, qui avait rendu le décret d'union, mourut et M. de La Bourdonnaye fut nommé à sa place. Les prétentions des jésuites avaient trouvé des opposans, et M. de La Bourdonnaye, autorisé par arrêt du 15 octobre 1702, à pourvoir la nouvelle église d'un clergé suffisant, en attendant l'issue du procès, la bénit, la plaça sous l'intercession de St.-Louis, et nomma, pour la desservir, M. Roignant, depuis trente ans curé de Brest, et dix prêtres habitués.

Les jésuites furent singulièrement désappointés ; ils avaient compté que la direction de la nouvelle église leur serait confiée; cependant ils gardèrent le silence. Après des oppositions formelles, sous prétexte que le nombre des prêtres était insuffisant pour les besoins des fidèles, ils obtinrent du nouveau prélat, la permission de prêcher, confesser, dire la messe dans la nouvelle église, où il n'y avait encore que le maître autel où on put célébrer ; ils firent signifier cette per-

mission aux paroissiens, avec ordre d'y déférer sous peine de *tous dépens, dommages et intérêts.* Tels étaient les termes de l'exploit.

Quatre jours après cette signification, le 1er juin 1703, à dix heures du matin, les jésuites accompagnés de trente soldats de la garnison du château, armés de fusils, sabres et baïonnettes, et commandés par un officier, firent invasion dans l'église ; et sur une table qu'ils avaient apportée, un jésuite dit la messe, tandis que les soldats rangés autour de cet autel de nouvelle fabrique, repoussaient les curieux qu'attirait un spectacle si nouveau. Un nommé Le Bene, chantre de la paroisse, témoignant trop haut son indignation, fut jeté dans un cachot.

Le lendemain, les jésuites revinrent avec des ouvriers, et comme ils trouvèrent des officiers de justice qui se disposaient à verbaliser, ils détachèrent un d'entre eux, qui ramena les trente soldats de la veille, après s'être assuré que leurs armes étaient en bon état. Les officiers de justice furent chassés, les prêtres indignement traités, un coup de fusil fut tiré sur le curé; heureusement le canon fut détourné, les balles percèrent le plafond de l'église; un jésuite dit encore la messe sur deux tréteaux, et deux soldats, le fusil sur l'épaule, lui servirent d'assistans.

Le curé, toujours pour défendre ses droits, alla se revêtir de ses ornemens et revint dans son église; il fut pris au collet, traîné à terre par un officier et menacé de la prison.

Les habitans de Brest finirent par abandonner le terrain aux jésuites; mais ceux-ci ne furent pas satis-

faits, ils avaient des vengeances à exercer. Le curé, vieillard octogénaire, fut interdit et exilé à Luçon ; le marguillier qui avait détourné le fusil et empêché un meurtre, fut arraché à sa famille, à son emploi de procureur et de notaire, exilé à Avranches où il mourut de chagrin et de misère. Un jésuite suborna une vieille femme, nommée Marie Villeneuve, qui déclara au subdélégué de l'intendance de Blois : « Que la moi-»tié des habitans de Brest avait des intelligences secrè-»tes avec l'Angleterre ; qu'on devait livrer la ville aux »ennemis, et qu'il se tenait des assemblées à une mai-»son de campagne appartenant à un de ses parens. »

Cette accusation ridicule n'eut pas de suite ; mais les jésuites demeurèrent libres possesseurs et maîtres de l'église. En 1740, lassés de cette servitude, les habitans de Brest négocièrent avec leurs ennemis, moyennant cinquante mille francs de rançon, sortirent de leurs griffes, ils purent faire administrer et desservir comme ils voulurent l'église qu'ils avaient construite et payée.

Voilà comment les jésuites se sont conduits à Brest à deux époques peu distantes. Je ne trouve donc pas étonnant qu'à leur apparition les Brestois aient été frappés d'épouvante, et qu'ils les aient chassés de suite ; ils ont appris à leurs dépens ce que les révérends pères sont capables de faire.

Ch. L.

MÉLANGES.

Les Torpilles politiques.

Les hommes les plus dangereux pour nos libertés nationales, ne sont peut-être ni les ultrà, ni les doctrinaires, ni les ministériels. Que ces ennemis de notre indépendance soient de bonne foi, ou qu'ils parlent et agissent contre leur conscience, ils servent la bonne cause en la combattant, ils soutiennent l'énergie des libéraux, qui, sans un pareil stimulant, s'endormiraient probablement dans une fausse sécurité ; car les vrais libéraux sont confians, ils aiment la paix et ne se montrent que lorsqu'on les attaque : mais ceux dont l'influence est la plus funeste pour la liberté, sont ces hommes honnêtes et bien pensant, mais apathiques et pusillanimes, qui se font les oracles des familles, qui, respectés pour leurs vertus domestiques et reconnus pour leur prudence, ont su se défendre de toute espèce d'enthousiasme. Ils aiment leurs pays, ils ont vu avec douleur l'étranger ravager nos provinces, ils applaudissent tout bas aux efforts de nos généreux représentans, lorsqu'ils luttent contre l'aristocratie nobiliaire pour la conservation de nos droits ; mais spectateurs inactifs de tous les événemens politiques, ils ne veulent y prendre aucune part, ils s'opposent même autant qu'ils le peuvent à ce que leurs parens, leurs amis, leurs connaissances, s'en occupent et manifestent leur opinion.

Ces Philintes modernes ont pour type un certain

M. Sylvestre de Mereuil, ancien directeur d'une compagnie d'assurance, homme exact, intégre et bienfaisant, mais impassible et méticuleux. Sa mise est simple, son ton affable, et ses discours toujours assaisonnés de proverbes et de sentences. Il est électeur et ne va point aux élections, parce que, selon lui, une voix de plus ou de moins ne fait rien à l'affaire; mais s'il apprend que son frère, son neveu, son cousin ou l'un de ses amis manifeste hautement son opinion libérale, qu'il parle ou qu'il écrive, il se rend à l'instant chez cet indiscret. « Vous savez, dit-il, que je pense entiè-»rement comme vous, un honnête homme ne peut »penser différemment; mais je suis affligé de vous voir »vous mettre en avant. Vous n'écoutez que votre bon »cœur, que votre raison, et vous ne songez pas aux »conséquences. Certainement signer une pétition en »faveur des bannis, s'inscrire sur la liste des sous-»cripteurs du champ d'Asile, voter des secours pour »Wilfrid Regnault, contribuer aux amendes encourues »par les écrivains patriotes, assister aux réunions de la »société des amis de la presse ne présente à l'esprit rien »de criminel; cela est même louable au fond, mais dan-»gereux dans la forme. Eh! dites-moi, ne pouvez-vous »faire du bien sans fronder l'autorité, sans exercer une »censure sur le gouvernement? Pourquoi l'irriter inu-»tilement? il a de grands torts sans doute, il compro-»met à chaque instant son existence et la nôtre; mais »est-ce à vous à le lui faire sentir? Il est puissant, et »vous accuse à son tour. Ses agens, ses favoris sala-»riés, vous appellent factieux, séditieux, révolution-»naire.... Vous en riez, parce que vos intentions pures

» vous font mépriser de pareils outrages, mais ils affli-
» gent vos amis, ils inquiètent votre famille qui se sou-
» vient de 93 et de 1815. Croyez-moi, ne compromet-
» tez pas votre bonheur pour le plaisir de défendre avec
» danger un principe que la nature des choses fera re-
» connaître un peu plus tard. »

Sans attendre sa réponse, mais sûr d'avoir attiédi son ame, il court chez le second, et d'un air sérieux lui dit : « J'ai lu la brochure que vous venez de publier;
» elle est pleine de talent et de raison; les sentimens
» que vous y professez sont ceux d'un bon Français;
» mais ne craignez-vous pas que le titre d'écrivain poli-
» tique ne vous fasse du tort? Quelle est votre mission?
» Quel intérêt particulier avez-vous à discuter les droits
» des nations? Vous êtes jeune, et vous régentez nos
» hommes d'état, qui, permettez-moi de vous le dire, en
» savent beaucoup plus que vous, et d'un mot peuvent
» vous livrer au ridicule. Si vous étiez préfet, magistrat,
» député ou même journaliste, on trouverait naturel que
» vous traitassiez des questions de législation; mais vous
» êtes dans le commerce et vous vous faites publiciste!
» Prenez garde, mon ami, prenez garde d'affaiblir votre
» crédit. A la bourse, on n'a pas grande confiance dans
» le papier d'un marchand qui se fait imprimer. *Age*
» *quod agis*. D'ailleurs vous ne voulez pas nuire à votre
» frère, j'en suis sûr, vous l'aimez tendrement et il le
» mérite : cependant je puis vous affirmer qu'il n'a pas
» obtenu la place qu'il sollicitait, uniquement parce
» qu'il porte le même nom que vous, et qu'on lui sup-
» pose les mêmes opinions. Pensez-y, je vous en prie,
» et ne sacrifiez pas un si bon frère à la gloriole de
» passer pour un tribun du peuple. »

Ce charitable M. de Méreuil conçut un jour le pro-
»jet de me convertir, et me trouvant seul : « Mon dieu !
»me dit-il, vous avez raison de demander des lois
»organiques, je les désire comme vous ; mais vous allez
»trop vite, messieurs les libéraux, et vous allez trop
»loin. Vous effrayez le gouvernement par les consé-
»quences de vos prétentions ; dès qu'il vous a fait une
»concession, vous en demandez vingt autres. Vous êtes
»insatiables ; et de garantie en garantie, vous nous
»mèneriez à la république. Ne vous plaignez pas tant,
»vous obtiendrez davantage. Le Roi veut la Charte,
»vous n'en doutez pas, et cela doit vous rassurer ; fiez-
»vous à sa parole royale, et croyez bien que le peuple
»à qui il a donné la loi des élections, la loi du recru-
»tement et la liberté de la presse, ne sera jamais
»esclave sous son règne. Si les ministres ont des ména-
»gemens pour les nobles et pour les prêtres, n'attri-
»buez cette faiblesse....... » Je ne le laissai pas ache-
ver. Des ménagemens ! m'écriai-je ! ignorez-vous ce
qui se passe, et savez-vous sur quel volcan vous vous
endormez ? La contre-révolution n'est plus un rêve, une
conception chimérique ; elle est organisée, elle éclate.
Le Roi, que les ultrà détestent, est chaque jour in-
sulté dans leurs feuilles incendiaires ; ils conspirent
ouvertement contre le peuple qu'ils cherchent à éga-
rer. Ils appellent à grands cris l'étranger, ils deman-
dent avec audace l'abolition de la Charte, ils persé-
cutent les acquéreurs de domaines nationaux, ils re-
lèvent les couvens et rétablissent des droits seigneu-
riaux, ils vouent au poignard des assassins les plus
vertueux citoyens, les défenseurs des lois, de la Charte
et du Roi ; des fanatiques à leur solde prêchent la croi-

sade contre la liberté, des missionnaires désunissent les familles et sèment l'épouvante dans toutes nos provinces. Les ultrà lèvent des troupes rebelles dans l'ouest et dans le midi, les trésors leurs sont ouverts, des préfets et des maires s'agenouillent devant les jésuites, et livrent à ces éternels conspirateurs l'instruction, ou, pour mieux dire, la corruption de la jeunesse! Le ministre le sait, le ministre le voit ,..... le ministre se tait! Les tribunaux suivent les processions; et ceux qui prêchent la guerre civile ne sont pas mis en jugement par les procureurs du Roi, dont les réquisitoires poursuivent les sociétés paisibles qui s'occupent de l'exécution des lois. Encore quelques mois, et la plus affreuse anarchie régnera pendant le combat à mort de l'altière et féodale aristocratie et de la monarchie libre et constitutionnelle. Eh! c'est dans de pareilles circonstances que vous nous recommandez l'inaction, le respect et le silence! Le respect? Oui! pour le Roi qui ne veut être que le chef d'un gouvernement représentatif, mais non pour des ministres qui se croyent des visirs, et pour des hobereaux qui agissent comme des pachas. Tout est remis en question dès que la Charte est violée, et cette Charte le Roi lui-même en a recommandé la défense, non à ses ministres, mais au peuple français tout entier, et à chaque citoyen en particulier. Malheur donc à celui qui ne remplit pas ce devoir sacré. Depuis le simple artisan jusqu'au plus riche propriétaire, tout Français qui ne réclame pas hautement et légalement ses droits menacés est un traître qui mérite d'être esclave. Quant à vous M. de Méreuil, vous êtes une Torpille politique, un endor-

meur plus funeste qu'un doctrinaire, et, pour me venger de vous, je vous ferai connaître à l'auteur des proverbes *Dramatico-politiques*. Le malin *Gosse* nous amusera de votre caricature.

C. de G.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On lit dans les *Pensées Philosophiques* de Diderot, le paragraphe suivant : « Le temps des révélations, des prodiges, des missions extraordinaires, est passé. Le christianisme n'a plus besoin de cet échafaudage : un homme qui s'aviserait de jouer parmi nous le rôle de Jonas, de courir les rues en criant : *Encore trois jours, et Paris ne sera plus! Parisiens, faites pénitence; couvrez-vous de sacs et de cendres, ou dans trois jours vous périrez!* serait incontinent saisi, et traîné devant un juge qui ne manquerait pas de l'envoyer aux petites-maisons. Il aurait beau dire : *Peuples, Dieu vous aime-t-il moins que le Ninivite? êtes-vous moins coupables que lui?* On ne s'amuserait point à lui répondre, et, pour le traiter en visionnaire, on n'attendrait pas le terme de sa prédication. Elie peut revenir de l'autre monde quand il voudra, les hommes sont tels qu'il fera de grands miracles, s'il est bien accueilli dans celui-ci. »

Ce passage du philosophe Diderot prouve que le 18[e] siècle était loin d'être à notre hauteur. On se garderait bien d'écrire aujourd'hui de pareilles choses, et celui qui se le permettrait serait bientôt réfuté par les faits. Ac-

tuellement, loin que l'on se moque des nouveaux Jonas, ils sont accueillis; et qui plus est, ils sont crus. Celui qui aurait l'impiété de réclamer pour eux les Petites-Maisons, serait bientôt puni; l'autorité publique s'unirait à la puissance ecclésiastique pour le poursuivre; et la terre sainte lui serait refusée tout net par l'abbé Marduel, curé de Saint-Roch. Ce que disait autrefois Jonas aux Ninivites n'est rien en comparaison des douceurs que nos prophêtes nouveaux adressent aux villes qu'ils parcourent : ce sont de *nouvelles Sodomes;* elles méritent le feu du ciel, etc., etc. — Et cependant tout le monde court au sermon; tout le monde croit aux prédicateurs; on se convertit de tous côtés; les maris reprennent leurs femmes, les journalistes communient; les filles vont à confesse. Oh ! le bon temps! Elie peut revenir quand il voudra, la religieuse crédulité l'attend, et le ministère se prépare à le recevoir avec les honneurs dus à sa dignité céleste.

— On dit de tous côtés que les conférences ministérielles et royalistes sont définitivement rompues. Il paraîtrait que quelques-unes des clauses du traité ont fait naître la division entre les contractans. Déjà la *Quotidienne* a témoigné sa douleur : on voit cependant que les aristocrates n'ont pas perdu toute espérance. Ils caressent encore M. de Cazes, ils lui tendent la main, ils lui font patte de velours, se réservant de montrer plus tard les griffes. Le *Journal de Paris*, qui va changer son titre en celui de *Journal des Curés et du Ministère*, fait des sermons quotidiens, et le *Courrier*, suspendu entre les uns et les autres,

cherche de quel côté il est le plus sûr de pencher. Cependant la session approche, et les projets de loi ne se préparent pas. Il serait possible qu'une nouvelle ordonnance remît encore l'ouverture des chambres.

— Le ministère, quoique peu certain de son existence, s'occupe cependant à tout évènement de se faire un *ventre* sur lequel il puisse compter. Le service des dîners a commencé, et aucun député ministériel n'est arrivé sans avoir trouvé une invitation à son hôtel. On raconte à ce sujet une anecdote assez plaisante, et qui rappelle *le Nouveau Seigneur de village*. Un nouveau député, que l'on soupçonnait d'être porté au ministérialisme, a reçu, à domicile, six cartes d'invitation à la fois. Les unes étaient de la part des ministres, les autres de celle des directeurs généraux. Ce député n'était pas personnellement connu des ministres; il avait par hasard envoyé devant lui son valet de chambre, auquel les invitations furent remises. Celui-ci conçut un projet fort divertissant; quelques-uns disent qu'il fut poussé par des libéraux. Il endosse l'habit de son maître, et pareil au Frontin de *l'Epreuve nouvelle*, il se rend chez l'excellence : on le reçoit bien, on le choye. Personne du département n'était là; il se met à table, dîne fort bien, et accorde tout ce qu'on lui demande; il votera dans toutes les questions pour le ministère; il promet une boule blanche à perpétuité. De retour chez lui, le nouveau ministériel a, dit-on, retrouvé son maître qui a commencé par le gronder, et qui a fini par rire; voilà un dîner bien placé.

— Les ultrà, s'ils arrivent au ministère, ont formé le dessein de punir les ministériels et les doctrinaires de leur conduite depuis 1815. Voici les supplices qu'ils ont inventés : ils mettront les ventrus au pain et à l'eau, et donneront aux doctrinaires des places sans émolumens.

— Les jésuites actuels ont comme les anciens jésuites des statuts qui leur permettent de s'affilier des laïques dans l'intérêt de leur société. MM. de Marcellus et de Bonald ont reçu dernièrement leur diplôme : on assure que de très-grands personnages français font également partie de cette association, proscrite en France. Il en est un surtout que le respect m'empêche de nommer, que l'on accuse, faussement sans doute, de s'être introduit dans la compagnie de Jésus.

— La *Quotidienne*, dans un de ses derniers numéros, conseille à messieurs les gardes-du-corps qui occuperont les tribunes, à la séance royale, de huer M. Grégoire ; elle prétend que nul député n'ayant le droit de parler, on pourra troubler l'ordre sans courir aucun danger. Cette doctrine se rapproche assez de celle de l'insurrection : il est naturel que la *Quotidienne* ne regarde pas comme un délit le manque de respect à la personne du Roi ; mais n'oublie-t-elle pas que les princes seront présens?

— Dernièrement un ex-cuisinier de M. Grégoire parlait de son ancien maître. « On prétend, disait-il, que M. de Cazes fait écrire toutes les injures que je lis tous

les matins dans mon *Journal de Paris*, contre le bon M. Grégoire. Cela n'est pas possible; M. de Cazes aime beaucoup M. Grégoire; quand celui-ci était sénateur, M. de Cazes dînait très-souvent chez monseigneur : j'ai eu, moi qui vous parle, l'honneur de lui faire à dîner. Dame, il n'était pas riche alors, il venait en fiacre, et même à pied. Je l'ai entendu faire à monseigneur mille protestations; il lui disait qu'il aurait éternellement de l'estime et du respect pour son éminence. Comment voulez-vous qu'il l'attaque aujourd'hui? C'est certainement pour la forme; c'est un petit assaisonnement pour le *Journal de Paris;* mais je suis sûr que M. de Cazes est très-content de la nomination de M. Grégoire.» Nous tenons cette anecdote d'un témoin auriculaire.

— Il paraît dans ce moment un nouveau roman de M. Pigault-Lebrun. Il est intitulé : *de l'Egoïsme, ou nous le sommes tous.* (1) Le but de l'auteur est de prouver que le genre humain n'est qu'une réunion d'égoïstes; tous ses acteurs le sont à leur manière; un d'eux surtout, qui est fort honnête homme, ou plutôt le seul honnête homme de la bande, répand de tous côtés les bienfaits, en prétendant qu'il n'agit que par égoïsme. Cette donnée a fourni des détails fort piquans à M. Pigault-Lebrun, et l'on peut placer son dernier roman au nombre des plus gais et des plus divertissans qui soient sortis de sa plume. Il peint des couleurs les plus vraies un ministre dont le modèle est tout près de

---

(1) Deux vol. in-12. Prix 4 fr. Chez Barba, au Palais-Royal; et chez Foulen et comp.

nous; un pamphlétaire qui ressemble à une foule d'écrivains du centre, et un fournisseur qui a quelques traits communs avec des directeurs généraux fort connus. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs.

— Le prix de la rédaction de la *Gazette de France* était anciennement de 100 francs par article. A la suite des malheureuses années de 1816, 1817 et 1818, il avait été successivement réduit à 70, 60, 50 et 40 francs. Une nouvelle décision, prise ces jours derniers, le porte à 25 francs.

— Le *Conservateur* est mort, il y a quatre jours, dans son domicile, rue de Seine, n° 8. La maladie du défunt était une aliénation mentale, contractée à la suite de l'ordonnance du 5 mars 1819. La rupture des négociations entre le ministère et les ultrà a porté le dernier coup au moribond. On dit qu'un grand personnage, logé dans les environs de la rue de Rivoli, ayant appris que le malade était dans un état voisin de l'indigence, lui a envoyé des secours qui sont arrivés trop tard. Le confesseur et la garde-malade en ont profité. L'inhumation a eu lieu hier; on y remarquait un pèlerin monté sur un âne, vêtu d'une robe brune nouée par une ceinture verte, et portant au cou une petite fiole d'eau. Ce pieux personnage, que quelques personnes ont pris faussement pour le capucin qu'on a vu, il y a quelques jours, rue St.-Antoine, paraissait profondément affligé, et l'assistance le traitait avec beaucoup de respect. Le défunt a été déposé dans l'ancien cimetière de la Madele

— Les journaux libéraux, en rendant compte des

discours prononcés par M. Bellart, à la rentrée des vacances, ont prétendu qu'il ne s'y trouvait rien de remarquable. C'est une erreur; l'auditoire *a remarqué* avec un étonnement très-sensible le passage dans lequel M. Bellart s'écrie avec un profond attendrissement: *et moi aussi, j'avais un ami!*

— Parmi les nombreuses réclamations qui nous sont parvenues, sur la manière dont les citoyens sont accueillis à nos expositions publiques, nous choisissons la suivante; elle est datée de vendredi dernier, et nous est adressée par un de nos abonnés des départemens. « Aujourd'hui, nous écrit-il, vers deux heures, je me présente au Musée pour voir la galerie des tableaux. Un Suisse bien nourri et bien gras m'arrête, en me criant: On n'entre pas sans *billet*. Je lui fais observer que je n'habite pas Paris, et le lui prouve en exhibant mon passe-port. Il détourne la tête et dit: cela ne peut pas remplacer *le billet*. Je me retirai fort surpris et fort contrarié. Un individu décoré d'une médaille m'aborde et m'offre *un billet*. Quoique sa médaille donne à sa démarche quelque chose d'officiel, j'examine le billet; il est signé *marquis d'Autichamp*. Je remercie beaucoup cet homme, et me retournant vers la porte du salon, je fais réflexion que poster là quelqu'un pour offrir des billets d'entrée aux personnes qu'il serait inconvenant de renvoyer, est de la part du *marquis d'Autichvmp* une attention délicate; mais l'homme à la médaille qui me voit disposé à entrer, m'arrête par la manche et tendant la main: monsieur, c'est trois francs, dit-il. — Trois francs. — Oui,

» monsieur, c'est le prix.—J'ai rendu le billet et n'ai
» point voulu faire à M. le gouverneur du Louvre l'in-
» jure d'acheter sa signature. C'est, j'en suis sûr, à
» son insu qu'on en fait le trafic, et il sera sans doute
» bien-aise d'en être averti. »

—Le *Journal de Paris*, ces jours derniers, dans un article adressé à ce qu'il appelle ses abonnés, promettait de faire beaucoup mieux qu'il n'avait fait jusqu'ici, de rendre un compte exact des Chambres, de donner des articles variés; ce qui signifie en d'autres termes, que cette feuille perd tous ses lecteurs, et qu'elle voudrait les retenir. Aussi c'est sa faute : pourquoi le *Journal de Paris* est-il encore plus officiellement ennuyeux que le *Moniteur?*

— Cette année, à la rentrée de la cour royale, M. Séguier a montré beaucoup plus de sens et d'esprit qu'à l'ordinaire : il n'a rien dit.

— L'ordonnance qui vient de paraître en Prusse pour établir la censure sur tout ce qui s'imprime, est vraiment un chef-d'œuvre dans ce genre : on y retrouve la quintessence de tout ce que nous avons eu de mieux sous tous les régimes. On y rend les auteurs et éditeurs responsables même de ce que la sévérité de la censure aurait pu laisser échapper. J'espère que voilà de la prévoyance! On annonce de plus qu'il va être publié à Berlin, par ordre du gouvernement, une traduction allemande des réquisitoires de M. Marchangy.

— *Lettre sur la Légion-d'Honneur adressée à la*

nation et à ses représentans, à la Chambre des députés; Par le chevalier Pontet, officier supérieur d'état-major-général, en retraite, membre de plusieurs sociétés savantes, et de l'Athénée des arts, etc (1).

Cet ouvrage dans lequel l'auteur rappelle le but et le principe de cette *institution nationale,* et les avantages qu'elle procure à l'état par la noble émulation qu'elle excite dans toutes les classes de la société, fait connaître, avec autant de modération que de courage, les abus qui se sont introduits depuis cinq ans, et que l'on perpétue au mépris des lois, dans l'administration de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, les vices et les dilapidations, véritables causes des injustices qui accablent les membres de cet Ordre et de l'inexécution des lois des 29 floréal an 10, et 15 mars 1815, dont une ordonnance inconstitutionnelle du 28 décembre 1816 consacre l'ajournement.

Dans l'examen des comptes présentés au Roi par M. le grand-chancelier de l'Ordre, l'auteur démontre l'inutilité des bureaux de cette administration qui coûte 290,000 fr., le luxe des dépenses de la Maison de Saint-Denis où tout est sorti de sa primitive destination où l'on entretient un clergé nombreux, une congrégation de dames payées magnifiquement au scandale de la justice et de l'équité, tandis qu'on refuse à des milliers de braves, décorés du signe de l'honneur, le pa-

(1) Chez Brissot-Thivars, libraire, rue des Petits-Pères, n° 3; Pélicier, Delaunay, Corréard, libraires, au Palais-Royal; et chez Foulon et comp.

trimoine qui leur était dévolu et qu'ils avaient payé de leur sang, C'est ainsi que, par des mesures arbitraires et des dilapidations accablantes, on a substitué aux besoins réels, aux sages prévoyances qui avaient présidé à l'organisation de cette maison, destinée *uniquement* à l'éducation des filles des membres de la Légion-d'Honneur, l'*asile de la reconnaissance nationale*, un régime tellement combiné, qu'il prive les titulaires de leurs droits, de leurs revenus, et reporte les bienfaits de l'institution sur des objets qui devraient y être étrangers.

La réfutation des comptes offerts à la censure publique, se trouve dans l'ouvrage que nous annonçons d'accord avec les lois : et quoique, par la plus inconcevable fatalité, un déni de justice a été fait aux nombreuses réclamations des membres de la Légion-d'Honneur, défendus à la Chambre par les députés qui ne transigent *jamais* ni avec leurs devoirs, ni avec les intérêts de la patrie et les droits du peuple, il ne reste pas moins évident que si l'ordre, l'économie, la justice, présidaient l'administration de la Légion-d'Honneur, chacun de ses membres recevrait la part qui lui est due. Cependant l'auteur en publiant son ouvrage, n'est pas sorti de la mesure, ni des bienséances.

Cette brochure, qui se recommande par la nature de la cause qu'elle défend, par l'intérêt qu'elle présente, est terminée par des vues d'amélioration qui nous ont parues dignes de fixer les regards du public ; et par des propositions qui, si elles étaient accueillies, assureraient l'entière exécution de la loi du 15 mars 1815.

— *Les Horizons.*

Tout homme a deux horizons; l'un visuel, l'autre intellectuel; ils varient suivant la nature de ses organes et la position où il se trouve au physique et au moral. L'horizon visuel d'un myope n'est pas celui d'un presbyte, l'horizon intellectuel d'un sot diffère de celui d'un homme d'esprit. Cela posé, qu'il me soit permis de raisonner dans le sens naturel et dans le sens figuré.

Pour exprimer les dispositions, soit hostiles, soit pacifiques des souverains et des peuples; pour peindre les rapports sociaux que les ordres et les pouvoirs d'un état conservent entre eux, on se sert des mots *horizon politique*. « Il s'obscurcit, dit-on, il se resserre, il s'étend, il s'éclaircit. » Toutes ces locutions appartiennent au système général des gouvernemens; mais il est, pour chaque membre du corps social, un horizon politique particulier.

Celui d'un roi peut-être très-vaste : cependant plus son trône est élevé, plus les objets lui paraissent confus; les oripeaux et le clinquant dont se revêtent ses courtisans, réflètent dans ses yeux une lumière scintillante qui l'éblouit; il n'entrevoit que des masses, et, pour connaître les ressorts qui les font mouvoir. il est obligé d'emprunter les yeux des personnes qui l'environnent; à moins que, se transportant sur les différens points de son royaume, il ne veuille voir et juger par lui-même tous les détails qu'un coup d'œil synoptique ne peut lui découvrir.

Le prince est-il forcément sédentaire? ses ministres seuls peuvent l'éclairer; mais quel est l'horizon de ses ministres? il se borne presque toujours à l'étendue de leurs salons. Un nuage épais d'encens ne leur permet de voir que les hommes qui leur demandent des places, des honneurs et des pensions. Ils n'aperçoivent que ce qu'on veut leur montrer; on ne leur montre que ce qu'on sait devoir leur plaire. Avant d'être les dépositaires du pouvoir, pouvaient-ils porter leurs regards beaucoup plus loin? Non, sans doute : uniquement occupés du soin de parvenir, ils n'avaient alors que l'horizon de l'anti-chambre, aussi resserré que celui du salon.

Partageons maintenant la multitude en cinq classes, les ultrà, les doctrinaires, les ventrus, les libéraux et les prolétaires. Ces derniers, nés dans l'indigence ou la pauvreté, doués de peu de lumières, ont un horizon très-borné; forcés par leurs besoins de s'attacher à leur travail journalier, ils n'ont pas le temps d'exercer leur vue : leur bon sens leur dit seulement que les libéraux s'occupent de leur défense, que les ultrà sont leurs éternels et implacables ennemis.

Les doctrinaires, se tenant par la main, et assis autour d'un bureau au milieu duquel on a placé six grands porte-feuilles qu'ils convoitent, gémissent de ne pouvoir s'en emparer. Le diamètre de ce bureau est la mesure de leur horizon.

Pour les ventrus, êtres purement passifs et indolens, s'ils ont un horizon, il ne s'étend pas au delà de la table ministérielle garnie de truffes et d'ortolans.

Les ultrà!..... puisque tout horizon est un cercle,

les ultrà n'en ont point; leur vue est constamment fixée sur un seul point hors de la circonférence : toujours immobiles, ils ne regardent jamais qu'en arrière. S'ils essayaient de marcher devant eux, les missionnaires, les jésuites, les cours prévôtales, leur fermeraient le passage. Courbés devant l'idole du pouvoir absolu, ils cherchent dans les débris de la féodalité quelques haillons dorés; or tout être qui rampe ne peut voir que de la poussière ou de la fange.

Quant aux libéraux; ils s'élèvent à toutes les hauteurs, et se portent rapidement sur tous les points de l'espace. Leurs regards embrassent l'étendue, et rien ne borne leur vue; ils jouissent de cette active liberté qui ne connait d'entraves que celles des lois. Tous les intérêts captivent leur attention : les droits, les devoirs, les besoins des peuples sont toujours présens à leur pensée, le bonheur public est le but de toutes leurs actions; et, dans la générosité de leur cœur, ils présentent un fanal aux prolétaires, des lunettes aux ultrà, et des télescopes aux rois, pour qu'ils puissent jouir avec eux d'*un immense horizon;* les rois et les ultrà refusent leurs présens, le peuple seul accepte avec reconnaissance.

ÉPIGRAMME

Sur l'amnistie accordée par le roi d'Espagne.

Oui, c'est bien à tort que l'on fronde
Ce gouvernement si loyal,
Dont la clémence sans seconde
Accorde un pardon général,
Dont il excepte tout le monde.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Des nouveaux commis de M. Decazes. — Spectacles. — Du rétablissement de la colonne élevée sur l'emplacement de la maison du régicide Jean Chatel. — Le Distique. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE II.

Paris, le 25 novembre 1819.

Des nouveaux commis de M. Decazes.

IL s'est passé bien des choses depuis ma dernière lettre. Quand elle fut écrite, nous étions menacés d'un ministère ultrà-royaliste. On nous épouvantait de noms tels que ceux de MM. de Talleyrand, de Villèle, Lauriston et Châteaubriand. Ces nouvelles ne se sont pas confirmées; mais la France y a peu gagné. Elle est, comme on dit, tombée de Charybde en Scylla. On la

menaçait d'hommes cruels, elle est échue à des hommes méprisés. On lui annonçait le retour de la féodalité; elle va jouir du retour de l'arbitraire. La révolution qu'elle redoutait eût été sanglante; celle qu'elle a subie est absurde et ridicule. Il faut avouer au reste que bien qu'en France un ridicule soit pire qu'un vice, il y a peut-être un moindre malheur à être dévolu à M. Pasquier qu'à M. de Talleyrand, à M. Roy qu'à M. Corvetto; nous rirons du nouveau ministère; il eût été possible que nous fussions extraduits sous l'autre. Au lieu de devenir les acteurs d'un mélodrame fort lugubre, nous assisterons à un vaudeville bouffon.

Ce n'est pas que le nouveau ministère ne se sente quelque velléité de recourir aux mesures violentes; mais il est douteux qu'il ait la force d'être méchant; ne l'est pas qui veut. Les ultrà peuvent l'être pendant un temps, sauf le jour des représailles; mais les ministres n'ont aucun pouvoir. Quelques procureurs du Roi, et quelques espions, voilà toute leur milice. Je sais que cela suffit pour faire sauter quelques poignets; mais je doute que dans l'état actuel de l'esprit public, un jury puisse avoir la faiblesse de condamner au mépris de l'opinion. Les nouveaux ministres ne peuvent d'ailleurs rien risquer avant de savoir si la majorité de la chambre sera pour eux, et nulle personne sensée ne fait à la chambre l'injure de la croire dévouée à des hommes qui n'ont aucuns partisans dans la nation, et qui chercheraient en vain à se réintégrer, même alors qu'ils feraient à contre-cœur les plus libérales concessions. La chambre des députés doit redouter avant tout de cesser d'être nationale, et elle n'aurait qu'un

moyen de répudier le peuple, ce serait de se déclarer pour le nouveau ministère.

Des ministres qui couvrent leur politique d'un voile, qui, en trahissant leurs devoirs, conservent au moins cette pudeur qui respecte les apparences, peuvent tromper quelques hommes, égarer quelques consciences. Il y a des esprits réellement vils auxquels cependant un reste d'amour pour leur réputation, permet seulement de se livrer au pouvoir qui déguise ses intentions. Mais il est peu de citoyens qui aient assez perdu le sentiment de la considération personnelle pour se ranger du parti d'hommes d'état qui ont affiché insolemment leurs désirs et leurs espérances. Les ministres actuels éprouvent l'effet de cette vérité. Tel ministériel qui a suivi leur chef, lorsque celui-ci déguisait encore sa marche, et conservait le respect humain, vient de rompre avec lui, et est redevenu libéral, non par conviction, mais par un reste de honte. Tout ce qui, dans le parti ministériel, n'était que chancelant et timide, est passé du côté des libéraux. Tout ceux qui affectaient de défendre le dernier ministère par le mot magique de doctrines, ont pris la même route. Si nous espérons que M. Bourdeau, et même M. Mestadier, sentent quelque peine à rester dans les rangs de M. Pasquier, nous sommes sûrs que MM. Courvoisier, Royer-Collard, Beugnot, Froc de La Boulaye, Kératry, Ternaux, etc., sont déterminés à ne pas marcher sous de pareils étendards. De telle sorte, que l'on cherche envain sans la trouver la masse inerte et vile qui pourrait soutenir M. Decazes et ses nouveaux collègues.

Dejà les doctrinaires ont fait un pas rétrograde.

M. Guizot a renoncé à la rédaction en chef du *Courrier*. M. Royer-Collard a manifesté, dans les termes les plus formels, sa désapprobation à l'égard des nouveaux changemens dont on nous menace. La plume jadis si complaisante et si flexible de messieurs de la doctrine est refusée à M. Decazes. Bien plus, *le Journal de Paris* rougit lui-même de louer son protecteur. Il appartenait à cet homme d'état de descendre jusqu'à ce point d'humiliation que ses partisans les plus dévoués, M. Azaïs excepté, ne pussent trouver le moyen de le défendre. Il lui était réservé de créer un ministère qui fût dans la rigueur la plus exacte de l'expression, haï d'une partie des Français et méprisé de l'autre. Chancelant, prêt à tomber du rang où l'intrigue l'a maintenu trop long-temps, M. Decazes est parvenu à devenir lui-même l'auteur immédiat de sa chute, et à se préparer la plus misérable fin qu'il fût possible d'inventer pour sa punition. Car, il ne faut pas que M. Decazes se le dissimule, la faveur se lasse quand on l'épuise, et l'histoire nous apprend que son plus grand effort est presque toujours le dernier.

Combien sont plus dignes d'estime et de reconnaissance les ministres citoyens qui ont préféré une éclatante disgrâce à l'oubli de leurs sermens. Ils ont fini comme de vrais citoyens, comme de vrais amis de la liberté. Leur chute les honore plus que la victoire de leur rival. La garde mourant plutôt que de se rendre, n'est-elle pas plus digne d'admiration et de respect, que lord Wellington se préparant à la victoire dans un bal, et jouissant insolemment des faveurs d'une aveugle fortune? Personne n'accusera cette comparai-

son ; y a-t-il moins de rapport entre les généraux Dessole et de Saint-Cyr, et la garde expirante à Waterloo, qu'entre M. Decazes et le noble lord Wellington.

La cause des divisions qui se sont élevées entre les ministres destitués et les ministres restans, c'est leur dissentiment au sujet de la loi des élections. M. Decazes, l'un des auteurs de cette loi, l'un de ses défenseurs lorsqu'elle fut attaquée par M. Barthélemy, s'est subitement décidé à la détruire. Il a voulu entraîner ses collègues dans son opinion, mais ses collègues ont résisté, et il les a fait disgracier. Le nouveau ministère est entré en fonctions avec la mission rigoureuse d'obéir au premier ministre. Et de même que le maintien de la loi des élections fut la condition de l'existence des derniers ministres, la destruction de cette loi est le mandat des nouveaux. Un homme dont on avait espéré mieux, mais qui paraît aujourd'hui destiné à tomber de chute en chute dans la disgrace de la nation, M. de Serre s'est joint à M. Decazes. On dirait que le plaisir de faire quelque chose de mal a réuni ces deux personnages jusqu'alors ennemis et rivaux Une fois que l'on a fait un pas, il ne coûte plus rien d'aller en avant. La loi des élections attaquée, on en est naturellement venu aux attaques contre la Charte. Il ne s'agit plus de rien cacher; les déguisemens ne sont plus de saison. M. Decazes en veut à la Charte, il est las de voir que le règne de cette loi incommode lui impose un frein dont il s'indigne. L'un des conseillers de l'ordonnance du 5 septembre ne devait pas plus respecter cette ordonnance que la loi des élections à laquelle il avait également contribué. Tels sont les dangers qui nous

menaceraient si le ministère avait la majorité dans la Chambre; la destruction de la Charte, l'anéantissement de la loi des élections seraient décidés.

En attendant l'effet de ces intentions toutes nationales, les fonds baissent, et la confiance se retire. Les députés qui arrivent en foule, témoignent des volontés constitutionnelles; les amis de M. Ternaux se réunissent chez M. Lafitte. Dans cette circonstance critique, M. Elie Decazes, et M. Hercule de Serre n'ont pas cru qu'il y eût un meilleur moyen de conjurer l'orage que de rappeler les pairs renvoyés par ordonnance, et les bannis, autres que les conventionnels : car le *jamais* tient toujours. A ces tentatives de saisir quelque popularité, que répond la nation ? Elle répond que si le rappel des pairs et celui des bannis sont possibles aujourd'hui, ils devaient l'être il y a deux ans, il y a un an, il y a six mois, puisque les circonstances, à l'égard des uns et des autres, ne sont pas changées Elle répond que si le rappel des bannis était possible alors, tous les maux que nos concitoyens ont éprouvés depuis, sont l'ouvrage de M. Decazes et de M. de Serre; ces maux doivent retomber sur la tête de leurs auteurs. La nation répond qu'elle accepte les concessions qu'on est forcé de lui faire, sans se croire tenue à aucune reconnaissance envers des hommes qu'elle repousse et qu'elle déteste. Elle répond enfin que si le ministère qui veut s'élever aujourd'hui demeure, elle ne pourra plus voir dans le gouvernement qui la régit qu'une arène livrée à l'intrigue, où des athlètes sans force se combattent et se poursuivent, tandis que le peuple paye les frais do

la lutte. Si le ministère subsiste, il faut renoncer à toute idée de liberté, de justice et de dignité nationale.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Pour appuyer *Louis IX* chancelant, le premier Théâtre Français vient d'appeler au secours une comédie du *Frondeur*, le plus insignifiant ouvrage qui ait paru depuis longues années : le parterre n'a pas daigné le siffler. Les comédiens avaient apparemment compté sur l'à-propos des circonstances pour offrir au public ce petit dialogue en vers, dans lequel il est dit de cent façons différentes que des ministres sans talents vont être remplacés par des ministres *imbécilles* (c'est le 18 novembre que la représentation a eu lieu). Dorival, principal personnage de la pièce, est un ambitieux morose et chagrin, qui dit sans cesse du mal des ministres, ce qui est un grand ridicule, et qui pousse la manie de fronder jusqu'à contester à Talma l'énergie, à Mars le don de plaire ; sa mauvaise humeur contre les ministres a pour principe un désir ardent de se mettre à leur place. On ne voit pas ce qui le porte à censurer les artistes du premier théâtre Français, car l'auteur ne dit pas que Dorival aspire à jouer la comédie, ni qu'il soit auteur de quelque ouvrage refusé. Ce trait de caractère méritait pourtant une explication : un des personnages, qui est l'homme raisonnable de la pièce, prétend que

Le masque du frondeur cache un ambitieux.

Plus loin il dit encore :

> . . . . Nos éternels frondeurs !
> Ils sont tous dévorés de la soif des grandeurs.
> Quoique du bien public ils vous parlent sans cesse,
> Le soin de leur fortune est le seul qui les presse.

Ce qui veut dire, en passant du général à des exemples particuliers, que nos députés du côté gauche sont tous des ambitieux qui veulent être ministres, directeurs-généraux et préfets, et qu'il n'y a d'hommes désintéressés que les ventrus. C'est dans le ventre qu'il faut chercher des Aristides et des Fabricius. Lisimon, frère du frondeur, est une manière de Philinte, modèle parfait des ministériels. Quand Dorival lui parle des besoins du peuple, il répond avec phlegme d'optimiste : *il n'a besoin de rien.* Le parterre a paru charmé d'apprendre cette vérité dont il ne se doutait pas ; et il a fait éclater sa joie par des éclats de rire qui n'ont pas cessé tant que la représentation a duré, et qui se sont même prolongés après la chute du rideau. Comme il est fort difficile de siffler quand on rit ou quand on bâille, la pièce a été peu sifflée, et l'auteur, qui a pris la gaîté du parterre pour un effet du comique de sa pièce et pour un signe de succès, a fait proclamer son nom. C'est M. Royou, auteur de *Phocion.* Je l'invite à faire des tragédies.

Je ne donnerai pas le même conseil à M. D...., auteur d'une tragédie de *Louis IX dans les fers*, publiée incognito à Agen, en 1818, et qui vient de sortir de la boutique du libraire, à la faveur de l'espèce de succès obtenu par le *Louis IX* de M. Ancelot. Cette tragédie pourrait passer pour une assez bonne parodie

Le caractère de Louis y est travesti de la façon la plus bouffonne. Le héros de M. D...., loin d'être aussi humble et aussi résigné que celui de M. Ancelot, est fort récalcitrant et fort vaniteux. Il veut absolument qu'on lui rende dans les fers les honneurs qui lui sont dus en sa qualité de roi.

> Rends-moi donc les honneurs que ce titre réclame,

dit-il à un émir. Il consent de bon cœur qu'on tourmente ses chevaliers et ses soldats qui sont prisonniers avec lui; mais il est intraitable sur le chapitre de l'étiquette.

> Ignorez-vous mon rang; et combien ma naissance
> Entre le peuple et moi prescrit de différence?

Ailleurs il rappelle encore l'énorme distance qui le sépare du peuple; c'est quand il traite de sa rançon avec Almodan. Celui-ci dit au roi :

> L'on paiera ta rançon. Libre de cette dette,
> Pour tous les chevaliers tu me rendras Damiette.
>
> LE ROI.
>
> Que me dis-tu? sultan! mettre à prix d'or un roi!
> Cette mesure ignoble est indigne de moi.
> Damiette est ma rançon; et selon ton envie,
> Vends-moi des chevaliers la prison et la vie.
> Quel qu'il soit, à l'instant j'acquitterai le prix,
> Et Damiette et son port demain seront remis.
>
> LE SULTAN.
>
> Tu ne marchandes rien; ta loyauté me charme.

Louis qui ne marchande rien quand il s'agit de racheter sa vie, marchande beaucoup au contraire quand on lui parle de le livrer au supplice, avec aussi peu

d'égards que s'il était du peuple. Un musulman lui dit que le bourreau lui tenaillera le corps.

> Il fera de tes chairs tomber d'affreux lambeaux;
> Et de ton faible corps brisera tous les os.
>
> LE ROI.
>
> Que dis-tu, malheureux! peux-tu blesser mon ame
> Jusqu'à me menacer de ce supplice infâme?

M. Ancelot doit être reconnaissant du service que lui rend le poète d'Agen; son Louis IX gagne cent pour cent à la comparaison.

Les *Vêpres Siciliennes* ont fait naître trois parodies. Celle du Vaudeville n'a obtenu aucun succès. L'idée en était assez originale, et le cadre prêtait à des développemens spirituels; mais le défaut de clarté a nui à l'effet des détails. C'était une lanterne magique dont les tableaux auraient été divertissans, mais on avait oublié d'éclairer la lanterne. *Saint-Germain*, directeur de théâtre, conspire contre les *Français* dans la salle même du comité. Pendant que le président *Montfaible* est endormi, il parvient à débaucher Procida; mais il ne peut ébranler *Louis IX* et le faire apostasier. Le roi, dévot ne veut point passer à *Saint-Germain;* il est résolu *à rester dans la même position*. Il sent bien d'ailleurs qu'il *ne peut aller loin*.

Les *Vêpres Odéoniennes* des Variétés ont à peu près le même fond. Il s'agit aussi de la rivalité de M. *Saint-Germain* et de M. *Palais-Royal*.

Cadet-Roussel Procida de la Porte-Saint-Martin est la plus divertissante de toutes les caricatures du tragique Procida de l'Odéon. Il est vrai que Potier le représente. Cadet-Roussel, ancien professeur de déclama-

tion, vient établir un théâtre dans une ville de province, et disputer la faveur publique à *François l'endormi.* Il conspire en vers et harangue sa troupe aussi sérieusement que *Procida Joanny*, mais il produit un effet tout différent; car il excite un rire fou, surtout lorsqu'il passe en revue ses conjurés et qu'il les fait connaître à son fils *Mord-aux-dents.*

> Connais-les donc, mon fils; ce grand qui nous contemple,
> Dissimula huit ans au boulevart du Temple.
> Quand à notre amoureux, j'en ai pris mon parti;
> Ainsi que notre salle il est fort mal bâti;
> Cet épais financier qui là tout seul babille,
> Cherche le naturel comme on cherche une aiguille.
> Tu vois le confident, le galant *Pastoureau;*
> Il a de la chaleur au-dessous du zéro.
> Labranche vient après; c'est du Conservatoire,
> Depuis près de neuf ans, l'espérance et la gloire.
> Le Crispin est moins fort, mais sans être un *Samson,*
> Quand il ne parle guère on le trouve assez bon.
> Admire ce vieillard plus que sexagénaire;
> Il s'est fait un grand nom dans l'emploi de notaire.
> Quant à ce vieux papa, ce n'est pas le *Pérou,*
> Mais il peut au besoin boucher encore un trou;
> Et quand de rire un peu le public est bien aise,
> Il lui fait quelquefois chanter la Bourbonnaise.

Je présage à *Cadet-Roussel Procida* un succès durable; il pourrait bien escorter dans la postérité le Procida de M. Delavigne comme *Agnès de Chaillot* a suivi *Inès de Castro* et comme les *Rêveries renouvelées des Grecs* ont suivi *Iphigénie en Tauride.*

Je me proposais de parler de *Charles XII*, qui a passé du boulevart à Feydeau après avoir traversé l'Allemagne. J'aurais tâché d'expliquer comment d'un bon mélodrame, joué avec succès à l'*Ambigu* on a fait un

triste opéra-comique. Est-ce la faute de Kotzebuë, qui a traduit en drame allemand le mélodrame de la *Bataille de Pultawa*? Est-ce la faute du traducteur de Kotzebuë? C'est ce dont le public apparemment ne se soucie guère, car il a déjà oublié *Charles* XII.

MÉLANGES.

Du rétablissement de la colonne élevée sur l'emplacement de la maison du régicide Jean Châtel.

Le 27 décembre 1594, Henri IV revenant des Pays-Bas, où il faisait la guerre aux Espagnols, alla descendre tout botté dans l'appartement de la marquise de Liancourt, à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre, accompagné de quelques seigneurs. Il était six heures du soir. Lorsqu'il s'avança pour recevoir deux officiers qui venaient lui rendre leurs devoirs, un jeune homme qui avait suivi le roi jusque dans la chambre, s'approche pour lui donner un coup de couteau dans la gorge: mais dans le moment, ce prince s'étant baissé pour faire relever les deux officiers qui étaient à ses genoux, il reçut le coup à la lèvre supérieure du côté droit, et en eut une dent brisée. Il cria qu'il était blessé, et regarda ceux qui étaient autour de lui. On ferme la porte, on découvre l'assassin, et l'on trouve le couteau qu'il avait laissé tomber en fuyant. C'était un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, fort déréglé dans ses mœurs, et fils d'un marchand de draps de Paris. On lui avait persuadé que le roi n'était pas

véritablement réconcilié avec l'Église et que ce serait faire une action très-méritoire de le tuer. Il avoua son crime; le roi voulait qu'on le laissât aller, disant qu'il lui pardonnait. Mais Châtel fut conduit sous bonne escorte au Fort-l'Évêque. Le roi apprenant ensuite que c'était un disciple des jésuites! *fallait-il donc*, s'écria-t-il, *que les jésuites fussent convaincus par ma bouche?*

Dans un premier interrogatoire, Jean Châtel avoua qu'il avait cherché l'occasion de tuer le roi; qu'il regardait cette action si utile à la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il la tenterait encore, s'il pouvait. On lui demanda chez qui il avait étudié. Il répondit que c'était chez les jésuites du collége de Paris; qu'il avait vu, quelques jours avant son action, le père Guéret, qui avait été son maître pendant trois ans; qu'il l'avait consulté sur quelques crimes infâmes qu'il avait commis, et que celui-ci avait pensé qu'en tuant le roi, il expierait ses péchés.

Interrogé de nouveau par qui il avait été persuadé de tuer le roi, Châtel répondit qu'il avait entendu dire en plusieurs lieux que l'on devait tenir pour maxime véritable, qu'il était permis de tuer le roi. « Enquis si » tels propos n'étaient pas ordinaires aux jésuites, il dit » leur avoir ouï dire qu'il était loisible de tuer le roi; » qu'il était hors de l'Église et ne fallait lui obéir, ni le » tenir pour roi, jusqu'à ce qu'il fût approuvé par le » pape : réponses qu'il réitéra et dans lesquelles il per- » sista (1). »

---

(1) Voyez l'*Histoire de Paris*, in-folio, tom. II, pag. 1241.

Le parlement condamna ce scélérat à être écartelé, et ordonna que les prêtres et écoliers du collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand) et tous autres soi-disant de la société de Jésus, sortiraient de Paris et autres lieux où ils avaient des colléges, trois jours après la signification de l'arrêt, et quinze jours après, hors du royaume. Par arrêt du 7 janvier suivant (1595), le père Guignard, professeur de théologie au collége de Clermont fut condamné à être pendu et son corps réduit en cendres, pour avoir été trouvé saisi de plusieurs livres composés par lui et écrits de sa main, contenant approbation du parricide de Henri III et induction pour faire tuer le roi régnant Henri IV.

Lelendemain 8 janvier, tous les jésuites, au nombre de trente-sept, furent chassés de Paris, qu'ils traversèrent au milieu des huées et des cris du peuple, dont la fureur contre ces assassins du bon roi, ne put être contenue que par une forte escorte ; ils se retirèrent en Lorraine. Tel fut, disent les savans historiens de Paris, « le sort » de ceux qui, peu auparavant, étaient craints, honorés » et adorés comme petits dieux dans Paris, qui s'étaient » rendus les maîtres des consciences de tout le monde » et les inquisiteurs de la foi. »

Quelques jours après le supplice du père Guignard, le parlement rendit un autre arrêt qui bannissait son confrère Guéret à perpétuité du royaume, ainsi que le père de Jean Châtel, et qui ordonnait que la maison de celui-ci, située vis-à-vis de la grande porte du palais, serait rasée, sans qu'à l'avenir on pût y bâtir, et qu'à la place on éléverait une colonne pour conserver la mémoire d'un si horrible attentat. La colonne fut dés-

sée, et sur les quatre faces de la base, l'arrêt du parlement fut gravé en lettres d'or, avec diverses inscriptions en vers et en prose (1) : c'est ce qu'on appela *la Pyramide*. Elle ne demeura que dix ans sur pied ; les jésuites rétablis et devenus puissans à la cour, obtinrent de la bonté de Henri IV qu'elle fût abattue.

Au lieu de restaurer la statue du plus insignifiant de nos rois, ne devrait-on pas relever cette colonne, si instructive pour les rois et les peuples? Elle leur apprendrait à se défier de ces loups revêtus de la peau de brebis, qui ne s'insinuent dans la cour des princes que pour les asservir ou les assassiner, et parmi les peuples que pour dominer les consciences et devenir des artisans perpétuels de discordes.

D'une part, l'amour et la reconnaissance publiques relèvent avec enthousiasme la statue du meilleur de nos rois; et de l'autre, on permet que les successeurs de ses assassins, chassés de France pour leurs forfaits, se rétablissent au milieu de nous. Ce contraste attriste les gens de bien, et indigne l'opinion publique.

Nous ne craignons point de le dire, le rétablissement de la statue de Henri IV, fait à l'autorité un devoir de relever la colonne, monument de l'infamie des jésuites. Il faut rappeler aux Français qui peuvent l'avoir oublié, quels sont les meurtriers qui ont abrégé la vie de ce monarque; il faut désigner à la haine publique les successeurs des Varade, des Guéret, des Guignard et des Cotton, qui ont enfoncé le poignard dans le cœur de celui

(1) Tome II, page 1243.

qui ne leur avait fait que du bien. Il faut que la litographie s'empare de ce sujet éminemment national, et que des exemplaires multipliés de la gravure qui représentera cette colonne, avec les inscriptions qui s'y trouvaient, soient répandus partout, afin de marquer du fer rouge de l'horreur publique cette société régicide, qui ose reparaître en France (1). Et qu'on ne dise pas que les atrocités, dont elle s'est rendue coupable, étaient une suite des fureurs de la ligue : elles étaient une conséquence pratique des principes professés par les jésuites. Semblables à la cour de Rome qui ne recule jamais, les bons pères sont toujours les mêmes, ils n'ont pas changé, ils ne changeront point : *sint ut sunt, aut non sint* (2), disait Ricci, leur dernier général, lorsqu'en 1772 on lui proposait de réformer la société. Leur conduite ultérieure l'a prouvé. La conspiration des poudres, en 1605, par laquelle ils voulaient faire sauter les deux chambres du parlement d'Angleterre, n'est-elle pas leur ouvrage? Et leurs pères Oldecorne et Garnet ne furent-ils pas pendus à Londres pour avoir trempé dans ce complot exécrable? Et cependant on eut l'audace, à Rome, de les mettre au nombre des saints, à côté du père Guignard (3); le jésuite Jouvenci n'a pas

---

(1) On dit qu'il existe à Paris, rue des Postes, une maison professe de Jésuites, composée de douze novices, et de trois gros bonnets de l'ordre.

(2) Qu'ils restent tels qu'ils sont, ou qu'ils cessent d'exister.

(1) Dans les Litanies, on invoquait ainsi le dernier saint de fabrique jésuitique : « *Beatus Guignardus, ab hæreticis in Galliâ laqueo suspensus.* » Le bienheureux Guignard, pendu en France

craint de faire leur éloge et de leur attribuer des miracles. Ne sont-ce pas eux qui ont fait assassiner Louis XV et empoisonné Clément XIV, qui disait, en signant la bulle d'extinction de la société, *je signe mon arrêt de mort*? Furent-ils étrangers à l'assassinat du roi de Portugal, en 1758? et leur père Malagrida ne fut-il pas brûlé vif, pour avoir voulu faire le prophète, en prédisant cet atroce attentat (1)?

C'est à cause de cette doctrine perverse, enseignée constamment et souvent mise en pratique par les jésuites, que tous les gouvernemens de l'Europe se déterminèrent à les chasser de leurs états. Fidèles aux vrais principes de la politique et de la religion, les ministres de la maison de Bragance ont, dans une protestation vigoureuse, adressée à la cour de Rome, réclamé contre

---

par les hérétiques. Heureusement les jansénistes n'existaient pas encore à cette époque, car ils auraient joué un grand rôle dans cette affaire; mais la soi-disant société de Jésus n'avait pas encore inventé le fantôme du jansénisme, dont elle devait cinquante ans après poursuivre ceux qui ne l'aimaient pas.

(1) Il courut à cette époque, en France, une chanson, dont voici un couplet :

En Portugal on échauda
Votre père Malagrida,
Qui se mêlait de prophétie :
Il n'eût pas le nez assez long
Pour prévoir la fin de sa vie.
Tôt, tôt, tôt,
Battez chaud,
Bon courage,
Il faut avoir du cœur à l'ouvrage.

le rétablissement de cette société, ordonnée par le pape *infaillible* Pie VII, comme leur suppression avait été prononcée par le pape *infaillible* Clément XIV; et ils n'ont pas craint, par cette démarche éclatante, d'encourir la colère des apôtres Pierre et Paul, dont les menace le saint père. Il paraît que les ministres des trois branches de la maison de Bourbon, ne se sont pas crus à l'abri de cette colère, car à Naples et en Espagne, ils ont ostensiblement rétabli la société jésuitique, et en France, ils ferment les yeux sur elle, sans doute parce qu'ils s'imaginent que ces pères de la ruse échapperont, sous le nom de pères de la foi, à l'indignation publique, qui les poursuit sous celui de jésuites.

E.. contravention formelle de l'article 11 de la Charte, on a chassé de France, comme régicides, des hommes qui n'ont voté la mort de Louis XVI que sous le poignard; on leur refuse obstinément la consolation de mourir sur le sol qui les a vu naître; et au même instant, par une contradiction qui paraît inconcevable, on laisse rentrer en France une société fameuse qui fait du régicide la base de l'enseignement, dont les principes sur cette matière sont consignés et développés dans leurs auteurs les plus vantés, principes que ces *bons* pères n'ont jamais voulu désavouer. Cette doctrine n'était pas chez eux une simple théorie spéculative; ils l'ont réduite en pratique sur la personne même de nos rois, toutes les fois que les intérêts de leur société ont été menacés. Tant il est vrai que, sous le masque de la religion et de la légitimité, nos deux factions jésuitique et féodale, se tiennent par la main, et sont également ennemies des rois et des peuples.

VARIÉTÉS.

Le Distique.

AU RÉDACTEUR DES LETTRES NORMANDES.

Paris, le 23 novembre 1819.

Monsieur le Directeur,

J'ai lu quelque part qu'un poète avait coutume de dire : *Composer, c'est le paradis; corriger, c'est le purgatoire; revoir les épreuves, c'est l'enfer.* Qu'aurait dit cet auteur, s'il eût vécu dans notre siècle, et qu'il eût voulu faire ouvrir, en faveur de son ouvrage, une des cent bouches de la renommée? Il faut quelqufois plus de soins pour faire insérer un distique dans les journaux, que pour faire entrer un *ultrà* dans la chambre des députés. J'en ai fait l'expérience.

Il y a déjà plusieurs mois qu'un des princes de la famille royale passant par ma petite ville, je fis un transparent, dans lequel on lisait ces vers :

Il arriva trop tard, il partira trop tôt:
Qu'il vive encor dix ans, et la poule est au pot.

Ces vers furent trouvés bons, surtout pour des vers de circonstance; et je pense, M. le Rédacteur, que vous ne les trouverez pas trop mauvais. Lors d'un voyage que je fis à Paris, je songeai à faire connaître

au public cette production. Mes compatriotes se montraient fort désireux de la voir imprimée dans les journaux de la capitale; et, comme j'avais des amis et des protections, je ne doutai pas du succès de mon entreprise.

Le lendemain de mon arrivée, je me présentai au bureau du *Conservateur*, avec une lettre de recommandation du marquis de Castelcrac, mon cousin par alliance, au troisième degré. Ces messieurs louèrent mon zèle, et me dirent que mes vers devaient être *fort jolis en transparent*. Puis, un monsieur, fort grave, daigna ajouter « : Monsieur, vous parlez, dans votre distique, de la *poule au pot ;* c'est un mets des gens du peuple, et l'Europe sait que nous ne sommes *armés du glaive de la plume* qu'en faveur des *honnêtes gens*. » Monsieur, repris-je, beaucoup *d'honnêtes gens*, dans mon pays, mangent *la poule au pot*. Oui, je comprends, ajouta ce grand Monsieur, des *honnêtes gens de province !* Mais, Monsieur, poursuivis-je, Henri IV souhaitait à son peuple *la poule au pot*, et ce mot a été enobli par lui. A ces mots, on fit un sourire de pitié. Allez porter *cette pâture* aux journaux vulgaires, ajouta un autre personnage, qui essayait d'être plaisant.

Quoiqu'un peu désappointé par un semblable accueil, je me rendis de suite dans le bureau du *Drapeau Blanc*. Ah ! monsieur, me dit-il, dès que j'eus fait connaître l'objet de ma visite, soyez le bien-venu ! Malheureusement, les *muses ultrà-monarchiques* ne nous fournissent rien de bon. Voyez, ce carton est plein *d'odes sur les exploits du Midi, d'épigrammes contre*

la Minerve et les Lettres Normandes, de satires contre la loi des élections, et de madrigaux sur les chouans et les ignorantins : tout cela ne vaut rien ; et notre parti n'est ni fort poétique ni fort gai. Voyons votre ouvrage, monsieur. Un distique!.... Ah ! monsieur ! quelle petite pensée dans le second vers! Quoi! vivre dix ans, pourquoi faire? Pour donner *la poule au pot !* la grande affaire ! Un malin vieillard, que je pris pour un abonné, me dit tout bas : il fallait parler des *droits féodeaux, de la dîme, etc. etc.* Dussiez-vous transformer votre *distique* en un *dixain,* quant à nous, s'il faut citer Henri IV, nous préférons la *dinde en pal* à *la poule au pot ;* la noblesse avant la canaille. Reprenez votre distique, monsieur : *il sent le libéral une lieue à la ronde.*

Je fus comme atterré par cette réprimande; et j'avoue que *le Drapeau Blanc* ne me parut pas alors *le drapeau sans tache.* Sur le champ je me rendis, en cabriolet, au bureau du journal de *la rue des Bons-Enfans.* Monsieur, me dit-on, après qu'on eut lu mon distique, on est donc un peu content dans votre endroit? Oui, messieurs, repris je : les récoltes sont abondantes, et l'on espère des améliorations dans plusieurs branches de l'administration. — On est content ! on espère ! Le sot pays que le vôtre, monsieur ! Vos vers sont pitoyables : vous faites rimer une syllabe longue avec une brève, *tôt, pot.* D'ailleurs, les articles *Esprit public* nous prennent nos huit colonnes; et voilà *le congrès de Carlsbad* qui va prouver que les gens de votre pays n'ont pas le sens commun d'espérer, et que,

grâce au ciel, il n'est pas encore question de *la poule au pot* pour le peuple.

Je ne vous tairai pas, monsieur le Rédacteur, que je fus désespéré d'entendre parler de la sorte. Cependant je ne perdis pas courage; et le lendemain je me rendis dans les bureaux du *Journal de Paris*. Je trouvai, devant la cheminée, deux jeunes gens, d'un embonpoint remarquable, qui tenaient chacun un cure-dent à la main : ces messieurs venaient de déjeuner chez le maître-d'hôtel d'un ministre ; et, pour faire la digestion, ils allaient s'exercer à mériter de nouveaux déjeuners. Ils étaient d'une gaîté charmante; ils me firent asseoir, en me demandant depuis quelle année j'étais abonné à leur journal. Lorsqu'ils eurent appris que je ne l'avais jamais été : Hé bien, monsieur, me dit l'un d'eux, quel est, de grâce, l'objet de votre demande? Nous sommes chargés de travail, accablés; voyons. Alors je tirai de ma poche mon distique. Un de ces messieurs le déclama fort bien ; mais le second prétendit qu'il entendait : *la poulette au pot*, dans l'endroit où je dis : *la poule est au pot*. Il assura en outre que ces mots : *qu'il vive encore dix ans*, présentaient un autre calembourg; et que l'*esprit* de leur journal, surtout de *la Petite Chronique*, était entièrement contraire à ces vils jeux de mots, dont on amuse la canaille et *les artistes en cire noire*. Je quittai ces messieurs, qui continuèrent de se curer les dents : j'ai su depuis que l'un était chargé des articles *budget*, et l'autre des articles *bonheur public*.

Le lendemain, je me présentai devant le directeur

d'un journal, nouveau alors, qui se nommait *le Courrier*, sans doute parce qu'il *court* après les abonnés : on me prit pour un honnête homme qui désirait de l'être. Je reçus un accueil flatteur, qui me facilita singulièrement les moyens de dire l'objet de ma visite. Deux messieurs, d'un air fort sévère, lurent mon distique. Un des deux le trouva bien, et pensait qu'on pouvait l'insérer, quand l'autre, relisant mon premier vers :

Il arriva trop tard ; il partira trop tôt.

pensa que ces mots *arriva, partira,* feraient peut-être mauvais effet dans un journal appelé *le Courrier*, et qu'il fallait toujours éviter tout ce qui pouvait donner lieu à des plaisanteries relativement au titre d'un journal grave, et qui n'entend pas raillerie. Je me rendis à cette raison, et je sortis, en riant un peu de leur gravité.

Dans mon dépit, on me conseilla d'aller trouver, rue Christine, M. le rédacteur de *la Gazette de France*. Voilà un distique qui promet, me dit-on; avez-vous jamais essayé de faire un poëme épique? Non, monsieur, repris-je. Tant pis ! continua-t-on, tant pis ! Il y a vraiment dans vos vers quelque chose d'épique; mais, malheureusement, nous n'imprimons, en fait de poésie, que des *charades ;* et nous ne voulons pas contrarier les habitudes de nos anciens abonnés, qui veulent bien, depuis quelques temps, n'exiger de nous d'autres énigmes que celles qui sont semées, çà et là, dans notre prose. Si vous faites des charades, nous vous demandons la préférence.

Je me souvins alors que je fis imprimer, il y a plusieurs années, dans *le Mercure de France,* une charade qui eut quelque succès. Je crus que, dans le bureau, mes productions antérieures m'assureraient la bienveillance pour la nouvelle. En effet, on me promit l'insertion, et mon distique ne parut point. J'allai réclamer. On fouilla dans les cartons, plus d'une heure, sans rencontrer ma pièce. Il paraît qu'un des rédacteurs, trompé par le mot *poule au pot,* avait pris mon distique pour un mémoire de restaurateur, et l'avait déchiré. C'est bien là le cas de s'écrier : *Habent sua fata libelli !*

Ah ! M. le Rédacteur ! combien l'amour paternel donne de forces ! Il me fit prendre courage ; et un jour que je contemplais les immenses colonnes du *Moniteur,* je sentis une violente tentation de grossir de mon distique la *partie non officielle* de ce journal. *Le Moniteur* ira à la postérité, me disais-je, et portera mon nom avec lui. Je me présentai dans les bureaux, et le résultat de ma visite, fut que l'on m'engagea à mettre en deux cents vers les pensées contenues dans mon distique, afin que je pusse être remarqué dans ces colonnes immenses, qui, semblables à celles d'Hercule, ne protégent pas les petits navigateurs.

Non, me dis-je alors, c'en est fait, je ne veux plus tenter aucun effort, et je me bornerai à me faire imprimer désormais dans le journal de mon département. J'envoyai donc mon distique au directeur de la feuille départementale, avec une lettre où je le comparais à Aristarque et à Montesquieu. Mon distique

parut en effet dans le plus prochain numéro... Enfin, je triomphais !... Mais, hélas ! M. le rédacteur, qui le croirait ? au lieu du *marquis de la Base*, qui est mon nom, le maladroit imprimeur mis au bas de mes vers : PAR M. LE MARQUIS DE LA BUSE. Voyez quel contre-temps, pour un homme qui a quelque réputation dans son département ! Peu s'en faut que le nom de *marquis de la Buse* ne me soit resté !...

J'ai voulu réparer le mal : j'ai pensé que (peut-être) les journaux *libéraux* seraient plus accommodans que ceux *de la noblesse* et *de la police* ; et j'oublierai toutes les inquiétudes que mon distique m'a causées, si vous voulez bien en faire connaître l'histoire au public.

Je suis, M. le Rédacteur, etc.

Le marquis DE LA BASE.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le sublime ministère entre les mains duquel on a remis nos destinées n'a que huit jours d'existence, et déjà il n'en peut mais; tout chancelle, tout se détraque; M. Decazes est atterré, il recule, il tremble. On ne rencontre plus au ministère de l'intérieur que des figures allongées. Toute l'administration, jusqu'aux garçons de bureau, semble sortir du carême. Comment, en effet, tiendrait-on aux mécontentemens qui éclatent de tous côtés. Le nouveau ministère ne représente rien, il ne satisfait aucune espérance, il n'était appelé par aucun désir. Il n'est pas de ministériel qui ne se croie obligé de lui jeter la pierre. La partie la plus matérielle du ventre pèse les chances avant d'accepter à dîner. Il faut faire vie qui dure, et ce n'est pas le compte de la foule des dîneurs de risquer pour un seul repas tous les festins futurs. Aussi le ministère est-il désespéré. M. Decazes travaille avec constance, mais sans succès, à se créer une majorité. Il rappelle les pairs et les bannis, et nous prouve que même pour une bonne action il faut de l'opportunité et de l'adresse. S'il est vrai que le coup d'état que M. Decazes a obtenu doive être le dernier, car on assure que le Roi, après une longue résistance, a déclaré que c'était la dernière fois qu'il se rendait aux désirs de son ministre, M. Decazes, touche au déclin de sa faveur, et approche de la disgrace. Il ne doit pas dormir autant

que ses administrés. Hier son effroi s'était accru à un tel point qu'il a été au moment de renoncer à changer la loi des élections et la Charte. Il a entrevu le précipice, mais il paraît que le désenchantement n'a pas été long. M. Pasquier se tient à l'écart. Imperturbable dans son assurance, M. Pasquier est ministre, cela lui suffit : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ;* si l'univers brisé s'écroule, il succombera sans effroi, il mourra ministre. M. Roy, qui se souvient de son court ministère de l'année dernière, se fait moins d'illusion. Il a été jadis ministre huit jours, son espoir est de compléter le mois. Il n'attend rien de plus. Il emploie les trois semaines qui lui sont accordées à faire hausser la rente. Il disait l'année passée que les ministres doivent s'interdir toute influence sur les fonds publics; mais, comme on sait, le Roi de France n'hérite pas des opinions du duc d'Orléans. Quant à M. Latour-Maubourg, il paraît certain qu'il refuse. C'est une nouvelle palme ajoutée à tant d'autres.

Les journaux ont plus ou moins changé de ton depuis la révolution des porte-feuilles. Tandis que les feuilles constitutionnelles témoignent avec une noble énergie l'indignation des gens de bien, les feuilles ultrà-royalistes s'adoucissent. Elles sentent que le mouvement a été donné par le pavillon Marsan. La *Quotidienne* attend pour se vendre; le *Journal des Débats* est déjà vendu; le *Journal de Paris* continue de l'être. Le *Courrier* seul hésite : depuis une semaine ses articles ne sont plus intelligibles. Il n'est pas maladroit de se faire ténébreux, quand on veut parler sans manifester

son opinion. Le *Courrier* s'est jeté dans une métaphysique tellement arduë que Kant lui-même est surpassé. De tous les journaux ultrà, le *Drapeau Blanc* est le seul en colère; il en a juste sujet. Le duc d'Angoulême a interdit son antichambre aux rédacteurs; il a renvoyé son abonnement gratis, et a fait défendre de recevoir désormais la feuille monarchique. On dit que c'est M. Decazes qui est l'auteur de cette disgrace inouïe. C'est à présent que le rédacteur peut s'écrier : Le *Drapeau Blanc ne flotte plus aux Tuileries.*

— Quelques ministériels assurent que le nouveau changement de ministres est l'ouvrage de l'étranger : c'est une misérable imposture. M. le général Dessoles qui doit en être informé proteste contre une telle assertion. Tout est le chef-d'œuvre de M. Decazes, la gloire lui appartient tout entière; les conséquences doivent retomber sur ce ministère prévaricateur.

— M. Latour-Maubourg, le lendemain de sa nomination, a reçu la lettre suivante d'un de ses plus intimes amis.

« Mon cher ami, c'est un devoir de l'amitié de partager les afflictions qui arrivent à ceux qui nous sont chers. Permettez-moi de vous adresser mon compliment de condoléance pour le fâcheux accident qui vous est arrivé. Croyez que je suis sensible à votre malheur, et veuillez agréer l'expression de cette sensibilité. Je compâtis à vos maux, et je les ressens comme vous-même. Votre ami, etc. »

— Depuis quelques jours M. le comte Decazes ne paraît plus qu'entouré de gendarmes. On ne peut plus approcher de son excellence qui a, dit-on, commandé en secret une cuirasse que désormais il ne veut plus quitter.

— On a nommé Bonaparte *Robespierre à cheval;* quelqu'un proposait d'appeler M. Decazes *Bonaparte à pied.*

— Un ministériel très-connu dit partout que nous sommes sur un volcan; il prétend qu'on ne peut pas mieux comparer notre situation actuelle qu'à celle de la république, la veille du 18 fructidor.

— Un homme monarchique s'écriait dernièrement: Tout va bien, le ministère change; les royalistes y entrent, les patriotes en sortent, et M. de Serre garde les *sceaux* (sots).

— M. de Courvoisier a déserté les drapeaux du ministre de l'intérieur; il se prononce vivement en faveur de la loi des élections. Aussi M. Decazes use-t-il des grands moyens pour le ramener : le principal qu'il emploie, c'est la déconsidération. « M. Courvoisier crie bien fort, dit-il; je le laisse faire, et ne le crains pas : la veille de la session, je lui dirai un mot, il sera bientôt à moi. »

— On annonce la publication prochaine des discours et articles de journaux faits et prononcés par le comte Decazes en faveur de la loi des élections. On

y a joint les circulaires envoyées l'année dernière aux préfets pour les engager à encourager la signature des pétitions. Ce recueil doit servir de pendant à celui des circulaires envoyées par le même ministre à Grenoble en 1815.

— On parle d'une entrevue qui aurait eu lieu ces jours derniers entre M. Decazes et un membre de la Chambre des députés qui réunit chez lui un grand nombre de ses collègues; le ministre se serait efforcé de détourner le député de défendre la loi des élections, et de se joindre à la réunion qui a lieu chez l'honorable M. Laffitte : le ministre alors serait allé jusqu'à offrir au député le titre de baron; mais ces propositions auraient été repoussées avec tout le dédain qu'elles méritaient.

— Tandis que la fièvre jaune désole l'Andalousie et que les militaires espagnols fuient devant le danger, des médecins français réclament l'honneur de marcher à sa rencontre. Nous recommandons ce trait au clergé d'Espagne qui, dans toutes les circonstances, représente notre nation sous de si affreuses couleurs. On assure aussi que plusieurs de nos missionnaires partent pour Cadix, afin d'aller combattre l'épidémie par leurs saintes prières. Ils attendent seulement pour se mettre en route que la saison soit un peu plus rigoureuse.

— Lorsque Napoléon eût été promu à l'empire, le clergé de Paris, ayant M. Jalabert et le chapitre mé-

tropolitain à sa tête, vint en grande pompe, et conformément au principe évangélique, *omnis potestas à Deo*, lui présenter ses hommages. Après la messe qui fut célébrée par l'un des chefs de nos missionnaires, et le discours d'apparat, prononcé par l'un des vicaires-généraux, l'empereur leur dit : « Messieurs, »il y a une certaine société de soi-disant pères de la »foi, qui voudraient bien s'introduire en France; ils »n'y réussiront pas : ces gens-là ne pensent pas comme »vous, et vous ne devez pas penser comme eux.» Cette sortie de l'*usurpateur* ne parut pas, sans doute, à MM. du clergé, digne d'un bon Français, car ils n'y répondirent rien. Sur ce terrain brûlant, la position n'était pas tenable; ils changèrent de conversation ; et M. le curé de St.-M. représenta à Sa Majesté qu'ayant rétabli le culte catholique en France, elle voudrait bien continuer son ouvrage, et rendre à ce culte son antique majesté, et aux temples leur première splendeur. — Qu'entendez-vous par-là, répondit vivement Napoléon? — Sire, nous désirerions avoir des ornemens pour nos autels, et des tableaux pour nos églises. — Allez, allez, messieurs, *ayez le cœur pur, et vos églises seront belles*. Le clergé ne répondit rien, mais il n'en fut pas moins scandalisé.

— *Nécessité de l'arbitraire;* tel est le titre d'une brochure dont l'auteur a fixé le prix à soixante quinze centimes, sans doute par un juste sentiment du peu de valeur de cet ouvrage. Il commence par établir un principe que tout est soumis à l'arbitraire. Nous pensons qu'il a raison; mais il cherche à prouver qu'il est im-

possible que cela soit autrement : nous pensons qu'il a tort. L'auteur prend pour exemple notre système de représentation nationale. Il se demande si celui qui paie moins de trois cents francs n'a pas, proportion gardée, autant d'intérêt dans la chose publique que l'électeur d'aujourd'hui; si l'électeur lui-même ne pourrait pas aspirer aux fonctions de député comme celui qui paie mille francs? Toutes ces démarcations lui paraissent tracées par l'arbitraire. Il est impossible de déraisonner avec plus de suite. Jamais ce qui est soumis à des règles fixes et invariables ne saurait être du domaine de l'arbitraire; les lois sont l'expression de la volonté générale, l'arbitraire le résultat du caprice d'un ou de quelques individus. Qu'un percepteur se ménage les moyens de vexer les contribuables et de diriger contre eux des poursuites qui doivent être profitables à sa caisse particulière; qu'un ministre fasse arrêter un professeur dont tout le crime est d'avoir trouvé nos lois insuffisantes pour garantir la liberté individuelle; que le conseil-d'état refuse l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux un fonctionnaire accusé d'avoir versé le sang; que des députés, oubliant leur mandat, annoncent l'intention de repousser celui que la volonté d'un département leur a donné pour collègue : voilà de l'arbitraire. Malheureusement nous paraissons destinés à en avoir long-temps des exemples. C'est avec tant de peine que l'opinion arrache des garanties au pouvoir! Espérons cependant que nous verrons quelque jour renaître cette loi sur la responsabilité ministérielle qu'à l'époque de la présentation d'un lourd budget, on nous avait un moment montrée, comme les hochets que l'on

fait briller aux regards d'un enfant malade pour le déterminer à avaler un breuvage désagréable.

C'est le sort des ouvrages qui ont beaucoup de succès de trouver des imitateurs et des parodies. Les Messéniennes de M. Casimir Delavigne ont été favorablement accueillies du public. Nous voyons aujourd'hui paraître les Messéniennes royalistes, par M. Jules Valence. C'est sans doute un jeune poète qui fait son début : nous n'avons point lu son ouvrage ; mais le *Drapeau Blanc* qui nous en révèle l'existence, cite, pour justifier les éloges qu'il donne à l'auteur, une strophe qui sans doute est la pire de toutes. La voici :

> La terreur se réveille, et *sa* voix menaçante
> Rassemble encor *ses* vétérans
> Au milieu de nos assemblées
> De *sa* présence désolée :
> Chargé d'un affreux souvenir,
> L'un d'eux va reparaître, et verra sans pâlir
> L'ombre du roi martyr, plaintive, gémissante,
> A *son* horrible aspect reculer d'épouvante,
> Accuser les Français, *dont* les vœux inhumains,
> *Par un raffinement de haine et de vengeance*,
> A tant de citoyens. *dont* s'honore la France,
> Ont préféré l'un de *ses* assassins.

Il est facile de sentir que l'emploi multiplié des pronoms *son*, *sa*, *ses*, et du relatif *dont*, jettent dans cette phrase beaucoup de longueur, d'embarras et d'obscurité : ce n'est pas là du désordre poétique, c'est un *gachis* prosaïque qui n'est pas même français.

— Comme beaucoup *d'honnêtes gens* s'occupent

sans relâche à rappeler, à *conserver* le souvenir des services rendus à la chose publique par les *grands propriétaires,* et des avantages qu'ils assuraient aux vilains dans cet heureux temps où ils s'étaient chargés de les discipliner selon leur bon plaisir, sans que ceux-ci eussent rien à penser qu'à payer leurs taxes et défricher leurs champs, nous nous ferons un devoir d'indiquer à ces archivistes de la féodalité, le présent que ces *grands propriétaires* ont fait à la langue, d'un mot aujourd'hui un peu dégénéré de sa noble origine.

On se rappelle que la chasse, dans toutes ses espèces, au *vol,* au *courre,* au *tir,* etc., etc., était un des droits les plus importans de cette grande propriété. Celle dite au *vol,* faite avec des oiseaux de proie, a été depuis nommée *fauconnerie;* mais en ce temps-là, ceux qui la pratiquaient plus particulièrement, qui en possédaient la science, étaient distingués des autres chasseurs par le nom de *voleurs.* Or il advint une époque où les principes de la *grande propriété* acquirent une telle extension, que tout ce qui se trouvait par les champs et les chemins, bêtes ou gens et tout ce qui s'ensuit, était regardé comme de bonne prise, de sorte que ces vilains, qui prétendaient dès-lors raisonner et juger de leurs propres intérêts, et ne voulaient pas se mettre dans la tête que tout cela se faisait pour leur bien et en vertu des droits éternels de la *grande propriété,* s'éloignaient aussi loin qu'ils pouvaient des nobles créneaux des grands propriétaires, et fuyaient de toute la vitesse de leurs jambes quand

ils voyaient les bandes de *chasseurs, voleurs, écuyers* ou *seigneurs,* fondre du haut de leurs donjons dans la plaine.

A force de se plaindre de ces actes de propriété qu'ils osaient comparer à des actes de larronage, les idées de *larrons* et de *chasseurs-voleurs* se mêlèrent tellement dans leur esprit, qu'ils se familiarisèrent avec l'habitude de confondre les uns avec les autres, donnèrent par métaphore le nom de *voleur* des châteaux au misérable *larron* des bois, et assimilèrent celui-ci aux oiseaux de vol et à leurs nobles maîtres.

Ainsi tombé en roture, le nom de *voleur* perdit son lustre antique; et déshonoré par son application au non-propriétaire qu'on pendait, il fut repoussé avec dédain par le grand propriétaire qu'on ne pendait pas, mais qui faisait pendre.

— La note suivante a été trouvée *rue de la Monnaie,* vis-à-vis la rue des Prêtres. Elle pourrait bien avoir été égarée par le caissier de quelque journal, en revenant du quai *Malaquais.* . . . . . .

DIRECTION DE L'ESPRIT PUBLIC.

Bureau des Journaux.

	fr.	c.
— A M. V., pour avoir démontré que, sous tous les rapports, M. Decazes est un grand ministre et un grand-homme, éloge dont S. Exc. a été satifait.	500	»

— A MM. L. et B., B., pour cinquante

	fr. c.
trois articles au moment des élections, en faveur des candidats fonctionnaires publics, estimés avant les élections 120 fr. pièce, mais réduits, à cause de leur peu de succès, à un franc 50 centimes.	322 50
— A M. O., pour avoir défendu le télégraphe prévôtal, et des ordres télégraphiques donnés pour qu'on les exécutât sans délai.	150 »
— A M. B. B., pour un grand article dans lequel il y a d'adroites insinuations contre deux ministres	200 »
— A plusieurs rédacteurs à pied, pour 42 vols, 4 incendies, 12 suicides, 5 assassinats, et 36 accidens, que certains journaux, qui voudraient égarer l'opinion, attribuent faussement à l'oubli de quelques précautions de police, à un franc 50 cent. l'un dans l'autre.	130 50
— A M. O., pour avoir loué sept fois la vigilance de M. le préfet	42 »
— A M..., pour avoir démenti avec beaucoup d'asurance un fait vrai annoncé par *le Constitutionnel*, 12 fr. (*Nota*. On ne portera plus à l'avenir cette sorte d'article qu'à 2 fr. pièce, attendu que bien des gens malintentionnés prennent un démenti pour une confirmation).	12 »

	fr.	c.
— A MM. B. V. et G., pour avoir loué avec discrétion l'article de la Charte qui veut que nul ne soit poursuivi pour ses votes, etc.	18	»
— A MM. B. V. et G., pour plusieurs articles bien frappés contre le retour des bannis.	2000	»
— A M. O., pour avoir insinué que les frères ignorantins pourraient bien être un jour seuls chargés de l'instruction publique. . .	50	»
— Au même pour trois éloges abrégés de l'enseignement mutuel.	4	80
— A M. V., pour avoir prouvé d'une manière satisfaisante que les braves de l'ancienne armée qui *se suicident* de temps en temps, ne l'ont point fait à cause des persécutions et de la misère.	60	»
— Au même, pour avoir fait seize fois l'éloge de l'utilité en France, du dévouement fidèle et désintéressé des Suisses.	800	»
— A M. B. B., pour avoir insisté sur la bonne foi avec laquelle S. Exc. exécute la Charte, et avoir démontré, autant que possible, que les citoyens jouissent d'une grande liberté.	110	»
— A M de**, auditeur sténographe en activité près de la société des amis de la liberté de la presse (nommé par S. E.) . . .	250	»

Nota. Le titulaire ne pouvant jouir qu'incognito des prérogatives de charge qui n'est

	fr.	c.
point du tout *ad honores*, ajouté pour gratification.	150	»
— Au même, pour avoir fait l'apologie du budget secret de la police de M. Anglès, et avoir tonné contre les écrivains qui se permettent d'examiner les impôts et les perceptions qu'ils osent appeler illégitimes. .	200	»
— A M. B. B., pour avoir exhalté le mot *jamais*, et avoir encouragé M. de Serre dans son opposition au retour des bannis.	350	»
— A M. Q. (rédacteur surnuméraire), pour avoir vanté l'économie de M. de Barante, 75 francs, et la promesse d'une place que M. le directeur-général doit créer *ad hoc* dans les droits-réunis : ci.	75	»
— A M. B. B., pour avoir démontré jusqu'à l'évidence que M. Decazes est un grand écuyer, le jour où il est tombé de cheval en revenant de son château de Madrid, et pour avoir ingénieusement insinué à ce propos que S. E. n'était pas moins habile ministre que bon homme de cheval	190	»
— A M. L..., pour avoir fait l'éloge de la tolérance maintenue par S. Exc.	60	»
— Au même, pour avoir soutenu que les *jésuites* établis en France sont des *frères de la doctrine chrétienne*, et avoir affirmé qu'il n'y a point de jésuites et France. . .	35	»

fr. c.

— A M. B., pour deux articles en défense de M. D., injurieusement assimilé à M. D. D., dans un article où il était aussi question de M. le vicomte de Tres-Taillon et de M. le marquis de Pointu. . . . . 400 »

— A M. V., pour avoir empêché à temps l'insertion d'un article presque favorable aux libéraux, envoyé par M. V. par ordre de Mgr. avant sa première entrevue *extra-muros* avec les ennemis les plus recommandables de la Charte. . . . . 1000 »

— A. . . . . pour diverses courses aux bureaux de la *Quotidienne*, du *Drapeau Blanc* et du *Conservateur*, pour bien s'entendre sur certains points. . . . . 160 »

— Au même, pour avoir, sans affectation, exprimé le regret que la force armée ne se soit point mêlée *parmi les mutins* qui sous le prétexte frivole que la paix des familles, la liberté des consciences et la tranquillité publique étaient menacées par l'arrivée des missionnaires à Brest, s'étaient réunis pour obtenir leur départ . . . . . 60 »

— Pour avoir assimilé les principes libéraux à la fièvre jaune, et avoir proposé pour s'en garantir d'établir un cordon de Mayence à Naples. . . . . 20 »

— Pour dédommager les propriétaires du *Journal de Paris* de la perte toujours croissante de leurs abonnés, ci. . . . . . 15000 fr.

L'un de nos abonnés, qui a trouvé cette note a laquelle l'on avait joint un autre papier qu'il ne nous a pas encore remis, nous l'a communiquée, et nous la publions afin que le propriétaire puisse la réclamer. La personne qui l'a perdue ne nous saura sans doute pas mauvais gré de l'avoir, pour cette raison, confiée à la discrétion du public.

Erratum. Dans notre dernière livraison, page 36, au lieu de: *Lettre sur la Légion-d'Honneur, par le chevalier* Pontet, lisez: *par le chevalier* Poulet, etc.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Discours du Roi; ouverture de la Session. — Spectacles. — De la politesse en politique. — De l'éducation des jeunes demoiselles. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE III.

Paris, le 5 décembre 1819.

Discours du Roi. — Ouverture de la Session.

Sous un gouvernement représentatif, le Roi n'étant ni sujet à l'erreur, ni responsable de celles qui se commettent, il doit être regardé comme ne faisant jamais rien par lui-même, comme dirigé par ses ministres, comme n'ayant de volonté que pour le bien, la justice et la clémence. Ce principe, sur lequel repose la stabilité de l'état, peut aisément s'appliquer dans le plus grand nombre de cas. Lorsqu'il s'agit d'une ordonnance, d'une loi, d'une mesure adminis-

trative, la présence d'un ministre dans chacun de ces actes, laisse voir où peut s'adresser la responsabilité légale. Les citoyens blessés dans quelqu'un de leurs droits, savent à qui demander réparation. Mais lorsque l'autorité royale ne se manifeste que par des discours qui ne peuvent être contre-signés d'aucun ministre, sur qui pèsera la responsabilité, et comment concilier l'inviolabilité du Roi, avec le droit acquis aux les citoyens de censurer toutes les publications du pouvoir, quelle que soit leur nature, et de quelque source qu'elles émanent? Pour arriver à la solution de cette question, établissons une hypothèse que je veux croire impossible : supposons qu'un roi constitutionnel, soit dans des paroles publiques, soit dans un discours imprimé, se permette de poursuivre les citoyens d'accusations injurieuses, d'insulter à la dignité nationale, de manifester des désirs contraires à la liberté de ses sujets, destructifs des droits constitutionnels qui leur sont assurés par les lois fondamentales. Dans cette supposition qui, je le répète, me semble bien loin de nous, quelle conduite devraient tenir et les députés de la nation, et les écrivains qui ont consacré leurs plumes à la défense de la liberté publique, emploi le plus noble que l'on puisse faire des facultés de l'esprit, et des présens de la nature? Il est clair que les derniers moyens à employer seraient la révolte et l'insurrection. Si les souverains violent les lois à l'égard des peuples, il ne me semble pas que les peuples soient autorisés à les violer eux-mêmes à l'égard des souverains. Ce remède serait d'ailleurs funeste; employé d'abord contre un roi, il étendrait

bientôt ses conséquences sur tout le corps social; il renverserait l'état toutes les fois qu'il se trouverait un mauvais prince; et ce serait fort mal raisonner de se porter à soi-même un dommage réel, pour tirer vengeance des fautes d'un tiers. Le gouvernement constitutionnel a d'ailleurs été créé pour assurer le maintien de la paix comme de la liberté publique, malgré les mauvais rois et les mauvais ministres. Il est donc évident que, dans la supposition que nous avons établie, les moyens de violence seraient contraires à l'intérêt bien entendu de la société, et au caractère du système représentatif. Faudrait-il attaquer directement la personne du roi? Mais outre que ce serait violer encore les lois, ce serait jeter de la défaveur sur une personne qui doit toujours être, dans l'intérêt public, environnée de respect et de vénération. Faudrait-il garder le silence, et fermer les yeux? Le mal serait plus grand encore. Pour éviter le désordre et l'anarchie qui en est la suite, on tomberait dans le despotisme. Quel est donc le parti qu'il faudrait prendre? C'est un principe en tout état de cause, que rien de soi-même n'est irresponsable. La fiction qui met le prince au-dessus de l'action des lois, n'a point eu le but immoral et impossible de rendre l'erreur et le crime inviolables; elle n'a fait que déplacer la responsabilité; elle a rejeté sur les conseillers du Roi, ce que le Roi fait et dit; elle a statué que ces conseillers ayant la liberté de demeurer dans leurs fonctions, ou de les quitter si elles leurs paraissent dangereuses, ceux-ci doivent répondre de la conduite du monarque; de telle sorte que le prince qui serait tenté de faire le mal, ou

d'en manifester seulement l'intention, devrait, par une suite naturelle de la position où il placerait ses ministres, en être abandonné, où ne plus trouver, pour exécuter ses ordres, que des hommes aussi coupables que lui.

Il me semble donc toujours dans l'hypothèse que j'ai posée, que l'on devrait imputer les discours coupables des princes constitutionnels aux ministres de ces princes. Ces discours devraient être jugés comme si les ministres en étaient les auteurs, et critiqués comme les actes ministériels. On devrait dire : Si le Roi a prononcé telle phrase, émis telle opinion, cette phrase, cette opinion lui ont été dictées ou inspirées par ses ministres. Placés dans un éloignement absolu de la nation qu'ils gouvernent, les rois n'ont d'opinions que celles qu'ils reçoivent de ceux qui les approchent. La situation de la société leur est tant bien que mal transmise par leur courtisans. Si ces derniers ont des raisons de déguiser la vérité, si des intérêts d'amour-propre, de vanité, de fortune, de domination les dirigent ou les égarent, ils défigurent les faits, ils n'en aperçoivent qu'un côté ; trompés eux-mêmes, ils trompent le prince, et lui présentent des tableaux infidèles. Si, par exemple, un ministre, entraîné par un amour immodéré du pouvoir, impatient des résistances que lui opposent et les lois et les volontés du peuple, formait le dessein coupable de détruire les unes, d'asservir les autres, il est hors de doute qu'il présenterait au Roi, la nation comme fatiguée de ces lois ; les hommes qui lui résistent, comme des démagogues, comme des pervers, et que le Roi pourrait se

laisser aller à croire de telles assertions. Il serait, dans ce cas, aisé d'expliquer comment ce prince, trompé et séduit, aurait été conduit à prononcer des discours peu mesurés, à proposer aux assemblées de détruire les lois qu'on lui aurait peintes comme funestes, et d'éloigner les hommes qu'on lui aurait montrés comme pervers. Si une telle proposition sortait de sa bouche, on ne l'en rendrait point responsable : on en accuserait seulement son ministre, et la réfutation que l'on ferait des discours qu'il aurait tenus, on la lui adresserait pour le détromper, et non pour le censurer; pour l'éclairer, et non pour l'avilir.

Appliquons ces principes à notre situation. Il est sans doute loin de ma pensée d'insinuer que le discours du Roi soit de la nature de ceux qui ont fait l'objet de ma supposition. Cependant comme je ne veux pas dissimuler que ce discours n'a point paru sans reproche, maintenant que je sais à qui en imputer les défauts, je crois pouvoir me livrer avec franchise aux réflexions qu'il m'a inspirées. Ce discours a-t-il satisfait la nation ? Non. Ce discours prouve-t-il que le Roi est informé de la véritable opinion publique ? Non plus. Il faut le dire et le répéter; mais aussi l'on doit ajouter que la faute tout entière doit être imputée à M. de Decazes. M. Decazes est coupable d'avoir dit au Roi, qu'*une inquiétude vague préoccupe tous les esprits;* que *la nation ne goûte qu'imparfaitement les premiers fruits du régime légal et de la paix;* qu'elle *craint de se les voir arracher par la violence des factions;* qu'elle *s'alarme de leur ardeur pour la domination;* qu'elle *s'effraie de l'expression trop claire de leurs desseins.*

Si ces symptômes pouvaient être en effet manifestes, ce ne serait point de l'exacte observation de la Charte qu'ils viendraient, ce serait de ses violations trop fréquentes, et M. Decazes est coupable de les présenter comme le résultat des élections annuelles. Il n'est point exact de dire que *la nation demande une violation de la Charte, comme une garantie de repos et de stabilité;* M. Decazes trompe encore le Roi sur ce point; et ce que l'on a peine à concevoir, c'est que le même ministre ait osé déclarer au prince que *le commerce* et *le crédit*, qui languissent et tombent au seul bruit d'un changement de la Charte, attendent la violation de cette Charte pour *s'élever* et pour *étendre leurs spéculations*. Appeler les élections annuelles *des secousses qui empêchent la France de prendre son rang parmi les nations*, c'est encore méconnaître la volonté bien clairement exprimée des citoyens, et M. Decazes, en osant donner au Roi des notions aussi peu exactes des désirs, des espérances, des volontés du peuple, a encouru la plus grave responsabilité.

Pour les personnes qui croient bien connaître le cœur du Roi, il est aisé de séparer les idées qui appartiennent à ce monarque de celles qui lui ont été suggérées par son ministre. Ainsi c'est bien le prince lui-même qui est auteur de la phrase dans laquelle il nous assure que l'étranger respecte notre indépendance, et ne s'immisce pas dans nos affaires. Le ministre qui affecte de soutenir que l'étranger est l'agent direct d'un changement qui n'a point d'autre cause que sa propre ambition, ne peut avoir inspiré une phrase qu'il désapprouve, et qu'il eût rayée s'il l'eût osé. C'est encore à notre Roi

qu'appartient l'expression de *proposer* employée dans la phrase ministérielle, qui annonce des violations de la Charte. Il est très-clair que, si la rédaction de M. Decazes eût été suivie, le prince aurait dit : C'est à moi qu'il appartient d'*opérer* les changemens ; qui a donné la Charte peut la retirer. Mais le Roi, obligé d'ailleurs de céder aux conseils injustes de son ministre, s'est trop bien ressouvenu que, lié envers la Charte par sa parole royale, il était désormais dans l'heureuse impuissance d'y toucher sans la participation des trois pouvoirs. Le Roi a senti que tout ce qu'il pouvait faire dans le sens de son ministre, c'était de *proposer* les changemens que ce ministre veut croire indispensables ; et peut-être, je me complais dans cette idée, notre monarque espère-t-il que la sanction de la Chambre doit manquer à un conseiller qui médite des révolutions. Désormais la Charte, pacte national, appartient au peuple ; à lui seul est le droit de la changer. Si le prince, à ce sentiment de ses devoirs eût pu joindre une connaissance exacte et entière de l'opinion publique, il n'est pas douteux qu'il ne se fût pas même avancé jusqu'à parler de propositions d'une nature aussi funeste, mais du moins lui saura-t-on gré de ce qu'il a reconnu que ces propositions elles-mêmes ne pouvaient être résolues que par la puissance populaire.

Le discours du Roi est un mélange de vérités qui lu appartiennent, et d'erreurs qui appartiennent à ses ministres. Elle fut incontestablement dictée par l'auteur du fameux *jamais*, la phrase où le Roi s'occupant des bannis, parle des exceptions commandées par le *sentiment national, et par la dignité de la couronne*

Il n'est pas possible que le prince, auteur de l'article de la Charte qui commande l'oubli des votes, auteur de la proclamation de Cambrai, adversaire généreux de la loi révolutionnaire d'amnistie, puisse regarder comme aujourd'hui contraire à la dignité de son trône, ce qui ne l'était pas, lorsque les motifs qui ont amené le bannissement des conventionnels étaient tout récens, frappaient bien plus puissamment son esprit et sa mémoire. Il est impossible de croire que le Roi, sans tomber dans une contradiction cruelle, puisse penser qu'il juge mieux aujourd'hui qu'autrefois le *sentiment national;* ce sentiment qui s'est manifesté de tant de manières différentes en faveur des conventionnels depuis les trois années que dure leur exil. Je suis donc autorisé à croire que ces expressions appartiennent à M. de Serre, et que l'erreur qu'elles renferment doit retomber sur ce ministre, qui paraît jaloux de suivre les traces de M. Decazes.

Un roi constitutionnel, pénétré de ses devoirs, doit accorder peu de chose à son opinion personnelle, et comme ses ministres sont responsables, il doit se guider presque toujours d'après leurs avis, sauf à les laisser punir s'ils trompent ou séduisent sa religion. De son côté, le peuple n'argumente jamais contre le prince des actes qui émanent de son autorité. Si ces actes sont erronnés, il cherche à rectifier l'erreur; s'ils sont coupables, il demande au prince la punition de ses conseillers. Il ne faut donc tirer du discours du Roi aucune induction contre lui; il faut en tirer la seule conséquence que le roi ignore la situation du peuple; le devoir de tous les Français qui usent de la li-

berté d'écrire, est de l'éclairer, de le détromper sur le compte de ses conseillers; de lui prouver que la nation repousse les hommes d'état qui lui inspirent de pareils discours; enfin de lui demander avec respect, mais avec constance, le renvoi de ses ministres. Sire, devons nous dire au Roi, la France connaît votre cœur, votre fidélité à remplir vos sermens, votre amour des libertés du peuple; mais elle voit avec douleur que des courtisans vous trompent, et calomnient ses sentimens devant vous. Renvoyez, Sire, des hommes qui empêchent la vérité d'arriver jusqu'à votre trône, qui professent le mépris des lois que vous avez faites, qui méditent le renversement de ces lois, qui, pour satisfaire des intérêts d'ambition, compromettent le crédit public, le repos de l'état, la stabilité de votre trône, qui, enfin, pour compléter leur crime, osent s'efforcer d'associer votre majesté à des mesures dont l'effet inévitable sera de briser les liens entre le trône et la nation, et de détruire un ouvrage qui, maintenu, doit vous assurer l'amour du peuple, et la reconnaissance des générations.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Le premier Théâtre-Français qui a tant de peine à justifier son droit d'aînesse dans la tragédie, devrait bien au moins prendre sa revanche dans la comédie : mais les deux nouveautés qu'il vient de donner au public ne sont guère propres à déterminer la vogue flottante entre les théâtres rivaux. La comédie des *Deux Méricourt*, qui vient de succéder au *Frondeur*, est une pâle miniature des *Ménechmes*, copiés tant de fois et de tant de manières, depuis les *Jumeaux de Bergame* jusqu'aux *Deux Philibert*. Les équivoques fondées sur l'identité de nom ou sur la ressemblance des traits est une source de comique épuisée ; et il est bien difficile d'en tirer des situations qui ne soient point rebattues. L'auteur est mademoiselle Vanhove : le parterre a eu la galanterie de ne la pas siffler.

Une des premières comédies qui seront jouées au même théâtre est l'*École des Députés*, en cinq actes et en vers, par M. Duval. Cet ouvrage a, dit-on, été conçu et achevé en moins de six semaines. Quoique le temps ne fasse rien à l'affaire, cette rapide exécution fait prévoir un sujet intéressant et chaudement traité. Lorsqu'un auteur d'un talent mûr et exercé précipite ainsi sa plume, c'est ordinairement qu'il est entraîné par son sujet qui le possède, le travaille, et ne le laisse pas reposer. Heureux les auteurs qui rencontrent de tels sujets ! heureux lorsqu'ils sont doués d'un goût ca-

pable de tempérer la fougue, l'inspiration, et d'en diriger même les écarts! Nous pouvons nous attendre à voir, dans la comédie de M. Duval, des incorrections de style, quelques négligences dans la préparation des ressorts; mais le public, assuré d'y trouver de beaux effets dramatiques, est fort disposé à pardonner à cet auteur quelques fautes d'exécution, sur lesquels d'ailleurs il a depuis long-temps pris son parti. On assure que le titre de l'*École des Députés* est un titre de pure fantaisie, et que l'auteur n'a point eu l'ambition de peindre un mandataire du peuple flottant entre son devoir et son intérêt, entre sa conscience et son ventre. Ce serait un caractère digne du pinceau comique que celui d'un homme honnête, mais faible, qui se trouverait dans une telle situation. Un portrait fidèle et vivement tracé produirait peut-être d'heureux effets sur certains originaux qui, se résignant à être méprisés, ne consentiraient peut-être pas à faire rire à leurs dépens. Ce ridicule a quelquefois fait rougir des gens qui, jusque-là, n'avaient rougi de rien. Mais, je l'ai dit, il paraît que M. Duval n'a point visé à ce comble de gloire, et qu'il n'a point prétendu offrir un tableau de mœurs, mais seulement exposer une fable intéressante et théâtrale. C'est du moins ce qu'assurent les habitués du balcon et du foyer, qui sont ou qui croient être dans le secret, dans la comédie. Il en est même qui poussent l'indiscrétion jusqu'à faire à leurs voisins l'analyse de la pièce acte par acte : je ne les imiterai point. Pourtant si le Théâtre-Français ne se piquait pas enfin d'activité, et ne mettait pas en circulation ses trésors enfouis, les journalistes seraient réduits, pour dire quelque chose,

parler des pièces qui ne sont pas encore jouées, comme ces enfans de pères avares qui grèvent leur légitime par anticipation. Aussi-bien les parodistes ont-ils déjà pris ce parti ; grâce à l'un d'eux, l'auteur de *Clovis* et celui de *Turnus* ne mourront pas avant d'avoir vu leurs héros en vie.

Le jour où les *Deux Méricourt* obtenaient une espèce de succès, qu'on pourrait appeler un succès de complaisance, les spectateurs de l'Odéon, qui n'avaient pas les mêmes motifs d'indulgence, applaudissaient et sifflaient tour à tour une comédie en trois actes et en prose, intitulée : *Un Moment d'imprudence;* ils applaudissaient avec raison, et ce n'était pas tout-à-fait à tort qu'ils sifflaient. Deux jeunes époux, auxquels il a plu aux auteurs de donner le nom pompeux d'*Harcourt*, sont récemment arrivés à Paris. Ils s'aiment tendrement; un quart-d'heure d'imprudence est près de compromettre leur bonheur à venir : madame d'Harcourt a fait au bal la connaissance d'une madame de Saint-Ange, intrigante et coquette, pour ne rien dire de plus, dont la maison est le rendez-vous de ce qu'il y a de plus *comme il faut*, en fait de mauvaise compagnie. Elle invite madame d'Harcourt à venir passer la soirée chez elle; la jeune femme refuse d'abord; elle craint de déplaire à son mari qui lui a défendu de voir cette femme, dont il a entendu mal parler : cependant, pressée et séduite par madame de Saint-Ange, elle consent à faire cette partie à l'insu de son mari, qui doit s'absenter toute la soirée. Quel est le motif de l'absence de d'Harcourt? Le voici : il sollicite un emploi. Son ami Fréville lui a promis la

recommandation du colonel Valsain, parent du nouveau ministre, et il lui propose de le conduire dans une maison où il est certain de le rencontrer ; cette maison est celle de madame de Montdésir, et madame de Montdésir n'est autre chose que madame de Saint-Ange, qui change de nom suivant la circonstance. Il ne lui cache pas que cette maison est à peu près un mauvais lieu. Je ne te conseillerais pas, dit-il, d'y conduire ta femme. Voilà le sujet du second acte, qui a été applaudi sans interruption, grâce à une foule de traits charmans, un style élégant, à un dialogue spirituel. Le public avait goûté la peinture vive et décente de ces maisons de plaisirs, si communes à Paris depuis que les étrangers y affluent, de ces réunions licencieuses, où l'on traite l'amour comme les affaires à la Bourse, où les jeunes gens vont perdre leur temps, et leur argent, où beaucoup de pères de famille se ruinent, et où les femmes ne perdent rien, parce que celles qu'on y voit n'ont en général rien à perdre. Mais le parterre qui avait bien voulu qu'on lui parlât de la maison de madame de Montdésir, n'a pas trouvé bon qu'on l'y conduisît. Le second acte se passe dans cette maison, rue du Helder. Quelques personnes assuraient que les auteurs s'étoient trompés d'adresse, qu'il n'y avait pas dans cette rue de semblable lieu.

Ici le public a commencé à siffler; on a sifflé l'expédient employé par un valet de madame de Montdésir, pour procurer de l'argent à sa maîtresse; cet expédient consiste à acheter à crédit, dans le chantier voisin, cinquante voies de bois qu'il se propose de revendre aussitôt au comptant. On a sifflé le ton cava-

lier du colonel Valsain, et le ton leste de la maîtresse de la maison, surtout les soins qu'elle prend pour procurer à Valsain un tête-à-tête avec l'honnête madame d'Harcourt. On a sifflé le sot rôle du mari qui devient le confident de l'amant de sa femme, et qui sert même les projets de Valsain en faisant pour lui des vers. On a sifflé dans le troisième acte quelques explications beaucoup trop longues. Cependant, plusieurs scènes sont traitées avec art, et les auteurs ont eu l'habileté de couvrir d'un voile plusieurs parties du sujet qui eussent été indignes des yeux du public. Néanmoins cette comédie peut devenir un joli tableau de mœurs, moyennant quelques corrections et quelques coupures commandées par les bienséances et par le goût. Ce moment d'imprudence ne s'en passera que plus agréablement quand il aura été abrégé de quelques minutes. La pièce a été en général bien jouée : rien ne manque à mademoiselle Falcoz dans le rôle de madame d'Harcourt, qu'un peu d'à-plomb; une femme mariée depuis quatre ans ne doit pas ressembler tout à fait à une Agnès. Valmore ne songe pas assez à corriger le défaut de son personnage, souvent ridicule, puisque le préjugé veut absolument frapper de ridicule un pauvre mari qu'on trompe, et qui n'y peut mais. Mademoiselle Délia est parvenue à force de bon ton, à faire passer madame de Saint-Ange pour une femme inconséquente. Il y a dans cette pièce un rôle très-heureusement lié à l'action, c'est celui de Fréville qui, par sa prudence, sauve la réputation de la femme de son ami. Ce rôle est parfaitement rempli par Lafargue. Cet acteur, chargé dans la comédie

de l'emploi des raisonneurs, s'en acquitte de façon à faire penser qu'il serait, dans beaucoup de premiers rôles, mieux placé que Valmore.

VARIÉTÉS.

De la politesse en politique.

Ce qui distingue un peuple policé, ce qu'on doit regarder comme un des premiers avantages de la civilisation, c'est cette urbanité qui donne tant de douceur aux relations sociales. Semblable à ces modérateurs qui, dans la mécanique, tempèrent la dureté des chocs ou la rudesse des frottemens, l'urbanité par ses formes aimables amortit les passions, donne du liant aux discussions, opère des rapprochemens, atténue les oppositions, rétablit l'équilibre et l'harmonie entre des intérêts opposés; mais cette urbanité conciliatrice et salutaire dans les rapports entre les individus, devient quelquefois funeste dans les relations du gouvernement avec les mandataires du peuple.

La politesse en politique n'est le plus souvent que ruse, mensonge et forfanterie.

Quand on est appelé à l'honneur de défendre les droits d'une nation, ou les prérogatives d'un roi, le seul langage convenable est celui de l'austère vérité. C'est la vérité que cherche et demande le peuple; c'est la vérité que doit désirer un souverain, non des louanges hyperboliques et des complimens démentis quel-

quefois par l'opinion générale. Combien les Français ont payé cher ces formules adulatrices qui, sous tous les gouvernemens, ont fait l'apologie de tous les genres d'oppression.

Quel est l'homme sensé qui peut être dupe de l'épouvantable mystification politique dont la France est la victime depuis plusieurs années; n'est-ce pas avec le langage de la servitude la plus déshonorante qu'on est parvenu à paralyser les lois fondamentales par des lois d'exception ? à nous prosterner aux pieds des étrangers, à nous faire allouer au gouvernement des sommes infiniment au-dessus des besoins de l'état, des trésors qui dans les mains de certains ministres n'ont servi qu'à soudoyer les éternels ennemis du peuple, ces brigands féodaux pour qui la France n'est qu'un pays conquis, et ces sycophantes ultramontains, apôtres de l'ignorance et du fanatisme qui soufflent dans tous les cœurs la haine et la vengeance?

A Dieu ne plaise que je veuille ramener nos orateurs et nos écrivains au style démagogique, et au ton de ces prétendus républicains dont l'énergique audace n'était que de la fureur. Dans un langage passionné, l'on peut être à la fois décent, austère et vrai. La Fontaine, dans son *Paysan du Danube,* donne un excellent modèle de l'éloquence politique. On en trouve mille exemples dans Cicéron, dans Tacite. Le discours que l'historien d'Alexandre met dans la bouche de l'ambassadeur des Scythes, ne brille point par la politesse; mais il est plein de dignité, il convient à l'interprète d'un peuple libre.

Qu'on relise les débats du parlement d'Angleterre,

quand les Pitt, les Fox, les Shéridan discutaient les grandes questions relatives à l'indépendance de l'Amérique, ou à la suppression de la loi d'*Habeas corpus*, et l'on prendra une idée juste de cette franchise politique qui dédaigne les vains ornemens du style, et préfère le sublime à l'élégance.

Une princesse s'offensait d'entendre un marin jurer en sa présence. « Eh! morbleu, madame, lui dit-il, ce » n'est pas avec des cajoleries et des fadeurs qu'on lève » une ancre de miséricorde! » Nous dirons, à l'exemple de ce marin: ce n'est pas avec des madrigaux et des jeux de mots que l'on combat l'aristocratie nobiliaire, qu'on fait respecter la liberté, qu'on obtient les garanties qui seules peuvent en assurer la jouissance et la durée.

La véritable éloquence est dans les pensées bien plus que dans l'expression. Elle est simple parce qu'elle est forte, et elle est forte parce qu'elle frappe tous les esprits.

En général, la classe éclairée parle en France agréablement, écrit avec esprit et grâce; mais, à quelques exceptions près, il est rare qu'on ne s'écarte pas du style propre au genre que l'on traite. Des hommes de beaucoup de talent ont paru depuis quelques années à la tribune nationale; ils ont fait briller quelques éclairs d'éloquence politique; mais quand on lit leurs discours imprimés, et que l'on pense à l'importance des matières, on n'y trouve point cette clarté, cet ordre, cette précision, cette franchise animée, enfin ce ton de conviction qui entraîne et qui persuade: on est presque toujours tenté de dire: c'est un homme

d'esprit qui a composé ces phrases ambiguës et molles, où la pensée est étouffée par les précautions oratoires; ce n'est point un législateur. Il semble que la vérité n'ose plus se montrer que dans un nuage, et que la ligne droite ne mène plus au but par la voie la plus courte.

Dès qu'un ministre fait une proposition importante, on s'empresse d'environner cette proposition de questions incidentes; on ne la combat, si elle est mauvaise, qu'avec des ménagemens qui atténuent l'effet de tous les raisonnemens; on craint de déplaire à l'homme puissant qui dispose des places, des honneurs et des pensions; on a pour lui des complaisances, on fait des concessions, on suppose des convenances, on est poli, enfin, quand on devrait être juste et sévère. Pour colorer cette faiblesse, on a recours à des subtilités, à des prétéritions, à des hypothèses, à des circonlocutions, à toutes les ruses de la rhétorique et à la logique d'Escobar.

Ces politesses coûtent trop cher au peuple. Si sa voix avait pu se faire entendre lorsqu'on a donné des éloges à un ministre de la guerre qui avait dévoré plus de trente millions, sans justifier de leur emploi; lorsqu'on a décerné une récompense nationale à l'homme qui a fait et signé le honteux traité de Paris, et qui avait un déficit de quinze cent mille francs dans son budget; lorsque le président de la Chambre a accordé la parole à un autre ministre, après la clôture de la discussion, pour gourmander l'assemblée : ces politesses auraient été couvertes de huées et de sifflets.

Ombres de *Mirabeau*, de *Cazalès*, de *Vergniaud*

et de *Barnave*, apparaissez donc quelques jours dans notre aréopage, et faites passer dans le cœur de nos mandataires un peu de ce feu qui animait vos discours. Qu'ils ne craignent plus de faire entendre les mâles accens de la vérité! Qu'ils se souviennent qu'ils sont les juges, non les avocats consultans des ministres. Si l'un d'eux était assez hardi pour proposer la violation de la Charte, qu'un cri d'indignation le fasse pâlir, et lui annonce l'accusation terrible qui l'appellerait sur le banc des accusés, si par une prompte rétractation il ne rentrait avec respect dans la ligne constitutionnelle. Ombres illustres! apprenez-leur que lorsqu'on est chargé de défendre les droits du peuple, toute capitulation de conscience est un crime, et qu'un député qui trahit son mandat en laissant porter atteinte à la Charte est aussi coupable qu'un commandant de place qui livre une forteresse à l'ennemi.

C'est à la table, c'est dans les salons des ministres que les âmes s'énervent, et que la civilité devient couardise et duplicité. Les palais, les hôtels des premiers fonctionnaires de l'état forment la *Capoue* de notre France. L'homme qui les fréquente et qui s'expose à tous les genres de séduction qu'on y exerce, aurait besoin, pour garder son indépendance, d'une vertu surnaturelle, d'une force de caractère héroïque; mais les héros et les Aristides sont devenus rares parmi nous.

Comment osera-t-il combattre les projets dangereux d'un ministre, le député qui la veille en aura reçu un accueil caressant et l'assurance d'une protection spéciale, celui dont la famille aura été récemment placée par cet homme puissant? Si sa conscience l'oblige à pré-

senter des objections, ce ne sera qu'avec timidité, avec la forme du doute, qu'il relèvera des erreurs, qu'il défendra les principes. Ne croira-t-il pas devoir des déférences et des politesses au soutien de ses parens et de ses amis? et l'intérêt de ses commettans disparaîtra devant l'intérêt personnel.

Ce sont ces politesses intéressées qui ont perdu la liberté anglaise et livré cette nation généreuse au joug des *Wellington*, des *Castlereagh* et de l'oligarchie qui l'opprime. Les *Francis Burdett*, les *Brougham*, les *Robert Wilson* feraient aujourd'hui de vains efforts pour réveiller le patriotisme des députés des *bourgs pouris*. L'honneur, la raison et la justice, ne trouvent point d'échos dans les cœurs corrompus.

Français! nous ne sommes pas loin de cet état déplorable, suite nécessaire d'une civilisation pervertie, et non, comme on l'a dit, d'un excès de civilisation. Nous marcherions toujours vers la perfection, si nous suivions le progrès des lumières; mais comment résister au mouvement rétrograde où nous entraînent les défenseurs des priviléges et des préjugés gothiques, si nous nous arrêtons pour réfuter les doctrinaires, les missionnaires et les jésuites, si nous nous laissons circonvenir par les gens intéressés à nous égarer, si nous nous conduisons enfin dans les affaires publiques comme dans les intrigues de boudoirs.

Après avoir erré trente ans sur la mer orageuse des révolutions, il est temps d'arriver au port. La Charte est notre forteresse, entrons-y au pas de charge. Si des insensés veulent s'opposer à notre marche, fussent-ils ministres, passons par-dessus; ne nous occupons que

des choses, ne pensons aux hommes que pour remercier ceux qui nous auront aidés, quand nous serons au but. Effaçons de notre dictionnaire les mots *circonstances, ménagemens, considérations;* ils ont failli nous perdre. Abordons franchement les questions, soutenons les ministres constitutionnels, poursuivons sans relâche ceux qui parlent de lois d'exceptions. N'accordons pas un sou qui ne soit évidemment nécessaire, ne perdons plus le temps en de vaines disputes de mots. Par notre union, par nos discours sévères et laconiques, forçons nos ennemis au silence. Quatre lois encore, quatre lois seulement (1), et la liberté, la prospérité de la France, sont assurées. Obtenons-les, nous serons polis ensuite...... quand nous serons heureux.

C. de G.

---

(1) L'organisation du jury, des autorités municipales, de la garde nationale, et de l'instruction publique.

MÉLANGES.

De l'éducation des jeunes Demoiselles.

M. l'abbé de la Mennais, dans un des derniers numéros du *Conservateur*, prouve, en quatre pages et demie, que l'ignorance absolue n'est nulle part plus édifiante que dans les femmes, et que les sages lois doivent avoir pour but de la conserver.

Dans la première page, M. l'abbé présente en faveur de son système toutes les idées que développe *Arnolphe* dans la première scène de l'*École des Femmes*; dans la seconde, il démontre d'une manière fort pathétique, que l'éducation des femmes doit être entièrement indépendante de l'autorité temporelle; dans la troisième, qu'elle ne doit être surveillée que par des prêtres; et dans la quatrième, que le gouvernement vient de faire un abus épouvantable de son autorité, en exigeant que les maîtresses d'école et de pension sussent autre chose que préparer les jeunes âmes du sexe au sacrement de la communion.

Je voudrais bien savoir ce que Fénélon aurait dit de cette déclamation de M. l'abbé *Arnolphe* de la Mennais. Le traité de l'*Education des Filles* par l'archevêque de Cambray est une réfutation, et peut-être une satire des principes de M. l'abbé. Mais pourquoi parlé-je de Fénélon? n'est-il pas regardé désormais comme un *libéral?* le douzième livre du *Télémaque*

n'est-il pas entaché de *jacobinisme*, bien plus encore que ses œuvres ne le sont de *quiétisme?* M. l'abbé est homme à rire de très-bon cœur si je le comparais au *cygne libéral de Cambray*, que Bossuet appelait, dans sa sainte fureur, le *lion muselé*. Ne parlons donc plus du traité de l'*Éducation des Filles*, que MM. les chefs de l'*inquisition conservatoriale* viennent de mettre à l'*index*, par Bulle, imprimée chez le Normant, rue de Seine, et contre-signée par le susdit *abbé Arnolphe de la Mennais.*

Évitons de prendre des appuis dangereux et discrédités, et voyons comment M. l'abbé détruit, en quatre pages, la confiance qu'inspiraient les principes de Fénélon. Son indignation est au comble lorsqu'il songe que les jeunes personnes qui veulent se livrer à l'éducation sont tenues de se présenter devant un *jury d'examen*, composé de laïques. N'est-ce pas faire le sacrifice de sa pudeur, que de donner, devant plusieurs hommes, la preuve que l'on sait ce que l'on veut enseigner aux autres? Une jeune personne qui se soumet à cet examen, est, par cela même, indigne de se livrer à l'éducation; et notre impitoyable abbé ne pourrait lui donner l'absolution d'un tel crime. A la bonne heure, si ce *jury* était entièrement composé d'ecclésiastiques : on sent bien qu'alors la pudeur serait respectée, et que la modestie ne pourrait prendre aucun ombrage. Ces messieurs, accoutumés à scruter les consciences, lors des confessions, connaissent les formes oratoires les plus propres à ménager cette fleur de pudeur, le plus bel ornement de la virginité. Ils sanctifient, au besoin, le sacrifice de quelques vertus; et (ce

qui est bien plus important encore), supposé que MM. les membres du *jury d'examen* n'eussent fait que de mauvaises études, et qu'il se présentât devant leur tribunal des dames plus instruites qu'eux, ils auraient bientôt à leur secours la grâce, qui, comme on sait, apprend tout à la fois, la géographie, la grammaire, l'arithmétique, et, au besoin, la musique et même la danse.

Autrefois, le *grand-chantre* de Notre-Dame de Paris avait la haute-main sur toutes les maisons d'éducation de filles du diocèse. Cette petite administration scolastique avait un pouvoir discrétionnaire qui s'étendait fort loin. Toutes les maîtresses d'école tremblaient devant le *grand-chantre* : il délivrait les diplômes en latin, afin que les maîtresses ne fussent pas étonnées de les payer fort cher. C'était alors le bon temps. Les maîtresses étaient douces comme des agneaux ; et c'est ainsi qu'elles prouvaient qu'il ne leur manquait aucune des connaissances nécessaires pour enseigner aux jeunes personnes les élémens des sciences qui leur sont indispensables si elles veulent être en état de seconder leurs mères ou leurs époux dans les soins domestiques ou dans l'administration des affaires. Les cadeaux que recevait M. le *grand-chantre* étaient toujours en raison inverse de l'instruction des maîtresses; et combien de dîners délicats l'attendaient, lorsqu'il se livrait à l'inspection des pensionnats où régnait l'ignorance! Que de motifs puissans pour faire preuve d'indulgence envers les maîtresses!

On ne doute point que l'église métropolitaine ne brûle de reprendre ses anciennes prérogatives sur les

maisons d'éducation de filles; et qui sait si M. l'abbé de la Mennais ne serait pas destiné à occuper la place de directeur du *jury d'examen?*

Lors de l'établissement de l'Université impériale, on s'occupa de donner une organisation quelconque à l'éducation des jeunes demoiselles. Des *jurys d'examen* furent établis pour mettre l'autorité à portée de présenter aux parens une garantie de la capacité des institutrices. Mais, nécessairement, par suite de la mauvaise administration antérieure, l'indulgence dut être fort long-temps l'esprit qui dirigeait ces *jurys;* et un grand nombre de maîtresses, munies d'un diplôme en latin, ignorant les premiers élémens de toutes les sciences, furent encore chargées de l'éducation.

La réforme ne put s'établir que lentement : cependant un certain nombre de maisons d'éducation de filles ont acquis, depuis plusieurs années, une juste réputation. Les pères de famille ont vu sortir souvent de ces établissemens de jeunes personnes qui portent dans la société assez d'instruction pour ne point y être déplacées, et assez de modestie pour y faire aimer leurs talens. Les inconvéniens d'une éducation trop brillante ont été signalés; et peut-être aujourd'hui, qu'on a su les éviter, l'éducation des jeunes demoiselles laisse-t-elle peu de chose à désirer.

L'établissement de l'*Enseignement mutuel* en France a dirigé l'attention du gouvernement sur l'éducation en général; et les mesures que l'on vient de prendre pour empêcher que les pensionnats de jeunes demoiselles ne soient le repaire de l'ignorance et du fana-

tisme, n'ont pu être blâmées que par les journaux vendus aux fanatiques et aux despotes.

Un des tableaux les plus touchans que nous présente l'histoire de l'antiquité, est Cornélie s'occupant de l'éducation primaire de ses enfans. Lorsque, dignes défenseurs des droits du peuple romain, les Gracques entendaient le forum retentir des acclamations que faisait naître leur présence, et les louanges accordées à leurs talens oratoires; lorsque la patrie mettait sur leurs fronts la couronne de chêne, récompense des vertus qui font le citoyen, ils venaient la déposer aux pieds de leur mère : « C'est elle, disaient-ils aux Ro»mains, en l'embrassant, c'est elle qui nous a donné »les premières leçons d'éloquence. »

Ce fait historique n'est pas favorable à ceux qui pensent qu'on ne saurait trop restreindre les objets des études des femmes. Cornélie à une âme digne de la famille des Scipions, joignait des connaissances fort étendues, et Rome lui dut les Gracques.

J. P. B.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le gouvernement de France semble aujourd'hui jaloux de rivaliser avec le gouvernement d'Angleterre. Il aspire à faire de notre Chambre des députés une chambre des communes. Déjà les pairs anglais ont plus d'un trait de ressemblance avec les pairs de France. Ce sont dans un pays comme dans l'autre des instrumens entre les mains du pouvoir. Le noble lord Stanhope lui-même ne manque pas de représentans dans notre Chambre haute. Désireux de rendre la comparaison parfaite, le ministère se prépare à demander le renouvellement septennal; et le discours du trône ne ressemble pas mal à celui du prince-régent. Mais, comme on ne pense jamais à tout, le ministre ne s'est pas souvenu que les mêmes causes produisent les mêmes effets; s'il nous donne le régime britannique, il doit s'attendre à en voir naître l'accompagnement nécessaire; les *Hunt*, les *radicaux*, et les réunions de *Smithfields* Puisqu'il nous gratifie du bonheur dont jouissent nos voisins, il ne doit pas oublier qu'il est à craindre que la France ne prenne les habitudes constitutionnelles du peuple anglais. Chez nous, aujourd'hui, l'on se contente de vouer au mépris public les ministres prévaricateurs; en Angleterre, où l'on est plus avancé, les Castlereagh sont couverts de boue; en France, on se borne à ne pas visiter les hôtels des excellences; en Angleterre on les visite,

mais avec une politesse à laquelle leurs vitres ne résistent pas toujours. M. Decazes a-t-il songé à toutes les conséquences de l'imitation?

Au reste, comme nous l'avions prévu, le ministère ne peut aller loin, il est déjà divisé; les dissensions y règnent; un reste de conscience s'est réveillé dans le cœur de M. de Serre, qui s'est rappelé son noble rôle de l'année dernière. Il a reculé devant l'idée de détruire la Charte, et a cessé d'assister au conseil. M. de Latour-Maubourg, général français, nourri dans les rangs de l'armée républicaine, ne paraît pas porté à répudier sa gloire, à forfaire à l'honneur. M. Roy, après s'être consumé en vains efforts pour soutenir la rente, se voit obligé de renoncer à cet espoir, et comprend avec la pénétration dont il est capable, qu'un ministre des finances ne peut tenir sa place, quand les fonds descendent précipitamment, et lorsque la fortune publique, dont il est le dépositaire, est menacée d'une ruine prochaine. M. Pasquier seul conçoit l'espérance de demeurer. Habile à céder à l'orage; décidé à baiser, tant qu'il en sera besoin, les rayons des roues du char de M. Decazes, M. Pasqnier ne peut croire à sa chute. Il est rassuré par le succès constant de la jolie comédie de M. Picard, *Médiocre et Rampant*. M. Portal est absolument de la même opinion que M. Pasquier.

On disait hier au soir que la majorité des ministres avait donné sa démission. On restreint aujourd'hui ces démissions à celle de M. de Serre. Ce ministre serait sage s'il la donnait ; il ne lui reste, en effet, que ce seul moyen d'obtenir sa réhabilitation dans l'esprit du peuple. Ce serait de sa part une grande preuve de tact et

de jugement. Il serait digne de M. de Serre de revenir aux sentimens qu'il professait, même en 1815; d'abandonner un ministère où il est cruellement déplacé ; de reprendre son rang au côté gauche, d'employer son éloquence solide et nerveuse à défendre cette Charte que ses collègues veulent détruire, cette loi des élections si chère au peuple, et de prouver à M. Decazes que celui qu'il appelle un *étourdi* ne l'est pas assez pour donner dans le piége grossier qui lui est tendu par Mazarin second.

Si M. de Serre est assez courageux pour tenir cette conduite, qu'il soit convaincu que son retour à la liberté lui rendra bientôt la popularité qu'il avait jadis acquise. Le peuple français oublie aisément les torts passés, pour ne se rappeler que les services présens; je le croirais capable d'aller jusqu'à pardonner à M. Decazes, si M. Decazes rentrait dans la ligne constitutionnelle. L'effort, il faut l'avouer, serait méritoire.

Voyez jusqu'où va l'aveuglement de M. Decazes ! il se brouille avec les libéraux, et s'aliène en même temps les ultras. Le *Journal des Débats,* loin de lui savoir gré de sa rupture avec les constitutionnels, se croit obligé de se porter contre lui défenseur de la Charte. On a lu avec surprise dans cette feuille un article dérigé contre le premier ministre, et écrit tout entier en faveur de la Charte. La faute de cet homme d'état est si énorme que les ultras eux-mêmes la sentent et la punissent. « M. Decazes prétend qu'il faut changer la Charte, dit le *Journal des Débats*, et nous en tirons la conséquence, qu'il faut changer M. Decazes » Je ne suis pas souvent de l'avis de MM. les abbés du *Journal*

de l'Empire; cependant aujourd'hui je ne puis cacher que je pense entièrement comme eux. Caton l'ancien ajoutait à tous ses votes, *delenda est Carthago,* il faut détruire Carthage. Des députés, il y a deux ans, terminaient tous leurs discours par ces mots : je vote *le départ des troupes étrangères.* Il me semble, les votes de cette année devraient être ainsi conçus : je vote l'adoption ou le rejet de la loi, et le *renvoi de M. Decazes.*

—Les doctrinaires, espérant que le ministère dégringolera prochainement, s'occupent dans le moment actuel de créer des ministres qu'ils puissent offrir au Roi, aussitôt que l'occasion s'en présentera. Ces messieurs ont pour principe que dans ce temps la jeunesse doit être préférée à tout; en conséquence ils ont choisi tout ce qu'il peut y avoir chez eux de plus étourdi. Ils se proposent d'offrir M. Guizot pour l'intérieur, M. Malteste pour les finances, M. de Salvandy pour la guerre, M. de Staël pour les affaires étrangères, et M. de Broglie pour la justice; M. Auguste Hus étant nouvellement affilié à la doctrine, on lui réserve l'instruction publique. On ajoute que si ces projets réussissent, le *Courrier* deviendra *Gazette Officielle,* au préjudice du *Moniteur.*

— C'est toujours avec peine que nous parlons des hommes assez maladroits pour jouer le rôle odieux et ridicule de transfuges. M. Auguste de Staël, l'un des fondateurs et des soutiens de la société de la liberté de la presse, a mis le fusil sur l'autre épaule, oubliant que les partis qui accueillent les déserteurs leur accordent

la protection, mais leur refusent l'estime. M. Auguste de Staël ne se souvient-il plus de sa mère, et ne sait-il pas quels devoirs impose un tel héritage? Madame de Staël dont nous n'approuvons pas toutes les opinions, fut toujours une sincère amie de la liberté; elle put se tromper sur quelques points de discussion ou d'histoire, mais elle était incapable d'une lâcheté; elle eût condamné les jeunes erreurs de son fils; elle eût surtout condamné ses brochures plus jeunes encore. L'auteur des *considérations sur la Révolution* eût certes été révoltée des propositions despotiques que son fils ne craint pas de faire aux Chambres. Tout doit redoubler le regret que nous donne sa mort: son noble caractère, son beau talent, et la défection de son fils.

— On dit que M. Auguste de Staël, aussitôt la Charte changée, se mettra sur les rangs pour la Chambre des députés, comme candidat ministériel.

— Un autre champion s'est présenté pour attaquer la constitution. C'est M. le duc de Lévis. Cet honorable ultrà prétend que les Chambres peuvent expulser de leur sein qui bon leur semble. M. de Lévis reproduit la fameuse comparaison des aliénés. Il assure très-sérieusement que les Chambres ne peuvent tolérer des hommes en démence. Il est évident que M. de Lévis n'y a pas réfléchi. Si tout individu atteint de folie était chassé sur l'identité, je le demande à M. de Lévis, où s'arrêterait l'épuration? M. Barthélemy réclamerait des premiers la retraite; et M. de Lévis lui-même pourrait concevoir de justes craintes. L'état mental des dé-

putés et des pairs est un secret dans lequel il faut craindre de plonger. Ceux qui oseraient y porter une vue téméraire pourraient être épouvantés de leurs découvertes. Tout homme est plus ou moins fou ; cette vérité est beaucoup plus évidente quand on est pair de France, ou député du côté droit. M. de Lévis, plus sage dans le temps passé, faisait des contes de fées ; il augmentait Hamilton. Je connais de lui une suite des *Quatre Facardins* qui est assez agréablement écrite. Que ce noble pair retourne à *Peau-d'Ane*, et à *Cendrillon ;* la féerie réclame ses instans, mais pour le positif, on lui conseille de l'abandonner. Le noble pair n'est jamais si fou que lorsqu'il parle sérieusement.

— Dernièrement, dans un rendez-vous d'ultrà, la conversation vint sur Henri IV. — Il fut tué par des fanatiques, dit un pair de France ; ce fut une grande perte, c'était un bon prince. — Erreur, répond un jeune abbé, votre Henri IV était un hypocrite, il n'était pas rentré de bonne foi dans notre sainte religion. Les amis de la monarchie doivent abandonner cet homme aux libéraux.

— M. Latour-Maubourg accepte le portefeuille. On sait que ce militaire a perdu une jambe à la bataille. Un plaisant disait dernièrement. — M. Latour-Maubourg ne peut être partisan de la bascule, il n'est jamais incertain sur quel pied danser.

— M. Azaïs vient de publier un nouvel ouvrage dans lequel il loue Bonaparte et M. Decazes. Ces deux grands

hommes sont les dieux de M. Azaïs; l'un lui a donné une maison; l'autre l'a jadis envoyé complimenter. Rien n'est plus plaisant que d'entendre M. Azaïs parler dans toute la franchise de sa reconnaissance. Il a une naïveté de ministérialisme tout à fait grotesque. M. Azaïs est pénétré de cette compensation : on me donne de l'argent, il faut que je rende des flatteries. On m'avilit, il faut que je sois vil. Tout doit se compenser ici-bas.

— Il y a déjà long-temps que nous nous proposions de rendre compte du nouveau poëme de M. Desquiron de Saint-Agnan. L'abondance des matières politiques nous en a jusqu'ici détournés, et telle est l'étendue qu'elles réclament, que nous ne pouvons, à notre grand regret, consacrer que quelques lignes à un poëme qui, par son caractère et le talent d'exécution de l'auteur, mérite de fixer l'attention des gens de goût et des amis de la saine littérature. Le sujet de *Solyme conquise* (1) est sans doute éloigné de nos idées, et a le défaut de n'avoir rien de national pour les Français qui, aujourd'hui prennent fort peu d'intérêt à ce qui regarde la sainte manie des croisades; mais à part ce défaut qui, au reste, n'est pas très-grand, le poëme de *Solyme conquise* est en lui-même un ouvrage distingué par l'art de la contexture, le choix des épisodes, les caractères et le style. Cette dernière partie est

(1) Deux vol. in-8°. Chez Rapet, libraire, rue Saint-André-des Arcs, n° 41; et chez Foulon et comp.

surtout fort soignée. Nous recommandons *Solyme conquise* aux hommes que la politique n'a point encore dégoûtés de cette belle littérature qui a aussi ses charmes et son utilité.

— « Vive 1816! s'écriait un administrateur impromptu que le voyage de Gand avait fait chef de bureau dans un ministère! » En effet, notre homme avait ses raisons pour goûter cette époque; il touchait très-régulièrement un traitement de deux mille écus, qu'arrondissait encore chaque année une gratification de mille francs. Cependant l'ordonnance du 5 septembre avait commencé à régénérer la Chambre : on parlait d'économies; et à chaque session le budget se trouvait exposé à de plus rudes attaques. Les ministres se virent obligés de faire quelques concessions au vœu général, d'essayer des économies; on avait recommandé de respecter surtout les individus qui, fidèles au système d'inaction qu'ils avaient suivi pendant vingt-cinq ans, touchaient de gros traitemens pour ne rien faire : cependant notre chef de bureau fut atteint dans la bagarre; il vit un beau matin sa gratification accoutumée réduite à cinq cents francs. « Ah! s'écria-t-il les larmes aux yeux, en signant l'état d'émargement, le gouvernement est perdu : il ne prend plus que des demi-mesures. »

— Parmi les ouvrages que la muse d'Horace a légués à la postérité, un de ceux qui offrent aux traducteurs le plus de difficultés est, sans contredit, son Art poétique. Plusieurs littérateurs se sont essayés sur ce morceau

avec plus ou moins de succès; peu satisfait sans doute du résultat de leurs efforts, M. Henri Terrasson vient de tenter le même travail, et nous pensons que cette traduction reste encore à faire. On doit savoir gré à cet auteur de la peine qu'il s'est donnée pour conserver dans ses vers toute la précision de l'original; il traduit presque toujours page pour page, et souvent vers pour vers; mais cela ne suffit pas. Il semble avoir tout sacrifié à ce désir de concision; la poésie ne s'accommode guère d'une économie qui la prive d'images, d'élégance et d'harmonie; et la muse de l'auteur paraît avoir retranché toutes ces dépenses de son budget. Nous prenons un exemple au hasard :

> Diomade revient, mais Méléagre est mort,
> Les deux œufs de Léda d'Ilion font le sort :
> Vain détail! Courez donc à la chose qui presse,
> Et que votre lecteur au reste s'intéresse.
> L'art signale l'écueil qui doit être évité;
> Et, gardant de vos plans et l'ordre et l'unité,
> Du mensonge et du vrai sait former un ensemble.

Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que pour bien entendre certaines choses dans ce passage on aurait besoin de recourir au latin.

— On assure qu'il va être élevé à la *Quotidienne* une souscription en faveur de la famille de MM. de Servant, et de Truphémy, martyrs de la bonne cause. Tous les amis des bonnes doctrines, sont invités à concourir à cette œuvre toute royaliste. Le *minimum* des souscriptions est de 1 fr. 50 c.

BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous nous proposons de résumer en quelques phrases, dans chacune de nos livraisons, les séances de la Chambre des députés. Notre principal but n'est pas de faire connaître les discours des honorables membres; les journaux quotidiens remplissent cette tâche, avec une étendue souvent assez fastidieuse. Nous avons l'intention de relever particulièrement les énormes bévues de messieurs du côté droit, et les nombreuses niaiseries de messieurs du centre. Le côté gauche n'aura que peu de part à notre travail; nous lui rendrons, dans d'autres articles, les éloges qu'il est dans l'usage de mériter.

Séance du 2 décembre. Cette première séance en général insignifiante, a offert cette fois l'intérêt du scandale. On a tiré les bureaux provisoires pour la vérification des pouvoirs. Le nom de M. Grégoire sorti l'un des premiers, a donné lieu à des hurlemens à droite; le centre a fait preuve de son obéissance passive. M. de Marcellus a parlé de régicide; M. de Villèle a débuté à la tribune par quelques bonnes injures. On a été aux voix pour expulser M. Grégoire des bureaux provisoires; la motion a passé; M. Pasquier a voté contre M. Grégoire. Il était en habit de ministre, et montrait un front d'airain. On a dit que cette expulsion n'était que de forme. Elle prouve, selon nous, que les débats de demain seront violens, et que l'intention est formelle.

MM. Lainé et Ravez se sont placés dans les environs des ultrà : on compte beaucoup sur ces deux avocats

pour expulser M. Grégoire, et la loi des élections. Leurs poumons sont connus.

3 *décembre*. Séance peu importante, qui a cependant montré, dans le côté droit, un esprit inquisitorial digne du saint-office. Les députés de la Corse, MM. Ramolino et Sébastiani ont été attaqués, et l'on est allé jusqu'à demander une enquête, pour savoir si les électeurs de la Corse paient 300 fr. d'imposition. Voilà, il faut l'avouer, une certaine extension donnée aux pouvoirs de la Chambre. M. de Villèle a continué de déraisonner. On dit, au reste, que cet honorable ultrà, qui se montre si difficile pour les élections, ne paie pas *lui*-même les 1000 fr. de contribution exigés par la Charte. MM. Lainé et Corbières se sont aussi essayés.

La véritable cause de la haine de ces messieurs pour les députés de la Corse, c'est que M. Ramolino est parent du monstre. La Chambre plus juste a reçu les députés de la Corse.

M. Lainé a définitivement passé le Rubicon. M. Decazes qui assistait à la séance a paru fort pâle; sa figure s'allonge et maigrit. M. Pasquier était vêtu avec une coquetterie sans exemple. On dit qu'il sentait le musc d'une lieue; c'est un ministre petite-maîtresse. Pour MM. Roy et Portal, ils sont toujours les mêmes; ils forment le cortége de M. Decazes; ils parent son triomphe. M. de Serre est toujours malade, sans l'être.

4 *Décembre*. Il paraît que l'exclusion de M. Grégoire n'est pas exempte d'obstacles. M. Lainé lui-même a reculé devant l'idée de proposer une telle vio-

lation des lois. Il se contentera de voter, cela compromet moins. L'un des membres les plus insignifians de la Chambre, M. Becquey, se laissant mystifier, a voulu encourir toute la responsabilité de l'œuvre que l'on médite. Il ne fera son rapport que lundi.

La Chambre a commencé le cours de ses épurations. Un vain défaut de formes a motivé le renvoi du général Tarayre, atteint et convaincu d'aimer son pays. On demande à cette occasion pourquoi la Chambre a prétendu que le serment à la séance royale était quelque chose, et comment il se fait que M. Grégoire ait été ajournée à défaut de ce serment. Qu'a-t-il servi au général Tarayre? S'il ne signifie rien en faveur des nouveaux élus, que peut-il signifier contre eux?

Rien n'est valable à la Chambre, tant que les pouvoirs des membres ne sont pas vérifiés. La raison le veut, le réglement l'ordonne. Cependant on a violé aujourd'hui ce principe indispensable. On a procédé à l'élection des candidats à la présidence, avant la vérification des pouvoirs, et cette absence d'observation du réglement annulle de fait le résultat de l'opération. M. Ravez, seul candidat nommé, l'a été par des députés incompétens; sa candidature est plus nulle que l'élection du général Tarayre. Au reste, cela n'empêchera pas que M. Ravez ne soit président. Ainsi s'observent les lois.

La Chambre viole aujourd'hui son réglement. Elle violera demain la loi des élections, après demain la Charte, et nous jouirons d'un régime constitutionnel accompli.

M. de Serre s'abstient toujours. Les doctrinaires ont

fait un pas vers le centre. M. de Villèle a voté pour le général Tarayre; M. Royer-Collard a voté contre. Grandes énigmes qui s'expliqueront à l'ordinaire prochain.

— A UN IGNORANTIN.

Air *de la Boulangère.*

A la lettre suivant l'esprit
De l'antique méthode,
Persistez toujours en dépit
Du système à la mode;
Et dans ce siècle libertin,
Fouettez, fouettez, frère ignorantin,
Fouettez, c'est plus commode.

Oui, pour former le vrai savant
Votre recette est bonne:
De votre école chaque enfant,
Des leçons qu'on lui donne,
Emporte le signe certain.
Fouettez, fouettez, frère ignorantin,
Fouettez, le ciel l'ordonne.

Entendez-vous le jouvenceau,
Avant de savoir lire,
Prononcer le nom de Rousseau,
Qu'un siècle impie admire;
Il est esprit fort et mutin.
Fouettez, fouettez, frère ignorantin
C'est Rousseau qui l'inspire.

De son pays long-temps vainqueur,
S'il connaît trop l'histoire;
S'il s'élève en son jeune cœur
Quelqu'amour pour la gloire;
Pour l'éteindre, soir et matin,

Fouettez, fouettez, frère ignorantin,
Punissez sa mémoire.

Dans la Bible, grâce à vos soins,
A vingt ans s'il épèle;
Le fils à ses parens du moins
Ne sera plus rebelle;
L'époux sera doux et benin.
Fouettez, fouettez, frère ignorantin
Et redoublez de zèle.

Plus d'un écolier rit de voir
Votre large coiffure,
Votre habit fait en éteignoir,
Votre étrange tournure;
Mais vous avez la verge en main,
Fouettez, fouettez, frère ignorantin,
Vengez votre figure.

Autour de vous à la raison
Lorsque tout sacrifie,
Quand tout est en proie au démon
De la philosophie,
Pour exorciser ce lutin,
Fouettez, fouettez, frère ignorantin;
Car c'est faire œuvre-pie.

En vain notre siècle en avant
Marche avec la lumière:
Vous savez prendre habilement
L'ennemi par derrière;
Avec vous il perd son latin.
Fouettez, fouettez, frère ignorantin,
Fouettez, fouettez, mon frère.

T. P. Delahaye.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

*Discours d'un député sur l'exclusion de M. Grégoire, pour cause d'*indignité. — *Spectacles.* — *Les ridicules.* — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE IV.

Paris, le 14 décembre 1819.

*Discours d'un député sur l'exclusion de M. Grégoire, pour cause d'*indignité.

Un député, que sa modestie nous défend de nommer, n'ayant pu prendre part à la discussion relative à M. Grégoire dans la séance du 6 de ce mois, attendu la clôture, a bien voulu nous communiquer le discours qu'il devait prononcer. Nous croyons que nos lecteurs ne nous saurons pas mauvais gré de leur offrir ce morceau qui nous a paru inspiré par un véritable amour de la liberté.

DISCOURS.

« Messieurs, la question qui vient d'être élevée dans cette Chambre, malgré les prudentes réclamations d'un grand nombre de ses membres, ne me paraît pas moins funeste à la liberté, qu'aux intérêts du trône et de la représentation nationale. Le fait seul de la discussion qui nous occupe est un malheur public; et quelque soit la décision qui doit la suivre, il deviendra, je dois le dire, l'un des prétextes qui serviront à la destruction du gouvernement représentatif en France. Je conçois, messieurs, qu'une telle assertion peut vous surprendre; car je veux croire que les adversaires de M. Grégoire ont quelque bonne foi; mais je ne persiste pas moins à vous la présenter, et j'annonce, en même temps, que la suite de ce discours sera dictée par la même franchise que l'exorde. Je ne veux pas imaginer que ce soit jamais un crime de dire toute sa pensée à cette tribune; mais alors même qu'il y aurait des dangers à courir, c'est le devoir d'un député du peuple de mourir, s'il le faut, au poste qui lui fut confié par ses concitoyens.

J'ai dit, messieurs, que la discussion relative à M. Grégoire est un malheur public. C'est toujours un malheur public que la justice soit violée; c'est toujours un malheur public que la loi soit déchirée; c'est toujours un malheur public qu'un homme vertueux soit persécuté. La justice est violée par cette discussion, puisqu'elle a pour but d'enfreindre la règle éternelle de l'é-

ccuser un homme, et de le juger sans l'en-

tendre. La loi est déchirée, puisque d'une part la Chambre usurpe des attributions qui appartiennent exclusivement au pouvoir judiciaire, et que d'une autre part l'article 11 de la Charte assure aux citoyens, quelqu'ait été leur conduite antérieure, l'oubli du passé, et la jouissance de tous leurs droits. Un homme vertueux est persécuté: qui d'entre vous en effet oserait nier que M. Grégoire soit digne de ce titre; qui d'entre vous lui a refusé son estime dans d'autres temps? Combien ne vois-je pas de mes collègues qui lui ont tendu la main, qui cent fois ont été accueillis par lui, dont il conserve des témoignages irrécusables d'affection et de respect? Que dis-je? ne vois-je pas au banc des ministres un homme qui dans des temps antérieurs à ses orgueilleuses et funestes prospérités, brigua l'honneur d'être admis dans la familiarité de M. Grégoire, de partager sa table, et d'obtenir son amitié? Tant de témoignages n'attestent-ils pas la haute vertu du député que l'on accuse dans cette enceinte; car, messieurs, nous honorons trop cette Chambre pour supposer qu'à aucune époque, quelques-uns de ses membres se soient empressés de faire leur cour à un citoyen indigne, et couvert de crimes.

J'ai dit, messieurs, que la discussion actuelle était funeste à la liberté. Quoi de plus funeste, en effet, que des inquisitions personnelles sur les hommes que nous devons recevoir avec respect des colléges électoraux? Si les colléges électoraux ont à craindre que leurs mandataires révoquent en doute la bonté de leurs choix, si ces mandataires usurpent un droit de censure sur une

autorité qui leur est supérieure, toutes les notions de liberté sont renversées ; ce ne sont plus les colléges électoraux qui choisissent les députés, ils ne font plus que présenter des candidats, et l'autorité législative devient elle-même sa créatrice. Vous comprenez qu'il n'y a plus alors de liberté d'élections, et en conséquence d'élections valides. La Chambre des députés n'est plus qu'une assemblée illégale et sans caractère. Elle n'est plus la représentation nationale, mais la représentation de quelques passions et de quelques intérêts. Dans un tel état de choses, la liberté n'est plus, son ombre même s'est évanouie.

Croit-on que notre discussion rende au trône ce qu'elle enlève à la liberté, et que, funeste à celle-ci, elle soit rassurante pour celui-là? Non, messieurs; et il est facile de démontrer qu'en détruisant aujourd'hui la liberté, vous ébranlez le trône. Je pourrais me borner à établir que l'un étant solidaire de l'autre, ils doivent fleurir et tomber ensemble; mais je crois devoir apporter en faveur de mon raisonnement d'autres preuves qui seront plus convaincantes peut-être pour une partie de cette Chambre. Sur quoi repose le trône? sur l'amour du peuple, ou à son défaut sur les impots et l'armée. L'amour du peuple nait de la satisfaction de son intérêt, et l'intérêt du peuple est tout dans la jouissance des droits qui lui assurent liberté d'agir, garantie de son existence, franchise pour son industrie. Révoquer une élection valide par des causes étrangères à la loi, c'est détruire le principe et les effets de la représentation nationale. Sans représentation nationale, plus de lois, plus de marche régulière

dans le gouvernement, plus de confiance de la part du peuple, plus d'intérêts garantis, plus d'amour des citoyens pour un pouvoir sous lequel ils n'obtiennent ni paix, ni repos, ni liberté. Si à défaut d'amour un roi se maintient par l'armée, il faut que cette armée soit nombreuse et homogène; celle que nous avons faite n'est ni l'un ni l'autre. Restent les impôts; mais le peuple à qui l'on a promis de n'exiger de lui que des impôts votés par ses mandataires fidèles et légaux, a tiré de cette promesse le droit de ne point payer d'impôts sans ce vote préalable; et lorsqu'il n'y a plus de Chambre, il n'y a plus de vote. Sur quel appui reposera donc le trône si l'on porte un coup mortel à la représentation nationale? sur une base d'argile : le premier vent renversera l'édifice.

Il me reste à prouver que le rejet de M. Grégoire est destructif de la représentation nationale : j'ai démontré qu'en principe elle n'existera plus dès qu'elle sera incomplète et mutilée. Mais je veux faire voir que matériellement, en suivant le système des épurations, la Chambre sera dissoute, et impossible à reconstruire légalement. Quel est le crime imputé à M. Grégoire? Il a, dit-on, voté la mort de Louis XVI, dans un temps où les passions avaient usurpé le gouvernement. Sans observer que l'assertion en elle-même est fausse, attendu que M. Grégoire n'a point émis le vote dont on l'accuse, je tirerai les conséquences naturelles de l'inquisition que nous voulons exercer : il n'est plus question de mettre à exécution l'article 11 de la Charte; vous le déchirez, et nous devons le regarder comme aboli. Le silence n'est plus possible, et puisque vous

avez ouvert la carrière des récriminations, nous allons y entrer franchement, et sans arrière-pensées.

Vous vous plaignez de ce que les colléges électoraux ont eu l'audace d'envoyer dans cette enceinte un conventionnel, vous voulez le chasser ignominieusement; mais pourquoi alors mes yeux sont-ils frappés de l'aspect d'autres conventionnels auprès desquels vous siégez sans murmure? M. Grégoire n'a point condamné Louis XVI à mort; il était absent lorsque ce roi fut jugé; et je vois au centre de cette assemblée M. Jard-Panvilliers qui siègeait aussi à la convention, et qui vota le bannissement à perpétuité; je vois M. Verneilh de Puyraseau qui fut aussi de la convention, et qui déclara Louis XVI coupable. Ces députés sont-ils plus dignes de siéger dans la Chambre que M. Grégoire dont le vote ne diffère point de ceux qu'ils ont prononcé?

Vous ne voulez pas siéger auprès de M. Grégoire; d'où vous est venue, Messieurs, cette subite délicatesse? qui vous a fait naître ces nouveaux scrupules? Vous ne fûtes pas toujours si difficiles. Que M. Lainé, dont l'éloquence s'est si tristement signalée, nous explique comment l'ancien maire de Cadillac, en 1793, comment l'homme qui reconnut, et proclama la république, est devenu l'ennemi de ceux qui ont fait cette république? Que M. le comte Dupont, général républicain en 1797, et dont le devoir fut de jurer haine à la royauté, nous dise ce qu'ont les conventionnels de honteux et d'indigne? Que MM. Camille-Jordan, Cardonnel, Rouchon, Dubruel et Siméon, concilient leur haine pour M. Grégoire, avec le rôle qu'ils ont joué au conseil des cinq-cents, avec le ser-

ment de haine à la royauté qu'ils ont jadis prononcé. Que MM. Maine de Biran, Chabaud-Latour, Morisset, Poyferé de Cère, Avoyne de Chantereyne, Mortarieu, Calvet de Madaillan, Ganilh, Admirauld, Fornier de Saint-Lary, Figarol, Clauzel de Coussergues, de Puymaurin, Gagneur, et Blanquart de Bailleul, nous apprennent comment il se sont décidés à siéger avec des régicides dans le corps législatif de Bonaparte, et nous révèlent le secret de leur haine actuelle pour les hommes qu'ils ont honorés, sollicités, caressés, quand cela pouvait être utile à leur fortune? MM. Vallée, Borel de Bretizel, Ruperou et Favard de l'Anglade, n'ont-ils pas siégé dans la cour de cassation avec le ministre de la justice qui lut à Louis XVI sa condamnation; n'ont-ils pas compté d'autres régicides parmi leurs collègues? MM. Molé et Roy n'ont-ils pas dans les cent jours siégé avec des régicides; M. Cassaignolles niera-t-il que, président à la cour royale du Gers, il ait siégé avec M. Lacave-Laplagne, conventionnel régicide; M. de Villèle, si prononcé aujourd'hui contre les juges de Louis XVI, ne s'est-il pas volontairement associé dans un conseil de département à M. Maragon, deputé de l'Aude à la convention nationale, et régicide? MM. Pasquier et Français de Nantes, se sont-ils effrayés des régicides qui s'asseyaient auprès d'eux dans le conseil d'état de Bonaparte; et M. de Bonald a-t-il refusé de se placer près du régicide Chénier dans l'université qui lui payait une pension sortie des coffres de l'usurpateur?

Si la plus grande partie de la Chambre à siégé près des régicides, si plusieurs de ses membres ont juré

haine à la royauté, si quelques-uns ont condamné Louis XVI, il faut déclarer tous ces députés indignes, infâmes, ou admettre M. Grégoire parmi des hommes qui ne se sont pas autrement comportés que lui. Le maire de Cadillac, en 1793, les députés au conseil des cinq cents sont-ils devenus si chatouilleux, et cette loi d'honneur dont ils nous parlent, s'en sont-ils ressouvenus lorsqu'il entrait dans leurs intérêts d'ambition ou de fortune de siéger avec des régicides? Je le répète, messieurs, il faut expulser en masse les trois quarts de l'assemblée, ou il ne faut expulser personne.

Vous prétendez que les conventionnels sont indignes de représenter la nation; ah! messieurs, si chacune des actions commises dans les temps de troubles, reçoit le prix qu'elle mérite; croyez-vous que ceux qui ont versé le sang de leurs concitoyens, qui ont dévasté la Vendée, qui ont détroussé les voitures publiques, n'ont pas aussi quelque compte à rendre de leur vie politique? Croyez-vous que certains hommes qui m'apparaissent, assis sur les bancs du côté droit, et dont les clameurs obstinées poursuivent le député que je défends, ont droit de juger des questions d'indignité? Croyez-vous que MM. de Montcalm, de Chabrillan, de Maccarthy, de Sallabéry, de Castelbajac, ont droit de s'élever contre les hommes qui combattirent leurs concitoyens? Pense-t-on que le champ des récriminations une fois ouvert, se refermera, sans que les hommes qui ont incendié et pillé nos villes, recueillent les accusations terribles qu'ils ont encourues? Prenez-garde, messieurs, en nous parlant d'indignité, de nous forcer à chercher sur ces bancs ceux

qui sont vraiment indignes de représenter un grand peuple?

Je sens, messieurs, que ma franchise peut blesser quelques-uns de mes auditeurs; mais au point où nous en sommes venus, il importe peu de révolter quelques passions altières et ombrageuses. En jugeant les hommes de la révolution, on nous autorise à juger les hommes de la contre-révolution, et de leur demander de quel droit ils veulent mutiler la représentation nationale, lorsque nous tolérons leur présence dans nos rangs. Le crime ne doit point être représenté dans cette enceinte, a dit un des orateurs que je combats; eh bien, chassons en tout ce qui est criminel, chassons les persécuteurs de la liberté, les rebelles aux lois de leur pays, les hommes qui depuis vingt ans soudoient l'étranger; chassons les membres de cette faction tyrannique et sanglante qui parcourt aujourd'hui le monde, qui y répand les poisons du fanatisme, et les ténèbres des préjugés, qui, fumant encore de notre sang, ose élever sa tête hideuse jusque dans la représentation nationale, et qui, sous prétexte de finir la révolution, ressuscite ce qu'elle eut de plus monstrueux. Peut-être, messieurs, nos voix seront-elles étouffées aujourd'hui; mais un jour viendra, et ce jour n'est pas loin, où les révolutionnaires de 1819 seront bannis de nos assemblées; juste retour de la tyrannie que leur despotisme expirant exerce encore sur le sol de la liberté ! »

SPECTACLES.

Comme les nouveautés vont se presser! Tandis qu'à l'Opéra on espère toujours *Olympie* annoncée par les affiches pour le 15 de ce mois, *Tibère* est en pleine répétition, et l'on assure d'avance que Talma y sera superbe. Au second théâtre, *Charles le Mauvais*, de M. Briffaut suivra de près les *Comédiens*, comédie de M. de Lavigne. Voilà bien de la matière pour la fin de la session théâtrale. Les habitués de l'Odéon commencent à se plaindre du retour monotone des mêmes ouvrages, et soupirent après cette variété, un des plus précieux avantages qu'on s'était promis de la fondation d'un second théâtre : ce qu'il y a de pire dans le choix du petit nombre de pièces dont les intitulés sont en possession exclusive de l'affiche, c'est que ce sont, à peu d'exceptions près, les mêmes qui composent le répertoire effectif du premier théâtre; l'Odéon semble vouloir justifier le titre d'*Annexe du théâtre Français*, que le comité du Palais-Royal lui prodiguait avec une affectation si dédaigneuse, dans la querelle au sujet de Joanny. Les comédiens du second théâtre auxquels on fait ce reproche répondent qu'il faut bien jouer les chefs-d'œuvre. Mais il y a tant de chefs-d'œuvre qu'on ne joue pas ou qu'on joue mal à l'autre théâtre. Pour ne parler que de la tragédie, qui fait la gloire de l'Odéon, presque tous les ouvrages où se trouvent des rôles de l'emploi des *rois*, sont aban-

donnés depuis la retraite de Monvel et de Saint-Prix. On joue rarement *les Horaces ;* les représentations de *Cinna* sont sans effet; *Héraclius, Mithridate, Bajazet* sont oubliés du public : on n'a pas encore trouvé pour cette dernière tragédie un Acomat passable. Crébillon est entièrement banni de la scène. De tout le théâtre de Voltaire, je ne vois guère qu'*Œdipe* et *Sémiramis* qui soient en faveur. La police a probablement défendu *Brutus* et la *Mort de César;* mais elle ne défend pas *Mérope* en proie aux doubles des doubles ; *Mahomet* si mal joué par Lafon, et qui pourrait l'être fort bien par Joanny, si Bernard se chargeait de Zopire, Lafargue d'Omar, Victor ou David de Séïde, et mademoiselle Guérin de Palmire.

L'*Orphelin de la Chine* offrirait de beaux rôles à Joanny et à Bernard. Pourquoi ne reprendrait-on pas une foule d'ouvrages du second ordre, qui ont eu de la vogue dans leur nouveauté, *Inès de Castro, Spartacus,* le *Siége de Calais*, et même l'*Andronic* de Campistron qu'on pourrait opposer au *Don Carlos* de Chénier? Que de richesses dédaignées! Je ne dis rien du théâtre comique; avant de composer le répertoire, il faudrait s'occuper de la troupe.

Que l'Odéon, enivré de ses premiers succès, ne repousse pas les héros naissans auxquels il avait promis asile et protection dans son compliment d'ouverture ; qu'il n'imite pas les dédains inhospitaliers de son rival. Déjà un guerrier fugitif, Alcibiade, se plaint avec quelques raisons d'avoir éprouvé de durs refus au second théâtre. Il semble qu'il soit dans la destinée d'Al-

cibiade de ne pouvoir trouver une patrie qui l'adopte, comme si les dieux le punissaient d'avoir trahi la sienne. Errant et proscrit dans presque tout le cours de sa vie, il ne lui manquait plus pour dernière misère que d'être banni de l'Odéon. M. Caminade-Châtenay, auteur de la tragédie refusée, présume que le mauvais accueil fait à son *Alcibiade,* est dû à des motifs étrangers à l'art et au goût, et qui ne lui ont pas été expliqués. L'intérêt qu'il a cherché à exciter sur des proscrits, a-t-il été regardé par le jury de lecture comme une cause suffisante de refus? Une telle raison ressemblerait beaucoup à l'accusation d'*indignité.* Si les décisions du jury ne sont pas irrévocables comme celles du comité du Palais-Royal, ce serait un acte de justice que de reviser ce procès. Le rôle du satrape Pharnabaze doit-être condamné comme ressemblant beaucoup trop au faible et perfide Prusias. Il trahit le héros athénien qui lui a demandé l'hospitalité, sans qu'il eût un grand intérêt à le trahir, et seulement pour ne pas se brouiller avec Lacédémone. Il faudrait demander quelques corrections dans le style qui souvent manque d'élégance : mais le personnage d'Alcibiade méritait de trouver grâce devant le sévère tribunal. Celui d'Hipparette, fidèle épouse du guerrier volage, est digne d'éloges. Malgré les justes sujets de ressentimens que lui a donnés son époux, elle le suit dans son exil, et s'attache à ses pas fugitifs; elle le retrouve infidèle, et sa constance ne se dément pas. Cette composition heureuse pouvait à elle seule faire réussir la pièce au théâtre. Le troisième et le qua-

trième acte sont remplis d'intérêt. En un mot, il me semble qu'une réception *à correction* eût été pour la tragédie d'*Alcibiade* l'expression de l'exacte équité.

Le Vaudeville vient de sortir de l'état de nullité où il était réduit depuis long-temps. *La Somnambule* lui assure le retour de quelques-uns de ses premiers beaux jours. Cette jolie nouveauté est l'ouvrage de M. Scribe, et de M. Alexandre de Lavigne, frère de l'auteur des *Vêpres Siciliennes*. Le sujet en est piquant et original, et il est traité avec toute la gaîté et tout l'esprit qui ont fait la vogue du *Nouveau Pourceaugnac* et de la *Visite à Bedlam*. Gustave, jeune officier qui voyage dans l'Auvergne, rencontre un militaire de ses amis nommé Frédéric : celui-ci est près d'épouser la fille du maître d'un château voisin, il le présente à sa future. Quel est l'étonnement de Gustave en reconnaissant Cécile qu'il aime, et qu'il a quittée dans un moment de dépit! Cécile a consenti à donner sa main à un homme qui lui est indifférent. Elle a conservé au fond de son cœur ses premiers sentimens. Gustave est accueilli par le père de la future. On le loge dans un pavillon abandonné où il revient des esprits. A peine est-il retiré qu'il est visité par le revenant, c'est-à-dire par Cécile qui est atteinte de somnambulisme, et qui toutes les nuits vient dans ce pavillon, où elle pénètre par une porte secrète. Comme apparemment les femmes ne conservent dans cet état ni artifice, ni coquetterie, Cécile ne cache rien à Gustave de ses secrets sentimens ; il apprend d'une bouche sans feinte qu'il est aimé, qu'il n'a jamais cessé de l'être. Cécile en se retirant a laissé un voile sur un fau-

euil. Frédéric a failli la surprendre chez son ami, il trouve le voile, qui trahit le mystère d'une bonne fortune; et quand Cécile revient ensuite éveillée, reconnaît son voile, et le réclame, il est éclairci de tout, et prend de bonne grâce le seul parti qui lui convienne de prendre; il renonce gaîment à un mariage de fantaisie. Gustave devient l'heureux possesseur de la jolie somnambule. Le rôle principal est joué avec beaucoup de grâce par madame Perrin.

Calas fait maintenant la fortune de l'*Ambigu-Comique*, et partage avec *Cadet Roussel Procida* le public du boulevart. Il règne dans ce drame un intérêt véritable, et le tableau des malheurs trop réels de cette famille, victime des persécutions du fanatisme, a quelque chose de plus touchant que les fictions théâtrales.

VARIÉTÉS.

Les ridicules.

Ce mot a deux significations. Employé comme adjectif, il indique l'état d'une chose, d'un individu. Exemple : c'est une chose bien ridicule qu'un calembour. M. Fiévée est un homme bien ridicule.

Employé comme substantif, il indique la chose par laquelle un homme est ridicule. Le ridicule du chevalier *** est de prendre des jeux de mots pour des traits d'esprit.

Qu'est-ce que le ridicule? Un certain rapport sous lequel une action, une personne ou une chose, devient risible.

Dans une personne, le ridicule est l'opposé de la grâce. C'est je ne sais quel défaut d'accord entre nos actions et nos prétentions ; c'est un résultat qui tient moins à la chose qu'on fait, qu'à la manière dont on la fait; c'est un effet de je ne sais quelle gaucherie attachée à nos actions par notre caractère même.

Cette gaucherie, comme la qualité contraire, nous vient de la nature. On est ridicule, comme on est bègue, ou boiteux, ou louche. Ces défectuosités n'empêchent ni de parler, ni de marcher, ni de voir. Mais elles empêchent de le faire non-seulement avec grâce, ce qui n'est donné qu'à quelques individus, mais même avec aisance comme le commun des hommes.

Le ridicule est moindre que la disgrâce ; il n'inspire ni le dégoût ni l'éloignement.

On ne hait pas l'homme ridicule; mais n'est-on pas plus cruel envers lui qu'envers l'homme odieux? On évite ce dernier, tandis qu'on aime assez à rencontrer le premier qui toutefois souffre plus de l'indulgence de la société, que l'autre de sa sévérité.

Que parlai-je ici d'indulgence? En peut-on voir dans la faveur dont la société accable ce pauvre C....? dans cet empressement avec lequel elle l'attire dans ses cercles dont il est l'éternelle risée? C'est pour le vicieux seul qu'elle est indulgente ; elle l'épargne en s'en éloignant.

Cela est si vrai que l'homme vicieux le sent lui-même, et craint plus le ridicule que la haine : aussi les

moralistes ont-ils indiqué le ridicule comme le correctif le plus efficace qu'on puisse opposer au vice. De là sont nées la satire et la comédie.

Que de services l'une et l'autre n'ont-elles pas rendus? Plus puissantes que les lois, elles atteignent le coupable qui échappe au tribunal. J'ai vu les désorganisateurs de 1793 pâlir devant une affiche de comédie. Le courage et l'humanité de Henri IV n'ont peut-être pas plus contribué à renverser le pouvoir de la Ligue, que le ridicule dont elle fut couverte par la satire Ménippée.

Le méchant n'est point humilié de la haine, il y voit un effet de la crainte; c'est pour lui une espèce d'estime. Tremblez devant lui, vous le flattez; vous le flattez encore en le fuyant parce qu'il en conclut que vous le redoutez. Il aime assez à voir des visages inquiets et des sourcils froncés. Mais si à son aspect les figures se déridént; si le rire de la malice remplace l'expression de la défiance; comme il sent qu'on ne peut le voir avec plaisir, jugeant de là qu'on le méprise, il a quelquefois honte du vice dont il n'avait pas eu horreur; et la crainte du ridicule produit sur lui l'effet du remords. Un tyran devenu ridicule cesse bientôt d'être craint. De grue qu'il était, le voilà soliveau. Les grenouilles sautent sur lui, on ne tarde pas à être honteux d'obéir à l'homme dont on a ri.

Caligula, Néron, Commode ont plutôt péri par leurs ridicules que par leurs vices; si Constantin, qui ne fut guère moins atroce, mourût de mort naturelle, c'est qu'il n'avait pas joint la bouffonnerie à la cruauté. Il est vrai qu'il se fit baptiser. Pensant laver par là le

sang de sa famille, le sang de son fils même dans lequel il s'était baigné; il chercha à obtenir ainsi des prêtres chrétiens un pardon que les prêtres païens lui avaient refusé; mais ce n'est qu'à l'article de la mort que, poussé par ses remords moins que par un espoir ridicule, il souilla la sainteté des eaux dans lesquelles il croyait se purifier.

Le ridicule écheoit à un homme de plus d'une manière. On tient ses ridicules de soi-même, de sa propre nature: on les reçoit de la malice d'autrui; on en contracte aussi par l'effet d'une circonstance imprévue. Un ridicule se gagne comme une fièvre, mais il ne se guérit pas de même.

Il est plus facile de donner des ridicules que de les éviter. C'est néanmoins un art que tout le monde ne possède pas. Cet art est bien redoutable; il ressemble à l'escrime. J'aime qu'un galant homme y soit habile. Mais que de misérables y sont habiles aussi! Si Molière a fait justice des hypocrites, Aristophane a provoqué la condamnation d'un sage. Il faut non-seulement que les hommes et les institutions soient bien forts pour résister aux attaques du ridicule, mais aussi que les circonstances ne soient pas contre eux. Au milieu d'un peuple de bossus, l'Apollon du Belvédère serait ridicule; un homme à principe était ridicule dans le salon du *prince de Bienauvent*.

Pour donner un ridicule, il suffit souvent d'un mot; c'est le souffle qui éteint une bougie.

Quatre ou cinq plaisanteries firent évanouir la considération dont l'avocat Target avait joui jusqu'à la convocation des états-généraux; et son mérite qu'il ne

perdit pas, mais qui s'accommodait moins au nouveau théâtre où il se trouva porté, disparut sous le ridicule qui, là, s'attachait à ses formes.

Un mot, je le répète, suffit pour opérer une révolution de ce genre ; et ce mot là, personne ne le trouve plus facilement, et ne l'entend plus facilement qu'un Français.

Peuple admirable que le Français pour saisir toujours le côté plaisant des choses sérieuses ! Ses plus sérieux écrivains, à commencer par Pascal, y ont excellé.

Montaigne veut-il nous rappeler que les rois ne sont que des hommes? une courte phrase lui suffit : *Le plus grand roi du monde, quand il est sur son trône,* vous dit-il, *n'est assis que sur son cul.*

Quel rapprochement en parlant d'hommes qui ont la prétention d'être tout tête, et en qui la tête emporte si souvent le reste, ce qui explique comme quoi les trônes ont quelquefois changé de maîtres!

Rabelais avant Montaigne, et depuis lui Voltaire, ont manié l'arme du ridicule avec une puissance à laquelle rien n'a résisté. Ce qui s'est opéré hier, ce qui se passe aujourd'hui, ce qui se fera demain en est la conséquence. Il est vrai que ces deux maîtres n'ont employé le ridicule que pour les intérêts de l'humanité, et que dans la guerre qu'ils ont faite pendant leur vie, et font même après leur mort, à tous les genres de préjugés et de tyrannies, ils ont toujours eu le bon sens pour auxiliaire.

Le raisonnement avec ses formes graves, avec l'appareil de ses divers moyens, serait parvenu, me dira-t-on, à désabuser les peuples. Erreur! Le raisonne-

ment, j'en conviens à la honte de l'espèce humaine, a sur elle moins de prise qu'on ne croit. Il environne la place avec une grande exactitude ; il l'assiège en règle, en l'attaquant de toutes parts. Mais le ridicule, en ne l'attaquant que sur quelques points, fait plus en trois jours que lui en trois ans; c'est sous son feu continu que les remparts s'écroulent. C'est par la brèche qu'il ouvre que la place est emportée.

De toutes les formes du discours, l'ironie est la plus apte à ridiculiser l'objet auquel on l'applique. Aussi les grands orateurs n'ont-ils pas négligé d'y recourir. On sait quel parti Cicéron en a tiré dans les causes les plus graves. Je doute cependant qu'on l'ait jamais employée avec plus malignité que l'abbé Mauri qui, s'il était habile à recevoir le ridicule, était habile aussi à le donner.

On discutait dans l'assemblée constituante la réunion du Comtat à la France. Cette question est de celles au sujet desquelles on peut dire d'excellentes choses soit pour, soit contre. Avignon était devenu la propriété des papes depuis cinq siècles; mais de quelle manière ? A bien examiner la chose, S. S. n'avait peut-être pas de meilleur moyen à faire valoir que le droit de prescription.

Le baron de Menou qui, bien qu'il ne fût pas encore musulman, n'était rien moins que papiste, fut peu favorable en cette circonstance à la cour de Rome; mais ce sont surtout les convenances politiques qu'il opposa au droit de propriété. Mauri le remplace à la tribune. Après avoir réfuté les raisonnemens du préopinant par des argumens un peu plus conformes au droit des gens

Les principes développés par mon collègue, ajouta-t-il, à peu près, tout étranges qu'ils paraissent, ne sont cependant pas absolument neufs. Avant lui et vers le milieu de ce siècle, s'est élevé un homme qui pensait aussi que tout ce qui était utile était juste; qu'il n'y avait d'autre droit que la force, et qu'il y avait faiblesse à ne pas se saisir d'un bien quand on était assez fort pour le garder. Où ne va-t-on pas avec de pareils principes? Aussi l'avons nous vu, doué d'une audace égale à la témérité de sa doctrine, promener la terreur de contrées en contrées, et justifiant toutes ses entreprises par des succès, s'élancer au-delà de sa sphère, et se placer à côté des noms les plus fameux. Cet homme, qui joignait l'adresse à la force, le génie au courage, cet homme devant lequel nos soldats même ont plus d'une fois reculé, cet homme qui va fortifier de toute l'autorité de son opinion, l'opinion que néanmoins je persiste à combattre, vous l'avez connu tous, messieurs, vous le nommez tous. — C'est Frédéric, s'écriait-on de tous les côtés. — C'est *Louis Mandrin*, répliqua froidement l'abbé Mauri.

Un homme en France est perdu dans l'opinion publique, dès qu'il est ridicule. Il n'est cependant pas toujours perdu pour cela dans l'esprit du prince, parce que le prince n'y compte pas toujours l'opinion pour quelque chose, et peut-être aussi, parce que les rapports sous lesquels le favori est raillé par le peuple, sont ceux sous lesquels le prince le loue. Cela explique la constance de la faveur du cardinal Mazarin auprès d'Anne d'Autriche, et du cardinal Dubois auprès du régent. Les bibliothèques sont pleines de satires,

où le ridicule est versé sur eux à pleines mains. Tous les deux cependant sont morts en place, semblables à ce cocher que la cour avait blâmé : *le blâme public ne les a pas empêchés de mener leur fiacre.* Cela est rassurant, monseigneur ; vous pourrez tout comme un autre mourir en place.

De même que la rouille ne s'attache pas à l'or, le ridicule ne mord pas sur tous les caractères. Ses dents se brisent sur ces hommes héroïques dont toutes les actions sont empreintes de grandeur, dont les erreurs même sont marquées au coin du génie. On n'est pas ridicule pour être déchu de haut, quand on s'y est élevé.

> « Il est beau qu'un mortel jusques-aux cieux s'élève :
> Il est beau même d'en tomber. »
>
> QUINAULT (1).

Il n'y a de ridicule en fait de chute, que celles de ces gens qui, placés dans la région supérieure par une force qui leur est étrangère, en dégringolent par leur propre faiblesse, tel fut Denys le jeune. Né sur le trône, il alla mourir dans une école, et pédantiser avec les petits garçons après avoir tyrannisé les hommes. Ce n'était pas changer de métier.

Charles XII n'en changea pas non plus quand sa mauvaise fortune le conduisit à Bender. Il fut là roi plus que jamais, roi ou héros si vous l'aimez mieux, car ces deux mots ne sont pas toujours synonymes. Un grand homme, qui du faîte de la prospérité tombe dans

(1) L'opéra de *Phaéton*.

l'infortune extrême, reçoit de son malheur même un nouveau droit à l'admiration, s'il ne se montre pas abattu. C'est toujours un grand homme, mais il se fait voir sous un autre aspect.

Les gens que l'infortune peut ridiculiser sont ceux qui tiennent leur grandeur de leur situation et non de leur caractère. Le ridicule les pénètre, comme la pluie qui glisse sur le marbre, pénètre les statues de plâtre qu'elle finit par dissoudre.

On voudrait vous donner des ridicules, disait-on à Mirabeau. — Je le sais, répondit le tribun, mais je ne les accepte pas.

Indépendamment des hommes qui sont au-dessus du ridicule, il en est d'autres que le ridicule ne saurait atteindre : ce sont ceux qui sont au-dessous de lui. Le mépris seul peut descendre si bas. On ne peut rire de ce qui dégoûte. Si bouffon que soit le chevalier Martinvil, si drôle qu'on le trouve, il ne saurait m'amuser. Je croirais commencer à l'estimer, si je le trouvais ridicule.

J'oubliais un article important. Depuis la suppression des poches, les dames mettent leurs mouchoirs, leurs billets doux, leur argent, la clef de leur secrétaire dans un petit sac de velours ou de maroquin, qu'elles appelent un *ridicule*. N'est-il pas singulier qu'elles donnent ce nom à la pièce la plus utile de leur équipement? Les femmes en cela ressemblent assez aux hommes. Ce qu'il y a de plus raisonnable est souvent ce que nous trouvons ridicule par excellence.

X.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'affaire intentée à MM. Gévaudan et Simon est une des preuves les plus frappantes que l'on puisse offrir de l'impéritie du gouvernement. Ce procès à peine commencé l'a déjà rendu la risée de tous les citoyens. Les lumières fournies par les dépositions de plus de soixante témoins n'ont fait découvrir que l'erreur grossière dans laquelle il est tombé. En vain, M. de Quincereau, président, s'est-il efforcé de faire les questions les plus jésuitiques, en vain a-t-il voulu que les amis des prévenus aient pris officiellement le titre de *Société de la liberté de la presse*, aient élu des présidens, et nommé des commissions, ses soins ont été sans succès. Il n'a recueilli que la confusion qui doit rejaillir nécessairement sur tous les agens que le gouvernement a fait intervenir dans cette ridicule affaire. Tous les témoins se sont accordés. Si quelques uns ont eu la parole moins facile et moins prompte que les autres, il en faut conclure que le sang-froid, la présence d'esprit, et la liberté d'élocution ne sont pas également départis à tout le monde, mais il faudrait être dix mille fois plus fort sur les interprétations que M. de Marchangy, pour tirer des témoignages, la moindre preuve que les réunions des amis de MM. Gévaudan et Simon aient aucun des caractères d'une association. Nous verrons samedi prochain quel langage tiendra M. Bourguignon, qui, nous

devons l'avouer, s'est conduit dans les débats avec beaucoup de décence.

Les journaux ont assez exactement rendu compte des dépositions. Ce n'est pas que le *Courrier* ne se soit montré très prodigue d'injures envers les témoins. Pour ne parler que de ma déposition, le rédacteur de ce journal ne l'a ni entendue ni comprise, ou s'il l'a entendue et comprise, il l'a volontairement défigurée. Au reste, je ne lui en garde point de rancune ; il faut bien qu'il gagne son argent. Il me fait prononcer, par mégarde, dit-il, le mot de *commission ;* c'est une fausseté. Je n'ai pas pu prononcer ce mot. Si je l'ai employé dans un article, je rappelle que je ne l'ai fait que pour éviter une périphrase, comme cela est consigné dans ma déposition écrite.

La perfidie du *Courrier* ne m'a paru devoir être relevée que parce qu'elle pourrait devenir une arme pour le ministère public : autrement j'eusse laissé passer des injures et des interprétations qui ne sauraient m'atteindre.

Léon Thiessé.

— Les bruits d'un changement de ministère ont pris dernièrement tant de gravité que les ministres actuels en ont été effrayés. Ils ont fait des démonstrations semi-libérales. On dit aujourd'hui qu'ils renoncent à s'appuyer sur les ultrà. Mais comment ajouter quelque foi à ces mutations si fréquentes? La conduite de nos hommes d'état est encore plus variable que le temps d'automne : aujourd'hui de la neige, demain de la glace, après-demain de la pluie. Mettons-nous donc

à couvert, quoiqu'il doive arriver; mettons des vêtemens solides, et croyons toujours à l'orage.

— Tandis que les affaires politiques vont comme on sait, on assassine dans les rues pour faire diversion. Quélques personnes attribuent à la police ces coupables amusemens qui ont répandu la terreur dans Paris. Les femmes n'osent plus sortir le soir; elles croient voir un assassin dans chacun des hommes qu'elles rencontrent. On a, dit-on, saisi dernièrement un des instrumens dont se servent les piqueurs; c'est un stilet dont l'extrémité tranchante figure une petite croix: il n'y a que des jésuites transformés en espions de police auxquels de pareils délassemens puissent plaire.

— M. le duc de Fitz-James félicitait dernièrement le général Rapp de sa nomination de secrétaire de la Chambre des pairs. — Faites-moi un peu moins de complimens, répondit le général, je ne sais pas mieux écrire qu'un grand seigneur de l'ancien régime.

— On dit que plusieurs députés vont faire à la Chambre la proposition d'exclure M. Pasquier comme indigne, attendu que ce ministre a siégé au conseil-d'état avec des régicides. Si ses défenseurs observent que son titre de ministre le garantit d'une pareille accusation, on lui répondra que Fouché, tout ministre du roi très-chrétien qu'il était, n'en a pas moins été jugé indigne de siéger près des Marcellus et des la Bourdonnaye.

— Celui qui donne les pouvoirs est nécessairement

le supérieur de celui qui les reçoit. Le Roi est le supérieur de ses ministres; les colléges électoraux sont les supérieurs de la Chambre des députés. Si un ministre se permettait de censurer le Roi, de révoquer une de ses ordonnances, celui-ci destituerait le ministre, et ferait bien. Si une Chambre outrageait les colléges électoraux, censurait leurs actes, révoquait leurs décisions, quel serait le devoir de ces colléges envers cette Chambre dont ils sont les supérieurs. Devraient-ils faire comme le Roi à l'égard de son ministre?

— On signe en ce moment des pétitions en faveur de la Charte; elles sont adressées soit au Roi, soit aux Chambres. Les personnes qui désireraient s'unir aux bons citoyens sont prévenues qu'une pétition est déposée au Bureau des *Lettres Normandes*, rue Saint-Hyacinthe Saint-Michel, n° 27.

— L'auteur de la brochure contre la Charte, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, M. de Lévis, a été chargé de rédiger l'adresse de la Chambre des pairs au Roi. Cette adresse, assez insignifiante en général, contient un paragraphe dans lequel il est question de réprimer les factieux. On dit que les rédacteurs de *la Quotidienne* et du *Drapeau Blanc* ont trouvé cette expression de très-mauvais sel; ils eussent desiré qu'à ce mot l'on eût substitué celui de *libéraux*. Il faut prendre garde à ces expressions vagues qui peuvent s'appliquer à tout le monde.

— Le *Courrier* doit annoncer dans l'un de ses pro-

chains numéros qu'il pliera bagage le 1er janvier prochain ; ce sont d'excellentes étrennes qu'il donnera à ses lecteurs.

— Quelques personnes ont lu avec peine dans notre dernier numéro, un article relatif à M. Latour-Maubourg ministre de la guerre. Nous nous empressons de déclarer que la plaisanterie qui se trouve dans cet article n'est nullement dirigée contre l'honorable infirmité de ce militaire dont nous estimons la bravoure, le noble caractère, et dont nous plaignons très-sincèrement l'infortune actuelle.

— On dit que M. Pasquier vient d'être nommé rapporteur près la commission prévôtale de Mayence. L'expérience qu'il a acquise sous Bonaparte a fait jeter les yeux sur lui. La nouvelle place qu'il occupe le met d'ailleurs en état de communiquer facilement avec son tribunal.

— Au 14e siècle, les Anglais profitèrent des guerres civiles de la France, pour s'emparer d'une partie de son territoire. Montmartre était alors sous leur domination; et les religieuses se laissèrent corrompre au point que plusieurs évêques essayèrent, mais en vain de les ramener à la vertu. Elles continuèrent de mener une vie scandaleuse, et au 16e siècle leur réputation s'était tellement accrue qu'Henri IV assiégeant Paris, prit son quartier à Montmartre; l'abbesse le reçut très-bien : il en fut épris. Les officiers de son armée éprouvèrent les mêmes sentimens pour les religieuses qui surent ré-

pondre à leur tendresse. L'air est vif à Montmartre, et les passions s'y éteignent difficilement. Le feu qui détruisit le monastère au 15e siècle n'était pas plus ardent que celui qui consumait le cœur de ces dames; il fallait purifier ce lieu en y plantant une croix.

On assure qu'une légion départementale de révérends pères Jésuites, s'est chargée de cette opération; qu'elle y établira un couvent, et qu'elle a déjà choisi des petits garçons pour former le petit séminaire.

— Pour se convaincre des services que les jésuites, les pères de la foi, ou ignorantins, peuvent rendre à l'instruction publique, qui, comme chacun sait, est tombée en décadence depuis que la révolution a porté un coup mortel aux arts, aux sciences et aux lettres, il suffirait de comparer aux productions hérétiques des élèves de nos colléges et de nos écoles d'enseignemens mutuels, les productions vraiment admirables des dévots élèves des moines de toute espèce, qui, avec autorisation, pullulent si heureusement pour la génération qui s'élève.

Nous donnons déjà, comme échantillon, quelques couplets composés par les élèves des frères ignorantins de la ville de B***, et qu'ils ont chantés à la distribution des prix.

« Avant la distribution ;

« Livrons nous tous à la légresse,
La joie doit remplir notre cœur;
Loin d'ici la sombre tristesse
Paraissent ici nos magistrats.

» Célébrons la munificence
De nos généreux magistrats,
Et qu'honoré de leur présence
Chacun répète vive le Roi. *(bis.)*

» C'est ce qui brille en leurs personnes,
C'est par la qu'ils ont mérité
La confiance que leur donne
Du citoyen de ces contrées.

» Après la distribution.

» Ce jour banni nos sousis
Est discipe nos alarmes.
Nos desirs sont accomplis
Sans casque et sans cotte d'armes.

» Quel gloire ! quelle bonheur !
Quant avec zèle on s'ampresse
De se donner au Seigneur
Dès sa plus tendre jeunesse?

« La perfection de ces couplets n'étonnera personne, lorsqu'on saura qu'ils ont été revus, corrigés et approuvés par les dévots professeurs. »

— Il n'y a point de sot métier, il n'y a que de sottes gens, disent souvent, pour s'excuser, certaines gens qui font certains métiers ; tout dépend, aux yeux du monde, du vernis qu'ils savent donner à leurs spéculations.

Un homme qui figure en première ligne dans les sociétés secrètes où l'on verse des larmes sur le malheur de Servant et de Truphémy, travaillait sous le

despotisme qui a précédé le gouvernement actuel, à faire des auditeurs; il prenait, l'un dans l'autre, mille écus par tête, *les faux frais non compris.*

Il est vrai que les faux frais s'élevaient à une grosse somme, pour peu que les sollicitations n'obtinssent pas un prompt succès.

Le hasard a fait tomber entre nos mains un billet de la même écriture qu'un autre billet, il y a peu de temps, cité par *le Constitutionnel.*

« *Je viens de voir le ministre, rien de nouveau.*
Tibi,
5 *fr. pour le porteur,*
P. S. *Je vous écrirai ce soir.* »

Notez qu'il y avait déjà eu un semblable message le matin, ce qui portait les courses du porteur à 15 fr. par jour. Mais celui-ci aurait pu dire comme le pauvre *Petit-Jean* des Plaideurs :

« Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendrai quelque chose. »

— Nous avons annoncé le premier volume des *Trophées de l'armée française* (1). Il y a quelques jours que le second a paru; il renferme les campagnes d'Italie. Les gravures sont, s'il est possible, encore plus soignées que celles du premier volume; elles font le plus grand honneur à M. Couché fils. L'im-

(1) Chez Lefuel, libraire, rue Saint-Jacques, n° 84; et chez Foulon et comp.

pression mérite aussi des éloges. Le frontispice, qui nous a paru fort ingénieusement composé, représente la France contemplant les monumens des arts conquis en Italie. Cette allégorie doit nous intéresser d'autant plus, que nous avons perdu presque tous les chefs-d'œuvre que nous devions à la valeur de nos guerriers, et dont des traités nous garantissaient la propriété. Nous recommandons l'ouvrage à nos lecteurs; la rédaction continue d'être satisfaisante.

— AU RÉDACTEUR DES LETTRES NORMANDES.

Monsieur, je suis un bon homme, un bien bon homme, tout le monde vous le dira.

Sous l'ancien gouvernement, j'occupais à Paris une place de confiance; j'allais dans les cafés, les lieux publics, chez mes amis et mes connaissances écouter ce qui se disait, même ce qui *ne se disait pas*, et le lendemain j'en faisais mon rapport à M....., chef de bureau au ministère de la police générale.

Les gens bien élevés m'appelaient un *agent de police;* mais la canaille me nommait tout bonnement un *mouchard.* Je ne m'en fâchais pas; car je suis un bien bon homme, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. Je sais d'ailleurs qu'il n'y a que de sottes gens et pas de sot métier; ma mère, qui était une bonne femme, et qui avait des principes, me l'a répété trop souvent pour que je puisse jamais l'oublier.

En 1815 je perdis mon emploi. Me trouvant sans occupation, et n'ayant alors rien de mieux à faire, un

beau matin je me mis à dénoncer purement et simplement comme *amateur*.

En agissant ainsi sans mission, et de mon propre mouvement, je devais fixer avantageusement l'opinion des *gens comme il faut ;* en effet, Monsieur, cette circonstance donna un grand prix à mes actions, et vous ne sauriez croire combien elle me fit d'honneur. On ne m'appelait plus un *espion;* j'étais *un homme bien pensant :* M. le *marquis*, M. le *vicomte*, me serraient la main, m'invitaient à dîner *au château*, avaient la bonté de m'aider dans mes recherches, de me désigner les personnes qui devaient être comprises dans l'épuration au moyen de laquelle ces messieurs voulaient régénérer la société; ils poussaient même la politesse jusqu'à me faire la minute des rapports que je n'avais plus qu'à copier et signer.

Je ne puis vous dire, Monsieur, le nombre des services quotidiens que je rendis au gouvernement dans l'espace de trois mois, mais vous jugerez de leur importance quand vous saurez que je n'ai perdu aucune occasion de l'éclairer sur l'opinion d'une foule de citoyens et surtout de *fonctionnaires publics*, d'autant plus dangereux qu'ils étaient éclairés et qu'ils jouissaient de la meilleure réputation. Pour ma part, et à l'aide de ces messieurs, bien entendu, je fis destituer une douzaine de préfets, deux ou trois douzaines de sous-préfets, de juges ou procureurs du Roi, de juges de paix, je ne sais combien de douzaines de maires, d'adjoints, d'officiers de garde nationale, de percepteurs, et de ces commis que le sot vulgaire appelle si impertinemment des *rats de cave*, etc., etc., etc.

Pour prix de mon zèle et de mon dévouement, j'obtins dans *notre endroit*, au commencement de 1816, la place de commissaire de police. Dans ce poste important, j'ai prôné les missionnaires, et accrédité leurs miracles, vanté la pureté des mœurs de nos vénérables pères de la foi, et le talent des frères ignorantins; j'ai réprimandé les insolens qui se permettaient de penser qu'un seigneur de village était un homme ordinaire, et appelé l'indignation publique sur tous ceux qui se croient légitimes propriétaires de certains biens qu'ils ont acquis durant la révolution; enfin j'ai propagé la *doctrine* que tous les emplois civils et militaires, depuis le garçon de bureau jusqu'au ministre; depuis le brigadier de *maréchaussée* jusqu'au maréchal de France, devaient être la propriété exclusive des *honnêtes gens du Conservateur*.

Malgré tant de soins et de vertus (pourrez-vous le croire, monsieur?) j'ai perdu ma place, et je suis encore une fois sans pain.

Dans une situation aussi pénible pour moi, pour mon honnête famille, je me suis adressé à messieurs du *Conservateur* pour obtenir une petite sous-préfecture dont personne ne voulait. J'avais quelques droits à leur bienveillance, et l'espoir que je mettais en elle, me semblait d'autant mieux fondé que le bienfait que je réclamais devait cesser à l'organisation des administrations départementales. Eh bien, monsieur, je n'ai pas même obtenu de réponse. Une si cruelle ingratitude me cause un violent désespoir; mais dans ma douleur, me rappelant encore les préceptes de ma bonne mère, je me *retourne* vers vous, monsieur, qui, en

raison de vos abonnés, devez avoir des connaissances partout, et vous supplie, très-humblement. de me proposer à quelq'e grand ou petit seigneur, pour être son homme de confiance ou son valet de chambre.

Je suis, avec un très-profond respect, monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

TOUTOREILLE.

DEUXIÈME BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

6 *décembre.* Nous avons dit que notre but était de relever les bévues du côté droit, et les niaiseries du centre. Les infamies de l'un et de l'autre sont aussi de notre sujet; et nous trouvons, dès le commencement de notre tâche, la matière suffisante pour accomplir ce plan dans toute son étendue. La séance du 6 décembre pourrait tenir le rang le plus honorable parmi les séances de la convention nationale. Même tumulte, même désordre dans l'assemblée, même férocité du côté de la montagne, même stupidité au centre, peut-être même faiblesse dans la Gironde. La séance s'ouvre par un rapport jésuitique de M. Becquey, qui s'efforce bénignement de chasser M. Grégoire, mais qui a du moins la pudeur de donner pour motif principal une apparente irrégularité de formes. Le centre et une partie du côté gauche semblent désirer que la discussion en reste là. S'ils abandonnent

M. Grégoire, comme illégalement élu, ils ne paraissent pas être d'accord avec le côté droit sur l'indignité. Mais le moyen d'enchaîner un tigre, et de ne lui donner que demi pitance. M. Lainé s'élance à la tribune. Il y est soutenu par M. Ravez; il veut parler, le bruit étouffe sa voix. Tumulte violent; le président s'épuise en faibles clameurs. Il se couvre, et suspend la séance.

Quand elle est reprise, les esprits se sont calmés. La victime est livrée. Quelques députés de l'extrême gauche, qui ne capitulent jamais avec leur conscience, sont seuls décidés à défendre le député de l'Isère de l'accusation d'indignité. La discussion s'ouvre par une philippique de M. Lainé contre son collègue M. Grégoire. L'ex-maire de Cadillac en 1793, l'ex-député de Bonaparte, l'ex-auteur de la Charte, l'ex-président constitutionnel de la Chambre, l'ex-agent de guerre civile en 1815, l'ex-auteur de l'ordonnance du 5 septembre, l'ex-coopérateur de la loi des élections, l'ex-ultrà de 1817, l'ex-ministre du roi très-chrétien, en 1818, M. Lainé, enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se livre à des invectives contre M. Grégoire; il parle de conscience, comme si ces choses là le regardaient, d'honneur, de tabernacle indestructible, de régicide, de vindicte publique, etc.

M. Benjamin Constant prend ensuite la parole. Il prononce un excellent discours, dans lequel il prouve, clair comme le jour, que la couronne ayant choisi jadis Fouché qui a voté la mort du roi, la Chambre peut admettre M. Grégoire qui ne l'a point votée

M. Constant parle le langage de la raison, mais on ne l'entend pas. Le centre a les oreilles bouchées comme jadis le prudent Ulysse. Le côté droit rugit, et n'écoute pas.

M. le comte de la Bourdonnaye, conventionnel de 1815, lui succède. On se croit reporté aux beaux temps de la loi d'amnistie, ou si l'on aime mieux, aux temps heureux du dieu Marat. Le père Duchêne est à la tribune ; alors viennent les grands mots : l'assassin de Louis XVI, l'infâme, le monstre; tout cela s'adapte, tant bien que mal, à la question; tout cela convient supérieurement à M. Grégoire, qui n'a pas voté la mort de Louis XVI, qui a demandé l'abolition de la peine de mort, qui croit en Dieu et ne tue personne.

M. Grégoire trouve dans M. Manuel un nouveau défenseur. Cet honorable député aborde franchement la question; il montre d'une manière évidente que l'heure de la contre-révolution a sonné. Il prouve que la Chambre, si elle commence à s'épurer, peut bientôt être réduite à rien; il prie ses collègues de ne pas outrager ses électeurs, et de ne pas forcer la nation d'aller chercher ailleurs des remèdes. On murmure. M. de Marcellus écume, et M. Sallabéry hurle. L'orateur, imperturbable au milieu du tumulte, poursuit ses argumens. Il montre la Charte déchirée; le côté droit se déride, M. Decazes sourit. Il parle du changement de rôle d'une foule de ses honorables collègues; le centre trouve cette idée fort gaie. Il dit un mot des adresses envoyées par les communes en adhésion à la mort de Louis XVI; un membre du côté droit observe

qu'il était en prison à cette époque : on eût pu lui répondre :

Vous fûtes malheureux, et vous êtes cruel.

M. Manuel termine son discours, et le baron Pasquier, nouvellement revêtu de l'habit ministériel, demande la parole.

Ce ministre prétend qu'il ne faut tirer aucune conséquence de ce qu'a fait le Roi en 1815. La politique ordonnait alors de choisir Fouché; elle ordonnerait aujourd'hui de le chasser. D'après ce principe, M. Pasquier sera quelque jour mis dehors : attendons que la politique l'ordonne.

Le sieur baron Pasquier prétend qu'on ne peut jamais forcer une assemblée de recevoir des gens qui ne lui conviennent pas. Le côté gauche hue M. le ministre. Si la Chambre avait en effet le droit dont parle M. Pasquier, celui-ci n'aurait pas la faveur de déraisonner à la tribune.

M. Méchin, nouveau député, prononce un discours bien pensé, et propre à éclairer la discussion si elle pouvait l'être.

Vient ensuite l'avocat M. Corbières, qui a, dit-on, la ressemblance physique la plus frappante avec le sieur Maximilien Robespierre. M. Corbière nous avertit d'abord que M. Grégoire est déjà déclaré indigne. C'est aller un peu vite. L'opinant annonce ensuite que ce n'est pas la contre-révolution, mais la révolution qu'il craint: c'est être fort naïf. Il demande si le crime doit être représenté dans la Chambre. Non, sans doute ; mais pourquoi alors trouvait-on dans la Convention de 1815

des hommes teints du sang des protestans? pourquoi y trouve-t-on aujourd'hui des chouans et des vendéens?

M. Devaux défend M. Grégoire. Son mauvais organe nuit à l'effet de son discours.

La clôture est prononcée; il ne s'agit plus que de poser la question.

Un débat s'élève. MM. Cornet-d'Incourt et de Villèle sollicitent la priorité pour l'indignité. M. Marcellus parle du trône et de l'autel; les éclats de rire lui ferment la bouche. Il reparle de l'autel et du trône : les murmures deviennent si forts, que le pieux ignorantin descend de la tribune en se résignant et en offrant à Dieu cette nouvelle tribulation.

M. Ravez, surprenant la religion de l'assemblée par une argutie, propose de poser ainsi la question : *M. Grégoire sera-t-il ou ne sera-t-il pas admis?*

On réclame. La proposition n'en passe pas moins.

Après un long tumulte la seconde question est mise aux voix. Le ventre et le côté droit se lèvent. Les doctrinaires se lèvent. M. Jard-Panvilliers, qui a voté le bannissement à perpétuité, se lève. M. Siméon, qui a juré haine à la royauté, se lève. M. Pasquier couronne l'œuvre, il se lève aussi.

On va faire la contre-épreuve. Les clameurs violentes de *vive le Roi!* partent des tribunes, du côté droit, des couloirs; le rédacteur de *la Quotidienne* crie. Un député du côté gauche demande qu'on impose silence aux tribunes. Le président crie au lieu de répondre. Quelques autres députés, étonnés de ce bruit, s'informent si l'on n'égorge pas au dehors quelque

protestant. La séance est levée ; son résultat est la destruction du gouvernement représentatif : il n'y a plus ni Charte, ni représentation nationale ; il nous reste des lois d'exception et deux chambres ardentes.

7 *décembre*. On procède à l'élection des candidats à la présidence. M. Ravez, quoique illégalement nommé, demeure candidat. Le résultat de l'opération amène pour candidats MM. Ravez, Lainé, Bellart et Savoye-Rollin. Que dire d'une Chambre qui élit pour la présidence MM. Lainé et Bellart? La liberté est perdue.

8 *décembre*. M. Ravez est choisi par le Roi. M. Puy donne sa démission. On élit quatre vice-présidens, MM. Courvoisier, Bellart et de Villèle sont vice-présidens. L'œuvre est complète, rien n'y manque. Tenons-nous bien. Nous ne sommes pas en 1815, nous sommes à 1786. C'est la première fois que le sieur de Villèle est dignitaire, il sera prochainement ministre. La punition des assassins du général Ramel égorgé à Toulouse sous l'administration paternelle de M. de Villèle, est indéfiniment ajournée.

M. Savoye-Rollin allait être admis vice-président ; mais une irrégularité se trouve là tout exprès ; et M. Savoye-Rollin n'est pas élu. C'est à M. Ravez que l'on doit cette nouvelle conquête monarchique.

9 *décembre*. Il semble que le ventre effrayé de son alliance avec les ultrà recule d'effroi. Deux secrétaires libéraux sont nommés : ce sont MM. Cassaignolles et Dumeilet.

M. Ravez qui occupe le fauteuil pour la première fois, lit un discours qui a le mérite de ne rien signifier du tout. Il propose de voter des remercîemens à

M. Anglès pour la manière *ferme* dont il a dirigé l'assemblée. Cela ne ressemble pas mal à la récompensé nationale de M. de Richelieu.

10 *décembre*. On s'occupe d'élire un questeur en remplacement de M. Duvergier de Hauranne, exclu cette année de la représentation nationale. M. Lambretcht opte pour le département du Bas-Rhin. M. Beugnot prête serment.

11 *décembre*. La tendance vers la liberté est plus prononcée. Le ventre a frémi des succès du côté droit. Il a reculé devant les échafauds qui nous sont promis. Les commissaires pour l'adresse sont en majorité libéraux. Les voici : MM. Benjamin-Constant, Kératry, Chauvelin, Cassaignolles, Ganilh, Rolland (de la Moselle), Bourdeau, Lainé, Cardonnel.

U.

ÉPITAPHE DES JÉSUITES

Faite dans le temps de leur expulsion.

Pour la tranquillité publique,
Et pour le triomphe des lois,
Ci-gît le corps jésuitique,
L'opprobre de l'église, et l'assassin des rois :
Pélagien dès sa naissance,
Pharisien dans tous les temps,
Persécuteur de l'innocence,
Il dut à ses forfaits tant de succès sanglans ;
Si son exécrable mémoire
Va jusqu'à la postérité,
C'est que le crime aussi bien que la gloire
Conduit à l'immortalité.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Réflexions sur les circonstances actuelles. — Spectacles. — De la royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles, et la Charte constitutionnelle; par M. de La Serve. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE V.

Paris, le 22 décembre 1819.

Réflexions sur les circonstances actuelles.

M. de Corbières doit être satisfait. La révolution qu'il craint est poursuivie dans ses auteurs et dans ses principes; et la contre-révolution qu'il ne craint pas, marche à pas de géant. Déjà c'est un crime d'attaquer les prédications vagabondes des missionnaires; *le Constitutionnel* en sait quelque chose. Bientôt il ne sera plus permis de trouver les royalistes ridicules, la noblesse absurde, les jésuites atroces. Il faudra admirer l'ancien régime et M. Lainé, s'incliner devant la trois

fois sainte inquisition et M. de Marcellus, célébrer la Sorbonne et M. de Bonald. Si l'on veut exercer sa verve satirique, la Charte est là, digne de tous les maux, victime livrée en holocauste au parti des monarchiques. Pour elle, on peut l'attaquer, la calomnier, la détruire; ce n'est plus qu'une feuille de papier qui n'oppose aucune résistance. Tombez dessus, mes bons amis, déchirez-la, mettez-la en lambeaux, cela vous est permis; que dis-je? on vous en prie; mais respectez les lois d'exception, la Chambre de 1815, la torture, et M. Bellart.

La Chambre des députés vient enfin d'adopter une adresse, et de la présenter au Roi. Le secrétaire de cette assemblée, dite représentation nationale, était M. Bourdeau, procureur-général à la cour royale de Rennes, le même qui jadis appela les pamphlets *les vagabonds de la littérature*, le même qui cita MM. Comte et Dunoyer à la cour royale de Rennes. Ce respectable magistrat est entièrement dans les principes du *Journal de Paris*; il a pensé que la réponse de la Chambre au discours du Roi, ne devait être que la répétition de ce discours, les formules étant seulement changées. Son adresse est en conséquence fort insignifiante. Quelques députés pensaient que, le Roi ayant témoigné l'intention de proposer des changemens à la Charte, il était du devoir de la Chambre de manifester son opinion sur ces changemens. Mais la majorité en a jugé autrement. Sauf meilleur avis, il me semble que cette conduite est une lâcheté. La Chambre doit être supposée avoir une opinion sur ce qui se prépare. Favorable ou non à la Charte, cette opinion devait être

connue. Il y a faiblesse à se taire. Cette conduite est toute ministérielle; ce silence est une déception; on le dirait inspiré par Bonaparte, qui, comme on l'a fort bien observé, nous gouverne encore du haut de son rocher.

Tout le monde s'accordait à penser que M. de Latour-Maubourg administrerait patriotiquement une armée dans laquelle il a combattu avec gloire. L'attente générale ne paraît pas devoir se remplir. Les premiers actes de l'administration de ce nouveau ministre ont une sorte de fraternité avec ceux du feu duc de Feltre. Des hommes renvoyés par M. de Gouvion-Saint-Cyr, et connus par leur ultrà-royalisme, viennent de recouvrer leurs places. Les intérêts de l'ancienne armée paraissent devoir être compromis, et tout le monde a lieu de craindre que bientôt les campagnes de Coblentz et de Gand ne deviennent les plus beaux titres à la faveur du ministre. On accuse M. de Latour-Maubourg d'intentions plus graves encore. On dit qu'il a ordonné de faire rapprocher de Paris la garde royale; et chacun se demande quel est le but de cette mesure menaçante, et que nous voulons croire inutile. Aurait-on formé des projets hostiles contre la sûreté des citoyens? Les horribles amusemens des piqueurs seraient-ils le prélude de scènes déplorables et sanglantes? A quoi bon le voisinage de ces troupes? Pourquoi sous un gouvernement représentatif déployer cet appareil militaire? Est-il question d'obtenir par force ce que les citoyens s'obstinent à refuser? Veut-on briser la Charte, comme Bonaparte et Cromwell ont brisé la représentation nationale? et M. de Latour-Maubourg

est-il destiné à entrer par de pareilles violations des lois dans la carrière ministérielle?

Il faut le dire, toutes ces menaces, ces fausses mesures, ces outrages contre la nation française, ces attaques contre les intérêts de sa liberté, ont fait naître une inquiétude qui bientôt s'est changée en fermentation. Cette inquiétude n'est point celle dont parle le discours du Roi. Loin d'être antérieure à ce discours, elle en est la conséquence. C'est en présentant la France comme inquiète, comme agitée, qu'on lui a inspiré des craintes, et qu'on a soulevé tous les esprits. On répand les bruits les plus absurdes et les plus propres à effrayer tous les bons citoyens. Toutes les rues de Paris sont devenues le théâtre d'assassinats, dont la lente répression n'arrête point le cours, et sur lesquels les plaisanteries des journaux ministériels donnent d'étranges soupçons. On répand partout, sans doute pour étouffer le commerce, des bruits si incroyables, que nous ne voulons pas les répéter; et, à l'époque de l'année la plus favorable au commerce, tout languit, tout s'éteint; le désespoir seul reste aux citoyens dont la fortune est menacée.

Ou je me trompe, ou de tels symptômes n'annoncent rien de bon. Appeler dans un pareil moment des troupes près de Paris, c'est vouloir doubler l'effroi des gens honnêtes. Ce n'est pas que nous croyions que les bons citoyens soient autorisés à entretenir des craintes. Ne sont-ils pas accoutumés à voir les bruits semblables à ceux qu'on répand, s'affaiblir et ne laisser aucunes traces? Mais alors même qu'il y aurait de légitimes causes de craindre quelques mouvemens, que pour-

rions-nous redouter d'un parti qui, toujours vaincu, toujours écrasé, se glorifie en vain d'être le plus fort et le plus nombreux, qui ne paraît dans l'histoire de la révolution que pour mettre au grand jour sa faiblesse, son humiliation, ses défaites. Le parti qui nous menace ne se connaît qu'en assassinats. Les rues de Nîmes, les carrefours de Toulouse et d'Avignon, se souviennent seuls de ses exploits, dont ils ont été le théâtre. En combat réglé, ils ont toujours été vaincus, et nous ne devons pas les craindre. Quel mal nous feraient-ils? Une ville comme Paris est-elle un lieu sûr pour les stylets et les poignards? et d'ailleurs un parti a-t-il jamais triomphé seulement en assassinant? Ce sont les victoires régulières, et non quelques morts données furtivement qui assurent le triomphe d'une cause. Les assassins la déshonorent, et ne savent que la perdre par l'horreur même qu'ils inspirent.

Que les bons citoyens s'arment de confiance et d'espoir. La crise où nous ont placés les fautes et les crimes de quelques hommes, ne peut-être que salutaire pour la liberté. Les dangers mêmes qui nous entourent sont une preuve irréffragable de la violence qu'il a fallu faire à l'opinion pour proposer la destruction de la Charte constitutionnelle, et de la loi des élections. Les symptômes qui se manifestent, l'appel des troupes, démontrent que c'est seulement par la terreur que l'on comprimera l'opinion de la France. Ils démontrent que l'autorité elle-même sent que la force des armes peut seule faire réaliser des changemens à la loi fondamentale de l'état. Cette circonstance est bien honorable pour les amis de la liberté. Elle répond glorieusement

aux hommes qui nous accusent d'aimer et de rechercher les révolutions. Que diront les vrais révolutionnaires en voyant nos efforts pour conserver, pour maintenir ce qui existe? Quelle comparaison fera l'observateur impartial, lorsqu'il examinera la conduite des libéraux et celle des royalistes? D'un côté, tant de haine pour le maintien des lois; de l'autre, tant de zèle pour les défendre. Par quels détours prouvera-t-on que ceux qui demandent le maintien de la Charte sont des anarchistes, tandis que ceux qui la veulent détruire sont des amis de l'ordre?

La lutte qui s'engage aujourd'hui, et dont nous ne redoutons pas l'issue, peut amener temporairement quelques malheurs. Le retour que l'on fait ouvertement à l'ancien régime, l'encouragement que l'on donne au fanatisme, la passion que l'on montre pour les jésuites, enfin cette marche évidente et avouée vers la contre-révolution, ne sont que les derniers efforts d'un parti, qui serait tombé il y a long-temps, s'il n'était soutenu par des influences élevées. Mais quelque doive être la longanimité des hommes qui le protégent, quelque illustres que puissent être les têtes sur lesquelles il se fonde, la grande nation est plus persévérante et plus illustre encore; les principes qu'elle défend se sauveront eux-mêmes. La liberté triomphera, non-seulement parce que le peuple la veut, elle triomphera par cela seul qu'elle est la liberté. Le despotisme n'est pas aujourd'hui plus possible que l'erreur.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Le Marquis de Pomenars, comédie en un acte et en vers, vient d'obtenir au premier théâtre un succès des plus vifs. Quiconque a lu madame de Sévigné, connaît ce gentilhomme breton, dont l'esprit était si fort disposé à la gaîté, qu'il se divertissait de ce qu'il y a de moins plaisant au monde. Condamné par contumace à être pendu pour avoir enlevé la fille d'un certain comte de Créance, il passait un jour à Laval lorsqu'on exécutait sa sentence par effigie. Il trouva qu'on avait mal habillé son portrait; il soupa, et coucha chez le juge qui l'avait condamné, et vint le lendemain *aux Rochers* conter son aventure à madame de Sévigné en se pâmant de rire. Il faut être Français pour badiner avec la mort. Ceux qui ont vu nos soldats sur le champ de bataille, savent jusqu'où va leur intrépide gaîté : aussi le bulletin qui rapporta le désastre de Moscou, marquait-il pour dernier trait de ce lugubre tableau, que le soldat avait perdu sa belle humeur.

Déjà l'auteur du *Chevalier de Canolle* a mis sur la scène un personnage de ce caractère tout national. Toutefois Canolle ne pousse pas la joie, en pareille occasion, jusqu'à se pâmer de rire. Il n'était donné qu'à Pomenars d'atteindre à ce sublime de l'étourderie. L'auteur de la comédie nouvelle (on dit que cet auteur est une dame) a traité avec beaucoup de grâce et de légèreté la situation indiquée dans le récit de ma-

dame de Sévigné. Il ou elle a eu l'adresse de la développer en conversations spirituelles. Il fallait effleurer le sujet pour lui conserver son originalité. On ne pouvait l'approfondir sans l'attrister, et sans rencontrer des scènes usées par des dramaturges. C'est déjà une preuve de talent que d'avoir su se borner. Voici en peu de mots l'analyse de cette charmante bagatelle. Pomenars, qui se rend incognito *aux Rochers*, est obligé de s'arrêter à Laval, par la faute de son postillon, qui a brisé sa chaise sur la place en regardant les préparatifs de la céremonie qui égaie si fort le joyeux gentilhomme. Il se réfugie chez un habitant qu'il ne connaît pas. Son valet, qui voit les choses du côté sérieux, lui apprend avec frayeur qu'il est justement chez M. Méridie, grand sénéchal, qui a prononcé sa sentence. Pomenars s'en réjouit, et ne voit dans cette découverte qu'un sujet de sécurité. Assurément, dit-il, ceux qui courent après moi ne s'aviseront pas de venir me chercher ici. Il est d'ailleurs enchanté de son hôte, qui lui fait le meilleur accueil. Le sénéchal se vante d'avoir bâclé promptement l'affaire du comte de Créance. Le ravisseur, dit-il, sera pendu, ou décapité s'il fait valoir ses droits de gentilhomme. Pomenars complimente son hôte sur son activité expéditive. Il est présenté à madame d'Angerval, nièce du sénéchal; et tandis que M. Méridie vaque aux soins qu'exige l'exécution de la sentence, l'intrépide séducteur tient des propos galans à l'aimable nièce, et cherche à supplanter le marquis de Sévigné qui l'a devancé. C'est le comble de l'endurcissement dans le crime; et cette conduite rappelle celle du voleur, qui en montant à la

potence vole la montre du bourreau. Madame de Sévigné et son fils ont fait des démarches pour sauver leur extravagant ami. Sévigné arrive; il s'aperçoit qu'il a été desservi auprès de la jeune veuve; il ne doute pas que l'auteur de sa disgrâce ne soit Pomenars; pour se venger, il l'appelle par son nom devant le sénéchal. Cette délation passerait la plaisanterie, si un moment après le délateur ne montrait une lettre qui annonce que Pomenars a sa grâce, pourvu qu'il épouse mademoiselle de Créance : cette condition lui paraît dure; mais il faut se marier ou être pendu, et il se décide pour la première manière qui lui est offerte de faire une fin, et dit avec un des héros de la tragédie nouvelle (*Iphigénie en Aulide :*)

Je cède, et laisse aux dieux opprimer l'innocence.

Je l'ai dit, presque tout le mérite de cette comédie est dans l'agrément des détails. Le style est élégant, spirituel, et empreint de la couleur du temps. Plusieurs idées fines sont exprimées avec délicatesse. Mademoiselle Mars prête à madame d'Angerval le charme de sa voix et de sa physionomie; l'aimable veuve, sur le point d'épouser le fils du sénéchal, se trouve entre un amant sincère et jaloux, et deux brillans vauriens; déplore le sort des femmes, réduites le plus souvent à choisir ou d'être tourmentées passionnément, ou d'être trompées avec grâce. Michelot et Firmin font de Pomenars et de Sévigné deux fats un peu bourgeois.

Mademoiselle Leverd a grasseyé un peu plus que de coutume le rôle de madame de Sévigné; Baptiste aîné

outre ses dispositions naturelles pour paraître pédant et empesé dans le personnage du sénéchal.

L'auteur a gardé l'anonyme : mais les amis de madame Gay ont été si indiscrets, que le soin de taire son nom me paraît ressembler un peu à la pudeur de la nymphe qui fuit pour se faire chercher.

Et fugit ad salices, at se cupit ante videri.

Courage, messieurs du Second-Théâtre ! voici un sujet d'émulation. Les *Comédiens* vont être opposés au *marquis de Pomenars :* cinq actes en vers et un acte en prose, un poète brillant de jeunesse et de verve à une femme spirituelle, le succès décidera de quel côté est l'avantage. La représentation des *Vêpres Siciliennes* avait été la réparation de la plus grossière iniquité : celle des *Comédiens* sera la réforme d'un abus, et un second exemple de l'effet salutaire de la création d'un second théâtre, et de l'organisation d'une administration différente. Il est plus que probable que le parlement comique de la rue de Richelieu n'aurait pas admis un ouvrage dans lequel ses propres magistrats eussent été livrés au ridicule ; M. le président n'aurait pas voulu qu'on le jouât, et surtout n'aurait pas consenti à se jouer lui-même. Il est cependant assez singulier qu'une classe d'hommes qui n'est pas plus exempte qu'une autre de ridicules (je ne dis pas qu'elle y soit plus sujette), jouisse d'une immunité que Thalie n'accorde à personne, pas même aux rois. Les comédiens, jusqu'à présent, n'ont guère été mis sur la scène, si ce n'est pour y respirer les adulations des auteurs. Il fallait à Molière toute l'autorité qu'il exer-

çait sur une troupe dont il était le protecteur, pour qu'il osât dire, dans *l'Impromptu de Versailles : Ah ! les étranges animaux à conduire que des comédiens!* Dans l'impossibilité de livrer au ridicule de la scène ces *étranges animaux,* Lesage les a immolés dans son *Gil-Blas.* Au demeurant, la considération publique des comédiens n'a rien à gagner ni à perdre en subissant avec les autres professions la jurisdiction de la muse comique. Le préjugé injuste qui les bannissait en quelque sorte de la société, diminue de jour en jour, et il est presque entièrement détruit ; quelques vers malins ne le feront pas renaître.

Ce sera donc un spectacle tout-à-fait nouveau que de voir les comédiens comparaître devant le tribunal où ils font eux-mêmes office de rapporteurs. Nous devrons la nouveauté de ce phénomène à un comité qui n'est pas seulement composé de comédiens.

Les acteurs du Second-Théâtre viennent de s'essayer dans *Britannicus,* entreprise difficile, et dans laquelle toutefois ils ont à peu près réussi. Cette tragédie n'offre pas la moindre ressource à des talens médiocres : point de grands effets de théâtre, point de situations à fracas, point de vers ronflans. L'intérêt dramatique, dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, est presque nul jusque vers le milieu du troisième acte, où la vie de Britannicus commence à être réellement en péril. Tout l'intérêt est dans le développement d'une action simple, dans la grandeur du tableau historique, dans la peinture des caractères, et dans l'éloquence d'un style sévère, exempt d'ornemens fastueux et, pour ainsi dire, gros de pensées. Les éclats de voix, les

grands gestes, sont perdus pour l'effet de ce drame admirable; chaque rôle, sans en excepter celui de Narcisse, exigerait un acteur d'un talent égal à celui de Talma. Talma seul s'élève à la hauteur de son personnage dans les représentations du Premier-Théâtre. On conçoit tout ce qui a dû manquer à Victor dans ce rôle. Ce jeune acteur est doué des plus heureuses dispositions ; mais de graves défauts, et surtout de mauvaises habitudes en gênent le développement. Ces défauts et ces habitudes devaient surtout paraître choquans dans le rôle de Néron. Un organe enclin à devenir nasillard, le retour monotone des mêmes inflexions, des cris, des gestes outrés, en voilà plus qu'il n'en faut pour défigurer ce personnage.

Il faut dire, à la louange de Victor, qu'il a fait des efforts sensibles pour se corriger : quoique loin encore d'être satisfaisant dans Néron, il a joué ce rôle de manière à prouver qu'il l'avait étudié avec soin. Bernard m'a semblé négligé dans quelques parties du rôle de Burrhus ; il a quelquefois manqué de dignité avec Agrippine, et de fermeté avec Néron ; il a débité la belle tirade du quatrième acte sans paraître bien comprendre tout ce qu'il y a de nuances et de mouvemens divers dans ce passage, un des plus parfaits modèles d'éloquence qui soient dans notre langue. Burrhus emploie, pour combattre le dessein criminel de Néron, toutes les armes que lui suggèrent son courage et sa vertu; il attaque dans le cœur du jeune tyran tout ce qu'il lui suppose de sentimens généreux, comme un peu plus tard Narcisse y remue des passions perverses. Il supplie, il s'indigne, il menace même; tantôt il verse

des larmes et embrasse les genoux de l'empereur, tantôt il rappelle l'autorité d'un maître qui parle à son élève. L'acteur doit suivre ces mouvemens si variés, il doit surtout marquer le moment où Burrhus croit s'apercevoir que Néron s'attendrit :

> Mais je vois que mes pleurs touchent mon empereur;
> Je vois que sa vertu frémit de leur fureur.

Il doit alors redoubler d'efforts et de chaleur. Bernard m'a paru manquer la plupart des effets indiqués par le poète. Mademoiselle Petit a bien étudié le rôle d'Agrippine : mais dans quelques endroits, notamment dans la grande scène avec Néron, ses moyens ont trahi ses intentions. David est bien placé dans le personnage de Britannicus. Malgré la sévérité de ces observations, il n'en est pas moins vrai que plusieurs scènes ont été jouées avec ensemble et talent. L'effet général sera sans doute meilleur aux représentations suivantes, quand les rôles seront mieux sus. J'engage Victor à tâcher de prendre garde à sa mémoire, qui lui a joué plusieurs mauvais tours, accidens fâcheux devant un public qui sait la tragédie par cœur. Le parterre a relevé par des murmures cette transposition de rimes échappée à Néron :

> Tant d'honneurs, disaient-ils, et tant de *récompenses*,
> Sont-ce de ses bienfaits de faibles *déférences*?

Ces fautes sont de celles que Néron ne se serait pas pardonnées; elles ne sont guère excusables dans l'acteur qui le représente!

> Plût au ciel que ce fût le *moindre* de ses crimes!

Tous les théâtres sont au succès. La mort de Poniatowski chez Franconi, charme le public. C'est une suite de scènes militaires exécutées avec beaucoup d'exactitude, au témoignage de ceux de nos militaires qui s'y connoissent.

Les *Petites Danaïdes*, à la Porte-Saint-Martin, font beaucoup d'honneur aux talens de MM Ciceri et Gosse, qui ont peint les décorations. Celles du troisième acte, qui représentent l'enfer en goguette, sont d'un effet merveilleux. Les dames y vont en foule, au risque des piqûres : beaucoup sont curieuses de voir en peinture comment on venge en enfer les injures des maris.

VARIÉTÉS.

De la Royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles, et la Charte constitutionnelle; par M. N. de La Serve, avocat.

Au moment où la nation est menacée dans ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux; où des ambitieux et des intrigans sont prêts à sacrifier les grands intérêts de la France à leurs vues étroites et intéressées; au moment où l'oligarchie rassemble toutes ses forces pour anéantir la loi nationale, et paraît secondée par l'administration dans cette noble et féodale entreprise: c'est une bonne fortune pour les défenseurs de nos institutions, que la publication d'un ouvrage qui, au mérite de l'à-propos, unit l'avantage d'une composition mûrie par le temps, et préparée dans une sage prévoyance par de longues études et de savantes recherches.

Bien que nous ayons un peu tardé à rendre compte de l'ouvrage de M. de La Serve, nous ne nous en repentons pas; nous pensons que, plus utiles en ce moment, ses idées seront mieux senties, et que les circonstances graves où nous nous trouvons aujourd'hui

(1) Un vol. in-8°. Prix 4 fr. 50 c., et 5 fr. par la poste. Chez Beaudouin frères et Delaunay; et chez Foulon et comp.

leur donneront un nouvel intérêt; son livre en effet contient un grand nombre de vérités importantes qu'il est urgent de proclamer et de répandre.

Chercher quels sont les principes de nos institutions actuelles; déterminer d'après ces principes le véritable esprit de la Charte, celui dans lequel doivent être faites les lois organiques que la nation réclame depuis si long-temps, tel est le but que M. de La Serve s'est proposé.

Il pense et il prouve qu'aucun des auteurs qui ont écrit sur la Charte n'en a développé le véritable système, et que la royauté repose, dans la constitution française, sur des bases absolument différentes de celles qui lui ont été assignées jusqu'à présent.

Il entreprend de démontrer cette vérité, et d'établir en même temps que la royauté, selon la Charte et la loi des élections, est conforme à ce qu'elle doit être selon les lois divines révélées, et les lois naturelles, c'est-à-dire les principes du droit public général. Mais ce but principal n'est pas le seul que l'auteur se soit proposé; il veut aussi montrer l'indispensable nécessité de consacrer solennellement les principes conservateurs de nos institutions politiques, principes sans lesquels elles ne seraient jamais qu'un bien précaire entre nos mains. Cette partie de l'ouvrage est très-curieuse; nous y reviendrons tout à l'heure.

En se frayant avec une sorte de témérité des routes nouvelles dans le domaine du droit public, M. de La Serve a craint néanmoins de s'abandonner entièrement à ses propres forces, et il a eu la sagesse de placer toujours ses opinions sous la protection de quelques

autorités imposantes : la Bible et l'Évangile lui ont fourni des armes précieuses, trop ignorées, ou trop négligées des écrivains qui se sont voués à la défense des idées libérales; il invoque tour-à-tour Platon, Aristote, Pline, Plutarque et Cicéron, Hooker, Barclay, Hobbes, Blakstone, Bolingbroke et Shéridan; Wolf, Sidney, Bracton et Locke; Grotius, Gronovius et Puffendorff; Vatel, Noodt, Bacon et Buchanan; Fergusson, Mariana, Burlamaqui et Filangieri : à ces illustres étrangers il faut joindre Fénélon, Bossuet et Massillon; Montaigne, Barbeyrac, Hotoman, Abbadie, Montesquieu, J. J. Rousseau, etc., etc., etc.

Environné de ce cortége et riche des lumières accumulées par les plus célèbres publicistes, l'auteur fait marcher de front la doctrine et les autorités. Après avoir démontré une vérité par le raisonnement, après avoir ébranlé l'esprit du lecteur par une logique ferme, serrée et qui s'appuie toujours sur des principes incontestables, il achève de le convaincre en lui montrant les résultats de ses démonstrations, c'est-à-dire les maximes les plus libérales, sanctionnées par les écrivains les plus sages, les meilleurs citoyens, les meilleurs rois, et les plus beaux génies.

Nous avons indiqué la méthode suivie par notre auteur pour traiter les questions les plus épineuses du droit public, nous allons maintenant tâcher de le suivre dans la carrière qu'il a parcourue.

Il prouve dans la première partie, d'après les textes formels des livres saints, que la base de la royauté est la souveraineté nationale, souveraineté dont le peuple peut céder une partie à une famille, tirée de son sein,

sous les conditions que les lois fondamentales, ouvrage de la nation, imposent au pouvoir exécutif. Il démontre qu'en droit les peuples sont autorisés à refuser d'obéir à un pouvoir manifestement tyrannique. L'Ecriture Sainte repousse cette maxime immorale et injurieuse à l'humanité : « Que les rois peuvent impunément faire tout ce qui leur plaît, que Dieu les a soustraits à toute juridiction humaine, pour ne les soumettre qu'à son propre tribunal : » Enfin il prouve que l'égalité politique est d'institution divine ; que l'Évangile nous offre d'admirables leçons de patriotisme, et qu'en un mot l'esprit de l'ancien et surtout du nouveau Testament est éminemment libéral.

Dans la seconde partie, examinant la royauté d'après les principes du droit public général, M. de La Serve développe une théorie dont nous ne pouvons présenter ici que l'analyse rapide et très-sommaire; il résulte des preuves de tout genre qu'il a accumulées, que la doctrine du droit divin de la royauté n'a aucun fondement raisonnable ; qu'elle n'est appuyée ni sur la loi divine, ni sur la loi naturelle; qu'en un mot elle n'est qu'une chimère ridicule dont il est temps que le bon sens fasse justice.

L'auteur en examinant l'origine, la nature et le but de l'institution de la royauté, établit toujours avec la même force et la même clarté, que le roi doit obéir à la loi, parce que c'est la loi qui fait le roi; *que sa personne détachée de la loi n'est rien;* que le roi ne règne que par elle, et que ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance.

Dans le chapitre, intitulé *qu'est-ce qu'un roi?* il

prouve qu'un roi ne peut être légitimement que le chef militaire de la nation, et le magistrat suprême chargé de l'exécution des lois, c'est-à-dire le premier des généraux, des administrateurs et des citoyens; que tous les citoyens individuellement sont ses sujets, mais que tous collectivement lui sont supérieurs; que c'est le roi qui appartient à la nation, et non la nation qui appartient au roi : qu'en conséquence, il ne doit y avoir dans un état que des couleurs nationales, et non celles d'un roi et d'une dynastie; qu'enfin les obligations du roi envers la patrie sont les mêmes que celles des autres citoyens.

M. de la Serve a traité à fond la question, tant controversée des gouvernemens de fait, et des gouvernemens de droit : il a très-bien établi *que la nation française ne peut être le patrimoine d'aucune famille ni d'aucun individu, et qu'elle n'appartient qu'à elle-même*, que sous l'empire de nos institutions nouvelles, dans le cas où un roi sage reconnaîtrait l'incapacité de son héritier ou ses mauvaises intentions, il agirait dans les intérêts de la nation, conformément aux véritables principes du droit public, et sans violer aucune loi, en l'excluant de la succession avec le concours des autres branches de la puissance législative, de même que cela se pratique en Angleterre.

Il termine ainsi le chapitre dans lequel il examine la différence qui existe entre l'hérédité constitutionnelle de la couronne et la prétendue légitimité des ultrà-royalistes.

« En résumé, il n'y a de véritables rois *que ceux qui*

» *règnent en vertu de la volonté expresse, ou du*
» *consentement tacite de la nation, et d'après les*
» *lois établies ou reçues volontairement par elle.*
» Voilà la vraie légitimité. Ainsi tous les gouvernemens
» deviennent des gouvernemens *moralement obliga-*
» *toires pour ceux qui lui sont soumis*, lorsqu'ils ont
» été sanctionnés par la volonté du peuple. »

M. de la Serve a examiné, sous tous les rapports, la doctrine fameuse de l'insurrection. Sans prendre un parti dans une question toujours délicate, dans une théorie dont l'application est toujours difficile et souvent dangereuse, nous sommes forcés d'avouer que l'on chercherait en vain dans d'autres ouvrages quelque chose des plus complet sur cette matière. L'auteur, dans les chapitres VI, VII et VIII de la seconde partie, et XI, XIII et XIV de la troisième, établit que lorsqu'un gouvernement tend à détruire la liberté publique, la nation a le droit de se soustraire au joug de ses tyrans.

Ce qu'il y a de plus difficile à établir dans une telle matière, ce sont les cas où l'évidence de la tyrannie est manifeste à tous les yeux. C'est ce qui rend si dangereuse toute solution du problème du droit d'insurrection. Il est en effet malaisé, pour ne pas dire ordinairement impossible, de faire connaître au peuple les caractères certains de l'oppression. Les moindres abus, les plus faibles sujets de mécontement, peuvent aisément, dans l'esprit de la masse des citoyens, passer pour une tyrannie intolérable, et il faut toujours craindre de populariser des doctrines, vraies sans doute, mais dont il est trop facile d'abuser.

Un grand nombre d'écrivains politiques se sont efforcés d'établir les distinctions qui existent entre le pouvoir légitime et le despotisme. Je ne connais pas de peinture plus exacte de la tyrannie que celle qui suit; elle est de Mariana (1). « Lorsqu'il n'est pas permis aux citoyens de se réunir, de former des assemblées, des colléges; lorsque des inquisitions secrètes leur enlèvent la faculté de s'exprimer librement sur l'autorité, d'écouter les opinions des autres, on peut dire que la servitude est à son comble; la plainte elle-même n'est pas libre sous un semblable régime. Le tyran placé dans une perpétuelle méfiance des citoyens, ne trouve de sûreté que dans la fourberie et le mensonge : il recherche soigneusement l'amitié des rois voisins afin d'être préparé à tout événement; il appelle à lui des satellites étrangers auxquels il accorde sa confiance : soupçonnant la fidélité de ses sujets, il nourrit des soldats mercenaires; et c'est une immense calamité. » On ne peut nier que ce ne soit-là les caractères évidens d'un gouvernement despotique; mais, nous le répétons, le peuple n'est guère propre à distinguer les cas où ils existent de ceux où ils n'existent pas.

Nous ne faisons donc ici que reproduire la doctrine de l'auteur, sans l'approuver ni la désapprouver; mais ce que nous nous plaisons à reconnaître et à adopter, ce sont les argumens irrésistibles que son livre contient contre toute violation de la Charte, argumens

---

(1) *De rege et regis institutione*, ch. v, *Discrimen regis et tyranni*.

qu'il faut enfin faire valoir puisqu'on persévère dans la résolution funeste de porter atteinte à la constitution.

L'auteur établit, avec tous les développemens et toute l'évidence possible, que le gouvernement n'a pas le droit de changer la Charte dans aucune de ses parties, pas même le droit d'y introduire des modifications avec le consentement des autres branches de la puissance législative : que, dans le cas où il le ferait, il se rendrait coupable d'un attentat contre la nation, qui a droit de défendre sa loi fondamentale. Enfin, il prouve qu'au peuple seul appartient la faculté de changer, modifier ou abroger les lois constitutionnelles, et que par conséquent cette faculté ne peut être exercée que par des représentans *ad hoc*, et chargés d'un mandat spécial pour cette révision : autrement, dit-il, les députés des départemens excéderaient leurs pouvoirs, parce que leur mandat ordinaire est toujours limité par l'obligation tacite de ne rien faire contre la constitution. Ils peuvent légalement consentir à toutes les propositions de loi, hors celles qui auraient pour objet des infractions de cette nature. En un mot il résulte de la théorie développée par l'auteur, que les changemens à introduire dans la constitution sont essentiellement des actes de cette souveraineté primitive et fondamentale qui réside inaliénablement dans le corps de la nation. Notre parlement, dit-il, méconnaîtrait cette souveraineté, base de l'ordre social, ou plutôt il l'usurperait, s'il s'arrogeait, sans mandat spécial, le droit de modifier la constitution; par-là il se rendrait coupable du crime lèze-nation, et serait responsable

de toutes les conséquences qui pourraient suivre ce crime.

M. de la Serve qui ne se dissimule pas, d'ailleurs, les inconvéniens de sa doctrine, termine par le dilemme suivant cette partie de son ouvrage : « La doctrine » que nous avons exposée sur l'insurrection, ne peut » être dangereuse ; car, ou nous n'aurons que des rois » constitutionnels, et dès lors cette doctrine ne peut » recevoir d'applications, ou nous aurons des rois qui » voudraient nous asservir, et dès-lors il est bon qu'ils » sachent que la nation connaît ses droits et qu'elle est » prête à les défendre.

« J'ai parlé sans crainte sur cette matière, conti- » nue-t-il, parce que nous vivons sous le gouverne- » ment d'un roi juste, et que les princes sages qui rè- » gnent selon les lois, et qui ont à cœur le bien public, » n'ont point à redouter les conséquences de notre » doctrine. »

L'expression de cette confiance dans le prince qui nous gouverne, n'est point ici une précaution oratoire, c'est l'effet d'un sentiment réel, et l'écrivain se montre toujours respectueux envers la personne du Roi, pour lequel il professe l'attachement sincère que lui doivent tous les citoyens.

Après avoir posé les principes, M. de la Serve en vient à l'application, en traitant dans la troisième partie de son ouvrage, *de la royauté selon la Charte constitutionnelle ;* dans cette partie il s'est entièrement écarté des routes tracées par MM. Benjamin Constant, Lanjuinais et ses autres devanciers. Le lecteur trouvera des vues et des considérations absolument

neuves sur la volonté générale, le mécanisme de la constitution, la balance des pouvoirs, les attributions des deux Chambres, l'initiative des lois, le droit de la guerre et de la paix, et le droit de faire grâce. En un mot, M. de la Serve démontre que la souveraineté nationale avec toutes ses conséquences existe dans nos institutions actuelles, et cela sans rien changer à la Charte; ne serait-ce pas par cette raison qu'on voudrait y faire des changemens ?

Ce qui donne surtout un grand prix à cette partie de l'ouvrage en ce moment, ce sont les considérations qu'elle contient sur la loi des élections; après avoir développé les avantages de cette excellente institution, et avoir prouvé par des recherches pleines d'érudition, que l'espèce de gouvernement qui en résulte a été considérée dans tous les temps, par les plus célèbres publicistes, comme le chef-d'œuvre de la législation politique, l'auteur établit par une démonstration rigoureuse, que la loi des élections n'est autre chose que la Charte elle-même sérieusement et franchement exécutée dans ses dispositions les plus importantes. Il prouve évidemment qu'il existe ici une telle identité entre la loi organique et la loi fondamentale, qu'on ne peut altérer la première, sans porter en même-temps atteinte à la seconde.

Ailleurs il observe que : « la Charte avec un système » anti-national d'élection, n'eût été qu'un simulacre, » un leurre à l'abri desquels on aurait pu établir les » lois les plus vicieuses et les plus vexatoires ; c'est-à- » dire qu'on aurait eu le pire de tous les gouverne- » mens, celui où l'arbitraire s'exerce sous un faux sem-

» blant de liberté : avec une loi électorale telle que nous
» la possédons, dit-il, notre Charte est une excellente
» constitution, la plus libérale, la plus sage peut-être
» dont aucun peuple ait joui. »

Enfin, il termine ainsi. « La nation connaît trop bien
» l'importance et le prix de sa loi électorale, pour souf-
» frir qu'on la lui ravisse impunément; détruire l'in-
» stitution qui donne le mouvement et la vie à la Charte,
» serait une entreprise aussi funeste et aussi criminelle
» que la destruction de la Charte elle-même, et serait
» infailliblement suivie des mêmes catastrophes. »

M. de la Serve en examinant les formes dans lesquelles la Charte a été donnée et reçue, cite des passages du *Censeur* et d'un ouvrage de M. Lanjuinais, où ces écrivains veulent prouver que la Charte est un contrat entre le Roi et la nation. « Sans nous arrêter à
» discuter cette question, ajoute notre auteur, nous
» dirons : la Charte existe, le peuple la veut quelle qu'en
» soit l'origine, *et sa volonté la consacre comme loi*
» *fondamentale*. Si on prétend la lui avoir donnée
» comme une faveur, *il l'impose à son tour comme une*
» *obligation;* et ceci répond à toutes les objections.

« De même que ce roi lombard qui, plaçant la cou-
» ronne de fer sur l'autel, s'écriait : *malheur à qui la*
» *touche!* le peuple Français dit : *malheur à qui vou-*
» *drait porter atteinte à la Charte !*

Quant à nous, nous pensons qu'il eût encore été plus exact de comparer la Charte française à l'arche sainte des Hébreux, qui frappait de mort quiconque osait y porter une main téméraire.

Un journal disait dernièrement, en rendant compte

de l'ouvrage de M. de la Serve, que c'était le livre le plus hardi qui eût été publié depuis la restauration ; il faut en même-temps ajouter qu'il y règne un esprit de sagesse et de modération qui désarmerait les magistrats les plus ombrageux; l'ouvrage est écrit avec chaleur, avec précision et avec clarté; le style n'en est peut-être pas assez châtié, mais il y a de la verve, du mouvement et d'heureuses inspirations. En résultat nous osons prédire que l'élève des Montesquieu, des Grotius, des Locke et des Burlamaqui figurera un jour dans la bibliothèque des publicistes à côté de ses doctes maîtres. B.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'affaire de MM. Gévaudan et Simon est terminée; le tribunal a condamné les prévenus en 200 fr. d'amende : il a décidé que la réunion des amis de M. Gévaudan était une association ; il a décidé que l'art. 291 du Code pénal n'était point contraire à la Charte, et a conclu très-pertinemment la dissolution de la prétendue société. Il faut avouer qu'il n'y avait que le tribunal de police correctionnelle, encore tout enflé des conquêtes de M. Marchangy, qui fut capable de juger de la sorte. Il n'y a plus qu'une question à élever maintenant. On sait qui doit payer l'amende; les prévenus sont là et l'identité n'est pas douteuse. Mais que dissoudra-t-on? sur quoi portera la seconde partie du jugement? Il est certain qu'il n'y a point de société : quoiqu'il ait plû au

tribunal de décider, son arrêt ne fera pas sortir de terre une association, des membres de cette association, des statuts, des procès-verbaux, etc.; il n'est pas possible, même à un tribunal de police correctionnelle, présidé par M. de Quincerot, de changer la nature des choses, et de faire exister ce qui n'existe pas : où les exécuteurs du jugement iront-ils signifier la dissolution? et lors même qu'il existerait une société, comme il est probable que cette société se réunirait après le soleil couché, et comme il est défendu de pénétrer à cette heure dans le domicile d'un citoyen, sans être requis de l'intérieur, quelles mesures prendrait l'autorité exécutive? violerait-elle une loi pour appliquer un jugement? M. de Quincerot, voire même M. Bourguignon, sont invités à nous donner la solution de ce problème.

Le discours de M. l'avocat du Roi ne manque pas de cette apparence de modération qui ressemble à de l'impartialité : sans partager ses opinions, on peut dire qu'il a senti la difficulté de sa position, et que s'il n'en est pas sorti tout-à-fait à son avantage, du moins il a fait beaucoup d'efforts, et montré passablement d'adresse. Ce n'est pas, je le répète, que M. Bourguignon n'ait prodigué les plus étranges hérésies constitutionnelles. Telle est par exemple celle qui consiste à regarder les réunions de citoyens comme contraires au système représentatif, attendu qu'il est possible d'abuser de ces réunions. Cela ne ressemble pas mal aux argumens présentés contre la liberté de la presse et contre la liberté individuelle. M. Bourguignon ne sait-il pas qu'on abuse de tout dans ce monde, même des présidens du tribunal de police correctionnelle, et des procureurs

du Roi. M. Bourguignon s'amuse en outre à changer les dépositions; il me fait dire que nos réunions étaient de cent à deux cents personnes, tandis qu'interrogé sur ce point j'ai répondu que je n'avais là-dessus aucunes données assez certaines pour rien garantir. Ce n'est pas là de la bonne foi. En général on peut regarder le discours de la partie publique comme un long sophisme appuyé sur des argumens trop évidemment faux. Il est fâcheux encore que M. Bourguignon, après avoir rejeté bien loin de lui des sources telles que l'espionnage et la délation, ait oublié ensuite que c'est l'espionnage et la délation qui lui ont appris que les amis de M. Gévaudan devaient s'occuper des affaires de Carlsbad. En effet, si quelques dépositions écrites font mention de cette circonstance, c'est que le juge d'instruction, muni des procès-verbaux fournis par les agens de M. Decazes que repousse M. Bourguignon quoiqu'il en profite, a fait aux témoins des questions ainsi conçues : «Est-il vrai que tel jour, à telle heure, MM. tels et tels, ont été invités à s'occuper des décisions prises à Carlsbad par les étrangers?....»

Au reste, ce qui m'étonne toujours, c'est l'incroyable audace avec laquelle le ministère et ses agens professent la plus honteuse soumission envers les étrangers. Ce ne sont pas les discussions relatives à la presse, au jury, à la liberté individuelle que redoute le gouvernement, et qui ont motivé les persécutions contre les amis de M. Gévaudan, ce sont les réflexions qu'ils se sont permises sur la conduite des cabinets étrangers; comme si une autorité qui estime ses administrés, et qui connaît sa dignité, ne devait pas ap-

plaudir au patriotisme des citoyens qui s'indignent du joug de l'étranger, loin de leur en faire un crime, et de les en punir. Qu'est-ce qu'un gouvernement qui persécute les hommes qu'offensent l'audace et le despotisme des ennemis naturels de ce gouvernement? En vérité, M. Decazes n'agirait pas autrement s'il touchait ses honoraires de la Sainte-Alliance.

Le plaidoyer de M. Berville en faveur de MM. Gévaudan et Simon, restera comme un modèle d'élégance, de solidité et de talent. Ce jeune écrivain s'est surpassé lui-même, et tous les amis de la patrie doivent applaudir à des efforts qui, malgré l'issue de l'affaire, n'ont pas été infructueux; en effet, le procès des amis de la liberté de la presse perdu devant le tribunal présidé par M. de Quincerot, a été gagné au tribunal plus éclairé et plus juste de l'opinion publique. Rien ne manque à la gloire de MM. Gévaudan et Simon, condamnés par MM. de la police correctionnelle; ils ont été absous par le peuple.

On assure que MM. Gévaudan et Simon en ont appelé. L. T.

— Rien n'est aussi déplorable que la situation de l'Angleterre. Le parlement dont on demande la réforme, marche à grands pas vers sa ruine. Lord Castlereagh, le Decazes anglais, propose les bills les plus destructifs de toute liberté. C'est à la France que le parlement emprunte aujourd'hui des lois. Il vient d'être fait une loi des suspects; un homme pourra être détenu un an sans être jugé. On a établi le système des cautionnemens pour les journaux; les réunions

sont prohibées; bientôt on suspendra la liberté de la presse; mais comme on ne pense jamais à tout, on ne songe pas que le peuple, si on le pousse à bout, pourra bien à son tour suspendre le parlement, lord Castelreagh, *et cætera*. Charles Ier et Jacques II ont cependant donné des leçons dont il faudrait profiter. Mais les conseils de l'histoire sont toujours mis en oubli; l'Angleterre gémit, le peuple meurt de faim, cela est peu de chose; lord Castlereagh règne, il suffit.

— Nous marchons de vicissitudes en vicissitudes : le grand homme d'hier n'est plus celui d'aujourdhui. Il paraît que M. Decazes est près de sa ruine. Le Roi semble désabusé sur son compte. On assure que son portefeuille a été offert à M. de Richelieu qui l'a refusé; sans ce refus, c'était fini. M. Decazes qui, semblable au poisson, se retourne et glisse avec un talent rare, fait aujourd'hui répandre que ce n'est pas lui, mais le roi qui veut changer la Charte; il fait dire partout que dernièrement, il s'est jeté aux pieds de S. M. pour la supplier de ne point toucher à son ouvrage, pour lui montrer l'état où une telle nouvelle a mis la France; il ajoute que le Roi a résisté à ces sollicitations. Tout ceci est vraiment bien arrangé; on peut dire que c'est un conte bien fait; mais le croira qui pourra. Pour nous, nous croirions insulter S. M. que d'y ajouter la moindre foi. Mais alors même qu'une telle circonstance serait vraie, pourquoi M. Decazes n'a-t-il pas donné sa démission? C'était le cas ou jamais. En restant ministre, il encourt toute la responsabilité même de ce que pourrait faire ou vouloir faire le Roi.

— N'est-il pas bien choquant de lire dans le *Journal de Paris* des dénégations relativement aux *piqueurs?* De telles indécences ne doivent-elles pas nous conduire à deviner quel est l'agent de ces infâmes manœuvres? On dit que l'instruction n'établit aucun fait, et cependant des médecins connus ont garanti la réalité d'un grand nombre d'assassinats. Dans un cas pareil, la négation seule du *Journal de Paris* est un crime. Il devient responsable de tous les malheurs qui peuvent arriver aux femmes trop confiantes dans ses articles.

— On chercherait vainement un second exemple d'une conduite semblable à celle du sieur Bénaben. Si cet écrivain public du ministère, qui prétend qu'un des auteurs de *la Minerve* lui a fait un crime d'avoir *confessé Dieu*, croit à quelque chose, c'est incontestablement au diable. Nous avons vu un temps où cet homme, aujourd'hui si modéré, compromettait chaque jour *le Constitutionnel* par ses articles. Je me souviens d'avoir entendu un des censeurs de ce journal s'écrier, en lisant un morceau de M. Bénaben : « je ne peux pas en conscience laisser passer cela : » prenez garde à cet homme, c'est un jacobin tout craché; les temps sont bien changés, aujourd'hui M. Bénaben n'est plus qu'un modérateur des passions; c'est un homme sage; il ne se place plus qu'entre deux. Après avoir parcouru successivement *la Quotidienne*, *le Constitutionnel* et *la Minerve*, il se repose dans le port du *Journal de Paris*, il est revenu de ses erreurs passées; il a repris une grande estime pour M. Decazes, qui paie, et un

grand amour pour la monarchie qui donne des pensions. La liberté ne donne rien que de la gloire et de la vertu; comment courtiser une divinité qui offre si peu de ressource?

— On assure que depuis la défection de MM. Royer-Collard, Courvoisier, de Salvandy, Kératry, et Beugnot, les deux doctrinaires qui restent sont attaqués d'une maladie mentale qui met leurs jours en danger. Au défaut du docteur Pariset, qui est absent, on vient d'attacher au *Courrier*, le docteur Pinel, avec le titre de médecin des doctrinaires. La folie des deux aliénés consiste à répéter sans cesse : *nous sommes destitués! nous sommes destitués!* La crainte de perdre les traitemens qu'ils cumulent depuis long-temps, a fait déménager leur cervelle. Au reste, une idée peut encore les consoler dans leur disgrâce. C'est que, quoiqu'il arrive, ils ne peuvent manquer de moyens d'existence et d'asyle. Le Roi, en reconnaissance de leurs loyaux services, dilemmes, enthymêmes, argumens et raisonnemens, leur assure un gîte à Charenton, où ils pourront endoctriner les hôtes du lieu, et entretenir des conversations savantes, dans lesquelles les demandes et les réponses seront de la même force.

— Un libraire doit publier prochainement la liste complète des personnes sincèrement désolées de la chute prochaine du comte Decazes. L'ouvrage, y compris le titre, doit faire une page in-92.

— Une personne des amis de M. Azaïs le rencontra

dernièrement tout en larmes. — Qu'avez-vous donc, mon cher? lui dit-il. — Ah! mon ami, un coup de foudre! je suis ruiné, mort, assassiné! — Quoi donc? — Notre cher comte Decazes vient, dit-on, de recevoir sa démission. — Ah! mon Dieu! — Je suis perdu; ma maison, ma chaumière, que ce Mécène m'avait données, vont m'être ravies! — Croyez-vous? — Sans doute, la donation devait durer autant de temps que M. Decazes serait ministre : je me suis cru possesseur éternel...... Ah! si vous saviez, la jolie petite maison; cuisine, salle à manger, salon, cabinet, chambre à coucher, chambre d'ami..... et mon petit pavillon dans le jardin! il était charmant! c'est-là que je composais ; là furent faits mes meilleurs articles du *Journal de Paris!* là, mon éloge de Bonaparte!.... et mon jardin; c'était un bijou! du chasselas exquis, du bon chrétien, du Saint-Germain, des asperges, des choux, du céleri, du persil; que vont devenir ma femme, mes enfans? ils ne danseront plus sur le gazon, et moi, ah! je suis perdu. — Mon ami, vous voyez trop en noir; il y aura toujours un ministre de l'intérieur, et une plume comme la vôtre sera toujours utile! — Moi, trahir le bon M. Decazes, mon bienfaiteur! — Cependant il faut vivre! — C'est vrai. — Votre femme! — C'est vrai! — Vos enfans! — C'est vrai! — Vos poires, vos choux! — C'est vrai, c'est vrai. — Qui doit être nouveau ministre? — On assure que c'est M. de Villèle. — Allez le voir! — Moi, un ultrà, un jacobin blanc! — Allons, vous croyez toujours écrire dans le *Journal de Paris.* Il faut oublier ces grands mots, et ne plus employer que ceux de révolutionnaires, de bonnets rouges! — C'est vrai. — Priez

M. de Villèle de vous conserver votre jolie petite maison. — Mais! — Allons point de honte! — J'irai. — Priez-le, vous dis-je! — Je prierai! — Vous obtiendrez, mon ami; tout cela n'est rien; le seul changement à votre situation, c'est qu'au lieu d'écrire dans le *Journal de Paris*, vous écrirez dans *la Quotidienne*. — En attendant je réfléchis que la chute de Decazes est un nouvel argument en faveur de mon système. Je vais de ce pas ajouter un chapitre à mon *Traité des compensations*.....

— Ces jours derniers un homme se présente au café Valois, café monarchique par excellence; il prend un tabouret, se place près du poêle, et monte dessus. Chacun le regarde faire, très-étonné. On se demande ce que veut cet original. Il rompt le silence, et s'écrie, eh bien garçon, vous me faites bien attendre; le plat à barbe, le peigne et le rasoir! Qu'est-ce que cela veut dire? répond le maître du café; croyez-vous être ici chez un perruquier! — Comment donc, reprend le mauvais plaisant, est-ce que je ne suis pas entouré ici de têtes à perruques?

— On raconte qu'un très-grand seigneur, entouré des courtisans de sa fortune, reçut dernièrement la visite d'un homme de 1815 qui arrivait de son département. — Monseigneur, dit-il à son altesse, j'arrive de mon département; on espère que tout va bien aller : ma foi, moi, pressé de jouir, je vous avoue que je me suis arrangé avec les détenteurs de mes biens; et, moyennant une somme honnête, j'ai reconnu la validité de la vente qu'on leur a faite. Je n'ai mis qu'une restriction au marché; c'est que si le Roi veut bien mourir avant six mois, l'affaire sera rompue, et tout restera comme auparavant. Je me suis conduit ainsi, parce que je sais que, dans ce cas, tous nos biens nous seront rendus. N'est-pas que j'ai bien fait, monseigneur? — A ce discours imprudent, le grand personnage se trouble, et son émotion devint très-visible. — Malheureux! dit-il en balbutiant, qu'osez-vous dire? C'est ainsi qu'on nous perd; c'est avec un tel langage. — Comment, reprend le noble campagnard;

je croyais que c'était convenu ; excusez, monseigneur? — En achevant ces mots, l'homme aux biens nationaux se retire, en laissant la compagnie étonnée, et monseigneur confus. On dit que, sur l'escalier, on entendit le gentilhomme s'écrier : *La France est perdue !*

— La guerre est allumée entre *la Gazette* et *le Drapeau-Blanc* ; les deux adversaires ont déjà échangé quelques injures. A peine le parti se croit-il triomphant que ses membres se déchirent entre eux : on assure que déjà les royalistes du côté droit imitent la convention : ils se partagent en gironde et en montagne ; l'une veut tout d'un coup ramener violemment la dîme et la question ; l'autre pense que cela ne peut venir que par degrés. L'une veut, comme Marat, abattre de suite cent mille têtes ; l'autre croit que c'est beaucoup de têtes pour commencer. M. la Bourdonnaye occupe le faîte de la montagne ; M. de Villèle est le chef de la gironde-royaliste. Où cela nous mènera-t-il?

— *La Quotidienne* s'amuse à citer l'Hôpital, à l'appui de ses opinions ultrà-monarchiques. *La Quotidienne* n'y pense pas, l'Hôpital était l'ennemi des hommes qui veulent renverser le trône en feignant de le protéger. Dans son épître cinquième, sur le sacre de François II, et qui renferme de très-sages préceptes sur l'institution d'un roi, on trouve le passage suivant, qui très-probablement ne sera pas du goût de *la Quotidienne*. Je me sers de la version de Claude Joly :

> Mais j'abhorre surtout l'ambitieuse cure,
> Et les services feints de ces masques de cour,
> Qui détrônent leurs rois sous prétexte d'amour;
> Augmentant tous les jours leur force au préjudice
> Des souverains, des lois, et de toute justice.

Qu'avons-nous jamais dit de plus fort? Il faut convenir que voilà le chancelier de l'Hôpital atteint et convaincu de libéralisme. C'était un franc jacobin : dans notre temps, il eût siégé à l'extrême gauche.

— Nous avons extrait le passage suivant d'une lettre que nous recevons de la Haute-Marne : « Ce qu'on désire vivement, on l'espère de même ; depuis qu'on a

projeté d'attenter à la Charte, les *ultrà* s'imaginent l'avoir bientôt tout-à-fait renversée, et Dieu sait jusqu'à quel point d'orgueil et d'insolence ils portent déjà leurs prétentions..... ; la liberté! la liberté! disait l'autre jour M. de R... à la *canaille* de son village, la liberté! Ah! le temps des philosophes, de lumières, de sottises est passé! *il faut se soumettre*, jeunes gens, allez à la messe, et saluez votre ancien seigneur, jadis aussi *puissant que Dieu, si plus ne passe.*

On s'est moqué de ce *marquis* qui mit aux arrêts un soldat de son régiment pour l'avoir appelé *capitaine*. M. de D., maire de D., qui ne peut mettre aux arrêts les paysans de sa commune, leur a défendu du moins de le nommer par son nom : celui de baron est le seul auquel il veuille répondre. Ainsi la révolution n'a pu faire oublier les mots consacrés par mille institutions gothiques; nos campagnes n'avaient plus de *monseigneur*, nos barons n'avaient plus de vassaux; cependant déjà M. le comte est *monseigneurisé*, et monseigneur retrouvera sans doute ses vassaux. L'amour-propre cherche d'abord un aliment qui l'enchante; si on le lui accorde, la cupidité n'aura-t-elle rien à réclamer, et le retour de certains titres ne ramènera-t-il pas certains usages; ces usages, certains droits que nous avions crus détruits pour jamais? Lorsqu'on vous habitue au langage de la servitude, c'est pour vous habituer insensiblement à la supporter elle-même. Que serait un titre de baron? des serfs, un fief, voila ce qui constitue la baronie, voilà ce que M. de D. espère bien retrouver avec la glèbe, s'il s'aperçoit que *le Conservateur* cesse enfin de prêcher dans le désert.

TROISIÈME BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

13 *décembre*. La commission de l'adresse, composée de MM. Benjamin Constant, Kératry, Chauvelin, Cassaignoles, Ganilh, Rolland (de la Moselle), Bourdeau, Lainé et Cardonnel, commence ses travaux; rien de décisif n'est arrêté; on voit seulement que la commission

aura bien de la peine à s'entendre, composée comme elle l'est d'élémens hetérogènes. Comment veut-on que les honorables MM. Chauvelin, Benjamin Constant et Rolland, s'accordent avec les sieurs Lainé, Bourdeau et Cardonnel; ils sont certainement *indignes* de se trouver en face de ces nobles personnages.

14 *décembre*. Nouvelle réunion de la même commission. Hier il n'y avait que de la mésintelligence; aujourd'hui la guerre est ouverte; chacun présente son projet d'adresse. M. Lainé veut que l on fasse une déclaration des principes du côté droit. L'adresse qu'il propose renferme tout 1815, et mieux encore si cela est possible. M. Bourdeau, représentant du ventre, présente une adresse qu'il a, dit-on, reçue le matin sous l'enveloppe et le timbre de S. Exc. du quai Voltaire. C'est la contre-partie de l'adresse des Pairs. On y parle beaucoup de *factieux*, et *d'inquiétude réelle;* mais la Charte y est complétement oubliée. M. Bourdeau voudrait que la Chambre demeurât silencieuse sur ce qui se prépare et mentît à sa conscience. M. Kératry offre un troisième projet, beaucoup plus significatif; au milieu de quelques détails légèrement doctrinaires, on trouve des phrases très-précises, et qui vont au fait. Les missionnaires n'y sont pas ménagés; un désir du maintien de la Charte s'y manifeste. Enfin M. Benjamin Constant lit un projet qui est l'expression véritable de l'opinion publique. La Chambre s'y montre respectueuse, mais ferme; elle témoigne l'intention formelle de maintenir la Charte, et de s'opposer à tout ce qui tendrait à nous rendre l'ancien régime. Ces quatre projets sont tour à tour commentés, défendus, censurés, critiqués. M. Lainé plaide pour le sien. M. Bourdeau soutient que le sien est le meilleur de tous. M. Kératry pense absolument de même à l'égard de celui dont il est l'auteur. M. Benjamin Constant croit à son tour qu'il est l'interprète des vœux de la France. Les autres membres de la commission se partagent. M. Cassaignoles et M. Ganilh semblent fléchir; on discute, on s'échauffe, et comme on n'a ni punch ni petits gâteaux pour se calmer, la querelle s'envenime: après avoir argumenté, péroré, disserté, de guerre

lasse, on se tait; chacun s'est enroué, et faute de voix, on ne parle plus.

C'est ainsi que finit cet illustre entretien.

15 *décembre*. Ne pouvant s'accorder, il faut bien que la commission s'en réfère à la Chambre. Celle-ci se réunit en comité secret; un des membres de la commission, M. Ganilh, expose le cas : il apprend à la Chambre qu'on n'a pas pu s'entendre; il propose de lire les diverses adresses. M. Bourdeau insiste fortement pour que la sienne soit adoptée; il est appuyé par le ventre. La Chambre ne sachant comment s'y prendre, et charmée d'ailleurs de la touchante unanimité des sentimens de ses commissaires, pense qu'il faut élire une commission nouvelle; mais comme le ventre, sans être rien par lui-même, fait la loi, et ressemble au zéro qui multiplie le chiffre près duquel il est placé, la Chambre, conduite par cette digne portion de la représentation nationale, exclut ce qu'il y a de meilleur dans la commission; elle déclare MM. Kératry, Benjamin-Constant et Bolland, indignes d'être ses organes; elle fait à ces députés l'honneur de les épurer, et fait en même temps à M. Chauvelin l'injure de le maintenir. On espère qu'au moyen de ces exclusions, la commission s'accordera sur ce qu'il faut dire au Roi.

16 *Décembre*. La nouvelle commission se réunit; quoique épurée, elle ne peut encore s'accorder. M. Lainé tient fortement à ce que la Chambre se déclare protectrice des missionnaires. On se sépare le matin sans s'être entendu; mais, comme il faut en finir, on se réunit de nouveau le soir. MM. Ganilh et Cassaignoles passent à l'ennemi. L'adresse est adoptée suivant la version de M. Bourdeau, sauf quelques légères modifications. Il est arrêté que la Chambre sera muette, quoiqu'un seul mot puisse calmer la France.

17 *décembre*. Nouveau comité secret; comme il est important que personne ne puisse savoir ce qui s'y passe, la garde est doublée, les messagers d'état et les huissiers sont mis à la porte. On pourra du moins être ministériel en liberté; des témoins importuns ne seront pas là pour épier les moindres mouvemens des

honorables membres, et en instruire les journaux. Le ventre pourra gagner en paix des dîners et des places.

La séance s'ouvre par un nouveau rapport. M. Siméon, nouvelle acquisition du côté droit, rend compte des travaux de la commission, et donne lecture de l'adresse insignifiante et vide qui a été adoptée. L'honorable M. Courvoisier, conquête nouvelle du côté gauche, et membre de la commission, propose à la chambre d'expliquer le sens qu'elle attribue aux mots *factions* et *inquiétudes* dont s'est servi le Roi. Il est évident que Sa Majesté a entendu parler des menées souterraines du côté droit et de ses adhérens. M. Courvoisier, sans expliquer ce sens, voudrait aussi que la Chambre témoignât son intention de maintenir la Charte.

Le côté droit frémit à cette proposition. Malgré les gardes doublées, le bruit s'entend dans les avenues de la salle. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, ne veut point d'amendement. Il croit qu'il est de la dignité de la Chambre de suivre à l'égard de la nation un système de déception. M. Fradin, nouveau député qui a déjà fait preuve de talent, combat victorieusement la timidité ministérielle de M. de Saint-Aulaire.

On consulte la Chambre : l'épreuve est fort douteuse. Cependant les secrétaires, qui probablement ont oublié leurs lunettes, la jugent suffisante. Le côté gauche insiste pour l'appel nominal, mais il réclame vainement. M. Ravez tient ferme; il ne veut pas exposer aux chances d'un nouveau combat un avantage emporté de force. Un dialogue très-vif s'engage entre le côté gauche et M. Ravez, qui jure que, dût la salle s'écrouler, il ne fera point faire l'appel nominal. Le président s'appuie sur le côté droit : « *Soyez impartial au moins une fois*, lui crie M. Dupont avec cette franchise qui le distingue. — *Impartial*; répond M. Ravez; *apprenez que je le suis toujours*; puis, s'adressant au côté droit; *je vous prends à témoin, Messieurs*, dit-il aux hommes monarchiques, fort bons juges dans de pareilles matières. — *Oui, oui, bravo! vive M. le président*, répondent, ou plutôt vocifèrent MM. La Bourdonnaye Sallabéry, Castelbajac. Ces clameurs décident la chose;

l'appel nominal n'est pas fait, et l'amendement demeure rejetté.

Après cette première victoire, l'ensemble de l'adresse est mise aux voix, et l'on procède à l'appel nominal. L'opération produit ce résultat. — Nombre des votes 227. — Boules blanches 136; boules noires 91; d'où il suit que l'adresse de la Chambre des députés est aux véritables intentions de la Chambre, comme 136 est à 91.

La consigne de ne laisser entrer personne était si sévère, que M. Decazes a été obligé d'attendre pendant une heure environ, à la porte. Son excellence a appris à son tour, ce que c'est que de faire antichambre.

On a nommé une grande députation pour porter l'adresse au roi. On remarquait dans le nombre des députés MM. Daunou, Casimir Perrier, Caumartin, Fradin, Jobès et Le Carlier, (fils de l'ex-conventionnel). La mauvaise composition de cette députation a, dit-on, fait retarder son admission près du roi jusqu'au lendemain soir.

Le sieur Castelbájac s'est joint de son autorité privée à la députation. On demande de quel droit, et avec quelle mission cet individu s'est présenté devant Sa Majesté?

18 et 19. point de séance.

20 *décembre*. M. Roy a présenté en séance publique les comptes de l'année dernière; il a en outre demandé l'autorisation de percevoir d'avance six douzièmes de la contribution de cette année.

Nous n'avons encore rien à dire des comptes; pour les six douzièmes, il serait de la dignité de la Chambre de refuser enfin des prélèvemens qui détruisent de fait la liberté du vote des impôts.

U.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Tableau politique des règnes de Charles II et Jacques II, derniers rois de la maison de Stuart. — Spectacles. — Des Étrennes. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE VI.

Paris, le 31 décembre 1819.

Tableau politique des règnes de Charles II et Jacques II, derniers rois de la maison de Stuart, etc. (1)

Les circonstances actuelles me paraissent assez favorables pour entretenir mes lecteurs d'un ouvrage dont je n'ai pu jusqu'ici rendre compte, par des motifs indifférens pour le public. Lorsque les bannis ren-

(1) Deux vol. in-8°. A La Haye, de l'imprimerie Belgique; et à Paris, chez Foulon et comp. Prix 10 fr.

trent en France après un exil de quatre années, c'est peut-être l'occasion de rappeler le souvenir d'une production que nous devons à un banni; lorsque le gouvernement, égaré par de fausses directions, menace les lois constitutionnelles de l'état, et paraît s'aveugler sur les conséquences nécessaires d'une pareille conduite, il est utile de lui remettre sous les yeux les leçons de l'histoire, et de lui montrer à quels résultats les Stuarts ont été amenés en suivant la même route. Si les choses en sont arrivées à un tel point qu'il ne faut plus espérer de trouver nos administrateurs accessibles au sentiment désintéressé du bonheur public, s'il est impossible de croire que le désir d'obtenir l'amour du peuple puisse exercer encore quelque pouvoir sur eux, la seule logique à employer aujourd'hui doit être celle qui s'adresse directement à leur intérêt personnel; il ne reste plus qu'à leur démontrer qu'en révoltant l'opinion de la France, ils s'exposent à toutes les conséquences de sa haine; il faut leur prouver, l'histoire à la main, que l'on risque de tomber quand on résiste aux volontés d'un peuple instruit du prix de la liberté, du bonheur qu'elle procure aux individus, de la dignité qu'elle assure aux corps politiques.

L'histoire de Charles II et de Jacques II offre la plus haute leçon aux gouvernemens qui, revenus après de longues agitations, se sentiraient portés vers les vengeances, l'arbitraire et la mauvaise foi. Les peuples n'éprouvent pas impunément des révolutions. Ils grandissent pendant ces troubles, ils s'instruisent, ils s'émancipent, et l'on voudrait en vain leur rendre la tutelle dont ils se sont affranchis. L'Angleterre, après

Cromwell, n'était plus la nation long-temps opprimée par les descendans de Guillaume-le-Conquérant, par la dynastie de Tudor, par les premiers Stuarts. Le combat qu'elle avait soutenu pendant vingt ans l'avait fortifiée dans les principes de la liberté, l'avait endurcie contre les résistances. Elle ne craignait plus les tyrans, parce qu'elle les avait vaincus. Elle avait appris que le despotisme n'est point immortel, que les lois sont supérieures aux monarques. Comme la réformation lui avait montré que Rome n'était un colosse que pour les esprits faibles, la révolution de 1649 lui avait enseigné la suprématie de la souveraineté nationale sur la royauté, dont le culte n'était plus à ses yeux qu'une pure idolâtrie.

Arrivé dans de pareilles circonstances, rétabli sur le trône d'un peuple qui avait acquis une volonté et la conscience de sa force, que devait faire Charles II? Se résigner à devenir roi constitutionnel, se montrer le premier sujet de la loi, n'employer son autorité qu'à la faire respecter. Charles devait adopter la révolution, se mettre à sa tête, en professer les principes. Il devait se considérer non comme le conquérant de son trône, mais comme l'homme de la nation, rappelé et rétabli par elle. Point de proscriptions, de catégories, de vengeances. La mort de Charles Ier avait dû blesser son cœur; mais cette mort, résultat nécessaire peut-être des troubles qui signalent les révolutions, devait être à ses yeux le crime des temps, et non celui des hommes. Il lui fallait garantir avant tout les intérêts nouveaux, oublier les actes passés, loin d'en provoquer la punition. Ces actes, en effet, la nation les avait partagés; elle en était

solidaire, et c'est toujours une entreprise dangereuse et vaine de frapper de réprobation le peuple que l'on prétend gouverner.

Telle était en peu de mots la conduite à tenir par Charles II. Elle demandait, je ne l'ignore pas, non-seulement de la bonne foi, de la loyauté, mais un esprit élevé, et une haute philosophie. Il fallait que Charles oubliât que son père avait régné; que lui-même occupait le trône par le droit de naissance. Il fallait qu'il se regardât comme le premier de sa famille, qu'il envisageât le sceptre comme un don qu'il avait reçu du peuple, et qu'il regardât le respect des lois non comme un fardeau qui lui était imposé, mais comme la condition nécessairement attachée à la possession du pouvoir, comme une servitude sans laquelle cette possession n'existait plus. Charles devait renoncer à l'orgueil de la naissance, à ce sentiment faux et dangereux de leur dignité, que les rois se croient obligés d'entretenir sans cesse, et qui leur fait regarder toute concession en faveur du peuple, comme indigne de ce qu'on est convenu d'appeler leur majesté royale.

Au lieu de se conformer aux principes que nous avons exposés, que fit Charles II? Il manqua absolument de cette prévoyance qui l'eût éclairé sur son devoir. Il amena le régime des catégories, des proscriptions : il rechercha contre sa parole formelle, les actions passées; il fit condamner les juges de Charles I[er]; il porta son absurde fureur jusqu'à profaner des tombeaux, traîner des cadavres sur la claie; modèle de mauvaise foi, il se montra double dans toutes les cir-

constances; et partisan de ce système de bascule si perfectionné depuis, il sacrifia alternativement des hommes de chaque parti. Le procès fut fait aussi-bien à Clarendon qu'à Sydney. Mais tout en s'efforçant de maintenir la balance égale, il laissa paraître assez les véritables affections de son cœur, pour que personne ne s'y trompât. Le parti revenu à sa suite, les ultrà-royalistes de son temps, c'étaient les catholiques; faible minorité, les papistes avaient cet esprit remuant et séditieux qui est l'esprit même de leur communion; ils étaient en horreur aux citoyens qui chérissaient la religion anglicane plus que leur vie. Charles II, quoique protestant sans cesse contre les papistes, les soutenait en secret, et cherchait à rétablir leur religion. Guidé par l'étranger, s'appuyant sur la protection de la France, Charles II n'avait point de sentiment qui ne fut hostile à la nation. Il vécut trop peu pour arriver au but de ses désirs.

Le duc d'York, son fils, catholique déclaré, lui succéda sous le nom de Jacques II. C'est alors que tous les secrets de Charles parurent au grand jour, manifestés par son fils. Après quelques démonstrations hypocrites, Jacques II leva le masque : il osa soutenir qu'il était supérieur à la loi; il se montra publiquement à la messe; il se fit jésuite, et son confesseur, jésuite également, fut placé au timon de l'état. On vit s'établir le plus insupportable despotisme; les citoyens mécontens, ou seulement suspects de mécontentement, furent poursuivis à outrance; les échafauds en permanence furent les délassemens de Jacques, auquel son digne ministre, Jeffériès, rendait le compte le plus exact des

têtes abattues par ses ordres : modèle suivi depuis par les Carrier et les Lebon, Jefféries proscrivait en masse de prétendus conspirateurs, assistait lui-même à leur supplice, les insultait lâchement, et multipliait leurs tortures.

Jacques II n'aurait peut-être pas succombé sous la haine publique, malgré cet intolérable despotisme, s'il n'eût consommé l'œuvre en portant une main sacrilége sur les libertés religieuses de ses sujets, et sur la grande Charte de l'Angleterre. Ce fut cette double violation qui le précipita du trône. Les instigateurs furent les jésuites. Ces respectables religieux tout fumant encore du sang de Henri IV, renversèrent le trône des Stuarts; ils prouvèrent par leur conduite que leur existence est incompatible avec l'indépendance des états, et que s'ils peuvent concourir à l'appesantissement de l'esclavage d'une nation jusqu'alors étrangère aux institutions libres, leur présence ne doit pas être tolérée chez des peuples qui ont goûté le fruit précieux de la liberté. On dit que Jacques II, lors d'une chute que lui seul n'avait pas prévue, s'écria : *Jefféries! Jefféries!* témoignant ainsi des regrets tardifs d'avoir souillé son gouvernement par l'emploi d'un tel monstre; il eût pu aussi s'écrier : les *jésuites!* les *jésuites!* Sa ruine peut en effet s'attribuer à l'influence désastreuse que ces bons pères avaient usurpé sur son esprit; elle doit éclairer les princes qui pourraient encore sourire au retour d'une confédération dont l'autorité est si justement odieuse aux peuples libres.

Après avoir offert en quelques pages le tableau des fautes de Jacques et de son père, faut-il entrer dans le

détail des applications que nous devons en faire aux circonstances actuelles? Sans doute, nous ne soutiendrons pas que le mal en soit encore venu au point où il était porté en Angleterre, lors de la chute des Stuarts. Alors les lois constitutionnelles étaient abolies; aujourd'hui les nôtres sont seulement menacées. La liberté de la presse était détruite en Angleterre, elle règne en France; les échafauds ne se reposaient point dans la patrie de Jefféries; ils chôment depuis quelque temps parmi nous, et plusieurs de nos Jefféries ont été mis à la demi-solde. Mais quand même tous les maux qui régnaient en Angleterre, se reproduiraient en France, comme nous jouissons du gouvernement représentatif, ils ne pourraient être attribués qu'au ministère, et n'appelleraient que sa seule ruine. C'est parce que le régime représentatif ne gouvernait point les Anglais sous le règne de Jacques II, c'est parce qu'il n'y avait point d'autre remède naturel aux maux de la patrie que le renversement d'une dynastie incorrigible, que les coups atteignirent le chef de l'état, et encore s'il eût voulu revenir à des principes plus modérés, peut-être eût-il pu prévenir sa décadence. En France, les renversemens ne menaceront jamais le trône, tant qu'il s'appuiera sur un régime constitutionnel.

L'ouvrage dont le titre précède cet article, est un exposé succinct et souvent fidèle des évènemens qui se sont passés sous le règne des derniers Stuarts. Quoiqu'il ne porte point de nom d'auteur, personne n'ignore à qui la France doit cette production. Banni depuis quatre années, M. le comte Boulay de la Meurthe est enfin rendu à ses foyers; il a revu le ciel de sa pa-

trie; il pourra lui consacrer encore ses travaux : et si le *tableau des règnes de Charles II et de Jacques II*, composé dans le cours d'un exil agité, et d'une vie errante, laisse encore quelque chose à désirer pour le style et pour la critique historique, le repos dont il va jouir dans le port auquel il touche enfin, lui fournira les moyens de perfectionner une production qui, telle qu'elle est, est encore un monument de courage, de patriotisme et de talent.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Enfin après quinze mois d'attente, de promesses, de préparatifs, *Olympie* a paru. Le public ne s'accoutume pas à penser que le temps ne fait rien à l'affaire: il veut qu'on le dédommage en plaisirs de l'ennui de l'attente, et chaque jour de délai qu'on lui impose, est noté dans le compte des arrérages. Aussi son impatience n'a-t-elle pas attendu la représentation ; il s'est porté en foule à la répétition générale : toutes les places étaient garnies. Cette répétition rappelait celle de *Tarare*, à deux circonstances près ; les billets n'avaient pas été achetés à la porte, et l'on n'a point sifflé. On n'a pas non plus beaucoup applaudi. Cette répétition a produit un fâcheux effet ; ceux qui ont eu le privilége d'y être admis, et qui en cela devaient se considérer comme des amis des auteurs, ne les ont pas traités en

amis; ils ont communiqué dans le monde les impressions défavorables qu'ils avaient reçues. Quelqu'un a même abusé du secret de la comédie, au point de publier dès le lendemain une critique rimée, qui se distribuait à l'entrée du spectacle avant la première représentation. Grande et terrible leçon dont les auteurs doivent profiter à l'avenir. Ils n'ont rien à gagner à rendre les répétitions publiques; les félicitations anticipées de leurs amis ne sauraient les dédommager d'une foule d'inconvéniens : le pire de tous, surtout à l'Opéra, c'est d'exposer à des yeux profanes un spectacle qui nécessairement n'est pas encore paré de tous les charmes de l'illusion. Une coquette ne met pas ses amans dans le secret de sa toilette.

Olympie est, comme on sait, la tragédie de Voltaire *arrangée;* et la tragédie de Voltaire est empruntée à un roman de la Calprenède. Alexandre laissa en mourant ses états au plus digne, ajoutant qu'il voulait qu'on lui fît des funérailles sanglantes. Ce testament était digne d'un conquérant; il léguait au monde, qu'il avait ravagé, la discorde et la guerre. Ses généraux se disputèrent, les armes à la main, son sanglant héritage. Il appartenait à un romancier du dix-septième siècle de transformer cette grande rivalité en une rivalité d'amour, et les généraux d'Alexandre en preux paladins, qui se battent en duel pour les beaux yeux de la princesse, fille du conquérant de l'Asie. *Olympie* est une des dernières tragédies de Voltaire : l'auteur d'*Œdipe*, d'*Eriphyle*, de *Mérope* et de *Sémiramis*, était enclin à se répéter; il revenait souvent aux mêmes moyens de pathétique. Un usurpateur assis sur le trône

d'un roi dont il est le meurtrier, une veuve, un héritier légitime, un prêtre ou un vieillard dépositaire d'un secret fatal, un dénouement qui punit l'usurpateur, voilà le fonds des tragédies que je viens de citer; on le retrouve encore dans *Olympie*. Au surplus, ces sujets sont très-communs dans l'histoire des temps héroïques de la Grèce et de l'Asie, et Voltaire n'avait pas besoin d'aller puiser dans un roman moderne. Il n'osa point exposer sur la scène cette œuvre de sa vieillesse; il la fit imprimer; elle fut représentée depuis avec succès. Son esprit malin prévoyait les travestissemens que les parodistes lui feraient subir. La scène a l'air de se passer dans un couvent; elle se passe en effet dans le temple de Diane à Éphèse. Statira, fille de Darius, et veuve d'Alexandre, ressemble à une religieuse; l'hiérophante, à un directeur, et Cassandre qui vient dans le temple *pour purifier sa vie*, a toute l'apparence d'un pénitent qui fait une confession générale. Ajoutez le duel de Cassandre et d'Antigone, et l'éducation mystérieuse d'Olympie, et voilà une histoire digne d'Amadis et de Roland. C'était bien l'intention de l'auteur du roman de *Cassandre*, qui se plaisait à donner

> L'air et l'esprit français à l'antique Italie.

Grimm a pensé que la faible tragédie de Voltaire pouvait fournir la matière d'un bon opéra. En effet, le spectacle en est pompeux, le sujet assez simple, et les principales situations prêtent aux développemens lyriques. MM. Briffaut et Dieulafoi ont mis cette idée à exécution; c'est-à-dire qu'ils ont fait disparaître des longueurs, accommodé le rhithme poétique à la con-

venance du musicien, et livré leur ouvrage à MM. Spontini, compositeur, Dégotty, peintre, et Gardel, choriste, lesquels ont achevé d'en faire un opéra.

La marche du drame lyrique est presque en tout point celle de la tragédie. Antigone et Cassandre viennent dans le temple de Diane abjurer leur inimitié devant l'hiérophante, et le chœur des Éphésiens. Cassandre, qui est représenté comme le meurtrier d'Alexandre (bien qu'il ne soit pas même constaté par l'histoire qu'Alexandre soit mort par le poison) a été amené dans le temple par le remords, et par le désir d'effacer son crime par des expiations. Il a fait élever secrètement Olympie, et se prépare à l'épouser. La solennité s'apprête. Mais Antigone, rival de Cassandre, moins par amour que par ambition et par politique, veut lui disputer la main de la fille d'Alexandre. Statira, qui s'est fait prêtresse de Diane, reconnaît l'assassin du roi, et *le dénonce à la terre;* et le chœur répète le dernier vers de la strophe : *L'assassin de son roi!* La reconnaissance de Statira et d'Olympie, qui ont été séparées depuis la mort du roi, forme la principale scène du second acte. Antigone se déclare le protecteur d'Olympie, et demande sa main à Statira.

> Puisqu'Alexandre appela le plus digne,
> Vous venger, c'est le devenir.

Cassandre est écarté comme *indigne,* sans que le cœur d'Olympie, qui ne penche pas pour le *plus digne,* ait été consulté. Mais Cassandre vient soutenir ses droits; le peuple se déclare pour lui, nonobstant son indignité. Statira, pour ne pas tomber entre ses

mains, se poignarde; Olympie se poignarde aussi : et l'ombre d'Alexandre, qui apparaît dans une gloire, recueille sa veuve et sa fille. Le spectacle se termine par l'apothéose des deux princesses.

Les auteurs n'ont pu corriger le vice du sujet, le défaut d'intérêt. Le spectateur se soucie assez peu qu'Olympie soit à Cassandre ou à Antigone. Il n'a vu dans cet ouvrage qu'un grand tableau historique, resserré dans les mesquines proportions d'une intrigue romanesque; et le nom imposant d'Alexandre a paru déplacé dans des stances d'opéra. La fable et la féerie chevaleresques conviennent seules à la scène lyrique; les roulades, les points d'orgues, les ballets et les fantasmagories, sont peu dignes de la gravité de l'histoire. La tragédie seule peut la plier à ses lois austères. La musique répond peu à la réputation de l'auteur de *la Vestale*, et de *Fernand Cortez*. On y trouve beaucoup de fracas, et peu de mélodie. Quelques airs, et les airs sont rares, ont cependant obtenu les éloges des connaisseurs; mais je doute qu'aucun devienne populaire comme plusieurs de ceux des deux opéras que je viens de rappeler. Les décorations n'étaient point la partie la plus facile de l'ouvrage; il ne s'agissait de rien moins que de réédifier une des merveilles du monde, le temple d'Éphèse, qui brûlé par Erostate le jour de la naissance d'Alexandre, comme un signal du fléau qui menaçait le monde, avait ensuite été reconstruit sur le même plan et avec la même magnificence. Étrange caprice de la renommée, quelquefois aussi bisarre que la fortune! elle a conservé le nom de l'incendiaire, et a laissé dans l'oubli celui de l'architecte.

Je ne sais quel sort elle réserve à M. Dégotty, qui a fait sortir une seconde fois ce monument de ses ruines. Le temple d'Éphèse est fort beau pour une décoration d'opéra; mais les autres ne sont point des merveilles, même l'apothéose, où l'on voit trop le travail du machiniste.

MÉLANGES.

Les Étrennes.

Ce mot n'a pas besoin d'être défini. Il n'y a pas d'ignorant, de quelque âge et de quelque condition qu'il soit, qui ne le comprenne. C'est le plus beau mot de la langue pour les domestiques et les petits enfans, et pour quelques dames aussi.

Cet usage d'ouvrir l'année en se faisant des cadeaux réciproques, est des plus anciens; il remonte presqu'à l'époque de la fondation de Rome.

Tatius, roi des Sabins, qui régna sur les Romains, conjointement avec Romulus, après la fusion des deux peuples, ayant regardé comme d'un bon augure qu'on lui eut fait présent, au premier jour de l'an, de quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenna*, déesse de la force, il convertit en coutume ce qui n'avait été que l'effet du hasard, et il donna aux présens qu'il reçut depuis au renouvellement de chaque année, le nom de *Strennœ*, dont nous avons fait *étrennes*.

A des branches d'arbres, les Romains substituèrent des figues, des dattes, du miel, symboles, comme nos confitures et nos dragées, de toutes les douceurs qu'ils souhaitaient à leurs amis pendant le cours de l'année nouvelle. Les cliens joignaient une pièce d'argent aux *étrennes* qu'ils donnaient à leur patron. N'était-ce pas en signe de tribut?

Les trois ordres de l'état donnaient à Auguste des *étrennes*, dont il employait le prix à l'achat de la statue de quelque divinité. Il pensait que les deniers du peuple devaient être dépensés pour des objets d'utilité publique, et que l'argent des citoyens ne devait pas entrer dans l'épargne de l'empereur. Ce tyran là avait du bon. L'usage de recevoir des *étrennes*, tantôt imité, tantôt négligé par ses successeurs, ne s'est définitivement conservé qu'entre particuliers.

Les chrétiens, après avoir réprouvé les *étrennes* comme une institution du paganisme, ont fini par les rétablir, probablement lorsque les empereurs, qui n'en acceptaient plus, commencèrent à leur en donner. Le pape Sylvestre en a reçu d'assez belles de l'empereur Constantin, si tout ce qui se dit à Rome est article de foi.

Ce tribut, aussi souvent payé par la vanité que par l'affection, a été assez exactement acquitté depuis ce temps-là. Chacun s'y soumet quoiqu'il en coûte; les uns pour paraître magnifiques, les autres pour ne pas paraître vilains; mais les laquais et les filles exceptés, il n'y a guère que les marchands qui gagnent réellement à cela.

C'est entre leurs mains que va tout l'argent, qui sort

à cette époque de toutes les bourses. Que donnent-ils en échange? Des bonbons, des joujoux, ou des bijoux, ce qui est à peu près la même chose.

Ces objets, qui n'ont pour la plupart qu'une faible valeur intrinsèque, ont en revanche une grande valeur relative, celle que leur donne la mode et la nouveauté. Cette valeur, qui tient tout à la forme, semble augmenter en raison du peu de prix de la matière première.

Les *étrennes* que l'on donne par galanterie doivent être de cette nature. La perfection en ce genre est d'offrir des objets qui coûtent fort cher, et valent fort peu. C'est ainsi qu'on flatte l'amour-propre d'une femme sans blesser sa délicatesse : car quelle honnête-femme ne serait pas blessée qu'on osât lui offrir la valeur réelle de la dépense qu'en secret on est flatté d'occasionner.

Rien n'est plus propre à faire comprendre ces effets contradictoires, que le fait suivant. Un très-grand seigneur était éperduement amoureux d'une dame extrêmement délicate sur cet article. Jamais il n'avait pu la déterminer à accepter le moindre présent. Il obtint enfin, à l'occasion des *étrennes*, la permission de faire faire en miniature le portrait d'un serin qu'elle aimait beaucoup, et de le lui donner monté sur une bague de la forme la plus simple. La convention semble observée; rien de plus simple en effet que la bague, qui n'eût été que de peu de valeur, si, au lieu d'un cristal, on n'avait pas mis sur la peinture un large diamant plat. La dame s'en aperçoit, se fâche, et renvoie le diamant en gardant le portrait. Que fait le prince?

Mettant autant d'amour-propre à ne pas reprendre son cadeau qu'on en mettait à ne pas l'accepter, il fait réduire le diamant en poussière, et le répand ainsi sur l'écriture du billet où il sollicite son pardon, qu'on ne refusa pas à une si ingénieuse galanterie.

Toutes les dames, à la vérité, n'ont pas une si grande rigidité de principes. Mais encore même avec celles qui aiment la valeur réelle, faut-il y mettre des formes, et savoir donner l'apparence de la bagatelle aux objets du plus grand prix.

Il fut un temps où la mode était de *parfiler*, c'est-à-dire, de mettre en charpie des galons, des gances, des étoffes d'or et d'argent, qui dans cet état avaient encore du prix chez l'orfèvre. Dans ce temps-là, il était de mode aussi de donner aux dames, en *étrennes*, sous les formes les plus bizarres, des pièces de toile d'or qui n'était bonne qu'à *parfiler*. L'or n'était jamais refusé sous cette forme ; et quand, tout en parlant du prochain, on avait *parfilé* quelques aunes pendant quelques soirées, on finissait par s'apercevoir que tout en caquetant et coquetant, on n'avait pas perdu son temps.

S'il est des gens qui, disposés à recevoir, ne veulent pas qu'on ait l'air de leur donner, il en est en revanche qui, bien qu'on ne soit pas disposé à leur donner, sont toujours prêts à demander.

C'est moins avec des paroles que par des démonstrations muettes, qu'au jour de l'an l'inférieur met le supérieur à contribution. Allez-vous chez l'homme en place, voyez comme toutes les figures y sont riantes, à commencer par celle de ce portier ou de ce suisse

qui est si maussade tout le reste de l'année. Voyez avec quelle promptitude il tire le cordon, avec quelle précipitation les valets vous ouvrent la porte, avec quel empressement les huissiers vous annoncent, avec quelle politesse les secrétaires vous reçoivent. Rien de plus poli que toutes la valetaille pour vingt-quatre heures. Ce jour-là, en dépit des ordres de monseigneur, elle vous introduirait jusque dans son cabinet. Mais monseigneur, que vous ne voudriez pas trouver, *n'y est pas;* et pour la première et la dernière fois de l'année, ce mot est vrai dans toute son acception. Monseigneur à qui vous venez faire votre cour, est allé faire sa cour aussi, et répand ailleurs les *étrennes* que vous prodiguez chez lui.

C'est avec de l'argent qu'on répond à toutes ces civilités. Après tout, que peut-on trouver d'injuste dans cet usage? Il ne pèse, au fait, que sur les gens auxquels il est utile. Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres, paie ou les services qu'il a reçus, ou les services qu'on lui rendra. C'est une espèce de droit de passe qu'il solde une fois l'année par abonnement.

Il paraît qu'autrefois ce droit de l'antichambre se payait aussi dans plus d'un cabinet. *M. Perrin Dandin* dit à son fils :

> Compare, prix pour prix,
> Les *étrennes* d'un juge à celles d'un marquis.
> Attends que nous soyons à la fin de décembre.

Aujourd'hui les marquis ne reçoivent plus d'*étren-*

nes; c'est dommage pour eux, si toutes les *étrennes* qu'ils recevaient valaient celles que Louis XIV donna un jour au marquis de Cavoie, quand il réunit au domaine que ce courtisan possédait à Luciennes, une quantité assez considérable de terres dont les propriétaires avaient jusqu'alors opiniâtrément refusé de se défaire. On ne dit pas comment ce grand roi s'y prit pour triompher de l'attachement de ces bourgeois pour leur patrimoine. Mais le fait est que le marquis fut fort content, et que beaucoup de monarques, sans être plus justes, ont été moins obligeans.

Économiquement parlant, les *étrennes* données dans la maison ne doivent pas être considérées par le père de famille comme un surcroît, mais comme un complément d'appointemens. Il doit statuer d'après cette règle, et se dire qu'il aurait augmenté d'un douzième sa dépense de chaque mois, si les *étrennes* ne devaient pas doubler sa dépense de janvier.

Ce don, au reste, par cela même qu'il est gratuit, peut avoir de très-bons effets, et tourner au profit de la maison ou de l'administration, quand le chef sait en faire un moyen de récompense ou de punition.

C'est ainsi que le cardinal Dubois en usait avec son intendant, qui n'apportait guère plus de probité dans la gestion des affaires de Son Eminence, que Son Eminence n'en mettait à gérer les affaires de l'état. Au jour de l'an, ce fidèle serviteur ne manquait jamais de venir saluer monseigneur, qui au lieu de lui donner des *étrennes* comme à ses autres domestiques, lui disait: « *Quant à vous, je vous donne ce que vous m'avez volé;* » libéralité dont l'intendant paraissait toujours

satisfait. Sans le dire, le régent en usait ainsi lui-même avec cet insatiable ministre.

Que le maître donne des *étrennes* au domestique, rien d'étonnant à cela. Mais que le domestique donne des *étrennes* au maître, cela est un peu moins ordinaire, surtout quand il le fait par un sentiment tout-à-fait étranger à ce calcul, qui rapporte cent pour un.

M. de Cury, intendant-général de l'armée d'Italie, sous Louis XV, avait vécu de la manière la plus splendide à l'armée, où il tenait table ouverte. De retour à Paris, il donne un grand dîner le jour de l'an. Quel est son étonnement de se voir servi en vaisselle neuve, et marquée à ses armes? Sorti de table, il fait venir en particulier son maître d'hôtel, et lui demande pourquoi cette ridicule ostentation? pourquoi il s'est avisé d'emprunter à grands frais cette argenterie, qui ne reparaîtra plus? Elle n'était pas empruntée, mais achetée cette argenterie. Le domestique, regardant comme prise sur le bien de son maître les remises qui, pendant toute la campagne, lui avaient été faites par les fournisseurs de la maison, en avait employé le montant à l'acquisition de cette vaisselle, qu'il offrait en *étrennes* à monsieur.

Peu de maîtres ont été aussi véritablement généreux que ce domestique. Il se nommait *Broussin*.

Les rois de France ont reçu des *étrennes*. On lit dans les *Mémoires de Sully*, que ce surintendant ayant été porter les *étrennes* à Henri IV, le trouva au lit avec la reine. Le roi voulut qu'il entrât, et qu'il lui fit voir ses *étrennes*. C'étaient des jetons d'or et d'argent, tant pour leurs majestés, que pour les dames du palais et

les filles d'honneur. Rosni, dit Henri, leur donnez-vous ainsi les *étrennes* sans les venir baiser? — Vraiment, sire, depuis que vous le leur avez commandé, je n'ai que faire de les en prier. — Laquelle embrasserez-vous de meilleur courage, et trouvez-vous la plus belle? — Ma foi, sire, je ne saurais dire, car j'ai bien autre chose à faire que de penser à l'amour, ni de juger quelle est la plus belle. Je les baise comme des reliques, en leur présentant mon *étrenne*.

La fameuse *Guirlande de Julie* fut donnée en *étrennes*, le 1er janvier 1640, à Julie d'Angennes, par le duc de Montausier. C'était une collection des plus belles fleurs peintes en miniature sur vélin, par le plus habile artiste du temps. A chaque peinture était jointe un madrigal adressé à la beauté à qui le recueil était dédié. Tous les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet furent mis en réquisition pour la confection de cette œuvre galante, à laquelle le duc lui-même a fourni un contingent raisonnable. Ses vers, il est vrai, sont fort au-dessous de ceux de Cottin et de Chapelain : ce qui prouve qu'il ne suffit pas d'être honnête homme et loyal amant, voire même garçon de bon sens, pour faire des vers supportables.

C'est dans la *Guirlande de Julie* qu'on trouve cet heureux quatrain sur la violette :

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Ces vers sont de Desmarest Saint-Sorlin, l'un des

poëtes que Boileau a le plus justement ridiculisés. Ils prouvent qu'un sot peut bien faire quand il se trompe.

Quoique tous les madrigaux de la *Guirlande* soient loin de valoir celui-là, ces étrennes me semblent plus ingénieuses encore que celles qu'on a saupoudré depuis avec du diamant.

Nous avons parlé plus haut d'*étrennes* reçues du peuple par les rois; parlons d'*étrennes* données par un roi au peuple. Le 1er janvier 1735, Louis XV fit remise du dixième des impôts. Il est vrai qu'il a depuis exercé ses reprises, et largement par un premier, un second, et un troisième vingtième.

Il y a des gens que le premier jour de l'an fait trembler au point qu'il peut être pour eux le dernier jour de leur vie:

> Ci-gît dessous ce marbre blanc
> Le plus avare homme de Rennes,
> Qui trépassa le jour de l'an,
> De peur de donner des *étrennes*.

Les *étrennes* ont été supprimées en France par un décret de l'assemblée constituante, comme *contraires à la morale*. Cette considération n'a pas dû s'étendre aux *étrennes* que les parens donnent à leurs enfans, seules *étrennes* dont il nous reste à parler. Cet usage aussi doux pour ceux qui donnent que pour ceux qui reçoivent, doit être éternel; la durée en est garantie par la plus constante des affections.

X.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Que s'est-il passé depuis huit jours? Rien et beaucoup de choses. Rien, si l'on juge par les résultats actuels; beaucoup de choses, si l'on calcule les résultats futurs d'après les intentions que l'on a manifestées. Il paraît que les projets de destruction sont plus que jamais poursuivis; l'acte additionnel est dressé, on le promet à la Chambre pour vendredi prochain. Mais il existe un grand embarras; on comptait surtout sur M. de Serre pour faire passer les réformes, et M. de Serre est dangereusement malade. On lui a mis, il y a quelques jours, la moutarde au pied. Comment faire pour remplir cette lacune? L'éloquence libournaise de M. Decazes n'est pas très-goûtée à la Chambre. Le babil diffus et décoloré du baron Pasquier ne donne plus que des nausées. M. Royer-Collard ne veut pas de l'acte additionnel; M. Courvoisier le réprouve également. Il ne reste donc que MM. Mestadier et Bourdeau; mais leur talent oratoire ne s'élève guère au-dessus de zéro. Tel est l'embarras du ministère.

Il paraît que la loi que l'on doit présenter a été réduite de plusieurs articles. Certaines gens assurent que pour la rendre moins difficile à passer, on y a introduit quelques dispositions libérales; on propose, par exemple, de mettre l'existence des Chambres à l'abri des dangers qui pourraient être occasionnés par la succession au trône. Dans le cas de la mort du Roi, les Cham-

bres seraient convoquées de droit quarante jours après l'avènement de son successeur. Cette disposition a été long-temps débattue dans le conseil-d'état. Tout ce qu'il y a d'ultrà dans cette respectable assemblée l'a qualifiée de destructive de la prérogative royale. Les autres conseillers-d'état n'y ont vu qu'une mesure de prudence justifiée par des préventions qui ne sont peut-être pas fondées, mais qui n'en existent pas moins.

L'acte additionnel renferme en outre des articles qui établissent le vote à haute voix, le renouvellement quinquennal, l'âge de trente ans pour les députés, etc. Ce n'est pas le cas de discuter ici les avantages ou les inconvéniens de ce système; il faut que tous les libéraux se tiennent en réserve derrière l'inconstitutionnalité. Il faut qu'ils se retranchent derrière l'exception préjudicielle, la fin de non-recevoir; ils doivent être pénétrés de ce principe que, la tranchée une fois ouverte, les ultrà entreront dans la place; et ce n'est pas ici le cas de la mer Rouge qui, après avoir laissé passer les Hébreux, engloutit les Égyptiens. Si le malheur veut que l'acte additionnel nous soit imposé par une majorité factieuse, les libéraux auront en leur faveur une conscience pure.

La Chambre des députés a accordé les six douzièmes. La discussion de cet impôt a fourni l'occasion d'aborder la question de la violation de la Charte. Nous renvoyons les réflexions sur cette séance au bulletin critique. Nous nous bornons à observer que M. Pasquier, après s'être montré le digne émule de M. Decazes, après avoir insulté la Chambre et surtout le côté

gauche, s'est avisé de faire insérer dans le Moniteur l'*erratum* de son discours. Il paraît que le Roi a donné une verte semonce au baron Pasquier, qui a été obligé de demander à genoux pardon à la Chambre et au côté gauche; se réservant toutefois de recommencer ses insolences à la première occasion.

La Chambre des Pairs marche en avant de la Chambre des Députés. Elle appelle de tous ses vœux les lois extra-constitutionnelles; elles les devance en attaquant elle-même la Charte. Croira-t-on jamais qu'une pétition adressée à cette Chambre, ait été lacérée sur la motion d'un homme qui se prétend constitutionnel, de M. de Lally-Tolendal? Croira-t-on que le prince d'Ekmülh, le ministre de Bonaparte, le collègue de Carnot et de Fouché, ait osé élever la voix pour demander que toute pétition en faveur des conventionnels fût repoussée, sans que la Chambre en reçût communication? C'est ainsi qu'une violation en amène une autre. On brise un article de la Charte, pour empêcher les citoyens de réclamer l'exécution d'un autre article de la Charte. On détruit le droit de pétition en interdisant aux citoyens les sujets de pétition qui déplaisent à l'autorité. On oublie que fermer les voies légales de réclamation, c'est autoriser les résistances illégales. Si la plainte est punie, si le droit de demander l'exécution des lois est détruit, quelles digues pourra-t-on opposer à l'insurrection? j'ignore à quels malheurs notre patrie est réservée; mais si de nouvelles révolutions doivent naître, on pourra accuser la Chambre des Pairs d'avoir la première jeté un brandon sur l'édifice social; un général de Bonaparte, un ministre

des cent jours en devra supporter l'accablante responsabilité.

— Pendant la première semaine, après le changement de ministres, *le Courrier*, tâtant le terrain, s'était maintenu dans un honnête milieu. Il attendait que les choses prissent une forme certaine, pour choisir un parti. Ce choix est fait. *Le Courrier* est décidément à M. Decazes. Il paie chaque matin un tribut d'injures aux libéraux; et prenant modèle sur le *Journal de Paris*, il fait les plus heureux progrès dans cette honnêteté, qui caractérise les portefaix, et les palefreniers. Le rédacteur en chef de ce journal, est M. Aubert de Vitry, sur lequel on fondait autrefois des espérances. M. Guizot continue d'y déposer des périodes métaphysiques. Mais M. Kératry a rompu tout commerce avec *le Courrier*, il a renoncé à son action, qui, depuis l'origine lui a, dit-on, rapporté un bénéfice négatif de vingt-cinq louis. M. de Salvandy a quitté également les doctrinaires. Au reste, le journal, en même temps qu'il augmente en injures, diminue en abonnés.

— L'acquittement du duc de Rovigo donne beaucoup à penser sur la justice des condamnations des hommes inscrits sur la même liste, et jugés en 1815. Cet événement peut nous instruire du véritable nom à donner aux exécutions juridiques de la terreur ultràroyaliste. On dit que le côté droit est furieux, et veut demander à la tribune la révision de ce procès, qui n'a pu être jugé, dit-il, que par des jacobins. Messieurs

les monarchiques trouvent que ce n'est pas encore assez de sang comme cela.

— C'est ici l'occasion de provoquer la sensibilité nationale en faveur de ce jeune et infortuné Labédoyère, condamné sans avoir pu faire entendre sa défense, et mort en brave comme il avait vécu. Qui croirait que ce guerrier, si malheureusement enlevé à la France, a trouvé à peine un coin de terre dans le cimetière du Mont-Louis? Qui croirait que sa tombe n'a jamais obtenu d'autre monument qu'une humble croix noire, où son nom même n'était pas inscrit, et qu'aujourd'hui je ne sais quelles mains ont enlevé cette croix, et arraché quelques fleurs qui avaient crû naturellement à ses pieds? Deux cyprès solitaires sont les seuls ornemens qui survivent encore; mais ils ne demeureront probablement pas long-temps. Tandis que l'œil cherche en vain le lieu où repose l'objet des regrets de la patrie, cette tombe sans nom que la pieté nationale ne peut découvrir, on a su la reconnaître pour la dévaster : et Labédoyère, qui après sa mort n'a trouvé nulle part une main religieuse à laquelle il pût devoir un modeste monument, a rencontré un ennemi qui a détruit jusqu'au gazon dont sa tombe était couverte.

— «Que l'on était heureux *avant la révolution!* s'é-
» crient incessamment les dépositaires du pouvoir. L'o-
» pinion publique n'avait pas une tribune pour se faire
» entendre, et des journaux pour se propager; tout
» était calme, tranquille; l'autorité trouvait dans la
» bastille et les lettres de cachet, toutes les garanties

» nécessaires à son repos. » Ces heureuses institutions ont disparu; la responsabilité des ministres n'existe pas; mais la sécurité ministérielle n'existe plus. Toutes les fausses mesures, toutes les démarches inconsidérées sont dévoilées; les réclamations des citoyens arrivent jusqu'au trône, et les criailleries des champions de l'autorité, ne sauraient étouffer la voix du peuple. Il n'en était point ainsi *avant la révolution*. La vérité n'avait pas ses entrées à la cour; et comme on le pense bien, elle n'était pas admise dans les salons ministériels. Cette pauvre vérité n'osait guère se montrer que dans l'allégorie ou l'apologue; mais alors la précaution qu'elle mettait à cacher ses traits, rendait sa présence sans danger. Cependant, nous avons retrouvé une fable qui nous a paru remarquable par l'énergie de sa franchise; elle présentait une censure amère des ministres de cette époque : elle nous paraît contenir une allusion frappante à la capacité de plusieurs de nos ministres actuels. La moralité en est excellente; et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs de citer cette fable dans son entier.

— L'ANE MINISTRE.

Maître âne fut un jour choisi par le lion,
Pour l'aider à porter le poids de la couronne.
  En ce temps-là sa majesté lionne
Se laissait abuser quelque peu, ce dit-on.
A peine de l'état l'âne eut pris le timon,
Que ne songeant qu'à soi, d'ailleurs plein d'ignorance,
    Comme tout maître aliboron,
Il forma maint projet rempli d'extravagance;

Se réserva tout le chardon
Du canton;
Changea les lois, fit un code à sa guise :
Quel code! un vain fatras de grotesque jargon,
Un chef-d'œuvre de balourdise,
Aux fripons, aux méchans, donnant toujours raison.
Mais où brilla l'esprit de l'âne?
Ce fut aux choix qu'il fit d'animaux sans talens,
Pour remplir les postes vacans.
Ses confrères, gens lourds, gens à grossier organe,
Furent élus ambassadeurs.
Le lièvre, tourmenté de paniques terreurs,
Eut la conduite de l'armée.
A l'emploi d'espion la taupe fut nommée,
La taupe qui n'y voit pas plus que dans un four :
Le singe, jusqu'alors simple bouffon de cour,
Fut élu chef de la justice;
Le loup brigand eut la police.
Enfin mettant le comble à tant d'absurdités,
L'âne choisit pour faire les traités,
La marmotte qui dort la moitié de l'année.
Tant que la nation fut ainsi gouvernée,
Tout alla mal en guerre comme en paix.
Le lion perdait sa puissance,
Si la mort n'eut surpris le plus sot des baudets
Au milieu de ses grands projets.

Que de maux peut d'un seul produire l'ignorance,
Quand il a le pouvoir en mains!
Rois, vos intérêts sont les nôtres:
Ne confiez aux sots vos droits, ni nos destins;
Un mauvais choix toujours en entraîne mille autres.

L'auteur de cette fable est M. l'abbé Aubert, qui, à ce qu'il paraît, avait une teinte anticipée de libéralisme pour pousser aussi loin l'irrévérence envers les minis-

tres. J'attends que M. Huard, qui s'y connaît, lui apprenne si c'était un philosophe ou un jacobin : dans tous les cas le pauvre abbé est bien heureux d'être mort : il serait vertement tancé par toutes les feuilles abonnées au budget, et qui pour être les feuilles des ministres ne sont pas pour cela les journaux par excellence.

— Dans le voyage que M. B.... a fait en Suisse pour dissiper ses vapeurs (car ce magistrat est très-vaporeux) il a voulu en passant à Genève visiter et féliciter son digne confrère M. M...., président de la cour prévotale de Lyon, qui fusillait les enfans de quinze ans, etc. etc. etc. Pour se soustraire à la reconnaissance de ses concitoyens, ce modeste proscripteur s'est retiré à Plein-Palais près Genève; il a acquis une maison et la fait arranger. La Providence l'a si bien inspiré, que la porte d'entrée ressemble absolument à celle d'un cimetière. Tout le monde s'y trompe; il n'y manque que la tête de mort et les os en sautoir. Le vertueux propriétaire est en fonds pour suppléer à cet oubli.

Revenons à l'honnête M. B......., sa conversation avec M. M... lui avait sans doute échauffé la tête et donné des idées de conspiration. Rentrant dans la ville par la *Porte-Neuve*, il aperçoit les soldats du corps-de-garde; leur uniforme est celui que portait il y a six ans notre infanterie légère. La cocarde de Genève est rouge et jaune. M. B... croit voir des cocardes tricolores : l'uniforme lui rappelle des souvenirs qui le confirment dans sa méprise.... — Rebelles, brigands, con-

jurés, scélérats, traitres s'écrie-t-il, je vous ferai tous fusiller! J'ai déjà fait fusiller. .... Ces cris d'energumène attirent l'attention des passans. Un Anglais demande *qui est cette partioulier homme!* Un Genevois lui répond : M. B., procureur-général. — *Questce generat procurer?* Le Genevois poli se rappelle le nom anglais de cette charge, (dans l'instant même où M. E. répétoit : *J'ai déjà fait fusiller......*) *Attorney Général* très-fameux en France..... La coincidence des deux phrases et la désinence de la dernière firent une telle peur au magistrat fusillant, qu'il s'enfuit jurant entre ses dents, que quand M. Marcellus sera ministre des affaires étrangères, il fera déclarer la guerre à Genève, à moins qu'elle ne se soumette à devenir catholique.

— M. Beaufils, qui fait toujours sa conversation d'avance, n'est point un caractère imaginaire. On rencontre dans le monde beaucoup de gens qui ont fait la veille des phrases qu'ils débitent comme des inspirations du moment. M. S.... peut être cité pour exemple : ce fonctionnaire public est si méthodique qu'il a rédigé dépuis huit jours les complimens qu'il doit adresser au jour de l'an. Il m'a laissé voir sa liste de visites *cum notis.* Elle est longue et curieuse. J'ai retenu les articles suivans :

« J'irai d'abord chez le comte de C...., ministre de » l'i...., et je lui dirai : Monseigneur, les vœux que je » faits pour V. E. diffèrent essentiellement de ceux de » toute la France. Je souhaite que vous conserviez long- » temps un pouvoir que vous exercez avec tant de ta-

»lent pour vous-même et pour les hautes puissances.

«De là, j'irai chez le ministre de la G.... : « Ce n'est »pas à la guerre, Monseigneur, que vous avez montré »le plus d'intrépidité : quand on perd un de ses mem- »bres en servant son pays on acquiert de la gloire; mais »quand on perd cette gloire, on ne peut rien acquérir »et courir gaîment cette chance; c'est le comble du »courage et du désintéressement.

« Je passerai ensuite chez le cardinal archevêque.... »En voyant les missions que V. Em. dirige, réduire »tant de Français à l'aumône, on reconnaît, Monsei- »gneur, que vous êtes le grand aumônier de France.

«M. le procureur général B...., aura ma visite. —«Vous »étiez fait pour aller à tout, lui dirai-je. Si vous aviez »suivi la carrière des armes, vous seriez devenu *maré- »chal, né* avec une éloquence naturelle, vous vous êtes »rendu redoutable au barreau.

Je me rendrai de là, chez le P... de P... — « Grace à vous, »M. le comte, l'on ne massacrera plus dans les rues; en »1820, les piqueurs seront appelés à d'autres fonc- »tions, les prisonniers ne seront plus au secret indéfini, »les voitures n'écrâseront plus personne, les mendians »et les étalagistes mobiles n'encombreront plus la voie »publique, les gendarmes seront polis, les charlatans »cesseront d'empoisonner le peuple, et les capucins »resteront dans leur capucinière.

«Je passerai de là chez M. P...., ministre des A....; »oh! pour celui-là il faut se distingner. — « Monseigneur, »la postérité qui *pèse* dans sa juste balance, le mérite »des hommes en place, inscrira votre anagramme à »côté de votre nom. (Étienne P...., *qui ne pesa rien*).

«Comme garde national, je dois saluer le maréchal
» de R..... — «Tout le monde gémit, lui dirai-je, de voir
» un héros commander des marionettes. Refuser des
» cartouches à vos soldats, Monseigneur, c'est paraître
» craindre les balles. Cette crainte n'est permise qu'aux
» ennemis de la France.

«Je ne serai pas loin du ministre des F...., je le ver-
» rai : — Monseigneur, si vous établissez la fortune de
» l'état aussi rapidement que vous avez établi la vôtre,
» les Français reconnaissans feront taire les créanciers
» de la succession de Bouillon, et diront, j'en suis sûr,
» que jamais la bande noire n'a spéculé sur les forêts et
» n'a eu un *Roi de Navarre* à sa tête.

«Je terminerai ma tournée à la place Vendôme, et
» m'adressant à M. de S...., je lui dirai :

«Un mot, Monseigneur, vous a enlevé l'estime du
» peuple, un mot peut vous la rendre : prononcez-le;
» son indulgence l'attend :

Et préférant la Charte à la faveur des cours,
Ne dites plus *jamais*, dites : *toujours*, *toujours*.

Un mot sur M. le Directeur de l'imprimerie et de la librairie, ou abus de la censure théâtrale (1).

Tel est le titre d'une brochure fort piquante que vient de publier M. Laya, de l'Académie française. Cette brochure est divisée en deux parties. Dans la première,

(1) In-8° de 60 pages. Prix 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste. Chez Pélicier, Palais-Royal; et chez Foulon et comp.

M. Laya, qui croit avoir de justes raisons de se plaindre, et de la censure et des censeurs, attaque surtout M. Villemain, qu'il accuse d'avoir depuis trois ans empêché la représentation de *l'Ami des Lois.* M. Laya entre à ce sujet dans des détails qui pourront piquer la curiosité maligne de plus d'un lecteur, mais sur lesquels nous ne devons pas discuter ici ; M. Villemain a fourni quelques moyens de défense personnelle; il lui en reste peut-être encore. Cependant il faut avouer qu'une accusation portée par un auteur, aussi généralement estimé que celui de *l'Ami des Lois*, mérite qu'on l'examine avec sévérité.

La seconde partie, qui n'est venue qu'à l'occasion de l'autre, est d'un intérêt plus général. Ma cause ne m'intéresse moi-même, dit « M. Laya, que parce qu'elle se rattache à celle des auteurs dramatiques. Le déni de justice les menace tous. C'est aux journalistes qu'il appartient de donner quelque valeur, par la publicité, aux considérations générales qui se trouvent dans cet écrit, et de provoquer la loi qui garantira toute une classe d'écrivains des atteintes d'une juridiction arbitraire, aussi déraisonnable en ses formes, qu'injurieuse et tyrannique en ses effets. « C'est cette seconde partie qui doit donc attirer surtout l'attention des gens de lettres; elle est traitée avec sagesse, mais elle ne manque ni de chaleur ni d'énergie. « Les écrivains dramatiques, s'écrie M. Laya, sont les *ilotes* de la littérature, et quand l'esclavage est partout aboli, eux seuls ils restent dans la servitude. Jamais joug ne fut plus tyrannique de la part de ceux qui l'imposent, plus avilissant pour ceux qui le souffrent. Les premiers ne daignent pas

donner les motifs ou les excuses de leurs vexations ; les derniers n'osent point demander raison de leur avilissement. » Si contrairement à l'esprit de la Charte, et même à son texte, il est décidé que la censure théâtrale doit rester debout sur les débris des autres censures ; M. Laya demande qu'on établisse au moins un jury chargé de censurer les censeurs. C'est le seul point sur lequel nous ne puissions tomber d'accord avec l'auteur de l'*Ami des Lois;* nous n'approuvons point cette concession ; la censure théâtrale est inconstitutionnelle, et toutes les demi-mesures qu'on peut prendre pour arrêter le mal, l'arrêtent à peine un moment, et ne font que confirmer les abus.

— Les libraires Barba et Ladvocat, viennent de faire paraître un Almanach qui ne peut manquer d'avoir un brillant succès, surtout aux approches du jour de l'an. Il est intitulé : *Les Modes Parisiennes* (1). Modes, théâtres, littérature, procès, beaux-arts, produits de l'industrie, tout ce qui enfin a pu fixer l'attention publique dans le cours de l'an 1819, a trouvé place dans ce Recueil qu'ornent trois jolies gravures, dont deux représentent le costume des habitans de Buenos-Ayres et du Chili, et celui des officiers de l'armée indépendante. Une notice intéressante sur ces contrées généreuses termine cet Almanach, que nous recommandons à tous ceux qui veulent satisfaire à peu de frais aux devoirs que le premier jour de l'an impose.

---

(1) Prix 2 fr. 50 c. Chez Barba et Ladvocat, Palais-Royal ; et chez Foulon et comp.

— Il paraît, depuis quelques semaines, une courte brochure intitulée : *Idées sur les deux théâtres Français, sur l'école royale de déclamation, etc.* (1). L'auteur anonyme après avoir rendu hommage à l'idée primitive qui a présidé à la création d'un second théâtre Français, remonte avec beaucoup de sagacité aux causes de la décadence de la scène française. Il les trouve dans la défaveur que l'on continue d'attacher à l'état de comédien, dans la mauvaise direction donnée à la critique des journaux, enfin dans la composition défectueuse de l'école royale du conservatoire. Ses opinions peuvent être contredites ; mais cependant elles méritent d'être examinées avec soin ; il paraît bien connaître son sujet, et son style est aussi clair qu'élégant et correct. Nous recommandons sa brochure aux amateurs.

— AU RÉDACTEUR DES LETTRES NORMANDES.

Monsieur, je possédais un terrain dans la commune de Pauchard. Le maire voulut l'acheter ; et je ne voulus pas le vendre. Il me fit un procès en bornage ; il le gagna à la cour royale de Paris, au moyen d'un rapport d'expert fait par un architecte qui a la confiance de M. le premier président Séguier, et qui est parent de M. le procureur général Bellart. Je fus condamné à des frais énormes ; le maire a fait vendre mes meubles et toutes mes petites propriétés, dont il s'est ren-

(1) Chez Ponthieu, Palais-Royal ; et chez Foulon et comp.

du adjudicataire à vil prix; il est ainsi parvenu à ses fins pour m'expulser de ma maison; il a même profité du moment où je venais d'avoir la cuisse cassée, ce qui est cause que je resterai estropié pour la vie.

Il me reste la ressource de me pourvoir en cassation; mais pour exercer ce recours, il faut que je consigne l'amende de 165 francs, ou que je produise un certificat d'indigence, il faut l'obtenir de la mairie de Pauchard. Il m'a bien été délivré par l'adjoint; mais le maire qui n'est pas fort intéressé à ce que la cour de cassation examine cette affaire, garde le sceau de la mairie, et s'oppose à ce qu'il puisse être apposé sur le certificat. Je me suis plaint au sous-préfet de Meaux, par une pétition qui est restée sans réponse.

Pourriez-vous me dire, M. le rédacteur, quels moyens il me reste à employer pour vaincre le refus du maire de Pauchard, mon adversaire? Vous obligerez infiniment,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, Jean-Baptiste-Étienne MASSON, ancien charon, à Pauchard, canton et arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne.

QUATRIÈME BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

21 *décembre.* Les bureaux nomment la commission qui doit examiner le projet des six douzièmes. Cette commission est ainsi composée : *libéraux,* MM. Chauvelin, Savoye-Rollin, Bastarrèche, Terneaux aîné; *doc-*

trinaires, M. Delessert; *ministériels*, MM. Paillot de Loynes, le comte Dupont, Blanquart de Bailleul; *ultrà*, M. Magneval.

Ces députés se réunissent aussitôt, car il faut aller vite quand il s'agit d'argent. Le gouvernement en a toujours un pressant besoin. On commence à discuter; et d'abord l'on a quelque peine à s'entendre. Une division s'opère dans la commission. Cinq membres ne veulent accorder que trois douzièmes. Ce sont, à ce qu'on croit, MM. Chauvelin, Bastarrèche, Terneaux, Delessert et Savoye Rollin; les quatres autres, instruits à céder aux vœux du pouvoir, veulent tout accorder. Après une assez longue discussion, un membre propose un parti moyen. Quoiqu'il soit rigoureusement possible d'envoyer promener la minorité ministérielle, il croit que la majorité qui veut les trois douzièmes, peut faire une concession. Il offre de se fixer à quatre douzièmes; et observe que l'unanimité de la commission pourra être de quelque poids aux yeux de la Chambre. Cet avis est adopté.

22 *décembre*. M. Terneaux fait en séance publique, au nom de la commission, un rapport très-sage qui ne donne lieu à aucune observation. La discussion est renvoyée au vendredi 24 décembre.

23 Point de séance.

24 On pensait qu'il n'y aurait aujourd'hui qu'une discussion financière; mais le moyen de garder le silence sur nos intérêts quand ils sont menacés! La séance est ouverte par M. le comte de la Bourdonnaye, qui est aujourd'hui, comme on sait, le chef de la montagne. Ce respectable ultrà prononce un discours

où il y a du bon, du médiocre et du mauvais. Il n'accorde que quatre douzièmes; il refuse toute espèce de confiance à M. Decazes; il s'élève contre le système de bascule, voilà pour le bon. Il se livre à une discussion fort superficielle sur les coups d'état, auxquels il croit fermement; voilà pour le médiocre. Enfin il parle avec fracas d'anarchie, de parti révolutionnaire, de gangrène politique. Il voit de tous côtés des orages, des tempêtes; il prétend que la morale publique est détruite, depuis que ce n'est plus un titre à la faveur d'avoir été chouan, etc. etc.; voilà pour le mauvais, pour le détestable.

M. Froc de la Boulaye, ex-doctrinaire, s'étonne beaucoup de ce qu'on ose s'écarter de la discussion financière, et avoir l'incroyable audace d'attaquer M. le président du conseil des ministres. L'orateur déclare que nos finances sont dans un état très-prospère; aveu maladroit dont il sera réprimandé sans doute par son chef de file. Comment en effet pouvoir maintenant demander un budget d'un milliard?

M. Méchin discute la question des finances. Ce député n'a pas pour principe que tout ministre soit digne de confiance. Si tout homme est honnête, par cela seul qu'il est ministre, à quoi bon des Chambres, et des lois sur la responsabilité?

Vient ensuite M. Roy, qui se trouve fort heureux de n'avoir point à entrer dans la discussion relative à la confiance due à M. Decazes. M. Roy serait trop embarrassé s'il était obligé de soutenir que son collègue mérite l'estime générale. Ce n'est pas que cet ex-avocat ne soit accoutumé à plaider de mauvaises causes; mais ici il n'y a que de la peine sans profit.

M. le général Demarçai entre franchement dans son sujet: il se déclare très-porté à la méfiance; et, en accordant deux douzièmes, il croit faire plus encore que ne lui ordonne sa conscience.

Jusqu'ici ce ne sont que des roses. Nous voilà parvenus à l'instant critique. M. Decazes demande la parole, un peu interdit des reproches de M. Labourdonnaye, qui n'est sans doute pas instruit de ses nouveaux liens avec le côté droit. M. Decazes est pâle, et

sa voix est mal assurée. Il commence par s'étonner de ce que l'on prétende que la *conscience* ordonne de ne pas avoir *confiance* en ses reliques. Il déclare qu'il n'a pas besoin de la confiance de M. Demarçai; c'est prendre son parti en brave. C'est ainsi que faisait le renard qui ne pouvait atteindre jusqu'au raisin. M. Decazes rappelle que ses projets passant toujours, il a la majorité, n'importe par quels moyens, et cela lui suffit. Il avertit la Chambre que son affaire est faite, que la majorité a dîné la veille chez lui, et qu'avec cela, il n'a besoin de la confiance de personne.

M. Decazes s'oubliant un moment après cet aveu de ses forces, prétend que sa majorité ne veut que conserver ce qui est. *C'est ce que nous demandons,* répond le côté gauche.

L'honorable M. Dupont, sans s'occuper de la majorité nouvellement façonnée par M. Decazes, prouve jusqu'à l'évidence que quatre douzièmes doivent suffire. Il ne se laisse pas effrayer par certains orateurs qui craignent qu'un refus n'empêche le roi de dissoudre la Chambre. Cet argument est celui de la servitude; ses conséquences seraient destructives de toute discussion de finances. La nation, dit M. Dupont, a bien aussi ses prérogatives.

Vient ensuite le sieur Cornet d'Incourt, espèce d'épigramme parlementaire, qui prononce un éternel discours dans lequel il prétend de la meilleure foi du monde que le *gouvernement, c'est le Roi.* On rit au nez du respectable ultrà.

MM. Beauséjour, Courvoisier et Benjamin Constant parlent dans des sens différens.

M. *Decazes* effrayé des conséquences de sa dernière phrase remonte à la tribune : il assure qu'il n'a pas du tout dit que la Charte serait conservée. Bien au contraire, elle sera détruite. Il est très-étonné qu'on ait pu lui supposer des vues conservatrices; il a formé le projet de détruire, il y persiste; il a fait vœu de renverser la loi des élections; c'est son désir, et la Chambre aurait tort de s'y tromper.

On a remarqué que les deux côtés ont hué le président du conseil des ministres.

M. Manuel prononce un excellent discours dans le-

quel il s'étonne que MM. les ministres semblent regarder le côté gauche toutes les fois qu'ils parlent de factieux : les vrais factieux sont au côté droit. On interrompt l'orateur qui observe que le bruit ne l'épouvante pas, que son usage est de parler selon sa conscience, en dépit des murmures. Le côté droit sent l'épigramme et paraît fort mécontent. L'orateur n'en tient compte : les ministres sont furieux.

M. Pasquier s'élance à la tribune. Il trouve le préopinant *bien osé* d'avoir prétendu que l'on doit parler en conscience, ce principe est révolutionnaire. M. Pasquier, pour prouver la vérité de son assertion, cherche à définir le gouvernement représentatif; jamais doctrinaire ne fut si obscur que ne l'est M. le ministre des affaires étrangères. M. Dupont observe que cette métaphysique est des plus sottes. Alors le baron Pasquier s'indigne; il s'écrie: « Oui! nous changerons la loi des élections! Oui, c'est une loi détestable! Les nouveaux députés sont des factieux, ils osent rire de mes définitions. » L'orateur allait poursuivre, mais le bruit lui ferme la bouche. Le général Foy demande la parole au nom des nouveaux députés, M. Ravez la refuse. Le baron Pasquier, sans se démonter, poursuit le cours de ses injures. On lui demande s'il se croit encore préfet de police. Il répond que c'est fort mal de s'insurger ainsi contre un ministre à porte-feuille, et quitte la tribune.

Il est remplacé par M. Chauvelin, qui croit que six douzièmes de *confiance*, c'est beaucoup. L'honorable membre déclare que les missionnaires sont cause de tous les maux de la patrie. M. de Marcellus crie *à l'ordre*. M. Chauvelin termine en votant les quatre douzièmes.

La clôture est prononcée, et la majorité achetée la veille par M. Decazes prononce l'adoption du projet ministériel.

Cette séance a mis à découvert toute la politique des ministres. Ils se croient sûrs d'une majorité, et vont frapper les grands coups.

25, 26, 27, 28, 29, point de séance; la commission des comptes s'est seule assemblée. U..

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

De la lacération des pétitions. — Spectacles. — Situation de la France, considérée sous les rapports politiques, religieux, administratifs, etc., par M. Bailleul. — *Lettre du comte de R... à M. Ol..., député de la ville de B..., au corps-législatif du royaume de W.... — Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VII.

Paris, le 8 janvier 1820.

De la lacération des pétitions.

Je l'avois prédit. La Charte une fois attaquée dans l'une de ses dispositions, doit successivement l'être dans toutes les autres; dernièrement c'était l'article qui commande l'oubli des votes, que l'on foulait aux pieds. Aujourd'hui l'on met à l'index celui qui offre aux citoyens un moyen légal de s'élever contre les mesures extra-constitutionnelles. Bientôt, il n'en faut pas douter, la

liberté de la presse sera replacée sous la protection des censeurs. La liberté individuelle n'est pas mieux assurée. Le ministère, abusant de la majorité qu'il prétend s'être faite, et dont il se glorifie avec tant d'insolence, détruira pièce à pièce la monarchie constitutionnelle; et pourquoi cette abolition successive de nos libertés, parce qu'un ministre, justement réprouvé de l'opinion publique, abandonné de la nation, et méprisé de ceux-là même sur lesquels il s'appuie, veut conserver sa place. Le but est la fortune de M. Decazes; le moyen est l'asservissement du peuple français. M. Decazes occupe un des bassins de la balance, et la France est dans l'autre. Que par un destin favorable, la faveur royale se fût retirée du premier ministre, que les vœux publics eussent été satisfaits par sa ruine, tout était sauvé; les choses restaient à leur place; on respectait la Charte; le roi n'était plus assiégé des misérables conseils qui l'ont égaré sur le sentiment national; sa parole royale n'était point violée par son ministre; la loi des élections était maintenue; le droit de pétition n'était point compromis; tous les bannis rentraient, et l'ombre de Louis XVI se faisait obéir. Mais le ministre perdait sa place, et une telle considération a bien quelque poids. Ambitieux et vain, pouvait-il voir le bonheur public autre part que dans son bonheur individuel, la dignité nationale, autre part que dans sa dignité personnelle, la fortune de l'état autre part que dans sa propre fortune? Étrange destinée, sans doute, que celle de la France! d'être soumise à un jeune fat, après avoir soumis l'Europe. De chute en chute, de sottise en sottise, nous sommes arrivés à un beau dé-

nouement, nous faisons une belle fin ; une Chambre des députés dont une grande partie est flétrie dans l'opinion, et qui nous menace de durer cinq ans, une Chambre des pairs façonnée par le pouvoir, et un ministre tout-puissant qui s'est formé dans les antichambres d'une princesse galante.

Au milieu de cet état d'humiliation dont s'indigne un grand peuple, la France est cependant restée calme et soumise; elle a eu la sagesse de renoncer aux moyens de résistance qu'un peuple a toujours entre les mains, parce que les lumières qu'elle a recueillies de trente ans de trouble, lui ont montré que l'insurrection entreprise contre les gouvernemens retombe toujours sur les peuples. La nation française usant de quelques libertés qui survivent à la gestion du ministre, s'est résignée à employer comme seuls moyens de défense, la liberté de la presse et le droit de pétition. La première n'a pas aujourd'hui une grande autorité sur les hommes qui gouvernent; leurs oreilles sont endurcies contre les censures; ils ne daignent plus même descendre à se justifier des plus horribles accusations. Ils ont abandonné cette honorable et chatouilleuse susceptibilité qui est la vertu des gens honnêtes. Reprochez à tel ministre d'avoir envoyé à l'échafaud des malheureux que ses agens ont entraînés au crime; reprochez lui d'avoir commandé de faire *fusiller sur-le-champ* des innocens ; d'avoir laissé mourir des infortunés dans d'infects cachots; vous croyez qu'il va répondre, qu'il va se révolter contre des assertions flétrissantes; qu'il va traîner ses accusateurs devant les tribunaux. Nullement; il gardera le silence, il ne dai-

gnera pas rétablir son honneur; il n'en ira ni plus droit ni plus lentement; il sera cuirassé contre les soupçons, contre les certitudes; il bravera jusqu'à la flétrissure que l'opinion imprime sur le front des coupables.

Le droit de pétition trouve nos ministres plus susceptibles, non qu'ils redoutent le reproche, mais parce que les pétitions arrivant aux députés ou aux pairs de France, ils sont obligés de répondre, et la réponse est difficile quand il n'y a rien à dire. Importunés par l'exercice de ce droit salutaire, les voilà qui s'efforcent de le proscrire. Après avoir donné le signal aux bandes stipendiées qui rédigent leurs journaux, ils ont chosi dans la Chambre des pairs deux hommes qu'ils pussent déshonorer; et profitant de l'occasion d'une pétition qui réclame le maintien de l'article de la Charte relatif à l'oubli des votes, ils ont préludé par une première violation, à la destruction entière du droit de pétition. Quelque accoutumés que nous soyons aux palinodies, nous avouons cependant que nous ne croyions pas que les pairs qui se chargeaient de porter un coup mortel au droit de pétition, seraient deux hommes que des antécédens et une sorte de réputation semblaient avoir faits pour combattre, non pour proposer de pareilles mesures. Il était loin de notre pensée que celui-là dût s'élever contre le droit de pétition, qui dans la plus grande circonstance de sa vie éprouva l'utilité de ce droit sacré; qui, devenant l'exemple de la piété filiale, trouva tous les cœurs ouverts à ses touchantes réclamations. Si quelqu'un peut être frappé des inconvéniens des pétitions, est-ce M. de Lally-Tollendal? et le besoin de justifier la mémoire de son père,

fut-il le seul qui lui fit mettre en usage le droit de pétition? A-t-on oublié que M. de Lally-Tollendal, pétitionna devant la convention nationale pour obtenir des passe-ports comme *gentilhomme anglais?* A-t-on oublié que ce même M. Lally fit en faveur des émigrés une longue pétition qui ne fût point lacérée? est-ce parce qu'il eût le triste courage de renoncer volontairement à sa patrie, que cet orateur est insensible aux douleurs des hommes qui, injustement bannis, ne peuvent supporter loin d'elle le fardeau de l'existence?

Si l'on a peine à concevoir l'immense faute commise par M. de Lally-Tollendal, conçoit-on mieux la conduite du prince d'Eckmülh; de ce militaire qui naguère encore fut proscrit, qui, devant la cour des pairs, essaya de défendre l'infortuné maréchal Ney, qui, pendant les cent jours, fut le collègue de deux votans, qui signa le premier une adresse de l'armée dans laquelle il proscrivait les Bourbons? (1) Était-ce au maréchal Davoust

---

(1) Il est bon de mettre sous les yeux du lecteur cette adresse de l'armée. Sans approuver, comme on le pense bien, ce qu'elle contient, nous la donnons comme un fait curieux, qui prouve que le maréchal Davoust a tant soit peu changé d'opinion.

Adresse de l'armée, sous Paris, à la Chambre des Représentans.

« Représentans du peuple,

» Nous sommes en présence de nos ennemis; nous jurons entre vos mains, et à la face du monde, de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre indépendance et l'honneur national. *On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, Représentans, qu'on aurait signé le*

d'interdire la défense des proscrits, de désavouer ses collègues, ses compagnons d'armes, de porter des arrêts de proscription? Ne devait-il pas craindre, en se conduisant de la sorte, que l'on ne lui rappelât les fautes de sa vie politique et de sa vie militaire? Ne devait-il pas redouter une recherche dont il n'est pas sûr qu'il sorte avec honneur? Si quelque plume imprudente, en effet, allait réveiller les souvenirs du dix août; évoquait les mânes des victimes égorgés dans ce jour funèbre, le maréchal Davoust n'entendrait-il au fond de son cœur aucune voix plaintive? Si quelque écrivain se reportait en idée sous les murs de Hambourg, et

---

testament de l'armée, qui pendant vingt années a été le palladium de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout lorsqu'on l'a faite aussi longuement, des succès et des revers. Dans nos succès, on nous a vus grands et généreux; dans nos revers, si on veut nous humilier, nous saurons mourir.

» *Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation;* nous les avions accueillis avec les sentimens de la plus généreuse confiance; nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés par leur acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien, comment ont-ils répondu à cette confiance? Ils nous ont traités comme rebelles et vaincus.

» Représentans, ces réflexions sont terribles, parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France. Elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale; et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde.

» Au camp de la Villette, le 30 juin 1815, à trois heures après-midi.

Signé, le maréchal, ministre de la guerre, prince d'ECKMULH, etc.

(*Moniteur* du 2 juillet 1815.)

recueillait les gémissemens qui retentissent encore dans cette malheureuse ville, tous les cœurs seraient-ils de bronze comme celui du maréchal Davoust? Et de ces souvenirs ainsi rappelés, ne se formerait-il pas une nouvelle opinion publique à l'égard d'un général qui prouve que l'amour de la liberté accompagne rarement les habitudes militaires.

Ce n'est pas assez pour le maréchal Davoust d'interdire aux bannis jusqu'au droit de la plainte. Il insulte les hommes qui refusent de partager sa froide insensibilité; il ose les qualifier d'anarchistes, d'amis du désordre, de partisans des révolutions; on dit que ce militaire s'est échappé jusqu'à proférer une injure grossière qu'il a pu apprendre dans les camps, mais que la tribune de la Chambre des pairs ne doit point être accoutumée à entendre. Les défenseurs des bannis sont, à dit M. le maréchal, des *misérables!* les citoyens qui s'élèvent contre une violation de la Charte sont des *misérables*, ceux qui sont accessibles à la pitié sont des *misérables!* Mais si l'on détourne ainsi cette expression de son sens naturel, quelle épithète restera pour les hommes qui trahissent leur patrie, qui s'enrichissent des sueurs et du sang de leurs concitoyens; qui tour à tour flattent et vendent tous les partis, qui sacrifient à tous les dieux, adorent toutes les puissances, professent toutes les opinions, à ceux qui le lendemain de leur proscription proscrivent les autres, qui n'ont ni collègues, ni amis, ni parens, quand l'intérêt leur parle, qui n'ont qu'une idole, la fortune, qu'un désir, les dignités, qu'une opinion, le mépris de leurs semblables? Quel

terme inventera-t-on pour qualifier des vertus si nobles, des mérites si éclatans? Si les expressions les plus ignobles de la langue sont attribuées à ceux qui remplissent le mieux les devoirs que l'humanité et le patriotisme imposent, il ne restera que des épithètes honorables pour ceux qui méprisent ces mêmes devoirs; on les appellera *les honnêtes gens.*

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Olympie poursuit le cours de sa languissante carrière. C'est un magnifique exemple de la différence qui existe entre un beau spectacle et un spectacle pompeux. Toutes les ressources de la magie théâtrale ont été mises en œuvre pour entasser merveille sur merveille; mais les yeux et les oreilles se fatiguent bientôt quand le cœur n'est pas ému et l'esprit intéressé. Le génie a seul le pouvoir de rendre les illusions durables : tous les prestiges produits par des artifices qui lui sont étrangers s'évanouissent devant la froide raison, comme ceux de la forêt enchantée du Tasse, à l'approche d'un chevalier intrépide. La critique fait disparaître sous sa hache tous ces charmes menteurs. Elle n'a rien épargné dans cette production de tous les arts rassemblés, ni l'ombre de Voltaire, ni les accens de l'auteur de *la Vestale*, ni la merveille d'Ephèse. Un érudit a blâmé M. Degotty d'avoir employé dans l'architecture

du temple de Diane l'ordre corinthien, tandis qu'au témoignage de Vitruve, il était d'ordre ionique. Il faut être bien malheureux pour avoir Vitruve contre soi quand on a consulté Pausanias, et qu'on a pris soin de s'appuyer de son autorité dans la description de la scène.

Le premier Théâtre-Français vit sur le succès du *marquis de Pomenars*, en attendant *Tibère*, et en attendant Joanny qu'il continue à disputer à l'Odéon. La contestation recommencera, dit-on, quand le terme de l'engagement de Joanny sera expiré. Cependant le Second Théâtre jouit à peine de la possession de ce précieux acteur, qui ne se montre guère que sous le manteau de Procida. Il vient de jouer une seconde fois Coriolan, un des rôles les plus favorables à son talent; il exprime avec une grande énergie les transports de ce fougueux patricien. Mademoiselle Gersay s'est essayée avec succès dans Véturie : pourquoi le théâtre n'emploie-t-il pas plus souvent cette actrice? Elle est douée de plusieurs des qualités qui conviennent à cet emploi, si elle ne les possède pas toutes. Elle a de la force et du mordant, et réussirait probablement dans les *adorables furies*. Déjà elle a paru avec un certain éclat dans Éryphile d'*Iphigénie*. Mademoiselle Laroche n'a rien de ce qu'il faut pour jouer Phèdre, qui exige au plus haut degré les qualités d'une grande actrice ; de l'intelligence et un jeu sage sont loin de suffire pour rendre les accens de la passion la plus violente dont Melpomène ait jamais imité le langage et les mouvemens. Elle n'a sans doute consenti à se charger de ce rôle que par complaisance pour Bernard qui représentait Thésée, et qui a fait preuve dans ce rôle d'un

talent déjà capable de grands effets tragiques, mais qui en sera bien plus capable encore quand....... Mais je crains de hasarder des conseils qui seraient peut-être reçus avec dédain ou même avec humeur. Dieu me garde d'être la cause d'une nouvelle défection! C'est bien assez de celle de Victor, qui va dit-il quitter Paris, rebuté par les grossières critiques des journaux. Je ne puis croire que les *Lettres Normandes* soient comprises dans ce reproche; j'ai toujours parlé de ce jeune acteur avec la politesse qu'on doit à tout le monde, et avec les ménagemens qu'on doit particulièrement à un homme fait pour devenir un homme de talent. Il m'a même semblé que la plupart des journaux s'accordaient en ce point, et qu'en blâmant les défauts de Victor, ils n'ont point contesté ses dispositions. Je ne lui donnerai plus qu'un avis pour adieu, et je n'ai plus rien à risquer, puisque c'en est fait, et que son départ est résolu. Je l'engage pour sa propre gloire à se défier des applaudissemens qu'il va chercher en province. La flatterie perd les acteurs comme les rois. Des faveurs irréfléchies sont les plus funestes présens qu'on puisse faire à un talent qui se forme; elles ont commencé à corrompre les heureuses qualités de Victor; elles achèveront de le pervertir. Les froideurs du public de Paris l'ont blessé; je lui prédis qu'à son prochain retour de province, il sera sifflé s'il s'engage plus avant dans la voie de perdition où il est entré. Au lieu de se montrer si sensible à des critiques qu'il lui plaît d'appeler grossières, il eût été plus sage à lui de faire son profit d'un bon conseil qui pouvait se trouver mêlé aux plus dures remontrances.

Qu'il apprenne de Boileau quel parti on peut tirer des envieux. Veut-il un exemple plus frappant de patience et de longanimité? qu'il considère les ministres, même le président du conseil, qui est en réalité ce qu'un ministre de Melpomène n'est qu'en fiction; ou les critique d'une façon bien plus cruelle encore : est-ce que les députés de la gauche et de la droite sont plus indulgens pour M. Decazes, que le parterre pour Victor? est-ce que les journaux indépendans et les ultrà se concertent pour chanter ses louanges? cependant M. Decazes parle-t-il d'abandonner le théâtre où il joue un rôle si brillant? Menace-t-il de retourner à Libourne? Il se moque des injures grossières du côté droit, et des sages et sévères remontrances du côté gauche. Que Victor fasse mieux; qu'il méprise les injures, et qu'il écoute la critique.

J'espérais pouvoir rendre compte de la comédie nouvelle de M. Delavigne. Mais les acteurs ne se montrent pas très-empressés de jouer *les Comédiens*.

VARIÉTÉS.

Situation de la France, considérée sous les rapports politiques, religieux, administratifs, financiers, commerciaux, etc., par J. Ch. Bailleul, ancien député.

« Le despotisme du dernier gouvernement, et la res-»tauration, dit M. Bailleul, ont donné à la France une »physionomie si nouvelle, on pourrait dire si étrange; »ils ont introduit dans le corps politique des élémens »si opposés, si disparates, qu'ils ne peuvent être con-»fondus sans danger, ni saisis qu'avec une extrême »difficulté. Il s'agit de distinguer avec soin, et de ca-»ractériser avec précision ce qu'on laisse faire, ce »qu'on fait, et ce qu'il faudrait faire. » Personne, mieux que l'écrivain dont nous analysons l'ouvrage, n'était capable de s'acquitter de cette tâche difficile. A un coup-d'œil sûr, à une connaissance précise de notre époque et de ses antécédens, M. Bailleul joint une grande franchise, une fermeté qui ne compose point avec la vérité. Peu de publicistes ont aussi bien saisi les caractères de la révolution française, qu'on pourrait non moins justement appeler la révolution de l'Europe et du monde, peu en ont décrit et jugé les phases diverses avec autant de sagacité. Déjà, dans un premier ouvrage, *les Royalistes de M de Châ-*

teaubriand, il avait arraché le masque dont se couvrait la faction oligarchique; il avait montré, sous ce royalisme prétendu, l'intérêt, l'ambition, l'orgueil, cherchant à compromettre le trône, en associant son auguste nom à leurs prétentions illégitimes. Depuis, dans l'*Examen critique de l'ouvrage de madame de Saël sur la Révolution française*, il avait signalé des erreurs, dont la séduction était d'autant plus dangereuse, qu'elles se présentaient sous l'autorité d'un nom justement célèbre, dans un style brillant d'images, et parmi de nobles et grandes vérités. Aujourd'hui, l'occasion s'est offerte d'éclairer encore plusieurs aspects de notre situation politique : M. Bailleul s'est empressé de la saisir; et si nous en jugeons d'après le cahier que nous avons sous les yeux, c'est un nouveau titre qu'il est sur le point d'acquérir à la reconnaissance des amis de la liberté.

Après une vue générale remplie d'observations ingénieuses et profondes sur la situation de la France, que l'auteur nous montre *soumise à deux gouvernemens opposés, l'un de fait, l'autre de droit; l'un existant au nom des lois, avec des chefs visibles; l'autre agissant contre les lois, avec l'appui d'une main invisible;* il examine les événemens qui ont suivi la restauration, et signale en passant, avec autant de mesure que de franchise, les erreurs politiques des dépositaires successifs de l'autorité. La plus grave, celle dont toutes les autres ne sont que la conséquence, est l'influence accordée à un parti anti-national, dans l'administration des affaires publiques, la

protection constante dont il s'est vu l'objet, alors même qu'il se mettait en révolte ouverte contre les lois, et l'espèce de réprobation dont l'autorité n'a cessé de frapper au contraire les hommes qui représentaient l'intérêt national. Il faut l'entendre un moment lui-même. « La nation, après une période de vingt-cinq » années, avait éprouvé une régénération complète » dans son organisation politique, dans ses lois, dans » ses mœurs, dans ses habitudes, en un mot, dans » tous ses rapports sociaux. Ses armes avaient jeté un » grand éclat : elle avait vaincu l'Europe; elle avait » commandé le respect et l'admiration du monde en- » tier. Mais ces grands changemens n'avaient pas été » opérés sans obstacles, et tous les Français ne s'étaient » pas ralliés à de si nombreux triomphes. Une conspi- » ration s'était constamment manifestée sous toutes les » formes qui ont pu la mettre à même de nuire; elle » avait, par ses conseils, perdu la dynastie; en même » temps qu'elle provoquait la guerre étrangère, elle » organisait dans l'intérieur des soulèvemens et la » guerre civile.

» Je dis une conspiration, et la preuve de mon as- » sertion est facile. Pour juger de la nature d'une action » ou de la conduite des individus par rapport à l'état, » il faut examiner ce qu'est cette action, cette con- » duite, relativement aux lois, et d'après le nombre » d'individus qui s'y sont ralliés : ces deux règles, en » pareil cas, sont en même-temps nécessaires et infail- » libles. Or, l'ordre de choses que la conspiration en- » tendait soutenir, avait été formellement proscrit et » anéanti par le concours unanime du monarque et des

» représentans de la nation, régulièrement nommés,
» convoqués et réunis. L'ordre de choses que les cons-
» pirateurs ont eu pour but de détruire, était consacré
» par le même concours de puissance et de volontés.
» Les agresseurs ont donc toujours été sans excuse
» comme sans droit..... Quant au nombre des cons-
» pirateurs, ils sont à peine une poignée, si on daigne
» la comparer à la masse des Français qui forment la
» nation. D'ailleurs cette masse des Français avait dé-
» fendu le territoire, que les conspirateurs, placés dans
» les rangs des étrangers avaient attaqué les armes à
» la main. L'intelligence de ces derniers, soit avec l'é-
» tranger, soit entre eux, a donc constitué une conspi-
» ration, et leur soulèvement une révolte. »

Ce fut cependant à ces hommes que se trouva d'abord confié le destin de la France; de là, les alarmes de la nation en 1814, alarmes qui favorisèrent la funeste révolution du 20 mars; de là, à la suite de l'invasion étrangère, la terreur de 1815. L'auteur conclut de ces faits qu'un ministère ultrà-royaliste est incapable de gouverner la France, et qu'on ne peut en attendre que des calamités. Il ajoute que, « ce qui est mauvais ne
» peut entrer sans danger, pour si peu que ce soit,
» dans la composition de ce qui est bien; que, par
» conséquent, le plus léger sentiment de l'oligarchie,
» dans l'ordre qui nous gouverne, est un germe em-
» poisonné, qui produira toujours de grands maux. »

Après l'ordonnance du 5 septembre, commence un nouveau système, dont le caractère est l'incertitude et la contradiction. Les hommes de 1815 restent maî-

tres de tous les emplois publics. C'était au moins une imprudence.

En 1818, des noms honorables sont désignés par l'opinion pour la représentation nationale. L'autorité cherche à les éloigner, et l'inutilité de ses efforts devient le signal d'une attaque contre notre système électoral.

A cette époque, le ministère renouvelé en partie, défendit cette institution tutélaire que l'oligarchie cherchait à nous ravir. Une grande popularité l'environna dans ce premier moment; on put s'attendre que l'administration allait changer de système; on put espérer que des lois impatiemment attendues allaient enfin mettre notre organisation en harmonie avec la Charte, et consolider le parti fondamental en se groupant autour de lui. Vaine espérance! « C'est à dater de cette » époque, dit M. Bailleul, que l'on voit se développer » avec plus d'ensemble et d'énergie un système jusque- » là timide, et en quelque sorte honteux : des mission- » naires couvrent la France... On proscrit des doctrines » avouées par une sage liberté, et les hommes qui la » professent. Des conspirations sont ourdies; la vie des » citoyens est, dit-on, menacée : tout reste enveloppé » du plus profond secret; chaque parole des amis de » l'ordre constitutionnel est transformée en cri sédi- » tieux; s'ils se trouvent jusqu'à trois réunis dans le » même salon, on les signale comme des conspirateurs. » Mais on ne sait point percer les nuages qui couvrent les » trames des oligarques; on veut ignorer leurs comités » secrets, leurs organisations, leurs allées, leurs venues,

» leurs courses, leurs correspondances, la source où ils
» puisent l'argent, qui ne leur manque jamais pour de
» de dangereux usages. »

En 1819, au milieu d'une foule de choix nationaux, on voit reparaître quelques noms trop fameux en 1815. Sur lesquels l'autorité sonnera-t-elle l'alarme? Les ennemis de la Charte? ils ne sont pas même le sujet d'une observation.

L'autorité ne devait pas s'attendre à trouver les élections favorables : elle n'avait rien fait pour se concilier l'opinion; elle avait tout fait pour se l'aliéner. Cependant, loin de s'en prendre à elle-même de sa défaite, elle s'en prend à la loi, elle négocie avec les oligarques; il faut que la Charte reçoive des modifications, et que la loi des élections soit anéantie.

« En 1814, dit l'auteur en se résumant, on a pro-
» tégé la contre-révolution; il y avait en évidence trop
» d'élémens opposés pour les tenter ouvertement.

» En 1815, on a commencé la contre-révolution sous
» les auspices des armées étrangères; elle s'est arrêtée
» devant ses propres excès.

» Depuis, on a cherché un gouvernement qui ne fût
» ni la révolution, ni la contre-révolution; autrement,
» qui ne fût, ni selon l'opinion de la France, ni selon
» l'opinion de la Vendée et de l'émigration. Cette con-
» ception, comme il est aisé de l'imaginer, n'a pu pro-
» duire que de douloureuses fluctuations, et nous en
» sommes encore là. »

Quelle est la source de ces erreurs? M. Bailleul nous l'indique en peu de mots : les agens du pouvoir ont jusqu'ici introduit dans la restauration l'esprit de l'émi-

gration, de la Vendée, de la domination ecclésiastique, c'est-à-dire, de la contre-révolution, dans une proportion plus ou moins forte, mais toujours dans une proportion quelconque. Tout a été erreur : erreurs dans les principes, erreurs sur les faits, erreurs dans les affections et les préférences, erreurs dans la défiance avec laquelle on traite la France, erreurs dans les complaisances pour les castes oligarchiques. Il faut revenir à la vérité ; rien n'est stable que ce qui repose sur la vérité.

Dans un autre chapitre, M. Bailleul s'occupe des attaques dirigées contre la loi des élections. Si cet article n'avait déjà trop d'étendue, nous nous ferions un plaisir d'analyser aussi la discussion à laquelle il se livre sur cet important sujet. Il est difficile d'apporter dans l'examen d'une question plus de bonne foi, plus de raison, une logique plus saine et plus vigoureuse. Pourquoi, se demande l'écrivain, les mêmes hommes qui défendirent naguère avec tant de zèle la loi des élections contre une attaque audacieuse, sont-ils eux-mêmes aujourd'hui les premiers à l'attaquer ? Ils faisaient bien alors, car leur succès ramena le calme au sein de la nation : ils font mal aujourd'hui, car la seule annonce de leurs projets sème partout le trouble et l'inquiétude.

« Il était convenable, ajoute plus loin M. Bailleul, » il était sage, avant de revenir sur des lois à peine » essayées, de compléter notre système législatif et nos » institutions. » En effet, l'autorité n'a-t-elle rien de mieux à faire que d'ébranler, sous prétexte de les affermir, les bases de notre constitution ? A-t-elle épuisé

tout le bien que l'on peut tirer de nos institutions, telles qu'elles existent? Est-il temps de songer à perfectionner, à corriger, lorsqu'on n'a pas même achevé? La France attend, et elle a droit peut-être de s'étonner qu'on lui laisse attendre si long-temps l'organisation du jury, celle du système municipal, celle de la garde nationale, celle de l'instruction publique; elle attend la loi sur la responsabilité des agens du pouvoir; elle attend la révision de sa législation pénale: et c'est au moment de fonder toutes ces institutions si nécessaires, si impatiemment désirées, qu'on vient les ajourner indéfiniment, et remettre en question l'existence même du principe de l'ordre social! Une telle marche est d'une inconséquence trop évidente.

L'auteur exprime d'un seul trait l'esprit des divers partis qui existent en France. « Les *ennemis de la nation*, ou ultrà-royalistes, ne veulent pas d'un système d'élection national, puisque anéantir les droits de la nation est le but de tous leurs efforts; ils *conspirent* contre la loi.

» Les *extra-nationaux*, ou ministériels, consentent à maintenir les intérêts nationaux, pourvu qu'ils puissent s'attribuer exclusivement les droits de la nation; ils *intriguent* contre la loi.

» Les *nationaux*, ou la France, que les deux factions veulent dépouiller, l'une directement et l'autre indirectement, réclament la conservation de la loi. »

Mais, dit-on, le ministère ne peut marcher sans la majorité des Chambres; pour qu'il ait cette majorité, il faut que les choix lui soient favorables. « Le ministère, répond M. Bailleul, est de sa nature une chose

« mobile; la nation est une chose fixe et stable. » C'est donc au ministère à marcher avec la nation; ce n'est pas à la nation à marcher avec le ministère.

A la force du raisonnement, M. Bailleul joint partout le calme de la modération : son langage est souvent animé par la chaleur de la conviction, jamais par la véhémence des passions. C'est ainsi qu'il démontre que la France est doublement fondée à réclamer la liberté de ses votes; d'abord, parce qu'elle échappe ainsi au mal qu'on lui veut faire; ensuite, parce que *son triomphe et sa sécurité protégent toutes les existences, même celle de ses ennemis.*

L'écrit de M. Bailleul n'est pas seulement, on le voit, l'ouvrage d'un bon citoyen, mais celui d'un publiciste éclairé : son style, toujours remarquable par la verve et l'énergie, nous paraît avoir gagné cette fois sous le rapport de la précision et de la régularité. L'auteur ne recherche point l'élégance travaillée du langage académique; mais sa diction est franche, son expression est généralement forte et lumineuse : il a quelque chose de la franchise *Cornélienne.* En résultat, ce premier cahier ne peut que donner une idée avantageuse de ceux qui doivent le suivre : l'importance des questions qu'agite l'auteur, la loyauté et la justesse de sens qu'il apporte dans leur discussion, feront sans doute désirer la continuation de son utile entreprise.

S. B.

MÉLANGES.

Lettre du comte de R.... *à M.* Ol...., *député de la ville de Berg..., au corps législatif du royaume de W....*

Stutt...., le 15 juillet 1819.

Vous savez, mon cher Ol.... que le jeune prince héréditaire de M.... élevé dans les principes d'une sage liberté, m'honore de toute sa confiance. Dernièrement il me donna rendez-vous au parc, à sept heures du matin, et vint m'y trouver exactement. Comte de R.... me dit-il, je connais votre amitié pour moi, vous connaissez mes principes, je viens vous communiquer les pensées qui m'assiégent et troublent mon repos; je dois régner un jour, et vous savez que mon unique désir est de rendre mes sujets libres et heureux. *Marc Aurèle, Alfred-le-Grand, Henri IV*, voilà les modèles que je ne cesse d'étudier; mais quel mérite auront désormais les souverains en les imitant, s'ils ne sont que des abstractions, et si les constitutions qui, je le vois bien, s'établissent partout, réduisent le pouvoir des rois à faire exécuter les lois faites par un gouvernement représentatif? Je voudrais un pouvoir absolu pour que mon peuple m'eût l'obligation des garanties que je lui donnerais, et qu'il me sût gré des institutions libérales que je fonderais. Je mets mon bon-

heur et ma gloire à vivre dans la reconnaissance et dans la mémoire de mes sujets; mais que croiront-ils me devoir, si les lois fondamentales de l'état m'ôtent la possibilité de faire le mal, et ne me laissent que la faculté de consentir au bien que me feront les mandataires de la nation. — Les regrets de votre altesse, lui répondis-je, attestent ses vertus, et ceux qui la connaissent comme moi ne balanceraient pas à remettre leurs destinées entre les mains d'un prince aussi bon, aussi éclairé; mais, monseigneur, dans notre état de civilisation le meilleur prince ne peut gouverner seul, et la portion de pouvoir qu'il confie à ses ministres sert à opprimer les peuples, si la loi constitutionnelle ne s'oppose pas à l'arbitraire. Le despotisme n'est plus difficile à établir, et pour mettre ses sujets sous le joug le plus rigoureux, un souverain n'a plus besoin d'employer la violence et les armes; qu'il dise seulement à ses ministres, *je veux un pouvoir absolu*, et il ne sera que trop obéi. Si votre altesse faisait à tel ministre que je pourrais lui nommer, la confidence qu'elle vient de me faire, il serait capable de lui répondre dans sa franchise : Vous désirez un pouvoir sans bornes, sans vous exposer aux chances des révolutions, rien n'est plus aisé. Éteignez partout les lumières; favorisez les passions de la multitude pour lui créer des besoins; donnez-lui beaucoup de prêtres, des loteries, des maisons de jeu, des filles et grand nombre de théâtres, vous aurez bientôt des hypocrites, des débauchés, des filous et des vagabonds fainéans, gens pour qui il n'est point de patrie. Faites parcourir vos provinces par des missionnaires qui prêchent l'obéissance passive; nommez seul à

toutes les places; gênez le commerce et l'agriculture en multipliant sans nécessité les taxes et les formalités assujétissantes; accaparez les grains pour créer des disettes factices; faites le monopole des tabacs et du sel; imaginez des distinctions honorifiques pour récompenser vos valets; humiliez les anciens défenseurs de la patrie; reconnaissez une noblesse héréditaire, et donnez-lui des exemptions et des priviléges; rendez difficiles les communications avec l'étranger; prohibez l'entrée des livres, mais laissez les jésuites se caserner dans vos états en changeant de nom et non de doctrine. Cependant promettez au peuple quelque liberté, tâchez de lui persuader qu'il exerce des droits, mais à chaque droit, que vous aurez l'air de reconnaître, faites une ordonnance qui en restreigne l'usage, ou faites passer une loi d'exception qui en suspende l'exercice. *Donner* et *retenir*, doit être la devise de votre gouvernement. Imposez peu les propriétés, mais imposez sans mesure la consommation; ne favorisez que l'industrie qui s'applique aux objets frivoles; payez magnifiquement les acteurs, les chanteurs, les cuisiniers, laissez les savans dans l'indigence; mettez les journaux dans votre dépendance, dites que la presse est libre, et ménagez-vous les moyens de persécuter les écrivains sous tout autre prétexte; honorez l'espionage et la délation; violez le secret des lettres; ayez une police qui sache provoquer de fausses conspirations; ordonnez à vos agens de tourner en ridicule toutes les idées libérales et patriotiques; inspirez à la jeunesse le goût militaire pour l'accoutumer à l'obéissance passive, et tâchez d'établir entre les militaires

et le peuple une ligne de démarcation qui les empêche de s'unir et de se croire les mêmes droits ; environnez votre palais de troupes étrangères mieux payées que votre armée ; occupez toujours la curiosité où la malignité publique par une histoire scandaleuse, vraie ou fausse ; calomniez, ou faites diffamer les philosophes ; faites partager à vos ministres votre inviolabilité, en déclarant que leur responsabilité est collective ; favorisez les grands propriétaires, parce qu'ils sont presque toujours amis du despotisme ; mettez les juges de vos tribunaux dans la nécessité de ne suivre que vos inspirations, par l'espérance de parvenir à faire partie de votre conseil ou de la cour suprême. Si l'opinion publique repousse vos institutions, si plus forte que votre despotisme, elle menace de renverser votre autorité, liguez-vous avec les rois, invoquez le secours de leurs forces réunies contre vos propres sujets, livrez bénignement toutes vos citadelles à l'étranger, plutôt que de céder à la voix de votre peuple......... — Arrêtez, me dit le prince ; voilà de quoi dégoûter à jamais du pouvoir absolu: Votre utopie machiavélique ressemble beaucoup trop à l'histoire. Vous m'avez fait sentir combien un roi, qui veut se conduire en père, doit craindre le système oligarchique de la plupart des ministres. Le seul moyen pour lui de s'y soustraire, c'est d'assurer au peuple toutes les garanties que lui promet une bonne Charte constitutionnelle, déclaration immuable de ses droits. — Vous jugez, mon cher Ol..., quel plaisir m'a fait cette réponse, et quel espoir elle fait naître dans mon âme. Venez à Stutt...., je veux vous

présenter au prince; il est digne de vous entendre, et vous achèverez mon ouvrage.

Je suis, etc...,

Le comte DE R....

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Quelques journaux ont annoncé que le Roi avait répondu à la députation de la Chambre des députés, lorsqu'elle s'est présentée devant lui pour le nouvel an :

« Je reçois vos félicitations. Je compte sur votre appui pour repousser nos ennemis de l'intérieur; vous connaissez ma volonté ; elle est inébranlable. »

Cette réponse est fausse; elle doit l'être. Le Roi ne peut avoir tenu un pareil langage; ce prince est trop pénétré du sentiment de ses devoirs pour chercher à contraindre la conscience des députés. Si le Roi est inviolable sous un gouvernement représentatif, c'est parce que sous un tel régime il ne veut que le bien, n'a point d'autre intérêt que celui du peuple, d'autre opinion que l'amour de la vérité. Si le Roi avait réellement une volonté indépendante de celle des ministres, s'il prétendait que les Chambres doivent lui obéir, il faudrait que l'un des deux cédât, et chacun alors perdrait son caractère.

Cette réponse est fausse. En effet, le Roi n'a pas pu dire qu'il serait *inébranlable*, puisque cette attitude qu'il prendrait serait sans but et sans résultat. Tout

le pouvoir des ministres et celui du prince lui-même, se bornent à proposer telle ou telle loi à la Chambre; si la Chambre refuse de l'adopter, la loi reste comme non avenue, et que le Roi soit ou non inébranlable, la loi demeure rejetée. Le prince exerce un droit de *veto* sur les propositions des Chambres, mais les Chambres peuvent rejeter sans retour ses propositions. Dire que le Roi est inébranlable dans sa volonté pour l'adoption, c'est dire que le Roi peut plus qu'il ne peut réellement, c'est dire que le Roi a d'autres intentions que celles qui sont autorisées par la loi, ou c'est tomber dans ce que les Anglais appelle un *non sens*.

Cette nouvelle est calomnieuse. Elle semble en effet donner à entendre que si la Chambre rejette les propositions relatives à la Charte, la volonté du Roi n'en sera pas ébranlée. Cette volonté, survivant au rejet de la proposition royale, n'aura plus de moyens légaux pour se faire obéir; il faudra donc supposer que, faute ces moyens, le prince emploiera des voies illégales et violentes; en effet, la réponse qu'on lui attribue ne ressemblerait pas mal, si elle était véritable, à cette allocution de Jacques II au parlement anglais: « Que personne ne s'avise de refuser ce que je demande, sinon je saurai l'en faire repentir. » Nous avons une trop grande confiance dans les lumières et dans la prudence de Louis XVIII, pour croire qu'il profère jamais des paroles aussi subversives du gouvernement représentatif.

Que les députés se gardent donc de penser que les paroles rapportées par quelques feuilles soient en effet descendues du trône. Le Roi mal conseillé par ses

ministres peut avoir conçu l'opinion que quelques changemens à la Charte sont avantageux. Mais ce prince n'a jamais de volonté irrévocable, avant la discussion des Chambres qui sont ses lumières naturelles. Il n'imite point les magistrats qui portent leur jugement avant d'entendre les parties. Celui qui ne doit vouloir que la vérité sait surtout écouter les discussions. Il n'appartient qu'à des ministres tels que les nôtres d'estimer leur jugement supérieur à celui de qui que ce soit, de se dire inébranlables avant d'avoir écouté les argumens qui seraient le plus propres à les ébranler. L. T.

— Les états-généraux de Hollande viennent de donner un grand exemple à l'Europe : ils ont, à l'unanimité, refusé le budget décennal qu'on leur proposait de voter; ils ont déclaré que l'absurdité de ce vote motivait suffisamment leur refus, et le gouvernement, sentant qu'une assemblée patriotique est une puissance, ne s'est point révolté contre de telles délibérations. Gloire aux députés Belges et Hollandais! dans un temps de lâcheté ils ont donné le plus mémorable exemple de vertu et de courage. Puisse leur conduite être imitée ! Nous le désirons; mais, à dire vrai, nous ne l'espérons guère : lord Castlereagh et le duc Decazes y ont mis bon ordre.

— Notre horizon politique continue d'être couvert de nuages. Les ministres vont toujours leur chemin : M. de Serre, qui paraît dangereusement malade, va, dit-on, céder les sceaux à M. Ravez; M. de Latour-

Maubourg poursuit l'ouvrage du duc de Feltre, et M. Pasquier se montre toujours semblable à lui-même.

Pour bien faire, Néron n'a qu'à se ressembler.

On assure que la centralisation des troupes à Paris continue avec beaucoup d'activité : chaque jour il arrive de nouveaux corps. Les craintes que de tels préparatifs font naître suivent aussi la progression : quelques personnes assurent, en outre, qu'une légion de Trestaillons est arrivée à Paris. On va jusqu'à dire que l'on prépare dans ce moment un holocauste aux victimes de la révoltuion, et que le nombre des indépendans dévoués aux dieux infernaux n'est encore que de deux cents. Ces bruits qui se répandent de tous côtés ont mis le deuil sur tous les visages. Mais, chose étrange! personne n'a l'air joyeux, si ce n'est une douzaine de ministériels. Le dernier *Conservateur* contient un article très-peu gai de M. de Châteaubriand. Ce romantique écrivain paraît las du rôle politique qu'il joue, rôle auquel il se sent si peu propre. Il montre tous les Français occupés du soin de sauver leur fortune et leur vie du naufrage universel qui nous menace. Jamais en effet la société ne porta tant de germes de dissolution. Espérons toujours cependant, que, quelques doivent être les évènemens qui se préparent, la liberté finira par triompher, et la grande nation avec elle.

— *La Gazette de France* contenait dernièrement une provocation directe à la révolte des autorités contre le peuple. M. Achille de Jouffroy, rédacteur de l'article, sollicitait un coup d'état contre les révolutionnaires.

Nous ignorons si ses vœux seront exaucés; mais ce que nous savons bien, c'est que toutes les révolutions ont un lendemain. Au reste, *la Gazette* a raison de plaider la cause des coups d'état; elle en aurait besoin d'un fameux pour lui rendre ses abonnés.

— Nous sommes dans ce moment destinés aux choses surprenantes. Le *Journal des Débats* vantait hier la liberté de la presse; *le Conservateur* louait avant-hier madame de Staël; il y a trois jours que *la Quotidienne* défendait la Charte, et *le Moniteur* prétendait il y a quatre jours que ses opinions étaient libres.

— M. Azaïs vient de faire une brochure dans laquelle il propose tout simplement de détruire la liberté de la presse, de suspendre la Charte, et de déporter les libéraux. Voilà, il faut l'avouer, un écrivain qui dit franchement sa pensée. Quelle *compensation* nous donnera-t-il en retour de tout ce qu'il veut nous enlever? Le même M. Azaïs professe dans le *Journal des Débats* la plus profonde admiration pour M. Decazes. Rien n'est plus touchant ni plus naïf que l'aveu qu'il nous fait de sa passion pour ce bon ministre dont il est *loin de craindre le renvoi*, et qui lui a donné, non pas sa maison, mais de quoi l'acheter. Nous dirons à M. Azaïs, que si la gratitude est une belle chose, c'est la pousser un peu loin d'écrire comme il le fait; il n'est pas trop juste que les libéraux qu'il propose de déporter, soient obligés d'en payer les frais.

— L'histoire des doctrinaires doit être un des épiso-

des les plus bouffons de nos annales parlementaires. Ce ne sera pas sans un rire inextinguible que nos neveux liront qu'un jour il passa dans la tête de six pédans de collége de régenter la France, et d'atteindre à toutes les fonctions civiles et militaires. On n'apprendra pas sans une surprise fort comique que toute la capacité de ces nains ambitieux résidait dans une douzaine de phrases métaphysiques, et que tout leur patriotisme pouvait s'analyser par ces mots, *nous voulons avoir des places*. L'histoire de ce parti qui a duré trois mois et demi, dont le nombre effectif n'a jamais surpassé dix, et est aujourd'hui réduit à trois, son insolent orgueil, ses prétentions démesurées à l'esprit, à la profondeur, au talent, pourront devenir le sujet des meilleures plaisanteries. Je ne doute pas qu'on en pût tirer une demi-douzaine de comédie très-amusantes.

—Un homme accusé de meurtre, et qui a été condamné à mort, étant interrogé par la cour, répondait par une dénégation continuelle : « Vous avez beau nier, dit enfin le président, il est cependant certain que dans votre village vous avez une très-mauvaise réputation; personne ne vous estime, ne vous aime, et votre crime n'y a causé aucune surprise. « Que voulez-vous M. le président, répondit l'accusé, ce sont tous des libéraux; il n'y a dans le canton *que M. le curé et moi qui pensions bien.* »

— Quelques personnes ayant attribué notre *bulletin critique de la Chambre*, signé U, à M. Usquin, député du centre, la vérité nous oblige de déclarer que cet honorable membre n'en est point l'auteur.

ODE

sur le maintien de la Charte.

Dans un calme trompeur, sous un sol infidèle,
Quand, avide de morts, la marâtre Cybèle,
Jusqu'en ses fondemens s'apprête à s'ébranler,
Et quelque temps encore abusant ses victimes,
Creuse en silence les abîmes
Où nos villes vont s'écrouler.

O que si du désastre éclatait un présage!
Quel effroi! quels transports! quel désespoir! la rage,
La consternation peintes dans tous les yeux,
Un peuple tour à tour appelle à sa défense,
De nos arts la faible puissance,
Le secours tout-puissant des cieux.

Et ces murs, cependant, que le gouffre dévore,
Sur un sol raffermi peuvent renaître encore;
Lisbonne avec splendeur sortit de son trépas.
O pacte des Français! si de ton arche sainte
La base immuable est atteinte,
Tu meurs..... tu ne renaîtras pas.

D'un brillant avenir puis-je embrasser l'image,
Si le roc protecteur où j'ai fui le naufrage,
S'entrouvre sous mes pieds en des sables mouvants;
Si le vaisseau superbe où je défiai l'onde,
N'est qu'une planche vagabonde,
Vil jouet des flots et des vents?

Parmi les trahisons, les troubles, les alarmes,
Le Français contre lui voit l'univers en armes;
Il repousse, en vainqueur, l'univers irrité:
Mais provoqué sans cesse, il s'enivre de gloire,
Et sur l'autel de la victoire,
Laisse immoler la liberté..

O changement soudain! la discorde, la guerre,
Unissent sur nos bords si paisibles naguère,
Au fer de l'étranger, le poignard des brigands.
Nisme!.... Avignon!.... Marseille!.... O France déplorable!
Que ce souvenir exécrable
Se perde dans la nuit des temps!

Sous l'ombrage chéri des lois fondamentales,
Nous respirions enfin de ces crises fatales.....
On ébranle l'autel consacré par nos vœux.
L'orage recommence. Un éternel orage
Est l'épouvantable partage
Promis à nos tristes neveux.

Que dis-je? entendez-vous rugir en cris de joie
Ce parti qui s'excite à dévorer sa proie,
Ces monstres de pouvoir et de sang altérés?
L'orgueil, l'hypocrisie apprêtent les entraves,
Qu'un tyran réserve aux esclaves,
Sur nos cadavres déchirés.

Sûr que des Philistins l'élite l'environne,
Samson, d'un temple impie, a saisi la colonne;
Il l'arrache d'un bras par Dieu même affermi.
Tout s'écroule.... tout meurt; sa rage est légitime.
Sous ces débris, noble victime,
Il écrase un peuple ennemi.

Prêt à tracer l'enceinte où Rome devait naître,
Romulus, tout rempli du dieu dont il tient l'être,
Embrasse l'avenir de sa noble cité;
Et, consacrant du sort l'oracle inviolable,
Sur une cime inébranlable
La fonde pour l'éternité.

Samson ou Romulus vous servent-ils d'exemple?
Voulez-vous renverser ou raffermir le temple?

L'urne de vos scrutins devient l'urne du sort.
Citoyens, que du peuple éleva le suffrage;
Du peuple, dans ce jour d'orage,
Prononcez la vie ou la mort.

Par M. Eusèbe Salverte.

— Il paraît de temps à autre des ouvrages de philosophie qui nous font regretter que la nature de ce journal ne nous permette pas d'en présenter l'analyse. Nous mettons de ce nombre l'*Éloge de l'abbé de l'Épée*, par M. Bazot, membre de l'Athénée des arts. Cet ouvrage, écrit avec clarté et élégance, est suivi d'une lettre de M. Paulmier, instituteur adjoint de M. l'abbé Sicard, à l'institution des sourds-muets, sur la méthode employée dans ce célèbre établissement. M. Paulmier, pour rendre plus sensible le développement des principes qu'il présente, suppose l'existence d'un peuple de sourds-muets, et il examine quels seraient leur langage, leurs lois, leurs arts. Cette supposition ajoute beaucoup d'intérêt à cet ouvrage. Huygens, dans sa *Pluralité des Mondes*, a fait connaître l'heureuse application des principes des sciences mathématiques et physiques, à des suppositions purement idéales. Bonnet, Buffon et Condillac, n'ont pas eu moins de succès lorsqu'ils nous ont présenté une statue dont les sens sont animés successivement. L'*Utopie* de Thomas Morus est fondée sur une supposition du même genre; car le gouvernement parfait est aussi difficile à trouver qu'une ville de sourds-muets. Cependant M. Paulmier rencontre dans l'histoire un fait qui offre quelque analogie avec

ce peuple qu'il suppose destiné à ne parler que par gestes. « On prétend, dit-il, qu'Hiéron, tyran de Sy-»racuse, avait porté la défiance et la précaution jus-»qu'à interdire à ses sujets tout usage de la parole, en »sorte qu'ils n'osaient communiquer leurs pensées ou »leurs besoins autrement que par des signes. » Il n'eût fallu que prolonger l'existence de 1815, pour voir les trois-quarts des Français obligés de n'avoir d'autre langage que celui des sujets d'Hiéron.

— Dernièrement à la Chambre des députés, M. Usquin, ministériel infatigable, s'approcha du rédacteur des séances du *Constitutionnel*. — «Je lis dans votre journal, lui dit-il, un article qui me concerne : on me qualifie de *chef des ventrus*. On dit que je me suis avancé cette année vers le côté droit. Apprenez, Monsieur, que je suis depuis trois ans député, et que depuis ces trois ans je n'ai point changé de place. Si l'on voulait examiner la banquette où je m'assieds, on y trouverait exactement l'empreinte de mes f..... ; qu'on me laisse donc tranquille dans mon immobilité; je ne demande qu'une chose à MM. les journalistes, c'est de ne jamais parler de moi. » Après cette grave harangue l'honorable député, sans attendre de réponse, alla reprendre la place qui porte l'empreinte de ses f....., et laissa les assistans fort égayés par sa burlesque sortie.

— Notre article *spectacles* était livré à l'impression, lorsque les acteurs de l'Odéon ont donné la première représentation des *Comédiens*. Nous renvoyons au prochain numéro l'analyse de cette comédie qui a

réussi, mais qui nous paraît porter encore tous les caractères de l'inexpérience dramatique la plus complète. Nous estimons, nous aimons trop le talent et la personne de M. Delavigne, pour ne pas être affligés du zèle exagéré avec lequel ses amis ont prodigué les plus furieux applaudissemens à un ouvrage qui pèche par la conception, et qui n'a qu'un mérite, fort distingué sans doute, mais insuffisant pour une comédie, celui d'un style étincelant de verve, d'esprit et de talent. Il est à craindre que des faveurs si démesurées n'égarent un jeune écrivain qui deviendra certainement un grand écrivain, si des éloges maladroits ne le trompent point sur la nature de ses premiers succès.

L. T.

CINQUIÈME BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Il n'y a eu que deux séances publiques depuis notre dernier bulletin. Les travaux des commissions et les réunions dans les bureaux n'ont rien offert de remarquable. Nous n'en ferons donc aucune mention; nous n'entretiendrons désormais nos lecteurs des comités secrets et des délibérations des commissions, que lorsqu'ils offriront quelque intérêt particulier.

Séance du 30 décembre. La Chambre de 1815, guidée par cet esprit de réaction qui a fait tant de mal à la France, débuta dans la carrière des épurations en destituant elle-même tous les employés de ses bureaux, et tous les officiers de son administration.

L'intérêt public fut très-peu consulté dans ces changemens; il suffisait d'avoir aimé la liberté pour être honteusement chassé; il suffisait d'avoir donné des gages au parti oligarchique pour être investi des plus importantes fonctions. C'est ainsi que les secrétaires-rédacteurs qui exerçaient depuis de longues années, et qui portaient dans la rédaction des procès verbaux autant de talent que d'impartialité, furent remplacés par deux hommes sans aucune habitude de ce genre de travail, et qui n'avaient d'autre talent que le plus furieux ultrà-royalisme. Il est advenu de là que les procès verbaux, depuis trois ans, ne sont pas seulement longs, pénibles et fastidieux, mais rendent fort rarement avec impartialité le mouvement des séances, et les discours des orateurs. Déjà une foule de membres s'en sont aperçus, et l'on espère que le remède ne se fera pas attendre long-temps.

La séance du 30 décembre a été ouverte par un discours de M. Benjamin Constant, qui a témoigné son étonnement de la partialité avec laquelle les procès verbaux étaient rédigés. Dans la dernière séance le ministre Pasquier, après s'être permis d'insulter une notable partie de la Chambre, avait été vertement relevé par M. de Chauvelin; et s'était lui-même avoué calomniateur, en ne répondant pas aux interpellations qui lui étaient faites. Dans le procès verbal l'esprit de cette discussion est tout à fait changé. On n'a eu garde d'oublier les injures libéralement distribuées par le ministre, mais on n'a pas mentionné la réponse de M. Chauvelin : de sorte que les calomnies du diffamateur paraissent n'avoir provoqué aucune réponse. M. Benjamin Constant tance MM. les secrétaires-rédacteurs, et demande que mention de ladite semonce soit faite par les coupables eux-mêmes dans le prochain procès-verbal. La Chambre adopte cette proposition; et MM. les ultrà-rédacteurs sont censurés.

Grande douleur du côté droit : le féal M. Corbières demande un congé, et l'obtient. Ce député motive sa réclamation sur la maladie subite d'un de ses enfans. Quelques personnes ont trouvé dans ce départ et dans

les bruits qui circulent au sujet de la Vendée, une sorte de coïncidence.

La députation qui doit féliciter le Roi pour la nouvelle année est tirée au sort : le sort amène peu de noms libéraux.

Parmi les nombreuses pétitions dont il est rendu compte par M. d'Argenson, on en distingue deux qui présentent un intérêt réel; la première est d'un sieur Aubigeois Petit-Mont, qui réclame, au nom des commis et postulans des postes destitués en 1815, leur réintégration, ou la fixation de leurs pensions. M. Demarçay observe que les pétitionnaires ont juste droit de réclamer; ils demandent qu'on leur restitue au moins les retenues qui ont été faites sur leurs traitement pendant qu'ils étaient en fonction. M. Dupleix de Mezy, directeur des postes, ne comprend pas de pareilles propositions ; il prétend que l'on a bien fait de prendre le produit des retenues, et que l'on continuera de bien faire en les gardant. Quoique la pétition soit signée, M. le directeur des postes la déclare anonyme; il demande l'ordre du jour. Ainsi, reprend M. Demarçay, *vous les renvoyez sans les payer*. M. de Mézy ne répond rien ; il se contente de persister : convaincu que, pourvu qu'un directeur dîne, il importe peu que les employés jeûnent. La demande est rejetée.

La seconde pétition importante est celle du sieur Marie Duplan, officier de la Légion-d'Honneur, qui réclame contre la réduction du traitement des légionnaires: on propose de renvoyer cette pétition à la commission du budget. Le général Foy prend la parole, et prononce un éloquent discours en faveur des membres de la Légion-d'Honneur : il prouve que c'est une ironie cruelle que d'avoir consacré un article spécial de la Charte à la Légion-d'Honneur, et de la laisser dans l'indigence. Une loi du 15 mars 1815 garantit aux légionnaires l'intégralité de leur traitement; cette loi n'a jamais été exécutée. Est-ce parce qu'elle a été l'ouvrage de la peur qu'on l'a violée ?

M. Foy passant en revue les ordres créés sous l'ancien régime, s'avise de nommer Louis XI, Henri III et

Louis XIV des rois impopulaires. Cette expression révolte le côté droit qui pousse les clameurs les plus violentes. M. Castelbajac prétend qu'il n'y a que Bonaparte qui soit impopulaire; Louis XI et Henri III étaient de petit saints. M. Bellart qui se rappelle le prévôt Tristan est du même avis. M. de Villèle unit sa voix à celle de ses collègues. Comment ces messieurs oublient-ils que Louis XI n'aimait pas les nobles, et que Henri III a combattu la ligue? Il est vrai que ces deux princes ont des titres qui offrent des compensations; Louis XI n'a-t-il pas fait mourir son père de faim, et Henri III n'a-t-il pas tiré sur les Français le jour de la Saint-Barthélemy?

Quant à Louis XIV que M. Castelbajac trouve très-populaire, ce vertueux prince n'a-t-il pas dragonné les protestans, révoqué l'édit de Nantes, incendié le Palatinat: amené l'étranger dans la France; fait naître la peste, la famine? n'a-t-il pas laissé mourir Corneille de faim, exilé Fénélon, disgracié La Fontaine, repoussé Racine, etc., etc.? Que de droits à l'amour des partisans de l'ignorance et des missionnaires?

Peu s'en est fallu que l'irrévérence de M. le général Foy n'ait été récompensée par un rappel à l'ordre. On a rémarqué parmi les mécontens le baron Pasquier, il est certain que Louvois trouvait Louis XIV très-populaire.

M. le général Foy termine son discours en demandant le renvoi au conseil des ministres, non-seulement de la pétition, mais de toutes celles qui depuis trois ans ont été adressés sur le même sujet. Le président observe que la Chambre ayant passé à l'ordre du jour sur les pétitions antérieures, cette iniquité est irrévocable; une si bonne raison décide l'assemblée. La seule pétition du sieur Marie Duplan est renvoyée au président du conseil des ministres.

La séance est levée.

Séance du 4 janvier. M. Pasquier qui avait gardé le silence sur les observations de M. B. Constant, au sujet de la rédaction du procès verbal est atteint aujourd'hui d'une demangeaison de paroles. Sans être ni

provoqué, ni sollicité, il monte d'emblée à la tribune, et prétend que l'on a eu tort d'induire de son silence de la veille qu'il acceptait les accusations dont il avait été l'objet. Le mépris lui avait fermé la bouche. Voilà une plaisante justification! Quoiqu'en dise M. Pasquier, on n'est pas dupe de ces petits subterfuges, il s'est permis d'accuser sans preuves les électeurs et les députés de la troisième série; il sera calomniateur, jusqu'au moment où il aura prouvé son dire.

C'est ce que démontre fort clairement M. de Chauvelin qui lui succède à la tribune : cet ingénieux orateur ne craint pas d'employer le fouet de la plaisanterie contre un ministre qui met l'insolence au nombre des moyens oratoires. Il est remplacé par M. Demarçay qui va plus loin encore : cet honorable député, justement indigné de l'attaque indécente de M. Pasquier, lui répond militairement; il prouve que le ministère, qui parle si haut d'intrigues, s'est permis dans les élections dernières, des manœuvres dont rougirait *un homme d'honneur;* c'est parce que de telles menées n'ont point obtenu de succès, que le ministère veut changer nos lois fondamentales; il veut leur substituer une législation plus docile, plus maniable; il veut faire des lois non pour la France, mais pour le ministère. L'attaque de M. Pasquier avait été grossière, la réponse de M. Demarçay est énergique et pleine de franchise : elle met les ministres plus bas encore, si tant est que la chose soit possible. Il n'y a plus personne en France qui puisse être trompé sur leur compte; en vain s'efforceraient-ils de prendre une attitude libérale; on ne doit point de confiance à un prêtre qui parle de franchise, à un noble qui vante la roture, à un escroc qui loue la probité.

Après quelques pétitions d'un médiocre intérêt, M. Roy, ministre des finances, expose les motifs, et lit le texte d'un projet de loi qui a pour but de rassurer les propriétaires de biens nationaux; l'idée seule de cette loi prouve qu'il existe des craintes réelles. Lorsque la Charte fût faite, M. Lainé, l'un des commissaires, se prononça contre l'article relatif au maintien des ventes nationales, sous prétexte que cet article était

inutile, et prévoyait un cas qui ne pouvait pas se présenter. Si l'on adopte ce raisonnement, il en résultera que plus on fera de lois pour garantir les biens nationaux, moins la stabilité de ces biens méritera de confiance. Au reste, l'espèce de protestation que fait aujourd'hui le gouvernement est insignifiante, puisque la Charte qu'il veut aujourd'hui changer, a été bien autrement garantie que les biens nationaux? Si l'on change la Charte, au mépris des promesses les plus formelles, qui nous empêchera de craindre que tout ne soit remis en question? Une loi défend d'élever des doutes sur l'inviolabilité des biens nationaux, et cependant on fait une loi nouvelle? Cette superfétation est plus significative qu'on ne pense; pour nous, nous ne croirons jamais que des tentatives coupables puissent jamais réussir; et lors-même qu'il n'existerait aucune garantie en faveur des acquéreurs, ils en auraient une qui tiendrait lieu de toutes les autres; on ne peut toucher à leurs propriétés sans allumer la guerre civile.

On nous promet, pour une séance prochaine, un projet sur la liberté individuelle.

L'acte additionnel est encore ajourné.

U.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Seconde lettre aux Électeurs du département de l'Isère, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. — *Spectacles.* — *Mémoires pour servir à l'Histoire de la campagne de* 1814, par F. Koch, chef de bataillon d'état-major. — *Mosaïque politique et littéraire.*

LETTRE VIII.

Paris, le 17 janvier 1820.

Seconde lettre aux Électeurs du département de l'Isère, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois (1).

Un ecclésiastique respectable, un homme vertueux et éclairé a été calomnié à la face de la France et de l'Europe : on l'a jugé et condamné sans l'entendre. Mémorable exemple de l'abus de ces vains ménagemens qui perdent tout, croyant tout sauver! ceux-

(1) Chez Bauoduin frères, rue de Vaugirard, n° 36.

mêmes auxquels leur patriotisme ordonnait plus impérieusement de prendre sa défense, se sont trompés sur leur position : à peine les vainqueurs ont-ils rencontré une faible et molle résistance, et la victime a été frappée sans que sa cause fût véritablement plaidée. Aujourd'hui cependant elle prend elle-même la parole, elle proteste contre un indigne arrêt, elle fait entendre la voix d'une vertueuse indignation, d'un douloureux étonnement; et déjà les milices du despotisme lui en font un crime; sa justification est un nouveau délit; cet appel qu'elle fait à l'opinion publique, justement irritée, est qualifié de rébellion, d'opiniâtreté, d'endurcissement de cœur.

Quel parti doivent prendre cependant les vrais amis de la liberté? se laisseront-ils effrayer par la crainte de partager eux-mêmes l'indignité de M. Grégoire? Non, sans doute; ils ne tiendront pas une telle conduite; ils défendront le juste poursuivi par la calomnie; et loin de craindre de partager son sort, ils la brigueront cette *indignité*, cette honorable *indignité* qui, devenue le prix de la vertu, s'ennoblit par cela même, et sera désormais dans notre langue politique, un titre d'honneur et de considération. Qu'on déclare indignes les défenseurs de M. Grégoire, ils y consentent : quand les bons citoyens passent pour indignes, c'est une honte d'être affranchi de ce reproche. Souvenons-nous de cette maxime de Pétrarque : *Sub quo boni exulant, fures imperant* (1).

(1) Sous un pouvoir qui exile les bons citoyens, les fripons gouvernent.

Quels sont les motifs qui ont amené l'expulsion violente de M. Grégoire? M. Labourdonnaye nous a dit que ce respectable prélat était un régicide, et la Chambre a prononcé. Mais s'il n'est pas vrai que M. Grégoire ait voté la mort du roi, si cette imputation est une affreuse calomnie, si l'évêque de Blois n'a point, en outre, signé l'acte additionnel, quelle base restera au jugement que l'on a porté? Rien n'est mieux prouvé que la fausseté de l'accusation. « Les monumens historiques déposent contre elle; les ouvrages imprimés de M. Grégoire attestent, jusqu'à l'évidence, qu'il demanda la suppression de la peine de mort; qu'il demanda que Louis XVI le premier profitât du bénéfice de la loi, qu'il était absent lors du jugement, et que dans sa lettre, écrite de Chambéri, où ses collègues avaient inséré la demande de condamnation *à mort*, il exigea la radiation de ces deux mots, qui furent et qui demeurent effacés; infliger la peine capitale était contraire à son avis; comme député, il ne le voulait pas; comme ecclésiastique, il ne le pouvait pas (1). »

Si M. Grégoire n'a point voté la mort du Roi, circonstance qui rend son expulsion évidemment inique, comment ne s'est-il pas trouvé un député qui soit monté à la tribune, et qui ait débuté par ces mots? » M. Grégoire n'a point voté la mort du Roi; il n'a pas même besoin de l'absolution prononcée par la Charte, il n'a point voté la mort du Roi; il somme ceux qui l'osent qualifier de régicide de prouver leur assertion,

(1) Seconde Lettre aux électeurs de l'Isère, pag. 6.

s'ils ne veulent être marqués du sceau des calomniateurs. » Quelle réponse eût fait le côté droit? quelle attitude eût pris le centre? Il ne fallait cependant qu'un peu de présence d'esprit pour tenir ce discours, et il ne s'est pas trouvé un seul représentant qui ait eu ce facile courage. Aucune voix n'a osé dire la vérité; aucune n'a osé faire le moindre éloge du caractère d'un des plus vertueux citoyens de France, dont la probité politique devrait être l'exemple de nos hommes d'état, dont la constance inébranlable fait si énergiquement la satire de ces arlequins parlementaires qui peuplent les bancs où il ne lui est pas permis de s'asseoir.

J'ai vu des hommes qui se parent du titre de libéraux, se joindre aux ennemis de M. Grégoire, par faiblesse ou par terreur; j'ai vu jusqu'à des feuilles publiques qui défendent l'opinion constitutionnelle, garder le silence, ou ne plaider que mollement sa cause. Où trouver le motif d'un pareil abandon? M. Grégoire n'est d'aucune coterie; anachorète au milieu de Paris, comme il le dit lui-même, il ne mendie point la bienveillance des journaux; il ne sait que se réfugier dans sa conscience. Ah! si M. Grégoire s'était à quelque époque que ce soit vendu au pouvoir, si dans les hautes fonctions que le peuple lui avait confiées au sénat, il se fût courbé devant l'idole impériale, s'il avait au moins fait partie de la police de Fouché ou de ses successeurs, il n'eût pas manqué d'apologistes, de défenseurs ardens. Les amis du despotisme de Bonaparte n'eussent pas souffert que dans un autre on eût prononcé leur condamnation; ils eussent craint que quelque portion de honte ne rejaillît sur eux; mais M. Grégoire n'a été

ni persécuteur, ni vénal ; il a dans tous les temps résisté au soldat couronné ; le sénat, où la volonté d'un corps législatif l'avait appelé, n'a jamais retenti de ses paroles adulatrices, il n'a jamais mis en usage ces principes tyranniques que les gouvernemens appellent la science du pouvoir, qu'ils récompensent et qu'ils honorent même dans les anciens partisans d'une autre tyrannie ; M. Grégoire a toujours été un ardent ami de la liberté ; il n'a jamais changé, où vouliez-vous qu'il trouvât des apologistes ?

Dans sa seconde lettre aux députés de l'Isère, l'évêque de Blois dévoile les intrigues odieuses que l'on a employées pour obtenir sa démission. Les efforts qui ont été faits sont presque inimaginables. D'abord la mission fut confiée à des ministériels importans ; on leur fit succéder des doctrinaires ; des libéraux poursuivis de vaines terreurs se mêlèrent aussi de cette affaire. On vit jusqu'à des amis de M. Grégoire se présenter devant lui, et s'efforcer d'obtenir de son amitié ce qu'il avait refusé aux sollicitations redoublées des premiers négociateurs. Quels assauts pour un homme qui, si son devoir le lui eût permis, eût consenti à sacrifier sa vie et sa fortune au bien de son pays ? Qui croirait qu'il n'y eût pas jusqu'à de vieux révolutionnaires qui pensèrent que M. Grégoire devait céder aux passions, et fléchir devant la nécessité des temps. Mais le député de l'Isère entendait au fond du cœur une voix plus puissante et plus impérieuse que celle des hommes. Il se regardait comme investi d'une mission qui imposait des devoirs pénibles, et il ne pouvait entrer dans cette ame noble et religieuse de s'y soustraire. On met-

tra sa courageuse et persévérante résistance au nombre des actions les plus honorables de sa vie.

M. Grégoire n'ayant pas voté la mort du roi, quels autres reproches peut-on lui faire ? Lui opposera-t-on quelques paroles qui se ressentent des passions du moment et des idées du temps? Mais où s'arrêtera-t-on, s'il faut scruter avec sévérité toutes les paroles qui furent alors prononcées; et une seule goutte de sang répandu ne réclame-t-elle pas une vengeance mille fois plus exemplaire que les paroles les plus immodérées. Si l'on punit quelques phrases, que fera-t-on des hommes qui joignant l'exemple au précepte, ont versé le sang de leurs concitoyens, qui ont brûlé nos villes, dévasté nos campagnes, détroussé les voitures publiques? quelles paroles sont plus dignes de châtiment que de telles actions? Et cependant la chambre est-elle pure des hommes qui les ont commises? « Quand on fait des paroles un crime de lèze-majesté, dit Montesquieu, non-seulement la liberté n'existe plus, son ombre même est détruite. »

Si tuer les rois est un crime, n'en est-ce pas un aussi que de tuer les peuples? Quel est le plus coupable du régicide ou du liberticide! Si nous punissons les hommes qui ont voté la mort du roi, et nous le répétons, M. Grégoire n'est point dans cette classe, ne ferons-nous rien à ceux qui ont immolé la nation à leur orgueil et à leur vengeance? Veut-on que l'arrêt de la Chambre soit le signal d'une révision complète du grand procés de la révolution; veut-on mesurer les châtimens aux délits? C'est alors que s'étendrait la liste des indignes, et que l'on ne saurait plus où s'ar-

rêter. Si les rois demandaient leur budget de condamnations, les peuples auraient aussi le leur; et combien de noms encore si révérés seraient justement flétris. Ah! si l'on voulait que tout le passé fût enseveli dans un pardon commun, fallait-il réveiller des souvenirs qui en appelleront d'autres plus amers encore? fallait-il que l'oubli ne fût réalisé qu'au profit d'une faction anti-populaire, de celle qui est vraiment la faction coupable de la révolution? Étrange et funeste politique dont on doit un jour se repentir! Les partis trouvent toujours l'heure de la vengeance; et la révolution, si on veut l'y forcer, n'aura pas de peine à rencontrer la sienne.

L'expulsion de M. Grégoire est un coup d'état, elle aura toutes les conséquences des coups d'état; elle tuera l'assemblée qui l'a prononcée, elle portera une atteinte irréparable au parti qui l'a obtenue. C'est un de ces triomphes que Dieu envoie dans sa colère; c'est une iniquité qui retombera sur les juges qui l'ont commise, sur les oligarques qui l'ont provoquée, sur les ministres qui l'ont soufferte.

Et vous, prélat vertueux et si cruellement calomnié, l'arrêt prononcé contre vous n'a point effrayé votre constance. Votre lettre vraiment apostolique prouve assez le calme de votre cœur, et la paix où vous êtes avec vous-même. Ne perdez point l'espérance; la justice vous sera rendue, et vos ennemis ne recueilleront que de la honte d'une conduite dont l'estime publique vous a déjà vengé. Ne leur ouvrez point un succès passager; ils le pleureront un jour.

ce succès, il ne sera plus temps; et vos prières elles-mêmes, que vous ne leur refuserez jamais, ne sauront les dérober à l'abîme dans lequel ils seront précipités.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Les comédiens ont toujours été traités par les auteurs comme les femmes par les amans : ils deviennent suivant l'occasion des monstres ou des enchanteurs. L'amour-propre des poètes, selon qu'il est satisfait ou offensé, leur fait porter la peine de toutes ses disgrâces, ou leur paie libéralement le prix de tous ses succès. Ils sont comptables non-seulement de leurs propres actes, mais encore des faveurs ou des cruautés du public. Jamais une pièce ne tombe que parce que les acteurs ont mal joué. Voyez un auteur quand le rideau est baissé après un succès, recevant les félicitations et les embrassemens des acteurs! Vous avez été divin, dit-il, à celui-ci; je vous dois, dit-il, à celui-là, tout l'effet de mon cinquième acte; et à cet autre, vous m'avez fait apercevoir dans mon ouvrage des beautés dont je ne me doutais pas. C'est ainsi que Voltaire écrivait à mademoiselle Gaussin : *Zaïre est ton ouvrage.* Mais qui croirait que cette même main qui a tracé tant de vers louangeurs pour les Lecouvreur, les Gaussin, a répandu tant de fiel, soit sur la race entière des co-

médiens, soit sur quelques-uns d'entre eux. Cette Gaussin si charmante, était, dans une autre occasion, accusée d'ivrognerie: Lekain lui-même est assez maltraité dans quelques parties de la Correspondance. Sans doute c'est dans un moment d'humeur que Voltaire écrivait au roi de Prusse, en lui expédiant une troupe de comédiens, à la tête desquels était Lanoue, l'auteur de *Mahomet II* :

> Bientôt à Berlin vous l'aurez
> Cette cohorte théâtrale,
> Race gueuse, fière et vénale,
> Héros et bigarrés,
> Portant avec habits dorés,
> Diamans faux et linge sale;
> Hurlant pour l'empire Romain,
> Ou pour quelque fière inhumaine;
> Gouvernant trois fois la semaine
> L'univers, pour gagner du pain.

Une boutade suffisait à la vengeance de Voltaire : il a fallu une comédie en cinq actes pour contenir tous les flots de la colère d'un jeune poète offensé. Il faut le dire, l'indignation de M. Casimir Delavigne n'avait que trop de matière. Quiconque a eu quelques rapports avec un certain comité, ne trouvera point exagérés les traits dont l'auteur des *Comédiens* a peint la morgue, la suffisance, le despotisme, les caprices des membres de ce sénat burlesque, où l'*ordre du jour* et la *question préalable* règnent avec autant d'empire que dans une assemblée beaucoup plus grave. Tel est l'excès des dégoûts, des humiliations, des angoisses

qu'un pauvre auteur y éprouve, que le peintre qui veut l'exprimer fidèlement est obligé d'aller jusqu'à l'hyperbole pour atteindre à la vérité : aussi l'hyperbole n'est-elle pas épargnée, du moins dans l'une des parties de l'ouvrage.

Je dis dans l'une des parties, car il y a deux actions, deux tableaux, deux comédies qui s'enchevêtrent l'une dans l'autre, dont les scènes s'interrompent, se coupent mutuellement comme les épisodes de l'Arioste. Il y a deux individus dans les Comédiens, l'acteur et l'homme privé; il fallait peindre les personnages dans leurs rapports avec les auteurs, et dans leurs mœurs. M. Delavigne avait assez fréquenté les coulisses et les foyers, pour avoir étudié ses modèles dans l'exercice de leur art; mais probablement il n'a pas encore pénétré dans les familles des comédiens, et surtout dans les boudoirs des comédiennes, pour y observer leurs mœurs. Aussi ce dernier chapitre de son ouvrage est-il un roman aussi dépourvu de vraisemblance que de réalité. L'autre est une histoire fidèle, probablement même une histoire véritable.

Voici l'abrégé de l'histoire, qui a toute la simplicité convenable au genre :

La scène se passe dans le foyer du théâtre de Bordeaux. Victor, jeune auteur, est sur le point de faire représenter une comédie en cinq actes et en vers, son premier ouvrage. Le succès doit faire sa fortune littéraire, la chute le mettrait au désespoir: mais ce qu'il craint par dessus tout, c'est de n'être pas joué; car, comme il arrive à tous les auteurs inexpérimentés, Victor

est plein de confiance jusqu'au lever du rideau; c'est à ce moment fatal seulement qu'il s'aperçoit des défauts de sa pièce : il n'est donc occupé d'abord qu'à lever les obstacles qui empêchent la représentation. Quels obstacles, juste ciel ! le premier n'existe plus; la pièce est reçue : mais nous voyons ce qui a dû lui en coûter pour en venir à ce succès, dans une scène du second acte, qui représente une séance du comité; là brille, dans tout son éclat, la pédanterie, la fatuité et l'ignorance des *honorables membres*. Une des dames motive ainsi son avis sur un ouvrage présenté :

Pour moi, la langue est tout : au plus rare mérite
Je ne puis sur ce point pardonner un écart;
Je vote le rejet, et le motive; car
Cette ouvrage est très-mal *écrite.*

Historique, comme dit madame de Genlis.

Voilà donc devant quels juges Victor a déjà comparu. Maintenant il lui faut lutter contre l'humeur et les caprices des acteurs chargés de ses rôles : le plus insupportable de tous est Floridore, jeune premier, président du comité; le tracassier Belrose, le crispin de la troupe, trace ainsi le portrait de son camarade :

Floridore a du sens, des lumières, du goût.
Il a tout, il sait tout, il se vante de tout;
Fièrement retranché dans sa froide importance,
Il vous parle toujours à dix pieds de distance,
Arrange son maintien, calcule un geste, un mot;
Voilà son beau côté; du reste, c'est un sot.

Ce portrait est, dit-on, peint d'après nature, et fort

ressemblant. L'acteur à qui ce rôle est confié, imite assez bien les airs et les gestes du modèle.

Victor qui a le cœur fier autant que généreux, ne peut supporter tant de hauteur; il se brouille avec Floridore, qui lui rend son rôle et refuse de jouer. Le jeune auteur dans un moment d'indignation lui adresse de dures vérités.

De l'art où vous brillez, quand vous plaidez la cause,
Vous vous exagérez les devoirs qu'il impose;
Mais les remplissez-vous? Que sont-ils devenus?
A quoi les bornez-vous ces devoirs inconnus?
A promener vos fronts de couronne en couronne,
Du Midi dans le Nord, du Rhin à la Garonne,
A guider sur les cours un char bien suspendu,
Signer chez le caissier quand son compte est rendu,
A bâtir des châteaux, à planter des parterres,
A courir mille arpens sans sortir de vos terres,
Et vivant en seigneurs de la cour éloignés,
A remplir de vous seuls un trône où vous régnez?

On conseille à Victor, pour assurer son succès, de placer dans la salle des amis. Il dédaigne un si honteux moyen :

Eh quoi! j'ai dévoré les dégoûts, les outrages;
J'ai consumé mes nuits à polir mes ouvrages,
Pour que vingt malheureux, par mon or soudoyés,
Chatouillent mon orgueil de leurs bravos payés.

On veut qu'il fasse visite aux journaux.

Moi, j'irais caresser jusqu'en son tribunal
Quelque arbitre du goût, dont la feuille éphémère

Distille les poisons d'une censure amère;
Au bon sens, au bon droit, donne un plat démenti,
Pour juger un auteur consulte son parti,
Aigrit nos passions, et dénonce à la France
L'écrit qu'il n'a pas lu, mais qu'il flétrit d'avance.

Plusieurs fois il est révolté de l'insolence de ceux dont dépend son sort.

Vos sénateurs comiques
Traitent-ils d'assez haut l'auteur qui les nourrit;
Font-ils languir assez un pauvre manuscrit!
Quels dédains protecteurs! quelle étrange indolence!

Ce n'est pas tout : le censeur royal arrête sa pièce; un prétendu inspecteur des théâtres exige des sacrifices : Estelle, la soubrette, occupée d'une affaire de cœur, veut aller à la campagne. Enfin les difficultés s'aplanissent : on lève le rideau. Nouvelles angoisses : Victor est devant son juge; tout concourt à l'alarmer, un acteur manque son entrée, un autre ne sait pas son rôle. Estelle, moins occupée de celui qu'elle joue dans la pièce, que de ses intrigues galantes, est aux prises avec un soupirant qu'elle a trompé, et qui lui fait une querelle : la scène qui a lieu dans les coulisses, nuit beaucoup à celle qui se joue devant le public. Un évanouissement de l'actrice est près de compromettre le dénouement; pour comble d'infortune, lord Pembrock, l'amant trompé, veut siffler la perfide; et les sifflets tomberont sur la pièce.

Cependant à travers tous ces écueils, la comédie arrive à bon port, et l'on vient annoncer le succès.

Voilà, comme je l'ai dit, l'histoire : venons au roman.

Granville, marin qui vient d'hériter d'une grande fortune, arrive à Bordeaux pour y chercher une cousine, que le testament de son oncle lui ordonne d'épouser ou de doter. Cette cousine est Lucile, ingénue de la troupe, qui est jeune, belle et sage; elle n'a pas un cachemire (n'oublions pas que nous en sommes au roman); Granville veut la connaître avant de se décider : il s'introduit dans le foyer avec le titre supposé d'agent du ministre chargé de l'inspection des théâtres de province. Il renouvelle connoissance avec Belrose, son ancien ami de collége; il y rencontre aussi lord Pembrock, qu'il a connu dans le cours de ses voyages. Pembrock brûle pour une baronne bordelaise; il va l'épouser sans se douter que cette baronne est la soubrette du théâtre : mais il arrive, ce qui était infaillible, et ce que la baronne aurait bien du prévoir, c'est qu'elle est bientôt reconnue. Il est vrai qu'elle a imaginé de confiner son lord chez lui pendant huit jours, sous prétexte des égards qu'elle doit à la mémoire du baron son époux qu'elle pleure encore. Notez qu'il suffisait d'avoir des yeux pour ne pas croire à ce prétendu veuvage. La fausse baronne ne porte pas le deuil: elle se fait donner, par l'anglais, un cachemire rouge; (encore si c'eût été un cachemire noir!) Pembrock a rompu son ban; il vient au théâtre louer une loge grillée. Il y rencontre la baronne; elle lui persuade qu'elle est l'auteur de la pièce nouvelle; mais bientôt il la revoit en tablier de soubrette, et dans le costume de son rôle. Belrose et mademoiselle Blinval, la grande coquette, intriguent pour faire échouer les projets d'Estelle, et ils y réussissent sans peine.

Granville observe ce qui se passe, il conçoit la plus haute estime de Lucile qui refuse l'offre de sa main et de sa fortune, et qui lui préfère Victor malgré son indigence. (Roman sur roman), Il prend en amitié son rival, et le sert avec la fausse autorité d'inspecteur. Enfin, il accomplit l'une des deux clauses du testament, en dotant sa cousine qui épouse Victor.

Comme il y a une double action, il y a un double dénouement. La fausse baronne est démasquée, et la comédie réussit.

Celle de M. Delavigne a obtenu un succès assez éclatant, à cause des brillantes qualités de son style, et malgré les défauts de son plan. Je me suis moins attaché à présenter l'analyse de l'imbroglio qui sert d'action, qu'à indiquer les principales situations qu'il amène, et à indiquer l'invraisemblance des moyens d'intrigues. La peinture des mœurs des comédiens est un tableau de pure fantaisie. Une comédienne qui veut prendre un lord dans ses filets, a recours à d'autres moyens de séduction, elle sait qu'elle a plus d'attraits comme actrice que comme baronne et comme auteur. D'ailleurs elle se soucie peu de changer le nom qu'elle porte au théâtre contre celui du grand seigneur; ce n'est point un contrat de mariage qu'elle convoite. Les tracasseries et les rivalités de coulisses, sont exprimées faiblement et avec peu de fidélité : ce n'est point la conquête d'un amant qu'elles se disputent, ce sont les faveurs du public; ce n'est point un cachemire ou un brillant qui excitent leurs jalousies; elles sont rivales de gloire plus que d'amour; elles cabalent plus qu'elles n'intriguent. Estelle et madame

Blinval sont d'obscures femmes galantes; ce ne sont point des comédiennes.

Je ne dis rien de la vertueuse Lucile : je me plais à penser que ce n'est pas un portrait d'imagination.

Je n'ai pas parlé d'un personnage qui me paraît mieux observé, quoiqu'il ne joue qu'un faible rôle dans la pièce. C'est un acteur sans talent qui, pour se donner de l'importance, se fait homme de parti.

Mannequin politique,
Prôneur très-roturier de la noblesse antique!
Les nobles, sous Pépin, lui sont assez connus,
A dater du roi Jean, rien que des parvenus.
Quand on reprit Mérope, il sentit quelque honte
De prêter son visage au soldat Polyphonte,
Et tremblait d'avoir dit d'un air séditieux :
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Blinval arrive de Paris, où il a été maltraité par le public. Il raconte son infortune à son camarade Belrose.

BELROSE.

Paris est-il content? Avons-nous bien joué?

BLINVAL.

On sait comme je pense, on m'en a fait un crime.

BELROSE.

Quoi! de l'opinion vous seriez la victime!

BLINVAL.

Hélas!

BELROSE.

Ce bon Blainval! Ah! j'en suis désolé.

BLINVAL.

Sur leurs premiers talens je m'étais modelé:
Pâle, roulant des yeux, effaré, hors d'haleine,
J'allongeais de grands bras, je parcourais la scène,
Bref, j'ai frappé du pied, crié, gesticulé....

BELROSE.

Et qu'a fait le public?

BLINVAL.

Le public m'a sifflé.

Le lecteur peut juger du style de la pièce nouvelle par les vers que j'ai cités : il est partout brillant de verve, d'esprit et de poésie, exempt d'affectation et de mauvais goût. Le dialogue est est en général vif et naturel. Tout le rôle de Victor est en situation; il est l'interprète de l'indignation de l'auteur, qui a mis dans sa bouche l'expression des sentimens qu'il éprouvait lui-même. Ce personnage est fort bien rempli par David. Charles joue le jeune premier de cinquante ans avec une vérité d'imitation qui fait dire : *c'est bien lui.* Mademoiselle Clairet est trop façonnière dans Estelle. Mademoiselle Delia tire un bon parti du petit rôle madame Blinval. Samson est un peu froid dans le tracassier Belrose.

VARIÉTÉS.

Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1814, par F. Koch, chef de bataillon d'État-major (1).

La bataille de Leipzig avait décidé du sort de l'Allemagne. L'armée française, abandonnée par les alliés qu'elle comptait dans ses rangs, avait été obligée de céder la victoire à la trahison et au nombre. Cependant sa retraite vers le Rhin avait encore été marquée par de brillans exploits; et les Bavarois, déserteurs de notre cause, à l'exemple des Saxons, avaient trouvé dans les champs de Hanau le juste châtiment de leur perfidie.

Napoléon ramenait en France les glorieux débris de nos bataillons échappés à tant de fatigues et de dangers. Il venait demander de nouveaux sacrifices à une nation épuisée par dix années d'efforts pour terminer une guerre interminable. L'armée combinée poursuivait ses succès, et se recrutait sur son passage des troupes de tous les princes de la confédération du Rhin, suivant leur habitude, généreux soutiens de la cause qui triomphe.

Les armées étrangères présentaient une masse telle-

(1) Chez Magimel, Anselin et Pochard, libraires pour l'art militaire, rue Dauphine, n° 9; et chez Foulon et comp.

lement imposante, qu'avec un peu d'audace et de promptitude, elles seraient arrivées à Paris sans rencontrer de résistance. Mais elles s'arrêtèrent sur les bords du Rhin, qui n'était plus défendu que par le souvenir de nos triomphes. Les alliés semblaient craindre de remettre le pied sur cette terre sacrée qui avait été le tombeau de leurs armées, lorsque la nation française, animée d'un noble enthousiasme, s'était levée tout entière pour conserver son indépendance, et pour écrâser l'Europe.

Les étrangers redoutaient avec raison de ranimer par la présence de leurs soldats ce patriotisme si fécond en prodiges, qui enfante des armées, et maîtrise la victoire. Ils firent précéder la guerre des baïonnettes par la guerre des proclamations; et appelant les secours de la logique à l'appui de la force des armes, ils s'attachèrent à prouver qu'ils ne faisaient point la guerre à la France, au moment même où ils allaient inonder son territoire de leurs landwers et de leurs hordes indisciplinées. Ce raisonnement puéril parut d'abord trouver quelque crédit à la faveur de la lassitude, et du mécontement qu'avait occasionnés dans la nation ce système de guerre éternelle, d'abord si brillant, ensuite si funeste dans ses résultats. Mais en déclamant contre la perfidie de Napoléon, il fallait tâcher de ne pas l'imiter : les souverains coalisés se privèrent bientôt de la seule supériorité qu'il leur fut facile d'obtenir sur lui, celle de la bonne foi. Ils commencèrent par violer la capitulation de Dresde, puis celle de Torgau; et par cette contradiction manifeste entre leurs actions et leurs discours, ils annoncèrent hautement qu'ils sau-

raient sacrifier les droits de la justice à leurs intérêts, et donnèrent la mesure de la confiance que méritaient leurs promesses. Cette faute pouvait avoir les plus graves conséquences : elle décolorait l'espèce de croisade entreprise contre Napoléon ; elle ôtait à ces preux chevaliers de toutes les espèces, le vernis de bonne foi dont ils avaient voulu se faire une armure : Napoléon se trouvait presque justifié par la conduite de ses ennemis.

Il sut assez habilement, dans sa position difficile, réunir tous les élémens de défense dont il pouvait disposer. Ses ressources se composaient presque uniquement de conscrits appelés avant l'âge, et que l'on était forcé de porter sur le champ de bataille avant même qu'ils eussent appris à charger leur arme. La garde impériale était le seul corps qui comptât dans les rangs de vieux soldats. Les débris des régimens qui avaient repassés le Rhin, avaient été laissés dans les places fortes pour en former les garnisons. Quelques détachemens furent rappelés du corps du maréchal Soult, et l'on parvint à composer une armée de soixante mille hommes, qui s'avança fièrement dans les plaines de la Champagne pour tenir tête à trois cent mille combattans.

Jamais peut-être campagne ne fut plus glorieuse pour nos guerriers. Mais les brillans faits d'armes qui les illustrèrent ont été dénaturés par les prétendus Français qui se sont chargés d'en écrire le récit. Lorsque le premier traité de Paris eut ramené la paix en Europe, la France, débarrassée d'ennemis au dehors, en trouva parmi ses historiens. Des plumes ser-

viles, lâchement adulatrices de l'étranger, se mirent en devoir de rogner la portion de gloire de nos généraux; et tandis que la renommée enflait toutes ses trompettes pour ennoblir les combats de la Vendée, pour grossir les exploits de l'émigration, on contestait à nos braves les lauriers qu'ils avaient arrosés de leur sang; et la victoire changeant de place sous le burin mensonger de l'histoire, allait visiter les escadrons russes ou prussiens dans des lieux qui furent témoins de leur défaite et de leur fuite. L'orgueil des étrangers s'empara avec empressement de ces assertions, qui tournaient au profit de leur gloire. Les erreurs des écrivains français ont ainsi trouvé des échos dociles chez les écrivains allemands, qui se sont appuyés de ces récits pour élever à leurs compatriotes de faciles trophées; et grâce à cette adoption mutuelle de mensonges qui prenaient leur source dans des intérêts divers, l'histoire est devenue plus trompeuse encore que les gazettes officielles et les bulletins.

C'est pour rétablir les faits dans toute leur exactitude, pour rendre à chacun la justice qui lui appartient, que M. Koch a pris la plume. Il présente son ouvrage sous le titre modeste de *Mémoire pour servir à l'Histoire de la campagne de* 1814. Il n'a eu en vue qu'un seul intérêt, celui de la vérité. Il a puisé à toutes les sources pour la connaître. Il règne dans sa narration un ton de franchise et de loyauté qui plaît au lecteur. Il signale avec la même impartialité les fautes des deux parties; cet excellent travail doit plaire également au militaire qui sou.ent y rencontrera d'heureuses remarques stratégiques; et à l'observateur, qui

y trouvera l'explication claire et précise des événemens qui ont amenés les étrangers dans la capitale.

L'armée combinée, après avoir violé la neutralité de la Suisse, avait passé le Rhin : les généraux français qui lui étaient opposés, trop faibles pour arrêter sa marche, se repliaient devant elles en disputant le passage des rivières, les défilés, et toutes les positions où l'on pouvait combattre avec quelque avantage. L'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, étaient envahies; les ennemis s'étaient avancés jusqu'à Saint-Dizier, lorsque Napoléon se mit à la tête de son armée. Voulant signaler son arrivée par un coup d'éclat, et se flattant de rompre la coalition par une victoire, il donna des ordres pour que les troupes se portassent en avant. S'abandonnant à cet espoir avec trop de confiance, il livra coup sur coup la bataille de Brienne, dont le succès fût incertain, et celle de la Rothière, où l'armée française fit des pertes considérables. Cette dernière affaire eut les résultats les plus fâcheux : elle acheva de détruire le prestige d'invincibilité qui pendant si long-temps s'était attaché à la personne de Napoléon; elle augmenta la confiance des alliés, et porta le découragement parmi nos conscrits, dont le début sur le champ de bataille était marqué par une défaite. Cependant Napoléon ne se laissa point abattre; il fit sa retraite en bon ordre devant des ennemis victorieux que sa renommée effrayait encore. Il fallut évacuer Troyes, que les étrangers occupèrent aussitôt : « La prise de Dijon, dit M. Koch, celle de Nancy, où » résidaient les plus illustres familles de l'ancienne no- » blesse de Bourgogne et de Lorraine, n'ayant fait éclore

»aucun mouvement en faveur de la maison de Bour-
»bon, les souverains alliés furent très-surpris de voir
»jaillir les premières étincelles de royalisme d'une ville
»toute manufacturière. Tel fut cependant l'effet que
»produisit leur présence à Troyes, sur quatre à cinq
»royalistes qui laissèrent éclater leur joie avant de
»connaître les intentions des alliés à l'égard des prin-
»ces de la maison de Bourbon. D'après les communi-
»cations feintes ou hasardées de deux Français officiers
»supérieurs au service de Russie, ils n'hésitèrent pas à
»quitter la cocarde nationale, et à reprendre la croix
»de Saint-Louis. Cédant aux insinuations du prince
»royal de Wurtemberg, le marquis de Widrange et le
»chevalier Gonault se proposent d'émettre leurs vœux
»dans une adresse à l'empereur de Russie. Mais la plu-
»part des royalistes craignent de se prononcer. Plusieurs
»chevaliers de Saint-Louis, étonnés que M. Gouault
»soit le provocateur de cet acte, refusent de le signer.
»Enfin à force de sollicitations, ils parviennent à obte-
»nir une vingtaines de signatures. Cette pièce à la main,
»le marquis de Widrange, à la tête d'une députation,
»se présente à l'empereur Alexandre. » Tandis que cet
épisode attirait par sa singularité les regards des alliés,
Napoléon préparait contre l'armée de Silésie une sa-
vante manœuvre. Le maréchal Blucher ayant dissé-
miné sur divers points les corps qu'il commandait,
sans avoir la précaution de les lier entre eux, Napo-
léon profite de cette faute, tombe rapidement sur ces
différens corps, les bat l'un après l'autre, et fait en peu
de jours éprouver aux Russes et aux Prussiens une
perte de plus de vingt mille hommes. Il se porte en-

suite contre les Bavarois et les Wurtembergeois, remporte les victoires de Mormant et de Montereau, détermine la retraite du prince de Schwarzemberg, revient de nouveau sur l'armée de Silésie, qu'il pousse en désordre devant lui, et dont il s'apprête à opérer la destruction. Les affaires des Français prenaient sur tous les points une tournure favorable, lorsque la reddition prématurée de la place de Soissons vint arracher à Napoléon une victoire presque certaine, et qui aurait peut-être terminé la guerre. Cette capitulation funeste, contre laquelle la garnison fût sur le point de se révolter, ouvrit à Blucher une porte de salut. Napoléon, qui avait perdu l'occasion favorable par un coup d'éclat, dans son impatience de succès, livra la sanglante bataille de Craonne, et fit sous les murs de Laon plusieurs attaques infructueuses, qui lui coutèrent beaucoup de monde. Ces pertes lui étaient d'autant plus sensibles, qu'elles affaiblissaient dans une proportion effrayante son armée, si inférieure à celle des ennemis. Les renforts des nouvelles levées auraient à peine suffi à remplir les vides que les victoires continuelles auraient occasionnés dans ses rangs. Après la bataille de la Rothière, il avait donné l'ordre au prince Eugène d'abandonner l'Italie, et de ramener ses troupes au secours de la France : cet ordre fut révoqué après les affaires de Champ-Aubert et de Montmirail. Ce fut une faute grave. Le maréchal Ney avait proposé de se jeter en partisan dans les Vosges avec quatre cents chevaux, d'appeler aux armes la population belliqueuse de cette contrée, d'attirer à lui les garnisons des troisième et cinquième divisions militaires, et d'o-

pérer ainsi une puissante diversion sur les derrières des armées alliées. Cette offre ne fut point acceptée, soit que Napoléon ne voulut pas se priver d'un lieutenant si actif et si intrépide, soit qu'il regarda ces garnisons comme une réserve qu'il ne voulait exposer à aucune chance, pour les trouver intactes lorsqu'il aurait rejeté l'ennemi sur le Rhin.

Il serait difficile de se faire une idée des incertitudes et des irrésolutions pusillanimes du prince de Schwartzemberg. D'un autre côté, la stupidité présomptueuse de Blucher donnait beau jeu à Napoléon, qui dans cette campagne semblait avoir retrouvé tout son génie. Sa petite armée se multipliait pour faire face au danger sur tous les points. Les soldats Français, électrisés par un généreux patriotisme, supportaient toutes les fatigues sans se plaindre, et se frayaient un passage à travers des routes impraticables pour marcher à la victoire. Les efforts de l'armée furent bien secondés par les habitans que la conduite des alliés avait exaspérés. C'était sur la population des villes et des campagnes que l'armée de Blucher se vengeait de ses défaites. Battue à Vauxchamp, elle mettait Château-Thierry au pillage, et par cette infamie jetait dans le cœur des habitans des germes de haine, qui se développant rapidement et gagnant de proche en proche, avaient déjà nationalisé la guerre dans la Picardie et la Champagne.

Cependant Napoléon, avec une armée si inférieure en nombre, sentait qu'il ne pouvait triompher de ses ennemis que par des coups d'éclat. Cette considération le détermina à tenter une manœuvre hardie sur les

dernières des armées alliées. Il ne se dissimulait pas que par cette manœuvre hasardeuse, il mettait sa capitale à découvert. Mais il se flattait d'attirer à lui le gros des ennemis, qui n'oserait rien entreprendre d'important, menacés par un chef habile qui pouvait facilement grossir son armée de toutes les garnisons laissées dans les places fortes. Ce calcul fut déjoué par la détermination que prirent les étrangers de marcher sur Paris. Aussitôt que Napoléon apprit cette détermination, infidèle à son premier plan, et sentant toutes les conséquences que pouvait avoir l'occupation de la capitale, il revient sur ses pas; mais il n'était plus temps : il avait devancé son armée, et se rendait à Paris, accompagné seulement du prince de Neufchâtel et du duc de Vicence. Il rencontra à la Cour de France le général Belliard, qui lui fit connaître en peu de mots les détails de la bataille de Paris, à la suite de laquelle une convention avait été conclue : « Il fallait »tenir plus long-temps, dit Napoléon, et tâcher d'at»tendre l'armée; il fallait remuer Paris, qui ne doit »pas aimer les Russes, mettre en action la garde natio»nale, qui est bonne, et lui confier la défense des for»tifications, que le ministre a dû faire élever et héris»ser d'artillerie ; elle les aurait sûrement bien gardées, »tandis que les troupes de lignes auraient combattu en »avant sur les hauteurs et dans la plaine. — Je vous »répète, Sire, qu'on a fait aujourd'hui plus qu'il n'é»tait possible. L'armée entière, forte de quinze à dix»huit mille hommes, a résisté à plus de cent mille »jusqu'à quatre heures, espérant que vous alliez venir »de moment en moment. Le bruit s'en était répandu

» dans Paris ; et ayant percé jusqu'à l'armée, elle a re-
» doublé d'efforts, et forcé les ennemis à tourner la
» ville par la plaine de Neuilly et le bois de Boulogne.
» La garde nationale s'est aussi fort bien montrée, soit
» en tirailleurs, soit en défendant les méchans tam-
» bours qui couvraient les barrières. — C'est étonnant!
» Combien aviez-vous de cavalerie de votre côté? —
» Dix huit cents chevaux, sire, y compris la brigade
» Dautencourt. — Mais Montmartre fortifié, garni de
» de gros canons, devait faire une vigoureuse résis-
» tance. — Heureusement, sire, l'ennemi l'a cru
» comme vous, et voilà pourquoi il s'en est approché
» avec tant de circonspection ; cependant il n'en était
» rien, et il n'y avait que sept pièces de six. — Qu'a-
» t-on donc fait de mon artillerie? Je devais en avoir
» plus de deux cents pièces à Paris, et des munitions
» pour les alimenter pendant un mois. — La vérité est
» que nous n'avons eu à opposer à l'ennemi que de l'ar-
» tillerie de campagne, dont encore à deux heures il a
» fallu ralentir l'action faute de munitions. — Allons,
» je vois que tout le monde a perdu la tête : voilà pour-
» tant ce que c'est que d'employer des hommes qui
» n'ont ni sens commun ni énergie! Eh bien! Joseph
» s'imaginait cependant être en état de conduire une
» armée, et le routinier Clarke a tout l'orgueil d'un
» bon ministre. »

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'on dissuada Napoléon de revenir à Paris, et qu'on le détermina à retourner à Fontainebleau. Toutes ses troupes furent bientôt réunies sur ce point : elles n'excédaient pas trente-six mille hommes. Après avoir donné quel-

ques soins à la réorganisation de ses corps, il résolut de marcher sur Paris avec cette poignée de braves, et porta sa cavalerie en avant. Les alliés qui craignaient les conséquences d'une bataille acceptée sous les murs de Paris, ordonnèrent à toutes leurs troupes d'évacuer la capitale. Ce mouvement avait déjà commencé à recevoir son exécution, lorsqu'une circonstance importante vint le suspendre. Le prince de Schwartzemberg était entré en correspondance avec le duc de Raguse, pour chercher à le détacher de la cause de Napoléon. Ce maréchal ayant prêté l'oreille aux propositions qui lui étaient faites, l'heureuse issue de cette négociation fit entrevoir au généralissime qu'une bataille ne serait plus nécessaire, et l'on se borna à observer les mouvemens de l'armée française.

Cependant les autres maréchaux qui avaient aussi été informés des actes du sénat et du gouvernement provisoire, désirant hâter le terme des maux de la patrie, se rendirent chez Napoléon pour lui proposer d'abdiquer. Il promit de se rendre à ce vœu, signa le 3 avril un acte de renonciation au trône en faveur de son fils sous la régence de l'impératrice, et chargea le prince de la Moskowa, les ducs de Tarente, de Vicence et de Raguse, d'aller porter cette pièce aux souverains alliés.

Les trois premiers partirent aussitôt. En passant à Essonne ils entrèrent chez le duc de Raguse, et lui annoncèrent qu'il avait été choisi pour cette négociation. Cette nouvelle marque de confiance de Napoléon le jeta dans un embarras qu'il ne put déguiser à ses collègues, et il leur confia qu'il était en pourparlers

avec le prince de Schwartzemberg, mais leur assurant qu'aucun arrangement n'était conclu. Il se décida néanmoins à se rendre à Paris, et monta dans la voiture du duc de Tarente. Arrivés à Chevilly, les maréchaux se crurent obligés de faire part de l'objet de leur mission au généralissime. Le duc de Raguse refusa de paraître avec eux, et resta dans la voiture. Le duc de Tarente s'étant ensuite rendu auprès du prince de Wurtemberg, apprit de lui que l'arrangement relatif au sixième corps était définitivement conclu. Il réfléchissait à cette communication, lorsqu'en retournant à sa voiture il n'y retrouva plus le duc de Raguse, qui était allé séparément faire sa visite au prince de Schwartzemberg.

Cependant les commissaires de Napoléon avaient été bien reçus par l'empereur de Russie; et malgré la déclaration du 31 mars, les propositions qu'ils apportaient furent sur le point d'être accueillies. Napoléon, quoique déchu de sa puissance, ne cessait pas d'être redoutable : repousser l'abdication conditionnelle qu'il offrait, c'était attacher les soldats à son infortune, et recommencer une guerre presque terminée. L'empereur Alexandre était ébranlé par ces considérations, et les maréchaux conçurent, des dispositions qu'il manifestait, d'heureuses espérances pour l'issue de la négociation. Ils avaient obtenu de ce monarque une seconde audience, et se flattaient que l'arrangement allait être conclu, lorsqu'un officier russe vint annoncer, pendant la conférence, que le corps du duc de Raguse avait passé du côté des alliés : cette nouvelle changeait l'état des choses; elle ne permettait plus de présenter

l'établissement de la régence comme l'objet des vœux de toute l'armée; elle ne laissait à Napoléon que le choix d'une abdication absolue. Il serait difficile de se peindre la douleur qu'il laissa éclater lorsqu'il fut informé de cette défection. « Qui aurait pû croire, s'é-»criait-il, un pareil trait de Marmont! un homme avec »lequel j'ai partagé mon pain, que j'ai tiré de l'obscu-»rité, dont j'ai fait la fortune et la réputation!... Voilà »le sort des souverains, c'est de faire des ingrats! Ah »sûrement le corps de Marmont ne sait pas où il le »mène. Il m'a donné avant-hier encore des marques »trop vives d'attachement, pour croire qu'il m'ait »sciemment abandonné. »

Il ne se trompait point. On avait fait croire aux soldats qu'on les conduisait au combat, pour les entraîner à une démarche contre laquelle ils se seraient révoltés. Je ne puis que renvoyer le lecteur à l'ouvrage même, pour connaître toutes les circonstances qui accompagnèrent cette défection. C'est un morceau historique rempli d'intérêt, et qui mérite d'être connu.

A.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Malgré la stagnation où se trouvent aujourd'hui toutes les affaires, il paraît cependant qu'il y a lieu de concevoir quelques espérances (1) : les minstres, effrayés de l'attitude prise en cette circonstance par la nation, semblent reculer devant leurs projets. Les défections qui se multiplient de jour en jour, les avertissent de l'intensité de la résistance que l'on opposera à leurs intentions : si l'on en croit même des rapports dignes de foi, le Roi n'est plus si décidé à proposer des changemens à la Charte, et une nouvelle ordonnance du 5 septembre pourrait paraître au premier jour. Les ministres cependant sont presque tous malades : M. de Serre ne va guère mieux, M. Decazes et M. Pasquier sont pris à la gorge. Une épizootie ministérielle semble s'être étendue sur tous nos hommes d'état : les dîners, les soupers, les bals sont suspendus. Plus de communication entre les ministres et leurs gens; et tandis que les libéraux emploient, pour les attirer vers eux, tous les expédiens que leur patriotisme leur suggère, les ministres n'ont aucun moyen de défense à opposer à leurs adversaires.

On assure que MM. Becquey, Royer-Collard, Courvoisier, Kératry, Beugnot, Delessert, Ternaux, etc., ont rompu tous les liens ministériels qui les enchaînaient. Une des pertes qui ont été le plus sensibles au

---

(1) La séance du 15 de ce mois ne me paraît point devoir les détruire.

parti, a été celle de l'honorable M. Courvoisier. Les ressources de son éloquence ont effrayé les ministres autant qu'elles les rassuraient autrefois : aussi n'ont-ils rien négligé pour ramener ce député vers leur centre inconstitutionnel. On rapporte à ce sujet un fait qui semble propre à éclaircir plus d'un doute, et qui explique peut-être l'incertitude évidente des ministres. M. Decazes, désespéré de l'émigration de M. Courvoisier, et voulant à tout prix le reconquérir, a imaginé d'engager le Roi à faire venir ce député, sur lequel les paroles royales devaient produire plus d'impression que les paroles ministérielles : M. Courvoisier est donc mandé à la cour; il paraît devant Sa Majesté, qui lui demande les motifs de l'opinion qu'il a manifestée. On s'attendait à voir l'honorable membre prendre une humble attitude, et offrir ses services; au lieu de cela, il répond avec fermeté au Roi, explique ses raisons, combat, avec cette force persuasive qu'on lui connaît, les projets funestes du ministère, montre la France inquiète, agitée, et représente surtout au Roi l'état du département qu'il vient de quitter. Chacun y veut la Charte tout entière, sans retranchemens et sans additions : chacun tient à la loi des élections, qu'il regarde comme le gage de sa liberté. Détruire l'une ou l'autre, c'est exposer la tranquillité publique, c'est exposer même le trône des Bourbons.

Le Roi qui n'attendait pas cette courageuse résistance est ébranlé. Il répond quelques mots à M. Courvoisier, qui se retire satisfait d'une conduite qui doit l'honorer aux yeux de toute la France. Le soir, M. Decazes arrive au château, plus que jamais affermi dans ses desseins

destructeurs; il est tout surpris d'entendre le Roi lui faire mille objections qu'il n'avait pas prévues. Il trouve le prince incertain; il faut que l'on révise l'acte additionnel, et dit le lendemain, le nouveau système électoral doit-être rendu plus favorable aux intérêts du peuple.

Tandis que ce revirement se passe au ministère, quatre-vingt dix députés réunis chez un de leurs collègues, songent aux moyens de sauver la patrie. M. Kératry, qui assiste, pour la première fois, depuis un an, à cette réunion, donne lecture d'une lettre écrite de Bretagne, dans laquelle règne la plus vive inquiétude, et la ferme résolution de résister de toutes les manières à la destruction de la Charte. On décide que le côté gauche proposera un ultimatum au ministère; on s'offre à défendre toutes les mesures constitutionnelles qu'il proposera aux conditions suivantes; 1° on consent au maintien de M. Decazes et à celui de M. de Serre, si les projets qu'ils méditent sont pour jamais abandonnés; 2° on demande comme condition *sine quà non*, le renvoi de M. Pasquier, attendu que ce ministre a trop gravement insulté la Chambre, pour que le côté gauche se rapproche jamais de lui, et en second lieu, le renvoi de M. de Latour-Maubourg, qui suit trop évidemment les traces de M. le duc de Feltre, pour qu'on puisse espérer de le ramener au droit chemin.

Si les ministres conservés consentent à ces conditions, le côté gauche leur assurera une majorité compacte, durable, et à l'aide de laquelle ils pourront consolider le gouvernement représentatif.

Cet ultimatum est transmis à M. Decazes, au mo-

ment même où il vient d'être instruit des doutes qu'éprouve le Roi. Nouvel assaut qui le met dans l'état d'anxiété la plus complète. Quel parti prendre? On dit qu'en bon courtisan, ce ministre s'est décidé à renoncer à ses projets, mais que voulant ménager la transition, il continue d'être malade, éloigne la présentation des projets, et nous prépare insensiblement à les oublier.

Tel est le récit de ce qui s'est passé il y a quelques jours. Ces détails qui paraissent authentiques, expliquent à la fois, et la stagnation des affaires et les espérances que l'on a conçues. Il semble même que M. Decazes travaille sourdement à contenter le côté gauche, s'il est vrai, comme on le dit, que M. de Latour-Maubourg a déjà sa retraite, et qu'il est remplacé par le maréchal Suchet.

— On dit aujourd'hui que le maréchal Davoust désavoue publiquement les paroles qu'on lui attribue, et qu'il se propose à la première séance des pairs de parler sur le procès-verbal, et de déclarer que l'on a indignement travesti sa pensée. Il paraîtrait que le maréchal n'aurait proposé de ne point faire mention des pétitions en faveur des bannis, que pour éviter l'odieux arrêt de lacération. Le maréchal n'aurait point suffisamment réfléchi aux conséquences de sa motion, qui lui aurait été frauduleusement conseillée par deux pairs, au nombre desquels serait M. de Semonville. L'expression de *misérables* aurait été inventée par les feuilles ultra-royalistes, et le prince d'Eckmülh serait révolté de l'abus qu'on a fait du peu de mots qu'il a proférés. Nous désirons vivement que cette version soit exacte, et qu'un de nos plus braves généraux prouve qu'il n'a pas cessé de mériter l'estime de ses concitoyens.

— Un plaisant prétendait que si M. Decazes garde *la chambre*, c'est parce qu'il est malade.

— M. Ch. Loyson vient de recueillir le fruit des factums diffamatoirs qu'il a publiés contre les premiers écrivains, et les plus généreux défenseurs de la liberté de son pays. Il est nommé, dit-on, maître des requêtes en service ordinaire. Nous avons entendu à cette occasion les doléances les plus burlesques d'un jeune

ministériel qui aspire à égaler la célébrité de M. Loyson.
— Quoi! s'écriait-il, Loyson est maître des requêtes, et je ne suis encore qu'employé? Comment a-t-il mérité mieux que moi une telle faveur? n'ai-je pas, comme lui, déchiré les libéraux? n'ai-je pas loué jusqu'au *faites fusiller sur-le-champ* de M. Decazes? n'ai-je pas fait quinze brochures anonymes contre la Charte? n'ai-je pas écrit cent colonnes d'injures dans le *Courrier* et dans le *Journal de Paris?* Loyson a-t-il calomnié mieux que moi M. Benjamin-Constant, prouvé mieux que moi que M. Grégoire, quoiqu'il n'ait pas voté la mort, est régicide?... Ah! justice! justice! qu'est-tu devenue? »

— Un banquet ultrà monarchique a eu lieu ces jours derniers dans une ville voisine de Paris. Après un dîner splendide, on a porté diverses santés: la première était à *l'héritier présomptif de la couronne;* la seconde à M. *de Latour-Maubourg;* la troisième au *Conservateur.* Quelques convives ont proposé de boire *à la mort des libéraux,* et la motion aurait passé, si un des assistans, moins monarchique que les autres, n'eût observé qu'il ne fallait *boire à la mort de personne :* ces paroles, pour le dire en passant, ont fait naître quelques murmures. On ne nomme pas les personnes qui faisaient partie de ce banquet.

— *Des armes et du courage!* s'écriait au moment du danger un homme qui sentait tout ce qui lui manquait encore pour être belliqueux. Les hommes d'un certain parti, qui n'ont à faire aujourd'hui que la moitié de cette exclamation, ne s'abordaient depuis le nouvel an qu'en se disant : *Du courage!* C'est ainsi qu'ils se souhaitent une bonne année. Un gentilhomme poitevin, l'un des premiers arrivés à Coblentz, l'un des premiers arrivés à Londres, l'un des premiers arrivés à Gand, et qui en cela n'avait pourtant pas prouvé qu'il fût plus brave que la longue épée à laquelle on semble avoir attaché sa féodale personne, encourageait l'autre soir quelques nobles amis réunis au nombre de plus de vingt-un chez une marquise, qui, vingt ans avant la révolution, a fait les délices de l'œil de bœuf.

« Voilà le moment de se montrer; le voilà, s'écriait-il;
» il ne nous faut que du courage, un moment de cou-
» rage, et nous triompherons. Sans doute on ne peut
» pas se dissimuler que ce peuple dont on parle est
» plus nombreux que nous, beaucoup plus nombreux;
» mais les jésuites, mais les missionnaires, les préfets,
» les sous-préfets, les maires, les seigneurs, veux-je dire,
» les espions, les ministres mêmes sont à nous; voilà
» le moment, il faut du courage... Ne pourrait-on pas
» augmenter un peu la solde des Suisses?.... Il faut du
» courage, nous nous montrerons. N'avons-nous pas des
» droits légitimes? Le bon droit, voilà ce qui fait notre
» force. M. de Châteaubriant a dit que nous étions les
» plus nombreux... Il a eu raison; c'est une figure.
» Douze honnêtes gens comme moi, par exemple, et
» comme le petit vicomte, ferions fuir deux cents de ces
» canailles-là. Rien qu'en se montrant, un moment de
» courage, voilà tout ce qu'il faut. Nous nous montre-
» rons. Je suis prêt à tout; je ne demande qu'une chose,
» c'est qu'après nous avoir mis en avant, on ne nous
» laisse pas là comme au commencement de la révolu-
» tion; car vous sentez bien que quoi qu'on ait des ar-
» mes et du courage.... — Eh! monsieur, interrompit
» enfin un officier de la garde royale, qui n'a pas en-
» core été réformé par les anciens employés du duc de
» Feltre, soyez tranquille, vos affaires sont plus avan-
» cées que vous ne croyez; vous avez tout pour vous,
» excepté le peuple et l'armée. »

— Quel malheur! disait l'autre jour un conservateur de la féodalité à un restaurateur de l'inquisition; quel malheur qu'à l'époque des ordres télégraphiques, Son Excellence le duc de Libourne n'ait pas songé à rendre quinquennale la Chambre si honorablement appelée introuvable : c'est un grand avantage de perdu. — Chut! interrompit l'autre d'un air mystérieux, cela pourra se retrouver. Les libéraux, les protestans et les brigands de la Loire se sont trop tôt réjouis. Les honnêtes gens, les gens pieux et les héros de 1815 sont encore là; et il faut si peu de temps pour graisser les roues des tombereaux, et huiler les ressorts de nos télégraphes....

SIXIÈME BULLETIN CRITIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 janvier. L'inaction de la Chambre commençait à lasser la patience des députés qui ne sont pas venus à Paris pour perdre leur temps dans les spectacles et dans les promenades publiques. Dix jours entiers se sont passés sans séance, et dans quel moment? lorsque tous les esprits sont inquiets sur l'avenir, lorsque l'agitation de la France est montée à son comble. En vérité tous les actes des ministres, leurs paroles et leur silence semblent marqués au coin de l'imprévoyance la plus complète.

La séance du 14 janvier a été importante, en ce qu'elle a pu nous donner une idée du sort qui est réservé aux propositions inconstitutionnelles des ministres, s'ils s'obstinent à les présenter. Il a été rendu compte des pétitions qui demandent le maintien de la loi des élections et de la Charte constitutionnelle. On savait que M. Mestadier, rapporteur de la dernière commission des pétitions, devait demander l'ordre du jour; on savait qu'il avait divisé toutes les pétitions en quatre classes : les pétitions *insolentes, insignifiantes, collectives* et *inutiles;* on savait encore que son rapport, qui était dans l'origine de la classe des *insolens*, avait été rendu plus poli par la commission à laquelle son auteur l'avait lu; on s'attendait en conséquence à des déclamations sans injures. L'attente publique a été remplie. Le rapport de M. Mestadier n'a point été injurieux; il n'a été que sot et insignifiant. L'honorable membre n'avait pas ce jour-là cet air suffisant qui le caractérise; il parlait bas, baissait la tête, et buvait beaucoup d'eau sucrée.

A son rapport allait succéder la discussion, lorsque M. Roy, pensant qu'il était à propos de refroidir les esprits, a demandé la parole pour une communication relative aux douanes. En vain a-t-on réclamé contre cette irrégularité; le président, abusant du réglement, a tenu bon, et le ministre est monté à la tribune comme un

guerrier monte à l'assaut : absurdité choquante, pour le dire en passant, que cette liberté laissée aux ministres d'interrompre les discussions ; ils n'en devraient jouir que dans le cas où ils apporteraient une ordonnance de dissolution.

C'est ce qu'a très-bien démontré M. Chauvelin, dans un discours plein de raison, qui a excité les murmures du centre et du côté droit. M. Dupont (de l'Eure) a ouvert ensuite la discussion, par un des meilleurs discours qu'on ait entendus jusqu'à ce jour. L'honorable député a été l'interprète de toute la France, qu'il a montrée dans la plus profonde consternation ; mais ce que l'on a surtout remarqué, c'est le passage où M. Dupont rapporte une lettre du comte Decazes, écrite au nom du Roi, en remercîment du zèle montré par un maire pour faire signer, l'année dernière, des pétitions en faveur de la loi des élections. La Chambre n'a pas vu sans un accès de gaîté, la constance politique du comte Decazes, qui louait il y a un an ce qu'il trouve criminel aujourd'hui. Je conseille au côté droit de le décréter d'accusation pour sa conduite passée, sauf à lui décerner une récompense nationale pour sa conduite actuelle.

A M. Dupont (de l'Eure) a succédé le baron Pasquier, qui ose parler encore à la tribune, et qui ne songe pas que sa présence seule n'inspire aujourd'hui que l'indignation. M. Pasquier a cette fois lu un discours écrit ; il se souvient de la semonce qu'il a reçue du Roi, pour s'être livré à la plus scandaleuse aberration. M. le ministre a prétendu que le ministère voulait la Charte, et qu'il était de l'avis des pétitionnaires; mais, a-t-il dit, ce ne sont que les articles fondamentaux de la Charte que l'on doit conserver. M. Pasquier, entrant dans le détail de ce qu'il entend par articles fondamentaux, a volontairement oublié de citer la liberté de la presse, ce qui veut dire que cette liberté nous sera bientôt enlevée. Avant donc que l'on ne nous bâillonne la bouche, profitons du temps qui nous reste pour dire au baron Pasquier, que ses discours écrits sont de la même force que ses discours improvisés.

On a entendu ensuite M. de Corcelles, qui a mérité les suffrages de tous les amis de la liberté par sa franchise et son courage. Tel n'a point été le sieur de Castelbajac. On a cru, en l'écoutant, lire le *Conservateur,* dont son discours n'était qu'une répétition. M. Castelbajac a voulu argumenter de la prérogative royale; il a prétendu qu'on ne devait pas écouter la multitude, ce qui signifie que l'aristocratie seule peut avoir raison. La diction filandreuse de l'honorable ultra n'a point du tout amusé l'auditoire. Cela était réservé à M. Barthe Labastide, qui prétend qu'avec un système de pétition, la Charte est la boîte de Pandore, et la robe du centaure Nessus. Des comparaisons aussi gaies ont fait croire à quelques députés qu'ils étaient à la Porte-Saint-Martin, et que Potier jouait Cadet-Roussel Procida.

M. d'Argenson a fait ensuite quelques observations: il a demandé que l'on fît lecture d'une pétition contraire à la loi des élections et à la Charte, envoyée par le maire de Châteaubriant, pétition dont M. Mestadier s'était emparé. Ce dernier a long-temps résisté à cette proposition; mais enfin, malgré qu'il en eut, il a fallu obéir à la Chambre, qui s'est jointe à M. d'Argenson. La pétition, conçue dans les termes les plus grotesques, a été lue. On a vu que les ultras n'étaient pas forts sur le style; et l'absurdité du maire de Châteaubriant a répondu suffisamment à ses déclamations. Après quelques autres discours, parmi lesquels on en a remarqué ceux de M. le général Foy et de M. Benjamin-Constant, la clôture a été demandée par le ventre; mais la Chambre, ne l'ayant point accordée, la discussion a été renvoyée à la séance suivante.

Cette séance a montré, dans plusieurs occasions, que le côté gauche était en majorité. Elle doit nous faire concevoir les plus heureuses espérances.

Séance du 15 *janvier*. Le peu de temps qui m'est laissé ne me permet pas d'entrer dans de grands détails sur cette séance très-remarquable. Les honorables orateurs du côté gauche ont fait preuve de courage et de talent. M. Courvoisier a dignement répondu à notre attente. MM. Royer-Collard, Delessert et

Beugnot auraient parlé en faveur des pétitions, si la discussion n'avait pas été trop tôt fermée. Le côté droit et le centre ont rivalisé de mauvaise foi; M. de Villèle, contre son ordinaire, a manqué d'adresse; M. Lainé a manqué même de ce talent de phrases qu'on lui connaît. Rien n'approche du ridicule dont s'est couvert M. Josse Beauvoir, si ce n'est M. Crignon Dausouer, qui a fait imprimer son opinion, attendu qu'on ne le supporte plus à la tribune.

Le résultat a été celui-ci : nombre des votans 229; pour l'ordre du jour, 117; contre l'ordre du jour, 11; trois ministres ont voté pour l'ordre du jour, et quatre députés des Côtes-du-Nord, tous du côté gauche, ont manqué à la séance. Ce qui veut dire qu'en dernière analyse, la majorité est du côté libéral. Je regarde ce résultat comme une véritable victoire. M. Decazes va beaucoup plus mal; et l'on assure que M. Guizot se plaint déjà d'un fort enrouement.

U.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

SOMMAIRE.

Du 21 janvier, et des cérémonies funèbres. — Spectacles. — Les masques, et, par occasion, des mascarades et du bal masqué. — Mosaïque politique et littéraire.

LETTRE IX.

Paris, le 27 janvier 1820.

Du 21 janvier, et des cérémonies funèbres.

UNE nation tout entière peut-elle se prononcer en faveur d'une évidente iniquité? peut-elle participer à un crime? Il est permis d'en douter; et c'est encore dans ce sens que se vérifie la pensée de Rousseau: *la volonté générale ne peut errer.* La nation française est-elle l'auteur de la mort de Louis XVI? a-t-elle participé à cet acte, dont les conséquences ont été si funestes à la liberté? J'ose affirmer que non.

Pourquoi la France, si elle est innocente du sang

de Louis, expie-t-elle chaque année la mort de ce prince? pourquoi semble-t-elle, par cette expiation annuelle, accepter la responsabilité de ce grand attentat? C'est ce que chacun se demande. Certainement je suis loin de convenir, en faisant cette question, qu'il faille faire retomber sur les juges de Louis XVI et sur ceux qui ont approuvé sa condamnation, le fardeau des expiations publiques. Si un seul d'entre eux eût pu prévoir les dangers de son vote et les résultats qui l'ont suivi, je suis convaincu qu'il ne l'eût pas prononcé. Mais le besoin de l'oubli et de l'union, dont j'entends beaucoup parler, ordonne de jeter désormais un voile sur les actes trop expiés qui ont signalé la funèbre époque de 1793. La Charte, en prescrivant l'oubli des votes, n'a pas prétendu que les juges de Louis XVI fussent exceptés du pardon commun; ce roi lui-même, en écrivant son testament, n'a pas entendu que sa mort devînt un prétexte de proscriptions et de supplices. Le jugement et la condamnation de Louis XVI sont bien plutôt l'ouvrage des temps que celui des hommes. Ces principes posés, si les juges même du roi de France ne doivent pas être recherchés pour une action qu'ils ont pu commettre de bonne foi, à plus forte raison rien ne justifie l'expiation générale que l'on impose à la nation, et qui, n'étant autorisée ni par la Charte ni par la culpabilité des Français, ne peut plus paraître que le triomphe d'un parti, et doit mécontenter les trois quarts et demi de la population de la France.

Me dira-t-on qu'en m'expliquant sur la cérémonie du 21 janvier avec une franchise que jusqu'ici personne

n'a osé faire seulement entrevoir, je m'expose à passer pour un ennemi de la maison de Bourbon, pour un impie qui foule aux pieds la religion des tombeaux, pour un séditieux qui provoque le renversement de l'ordre établi. Certainement il se trouvera des gens qui ne se feront pas scrupule de m'adresser de semblables reproches. Je leur répondrai d'abord que je suis plus ami qu'aucun d'eux de la maison de Bourbon, puisque j'ai le courage de lui dire la vérité; un tel langage prouve que je désire plus son affermissement, que ceux dont le zèle faux et les basses flatteries la compromettent chaque jour de plus en plus. Je leur répondrai en second lieu, que, tout en respectant les morts, je suis assez attaché à l'intérêt des vivans pour les préférer; la paix publique et la satisfaction des citoyens me semblent plus précieuses que les vains honneurs rendus à une froide cendre, et, d'ailleurs, en m'élevant contre les expiations publiques, je ne m'oppose nullement aux expiations particulières. Si quelque grand, si quelque noble, si quelque prêtre croient avoir quelques reproches à se faire au sujet de la mort de Louis XVI, il leur est loisible d'offrir aux mânes de ce prince le tribut de leurs remords. Peut-être les émigrés ont-ils quelque raison de revêtir un cilice et de se couvrir de cendres. Je répondrai enfin que le repos des esprits étant le plus sûr moyen de stabilité, celui-là est le plus jaloux de maintenir ce qui est, qui plaide pour obtenir un oubli qui calmera les agitations et préviendra les orages.

J'ai dit que la fête expiatoire du 21 janvier n'était que le triomphe d'un parti. Quels hommes, en effet,

célèbrent cette solennité, s'en emparent, la commentent, en étalent à tous les yeux les dangereuses conséquences? Qui vois-je se presser autour de la basilique de Saint-Denis, en assiéger les issues, en remplir les chapelles? Des nobles déchaînés contre nos lois; des émigrés, dont les prétentions menacent nos acquéreurs de biens nationaux; des prêtres, qui transforment les églises en chaires d'ultrà-royalisme; des pairs et des députés, qui épouvantent, chaque session, les deux Chambres de leur opposition à nos principes, à nos usages, à nos institutions? Les honneurs funèbres sont rendus à Louis XVI par des Vendéens, par des Chouans qui, après avoir porté la terreur dans nos campagnes, ont décimé la France en 1815, ont dressé des échafauds, et conduit des tombereaux ensanglantés? Il n'est pas d'écrivain séditieusement monarchique, d'aboyeur ultra-royaliste qui ne se fasse un devoir de parti d'assister à cette cérémonie expiatoire, et qui, après avoir journellement décrédité le gouvernement, la Charte, les libertés nouvelles, ne vienne offrir devant l'autel un encens que repousse la Divinité. Tous les ennemis de la Charte, et, par suite, du Roi qui l'a faite, semblent s'être donné rendez-vous; et si la police croyait devoir les atteindre, ce serait à Saint-Denis qu'il faudrait aller les chercher. Qui doute, d'après ce simple exposé d'un fait patent et irrécusable, que la cérémonie du 21 janvier ne soit, comme était il y a quatre ans le projet d'élever un monument aux hommes de Quiberon, un triomphe accordé à la faction qui médite chaque jour la ruine des institutions et du Roi lui-

même? Qui n'en tire la conséquence que cette cérémonie est véritablement préjudiciable à l'intérêt bien entendu des Bourbons, et au maintien des lois qu'ils ont jurées?

Mais, vont s'écrier de nouveau les apologistes de ces cérémonies contre-révolutionnaires, n'est-il pas reçu parmi les nations, n'est-il pas conforme aux idées religieuses de célébrer des cérémonies bien plutôt destinées à éclairer les vivans qu'à consoler les morts? La fête expiatoire du 21 janvier doit être une leçon annuelle et frappante donnée aux peuples qui seraient tentés de s'écarter de leurs devoirs. A cette objection, il est plus d'une réponse. D'abord on ne doit de ces sortes de leçons qu'à ceux qui ont failli. Si le peuple français est innocent de la mort de Louis XVI, votre leçon n'est qu'une insulte déguisée; ensuite, si l'on veut que les attentats des hommes soient ainsi rappelés chaque année pour l'instruction de leurs semblables, je me demande pourquoi ce principe a tant tardé à trouver en France son exécution? Désire-t-on de profiter des leçons qui peuvent se tirer de la réprobation prononcée contre les crimes, pourquoi n'a-t-on pas consacré une cérémonie funèbre à des rois qui ont été plus illégalement encore frappés que Louis XVI. Vous qui êtes si scrupuleux sur le respect dû aux tombeaux; vous qui craignez surtout la propagation du régicide, sans doute vous ne refuserez pas une fête expiatoire à Henri III, une autre à Henri IV, tous deux frappés par les jésuites. Sans doute vous ne croirez pas qu'il soit inutile de donner au monde une énergique leçon, et de lui rappeler, par une commémoration solennelle,

de quels attentats est capable la société qui a produit Jacques Clément et Ravaillac. Mais est-ce tout de perpétuer pour l'instruction des sujets le souvenir des crimes que quelques-uns d'entre eux ont commis? n'est-il pas de la justice des ordonnateurs de fêtes expiatoires, de ne pas priver les rois des leçons qu'ils peuvent recueillir du souvenir des crimes de leurs prédécesseurs? S'il est utile de détourner les peuples de porter une main criminelle sur la personne des rois, il l'est aussi de détourner les rois d'égorger les peuples. L'intérêt des monarques exige qu'une fête funèbre soit consacrée non pas à Charles IX, mais aux Français qui tombèrent sous sa carabine homicide. Ne devons-nous rien aux mânes des protestans égorgés dans les Cevennes, par les ordres de Louis XIV, aux victimes envoyées à l'échafaud par le sieur de Laubardemont, procureur du roi Louis XIII, ou plutôt de son ministre Richelieu? Si ensuite nous arrivons à la révolution française, combien d'illustres victimes réclameront des fêtes expiatoires? combien le peuple devra recevoir de leçons? combien les nobles mériteront-ils de reproches fondés, d'accusations terribles? Il faut être juste avec tout le monde; il faut multiplier les cérémonies expiatoires; les églises ne chômeront plus; les luminaires seront toujours déployés; chaque jour de l'année aura bientôt son expiation à célébrer; on dressera un nouveau martyrologe, dont chaque membre demandera des versets et des cantiques. Alors seulement. nous ne serons pas étonnés de trouver à son rang la célébration de la fête expiatoire de Louis XVI.

Mais si, négligeant de consacrer par des cérémonies commémoratives, le souvenir des attentats qui doivent éclairer les rois et les peuples, on se borne à des fêtes instituées dans un seul intérêt, dirigées par un seul esprit; si l'on se contente de solennités agréables à une seule faction, il continuera d'arriver ce qu'on a déjà vu pendant quatre années. Le peuple sera mécontent; il ne pourra donner aucune confiance aux motifs apparens dont on colore la solennité du 21 janvier. Il ne verra dans cette exception, dans ce tour de faveur accordé à Louis XVI, que l'envie de satisfaire certaines passions; et comme il n'ignore pas que ces passions sont essentiellement hostiles contre ses institutions et contre sa liberté, il se formera des opinions équivoques sur la bonne foi de son gouvernement : il croira voir dans le contraste qui règne entre la conduite et les protestations de ses administrateurs, un symptôme de trahison et de perfidie; nous savons tous qu'il est dangereux en France qu'un gouvernement soit seulement soupçonné de trahir le peuple.

Que l'on cesse donc de blesser les vivans par d'inutiles et périlleux hommages envers les morts. Que l'on cesse d'ordonner des cérémonies expiatoires pour des attentats qui n'ont pas été commis par la France, et qui, s'ils étaient réellement son ouvrage, devraient être plus promptement oubliés encore; car il ne faut pas faire son ennemi du peuple que l'on gouverne.

Le lecteur qui nous voit réprouver le principe de la cérémonie du 21 janvier, et cette cérémonie elle-même, a bien compris que notre but n'a nullement été de

jeter de la défaveur sur la mémoire d'un monarque qui eut des vertus privées, et qui inspire l'intérêt que commande une grande infortune. Il n'est pas besoin d'être M. de Châteaubriand pour gémir sur les tribulations que la Providence réserve aux têtes couronnées. Plus un homme fut élevé, plus sa chute est digne de compassion. Ne voyons-nous pas des écrivains s'affliger des malheurs advenus à des ministres? Les malheurs des familles royales sont bien plus dignes de larmes. Mais on a dû sentir que tout disposé que nous soyons à déplorer le sort de Louis XVI, que quels que soient les sentimens que notre cœur nous inspire, nous n'en devons pas moins placer au premier rang l'intérêt de la vérité, qui est celui de la nation; intérêt qui n'est pas sans doute celui que l'on cherche dans une oraison funèbre, mais qui doit toujours présider aux réflexions politiques destinées à éclairer le pouvoir.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Olympie a succombé aux dédains du public, et le merveilleux temple d'Éphèse est relégué dans le garde-meuble de l'Opéra. Il ne reste aux auteurs que le repentir d'avoir suivi le conseil de Grimm, qui s'était figuré qu'on pouvait faire un bon opéra de la froide tragédie de Voltaire. Remarquons, à la honte des critiques et des beaux-esprits qui dissertent sur les arts, que leurs inventions sont rarement heureuses. Il faut se défier de leurs idées presque toujours hasardées et produites par un enthousiasme d'un moment : combien y ont été pris avant M. Briffaut! Il n'est pas un *homme de lettres*, pour peu qu'il ait écrit de feuilletons, ou de correspondances littéraires, qui n'ait passé dans sa vie une heure ou deux à tracer le plan d'une composition dramatique, laquelle serait sans contredit un chef-d'œuvre, s'il avait le temps de l'exécuter. Mais comme ordinairement l'Aristarque n'a étudié l'art que très-superficiellement, il n'a pas vu le côté faible de son sujet, il ne se doute pas du vice qu'il recèle. Cependant un jeune poète sans expérience se laisse séduire, il s'empare de l'idée brute, et se consume à mettre en œuvre une matière dépourvue de valeur; il fait un mauvais ouvrage, et une chute éclatante l'instruit de son erreur. C'est l'histoire d'une foule d'entreprises malheureuses.

La censure a débarrassé le Théâtre Français du *Tibère* de Chénier : il paraît qu'elle ne lui a pas rendu le

même service pour le *Clovis* de M. Lemercier, il a fallu trouver un autre moyen de se dispenser de jouer la pièce: une contestation pour la distribution des rôles a produit l'effet le plus heureux: l'auteur a perdu patience, il a retiré son ouvrage. C'est Lafon qui a attaché le grelot, en refusant le rôle de Cloderic que l'auteur lui destinait, et en déclarant qu'il voulait avoir celui de Clovis dont Talma était chargé; il était jaloux du partage de son rival, et il aurait dit volontiers, comme un des personnages de la comédie de M. Delavigne,

Ajoutez à mon rôle, ou retranchez du sien.

M. Lemercier a fait imprimer sa tragédie, précédée d'un *avant-propos* où il instruit le public de ses démêlés avec les acteurs, et de considérations historiques et littéraires sur son sujet. «On ne s'étonnera pas, dit-il, d'apprendre que la meilleure des comédies (*le Tartufe*) m'ait servi de modèle pour la création d'une tragédie que je crois la meilleure des miennes; et qu'ayant long-temps étudié le TARTUFE COMIQUE soumis aux strictes règles de Thalie, je me sois efforcé de placer sur notre théâtre un TARTUFE TRAGIQUE régularisé par les lois les plus sévères de Melpomène.» Ainsi non-seulement M. Lemercier s'est soumis aux règles qu'il n'a pas, comme on sait, toujours respectées dans ses compositions, mais encore il s'est proposé pour exemple un des chefs-d'œuvre les plus réguliers qui soient sur la scène. Il est impossible de rendre un hommage plus solennel au culte du dieu du goût, et d'abjurer plus solennellement toute espèce d'hérésie. Nous prions

Dieu qu'il l'affermisse dans la foi et le maintienne dans la soumission aux commandemens d'Aristote.

M. Lemercier a donc cru reconnaître dans le personnage de Clovis les traits du Tartufe tragique. Mais il prévoit qu'on va crier au sacrilége. «Quelle témérité scandaleuse! Quoi! le chef de la première race de nos rois! quoi! le fondateur de la monarchie française! lui, dont le sacre fut célébré par saint Remi! Ah! qu'on cesse de se récrier sur ces grands titres; qu'on abjure les erreurs et les mensonges qui sanctifient un barbare Sicambre! Démasquons l'hypocrisie même des historiens, plus pernicieuse que celle des héros dont ils préconisent l'exemple, et qui, sans leur plume, fait jésuitiquement parler l'histoire en contradiction avec les faits qu'elle nous rapporte. Nommez, nommez Clovis, chef de l'exécrable famille mérovingienne, fondateur d'une oppressive hiérarchie militaire, spoliateur des nations qu'il conquit à l'Église. Voilà les vrais titres que lui reconnaît l'équitable et libre philosophie.

Le vainqueur de Tolbiac n'est pas mieux traité par le poète que par le philosophe, puisqu'il est représenté dans la tragédie comme le modèle des tartufes couronnés. M. Lemercier ne s'est pas dissimulé, en commençant son entreprise, qu'il existait sur la scène tragique un illustre Tartuffe. Quel imposteur était plus digne du théâtre que Mahomet! La tragédie de Voltaire peut être, sous beaucoup de rapports, mise en parallèle avec le chef-d'œuvre de Molière. Mais M. Lemercier a voulu nous montrer un hypocrite couvert du masque de la religion chétienne; il a pensé que le spectateur serait plus frappé, à la représenta-

tion d'une action pour ainsi dire nationale. Toutefois, il n'a pu éviter d'emprunter pour la peinture du tartufe sicambre, quelques-uns des traits du tartufe arabe. Clovis, comme Mahomet, entre avec un appareil pacifique dans un état qu'il veut conquérir; il parle au nom d'un Dieu qui le guide et le protége; au nom de ce Dieu, il ordonne un parricide, et punit le crime qu'il a commandé. Sigebert a quelque ressemblance avec Zopire, Clodéric avec Séide, Édelinde avec Palmire. Mais ces rapports, peut-être inévitables dans la situation des personnages principaux, sont dissimulés par l'emploi de ressorts différens, la peinture de mœurs locales et religieuses d'une tout autre couleur. On en jugera par le passage suivant, qui appartient au rôle de Sigebert (il parle de Clovis).

Qui montra des autels un mépris sacrilége,
Craint-il de violer les droits des souverains?
L'homme parjure aux dieux est parjure aux humains.
Tu le vis attaquer la majesté suprême
Des habitans du ciel, de Jupiter lui-même;
Faire à leurs trépieds d'or succéder un vil bois,
A notre Mars vainqueur le martyr d'une croix;
Et changeant les objets des respects de la terre,
D'un front audacieux défier le tonnerre.
Ni tous nos temples saints affermis par le temps,
Ni de tous nos aïeux les hommages constans,
Ni les succès, garans de victoires futures,
Secondés, obtenus, prédits par nos augures,
Ni les princes armés au nom des immortels,
N'ont pu de ses fureurs préserver nos autels;
Et son impiété, fière de leur ruine,
Accueille des chrétiens la naissante doctrine.

. . . .

Des peuples qu'il rangea sous son pouvoir suprême,
On vante le bonheur à mon peuple lui-même;
Les pasteurs des chrétiens parlent autour de moi
Des bienfaits mensongers de leur nouvelle foi;
Et des dieux immortels raillant tous les mystères,
Opposent à mes lois leurs tristes ministères.
L'autel contre l'autel s'érige insolemment :
Le crime à ma poursuite échappe à tout moment.

Qui peut douter, en voyant des vers écrits si purement, si exempts de mauvais goût et de bisarrerie, que M. Lemercier soit enfin revenu de ses anciennes erreurs? Ce n'est pas que toute la pièce soit écrite de ce style : l'auteur a peut-être encore fait quelques légers sacrifices à Baal. Le talent peut s'égarer; mais il ne faut jamais désespérer de son retour : la sottise et la médiocrité sont seules incorrigibles. Le nom de M. Lemercier assurera des lecteurs à son ouvrage; et il n'aura pas dépendu de M. Lafon de ravir les suffrages du public.

Les nouvelles de théâtre sont abondantes; mais je ne m'attache qu'à celles qui sont durables, et je laisse aux feuilles quotidiennes le soin de recueillir les bruits fugitifs comme elles. Dirai-je que Monrose est malade? Quand je paraîtrai il se portera bien; que Cartigny se porte bien? il sera peut-être indisposé : que Thénard quitte le premier Théâtre-Français; que mademoiselle Délia s'est engagée pour Warsovie; que mademoiselle Petit abandonne le Second-Théâtre; que Victor, qui devait le quitter, a changé de résolution; que *l'Homme Poli* de M. Merville a été retiré, puis remis à l'étude; que Joanny va prendre l'emploi des

premiers rôles de la comédie; que mademoiselle Percillée passe de l'Opéra au second Théâtre-Français; qu'on va jouer à ce théâtre *la Dame Noire;* que *Charles de Navarre* est la première tragédie qu'on doit représenter, etc., etc. ? Il suffira de deux ou trois caprices, et d'autant de décisions de comité, pour donner des démentis à toutes mes nouvelles.

VARIÉTÉS.

Les Masques, et, par occasion, des mascarades et du bal masqué.

L'invention du masque est fort ancienne : il est presque aussi vieux que la tragédie, autrement dite le *chant de bouc.* C'est le plus terrible des tragiques grecs qui remplaça par le masque la lie dont Thespis avait barbouillé les premiers acteurs.

> Eschyle dans les chœurs jeta les personnages,
> *D'un masque* plus honnête habilla les visages.
>
> Boileau, *Art. poét., ch.* 3.

Les anciens ne paraissaient sur la scène que masqués. Dans des théâtres aussi vastes que les leurs, cet appareil était nécessaire à l'effet de la représentation. L'expression des physionomies eût été perdue pour la plupart des spectateurs; le masque auquel on donnait l'expression la plus prononcée, avait de plus l'avantage d'être conformé de manière à grossir la voix et à la porter à tous les points de l'amphithéâtre. Le cothurne ou le brodequin, en exhaussant l'acteur, lui faisait pro-

bablement une taille proportionnée à l'énormité de son visage. Représentées par des personnages ainsi accoutrés, les tragédies de Sophocle et d'Euripide produisaient, dit-on, un effet admirable. Je doute pourtant qu'il ait égalé celui des tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire, jouées par Talma, à qui je ne conseille pas de prendre un masque.

Les anciens avaient des masques tragiques et comiques. Dans les pièces satiriques, et leurs premières comédies sont toutes de ce genre, ils donnaient au masque la figure du personnage que le poète livrait à la risée publique. L'acteur qui, dans la comédie des *Nuées,* jouait le personnage de Socrate, portait un masque parfaitement ressemblant à la figure de ce philosophe. Aristophane avait pris une licence plus blâmable encore, en donnant à son sophiste le nom du plus sage de tous les hommes.

C'était la porter bien loin ; notre Molière eut aussi ce tort. Les acteurs qui jouèrent l'*Amour médecin,* dans sa nouveauté, parurent, dit-on, en scène avec des masques trop ressemblans aux médecins les plus en vogue alors. Il est vrai que dans son dialogue Molière ne calomniait pas ceux qu'il ridiculisait, et que ses victimes ne passèrent pas du théâtre à l'échafaud comme celle d'Aristophane, ce qui gâtait un peu les plaisanteries de ce dernier.

Le masque chez les Latins s'appelle *persona* comme l'individu même.

On ne voit pas que les anciens aient fait usage du masque dans la vie civile, quoiqu'on prétende que Poppée y ait eu recours pour conserver la fraîcheur

de son teint. En attendant qu'on l'ait prouvé, ne dérobons pas aux modernes l'honneur de cette invention.

Sous François Ier, le masque était porté par toutes les dames dans toutes les circonstances de la vie. Dans la rue, en promenade, en visite, à l'église même, elles ne quittaient pas leur *loup*, demi-masque de velours noir, qui depuis fut remplacé par les mouches.

Indépendamment de la coquetterie, les intérêts les plus opposés, la galanterie et la jalousie, contribuèrent à mettre le masque en vogue. Les femmes galantes se masquaient pour aller en bonne fortune, et les maris jaloux forçaient leurs femmes à se masquer pour les soustraire aux regards des hommes à bonnes fortunes. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui les maris dans l'île de Zante.

C'est le besoin de la liberté qui introduisit dans la ville de Venise l'usage du masque, et en fit pendant la moitié de l'année une pièce nécessaire de l'habillement. Las d'être emprisonnés dans leur grandeur, les nobles eurent recours à ce déguisement pour jouir des plaisirs incompatibles avec la gravité du costume patricien, que le carnaval seul permettait de dépouiller. Aussi le prolongeaient-ils le plus qu'ils pouvaient.

De masque est venu *mascarade*, nom qu'on donne à la réunion de plusieurs masques assemblés pour figurer des scènes.

La plus triste mascarade dont l'histoire de France fasse mention date du règne de Charles VI. Pour égayer une noce à laquelle la cour assistait, ce prince et cinq seigneurs de sa suite se déguisèrent en sauvages. Ils

étaient vêtus d'habits de toile enduits de poix, sur laquelle on avait collé des étoupes. Une torche approchée inconsidérément d'un de ces masques, mit le feu à son déguisement. Bientôt la troupe entière fut en proie aux flammes. La salle retentit de cris de douleur et d'effroi. Une dame de la cour sauve le roi en l'enveloppant de sa mante, ce qui n'empêcha pas ce prince de retomber dans sa folie, pour n'en plus guérir. A la réserve d'un seul, qui eut assez de présence d'esprit pour se jeter dans une cuve pleine d'eau, les autres acteurs de cette mascarade périrent dans les plus horribles supplices. Le duc d'Orléans, auteur involontaire de ce malheur, n'y sut d'autre remède que de faire chanter un *requiem*.

C'est à une aventure pareille que Scarron dut ses infirmités. Des étourdis mirent aussi le feu aux plumes dont il s'était couvert de la tête aux pieds pour figurer dans une mascarade, et l'on assure qu'entre la poix à laquelle était attaché ce plumage et l'oiseau qu'il habillait, il n'y avait pas même l'intermédiaire d'une toile. Le pauvre diable se jeta aussi à l'eau pour échapper au feu; il en sortit cul-de-jatte, ce qui ne l'empêcha pas de se marier, et de rester l'homme le plus gai de son siècle.

Les mascarades furent long-temps à la mode dans les cours. Shakespeare, dans sa tragédie de *Henri VIII*, fait paraître ce prince en habit pastoral, dans un bal donné par le cardinal Wolsey. Henri VIII ainsi déguisé rappelle un peu la fable du loup devenu berger.

Cette disparate n'est peut-être pas plus grande que celle qu'offrit un bal de la cour de Charles IX, et

qu'un tableau de *Porbus* a retracée. On y voit ce monarque et tous ses courtisans dans le costume des divers bouffons vénitiens. Le duc de Guise y figure en Scaramouche, le duc d'Anjou (Henri VIII) en Arlequin, le cardinal de Lorraine en Pantalon, Catherine de Médicis en Colombine, et le roi très-chrétien, sous le masque de Sbrigella. Est-ce dans ce costume que cette cour, aussi cruelle que dissolue, décida le massacre de la Saint-Barthélemy ? (1)

Au nombre des mascarades on doit comprendre ces processions où le profane est mêlé au sacré, et la mythologie à la Bible, comme on le voit dans celle qui a été fondée à Aix, en Provence, par le bon roi René.

C'est peut-être aux mascarades, qui se changèrent insensiblement en représentations de traits de la mythologie, où la danse était entrecoupée de chants soutenus par la musique, qu'on doit l'établissement de l'opéra. Il n'y a guère plus de cinquante ans que les danseurs de ce théâtre portaient encore des masques sous lesquels plus d'un homme de la société et même de la cour se sont fait applaudir. Helvétius, qui fut beau danseur dans sa jeunesse, ne dédaigna pas ce genre de succès.

C'est ici le cas, et aujourd'hui le moment, de rappeler un tour de carnaval que de mauvais plaisans se permirent de jouer au GRAND VESTRIS. Ils introduisirent dans la cavité la plus profonde de son masque

(1) Ce tableau singulier est à Paris dans le cabinet du docteur Bourdois.

une des matières les plus odorantes qui soient en ce bas monde. Rien n'était plus plaisant que la colère du *dieu de la danse*, qui, poursuivi jusqu'en scène par une odeur qui n'était rien moins que suave, s'en prenait à tout le monde tout en battant des entrechats; reprochait aux danseuses de se négliger sur l'article de la propreté, aux danseurs de ne pas faire assez d'attention à leurs pieds; et quand il figurait seul, ne s'en obstinait pas moins à imputer à des gens qui riaient à cent pas de lui, un effet dont la cause était au bout de son nez.

Les palais et les carrefours furent long-temps les seuls endroits où les mascarades purent se réunir. Ce que nous appelons *bal masqué* n'est devenu un plaisir public qu'au commencement du siècle dernier, sous la régence. Le duc d'Orléans, très-tolérant, comme on sait, en fait de plaisirs, crut qu'il n'y avait aucun inconvénient à ouvrir un local où l'on pourrait jouir de ceux que permet la liberté du masque conciliée avec la décence. Il autorisa l'Opéra à donner dans son local des bals masqués, dont l'entrée fut taxée à un prix assez haut pour ne convenir qu'à la bonne société.

Dans cette réunion de l'élite de la capitale, les plaisirs du masque changèrent de nature. Aux farces grossieres qui avaient amusé nos aïeux succédèrent des amusemens plus délicats. Le *domino* remplaça insensiblement l'habit de caractère, et la salle de bal ne fut plus guère qu'un salon de conversation, où deux ou trois mille voix aiguës mêlaient leurs gazouillemens ou leurs glapissemens au charivari d'un orchestre aussi discord qu'elles.

Le bal de l'Opéra, en mettant toutes les conditions de niveau, produit, pendant sa durée à Paris, le même effet que le carnaval à Venise ; mais malheureusement il dure moins long-temps.

Il faut que les plaisirs nés de cette égalité passagère soient bien vifs, puisque tant de grands, je me trompe, de hauts personnages, s'en sont montrés si avides. Effet du contraste, grands et petits, on aime à être pris pour ce qu'on n'est pas. Le régent, tout le premier, s'est diverti comme un prince au bal de l'Opéra. Masqué jusqu'aux dents, il ne s'y croyait jamais assez méconnaissable. Aussi pour se mieux déguiser, autorisait-il son ministre *Dubois,* à qui il avait quelquefois allongé des coups de pieds dans le ventre, à les lui rendre dans le sens opposé. Dieu sait si le drôle usait de la permission. Une fois que ce complaisant prenait trop fréquemment et trop rudement sa revanche : *Plus doucement, l'abbé,* lui dit en se retournant son altesse royale, *plus doucement, tu me déguises trop.*

La bêtise et la grossièreté abusent quelquefois de la liberté du bal. Mais cela est plus souvent imputable au défaut de jugement et d'usage qu'à l'intention. Voulez-vous ne pas outre-passer la liberté du bal? Ne dites pas sous le masque ce dont vous rougiriez à visage découvert. Ne dites pas à la personne sans masque ce que sans masque vous ne sauriez entendre. On ne fait qu'user de cette liberté, quand on se borne à exciter la curiosité par des malices que soi-même on supporterait sans se fâcher.

C'est un art tout particulier que d'amuser celui qu'on tourmente ; que de faire rire celui qu'on pince. Cet art

exige une grande vivacité d'esprit et une grande finesse de tact. C'est surtout celui des femmes. Elles dépensent plus de véritable esprit au bal masqué, dans une seule nuit, que n'en pourraient produire en se cotisant pendant une année toutes les académies de France.

L'ampleur des *dominos* établissait la même proportion entre toutes les tailles; pour compléter l'illusion, on les fit tous de la même couleur, et c'est le noir que l'on adopta, parce qu'il n'y avait pas de nuances. Ce perfectionnement ne fut pas favorable en tout aux bals masqués. Sous ce lugubre travestissement, les gens qui se divertissaient, ressemblaient à des pénitens noirs, expiant par anticipation les péchés qu'ils allaient commettre.

Depuis quinze ans, cette monotonie est interrompue par le retour des masques de caractère.

Quand on n'a pas la repartie vive, et qu'on ne possède pas l'esprit du personnage dont on prend le costume, il ne faut pas se montrer en habit de caractère. C'est en faire une enseigne qui promet ce qui n'est pas dans la boutique. Rien de plus bête qu'un gille, un polichinelle ou un arlequin qui n'ont pas même une bêtise à vous dire: mieux vaut rester ce qu'on est à visage découvert.

Mais comment se déguiser quand on veut être bête au bal, sans compromettre la réputation de son esprit et l'esprit de son habit? Déguisez-vous en Turc : sous cet habit, l'esprit n'est pas d'obligation.

Cinq à six cents badauds qui le savaient, allèrent un jour sous cet habit s'ennuyer au bal de l'Opéra, sans s'y être donné rendez-vous pourtant. On n'y voyait que

des turcs. Dans un quart-d'heure, dit un plaisant, il n'y aura plus un seul turc dans cette salle. Et le voilà qui, derrière tous les turcs, s'en va racontant qu'un turc étant soupçonné d'avoir volé une tabatière garnie de diamans à un prince du sang, M. *Lenoir* va donner l'ordre d'arrêter tous les turcs. Cette nouvelle courut bientôt de turc en turc. Tous les turcs avaient trouvé la parole pour s'avertir de leur commun danger. Au bout de cinq minutes il n'y avait plus que des chrétiens au bal.

Ne finissons pas sans dire un mot du *masque de fer*. Triste masque qui n'a jamais été levé, et pour qui le carnaval n'a fini qu'avec la vie

X.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les événemens qui se passent aujourd'hui en Espagne méritent toute l'attention des hommes éclairés. Ils nous apprennent les inévitables conséquences de la tyrannie; ils nous offrent une leçon qui ne doit pas être perdue pour les gouvernemens enclins à opprimer les peuples. Quelle que soit la compassion que doivent inspirer les grandes infortunes, nous devons avouer que le gouvernement espagnol est lui-même l'auteur de sa disgrâce, le principal conspirateur contre son existence; sa conduite oppressive et ténébreuse, dans un siècle de liberté et de lumières, a provoqué les réactions, et les vengeances populaires. L'avenir, en appre-

nant ce qu'a souffert le peuple espagnol pour prix de la plus généreuse résistance à l'usurpation d'un conquérant étranger, s'étonnera peut-être que les esprits aient fléchi si long-temps sous le plus injuste esclavage. On se demandera si c'étaient des hommes, ceux qui ont supporté au dix-neuvième siècle le rétablissement de l'inquisition, la domination monacale, les vengeances et les assassinats juridiques; un système de réactions, d'exils, de catégories; des épurations universelles; le pouvoir confié au plus oppresseur; le privilége de la tyrannie concédé au plus ignorant; enfin la plus inique, comme la plus intolérable confusion d'arbitraire et de despotisme.

J'ai entendu un des plus méprisables partisans des principes du gouvernement espagnol, s'écrier : *On dit que le roi d'Espagne est despotique : qu'importe? il règne du moins, celui-là; et régner est le grand but.* Il eût été facile de répondre à ce suivant de la tyrannie : Vous dites que le roi Ferdinand règne; mais qu'est-ce que le plaisir de l'empire, tel que le roi d'Espagne a fondé le sien? qu'est-ce que la gloire de la domination, comme il l'a conquise? Quelle satisfaction a, depuis son rétablissement, éprouvé Ferdinand? De quel repos a-t-il joui? Chef d'un gouvernement, repoussé même par les hommes qui vivent de sa tyrannie, a-t-il goûté un moment de véritable joie? le sommeil a-t-il jamais fermé ses yeux? Les conspirations l'ont environné sans cesse; les cris des veuves des hommes sacrifiés par sa politique ont retenti jusqu'à ses oreilles; une moitié de l'empire soumis à ses lois a brisé ses chaînes; l'autre, sans cesse agitée par des

troubles intestins, a menacé continuellement son trône et sa vie; et à force de mesures violentes, ses ministres sont parvenus à saper eux-mêmes son pouvoir. Les conspirations découvertes et punies ont été suivies de conspirations nouvelles. La cendre d'un ennemi en a fait renaître mille; point de confiance, point de commerce, et en conséquence point de finances; d'un côté la peste, de l'autre la guerre civile; ici les citoyens meurent de la contagion; là ils s'égorgent mutuellement: quel règne! quelle leçon pour les rois! Ce tableau ne suffirait-il pas pour dégoûter de la tyrannie, en faisant voir dans le chef d'un gouvernement tyrannique le plus malheureux des hommes?

Nous n'avons nullement dessein d'insulter à une puissance qui tombe, et de poursuivre l'ombre d'un gouvernement qui meurt. Nous désirerions même que le roi d'Espagne restât sur le trône, s'il était possible que la liberté y siégeât encore avec lui; mais si, au point où en sont les choses, il y a peu d'espoir de résipiscence, on ne peut nous savoir mauvais gré du parti que nous embrassons, et du soin que nous avons pris de reproduire les exemples et les leçons que les pays voisins offrent à la France.

— Tout est définitivement détraqué dans le ministère. M. de Serre, dont on espérait le prompt rétablissement, est atteint d'une maladie qui lui interdit la tribune; ses médecins l'ont envoyé à Nice, où l'ont transporté les voitures royales. Est-ce, ou non, une perte que fait la liberté? Telle est la question que plusieurs journaux ont essayé de résoudre. *Le Censeur* surtout

l'a fait avec cette bonne foi qui le caractérise, et qui n'est pas très-commune parmi certain un ordre de journalistes. Il est hors de doute que M. de Serre avait du talent; mais c'était un homme incapable d'une résolution modérée, et qui ne gardait jamais cette présence d'esprit qui est nécessaire à la tribune; de vieilles admirations pour l'ancien régime, des préjugés enracinés contre les hommes et les choses de la révolution, étouffaient souvent en lui les lumières de la saine raison. On dit que la première fois qu'il fut question dans le conseil de porter atteinte à la loi d'élection, M. Dessole prononça un très-beau discours en faveur de cette loi, mais que M. de Serre prit la parole, et dit au Roi : « Sire, la loi des élections a envoyé cette année dans la Chambre un juge de votre frère ; l'année prochaine elle y enverra son bourreau. » Le Roi pâlit à ce souvenir, et un seul mot, une vaine déclamation détruisit tout l'ouvrage de M. Dessole. Après des faits aussi caractéristiques, demandera-t-on encore si l'on doit déplorer la perte de M. de Serre? Son nom restera dans notre histoire comme celui d'un homme qui, né avec un talent distingué, le corrompit par de funestes passions, et plongea la France dans le deuil, lorsqu'il aurait pu rendre les plus grands services à la liberté.

— Décidément M. Decazes branle dans le manche. Il comprend lui-même que son règne est passé. Le Roi est désenchanté sur son compte. Il disait dernièrement, assure-t-on : « M. Decazes est d'une mauvaise santé, il devrait donner sa démission. » Il y a plus de trois semaines que M. Decazes n'a paru à la Cour, et le Roi

s'est désaccoutumé de le voir. On parle de l'envoyer en ambassade en Angleterre. On ajoute que cette disgrâce pourra bien faire ajourner les projets de réformation, projets dont l'adoption est d'ailleurs devenue impossible. Quoi qu'il en soit, le comte Decazes n'a de reproches à faire à personne s'il tombe. Dans son administration de quatre années, il n'est pas parvenu à se conserver un ami, M. Azaïs ne compte pas.

—On disait, il y a deux jours, que les nouvelles d'Espagne pourraient bien amener la nomination d'un ministère constitutionnel. On parlait de porter M. Courvoisier à la justice, M. Mollien aux finances, l'amiral Truguet à la marine, M. de Saint-Cyr à la guerre; on ne nommait encore ni le ministre de l'intérieur, ni celui des affaires étrangères. On parlait d'un système vraiment libéral, et tel que le désirent les Français. La question est de savoir si ce ne sont pas là des nouvelles de bourse.

— Nous avons dit dans notre dernier bulletin critique de la Chambre, que les députés des Côtes-du-Nord manquaient à la séance du 15 janvier. Nous avions été induits en erreur. Ils y assistaient, à l'exception de M. Néel, qui est dangereusement malade. Nous nous plaisons à saisir cette occasion pour rendre à MM. les députés des Côtes-du-Nord toute la justice qu'ils méritent.

— Il n'y a plus de doctrinaires. Chacun des membres de ce ridicule parti s'est prononcé pour l'une ou

pour l'autre opinion. Les uns ont reconnu leur erreur, et sont devenus libéraux; d'autres se sont endurcis dans le péché; et comme ici la progression est inévitable, les voilà ministériels. Les doctrinaires, dans les beaux temps de leur existence, se composaient de MM. Guizot, de Serre, de Barente, Royer-Collard, Kératry, Froc de la Boulaye, Beugnot, de Salvandi, et le duc de Broglie. MM. Royer-Collard, Kératry, Beugnot et de Salvandi sont devenus libéraux; MM. Guizot et le duc de Broglie sont ministériels; et MM. de Barente et Froc de la Boulaye se sont faits ultrà; quant à M. de Serre, il n'est plus rien, il est à Nice.

— LA NOUVELLE GASCONNE,

ou relation de la séance du 6 décembre 1819, *rapportée de Cadillac par un Normand.*

ÉTRENNES A M. LAINÉ.

Un jour de cet automne,
A Paris arrivant,
C'était, Dieu me pardonne,
Le six du mois courant,
A la Chambre, où chacun raisonne,
J'allai passer un moment.

C'était, dieu me pardonne,
Le six du mois courant;
J'y vis de la Garonne,
Un trop indigne enfant :
A son aspect chacun frissonne,
Car il rugit en parlant.

J'y vis de la Garonne,
Un trop indigne enfant;
Dans son humeur gasconne,
Il est entreprenant.
(On rit, on siffle, il déraisonne,
Et l'on s'amuse un moment.)

Dans son humeur gasconne,
Il est entreprenant;
Il jure, il hurle, il tonne....
Contre un vieillard absent.
(On crie, on hue, on siffle, on sonne,
L'orateur est écumant.)

Il jure, il hurle, il tonne....
Contre un vieillard absent;
Tout le monde s'étonne
De son acharnement.
(On crie, on hue, on siffle, on sonne,
La séance est en suspend.)

Tout le monde s'étonne
De son acharnement;
Car cet ami du trône
Ne fut pas toujours blanc.
(On crie, on hue, on siffle, on sonne,
Et la séance reprend.)

Non, cet ami du trône,
Ne fut pas toujours blanc,
Et jadis pour couronne,
Eut un bonnet sanglant.
(On crie, on hue, on siffle, on sonne,
L'orateur est tout tremblant.)

Oui, jadis sa couronne
Fut un bonnet sanglant;

Et maintenant Gorgone
Sourit en l'écoutant.
(On crie, on hue, on siffle, on sonne,
L'orateur enfin descend.)

Et maintenant Gorgone
Sourit en l'écoutant.
Enfans de la Garonne,
Ah! souvenez-vous-en.
(On crie, on hurle, on déraisonne;
C'est votre représentant.)

— Depuis quelque temps *le Courrier* s'est engagé dans la route des aveux, on ne sait plus où il s'arrêtera. Il renfermait dernièrement, sur la souveraineté du peuple, un article dont quelques passages eussent pu devenir fort inquiétans en 1815. *Le Courrier* renversait d'un mot le droit divin, et la souveraineté que s'attribuent les rois. «Il n'est certainement jamais entré dans la tête de personne, disait-il, qu'un individu quelconque possédât la souveraineté en vertu de son organisation individuelle, comme une propriété inhérente de sa nature; en un mot, qu'il y eût dans l'espèce humaine une variété appelée *souverains.*» De tels principes semblent tirés du Contrat social. *Le Courrier* aborde ensuite la souveraineté du peuple; mais alors il ne raisonne plus. Il déplace, change les termes de la question, et n'obtient que des conclusions absurdes. S'il établit par exemple qu'aucun homme n'est le souverain des autres hommes, il devait en conclure qu'aucun peuple, personne politique, n'est le souverain d'un autre peuple, autre personne politique; et non pas

qu'aucun peuple ne peut être son propre souverain. La souveraineté du peuple n'est pas autre chose que la propriété de soi-même. Si un individu est naturellement son maître, des individus agglomérés, et présentant une personne collective, sont aussi leurs propres maîtres. *Le Courrier* ne veut pas reconnaître d'autre souveraineté que celle de la raison. A la bonne heure; mais qui constatera la présence de cette raison? quels en seront les interprètes et les représentans? car enfin faut-il qu'elle emprunte un organe pour se faire obéir. Voilà la question : sera-ce un seul homme, ou plusieurs hommes? La totalité des citoyens moins un, humiliera-t-elle son entendement devant cet être privilégié? ou cette totalité exercera-t-elle le droit de fixer ce qui est et ce qui n'est pas la raison? Si c'est l'ensemble des citoyens à qui ce droit appartient, représentant la souveraine primitive, qui est la raison, la masse des citoyens deviendra souveraine elle-même par communication. Si l'on prétend ensuite que les besoins de la société ont créé une souveraineté artificielle dont un seul est investi dans l'intérêt de tous, il s'agira de savoir qui a dû apprécier ces besoins de la société. La société elle-même, sans nul doute. Nous voilà donc encore retombés dans cette malheureuse souveraineté nationale : tant il est vrai qu'en raisonnant conséquemment, il en faut toujours revenir aux vrais principes.

— Il n'est rien de tel que les naïvetés qui échappent par fois aux gens qui font métier de dissimuler. *Le Journal de Paris*, qui dissimule dans la politique

comme le niais dans le mélodrame, s'est étrangement oublié dernièrement, et il est bon d'en prendre note la veille de l'attaque que l'on médite contre la Charte et la loi des élections. « Quoi! dit le *Journal de la Pré*-»*fecture* à la *Gazette de France*, nous n'avons pas de »gouvernement, et cependant partout les lois sont exé-»cutées, partout les personnes et les propriétés sont »respectées; et jamais en aucun temps, en aucun lieu »de la terre, une réunion de trente millions d'hommes »n'a joui à la fois d'autant de liberté et de sécurité. »Cet état de choses, que l'on pourrait appeler *un phé*-»*nomène* en politique, n'est-il pas assez beau, assez »honorable pour la nation?» Quoi! messieurs les ministériels, la Charte et la loi des élections ont produit un si heureux phénomène en politique; vous le reconnaissez, vous l'avouez, vous en faites trophée, et vous voulez détruire la loi des élections et renverser la Charte! L'aveu est précieux. Vous voulez donc le trouble, le désordre et l'anarchie? Nous savions bien que tels devaient être les funestes résultats de votre conduite; mais nous ne savions pas encore que cette conduite extravagante fût froidement combinée.

— On assure qu'à l'époque où le ministre de police de l'intérieur parlementait pour faire un traité d'alliance offensive et défensive avec les grosses têtes du côté droit, il leur proposa d'abord, fidèle en cela à son système, de quitter leur bonnet blanc, qui cachait trop mal leur bonnet rouge pour que l'on ne sût pas quel était l'aîné, et d'y substituer un bonnet rose. La proposition du favori à la rose ne fut pas acceptée; les

grosses têtes avouèrent, avec naïveté, qu'ils ne tenaient pas plus à leur ancien bonnet rouge qu'à leur nouveau bonnet blanc; et que la coiffure qu'ils se reservent de prendre, comme étant à leur convenance, était *le bonnet vert.*

— Il est des choses que certains hommes confondent toujours dans l'intérêt de leur passion: la légitimité avec l'influence de l'étranger et les prétentions féodales; la révolution avec les crimes des hommes qui l'ont d'abord ensanglantée pour la calomnier ensuite; la religion, dont la morale est toujours pure, avec des prêtres et des moines qui n'ont jamais vu dans leurs fonctions que la mission d'égorger les peuples et d'assassiner les rois.

« La religion, disait il y a deux mois en chaire le curé » de Saint-Gervais, la religion vient de recevoir un échec » terrible à Brest; cette ville, peuplée d'hommes à idées » libérales, c'est-à-dire de jacobins, avait plus besoin » que toute autre de la présence des pieux missionnaires » qui allaient prêcher la parole de Dieu; mais puisque » ces ministres du Très-Haut sont ainsi traités, il faut » que les *honnêtes gens* s'unissent pour combattre à » outrance ces athées, ces hommes de 93, ces révolu- » tionnaires, ces libéraux, ces constitutionnels... »

L'anathème du ministre, et celui de M. le curé, seront sans doute arrivés en même temps à Brest; mais les libéraux y auront trouvé quelque adoucissement à tant de disgrâces, dans la paix dont le départ des missionnaires a laissé jouir leurs familles, où l'on pratique mieux, sans doute, la morale de l'Évangile, que dans

le ménage des missionnaires, et dans le couvent des jésuites.

Non, M. le curé, non : ce n'est point la religion qui a reçu un échec; c'est au contraire le fanatisme. Les ennemis de la religion, ne sont pas les citoyens qui repoussent les missionnaires, mais les jésuites missionnaires qui repoussent la tolérance; les révolutionnaires ne sont pas les citoyens libéraux qui veulent l'inviolabilité de la Charte; mais bien les hommes de 1815, qui veulent l'organisation de la guerre civile, et les jésuites qui soupirent après la restauration des dragonades et de la Saint-Barthélemy.

—Nous avions été induits en erreur, lorsque dans un de nos derniers numéros, nous observions avec peine qu'aucun monument n'avait été élevé au jeune et infortuné Labédoyère, victime déplorable de la réaction de 1815. Trompés par la ressemblance des lieux, nous avions cru voir sa tombe où elle n'était pas; mieux instruits aujourd'hui, c'est avec plaisir que nous apprendrons à nos lecteurs que, depuis près d'une année, les soins pieux d'une épouse ont élevé sur le lieu où reposent les restes de Labédoyère un monument qui représente une femme à genoux devant une urne, et tenant un enfant dans ses bras. Ce monument, orné avec soin de fleurs et de couronnes, est souvent visité par celle qui l'a consacré, et qui ne peut trop regretter aujourd'hui, que Labédoyère n'ait pas dérobé pour un temps sa tête à des vengeances insatiables, sans doute, mais dont les instigateurs sont devenus timides,

à mesure que la liberté et la justice ont reparu parmi nous.

— On parle d'un traité que l'Angleterre aurait fait dernièrement avec les cantons helvétiques, et qui mettrait un certain nombre de Suisses à la disposition du ministère Anglais, moyennant une somme prise sur les impôts additionnels; on observait à ce sujet que l'Angleterre ne pouvant plus faire la traite des nègres, s'était résignée à la *traite des Suisses*.

— On prête au roi de Prusse un propos assez remarquable, sur la conduite du roi d'Espagne. Un de ses courtisans plaignait en sa présence le sort de Ferdinand, environné partout de révoltes et de conspirations? Que voulez-vous, répondit le roi de Prusse ; le roi d'Espagne est un imprudent, *il a voulu faire en huit jours ce qu'il fallait faire en huit ans.*

— On dit partout que S. M. Catholique a fait demander à S. M. Très-Chrétienne un renfort de vingt-cinq mille hommes, pour résister aux insurgés de Cadix. Quelques personnes ajoutent qu'il va paraître dans la *Gazette* de Madrid une ordonnance qui enrégimente tous les frères moines, et les somme au nom du Dieu vivant, et sous peine corporelle, de marcher à la défense du trône inséparable de l'autel, comme dit M. de Marcellus; les chefs de ces troupes qui procéderont comme des partisans, ou des corps-francs, seront les frères inquisiteurs; pour toute arme ils por-

teront un crucifix à la main droite. On a pour cet effet établi à Madrid une manufactures de croix; on attend ensuite avec impatience le jour des Rameaux, parce que l'eau bénite manque dans ce moment, une grande expédition de cette denrée ayant été faite pour l'Amérique méridionale, sur la demande de Morillo.

— M. Decazes a, dit-on, reçu de Sainte-Hélène, une lettre de Bonaparte, en félicitation des progrès qu'il fait chaque jour, dans la science du pouvoir. Le chef du gouvernement impérial regrette vivement de n'avoir pas pressenti le mérite futur de M. Decazes, autrement, il ne l'eût pas laissé végéter dans une antichambre. Il l'eût associé à M. Pasquier, dans les fonctions de préfet de police, et ce ministre, placé dans un tel emploi, eût bien plutôt développé les heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature.

— Les *Lettres Champenoises*, mortes il y a plus d'un an, nous menacent de renaître. Elles s'efforcent de captiver l'attention publique, en citant quelques noms connus dans les annales du feuilleton; dans un prospectus qui, j'en suis sûr, n'a pas été écrit par M. l'abbé Féletz, elles assurent que le public estime infiniment les grands écrivains qu'elles nomment avec une modestie vraiment touchante; on peut dire que les *Lettres Champenoises* ont pris la crême du *Journal des Débats*, et de *la Quotidienne*, et que cet heureux mélange amusera beaucoup les amis de la saine raison. Les auteurs ne nous promettent, le plus

souvent, que de la littérature; mais ils hasarderont quelquefois d'entamer de profondes questions politiques, telles que la *légitimité*, le *droit divin*, la *monarchie*, tous grands sujets assez ennuyeux de leur nature. Le *Journal des Débats* en annonçant pompeusement les *Lettres Champenoises*, a prétendu que cet ouvrage deviendrait notre seul recueil littéraire. Tout le monde sait que c'est un mensonge. Il existe une collection dont les *Lettres Champenoises* n'approcheront jamais, qui sera toujours plus utile, plus savante, et mieux rédigée, qui compte parmi ses rédacteurs, une foule de membres de l'institut, et les savans les plus distingués de France, c'est *la Revue encyclopédique*. Cet ouvrage qui jouit du plus juste succès est à l'abri de la concurrence de MM. du feuilleton. Il ne craint ni M. O'mahony, ni M. Féletz, ni même M. Mely-Jeannin; aussi cette attaque ne peut l'atteindre : et c'est seulement l'intérêt de la vérité que j'ai relevé l'erreur du *Journal des Débats*.

— Quelques-uns des médecins de M. Decazes disaient dernièrement que Son Exc. aurait besoin des eaux de Vichy pour rétablir sa poitrine qui est très-affectée. On dit que sans être médecin, le Roi est de cet avis.

— On s'occupe en ce moment de préparer la notice historique de tous les hommes qui occupent des places dans l'état. Ce recueil aura, sur la plupart des biographies publiées jusqu'à ce jour, l'avantage précieux de dire la vérité, et toute la vérité. On nous a commu-

niqué l'article relatif à M. le baron ***, qui fait partie du conseil d'état; nous allons en présenter l'analyse à nos lecteurs. « M. le baron *** qui a joué un certain »rôle, dans le principe était comédien. Il se fit nom»mer secrétaire général d'une préfecture, où il ne »parut jamais. Devenu préfet par importunité, il se »maintint dans ce poste par la crainte que le duc de »Bassano avait de ses visites. A la première nouvelle »de l'approche des alliés, M. le baron *** abandonna »brusquement son département, et fut destitué par »Napoléon. Les événemens de 1814 lui rendirent une »préfecture que les cent jours lui enlevèrent encore. »Redevenu royaliste par destitution, il fit le voyage »de Gand, n'ayant pas autre chose à faire. Adminis»trateur en espérance; il s'accrocha au futur ministre »de l'intérieur, M. Viennot-Vaublanc. Il concerta avec »son Excellence les petites mesures qui portèrent la »désolation dans la France en 1816. M. Viennot-Vau»blanc a perdu sa place : M. le baron a conservé la »sienne. Les systèmes changent : il ne change pas »pour cela. C'est un de ces fonctionnaires inamovibles, »que les ministres en arrivant trouvent dans leur anti»chambre, et qu'ils lèguent à leurs successeurs comme »un fardeau inhérent au titre d'excellence, et dont on »ne peut se débarrasser. »

— Tout le monde sait avec quels transports les spectateurs de l'Odéon firent répéter les vers de la tragédie des *Vêpres Siciliennes*, qui présentent une allusion à notre situation. Cet enthousiasme, interprète fidèle de

l'opinion publique, circule de ville en ville et fait son tour de France. Ainsi, ce n'est point seulement dans les *cabarets* que l'on réclame le maintien de la Charte; on la demande aussi dans les spectacles, sous les yeux même de l'autorité. Jusqu'ici le ministère avait pris le parti de souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher. Jusqu'ici les pamphlétaires gagés de leurs Excellences, n'ayant reçu aucun signal pour parler, avaient sagement gardé le silence; mais un journal que sa servilité stupide fait remarquer entre tous les autres (c'est le désigner clairement), vient de trouver un contrepoids aux quatre vers de M. Delavigne : ce sont deux vers de M. Ancelot. Les voici:

> Père de mes sujets, détrônant l'anarchie,
> Je veux sur ses débris asseoir la monarchie.

M. le rédacteur nous apprend que les deux vers ont excité de nombreux applaudissemens à Dijon. Nous le croyons sans peine. Personne en France ne veut de l'anarchie, qui ne peut être que le résultat de l'oubli des lois, sur lesquelles le gouvernement se fonde et s'appuie. Il est plus que probable que les mêmes mains qui ont applaudi au vers dont il s'agit, avaient signé une pétition pour le maintien de la Charte et de la loi des élections.

— Le *Journal de Paris*, qui ne sait plus de quel bois faire flèche pour piquer la curiosité de ses lecteurs, avait d'abord imaginé de dénaturer son titre, et de s'appeler le *Journal des Départemens*; mais il a

été reconnu, dans une assemblée générale des actionnaires, qu'il était absurde de donner ce titre à une feuille qui a perdu tous ses abonnés de province, et qu'on ne retrouvait plus que dans les administrations de la capitale, et chez les décroteurs du Pont-Neuf. En conséquence il a été décidé que ce journal, étant plus particulièrement celui du *ventre*, serait appelé le *Journal des Gourmands*. Nous lui recommandons d'assaisonner un peu mieux la *Petite Chronique*; car on se plaint depuis fort long-temps qu'elle manque de goût et de sel.

— Il est peu de personnes qui n'aient remarqué dans les rues de Paris un pauvre diable qui s'est fait porteur d'eau, avec une jambe de bois: c'est un ancien militaire, qui n'a pas le bonheur d'être né Suisse. Il devrait se faire présenter au ministre de la guerre, qui sans doute sait mieux que tout autre, que l'état a coutume de récompenser le courage malheureux, et les infirmités honorables.

— Dernièrement M. Pasquier en quittant la Chambre, laissa son mouchoir sur le banc du ministre: « il » paraît, dit un député, que son Excellence a bien peur » de perdre sa place: elle laisse un mouchoir pour la » garder, comme si nous étions au spectacle. »

— On demandait à un de nos ministres pourquoi ils » ne présentaient pas le nouveau projet de loi sur les » élections : « Nous sommes fort embarrassés, répondit

» son excellence ; nous ne pouvons nous engager dans
» cette lutte qu'avec la certitude du succès : or, la séance
» du 15 janvier a mis en problème la supériorité de nos
» forces; nous avons cinq voix de plus que nos adver-
» saires, voilà tout. Il est effrayant de penser que cinq
» indigestions peuvent vous faire perdre la majorité.
» D'un autre côté, si je réduis le luxe de mes dîners,
» dans l'intérêt de la santé du centre, je cours le risque
» d'être abandonné par le plus grand nombre de mes
» partisans. Mon Dieu! que le gouvernement est une
» machine difficile à conduire. »

— Comme il ne s'est passé que fort peu de choses importantes à la Chambre des Députés depuis notre dernière livraison, nous renvoyons le Bulletin critique au numéro prochain.

TABLE

Des Matières contenues dans ce Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F, G.

H, I.

J, K.

L.

M.

N, O, P.

Q, R.

S.

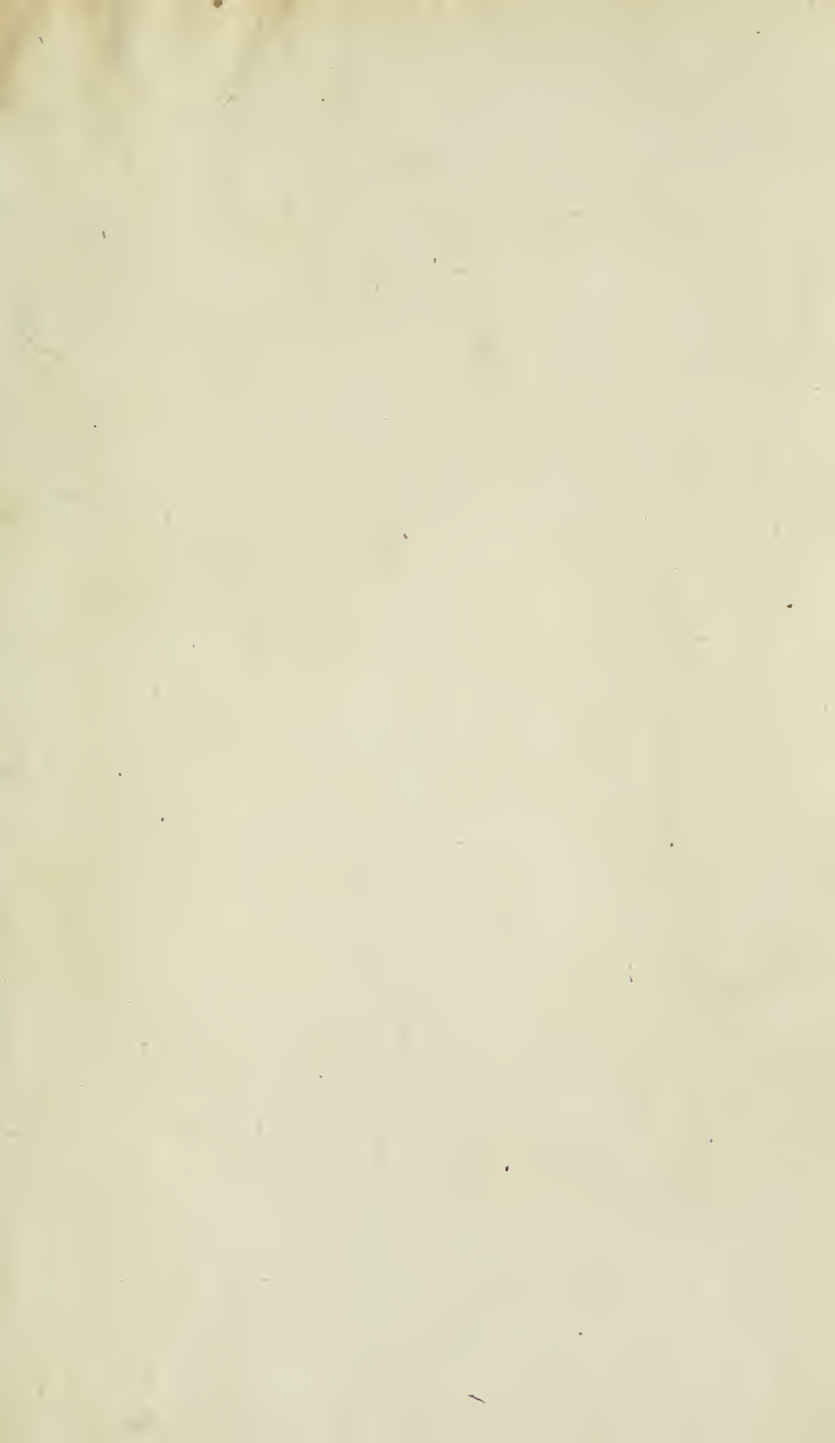
T.

U, V.

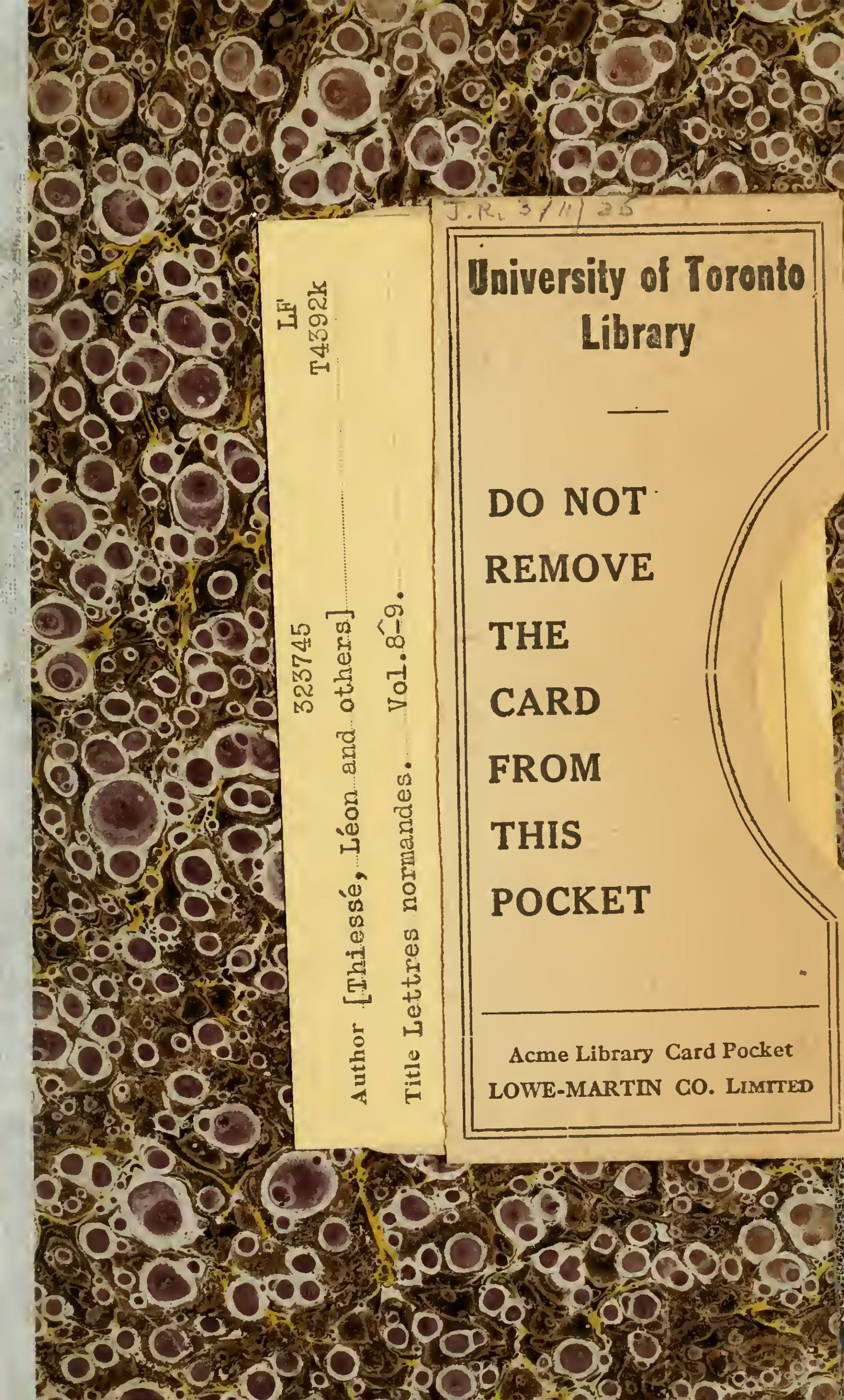
FIN DU NEUVIÈME VOLUME.




Printed
In






J.R. 3/11/25
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
LF
T4392k
323745
Author [Thiessé, Léon and others]
Title Lettres normandes. Vol.8-9.

